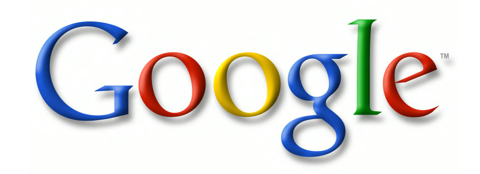
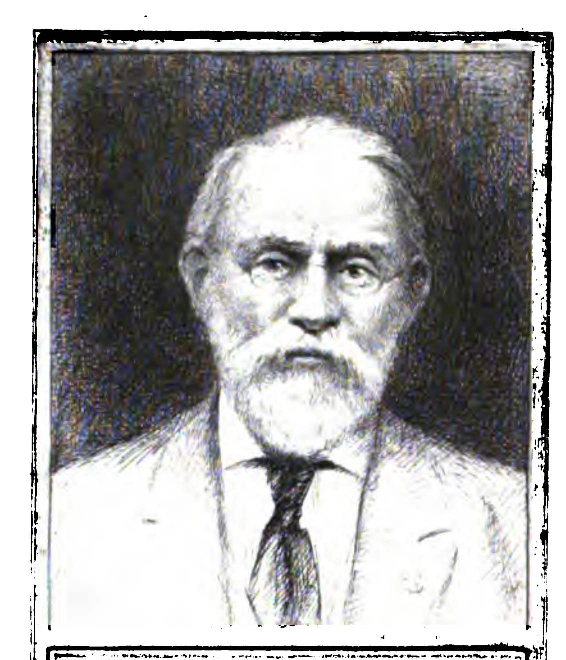




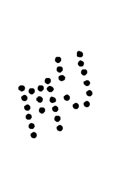


MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE



MÉMOIRES

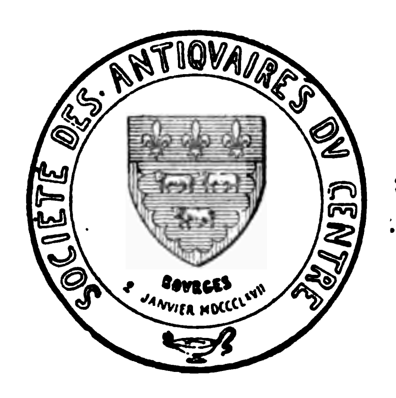
DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1885

XIIIe VOLUME



BOURGES

TYPOGRAPHIE PIGELET ET TARDY

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1885

RAPPORT

Du Secrétaire

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PENDANT LES ANNÉES 1884 & 1885

Le but principal d'une société de province doit être d'étudier la contrée qui l'environne, d'en signaler les particularités archéologiques, de rechercher partout les éléments ignorés de son histoire, en un mot, de mettre en lumière les éléments que seule elle peut avoir sous la main ; c'est ainsi qu'elle remplira le rôle le plus utile. Donner à ses œuvres le caractère de documents originaux est la voie la plus sûre pour sauver ses publications de l'oubli.

Fidèle à ce programme, la Société des Antiquaires du Centre a concentré tous ses efforts dans les limites de l'archéologie et de l'histoire locale ; on

en verra la preuve dans la revue de ses derniers travaux.

Nous avons achevé la publication de l'*Armorial général de France* pour la généralité de Bourges et le volume, augmenté de tables détaillées, menaçait de prendre des proportions inusitées; aussi fût-il résolu d'ajourner systématiquement tous les encadrements accessoires, même le rapport du Secrétaire. C'est pourquoi, faisant un retour en arrière jusqu'au milieu de l'année 1884, la présente analyse laissera maintenant sans lacune l'énumération des travaux accomplis au milieu de nous depuis la publication du dernier rapport.

M. A. des Méloizes a fait en séance la communication suivante :

« M. Ducrot, propriétaire au Bois des Granges, « commune de Marmagne, a bien voulu nous « communiquer une hache en bronze découverte « par lui il y a quelques mois et qu'il nous paraît « utile de signaler en raison de la rareté du type « auquel elle appartient et dont il n'a été jus- « qu'ici rencontré aucun exemplaire dans nos « contrées.

« Elle est du modèle dit *à rebords*, intermédiaire « entre la hache plate et la hache à ailerons, et « semble, par conséquent, appartenir aux premières « époques de l'âge du bronze.

« Elle se rapporte au type H du projet de classi-

« fication publié en 1866 par la direction de la « *Revue archéologique*. Nous la dessinons. (Pl. I.)

« Ses dimensions sont les suivantes :

« Longueur	0,148
« Largeur du tranchant	0,063
« Largeur à l'autre extrémité	0,020
« Largeur entre les rebords, à la partie « la plus étranglée, à 0,027 de l'extrémité « postérieure	0,017
« Largeur totale à la même place	0,024
« Épaisseur maxima, à 0,066 de l'extré- « mité postérieure	0,005
« Épaisseur maxima, à 0,066 de l'extré- « mité postérieure, rebords compris	0,014

« On voit que la saillie des rebords au-dessus du « plat de la lame n'atteint pas 0,004. Ils sont peu « réguliers, mais ne paraissent pas avoir été fa- « çonnés au marteau, bien que les bavures du « moulage ne soient apparentes nulle part.

« La lame et les rebords sont dépourvus de tout « ornement et la surface en est fort rugueuse. Les « inégalités proviennent d'une mauvaise coulée ou « de défectuosité du moule. La patine n'est pas « belle et l'apparence serait à notre avis celle du « cuivre plutôt que celle du bronze ; mais l'ana- « lyse seule pourrait fixer sur ce point.

Cet instrument a été rencontré isolé à 0,90 de

« profondeur, à quatre ou cinq mètres d'une fon-
« taine dont M. Ducrot faisait élargir le bassin
« pour le transformer en pièce d'eau. On n'a rien
« observé dans le voisinage qui ressemblât à une
« sépulture.

« Nous noterons que le domaine du Bois des
« Granges, où a été faite cette découverte, se
« trouve dans une contrée signalée plus d'une fois
« aux antiquaires par des rencontres archéologi-
« ques importantes. La belle épée de bronze ap-
« partenant à notre collègue M. Daniel Mater pro-
« vient du voisinage et les tumulus de Prunet ne
« sont qu'à trois kilomètres de là. »

M. de Kersers nous a présenté une épée en fer, avec d'importants fragments de son fourreau en même métal, provenant d'une sablière située au Colombier, près de Saint-Just, et qui lui avait été confiée par M. Pirot fils, propriétaire à Boisvert. Cette épée est à soie carrée, ou plutôt à section rectangulaire ; la lame est droite et pointue, à côtés légèrement curvilignes convexes ; la longueur totale est de 0,668, dont 0,55 pour la lame et 0,118 pour la soie. La largeur de la lame, à 0,10 de sa naissance, est de 0,42 ; au milieu de sa longueur, c'est-à-dire à 0,28 de la pointe, elle est de 0,36. La largeur de la scie à sa naissance est de 0,22.

Cette épée, représentée sur la planche (fig. 2), a donc tous les caractères des épées gau-

loises en usage dans les derniers siècles qui ont précédé la conquête romaine et se rapproche de celles qui ont été découvertes précédemment aux Fertisses, près Sainte-Solange, et décrites par M. Charles de Laugardière [1]. Près de l'épée du Colombier, il a été trouvé un squelette de cheval, mais la connexité de ces découvertes n'est nullement établie.

Aux abords de la villa romaine de Feularde, M. Berry a recueilli un fer de cheval et un éperon à pointe. La haute antiquité de ce dernier objet n'a pas été absolument démontrée ; quant au fer de cheval, il rappelle celui qui a été trouvé à Châteaumeillant, fermé à l'arrière, avec une plaque sous la fourchette [2], et que l'on a considéré comme gaulois. Il ressemble encore bien davantage à celui qui provient des sépultures gauloises des Fertisses [3]; il présente la même forme, la même disposition, le même nombre de trous et n'en diffère qu'en ce qu'il n'est muni que d'un seul crampon, la branche intérieure n'en possédant pas.

Cinquante livres de bronze, composant environ cinq cents objets divers de l'époque gauloise, ont été mis au jour inopinément au Petit-Villatte, commune de Neuvy-sur-Barangeon. Dès que cette découverte eut été signalée, deux de nos collègues

1. *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, t. III, p. 7.
2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. V, p. 12, 14.
3. *Ib.*, t. III, p. 12, 14.

s'associèrent pour en faire l'étude. M. Pierre de Goy nous en donne, dans les premiers pages de ce volume, une description d'une scrupuleuse exactitude, éclairée par d'intéressants rapprochements, et M. Alphonse de la Guère y joint ses excellents dessins, qui permettent d'en apprécier toute l'importance, particulièrement mise en relief par M. Alexandre Bertrand aux dernières réunions de la Sorbonne. En effet, les objets gaulois de Villatte sont datés d'une façon certaine par leurs similaires exhumés de stations connues et indiscutées ; or ils renferment une notable proportion de plomb. Jusqu'ici les archéologues de la Scandinavie considéraient, dans tous les cas, comme un indice chronologique l'absence de plomb dans les bronzes ; leurs conclusions peuvent dont paraître tout au moins prématurées.

Un mémoire récemment publié par M. Cartailhac a révélé une remarquable analogie entre des grottes artificielles funéraires découvertes en Portugal et les souterrains de Prunet mis au jour en 1882, par les soins de notre Société. Il a paru nécessaire de faire ressortir cette similitude entre des monuments encore peu connus et placés à de si grandes distances les uns des autres. On lira plus loin la note que M. Albert des Méloizes, rapporteur de l'ancienne commission des fouilles, a rédigée sur ce sujet avec sa précision et sa sobriété habituelles.

M. Pierre de Goy a poursuivi avec ardeur l'étude de nos tumulus. Si l'abondance des matériaux ne s'y opposait absolument, il aurait pu, dès aujourd'hui, augmenter de plusieurs chapitres son recueil des sépultures antiques en Berry. Le manque de place nous contraint de publier seulement les observations les plus importantes qu'il a pu faire en fouillant le tumulus de Mêlon, ainsi que sur les sépultures gauloises d'Ineuil et de Maubranches; mais nous lui réservons pour l'avenir le soin de décrire lui-même les armes et bijoux en fer et en bronze qu'il a découverts dans les tumulus du Creuset, ou les poteries gauloises de Chennevières.

Nous devons à notre honorable président, M. de Kersers, communication de la note suivante :

« Dans le tumulus de Lunkofen, Argovie, vallée « de Reuss, au sud-ouest de Zurich, furent trou- « vés au printemps de 1878[1] des vases et des « bijoux précieux, deux grosses perles d'ambre, « un anneau en lignite. Les objets les plus curieux, « suivant M. Charles Cournault, étaient les pen- « deloques, parmi lesquelles il est de petites figures « priapiques d'homme et de femme. Celle d'homme, « dessinée sur la planche, présente les plus frap- « pants rapports avec une pendeloque de bronze « découverte par feu M. Alfred de La Chaussée

1. Charles Cournault, *Rev. arch.*, nouv. série, XXXVIII° vol., p. 52, pl. XIX.

« dans une sépulture gauloise située en face du « séminaire de Saint-Célestin, et qui existe encore « dans la collection de son frère. Nous avons pu- « blié cette pendeloque dans le II[e] volume de « notre *Statistique Monumentale*, p. 21, pl. I, « fig. 6.

« D'autres pendeloques, en forme de bottines à « anneau, présentent aussi les plus grandes ana- « logies avec un objet trouvé par M. A. Rapin dans « une villa romaine près de Levet, et décrite « par lui dans le IV[e] volume des *Mémoires de la* « *Société des Antiquaires du Centre*, et dessinée « pl. I, fig. 11, p. 93.

« Ces rapprochements reçoivent un certain inté- « rêt de ce que M. Cournault dit en parlant du « priapisme des premières, qu'il ne s'en était pas « encore rencontré dans des sépultures gauloises, « et des pendeloques en forme de bottines, que ce « sont des objets uniques.

« Nous pouvons conclure de ses assertions que « les objets recueillis par nos collègues ont cer- « tainement un grand mérite de rareté que notre « communication a pour but de faire ressortir. »

Des travaux effectués au palais de l'Archevêché ont fait apparaître des substructions antiques sous les fondations du mur romain d'Avaricum. M. Raymond de la Guère s'est chargé de les reconnaître; mais après le sol romain, il a rencontré des traces

gauloises et nous donne, dans le présent volume, un compte-rendu d'autant plus intéressant que la finesse de son crayon vient concourir à la clarté de ses descriptions.

Comme toujours, on nous a signalé en grand nombre des vestiges de l'époque romaine. Des restes importants d'habitation existent notamment près de Levet, lieu dit le Champ-aux-Pois, sur une étendue de terrain d'environ quatre hectares, appartenant pour partie à M. Alphonse Brunet. Les débris accumulés forment une éminence marquée que l'on déblaye peu à peu pour des besoins agricoles, tout en laissant subsister les murs en moyen appareil, bâtis à chaux et à sable, avec joints passés au fer.

On a trouvé là en abondance des tuiles à rebords, des tronçons de colonnes dissemblables, des monnaies, des ferailles, sans parler de quelques vases en poterie rouge lustrée, qui ont été exhumés il y a une vingtaine d'années et déposés au Musée de Bourges. Les dernières fouilles ont donné une jolie fibule en bronze, un bracelet méplat en laiton, divers anneaux de bronze, une défense d'un petit sanglier ou d'un porc, une clef en fer avec un panneton replié à angle droit, un instrument de fer servant encore aujourd'hui à débarrasser de terre le soc de la charrue et que Rich nomme *Rallum*. Il est à remarquer que les

objets en fer sont extrêmement durs et prennent le poli sous la lime, signe certain d'un métal aciéreux, Les monnaies étaient toutes en mauvais état; on a pu cependant en attribuer quelques-unes à Marc-Aurèle, Commode et Tetricus. L'avenir donnera sans doute des indications plus complètes sur ces ruines, dont il deviendra peu à peu facile de dresser le plan complet.

M. Ponroy a présenté à nos séances quatre clefs en bronze de différentes formes, un petit sanglier également en bronze et trois vases romains. Ces objets ont été trouvés près de Saint-Satur en 1856, après le passage de la crue de la Loire qui mit au jour une importante station romaine ignorée jusque-là. Il a signalé, en outre, à notre attention une borne située au Val-du-Cher, sur le territoire de Foëcy, à moitié enfouie dans le sol et qui mérite d'être étudiée à loisir. En effet, la chaussée de César, conduisant de Bourges à Vierzon, passe à cinq cents mètres de là, et la borne porte très distinctement les lettres L V. Ne serait-ce par une borne milliaire? M. Pilté, propriétaire de cette pierre, ayant offert à la Société de la transporter au Musée lapidaire, nous serons plus tard en mesure de l'examiner avec tout le soin qu'elle mérite.

M. Roger nous a annoncé la découverte à Lavaux, commune de Méasnes (Creuse), d'une quinzaine d'ur-

nes funéraires en terre et en verre. Plusieurs étaient renversées dans la terre, et toutes entourées de cendre et de charbon. De son côté, M. Bourdaloue, l'un de nos associés libres, a sommairement signalé des découvertes romaines faites par Mme de Paumule, consistant principalement dans une mosaïque et une statuette de Pan de 0,22 de hauteur, sur lesquelles il est devenu inutile de s'étendre, puisque le résultat de ces fouilles a été publié depuis ce moment.

M. Albert des Méloizes a offert le calque d'un plan qui existait autrefois à la bibliothèque publique de Bourges et qui paraît avoir été détruit par l'incendie de 1871. C'est le plan des fouilles et sondages effectués en 1864, par feu Bourdaloue, adjoint au maire, près et à travers les galeries souterraines dites de Saint-Guillaume, qui s'étendent entre la cathédrale et le palais archiépiscopal. On sait que ces galeries longent, et même pénètrent sur certains points le mur d'enceinte romain. Ce fait donne au plan un certain intérêt, car en pratiquant ses sondages, Bourdaloue a relevé les cotes de nivellement du dessous du mur romain et du carrelage d'une habitation romaine située en dehors et à côté de ce mur. Le sol de cette habitation était seulement de 68 centimètres plus élevé que le dessous du mur, d'où il résulte que les soubassements de l'enceinte, formés de blocs sculptés et de débris de monuments, étaient apparents à l'époque de sa construction.

On ne s'étonnera pas que les plus importantes découvertes de l'époque romaine aient été faites dans le sol de Bourges, où de grands travaux ont entraîné depuis quelques années des mouvements de terrain inusités. Dans un mémoire collectif, plusieurs d'entre nous donnent le résumé de leurs observations personnelles, tandis que M. de Kersers décrit des monuments de la plus haute importance consacrés à Mars, qui sont malheureusement mutilés, comme tout ce qui nous vient de l'antiquité.

Le moyen âge nous a aussi fourni un large contingent d'études.

M. Roubet a signalé à Nérondes deux anciennes bornes seigneuriales. L'une, à l'Étang-Vieux et renversée depuis longtemps, porte les armes de la famille de Bar. L'autre, à Pressigny, dépendant autrefois de la commanderie des Bordes, montre sur une face une croix de Malte ; sur l'autre S S, initiales de l'abbaye de Saint-Sulpice.

M. de Kersers a lu une étude, qu'il a développée en 1884 aux réunions de la Sorbonne, sur la classification des enceintes en terre ; il a également lu au Congrès un mémoire sur les inscriptions funéraires de l'église de Plaimpied. Ces différents travaux devaient prendre place dans le présent volume, lorsque les découvertes romaines de Bourges ont fait ajourner la publication de tout

ce qui ne présentait point un caractère d'urgence. Il est superflu d'insister sur ces sujets archéologiques qu'on aura occasion de trouver bientôt dans nos Mémoires.

M. Alphonse de la Guère a également présenté aux dernières réunions de la Sorbonne une étude artistique sur un masque en marbre blanc que possède le Musée de Bourges, et qui empruntait un caractère d'actualité à une récente publication de M. Courrajod. Il importait à ce titre de ne pas en retarder l'impression ; elle a pris place dans ce volume.

Nous avons dû renoncer à publier, faute de place, un obituaire de l'abbaye de Charenton qui nous était offert par M. l'abbé Clément ; des chartes du XI[e] siècle et un terrier d'Argenton, existants aux archives de l'Indre, et qui nous ont été signalés par M. Bourdaloue sur les indications de M. l'archiviste Hubert ; une généalogie de la famille Bourdaloue que le même collègue était disposé à nous envoyer; l'étude de M. le baron de Brimont sur Jussy-Champagne, etc., etc..... Il est tout naturel que le nombre de nos travaux augmente en proportion de celui des sociétaires ; aussi, pour parer autant que possible à cet encombrement, devronsnous à l'avenir, plus que jamais, nous efforcer de renfermer chacun de nos mémoires dans les limites d'étendue qui leur seront strictement nécessaires.

On ne saurait donner qu'une nomenclature un peu rapide de toutes les communications qui nous ont été faites en séances, soit par M. Mater, en nous apprenant qu'il avait fait acheter par le Musée de Bourges des fragments de marbre blanc appartenant autrefois au tombeau de Charles de Laubespine et de Marie de la Châtre, sa femme, érigé en l'église cathédrale ; soit par M. de Toulgoët, en montrant successivement une belle bague en or de la renaissance, le sceau de MACE AUBREION, qu'il a exhumé des fossés de son château de Rozay, et en nous entretenant des fouilles intéressantes qu'il a effectuées dans les ruines de l'ancienne église de Dèvre ; soit par M. Ponroy, qui a présenté en abondance des vases, des jetons, des monnaies, des bijoux, notamment un joli médaillon émaillé du XVe siècle et une curieuse brique dont on trouvera plus loin la description ; soit enfin par M. Berry, à qui nous devons également une note sommaire sur un sceau de la famille Troussebois depuis longtemps éteinte.

Notre collection de photographies locales commence à prendre une certaine importance et deviendra précieuse dans l'avenir, puisque les œuvres personnelles de nos collègues ne sont tirées qu'à très petit nombre et ne se trouveront pas dans le commerce.

Nous avons présenté nous-même à la Société :

1° Un estampage des armoiries de la famille Herpin, pris sur pierre au château du Coudray-Herpin (Indre), qui montre que la branche du Coudray brisait d'une bordure engrêlée, probablement de gueules, ses armes que La Thaumassière blasonne : *d'argent, à deux brassarts ou manches mal taillées de gueules, aux plis d'or.*

2° Un livre d'heures du XVe siècle, sur vélin, fort mutilé, et dont nous avons effectué la restauration en rétablissant toutes les pages et vignettes disparues.

3° Une histoire de la seigneurie de la Roche-d'Anjoin (Indre), sans lacune, depuis l'année 1391 jusqu'à ce jour, avec les noms de ses propriétaires successifs, les Penet, Cheval, Le Blé, du Lys, de Patoufleau, de Vouhet, de Forges, Le Chandellier de Cambre, du Tremblay de Saint-Yon, Vallois, dont les descendants la possèdent encore. Sans lacune, avons-nous dit? mais grâces à l'obligeant concours de M. le comte de Maussabré, à qui nous exprimons le sentiment de notre gratitude.

4° Des éphémérides du Berry donnant, pour chacun des jours de l'année, l'indication de plusieurs évènements de l'histoire locale à dates précises; malheureusement, un grand nombre de faits importants, connus seulement par le mois et l'année,

surtout parmi les plus anciens, ont dû rester en dehors de ce cadre. Le même évènement est souvent cité à des dates diverses par des auteurs différents; une vérification rigoureuse a mis en évidence que si certains historiens sont dignes de toute confiance, comme M. de Raynal qu'il est difficile de prendre en défaut, il en est d'autres qu'on ne doit suivre qu'avec réserve. Pour relever ces nombreuses divergences, il fallu classer tous les faits sous des rubriques nouvelles et en former des tables d'une grande utilité pratique, dans lesquelles se trouve groupé tout ce qui concerne Bourges ou Issoudun, Dun-le-Roi, Charles VII, Louis XI, Ligue, Fronde, etc.....

Deux de nos collègues viennent de publier des notices généalogiques qu'il convient de mentionner ici, non pas seulement parce qu'ils en ont offert un exemplaire à notre bibliothèque, mais surtout à raison de la longueur des recherches qu'exige toujours ce genre de travaux. M. le comte de Chalus a fait imprimer à cinquante exemplaires seulement l'histoire généalogique de sa famille et M. le marquis de la Guère celle des Stut, dont le rôle a marqué principalement au temps de Charles VII, le roi de Bourges. Ces généalogies seront pour nous d'autant plus précieuses qu'elles ont été éditées avec le plus grand soin par la maison Pigelet et

Tardy et qu'elles ne sont pas d'ailleurs destinées à être mises en vente.

Sur le demande de notre Société, l'un des plus éminents et des plus exacts historiens du Berry, M. le comte de Maussabré, a bien voulu nous confier l'une des intéressantes généalogies qu'il a passé sa vie à compléter, pour être publiée dans ce volume. Nous avons donc la bonne fortune d'offrir à nos lecteurs l'histoire de la Maison de Saint-Palais, qui a tenu un rang considérable dans la province.

Notre présente publication se termine, suivant l'usage, par un bulletin numismatique; tout autre que notre savant président ne saurait traiter ce sujet avec une aussi juste mesure. M. de Kersers a le secret de mener de front les travaux qu'il destine à notre Société et le labeur excessif que lui impose, en dehors de nous, la publication de la STATISTIQUE MONUMENTALE DU CHER, œuvre de premier ordre, jugée dès aujourd'hui selon son véritable mérite, puisqu'elle vient d'obtenir une médaille d'or de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Bien que chacun de nous ait individuellement adressé ses congratulations au lauréat, il est bon que notre Société témoigne ici sa satisfaction de voir récompenser si hautement les travaux de son président.

Les séances extraordinaires de jour, destinées à faciliter pour nos collègues du dehors l'accès de nos réunions, ont donné de bons résultats, en per-

mettant aux membres de la Société de visiter en commun nos principaux monuments.

M. Daniel Mater, président de la Commission du Musée, s'est fait notre guide bienveillant au milieu des riches collections de la ville de Bourges. Il a répondu à toutes les questions avec l'aisance d'un antiquaire consommé, qui connaît à fond le précieux dépôt soumis à sa surveillance. Par une attention délicate qui a été remarquée, les jetons et monnaies seigneuriales du Berry, la série des monnaies royales frappées à Bourges, les pièces gauloises attribuées aux Bituriges, avaient été exposés aux premiers rangs des vitrines.

Entre tant d'objets divers, l'attention était spécialement attirée par les œuvres des artistes du Berry, parmi lesquels Jean Boucher occupe incontestablement le premier rang, par les objets antiques de provenance locale ou par les dons de nos compatriotes. Tout en louant le parti que la Commission a su tirer d'un local ingrat et absolument insuffisant, les membres de la Société ont été unanimes à regretter que le défaut d'espace ne permette pas de classer à part tous les produits de l'archéologie locale, qui sont confondus avec des objets de toutes provenances. Qu'attend-on pour transférer ces richesses à l'hôtel Cujas, spécialement acquis par la ville de Bourges pour cette destination ?

Au Musée lapidaire, M. de Kersers s'est mis à la

disposition des plus nouveaux de nos collègues pour leur expliquer l'origine des divers morceaux d'architecture et leurs détails essentiels, en insistant sur l'intérêt que chacun d'eux peut présenter au point de vue de l'histoire locale. On a passé successivement en revue, et le catalogue à la main, les grands et remarquables morceaux de sculpture de l'époque romaine, les inscriptions antiques, notamment celle du milliaire de Trouy, les stèles qui, par leur nombre, constituent déjà une collection de la plus haute importance, les sarcophages, etc.....

La visite des substructions antiques de la place de l'Arsenal, plongées d'habitude dans la plus profonde obscurité, avait motivé quelques précautions préalablement prises avec habileté par M. Albert des Méloizes. En peu d'instants, les souterrains se trouvèrent suffisamment éclairés pour en permettre l'examen avec la plus grande facilité.

On connaît les restes de ce grandiose édifice découvert en 1860; Dumoutet en a fait, la même année, l'objet d'une lecture à la Sorbonne; de Caumont en a publié une description dans le *Bulletin monumental* de 1861. Si le caractère du monument ne peut laisser aucun doute sur son origine romaine, on n'a pas deviné quelle a pu être sa destination. Sa façade, tournée à l'ouest, au pied du

coteau, présente une série de hautes et larges arcades placées à un niveau inférieur d'une porte en grand appareil fermant à l'intérieur. Un large escalier, où se remarquent encore des inscriptions illisibles, une image phallique et des traits gravés par les passants de l'antiquité, conduisait de cette porte sur les hauteurs de la place de l'Arsenal, en même temps qu'un chemin de ronde, réservé peut-être dans un but d'assainissement, isolait la construction des infiltrations supérieures. On paraît s'accorder à penser qu'aux grandes arcades sont venues successivement s'ajouter, d'abord les niches ou absidioles, alternativement planes et en cul-de-four, puis la fortification gallo-romaine. Le palais du duc Jean, en s'y superposant, a obstrué tout le reste.

Faut-il rattacher à cet édifice les constructions aux parements à peine dégrossis, situées dans une maison voisine, sur le même alignement, mais à un niveau plus élevé ? Là, des rigoles qu'on peut considérer comme des canaux d'écoulement, permettent de supposer qu'on se trouve en présence de réservoirs, bassins ou thermes, desservis par un large escalier descendant de la place de l'Arsenal.

Il y a là plus d'un problème à résoudre, de Caumont lui-même n'ayant pu en donner la clef. On n'en pourra trouver l'explication que par compa-

raison avec les monuments analogues et plus complets qui viendraient à être découverts dans d'autres contrées.

Nous avons eu la douleur de perdre l'un de nos premiers fondateurs, M. Geoffrenet de Champdavid, dont la maladie faisait pressentir depuis longtemps une catastrophe. En ouvrant la séance du 4 février 1885, M. de Kersers a rappelé toute la part que notre collègue avait prise à la fondation de la Société des Antiquaires du Centre et à la bonne direction de ses travaux, en qualité de membre du Comité de rédaction. Nous ne serons qu'un écho fidèle de ces sentiments en marquant ici l'expression des regrets qu'a causé la mort d'un homme universellement estimé.

La Société a encore été éprouvée par la mort récente de M. d'Almont, membre titulaire. Notre collègue a été, pendant de longues années, assidu à nos séances, jusqu'à ce qu'un changement de résidence l'ait éloigné de Bourges. S'il n'a jamais rien publié dans nos Mémoires, il ne s'en est pas moins livré à des recherches historiques étendues, en poursuivant des travaux généalogiques où ses collègues ont souvent puisé d'utiles indications.

Malgré ces pertes regrettables, notre Compagnie n'en continue pas moins de donner, par ses travaux multipliés, la mesure d'une activité qui est loin de se ralentir. En effet, nos séances deviennent de plus

en plus suivies ; les lectures s'y multiplient et forment dès ce jour une accumulation de mémoires susceptibles de remplir un nouveau volume ; enfin des encouragements éminents affirment que nous suivons une bonne voie. C'en est assez pour fortifier nos résolutions, et puisque une Société prouve sa vitalité principalement par ses publications, à peine ce volume aura-t-il paru, nous mettrons sous presse celui qui devra le suivre.

G. VALLOIS.

Bourges, 5 novembre 1885.

L'INDUSTRIE DU BRONZE EN BERRY

LA CACHETTE DE FONDEUR

DU PETIT-VILLATTE

Au mois de juin dernier, M. de Kersers, président de la Société des Antiquaires du Centre, correspondant du Ministère, recevait une lettre de M. Bertrand, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, le priant, au nom du Comité des sociétés savantes, d'aller à Neuvy-sur-Barangeon voir une découverte d'objets *gaulois*, signalés au Ministère par le sieur Martin, et, dans le cas où il ne pourrait le faire, de nous prier, le vicomte Alphonse de la Guère et moi, de nous y rendre. Quelques jours après M. Bertrand nous fit l'honneur de nous écrire en nous chargeant de cette mission en l'absence de M. de Kersers, empêché; ce dernier nous transmettait en même temps l'invitation de M. Bertrand. — Diverses circonstances nous arrêtèrent quelques jours, et ce n'est que le 10 juillet 1884 que nous pûmes nous acquitter de la mission qui nous avait été confiée.

A peine arrivés à Neuvy, nous nous rendîmes chez Martin qui nous montra environ 600 objets de bronze provenant du domaine du Petit-Villatte. Une enquête minutieuse fut faite par M. de la Guère et moi : en voici en peu de mots le résultat.

Le 8 mars dernier, un cultivateur du nom de Fournier, labourait un champ dit *La Traite,* situé sur une colline sablonneuse à un kilomètre environ des ruines de la célèbre villa du Grand-Villatte, et du théâtre romain vulgairement appelé *Les Caves.*

Le bec de sa charrue, s'enfonçant un moment plus profondément ramena à la surface un bracelet de bronze qui attira l'attention de Fournier. Une fouille à la bêche fut bientôt pratiquée en cet endroit, en présence de M. Avisse directeur des postes et télégraphes de Neuvy.

La fouille, faite avec soin, produisit environ 45 livres d'objets de bronze dont nous donnons plus loin la description détaillée.

Le bruit de la trouvaille ne tarda pas à se répandre, et différentes personnes eurent connaissance des bronzes ainsi trouvés, entre autres M. Compoint, ancien percepteur, qui nous fournit des renseignements très exacts, ce dont nous le prions d'accepter ici nos remerciements les plus sincères. Martin avait quelques connaissances en archéologie : il fit l'acquisition de l'ensemble de la cachette et écrivit plusieurs lettres au Comité.

Un certain nombre d'objets avaient été déjà donnés à M. Avisse, et Fournier en garda plusieurs, entre autres une charmante pointe de javelot, *pour piquer ses bœufs, disait-il* [1].

Bref, sur les 45 livres trouvées, nous vîmes à peu près

1. M. de la Guère a pu, depuis, acheter les objets restés chez Fournier, qui sont maintenant réunis au reste de la trouvaille. Nous pûmes, en outre, voir quelques instants, chez M. Avisse, les objets qu'il possédait. Nous en avons, grâce à son obligeance, rapidement dessiné quelques-uns.

40 livres d'objets chez Martin. L'intérêt archéologique de la découverte, son importance considérable au point de vue de l'histoire du Berry, nous poussèrent, malgré l'absence d'instructions à cet égard, à faire l'acquisition des objets, sous notre propre responsabilité, quitte à les céder à prix coûtant au Musée de Saint-Germain. Nous nous regardions, en effet, comme engagé vis-à-vis de M. Bertrand.

La Société des Antiquaires du Centre n'hésita pas, malgré des frais et des difficultés de toutes sortes, à entreprendre la publication de cette découverte dans le plus bref délai possible. M. A. de la Guère, notre collaborateur, après nous avoir communiqué ses notes, se chargea de dessiner les plus intéressants objets, et c'est à nous qu'échut la tâche de faire l'historique et la description de la cachette de Villatte.

HACHES

Parmi les objets découverts à Villatte, se trouvent de nombreuses haches de deux types : haches à ailerons recourbés et haches à douille. Ces deux genres sont tous munis d'anneaux de suspension.

Nous étudierons tout d'abord les spécimens du premier type, comme plus ancien que les haches à douille qui vraisemblablement en découlent.

HACHES A AILERONS RECOURBÉS. — Nous possédons trois haches entières à ailerons recourbés et sept fragments qui s'y rapportent.

1re hache (Pl. I, fig. 1.)

Longueur..........................	0, 162
Section à la naissance des ailerons 0, 02 ×	0, 02
Largeur maxima.....................	0, 04
Largeur du tranchant...............	0, 04
Longueur des ailerons...............	0, 065
Distance du centre de l'anneau au talon.	0, 03
Ouverture de l'anneau...............	0, 007

Les jets de fonte ont été coupés avec soin, et la bavure, repoussée au marteau, forme un léger bourrelet. — La moitié du tranchant est brisé.

2e hache.

Longueur	0, 160
Section à la naissance des ailerons 0, 02 ×	0, 02
Largeur maxima.....................	0, 038
Largeur du tranchant...............	0, 04
Longueur des ailerons...............	0, 062
Distance du centre de l'anneau au talon	0, 042
Ouverture de l'anneau...............	0, 008

L'anneau a été manqué à la fonte — un défaut existe aussi dans un des ailerons y attenant.

3e hache (Pl. I, fig. 2.)

Longueur..........................	0, 123
Section à la naissance des ailerons 0, 02 ×	0, 015
Largeur maxima.....................	0, 039
Largeur du tranchant...............	0, 04
Longueur des ailerons...............	0, 042
Distance du centre de l'anneau au talon	0, 035
Ouverture de l'anneau..............	0, 006

L'ensemble du travail de cette hache est remarquable. Les bavures ont été abattues avec soin ; l'anneau est bien fini, le talon est soigneusement arrondi ; la patine vert foncé est très profonde.

Les six fragments qui se rapportent à ce type sont :

1° Les parties supérieures de deux haches brisées à la naissance du talon, semblables comme dimensions à la hache n° 1. Les ailettes sont recourbées de façon à se presque toucher. Le talon de l'un d'eux offre deux pointes, restes probables du jet de fonte.

2° Un fragment se composant d'un anneau de suspension et d'un petit morceau d'âme, les ailerons ont été brisés à leur naissance. Le point faible des haches de cette forme était évidemment le commencement du canal d'emmanchement, car les quatre autres fragments sont des moitiés de hache, côté du tranchant, brisés à ce point. Les tranchants ont : 0, 045, 0, 043, 0, 044 de largeur. Les faces latérales de ce dernier sont à trois pans, ce qui donne à l'arme un aspect beaucoup plus léger. (Pl. I, fig. 3.)

Les haches à ailerons recourbés sont extrêmement répandues dans l'Europe centrale ; il n'y a pour ainsi dire pas de contrées où il n'en ait été rencontré. Nous citerons en France :

Larnaud (Jura) (Musée de Saint-Germain [1], Salle V, n° 21,634), Fouilloy (Oise) (S.-G. n° 25,906), Caix (Somme) (S.-G. n° 18,081), Prigourieux (Dordogne) (S.-G.

1. Pour abréger, nous désignerons le Musée des antiquités nationales par S.-G. Tous les objets que nous citerons sont, sauf quelques exceptions, dans la salle V.

nº 19,102), la forêt de Compiègne (S.-G. nº 14,121), Questembert (Morbihan) (S.-G. nº 1,391.) — En Allemagne : Vaudrevanges, près Saarlouis (S.-G. nº 8,104). Lindenschmit en cite plusieurs autres ; Vorsaë en dessine un spécimen danois [1]. Les stations lacustres de la Suisse en ont fourni de nombreux exemplaires : à Auvernier (S.-G. nºs 23,912, 24,894), Mœringen (hache avec son manche de bois ; Prot, Pl. IV, fig. 4), Corcelettes [2]. En Angleterre : à Carlton, Rode, Cumberlow, Eastbourne, etc. [3].

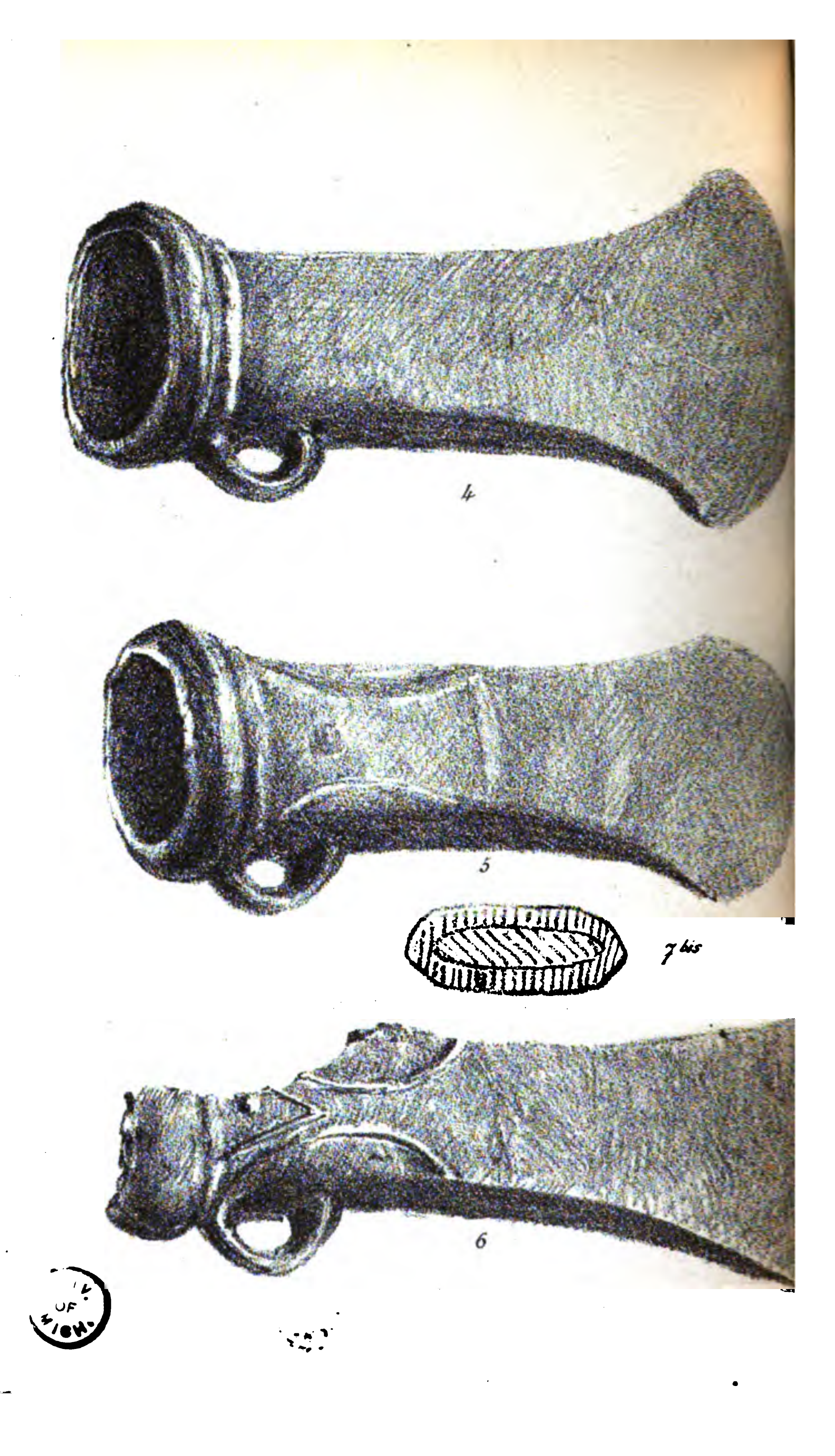
Enfin à Halstatt on a trouvé des haches de ce type en fer, et un exemplaire venant de ce lieu a la partie supérieure et les ailettes en bronze, tandis que la partie inférieure est en fer ou en acier [4].

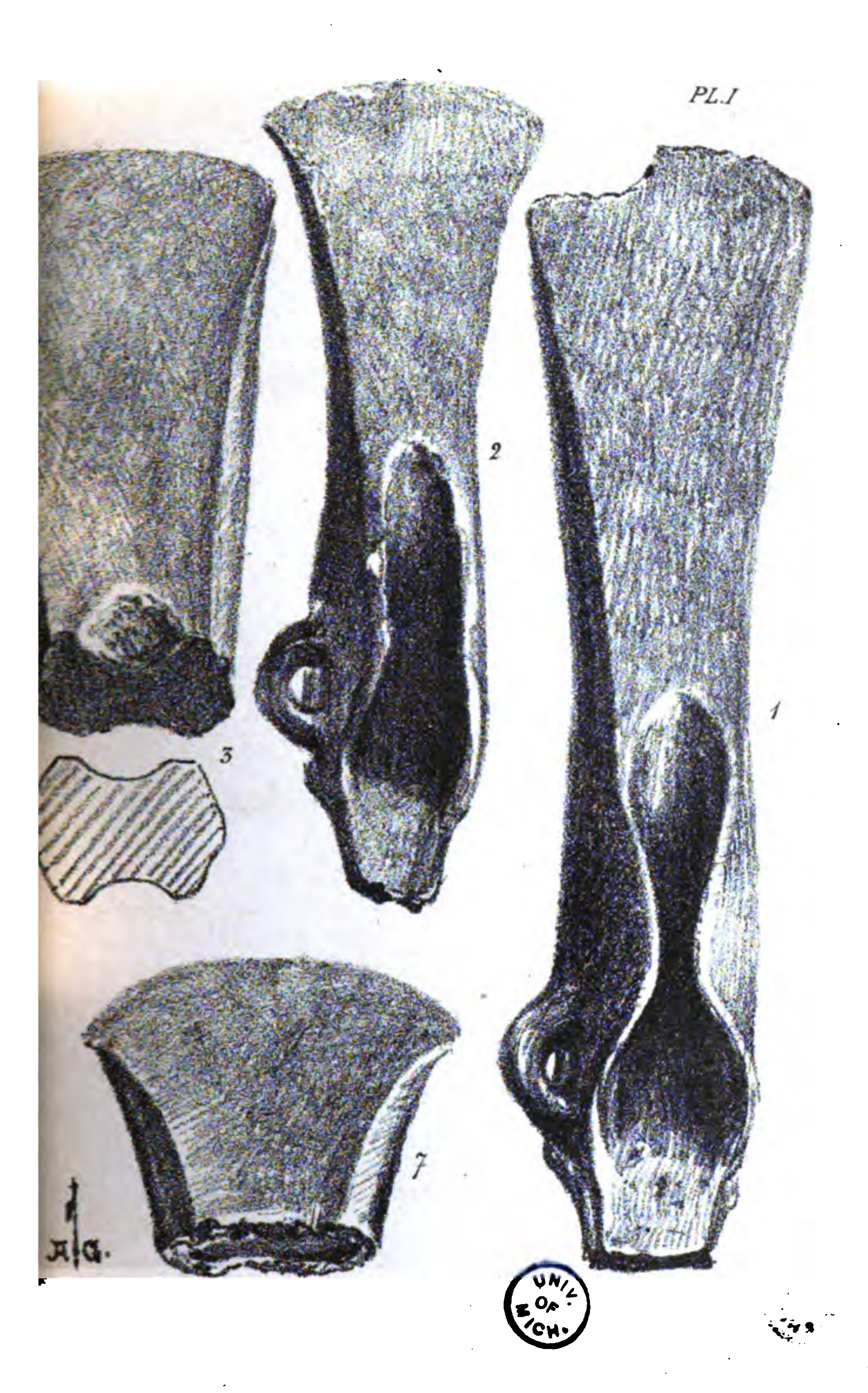
Haches a douille. — De même que les haches à ailerons recourbés sont une dégénérescence, ou plutôt une exagération de la hache à talon et à bords droits, de même, les haches à douille semblent un perfectionnement des haches à ailerons recourbés, dont quelques spécimens font toucher à la douille.

De plus, certains ornements visibles sur les douilles semblent une réminiscence des ailettes recourbées.

Une notable différence existe cependant entre la hache à douille et les haches des autres types. Les unes, suivant l'heureuse expression du docteur Stukeley, sont des instruments pénétrants, qui dérivent de

1. J. Evans, *L'âge du bronze*, p. 102.
2. V. Gross. *Les Protohelvètes*, Pl. XIII, fig. 16, 20, 21, 22.
3. J. Evans, *op. cit.*, p. 101, 102, fig. 85.
4. J. Evans, *op. cit.*, p. 103.


4
5
7 bis
6


PL.I
2
1
3
7
A.G.

la hache de pierre, par l'intermédiaire des haches plates, des haches à rebords, des haches à talon, et enfin arrivent à la hache que nous venons d'examiner. L'autre est un instrument pénétré. Et cependant, en dehors de la forme si frappante des cylindres formés par la courbure des ailerons, qui font de cette hache un instrument à la fois pénétré et pénétrant ; il existe encore des preuves de leur très étroite parenté. Le Musée de Trente possède [1] un instrument dont la douille est séparée dans toute sa longueur par une plaque médiane : il ressemble, dit le docteur Strobel, à un palstave [2] dont les ailes se réuniraient de manière à former une douille de chaque côté. Dans le trésor de Ribiers on a trouvé une hache à douille dans laquelle les ailerons recourbés existent encore parfaitement formés [3].

La cachette de Villatte renfermait deux haches à douille entières, et 17 fragments s'y rapportant.

1re hache. (Pl. I, fig. 5.)

Longueur	0, 105
Ouverture de la douille — diamètre	0, 035
Largeur du tranchant	0, 041

L'ouverture de la douille est ronde, mais immédiatement après la moulure la section est carrée.

Dans cet exemplaire, le contour des ailes est indiqué par deux nervures prononcées. — Un petit bouton en relief orne l'intervalle de ces deux lignes.

1. J. Evans, *op. cit.*, p. 117.
2. De l'islandais *Paal stab, bâton à bêche.* (J. Evans, p. 77.)
3. E. Chantre, Album, Pl. XXV, fig. 1.

2e hache.

Longueur........................		0, 110
Ouverture de la douille........	0, 027 ×	0, 03
Largeur du tranchant..............		0, 055

La douille affecte légèrement la forme du carré. — Le tranchant, très évasé, est un peu ébréché. (Pl. I, fig. 4.)

Une autre hache était intacte au moment de l'ouverture de la cachette : elle a été brisée par l'inventeur qui voulait voir « *ce que c'était* ». Une partie des débris manque.

Longueur........................	0, 085
Largeur du tranchant..............	0, 039

La douille est ornée de deux lignes en relief rappelant les ailerons recourbés.— Deux points en saillie sont situés à l'intérieur des lignes et un autre est compris dans l'angle supérieur formé de deux traits saillants. (Pl. I, fig. 6.)

Nous avons constaté que dans les haches à ailerons le point faible semble être la naissance des ailettes. Dans le second type, la douille est assez mince, et la partie du tranchant qui est pleine, possède seule une grande solidité ; aussi avons-nous des extrémités de haches brisées à hauteur du fond de la douille, c'est-à-dire à environ 0, 045 du tranchant. L'une d'elles, au lieu de la section rectangulaire habituelle, offre une section en forme d'ellipse très allongée. (Pl. I, fig. 7 et 7 *bis*.) Le fond de la douille présente la même appa-

rence. L'instrument devait ainsi avoir beaucoup plus de grâce et de légèreté. Le tranchant mesure 0, 054.

Les sept autres fragments de ce type sont des morceaux plus ou moins complets de douilles. J'ajouterai qu'aucun de ces fragments ne paraît appartenir au même instrument. Nous aurions ainsi dans cette cachette une prédominance marquée des haches à douille sur les haches à ailèttes recourbées.

Ce fait semble contradictoire avec les résultats obtenus dans plusieurs endroits.

Dans les palafittes de Suisse, tandis qu'on trouve la hache à ailerons dans une proportion de 70 0/0, les haches à douille ont fourni à peine deux ou trois échantillons par stations [1].

Le type de la hache à douille, bien qu'assez répandu en Gaule, semble surtout commun dans la région Nord-Ouest ; on en a trouvé : à Dreuil près d'Amiens, à Lusaucy près de Reims, à Villeneuve-Saint-Georges (S.-G. n° 26,030), à Fouilloy (S.-G. n° 25,908), à Larnaud (S.-G. n°• 21,635, 21,636). Plusieurs exemplaires viennent des bassins du Rhône et de la Saône [2]. Enfin, en Bretagne, les haches à douille se rencontrent par centaines : à Lamballe où on a trouvé 60 et à Plenec-Jugan plus de 200.

En Angleterre, en Belgique et en Hollande ces haches ne sont pas rares [3]. En Suisse, au contraire, ce type est moins répandu, et c'est à peine si les stations

1. Victor Gross, *Les Protohelvètes*, p. 41.
2. E. Chantre, *Industrie de l'âge du bronze*, p. 57 et suiv.
3. J. Evans, *op. cit.*, p. 130 et suiv.

d'Auvernier, de Corcelettes, de Mœringen [1], etc., en ont fourni quelques exemplaires. Le trésor de Vaudrevanges contenait une hache à douille [2].

Enfin, à Halstatt on a trouvé des haches en fer, copies exactes des haches de bronze à douille; quelques-unes même, reproduisent les saillies imitant les ailerons recourbés [3].

Du reste, nous sommes persuadé que ces deux types ont pu servir en même temps : leur présence simultanée dans les trésors et les fonderies et le synchronisme parfait des objets avec lesquels on les trouve habituellement nous en est une preuve.

Nous nous sommes servi dans cette description du mot « *hache* » à l'exclusion du mot « *celte* ». Outre que certains antiquaires ont appliqué ce mot à la désignation de haches en pierre polie, il présente une grande ambiguité par son analogie avec le nom du peuple celtique. Du reste, le mot hache désigne aussi bien un instrument de paix qu'un instrument de guerre, et détermine bien mieux l'usage multiple auquel cet objet a dû servir. Le manche de Mœringen, long de 0,70, prouve que c'était là un instrument destiné à porter de forts coups, et non, comme l'ont pensé quelques antiquaires, des ciseaux, des leviers, des coins ou même des monnaies.

1. V. Gross, *Les Protohelvètes*, p. 41.
2. S.-G., n° 8,103.
3. J. Evans, *op. cit.*, p. 158.

ÉPÉES

L'épée de bronze est représentée dans la cachette de Villatte par dix-huit fragments de lames, se rapprochant plus ou moins du type D « du projet de classification des épées en bronze[1] » et six fragments de soies se rapportant au type E.

Les dix-huit fragments nous représentent au moins seize épées différentes, quatre d'entre eux pouvant à la rigueur se rapporter à deux épées, bien que cela ne nous semble pas probable.

Nous ne donnerons qu'une description sommaire de ces objets ; l'intérêt qui s'attache à une épée entière fait ici défaut ; et il est même très difficile de reconnaître les types dans des morceaux qui varient de 0,183 à 0,021 de longueur.

Les uns comme les n°s

1, (long. 0,143 ; larg. 0,03),
2, (long. 0,067 ; larg. 0,028),
3, (long. 0.045 ; larg. 0,035),
4, (long. 0,002 ; larg. 0,0028)

sont ornés de quatre filets creusés avec une grande netteté à près de 0,005 de profondeur.

D'autres, comme les n°s

6, (long. 0,034 ; larg. 0,027),

1. *Revue archéologique*, nouvelle série, 7e année, t. XIII, p. 181.

7, (long. 0,05 ; larg. 0,034),
8, (long. 0,039 ; larg. 0,018)
n'ont que deux filets.

Dans le n° 9, (long 0,115, larg. 0,03) les filets sont en relief.

Les n°s 10, (long. 0,041 ; larg. 0,021),
11, (long. 0,004 ; larg. 0,019)
sont à arrête médiane.

Les n^{os} :
12, (long. 0,035 ; larg. 0,032),
13, (long. 0,06 ; larg. 0,017),
14, (long. 0,04 ; larg. 0,018),
15, (long. 0,042 ; larg. 0,025)
n'ont d'autre ornement que la dépression qui forme le taillant de la lame, et qui semble due à un énergique martelage.

Le n° 16 mérite une mention spéciale. C'est l'extrémité d'une lame qui mesure encore 0,183 de long, et qui affecte la forme de feuille. Elle mesure à la brisure 0,03 de large ; à 0,06 de la brisure, 0,039 (largeur maxima) et diminue ensuite pour finir en pointe mousse.

Très plate, cette lame qui, à la brisure, mesure 0,005 d'épaisseur, semble avoir été martelée.

Au contraire du n° 16, le n° 17 est la partie supérieure d'une épée qui mesure 0,134 de long. (Pl. II, fig. 7.)

A la brisure...............	0,027	de large.
à 0,055 de la brisure.......	0,03	—
et sa partie la plus large....	0,055	—

PL.II

7

6

5

2 bis

8

A G.

4

3

1

1 bis

2

Cette lame était à arête médiane très prononcée et ornée de deux filets en creux. Elle a subi un martelage énergique qui a complètement aplati le nerf médian et fait disparaître les filets, sauf à l'épanouissement de la soie. Nous disons soie, et non âme, car cette lame avait une soie ovale de 0,01 sur 0,005 qui a été brisée à sa naissance. (Pl. II, fig. 2 *bis*.) Nous rapprocherons de cette lame la poignée découverte avec, et qui, si elle n'a pas été faite pour cette arme, a servi à une épée du même type. (Pl. II, fig. 2.)

Poignée. — Cette poignée, d'une longueur totale de 0,112, a une forme très simple. Elle se compose d'une sorte de garde affectant la forme semi-circulaire (larg. 0,045, haut. 0,025) sur laquelle vient s'emmancher une tige droite à section ovale, de 0,067 de longueur, 0,02 de largeur, et 0,015 d'épaisseur. Cette tige est surmontée d'un bouton de 0,03 de largeur, 0,015 de hauteur, et 0,014 d'épaisseur. (Pl. II, fig. 1.)

L'aspect général de l'ornementation est celui que produirait une poignée, dont la fusée serait dans le genre des fusées de nos fleurets d'escrime et qui aurait été entièrement recouverte de peau par un habile sellier : tous les détails des piqûres sont rendus avec une vérité surprenante.

A l'intérieur de la poignée on aperçoit un morceau de bronze présentant la même section que la soie de l'épée n° 17, et qui fait saillie au dehors de la fusée. (Pl. II, fig. 1 *bis*.) Cette lame n° 17 entre à frottement dur dans les lèvres de la garde et la soie vient butter contre la saillie. Ne serait-ce pas là une poignée coulée sur la

lame, comme ce qui s'est passé souvent, notamment pour les épées de Cherwell près Oxford, en Scandinavie, en Allemagne et en Italie pour certains poignards[1]?

Cette poignée, d'une forme inédite, a dû être mise après le martelage du nerf médian. Ce serait, suivant nous, une réparation des plus curieuses. Elle offre de nombreux points de ressemblance avec la poignée de Cherwell, et comme elle, ne présente pas de traces de rivure. Ses dimensions rentrent dans les dimensions ordinaires, puisqu'elle offre 0,068 à la préhension. — Pour la classer, nous la ferions rentrer dans la série O du projet de classification.

Autant qu'on en puisse juger, ces lames appartenant au même type, bien qu'offrant quelques différences entre elles, sont analogues aux épées habituellement rencontrées.

Nous citerons comme similaires :

L'épée de Vaudrevanges (St-G. n° 8,100), les épées lacustres dessinées par V. Gross[2], les épées trouvées dans la Loire-Inférieure[3], les épées du Musée de Bourges, la magnifique épée de la collection D. Mater à Bourges[4], etc., etc.

Ames. — Sept fragments de poignées, âmes ou soies plates, comme on voudra nommer la partie supérieure

1. J. Evans, *op. cit.*, p. 309.
2. V. Gross, *op. cit.*, Pl. XII, n°s 1-6.
3. *Invent. des épées et poignards de bronze en Bretagne*, par MM. V. Micault et Pitre de Lisle du Dréneuc. St-Brieuc 1884, de A à G., Pl. A., p. 9, 2e partie.
4. *Mém. ant. du Centre*, t. VIII, p. 2.

de la lame, font partie de la découverte de Villatte. Elles se rapportent toutes au type E du projet de classification[1]. Les unes n'ont que des trous de rivets; les autres possèdent une fente médiane.

Trois rentrent dans la première catégorie. Dans l'une, il existe de chaque côté, et se correspondant, une dépression circulaire bien nette d'un côté, mal venue de l'autre, qui nous semble une indication de trou de rivet.

L'autre est une poignée incomplète. Elle est à forte nervure médiane, porte de chaque côté trois trous de rivets, et un à la partie supérieure, qui, du reste, est brisée. Les trous ont été percés au burin dans une rigole venue de fonte, moins épaisse que le reste de la poignée; on voit, à partir des premiers trous, la naissance de deux lignes gravées en creux.

Longueur........................	0,005
Largeur........................	0,45
Épaisseur........................	0,011

La troisième, également à nervure médiane, porte six trous percés au burin dans une épaisseur de 0,004 de métal. Elle est brisée. (Pl. III, fig. 18.)

Longueur........................	0,03
Largeur........................	0,04
Épaisseur........................	0,008

Il ne nous semble pas impossible d'admettre que la lame n° 17 ait eu primitivement une âme de cette forme. Les trous de rivets brisés, on a pu lui donner au

1. *Revue archeologique*, nouvelle série, 7e année, t. XIII, p. 181.

marteau et en respectant la nervure médiane devenue la soie, la forme qu'elle a actuellement.

Les quatre fragments qui restent sont des parties supérieures de poignées à fente médiane, qui, si elles ne sont pas venues de fonte, ont été enlevées au burin dans un endroit où le moule avait réservé une très faible épaisseur. Dans l'un d'eux cependant la fente avait été réservée, et au lieu de l'enlever tout entière, on a percé de trous de rivets. Le quatrième fragment, très petit, n'est que l'épanouissement de la soie en queue de poisson ; mais il se distingue des autres par l'encoche demi circulaire qu'il porte au centre de l'épanouissement, et, selon toute vraissemblance, qui était destinée à maintenir un rivet. (Pl. III, fig. 19.) Cette même encoche se retrouve sur une poignée du même type provenant de Newcastle[1].

Cette forme est l'une des plus communes. On la retrouve en France :

A Larnaud (St-G. 21,640), Villeneuve-Saint-Georges (St-G. 26,005), Abbeville (St-G. 25,054), dans la baie de Penhoët à Saint-Nazaire (fouilles Kerviller, St-G. 23,844), dans un dolmen à Miers (Lot)[2], en Bretagne, une de ces poignées était garnie de deux plaquettes de bronze[3], en Angleterre, à Newcasle, à Barrow (comté de Suffolk[4]), en Irlande[5], etc.

On a même trouvé à Muckno, (comté de Monaghan),

1. J. Evans, *op. cit.*, fig. 344, p. 304.
2. *Revue archéologique*, nouvelle série, vol. XIII, p. 182.
3. V^or Micault et P. de Lisle du Dréneuc, *op. cit*, Pl. A., p. 11.
4. J. Evans, *op. cit.*, f. 343, p. 302.
5. J. Evans, *op. cit.*, f. 354, p. 312.

et à Mullylagan (comté d'Arnagh) des poignées encore munies de leurs plaquettes d'os [1].

En Finlande ce type se retrouve de même qu'en Allemagne, à Halstatt, et en Suisse [2]. Nous ajouterons que nous possédons une épée en fer, provenant d'un tumulus fouillé à Vornay, qui est une copie exacte de l'épée de bronze à soie plate et à rivets, et que M. de Laugardière en possède une du même type provenant de Lazenay près Bourges [3].

Ainsi donc, les fragments d'épées et de poignées de Villatte offrent la plus grande analogie avec les armes découvertes tant en France, que dans les Iles Britanniques et l'Europe centrale. Toutes ces armes sont l'œuvre d'habiles fondeurs, et elles semblent être la dernière forme des épées de bronze.

Au premier abord on pourrait les croire sorties du même atelier, et admettre l'existence d'un centre de fabrication qui répandait ses produits dans toutes les parties de l'ancien monde. Cependant, la découverte de quelques moules d'épée vient infirmer cette hypothèse.

A Knigthon (comté de Drevon) on a trouvé deux moules d'épée en schiste micacé du Cornwall, et aussi en Irlande [4].

A Mœringen, il a été trouvé, il y a quelques années, un fragment de moule en grès molassique, roche très abondante dans la contrée. Il en est de même pour les

1. J. Evans, *op. cit.*, f. 358-61, p. 316 et suiv.
2. *Mém. ant. du Centre*, t. X, p. 220.
3. *Mém. ant. du Centre*, t. III, p. 8.
4. J. Evans, *op. cit.*, p. 473, 474, f. 520, 521.

stations d'Estavayer et du lac du Bourget, de même aussi en Schlesswig.

Pour s'expliquer la ressemblance des épées, il faut évidemment admettre une origine commune à cette industrie, qui avait atteint son entier développement à la dispersion, puisque les types ont peu ou pas varié, et ont une véritable perfection, et supposer que les épées ainsi répandues ont été copiées par les fondeurs indigènes.

Les faibles dimensions des poignées qui, sauf quelques rares exceptions, ne laissent guère que 0,07 ou 0,08 à la préhension me ferait chercher vers l'Orient le point de départ des épées de bronze.

LANCES

Après avoir examiné l'épée, nous devons passer en revue les *pointes en bronze*, destinées à être emmanchées en bout, qu'elles soient pointes de lances, de javelot ou d'épieu. Plus encore peut-être que les épées, les armes de guerre et de chasse qui rentrent dans cette catégorie démontrent l'habileté des fondeurs antiques, et prouvent une longue habitude et une grande connaissance du travail du bronze. Ce n'est qu'à la suite de nombreux essais, par l'expérience qu'une longue pratique peut seule donner, qu'on est arrivé à couler ces armes, dont quelques-unes atteignent une grande dimension, et dans lesquelles la cavité conique qui produit la douille s'étend presque jusqu'à la pointe.

Toutes les pointes de la cachette de Villatte, sauf une seule, appartiennent au même type : « la pointe simple en forme de feuille, ou longue et étroite, ou large, avec une douille percée de trous destinés à recevoir les rivets servant à la fixer au manche[1]. » Nous y ajouterons que dans toutes celles-là la cavité intérieure s'étend jusqu'à la pointe.

La seule arme qui n'appartienne pas à ce type est une pointe de javelot, si nous en jugeons par sa grandeur, et qui, entière, devait être longue d'environ 0,095. La douille, aplatie, avait 0,023 dans sa plus grande largeur. Au lieu de se prolonger comme dans les autres pointes, elle n'a que 0,038 de long et s'arrête brusquement à la naissance des ailes. Celles-ci se raccordent à la douille par une courbe convexe assez élégante. (Pl. II, fig. 3.)

Deux trous de rivets, vis-à-vis l'un de l'autre, percent la douille. Nous voyons dans cette arme un modèle plus ancien que les autres : dans tous les cas il exige une moins grande habileté du fondeur.

Parmi les pointes du second type, cinq sont intactes.

La plus grande, qui mesure 0,146 de long et 0,043 à sa plus grande largeur, a un contour ogival assez prononcé qui rappelle les pointes trouvées dans le nord de l'Irlande et celles de la Hongrie[2]. Les bords des ailes semblent avoir été martelés pour faciliter l'aiguisage. (Pl. II, fig. 7.)

Une autre, par ses contours, se rapproche de la

1. J, Evans, p. 334.
2. J. Evans, p. 312, fig. 366.

pointe précédente; elle est plus petite (long. 0,106, larg. max. 0,01), mais la douille est ornée avec soin de traits parallèles et d'un guillochage (Pl. II, fig. 4); les deux trous de rivets ont été percés évidemment après la gravure des traits de rivets : le refoulement du métal l'indique d'une façon certaine.

A cette forme peut encore se rattacher une autre pointe, à douille très longue, et à ailes relativement courtes (long. totale de l'arme 0,129, long. de la douille 0,069, larg. max. 0,035). (Pl. II, fig. 6.)

Le quatrième exemplaire mesure 0,095 de long, et a 0,026 à sa plus grande largeur. La douille a été aplatie d'un coup de marteau. Cette pointe n'a jamais dû servir. Les trous de rivets, indiqués seulement par le moulage, n'ont jamais été percés, et d'après le poids de l'arme, il semble que le noyau de sable remplisse encore la douille.

Enfin, la cinquième pointe, qui mesure 0,112 de long et 0,032 de largeur maxima, a un contour un peu plus ovale. Les ailes sont ornées de deux traits parallèles aux bords. (Pl. II, fig. 5.)

Les fragments d'ailes qui restent présentent les mêmes caractères que les pointes ci-dessus décrites.

Deux d'entre eux se rapprochent du contour ogival, tandis que les dix autres sont plutôt de la forme ovale. Un d'entre eux devait appartenir à une grande lance, d'environ 0,20 de longueur, plutôt ogivale qu'ovale; il mesure encore 0,143 de long. L'aplatissement des bords des ailes que nous avons signalé, et qui devait faciliter l'aiguisage des pointes, existe sur presque

tous ces fragments : l'un d'entre eux possède encore son noyau intérieur de sable.

Nous aurons fini quand nous aurons signalé quatre fragments de douille, dont trois sont ornés de traits parallèles, dans le genre de la pointe dessinée fig. 4, et une grande douille intacte de 0,10 de long, dont la base est aussi très soigneusement ornée.

Les pointes de bronze ont été rencontrées un peu partout. Nous citerons, parmi celles que nous connaissons ou dont nous avons vu des dessins, les pointes provenant de :

Heathery Burn, comté de Durham, Newark, (Angleterre), Reach, (Irlande)[1].

En Suisse, ces formes se sont rencontrées à Thielle, à Stutz, à Mœringen[2].

En France, à Réallon[3], à Larnaud[4], à Villeneuve-Saint-Georges[5], dans les dragages de la Seine[6], à Alise, dans le lit de la fausse rivière[7], enfin dans les palafittes de la Savoie.

Aux pointes de lance se rapporte l'objet dessiné (Pl. III, fig. 1) qui doit être une base de hampe. Long de 0,065, cet objet se compose d'un tube légèrement conique terminé par un bouton creux, en forme de calotte sphérique, de 0,026 de diamètre. Le métal a

1. J. Evans, *op. cit*, p. 337, fig. 381, 385; p. 343, fig. 390.
2. V. Gross, *op. cit.*, Pl. XV, fig. 2, 24, 5, (S.-G., n° 21,414.)
3. S.-G., n° 14,808.
4. S.-G., n° 21,660.
5. S.-G., no 26,010.
6. S.-G., n° 26,325.
7. S.-G., salle XIII, vit. 26, n° 16,279.

une épaisseur de 0,002 à l'embouchure de la douille qui n'est pas parfaitement cylindrique ; quatre forts filets en relief servent d'ornement à cette douille.

Des viroles de ce genre ont été trouvées, paraît-il, encore emmanchées au bout de bois de lance, en Irlande [1]. Il en existe en France, à Clermond-Ferrand, dans les stations du lac du Bourget, à Alise [2], dans les dragages de la Seine, à Larnaud [3], à Narbonne [4], en Suisse [5].

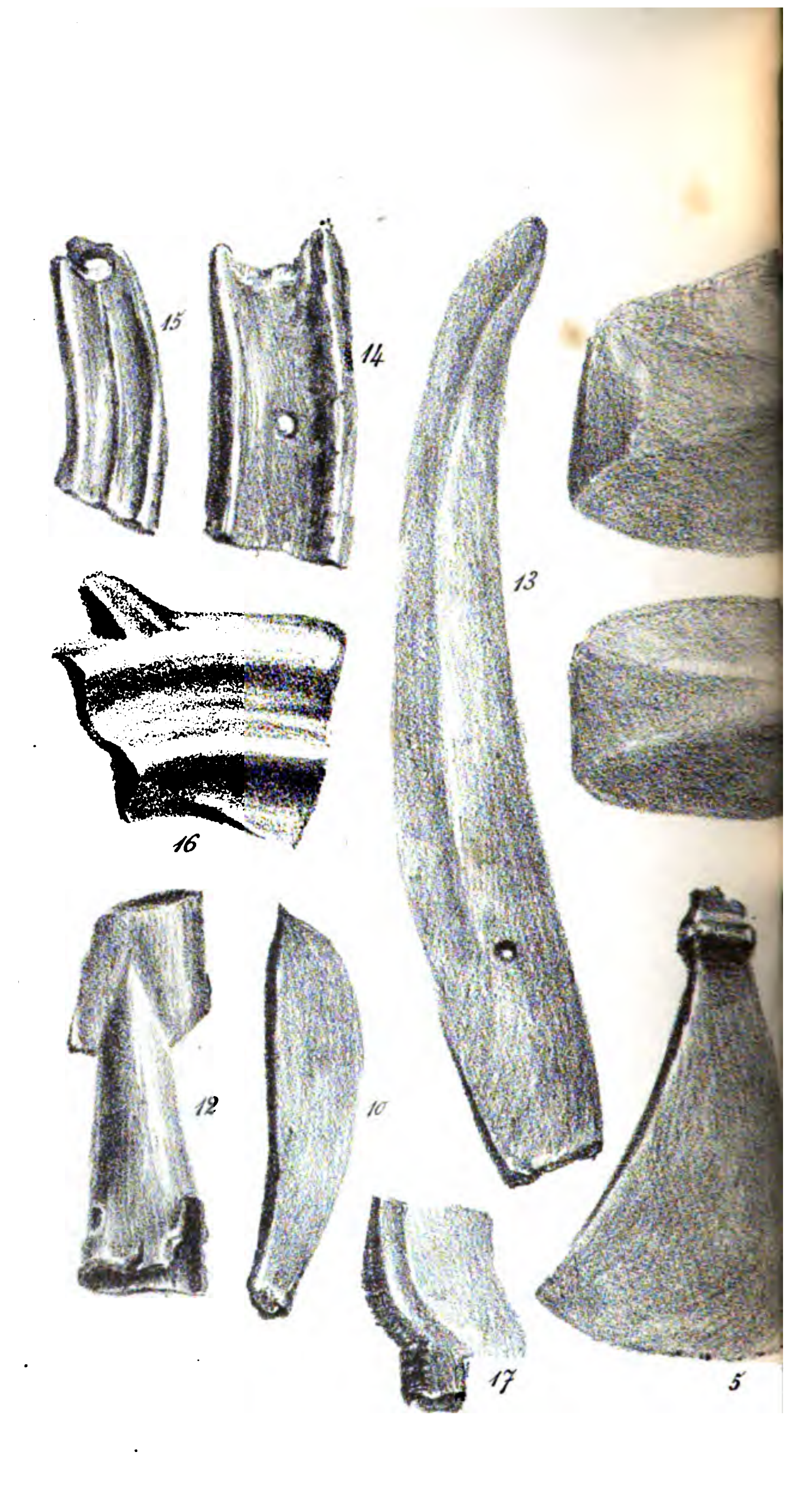
OUTILS

Après avoir énuméré et décrit les différents objets qu'on peut classer sous la dénomination générale d'armes, nous examinerons les outils, dans lesquels nous rangerons les couteaux, bien que dans certains cas, ils aient pu servir aux combats, comme poignards.

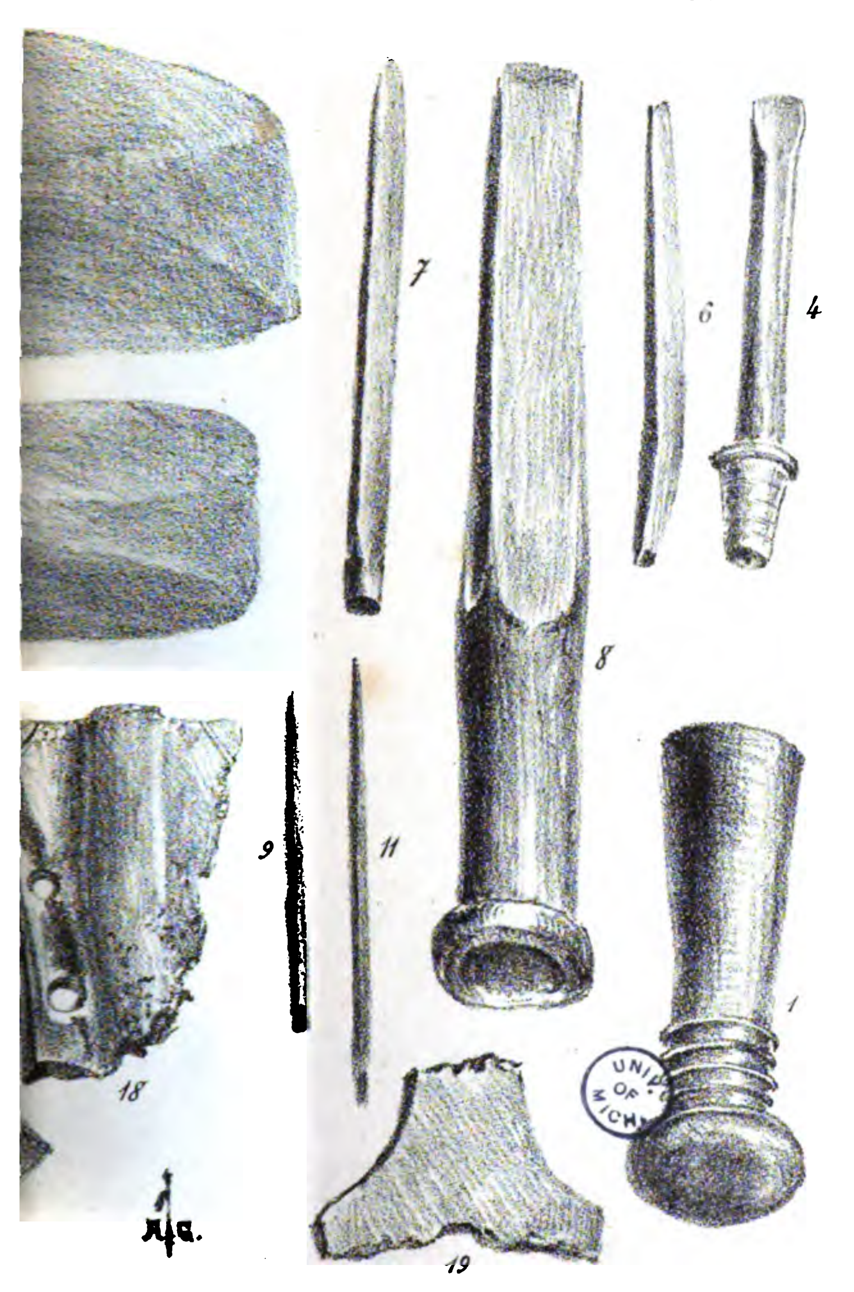
Ciseaux et burins. — L'une des pièces les plus remarquables de cette catégorie et l'une des plus rares, est sans contredit un ciseau à douille ronde entièrement fermée. Il est long de 0,126 ; sa douille, profonde de 0,056, a son embouchure formée d'un bourrelet de 0,001 de saillie, de 0,022 de diamètre. La lame pro-

1. J. Evans, *op. cit.*, p. 366.
2. *Revue archéologique*, nouvelle série. vol. IV, Pl. XIII.
3. S.-G., n° 21,663.
4. Musée de Narbonne, provenant de Rieux-Mérinville, n° 31.
5. V. Gross, *op. cit.*, Pl. XXV, fig. 5, 10, 11, 15, 17.


UNIV.
OF
MICH.


15
14
13
16
12
10
17
5

PL. III



prement dite, en forme de pyramide rectangulaire, se termine par un tranchant en forme de V, qui mesure 0,012 de large. Cet outil, fondu dans un moule à deux coquilles, est d'une parfaite conservation. (Pl. III, fig. 8.)

Les analogues ont été assez rarement rencontrés en France. Il en existe cependant au Musée de Tours, qui proviennent d'Amboise, à Narbonne, à Saint-Germain, venant du Doubs et de la collection Fèbre de Mâcon, Montmozot (Jura), Manteyer [1] (Hautes-Alpes). En Suisse le docteur Gross n'en cite qu'un exemplaire venant de Mœringen [2]; quelques ciseaux à douille ont été trouvés à Bologne.

Les gouges, qui sont en général moins rares, ne se sont pas rencontrées à Villatte.

Un second ciseau, beaucoup plus faible, est long de 0,063. Il est à soie, et offre cette particularité que la soie est plus grosse que la lame, et est munie d'un talon circulaire de 0,001 de saillie. Le tranchant très aigu a 0,006 de large. La lame, à huit pans, est légèrement conique, et le martelage a rendu les bords du tranchant un peu saillants. Nous croyons que cet outil a été fabriqué au marteau, avec le débris d'un autre instrument dont la soie aurait été utilisée comme lame. (Pl. III, fig. 4.)

Le second ciseau à soie est, à proprement parler, plutôt un tranchet ; son tranchant recourbé a 0,055 de largeur. Il se rétrécit brusquement, et la soie qui est

1. E. Chantre, Alb., Pl. X, fig. 5 et 7.
2. Gross, *op. cit.*, Pl. XXIV, fig. 26.

brisée était munie d'un talon d'arrêt. La lame mesure 0,004 d'épaisseur maxima. (Fig. 5.)

Ce type, assez rare en France, s'est montré à Larnaud[1]. Plusieurs exemplaires ont été découverts en Angleterre, et sont publiés par J. Evans, auquel nous avons emprunté leur dénomination[2].

Deux autres fragments de ciseau existent, dont l'un est dessiné. (Fig. 7.) Puis vient un objet qui semble avoir possédé une soie. La légère courbure de la lame, triangulaire et tranchante à l'extrémité, nous a fait voir là un instrument destiné à entailler des matières dures, et à agir par percussion sur le dos de la lame. (Fig. 6.) Deux autres fragments, poinçons ou burins, sont dessinés. (Fig. 9 et 11.)

TRANCHETS. — Nous donnons, sous cette dénomination, deux instruments presque identiques, bien que de grandeurs légèrement différentes.

L'un d'eux (fig. 2) mesure 0,08 de longueur, sur 0,043 de largeur. Les côtés forment, avec le tranchant légèrement convexe, un angle aigu. Le dos est sensiblement bombé.

Cet outil a été très fortement martelé dans tous les sens. Il mesure au centre, 0,008, tandis que les côtés ont à peine 0,0025 d'épaisseur. Au centre de la courbure du dos on remarque une déchirure qui ne peut provenir que du trou de rivet.

Le second (fig. 3) présente la même brisure, mais

1. E. Chantre, Album, Pl. LXVI, fig. 11, 12, 13.
2. J. Evans, *op. cit.*, p. 181, 182, 183.

laisse encore voir la naissance du trou de rivet situé à 0,026 du tranchant. Voici ses dimensions : longueur 0,075, largeur maxima 0,032, longueur des côtés 0,027. Ceux-ci sont perpendiculaires au tranchant qui est droit. Les angles ont été arrondis.

Les similaires de ces instruments sont catalogués à Saint-Germain sous le nom de rasoir ; nous croyons à une erreur de classification. Nous n'admettons pas non plus le nom de couteau sous lequel les range J. Evans [1]. Pour nous ce sont des tranchets ou des racloirs destinés à travailler les peaux. Peut-être étaient-ils emmanchés, à la façon de certaines scies en silex, dans une douille en bois. Ainsi s'expliquerait le trou de rivet.

Des outils du même genre ont été trouvés à Questembert, à Nantes (Jardin des plantes), à Notre-Dame d'Or, et il en existe dans la collection Fèbre, de Mâcon, mais sans indication de provenance.

Couteaux. — On divise habituellement les couteaux en trois catégories :

Couteaux à poignée venue de même fonte que la lame;

Couteaux à soie;

Couteaux à douille.

Nous ajouterons une quatrième classe :

Couteaux à trous de rivet.

Les couteaux de la première catégorie manquent. Nous ferons cependant rentrer dans cette classe un

1. J. Evans, *op. cit.*, p. 231.

fragment de manche en bronze qui peut être un manche de couteau. (Pl. II, fig. 8.)

A la seconde catégorie appartient une lame longue de 0,05, large de 0,011 près de l'extrémité et de 0,006 près du talon, et qui ressemble d'une façon frappante à certains de nos grattoirs modernes. L'épaisseur du dos est de 0,003. Le taillant n'a jamais été affilé. A sa partie la plus étroite cette lame offre un talon rudimentaire, et au delà la section affecte la forme ovale. (Fig. 10.)

A cette catégorie appartient encore un fragment de talon de lame au dos épais et orné de stries que nous figurons sous le numéro 17.

Deux fragments de couteaux à douille représentent la troisième classe, la plus commune dans les palafittes, mais qui jusqu'ici avait complètement fait défaut dans les fonderies [1].

Le fragment figuré (Pl. III, n° 12), est, chose également rare, à deux tranchants.

Enfin à la quatrième classe se rapporte la lame dessinée sous le numéro 13.

Longue de 0,135 elle a une légère courbure qui rappelle certains couteaux arabes. Le trou de rivet bien percé, est distant de 0,03 du talon. La lame paraît fort usée.

Il existe encore deux pointes de lame qui semblent être des débris de couteaux. Leurs faibles dimensions rend toute description inutile.

1. E. Chantre, *Ind. de l'âge du bronze*, p. 70.

Faucilles. — Cet outil, essentiellement agricole, est représenté à Villatte par trois spécimens entiers et cinq fragments. On les divise en cinq classes correspondant à cinq dispositions d'emmanchements :

1° Faucille à talon ;
2° Faucille à côtes ;
3° Faucille à bouton ;
4° Faucille à rivet ;
5° Faucille à languettes.

Tout le monde connaît la curieuse poignée de Mœringen découverte par M. Victor Gross et publiée par lui[1] et dont il existe un fac-simile au Musée de Saint-Germain.

Les instruments des deux premières classes font défaut dans notre fonderie.

La faucille à bouton, en revanche, est représentée par deux objets entiers et un fragment.

L'un d'eux a son bouton très saillant (0,012). Elle est ornée de deux nervures parallèles au contour extérieur. Le dos, assez épais, mesure 0,005 près du talon. Enfin le bout de cet instrument est coupé carrément, et ne semble pas avoir été brisé. Nous dessinons cet exemplaire, ainsi que le second, dont le bouton offre une saillie très faible (0,006).

Ces instruments ne semblent pas avoir jamais été aiguisés. (Pl. IV, fig. 2 et 3.)

Le fragment (Pl. III, fig. 16) possède un fort appen-

1. V. Gross, *op. cit.*, Pl. XX, fig. 1.

dice transversal, long de 0,01, épais de 0,004, et qui se rattache au dos de la faucille, sur lequel il est légèrement oblique. Deux nervures fort épaisses (0,006), renforcent la lame.

Une faucille entière de ce genre a été trouvée à Pontarlier : c'est la plus grande faucille connue ; elle est actuellement à Saint-Germain [1].

Une faucille entière à rivet, et un fragment représentent la quatrième classe.

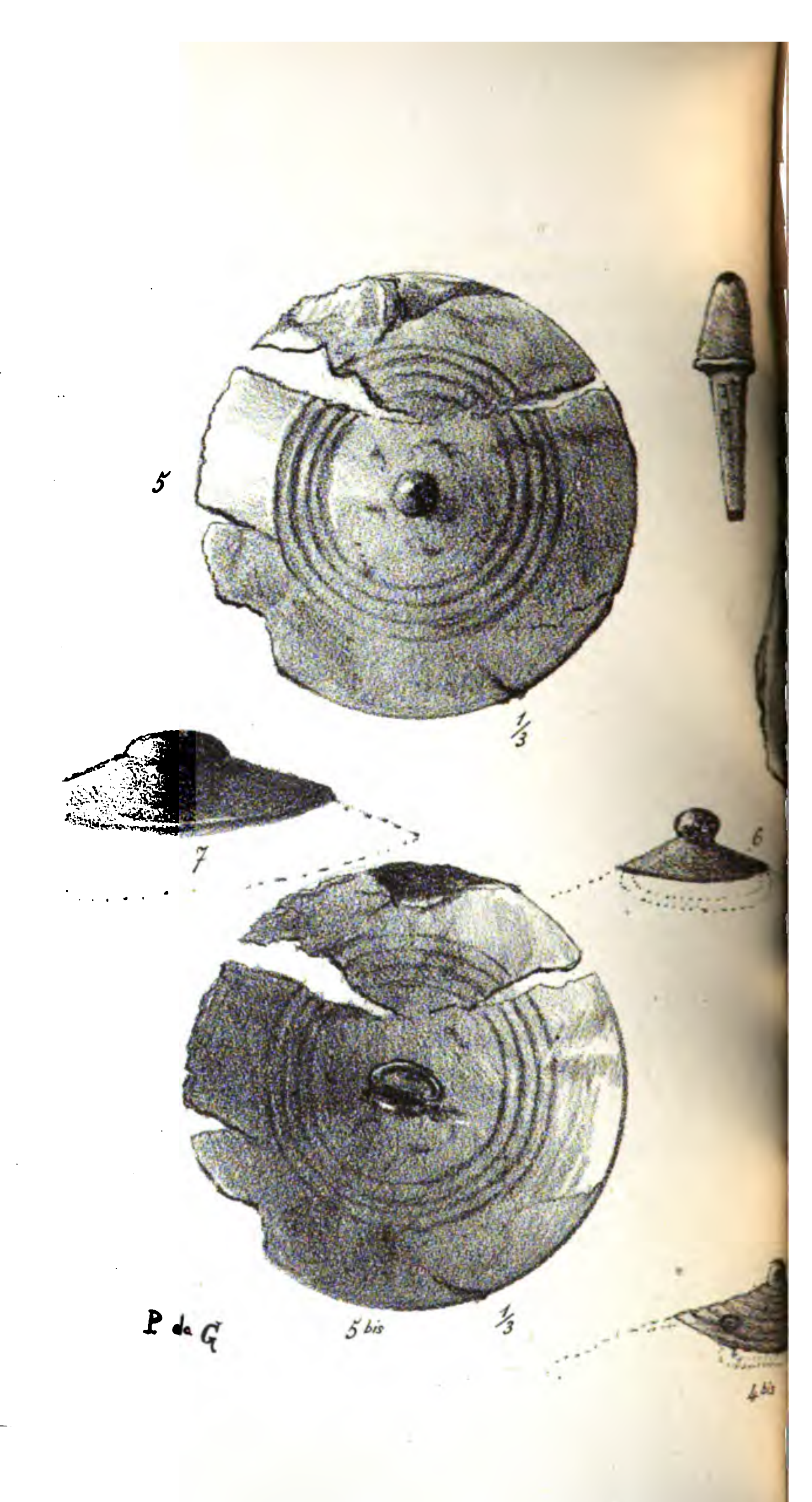
L'instrument complet mesure 0,15 d'ouverture. (Pl. IV, fig. 1.) Très arqué, presque en demi-cercle, il est orné de deux légères nervures, dont l'une a été écrasée pour produire le taillant. Le jet de fonte, encore visible, se trouve en haut et aux deux tiers environ de la courbure. Le trou de rivet, qui semble avoir été réservé dans le moule, est situé à 0,029 du talon, au milieu de la lame. A cet endroit le dos mesure 0,004 d'épaisseur. La lame devait entrer dans le manche jusqu'à 0,01 au-dessus du rivet ; c'est à cet endroit, du moins, que commence le taillant.

Le fragment, très petit, appartient à une faucille de petite dimension, ornée de trois nervures équidistantes. Le trou du rivet est tout à fait au talon de l'instrument, et le tranchant, dont on aperçoit la naissance, semble avoir été produit par l'écrasement de la nervure inférieure. (Pl. III, fig. 15.)

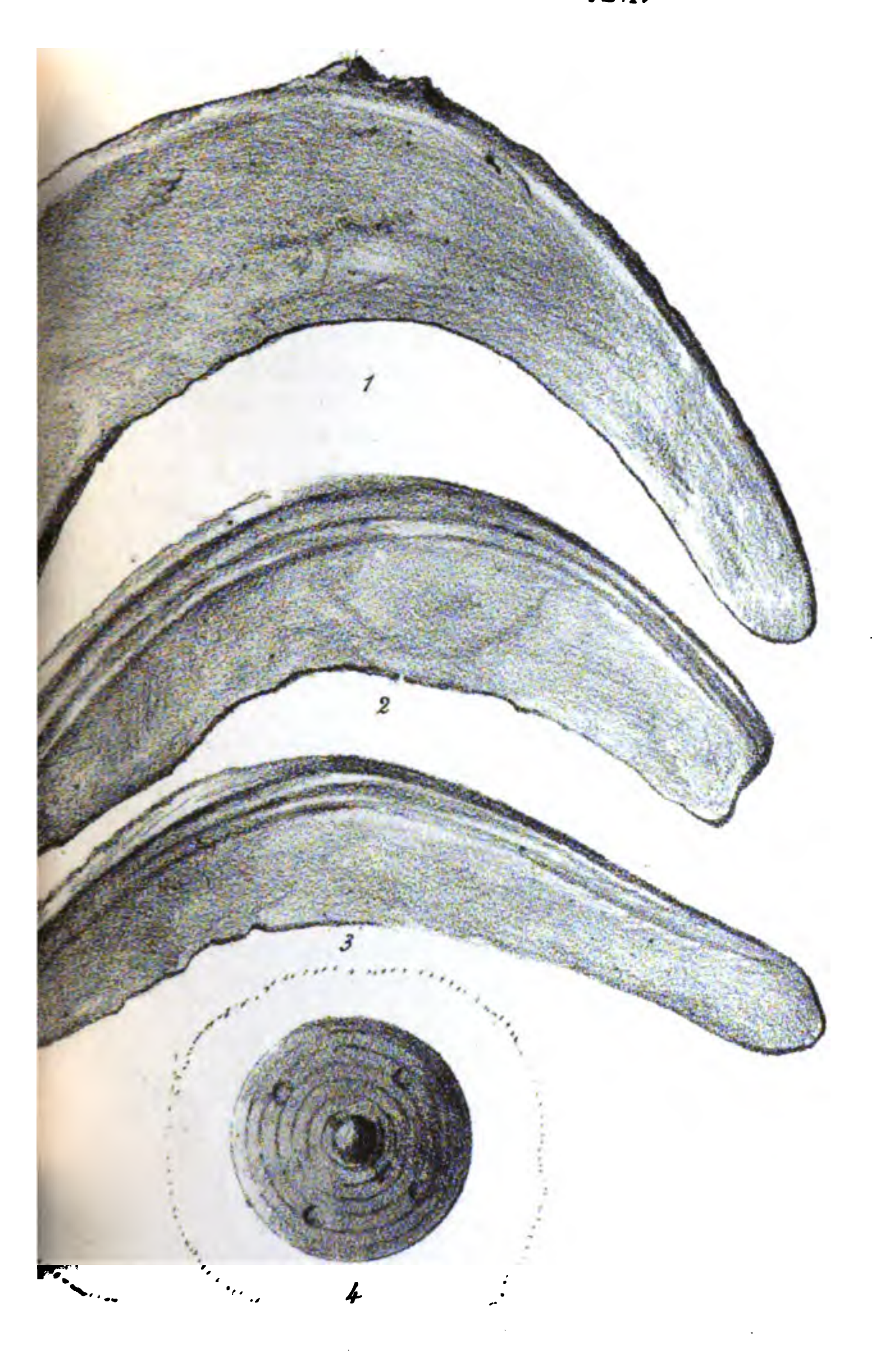
Largeur : au talon, 0,012 ; à la brisure 0,016 ; longueur 0,041.

Deux fragments, presque identiques, rentrent dans la

1. Chantre, Album, Pl. XI, fig. 1.


5
1/3
7
6
5 bis
1/3
P de G
4 bis

PL. IV



classe des faucilles à languettes. Ils portent chacun un trou de rivet. Nous en dessinons un. (Pl. III, fig. 14.)

Restent deux extrémités de faucilles dont l'une, longue de 0,067, est ornée de deux fortes nervures qui viennent mourir près de la pointe. L'autre, très simple, pourrait facilement être prise pour une lame de couteau, tant sa courbure est peu prononcée, si l'une de ses faces n'était entièrement plate. Toutes les faucilles, en effet, ont une de leurs faces plate, le moule étant simplement formé d'une seule valve. Ce fragment est long de 0,092. La pointe est ronde, légèrement relevée. A la brisure, elle mesure 0,035 : ce devait être une grande faucille.

La faucille, assez rare dans le nord de la France, où quelquefois elle apparaît munie d'une douille[1], est très commune dans l'Europe centrale.

Mais, tandis que nous rencontrons la faucille à talon dans presque toute la région de l'est, à Goucelin (Isère), à la Poype, à Vernaison, à Santenay, à Publy, à La Rivière, à Equevillon, à Saint-Aubin, à Luzarche et à Larnaud[2] (fonderies), dans les trésors de Réallon, de Ribiers, de Manson (Puy-de-Dôme), de Frouard, etc., dans les palafittes de Savoie, la faucille à rivet, beaucoup plus rare, ne s'est rencontrée qu'en peu d'endroits, à Albertville[2], entre autres, et en Suisse ; enfin dans certaines stations, comme Mœringen, Estavayer, Auvernier où elle domine complètement[3].

1. J. Evans, *op. cit.*, p. 210.
2. E. Chantre, Gisements de l'âge du bronze.
3. V. Gross, *op. cit.*, p. 104.

Cette forme est également connue en Italie et en Hongrie.

Molette. — Il nous reste à décrire pour terminer la série des outils, un instrument que nous considérons comme l'un des objets les plus intéressants de la fonderie du Petit-Villatte.

Cette molette (Pl. IV, fig. 8) mesure 0,036 de longueur. Elle se compose d'une soie quadrangulaire (longueur 0,022 ; longueur à la base 0,005 × 0,006; largeur au sommet 0,005 × 0,003) et d'un renflement conique terminé par un bout rond *en fer*. Le tout ressemble à un minuscule pilon. Le fer a été pris dans le bronze par le coulage ; c'est probablement une tige de fer de la longueur du renflement. Le bronze fortement chargé d'étain, au point d'être presque blanc, est en quelques endroits légèrement déformé par la pression.

Cet instrument, qui suivant nous, devait s'emmancher dans du bois, servait probablement à repousser le bronze, peut-être à fabriquer des boutons ou des agrafes minces [1]. Ce serait le complément, le mandrin d'une matrice analogue à la matrice découverte à Larnaud [2].

La présence d'une partie de fer, très faible il est vrai, au milieu de cette quantité de bronze est à remar-

1. Cette opinion a été partagée par M. Flouest, auquel nous eûmes l'occasion de montrer l'objet à une séance de la Société des antiquaires de France. Nous ne pouvons nous appuyer sur une autorité plus compétente.

2. E. Chantre, Alb., Pl. XLVI, fig. 7. — Indus., p. 81.

quer. Nous ne devons pas oublier que tous les objets qui ont été découverts sont les débris des produits d'un fondeur de bronze. La plupart des objets même semblent avoir été destinés à la fonte. Nous n'avons pas ici à entrer dans un débat, où de chaque côté des hommes éminents produisent des arguments sérieux en faveur de l'existence ou de la non existence d'un âge de bronze pur. Qu'il nous soit permis cependant d'appeler l'attention sur l'existence du fer dans la fonderie du Petit-Villatte, fonderie presque contemporaine, nous espérons pouvoir le démontrer, des fonderies de Larnaud, de la Poype, etc., des trésors de Réallon, Ribiers, Vaudrevanges, et de plusieurs stations lacustres importantes.

ORNEMENTS DE CHEVAUX

Grands disques a bélière. — Le premier de ces disques (Pl. IV, fig. 5 et 5 bis, dessiné au tiers) mesure 0,195 de diamètre. Il est formé d'une mince plaque de bronze battu, et est orné à moitié de son rayon, de quatre cercles concentriques en relief, et au centre d'un mamelon de 0,015 de diamètre, peu saillant, obtenu au repoussé. En dessous est une attache en forme de bélière, longue de 0,04, haute de 0,014, et formée d'un fil de bronze rond de 0,006 de diamètre. Elle est fixée au disque par une sorte de soudure au bronze [1].

1. Le mot soudure au bronze est impropre, et nous nous en sommes servi faute de mieux. Voici l'opération à laquelle se

Le second disque mesure 0,135 de diamètre. L'ornementation se compose ici de trois cercles en relief, espacés de 0,005, le plus rapproché étant à 0,045 du centre du mamelon. Celui-ci, beaucoup plus soigné que le mamelon de la phalère précédente, se compose d'un petit disque (diam. 0,0023) surmonté d'un bouton légèrement aplati (Pl. IV, fig. 6.) Dans cet exemplaire la bélière, longue de 0,03 et le mamelon, semblent rapportés, rivés l'un à l'autre et consolidés par une soudure au bronze. Il en est de même pour la troisième phalère qui mesure 0,96 de diamètre : elle est ornée d'un ressaut central de 0,06 de diamètre obtenu au repoussé. Le mamelon est en forme de calotte sphérique très aplatie (0,0015 de diam.). (Pl. IV, fig. 7.)

Enfin, le quatrième disque, le plus petit (0,085), est sans contredit le plus élégant. Il est simplement orné d'un mamelon conique de 0,031 de diamètre, garni de six cercles concentriques et d'un bouton central. Le mamelon est fixé au disque par quatre rivets bien visibles, sans addition de métal. (Pl. IV, fig. 4 et 4 bis.)

Les fragments se rapportant à des phalères sont au nombre de treize, dont huit sont des débris de deux disques et cinq appartiennent à des disques différents.

Des disques semblables ont été découverts : à Saint-Martin de Bossenay (Aube [1]), à Manson, à Autun, au

livrait le fabricant. Il rivait d'abord les pièces, puis faisait couler sur la bélière du bronze en fusion. Ce procédé, assez connu pour la réparation des objets précieux, comme les épées, était donc aussi employé pour les pièces neuves.

1. S.-G., n° 8,699.

Bourget, à Vaudrevanges [1], à Ribiers, à Mœringen [2], etc., et, actuellement encore, les paysans de certaines parties de la Suisse et de la Toscane ornent leurs chevaux de disques de métal du même caractère que ces phalères antiques [3].

ORNEMENTS, OBJETS DE PARURE

Parmi les objets de parure de cette époque reculée, les plus connus et les plus nombreux sont, sans contredit, les bracelets, ou plutôt les anneaux de bras ou de jambe. C'est aussi par eux que nous commencerons l'inventaire de cette vaste classe.

Bracelets. — Le nombre assez considérable d'anneaux de grande dimension ayant servi de parure nous oblige, pour ne pas faire une énumération trop longue et trop fastidieuse, d'adopter une classification raisonnée, et de nous contenter de décrire, dans chaque classe, quelques types.

Nous diviserons les bracelets en quatre groupes, suivant en cela la classification adoptée par M. Ernest Chantre, dans son très remarquable ouvrage : *L'Age du Bronze*, ouvrage qui nous a été du plus grand secours pour tout notre travail. Nous reconnaissons comme lui, qu'en dehors de ces quatre groupes on rencontre de nombreuses variétés qui peuvent cepen-

1. S.-G., n° 8,110.
2. Gross, *op. cit.*, Pl. XXV, n°s 11 et 21.
3. E. Chantre, Ind., p. 159.

dant se rattacher à l'un ou à l'autre type par leurs caractères principaux [1].

Nous aurons donc :

1° *Bracelets massifs à tige ronde;*

2° *Bracelets massifs à tige demi circulaire;*

3° *Bracelets massifs, à tige plate ou à rubans;*

4° *Bracelets creux.*

Bracelets massifs à tige ronde.

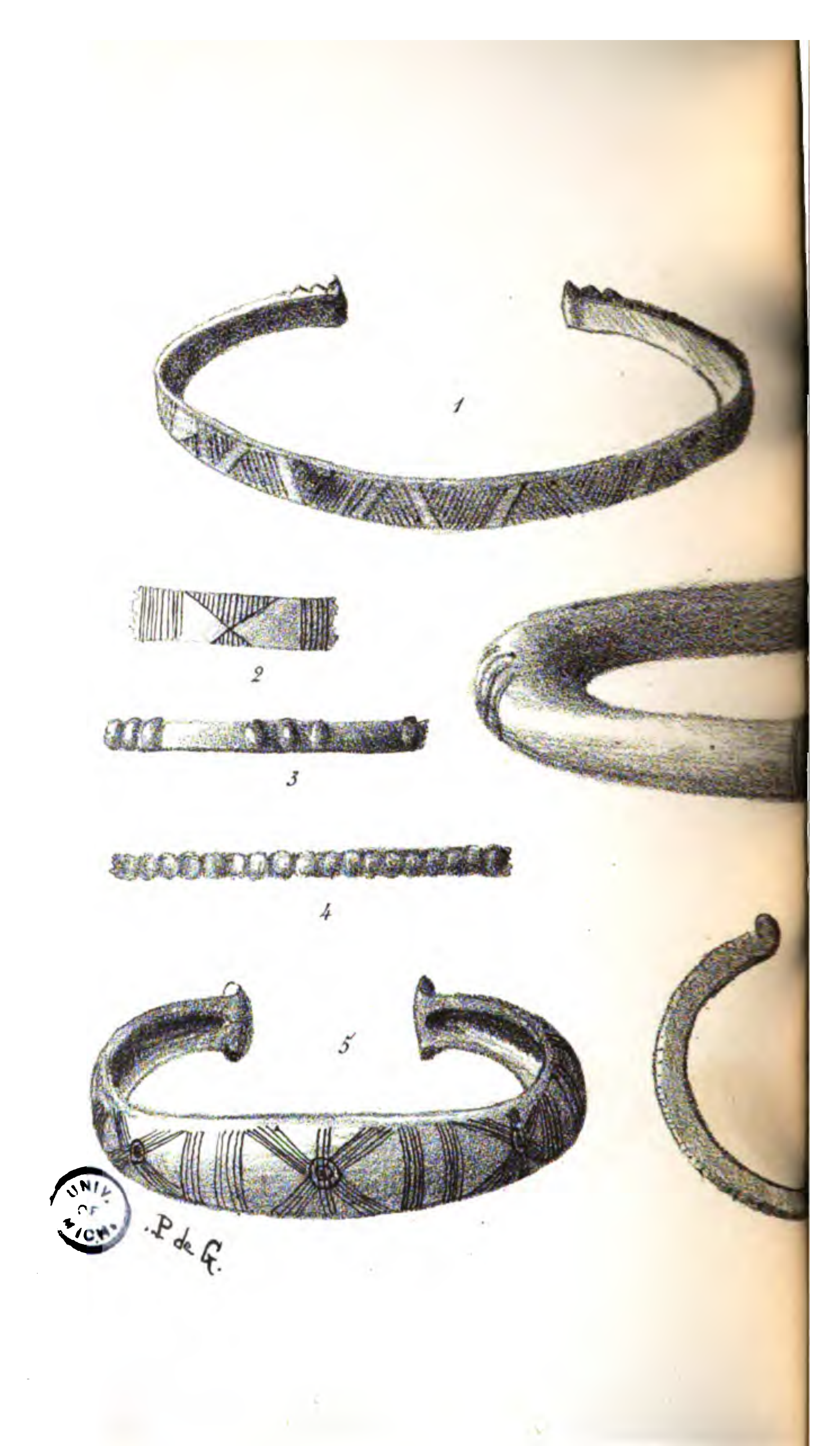
Cette forme est la plus simple : c'est aussi celle qui a le plus de représentants dans notre fonderie. 17 bracelets entiers et 49 fragments peuvent se rapporter à cette classe. Ces bijoux, dont un seul est fermé, sont plutôt ovales que ronds ; et sauf quatre ou cinq exceptions, leurs extrémités refoulées forment bourrelets ou commencement d'oreillettes. Un des débris a même une oreillette parfaitement formée. Leurs dimensions sont fort variables. Le plus grand, qui est fermé (Pl. V, fig. 6), mesure au grand axe 0,127 et au petit 0,102 aux extrémités des deux diamètres. Il est orné de quatre séries de 9 stries, venues de fonte ; son épaisseur est de 0,011.

Un autre (Pl. V, fig. 8) mesure 0,105 sur 0,085. Il est orné à l'extérieur de côtes en relief venues de fonte, espacées d'environ 0,002 et légèrement obliques.

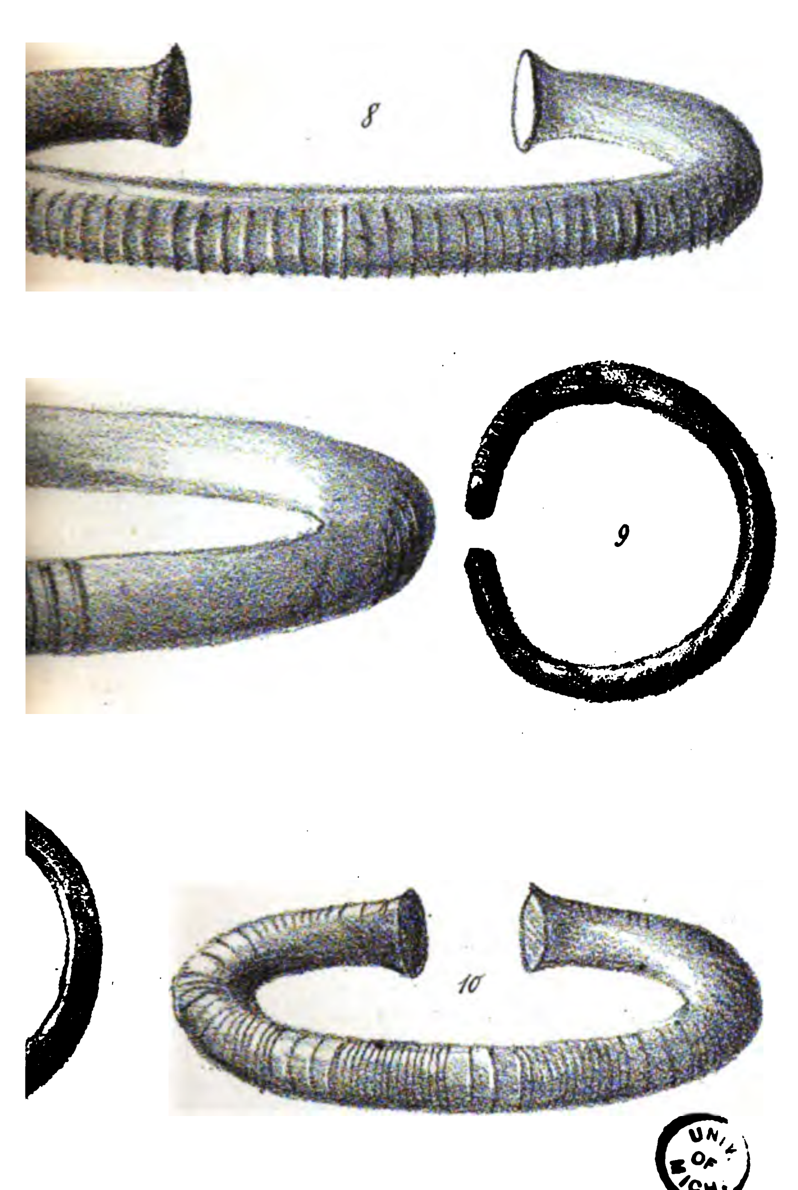
Les plus petits, des bracelets d'enfant probablement, sont figurés sous les n°s 7 et 9 de la même planche.

L'ornementation formée de côtes ou de stries est générale pour cette classe. Nous en donnons un autre

1. E. Chantre, *Industrie*, p. 166.


1
2
3
4
5
P de G.

PL. V



spécimen. (Pl. V, fig. 10.) Quelques-uns, cependant, des bracelets de cette classe ont été martelés sur leurs faces latérales de façon à présenter une section presque carrée. Le bracelet d'enfant (fig. 7) en est un exemple.

Les bracelets massifs à tige ronde semblent être le type le plus ancien. C'est, en effet, celui qui offre le moins de difficultés pour le fondeur. D'après M. le docteur Prunière on en trouve quelques spécimens dans les dolmens de la Lozère et de l'Aveyron. Plusieurs ont été trouvés en France, entre autres à Château-Gaillard [1], à Larnaud [2], à Frouard [3], à Vernaison [4], à Goncelin [5], aux environs d'Avignon [6], etc. Les palafittes du Bourget en ont également fourni de nombreux exemplaires [7].

En Grande-Bretagne ce type est peu commun. Il s'est néanmoins rencontré à Redhil (comté d'Aberdeen), à Achtertyre (comté de Moray) [8], etc.

Bracelets massifs à tige demi ronde.

Cette classe est, pour ainsi dire, une classe de transition entre le bracelet à tige ronde et le bracelet à ruban. Elle se distingue de la première en ce que la

1. Chantre, Album, Pl. XVIII, fig. 3.
2. *Id.*, *id.*, Pl. XLIX, nos 8 et 9.
3. *Id.*, Ind., p. 167.
4. *Id.*, Album, Pl. XXXIX, fig. 4, 5.
5. *Id.*, *id.*, Pl. XXVIII.
6. *Id.*, Ind., p. 167.
7. *Id.*, *id.*, p. 167.
8. J. Evans, *op. cit.*, p. 412.

face interne est toujours plate et de la troisième en ce que la face externe est sensiblement bombée.

Nous n'avons que deux bracelets entiers de ce type. L'un (Pl. V, fig. 1), ouvert et ovale, mesure 0,087 × 0,077. Il est formé d'une bande de métal de 0,009 de large et de 0,004 d'épaisseur maxima. Les extrémités sont formées de trois bourrelets de 0,003 de saillie. L'autre, plus petit (0,069 × 0,035), est formé d'une baguette à section hémisphérique dont les extrémités forment de légers bourrelets. Son ornementation est semblable à celle de la classe précédente.

Vingt-quatre fragments peuvent se rapporter à ce type.

L'ornementation, celle du bracelet n° 1 en fait foi, est en général assez compliquée. Elle se compose de lignes transversales et diagonales formant des caissons et des losanges, tantôt remplis par les hachures, tantôt s'enlevant sur un fond travaillé au burin. (Pl. V, fig. 2.) Un fragment est orné de séries de trois renflements en forme de perles séparés par un espace vide. (Pl. V, fig. 3.)

Dans un autre, de profondes stries ont déterminé une série de perles. Ce dernier offre une grande analogie avec des colliers trouvés par M. de Lachaussée dans les tumulus de la Perisse [1], et par nous-même dans une sépulture du même groupe non encore publiée.

Plusieurs fragments ont leur extrémité terminée par trois bourrelets en saillie plus ou moins forte.

Ce type, fort commun dans le bassin du Rhône, s'est rencontré à Saint-Barnaud, Trévoux, Dompierre,

1. *Mem. de la Société des ant. du Centre.* (T. IV, p. 44.)

Auxonne [1]. Le trésor de Réallon [2] et la fonderie de Larnaud [3] en ont fourni plusieurs exemplaires, ainsi que la fonderie de La Poype [4].

Bracelets massifs à tige plate ou à ruban.

Cette troisième classe comprend tous les bracelets massifs qui ne rentrent pas dans les deux classes précédentes. La face interne est toujours plate ; la face externe n'est pas toujours unie, puisque les bracelets dits *à carène* rentrent dans cette catégorie. Nous n'en possédons pas d'entiers, mais six fragments s'y rapportent. Les extrémités retournées sur elles-mêmes forment talon ; quelques lignes diagonales sont leurs seuls ornements. (Pl. VI, fig. 4.)

Trois autres fragments se rapportent au bracelet plat proprement dit ; un seul porte une ornementation grossière, en forme de ligne brisée formée par de petits coups de ciseau irrégulièrement espacés.

Nous possédons en outre un bracelet à ruban intact, et quatre bracelets préparés. Ce sont des tiges minces, larges de 0,006, longues de 0,255 (Pl. VII, fig. 1), dont le milieu offre un rétrécissement notable (0,003) et dont les extrémités sont en biseaux arrondis et opposés. Ces tiges très souples ont dû être obtenues par l'aplatissement au marteau d'un fil de bronze. Le

1. Chantre, Album, Pl. XVIII.
2. *Id.*, *id.*, Pl. XXIII.
3. *Id.*, *id.*, Pl. LXIX.
4. *Id.*, *id.*, Pl. XXXII.

bracelet entier fait avec une de ces bandes est analogue, comme forme, au bracelet n° 11 de la planche VII.

Nous ne connaissons ces bracelets et ces bandes que dans le trésor de Vaudrevanges [1]. Plusieurs autres fragments de bandes sont réunis aux paquets de fil.

Le bracelet n° 11 est en forme d'anneau brisé, formé d'une tige unie plate d'environ 0,002 d'épaisseur ; ses extrémités sont arrondies. Dans cet anneau est enfilé un fragment de spirale analogue aux objets décrits plus loin, et qui glisse à frottement dur.

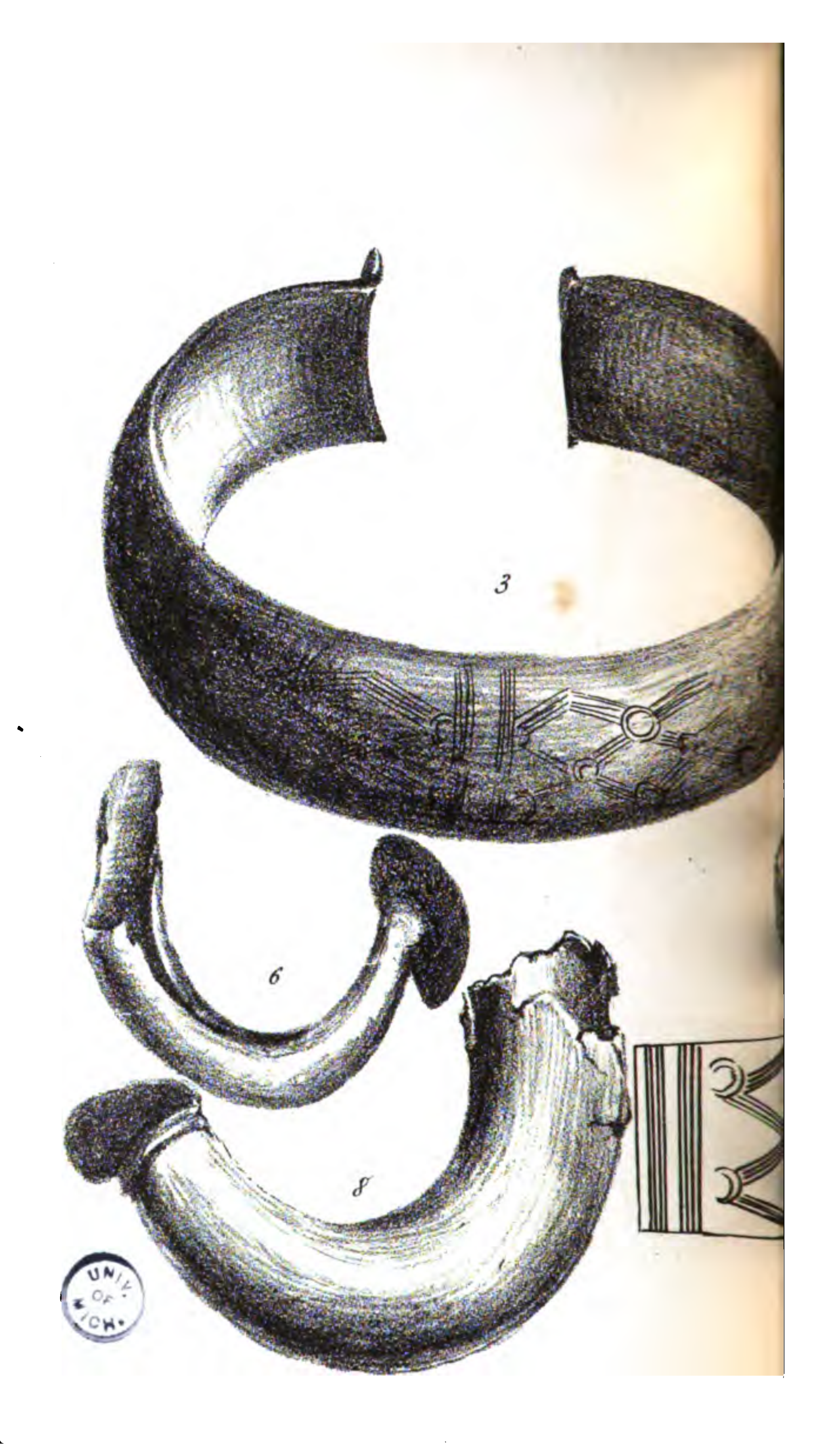
Nous classons parmi les bracelets, faute de mieux, l'anneau représenté (Pl. VI, fig. 7). C'est une bande de métal mince, de 0,012 de large, dont l'une des extrémités, effilée, va s'engager dans un trou rond qui est percé dans l'autre. Le tout forme un anneau rond de 0,048 de diamètre ; la pointe semble avoir été brisée. A cet anneau se rapporte un fragment.

Les bracelets à carène ont été rencontrés à Baume-les-Messieurs, à Larnaud, à Réallon [2], dans les palafittes de Thonon, de Châtillon, de Bienne, etc.

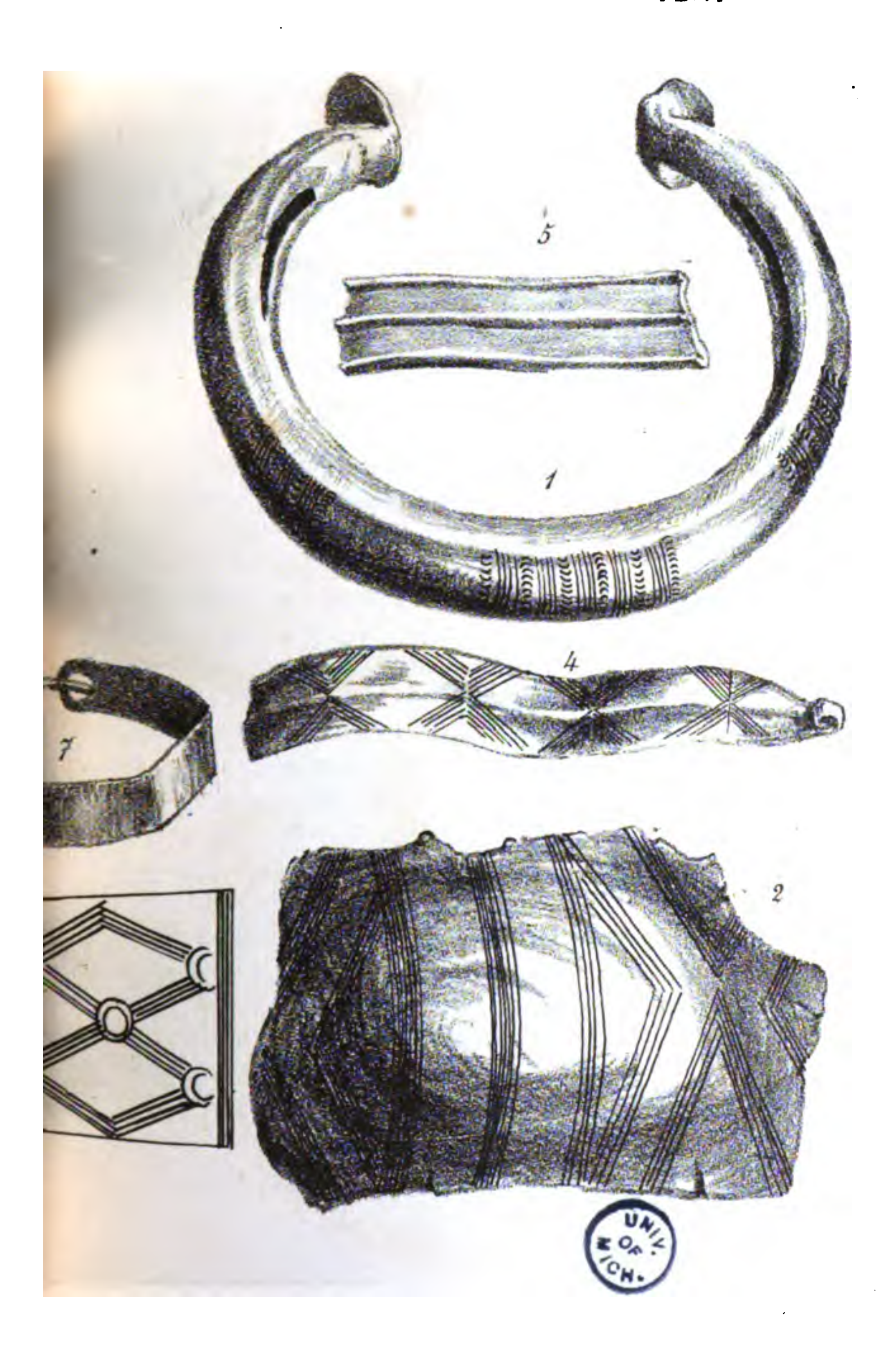
Bracelets creux.

Cette quatrième classe renferme tous les bracelets dont la face interne offre une courbure concave, que

1. S.-G., n° 8,109.
2. E. Chantre, Album.


3
6
8

PL. VI



ces bracelets aient été coulés ou que le martelage leur ait donné leur courbure.

La cachette de Villatte renfermait 7 bracelets entiers et 20 fragments plus ou moins importants se rattachant à ce type.

Leur ornementation, beaucoup plus riche en général que celle des bracelets précédents, est remarquable et tout à fait caractéristique. Tous ces bijoux sont ouverts et de forme ovale.

L'un d'eux (Pl. VI, fig. 3) mesure 0,095 au grand axe et 0,075 au petit. Il est fait d'une feuille de bronze mince (0,001), très large (0,038), enboutie au marteau; ses extrémités, légèrement relevées, forment talon; sa face externe est divisée en quatre compartiments égaux au moyen de faisceaux de traits parallèles. Chacun de ces compartiments renferme des losanges et des doubles cercles concentriques. L'ornementation, peu profondément burinée, a en partie disparu.

Nous rattachons à ce beau bijou le fragment d'un bracelet encore plus grand, et qui offre aussi une ornementation intéressante. (Pl. VI, fig. 2.)

Parmi les bracelets creux coulés nous remarquerons divers ornements. L'un d'eux (Pl. VI, fig. 1) est orné de cinq groupes de traits et de lignes courbes contrariées, séparées par quatre espaces vides. Un autre (0,055×0,038), dont les extrémités sont relevées en oreillettes, a une ornementation plus compliquée. (Pl. V, fig. 5.) Les traits semblent avoir été gravés au burin, et les cercles concentriques imprimés après, à l'aide d'une molette.

Trois des autres bracelets intacts ont une série de

stries ou de traits en relief, analogues aux ornements des bracelets de la première classe. Le quatrième ne porte aucun ornement.

Celui-ci et deux des précédents n'ont point été finis et contiennent encore, en totalité pour deux, en majeure partie pour le troisième, le noyau intérieur. Ils peuvent jeter une certaine lumière sur la question suivante longtemps pendante : *Les ornements des bracelets ont-ils été obtenus par la gravure au burin ou bien par l'estampage, la frappe au moyen d'un ciseau de bronze, ou bien encore par le moule lui-même, qui fait d'une matière molle est plus facile à graver que le métal ?* [1]

Les bracelets qui conservent leur noyau d'argile, et dont les ornements (lignes parallèles, stries, etc.) sont *flou*, ont dû être tracés dans l'argile avant la fonte.

La gravure, beaucoup plus nette des autres, semble avoir été produite par des burins, peut-être d'acier ou de fer. (Nos fondeurs connaissaient ce métal.) De plus, sur le bracelet présenté (Pl. VI, fig. 3) il y a des *échappés*, des *reprises*, des *traits doublés* qui ne se seraient pas produits sur une matière plastique, ou avec un instrument qui n'aurait pas eu du *mordant*. Enfin, la parfaite régularité des cercles concentriques, leur évidente superposition aux traits du burin, les reprises qui semblent provenir d'une double frappe, nous porte à admettre que les trois procédés d'ornementation ont servi concurremment. Nous pensons que le bracelet sans ornement était destiné au burin.

Les fragments se rapportent à ces différents types. Plusieurs ont encore leur noyau, comme si le fondeur,

1. Gross, *op. cit.*, p. 73.

mécontent de son œuvre, l'avait brisée lui-même au sortir du moule.

Il y a en outre deux fragments d'un type un peu différent ; l'un, qui est ouvert à l'intérieur et ne porte aucune trace d'ornementation, a une grande oreillette. (Pl. VI, fig. 6.) L'autre, énorme, et d'un poids considérable, est creux ; quoique complètement rond, sa section mesure 0,029 de diamètre à la cassure, et 0,022 près de l'oreillette, qui est de dimensions considérables. (Pl. VI, fig. 8.) Il a été coulé et ses parois ont une épaisseur maxima de 0,004 ; le bronze, très blanc, semble fortement chargé d'étain. Un bracelet du même genre existe au Musée de Tours [1].

Des bracelets creux, à riche ornementation, ont été trouvés à Réallon [2], dans les palaffites du lac du Bourget [3], à Manson (Puy-de-Dôme), en Suisse, à Cortaillod (lac de Neufchâtel), à Nidau (lac de Bienne). Enfin le docteur Gross en a publié une planche entière [4] dont quelques-uns, le n° 17 entre autres, offre la plus grande analogie avec notre grand bracelet. (Pl. VI, n° 3.)

Des bracelets de ce type ont aussi été rencontrés dans le Palatinat et aux environs de Mayence [5]. Il en existe aussi en Lithuanie, et près de Boryzow, un tumulus en a livré un qui a de grandes ressemblances avec les nôtres [6].

1. Voir au Musée de Saint-Germain le moulage n. 14.788.
2. Chantre, Album, Pl. XXIV.
3. *Id.*, *id.*, Pl. LXI.
4. Gross, *op. cit.*, Pl. XVII.
5. Chantre, Ind., p. 172.
6. A. Bertrand, *Revue arch.*, 1873.

Enfin, et pour terminer les bracelets, nous signalerons spécialement de nombreux débris martelés, qui sont des fragments de bracelets d'une forme spéciale, qui jusqu'ici n'ont encore été signalés qu'à Vaudrevanges (Prusse Rhénane)[1], (Pl. IX, fig. 1.) et dont nous donnons une réduction au tiers. (Fig. 1 *bis*.)

TORQUES

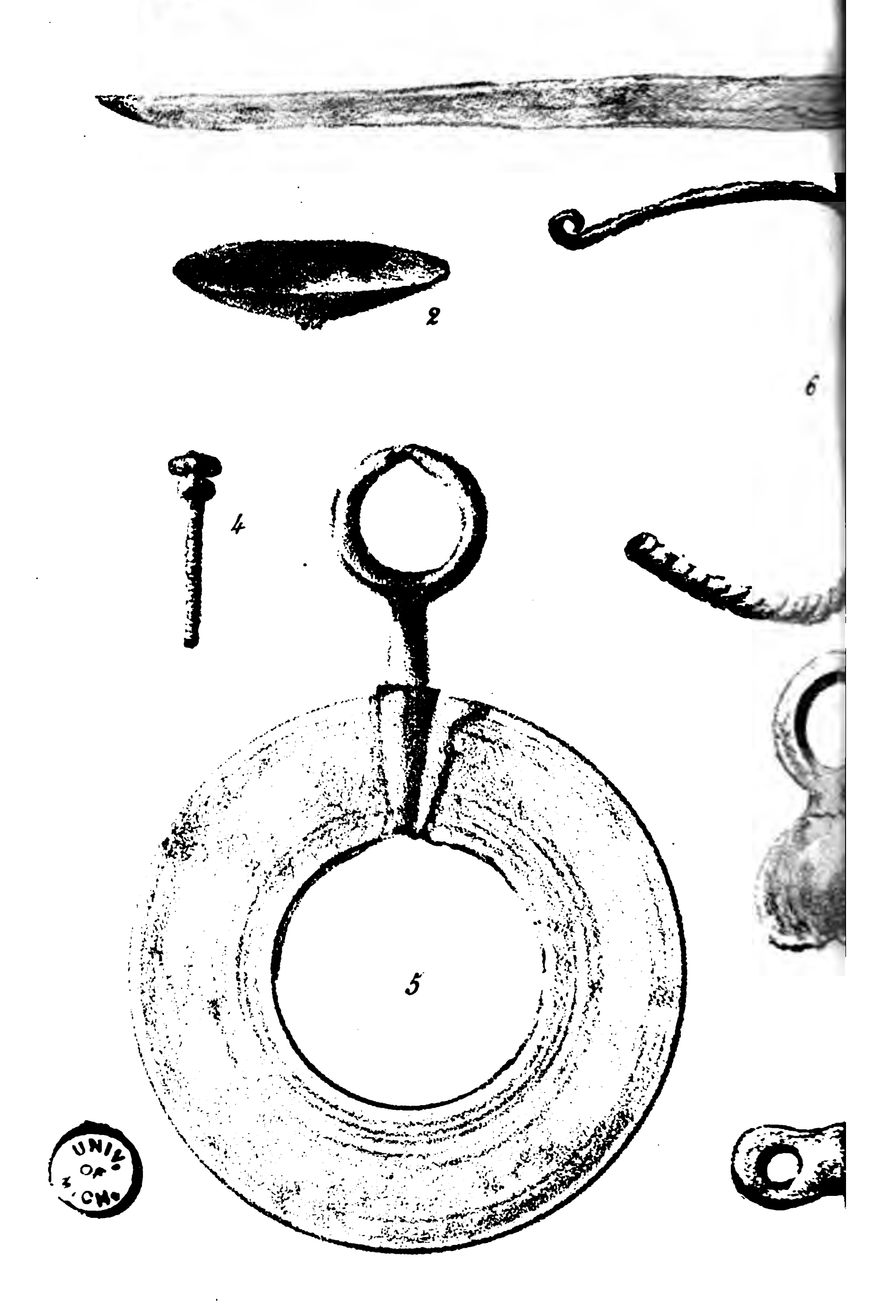
Restent 8 fragments de fil de bronze tordu en spirale, qui peuvent aussi bien se rapporter à des torques qu'à des bracelets. L'un d'eux, surtout, est terminé par un crochet usé qui constitue un mode de fermeture assez fréquent et que nous-même avons retrouvé dans les tumulus du Berry[2]. (Pl. VII, fig. 6 et 9.)

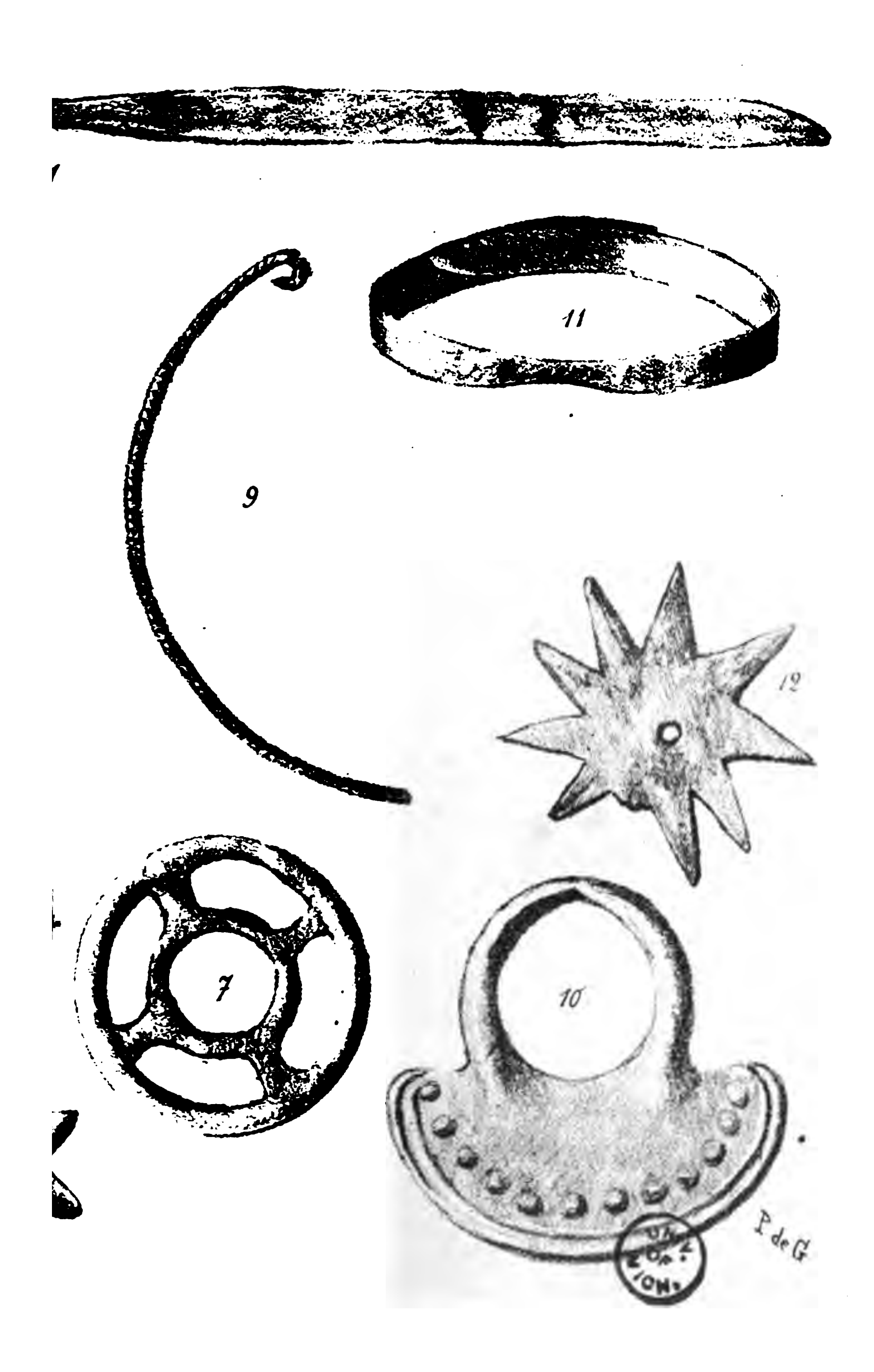
ÉPINGLES

Parmi les objets de toilette, nous citerons encore deux têtes d'épingles. L'une (Pl. VII, fig. 4) très simple et ordinaire, à large tête estampée, à mamelon central, avec bourrelets et filets espacés en dessous, analogue à une épingle trouvée à Grésine[3]; l'autre en forme de cupule (Pl. VII, fig. 2) de 0,036 de diamètre; on aperçoit très bien la brisure de la tige à la partie inférieure de la coupe. Cette forme d'épingle, assez rare sur le continent, semble particulière à l'Irlande. On en a cependant trouvé en Suisse[4].

1. S.-G., n° 8.101. — E. Chantre, Ind., p. 171, fig. 119.
2. *Mém. ant. du Centre*. t. XI, p. 40.
3. E. Chantre, Album, Pl. LX, fig. 9.
4. Gross, *op. cit.*, Pl. XXXI. fig. 45.

PL. VII




11
9
12
7
10
P de G

PENDELOQUES

Sous ce nom, nous classons divers objets de formes très différentes, mais probablement destinés aux mêmes usages : suspendus soit à des anneaux, soit à des crochets, ces objets devaient servir d'ornements.

L'objet représenté Pl. VII, fig. 5, est un disque plat de 0,075 de diamètre, percé au centre d'un trou rond de 0,036, et orné, aux bords internes et externes, de filets concentriques. Il est muni d'une tige se terminant par un anneau fort usé à sa partie supérieure.

La plus complète analogie existe entre ce disque et les deux petites pendeloques du grand disque de Vaudrevanges. Une découverte faite à Frouard a fourni des disques semblables, et à la Ferté-Haute-Rive, près Moulins (Allier), on a trouvé un disque analogue au grand disque de Vaudrevanges. A ce type nous devons aussi rapporter les objets figurés dans l'Album du Dr Gross, les protohelvètes, sous les nos 6, 7, 8 de la planche XVI, et 39 et 45 de la planche XXIII.

Une seconde pendeloque est formée d'une plaque de bronze fondu, épaisse de 0,002, percée à sa partie supérieure d'un trou légèrement évasé, et dont la partie inférieure est entaillée d'une encoche triangulaire de 0,005 de profondeur. (Pl. VII, fig 8.) Cet objet est à rapprocher du no 33 de la planche XVIII de l'Album de Gross.

Vient ensuite un anneau plat s'élargissant brusquement et formant un appendire long de 0,055 et large de 0,022, orné de deux nervures concentriques et de onze

points en saillie. La partie supérieure de l'anneau, fort usée, témoigne d'un long service. (Pl. VII, fig. 10[1].)

Nous dessinons (Pl. VII, fig 3), une sorte de bouton à mamelon rond surmonté d'un anneau ; un objet analogue, formé de 3 boutons et de 3 anneaux, est figuré Pl. XXIII, fig 5 de l'Album des Protohelvètes.

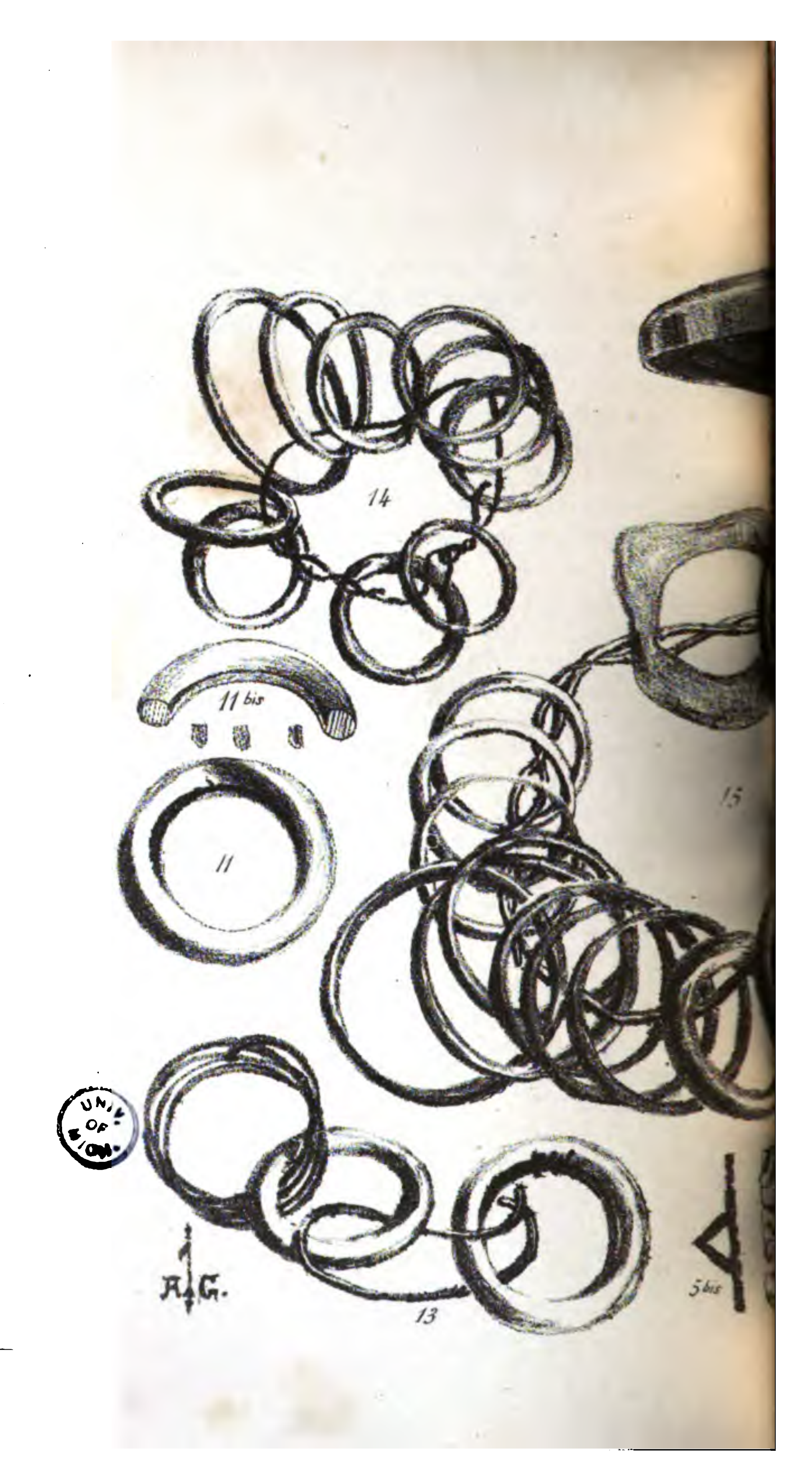
Une seule rouelle s'est rencontrée à Villatte, elle est figurée Pl. VII, fig. 7, ainsi qu'une étoile à dix branches de,45 de diamètre, découpée dans une mince plaque de bronze, et analogue à une grande molette d'éperon.

Boutons et clous. — Il existait, dans la cachette de Villatte un certain nombre de boutons de différentes grandeurs, nous en dessinons quelques types les plus remarquables. L'un d'eux (Pl. VIII, fig. 6) est un des plus beaux spécimens que nous connaissions : légèrement bombé, il mesure 0,03 de diamètre, sa bélière formée d'une tige ronde de 0,004 de diamètre travers le bouton et est rivée à chaque bout avec le plus grand soin ; aucune de nos fabriques modernes ne pourrait désavouer cette œuvre parfaite.

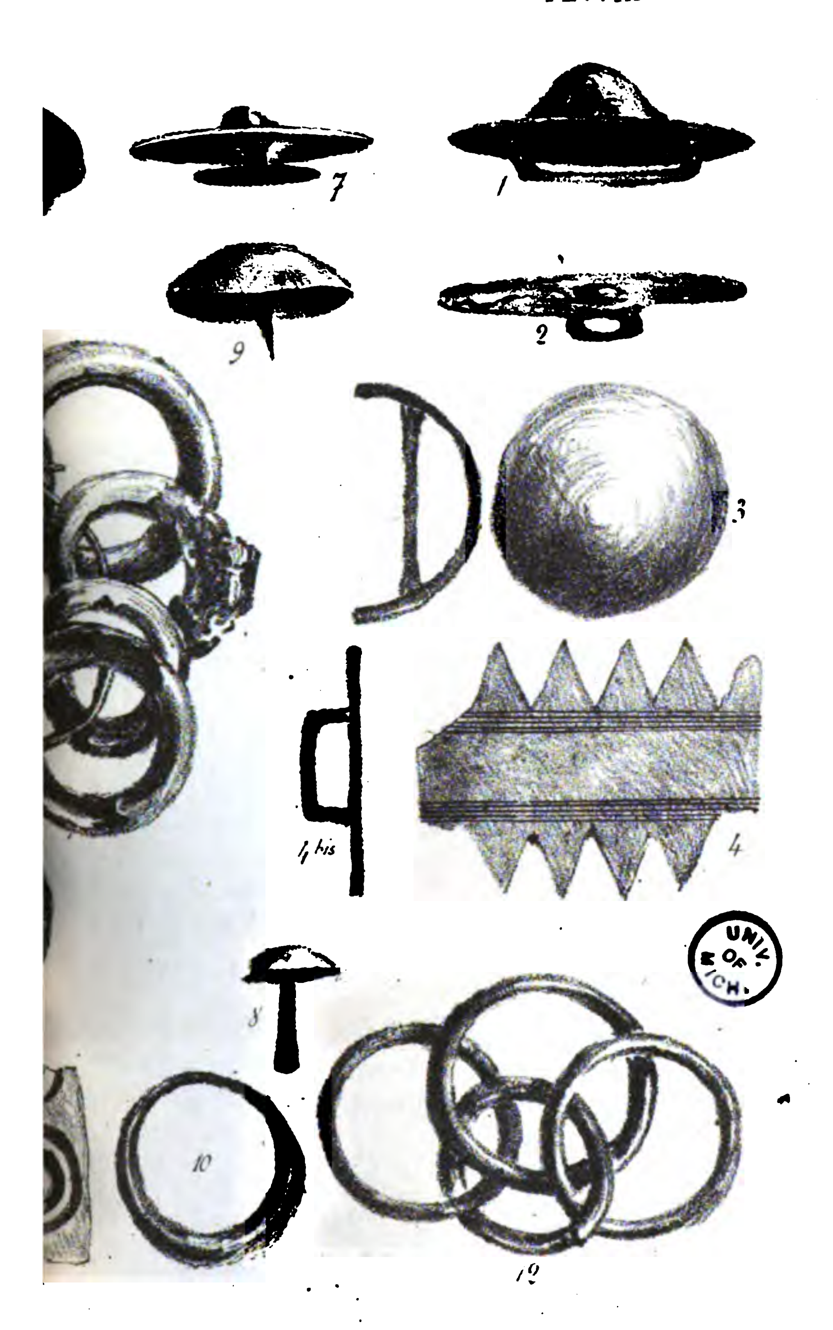
Une autre (Pl. VIII, fig. 2), qui est en petit la reproduction des phalères décrites ci-dessus, mesure 0,042 de diamètre. Le centre est orné d'un léger mamelon, et sa circonférence est percée de petits trous pour la plupart triangulaires. Il possède sa bélière.

Deux boutons identiques (l'un d'eux est figuré Pl. VIII nº 1) mesurent 0,045 de diamètre ; leur centre est

1. Cf. D. Gross, *op. cit.*, Pl. XXIII, 17.


14
11 bis
11
15
13
5 bis
A.G.

PL. VIII



formé par un mamelon conique de 0,009 de relief, et de 0,025 de diamètre. Leurs bords sont des traits obliques et leur bélière est d'assez grande dimension.

Les autres sont des boutons hémisphériques ou coniques de dimensions diverses, et d'une grande perfection de travail. L'un d'eux est représenté. (Pl. VIII, fig. 3.) Signalons aussi deux boutons doubles, de dimensions différentes, analogues à nos boutons de manchettes. (Il n'y a rien de nouveau sous le soleil) ; l'un d'eux, le plus grand, figure dans la planche VIII sous le n° 7. Le second n'a que 0,027 de diamètre au lieu de 0,03; ces objets, vraisemblablement, étaient destinés à réunir des courroies.

Les objets suivants sont aussi garnis d'une bélière. Ils devaient servir d'ornements et s'enfiler dans des lanières de cuir, ou dans les tissus. Deux sont ornés de dents de scie dont plusieurs sont malheureusement brisées et de traits longitudinaux. (Pl. VIII, fig. 4.) Un autre est orné de cercles concentriques profonds obtenus par le moulage (Pl. VIII, fig. 5), d'autres sont simplements cannelés etc. Les bélières sont ou carrées (fig. 4 *bis*) ou aiguës (fig. 5 *bis*) ou arrondies.

Les clous, peu nombreux, sont à tête hémisphérique ou coniques. Ceux-là ont des tiges pointues comme nos clous de tapissiers (Pl. VIII, fig. 9), ou à tête plate ou peu bombée et ont des tiges fortes dont l'extrémité est aplatie. (Pl. VIII, fig. 8.)

Anneaux grelots. — Sous cette dénomination, nous rangeons des anneaux creux, légèrement ouverts sur leur face interne, et contenant à l'intérieur de petits

grains de bronze. (Pl. VIII, fig. 11.) Ce sont de véritables grelots circulaires. Ils ont été coulés et quelques-uns gardent encore leur noyau d'argile dans lequel sont noyés les trois ou quatre grains de bronze destinés à former le battant.

Ces anneaux sont au nombre de 19, dont 10 sont séparés et 9 font partie des paquets décrits ci-après. Leur diamètre varie de 0,035 à 0,025 et leur épaisseur de 0,009 à 0,005 ; le son qu'ils rendent est argentin et relativement assez fort.

Ces anneaux faisaient-ils partie d'un harnachement ou d'une sorte de cystre ? Il est fort difficile de répondre à cette question alors surtout que nous n'avons pu leur trouver d'analogues.

ANNEAUX.— Les anneaux fort nombreux dans la cachette de Villatte sont, comme dans les découvertes analogues, de dimensions et de formes très variables. Les uns, les plus grands, ont 0,055 de diamètre tandis que le plus petit n'a que 0,018. La plupart sont à section ronde, mais il en existe à section ovale très allongée, ou enfin en forme de losange. Quelques-uns ont été coulés dans des moules simples, et sont fort irréguliers. Un seul est orné de stries parallèles sur sa face externe, quatre sont ouverts, et cette ouverture semble avoir été faite avec un ciseau à froid ; un autre a l'une de ses extrémités recourbée qui s'engage dans l'autre, de façon à en faire une sorte d'anneau à ressort. Deux, enfin, ont leur épaisseur régulièrement diminuée, de façon à avoir 0,004 d'épaisseur maxima,

et 0,001 d'épaisseur minima. Nous en dessinons. (Pl. VIII, fig. 10.)

Puis vient un groupe de trois anneaux (Pl. VIII, fig. 12) de 0,03 de diamètre, réunis par un anneau ouvert de 0,023, qui a son analogue dans la fonderie de Larnaud, et dans lequel M. de Mortillet semble voir une pièce de harnachement de cheval[1]; puis une autre série de quatre anneaux qui sont de diamètres et de formes différents, et qui semblent avoir été réunis par le fondeur sans un autre but que de les rassembler.

Il existe aussi trois paquets d'anneaux trouvés tels, et réunis par un fil de bronze mince. Le paquet le plus important se compose de 7 anneaux grelots, un anneau large coulé à moule simple, et 9 anneaux ordinaires de moyenne grandeur. (Pl. VIII, fig. 15.) Le second paquet comprend dix anneaux ordinaires, reliés par trois fragments de fil mince. (Pl. VIII, fig. 14.) Le troisième, enfin, ne comprend que : un anneau grelot, un anneau ordinaire et deux anneaux formés d'un ruban mince de bronze qui fait deux tours sur lui-même. (Pl. VIII, fig. 13.)

CHAINE

La seule chaîne bien caractérisée que nous ayons trouvée se compose de six anneaux faits d'un ruban de bronze mince, de 0,009 de large, qui est enroulé une fois et demie sur lui-même. (Pl. IX, fig. 2.)

1. E. Chantre, Gisements, p. 135.

PERLES. — PETITS ANNELETS

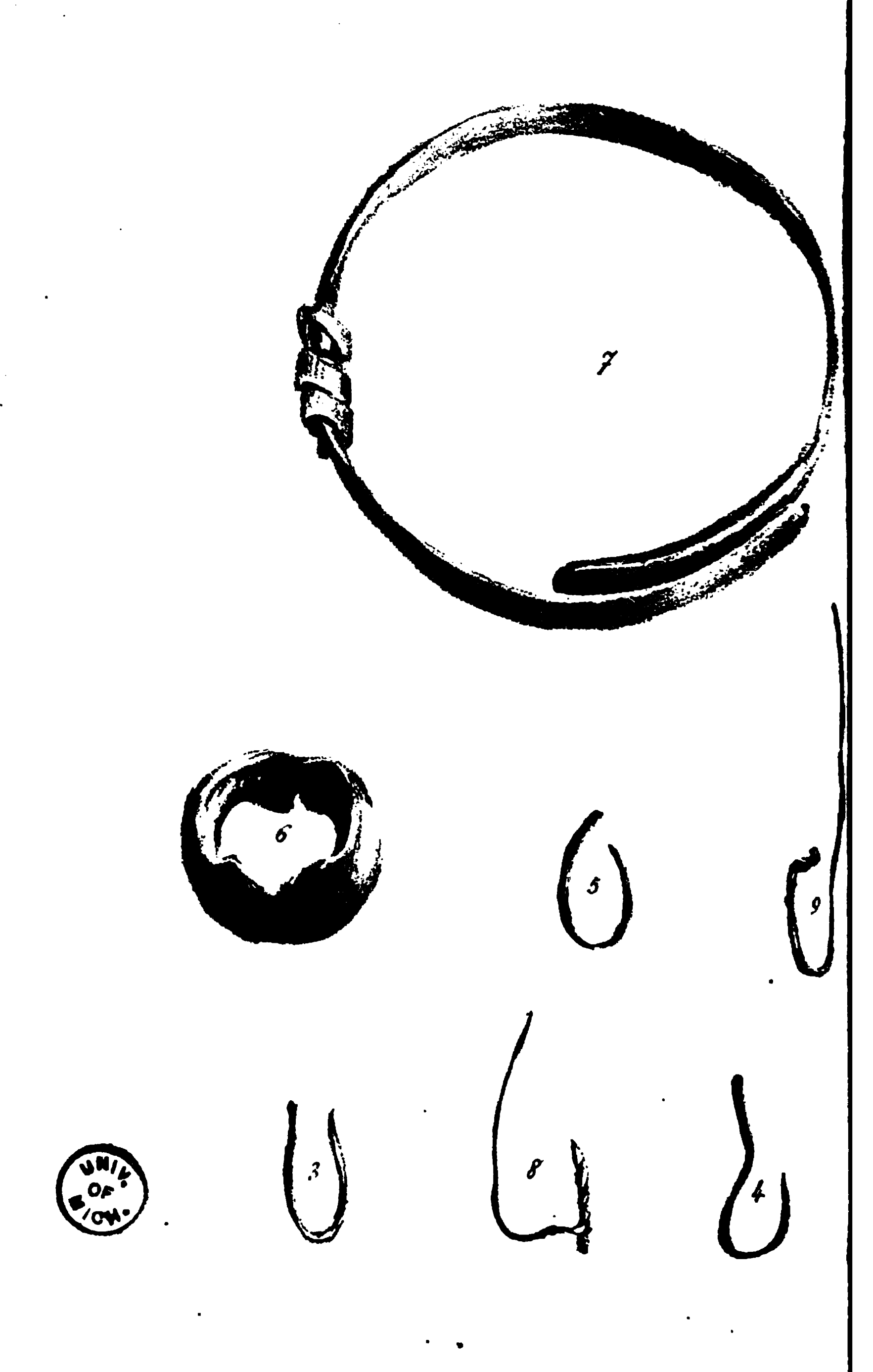
Ces objets, au nombre de dix, dont huit de petites dimensions et deux de dimensions plus grandes, servaient aussi probablement d'ornements ou de grains de collier.

Les diamètres des plus petits varie de 0,013 à 0,007, et leur épaisseur de 0,006 à 0,003. Tous sont percés d'un large trou qui n'est pas toujours bien au centre. Plusieurs présentent des traces d'usure assez marquée. Un d'eux, enfin, qui mesure 0,01 de diamètre extérieur, 0,0055 d'épaisseur, percé d'un trou de 0,0045 est encore muni d'un fil de bronze très mince qui servait à le suspendre. L'extrémité effilée et pointue de ce fil nous ferait croire à une boucle d'oreille, analogue à la boucle d'oreille du Musée de Chambéry[1], provenant de la station de Gresine.

Nous rapprocherions volontiers de cette boucle d'oreille les fragments de fil effilé représentés Pl. IX, fig. 3, 4, 5, et qui ont eu leurs analogues à Reallon[2] et dans les palafittes ; peut-être aussi certains anneaux à ressort ci-dessus décrits.

Vient ensuite un grain en forme de demi-olive, qui semble être un grain de collier, puis le gros anneau bombé et creux n° 6 de la planche IX, que nous regarderions volontiers comme une bague. (Diam. int. 0,02, larg. 0,013.) Et enfin un anneau ovale, formé d'un fil

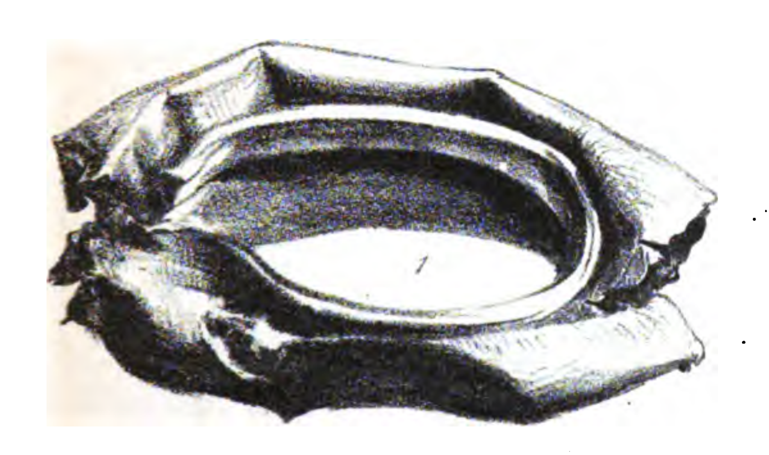
1. Chantre, Album, Pl. LXIV, fig. 14.
2. *Id.*, *id.*, Pl. XXI.


7
6
5
9
3
8
4

PL. IX



1 bis





2

mince qui s'élargit brusquement de façon à former deux chatons. (Pl. X, fig. 9.) Ce devait être une sorte de coulant ou de passant.

SPIRALES

Ces objets, au nombre de onze, sont formés par l'enroulement en hélice de petits rubans ou de fils de bronze, de façon à produire une sorte de ressort à boudin.

Trois, formés d'un ruban de 0,01 de large, longs de 0,035 à 0,04, ont 0,007 de diamètre. (Pl. X, fig. 10.)

Trois autres sont formés d'un ruban légèrement arrondi. Nous en donnons un. (Pl. X, fig. 7.) Un autre est simplement composé d'un fil rond. Il a été étiré au milieu et le fil s'est presque brisé. Un autre, long de 0,065 a, à peine, 0,002 de diamètre. (Pl. X, fig. 8.) Toutes ces spirales sont intactes, et leurs bouts sont soigneusement arrondis. Il en existe aussi un autre fragment, et un petit ruban a subi un commencement d'enroulement autour d'un mandrin de 0,02 de diamètre.

Ces objets étaient probablement destinés à servir de garnitures de vêtements, ou de grains de colliers. Nous avons vu dernièrement au Musée de Narbonne un torque en fil de bronze dans lequel sont enfilées quantité de ces spirales [1].

On les a trouvées en grand nombre à Réallon [2], au lac du Bourget, surtout à Grésine [3], à Larnaud, à Saint-

1. Musée de Narbonne, torques venant de Limoux.
2. S.-G., n° 15,272. — E. Chantre, Album, Pl. XX.
3. S.-G., n° 1,628. — E. Chantre, Album, Pl. LXII.

Pierre-en-Châtre (Seine-et-Oise), et dans les dolmens de la région sud-est [1] : Hérault, Lozère, Aveyron, Gard, Ardèche. A côté de ces petites spirales nous placerons l'objet n° 11 de la planche X.

C'est un disque formé d'un fil de bronze méplat, qui fait 12 tours sur lui-même. L'extrémité a été brisée. Il mesure 0,085 de diamètre, et a actuellement une hauteur de 0,05. Les analogues de cet objet ont été trouvés à Larnaud [2], à Vaudrevanges [3]. Enfin, au Musée de Lyon [4] on voit deux bracelets ornés de semblables enroulements. Il existe aussi au Musée de Saint-Germain des jambards en bronze, provenant des cimetières de la Marne, et trouvés par M. Nicaise, qui offrent des enroulements semblables. Enfin, à Narbonne, deux de ces disques sont catalogués sous le nom d'ornements de cuirasse [5].

APPLIQUES

Ces ornements, destinés à orner les ceintures ou des étoffes, sont rectangulaires, ronds ou hémisphériques.

Huit exemplaires entiers sont rectangulaires. Ils sont munis de huit griffes, sauf deux carrés, qui n'en ont que quatre [6]. L'ornementation consiste en traits et points saillants obtenus au repoussé. Nous en dessinons

1. Chantre, Ind., p. 198.
2. S.-G., n° 21,686.
3. S.-G., n° 8,115-8,118.
4. Musée dès antiques. Lyon, 117, 118.
5. Musée de Narbonne, sans ind. de provenance.
6. Chantre, Ind., p. 196.

un spécimen. (Pl. X, fig. 1.) Il y a en outre plusieurs fragments de ce type.

Les appliques rondes entières sont au nombre de vingt-quatre. Elles sont ornées de nervures concentriques (3 ou 5) et d'un mamelon central. Elles sont pourvues de 2 griffes d'attache (Pl. X, fig. 4), sauf la plus grande (Pl. X, fig. 2) qui en a quatre et qui est percée au centre.

Les appliques hémisphériques sont au nombre de trois seulement. L'une a encore sa forme intacte, les autres sont aplaties. Elles mesurent 0,009 de diamètre et sont munies de deux griffes. De semblables appliques ont été découvertes à Peyre-Haute. Placées sur un morceau d'étoffe elles formaient une sorte de cotte de mailles [1].

Nous citerons en dernier lieu les fragments d'une applique de très grande dimension, probablement circulaire, faite dans une feuille très mince, et en si mauvais état qu'il nous a été impossible de la mesurer.

Ces objets, dit M. Chantre, se sont montrés fort nombreux, mais ce n'est que dans les découvertes importantes, telles que le trésor de Réallon, la fonderie de Larnaud, les palafittes du Bourget, qu'ils se sont rencontrés [2]. Leur usage a, sans doute, persisté fort longtemps, et M. Chantre en a recueilli lui-même dans une sépulture de l'âge du fer à Peyre-Haute (Hautes-Alpes.)

1. Chantre, *Album du 1er âge du fer*. Pl. III, fig. 6.
2. Chantre, Ind., p. 195.

Il en a été trouvé également à Notre-Dame d'Or[1] et dans les palafittes de Neuchâtel et de Bienne.

Agrafes et boucles de ceinture. — Quatre objets appartiennent, nous croyons, à cette série. C'est d'abord une belle agrafe spatuliforme de 0,09 de longueur et de 0,037 de largeur maxima. (Pl. X, fig. 6.) Elle est formée d'une plaque de bronze dont les bords et le milieu sont ornés d'une nervure bien prononcée. L'une des extrémités se termine par quatre petites languettes qui, plus longues, servaient probablement à maintenir l'agrafe sur la ceinture. L'autre extrémité, recourbée, forme une sorte de crochet aplati dans lequel est engagé un anneau de 0,035 de diamètre.

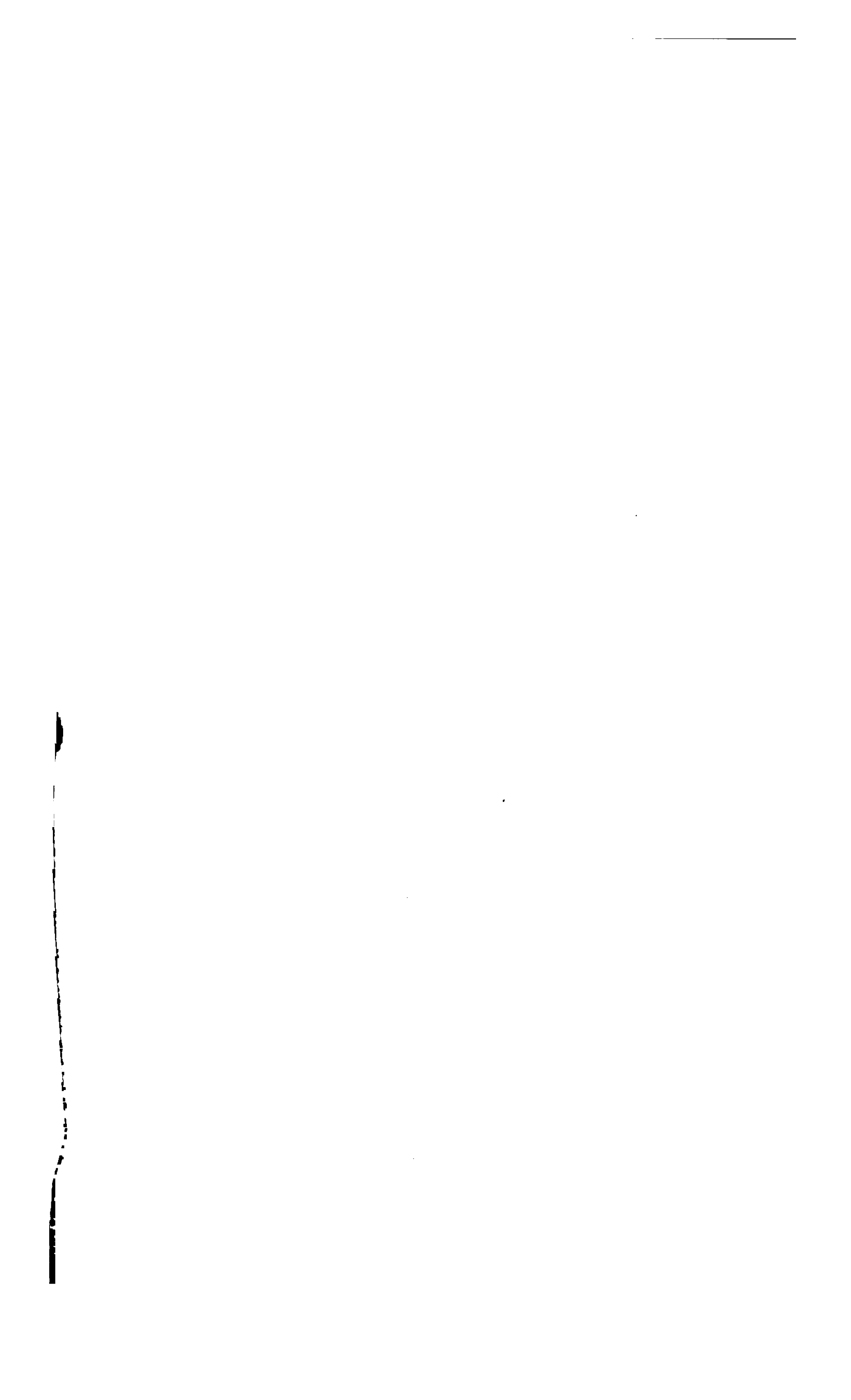
Un objet analogue est dessiné par M. Chantre dans son *Album du premier âge du fer*[2], provenant d'Igé (Saône-et-Loire.)

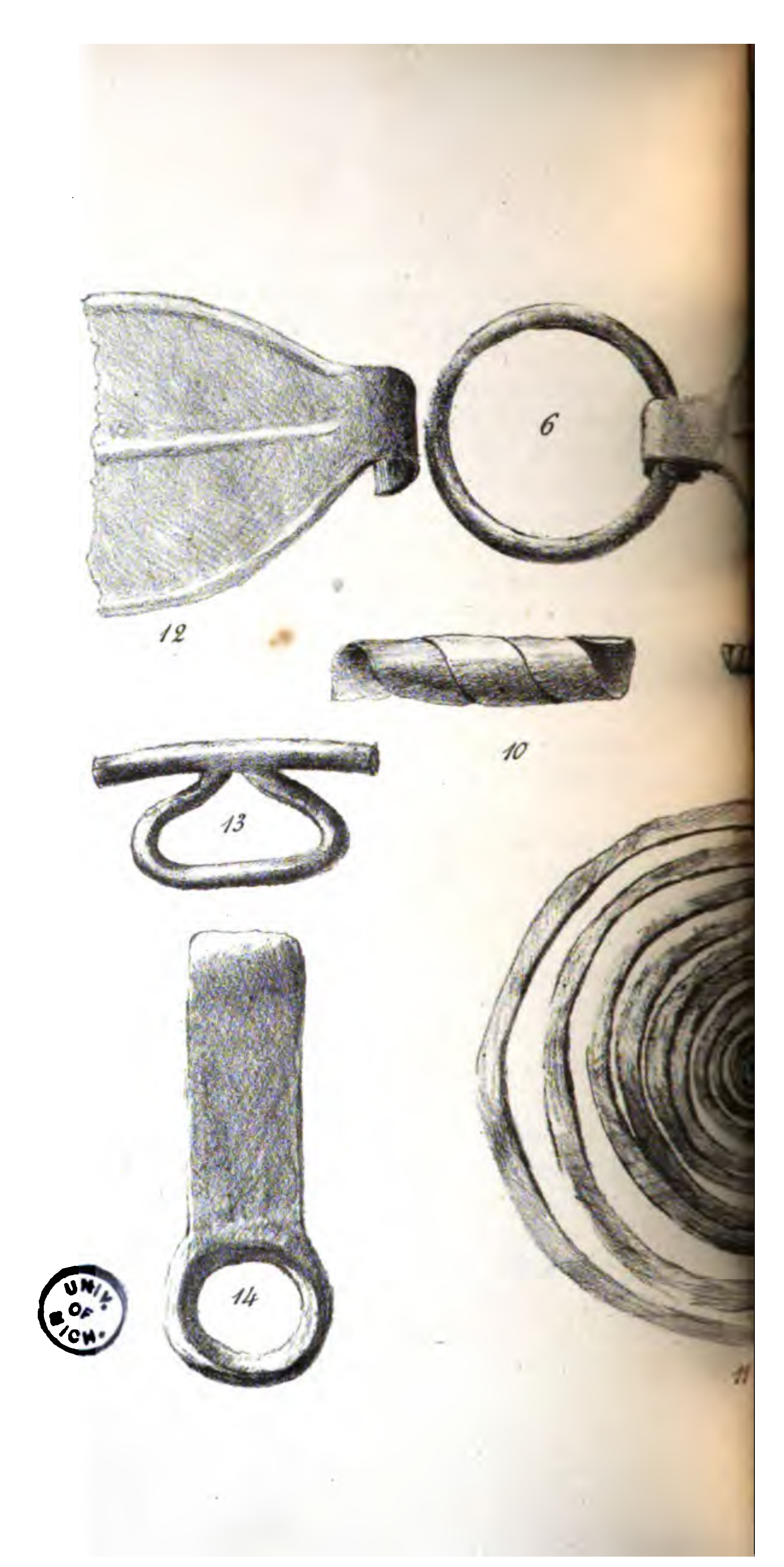
Un fragment supérieur d'une autre agrafe d'une dimension un peu supérieure, porte le crochet dans lequel venait s'engager l'anneau de l'autre bout de la ceinture. (Pl. X, fig. 12.)

La boucle représentée (Pl. X, fig. 13), nous semble avoir été destinée également à former agrafe ; l'anneau étant passé dans la courroie, la barre transversale le maintenait et permettait au crochet opposé de s'y agrafer.

Nous rangeons aussi dans cette catégorie la plaque de bronze coulé, dont le crochet est brisé, représenté

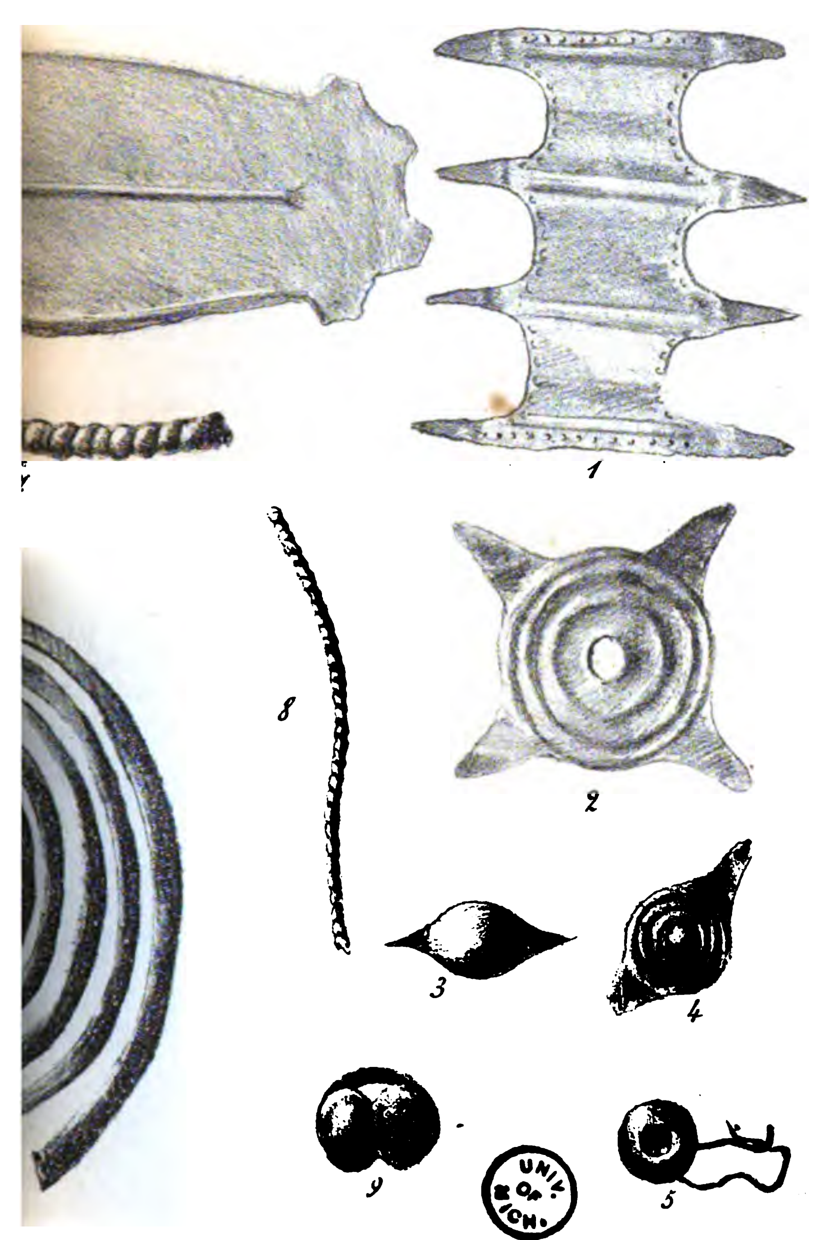
1. S.-G., Son G, Salle V, vit. 13.
2. Chantre, 1er *âge du fer*, *Album*, Pl. XLIII, fig. 1.





6
12
10
13
14
11

PL. X



(Pl. X, fig. 14). Des agrafes de ce genre ont été découvertes à Amoudans [1], à Saraz [2] et à Refranche [3] (Doubs).

PAQUETS DE FIL DE BRONZE. — Ces paquets sont au nombre de cinq, mais un seul est important : il pèse 110 gr. et se compose de fils et de rubans de toutes grosseurs. Il présente cette particularité qu'il renferme deux rubans nattés ensemble et aplatis au marteau.

Trois autres plus petits, ne sont formés que d'un fil replié sur lui-même ; le dernier se compose d'un bout de fil de bronze qui contient une spirale analogue à celles décrites plus haut.

OBJETS DIVERS INDÉTERMINÉS

DISQUES A RIVETS. — Nous donnons sous cette dénomination une série d'objets d'une forme se rapprochant du cercle, les uns parfaitement plats, les autres présentant une courbure régulière, tous percés au centre, et dont l'usage nous échappe.

Trois disques absolument plats, à bords légèrement tranchants, se présentent d'abord. Ils paraissent n'avoir jamais servi, et ont été travaillés au marteau. Leurs diamètres sont de 0,073, 0,07, 0,065. Le plus grand est un peu ovale (0,073 $\times$ 0,06.) Le trou du centre

1. Chantre. 1er âge du fer. Album, Pl. XXXV, fig. 8.
2. *Id.*, *id.*, *id.*, Pl. XL, fig. 4.
3. *id.*, *id.*, *id.*, Pl. XLI, fig. 10.

semble avoir été percé avec un alésoir. Nous en dessinons un. (Pl. XI, fig. 1.) Trois autres disques de dimensions à peu près semblables existent, et l'on voit que les rivets ont été violemment arrachés. Un autre disque affecte la forme conique ; il n'a pas servi.

Un, enfin, (Pl. XI, n° 5), porte encore son rivet, formé d'une tige primitivement carrée et arrondie au marteau. Cette tige, longue de 0,046, a ses deux extrémités légèrement aplaties en forme de têtes se noyant dans l'épaisseur de la plaque qui est de 0,002 au centre, en sorte que si la tige joue librement elle ne peut sortir d'aucun côté. Sa longueur exclut toute idée d'application sur cuir ou sur étoffe. La plaque a une courbure régulière qui semble intentionnelle, et sa partie concave offre une gravure formée de trois traits.

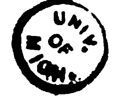
Deux fragments offrant la même courbure existent dans la trouvaille.

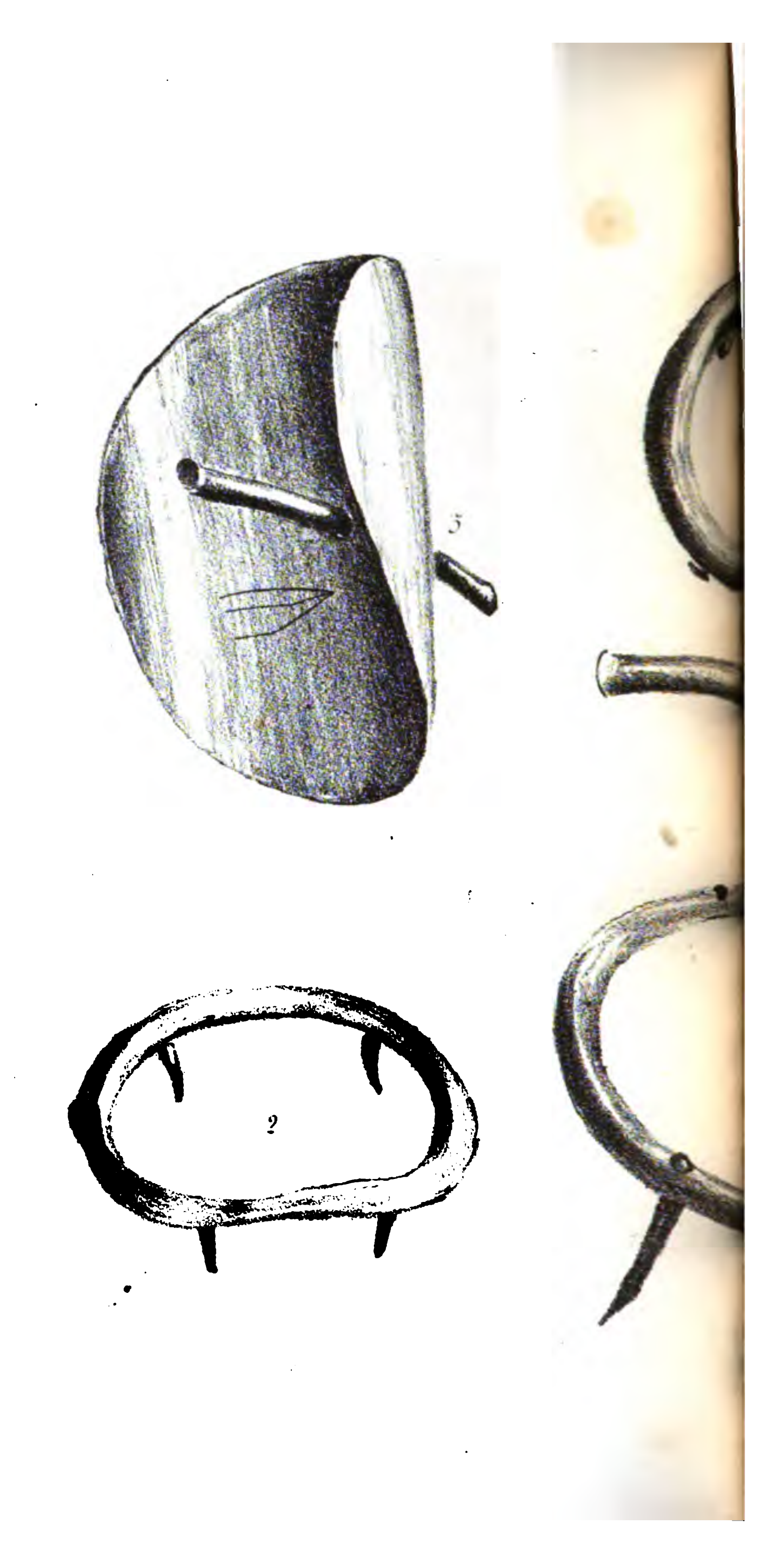
De plus on a également trouvé deux tiges de même apparence que le rivet de la pièce n° 5 et qui ont leurs deux têtes bien formées. (Pl. XI, fig. 3.)

La Suisse a fourni des disques analogues [1], et à Réallon on a trouvé un disque de même nature [2]. Faut-il aussi rapprocher ces disques des disques à douilles de Publy [3] ?

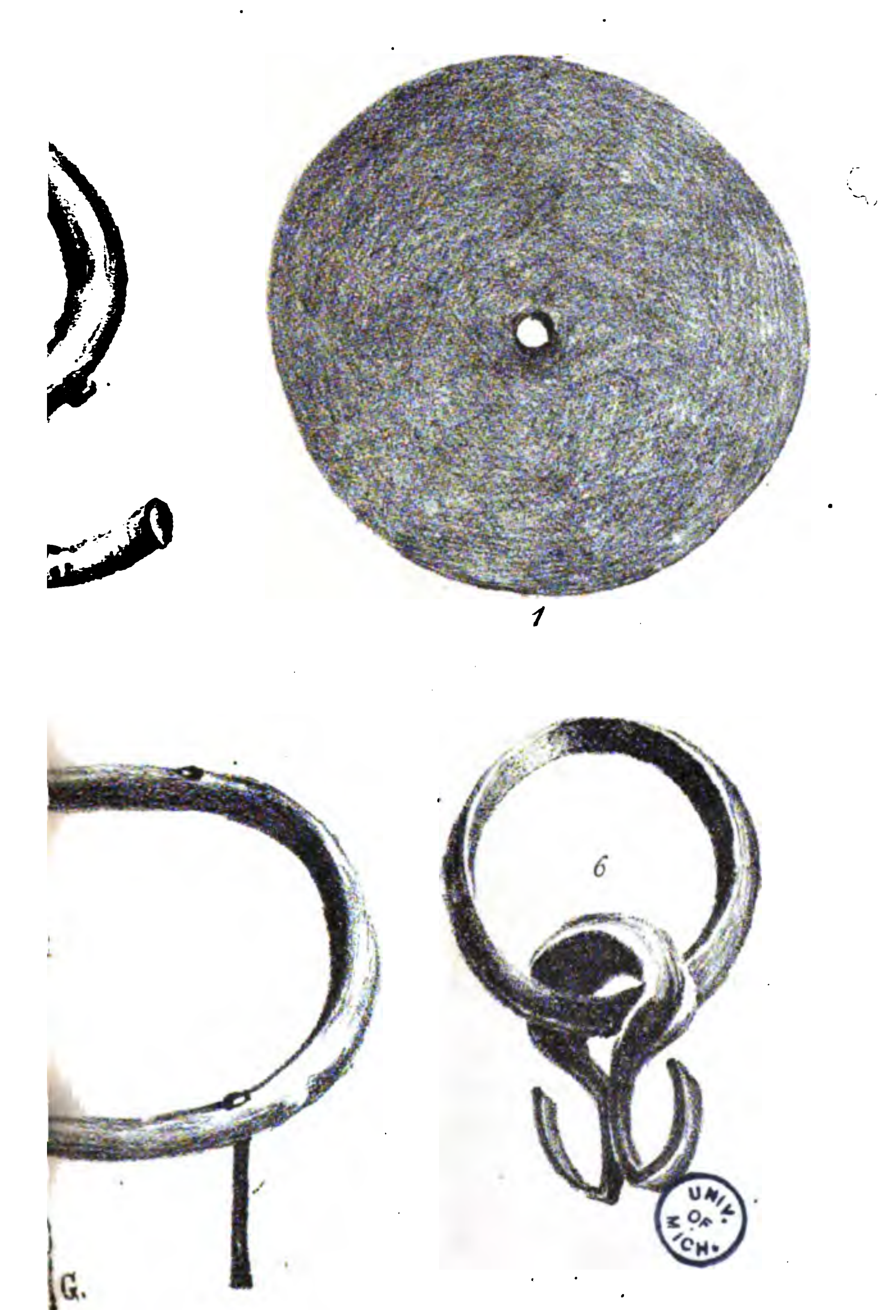
Un autre disque, dont la forme légèrement bombée semble venue de fonte, a un diamètre de 0,065 ; son

1. V. Gross, *op. cit.*, Pl. XXV, fig. 1.
2. Chantre, Album, Pl. XXII, fig. 16.
3. *Id.*, *id.*, Pl. LI, fig. 6 et 8.


UNIV. OF MICH.


3
2

PL. XI



centre est percé d'un trou circulaire de 0,025. Nous nous demandons si nous n'avons pas affaire ici à un anneau pendeloque.

Anneaux a rivets. — Trois objets différents présentent les mêmes caractères essentiels. L'un (Pl. XI, fig. 2), méplat et circulaire (diamètre 0,055, largeur 0,007), est muni, à sa partie inférieure, de quatre tiges fixes et pointues comme des clous. Un autre (Pl. XI, fig. 7), également méplat et circulaire (diamètre 0,047, épaisseur 0,007), est muni de tiges rondes de 0,005 de diamètre et de 0,002 de saillie, dont les extrémités légèrement aplaties forment tête. Le troisième, enfin, à section presque triangulaire (diam. 0,08, ép. 0,006), est percé de quatre trous, dont deux sont encore traversés par les tiges des rivets, longues de 0,027 non pointues, mais soigneusement aplaties. La courbure qu'on y remarque est régulière et intentionnelle. (Pl. XI, fig. 4.)

Crochet double a anneau de suspension (Pl. XI, fig. 6). — Une tige de métal formant boucle et dont les deux extrémités sont relevées en crochet, maintient un anneau fortement carené de 0,043 de diamètre. La partie supérieure de la boucle s'élargit et est ornée d'une forte nervure et de stries parallèles. Peut-être est-ce l'extrémité d'une chaîne? Long. tot. 0,073.

Sphère creuse. — C'est une sphère, légèrement aplatie de 0,037 de diamètre. Ouverte aux deux extrémités, elle est munie d'une douille longue de 0,016, pla-

cée sur l'un des côtés, qui est elle-même percée d'un petit trou à sa naissance. Cette sphère est ornée de gorges peu profondes et, vers la naissance de la douille, de quelques traits au pointillé. (Pl. II, nos 1 et 2.) De semblables objets ont été découverts à Notre-Dame d'Or [1], dans les stations de Grésine et de Mœringen, à la Ferté-Haute-Rive, près Moulins, en Angleterre et en Bavière [2]. — Un objet analogue vient de Suisse et est catalogué par M. Gross sous le nom de *jouet d'enfant ?* Aucune attribution satisfaisante n'a été, à notre avis, donnée à ce singulier objet.

Pince. — La moitié de la pince reste seule. C'est une lame longue de 0,007, large de 0,07, dont l'extrémité brisée se contourne pour former le ressort, et dont l'autre est un peu courbée, comme dans tous ces instruments, trouvés dans les palafittes de Suisse et du Bourget [4].

Plaque de bronze. — C'est une plaque quadrangulaire longue de 0,073, large de 0,038, dont les angles sont abattus. Elle est percée aux quatre coins de trous de rivets.

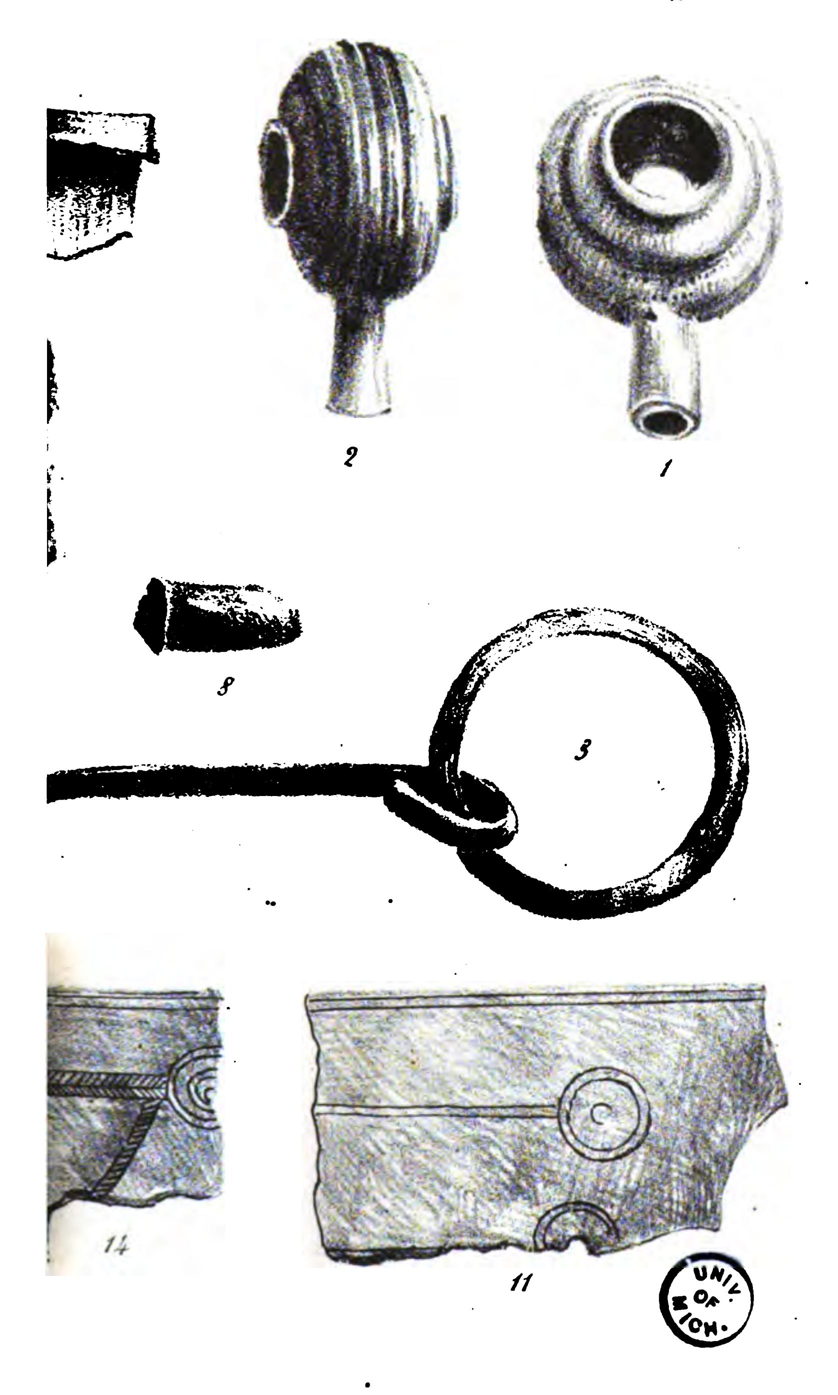
Crochet a anneau.—(Représenté Pl. XII, fig. 11.)—Ce crochet, large de 0,005, a une de ses extrémités recourbée et soigneusement effilée, tandis que l'autre retient

1. S.-G., salle V, vit. 13.
2. Chantre, *Album*, Pl. LXV, fig. 4. Ind., p. 207 et suiv.
3. V. Gross, *op. cit.*, Pl. XX, fig. 15.
4. Chantre, Industrie, p. 87.




10
4
13
6
9
12
5
A C.

PL. XII



un anneau de 0,043 de diamètre. Longueur totale, 0,11 [1].

Il existe un fragment courbé de ruban de bronze (Pl. XII, fig. 4), qui pourrait être un fragment de bague (?). L'extrémité qui subsiste est percée aux deux angles de petits trous ; la face externe est ornée de deux lignes de points obtenus par la frappe.

ANNEAU A DOUILLE. — Cet objet (Pl. XIX, fig. 6) qui a été coulé, offre une grande analogie avec nos bobèches de flambeaux. Nous ignorons à quel usage il a pu servir. Diamètre extérieur 0,037, diamètre de l'ouverture 0,025 ; hauteur de la douille légèrement conique, 0,019 [2].

RUBAN ET CLOU. — C'est un ruban de bronze mince, de 0,007 de largeur, d'une longueur approximative de 0,235, replié cinq fois sur lui-même. L'une des extrémités est traversée par une sorte de clou de bronze long de 0,01. (Pl. XII, fig. 5.)

COULANTS. — La figure 6 de la même planche offre le dessin d'un coulant de bronze ovale. Sous les n[os] 7 et 7 *bis* sont le plan et la coupe d'un autre objet qui a eu son analogue trouvé à Dreuil [3]. Ce fragment pourrait passer pour une entrée de fourreau, mais la lar-

1. Cf. l'objet représenté par V. Gross. Pl. XXI. fig. 27.
2. Un objet analogue existe au Musée des antiques à Lyon, *sans indications*.
3. J. Evans, *op. cit.*, p. 440, fig. 504.

geur nous semble, expérience faite, trop faible pour laisser passer une lame d'épée, même mince.

Il nous semble plus simple d'y voir un objet destiné à recevoir deux bouts de cuir. Droit d'un côté, cet objet présente de l'autre une forte échancrure.

PLAQUES ORNÉES. — Deux fragments de plaques de bronze présentent une légère courbure dans le sens de la largeur. Chacune de ces plaques doit être brisée par la moitié, autant que puisse le faire juger le dessin buriné. Les trous de rivet en font des plaques d'ornement, peut-être destinées à des fourneaux. (Pl. XII, fig. 11 et 14.)

SPIRALE. — La figure 9 de la même planche représente une spirale composée d'un fil plat de bronze, faisant neuf tours sur lui-même. L'une des extrémités est recourbée et arrondie, tandis que l'autre est pointue. (Diamètre 0,035, longueur 0,035.) Cet objet, trop grand pour une bague, semble trop petit pour un bracelet d'enfant. Cependant, le soin apporté à sa fabrication nous le fait prendre pour un bijou.

GRANDS ANNEAUX PLATS. — Deux fragments de grands anneaux plats, à courbure irrégulière et ovale, sont ornés de place en place de stries irrégulières. Ils ont une largeur de 0,02. Ces fragments pourraient être rapprochés de colliers déposés à Saint-Germain sans indication de provenance. (S. V.) (Pl. XII, fig. 13.)

Le n° 12 représente une tige épaisse, à section triangulaire, longue de 0,65, d'où partent à droite et à gauche

des espèces d'arêtes ou dents de scie obliques par rapport à la tige qui est elle-même courbée dans le sens de la longueur.

Un petit ornement léger, en bronze coulé, est représenté par la figure 10 de la même planche.

Nous citerons encore parmi les fragments indéterminés une plaque triangulaire de 0,015 de long, de 0,005 d'épaisseur, dont l'extrémité brisée fait penser à une patte ou un crampon. Un fragment de ruban replié sur lui-même de façon à former un demi-cylindre. A la partie supérieure est une tige qui réunit les deux bords : dans cette cavité se trouve une tige d'épingle à tête ornée de 2 bourrelets. (Pl. XIII, fig. 2.) Une masse de bronze conique de 0,025 de base d'où sortent deux appendices rappelant la pointe de flèche. (Pl. XIII, fig. 1.) Leurs extrémités, actuellement brisées, formaient peut-être un anneau. Cet objet est analogue à celui figuré par M. Gross. (Pl. XXIV, fig. 6.) Une sorte de virole est représentée Pl. XIII, fig. 3, et sous le n° 8 de la Pl. XII nous avons dessiné un fragment brisé, en bronze très chargé d'étain, d'un intrument inconnu.

CHAUDRONNERIE, DÉBRIS DE VASES

Sous cette dénomination nous rangeons une série de fragments qui, coulés ou travaillés au marteau, nous semblent devoir appartenir à cette industrie. Six de ces fragments sont fondus. Deux d'entre eux polis sur leurs bords inférieurs et supérieurs, peuvent appartenir à des fragments d'armure. Un autre, orné de

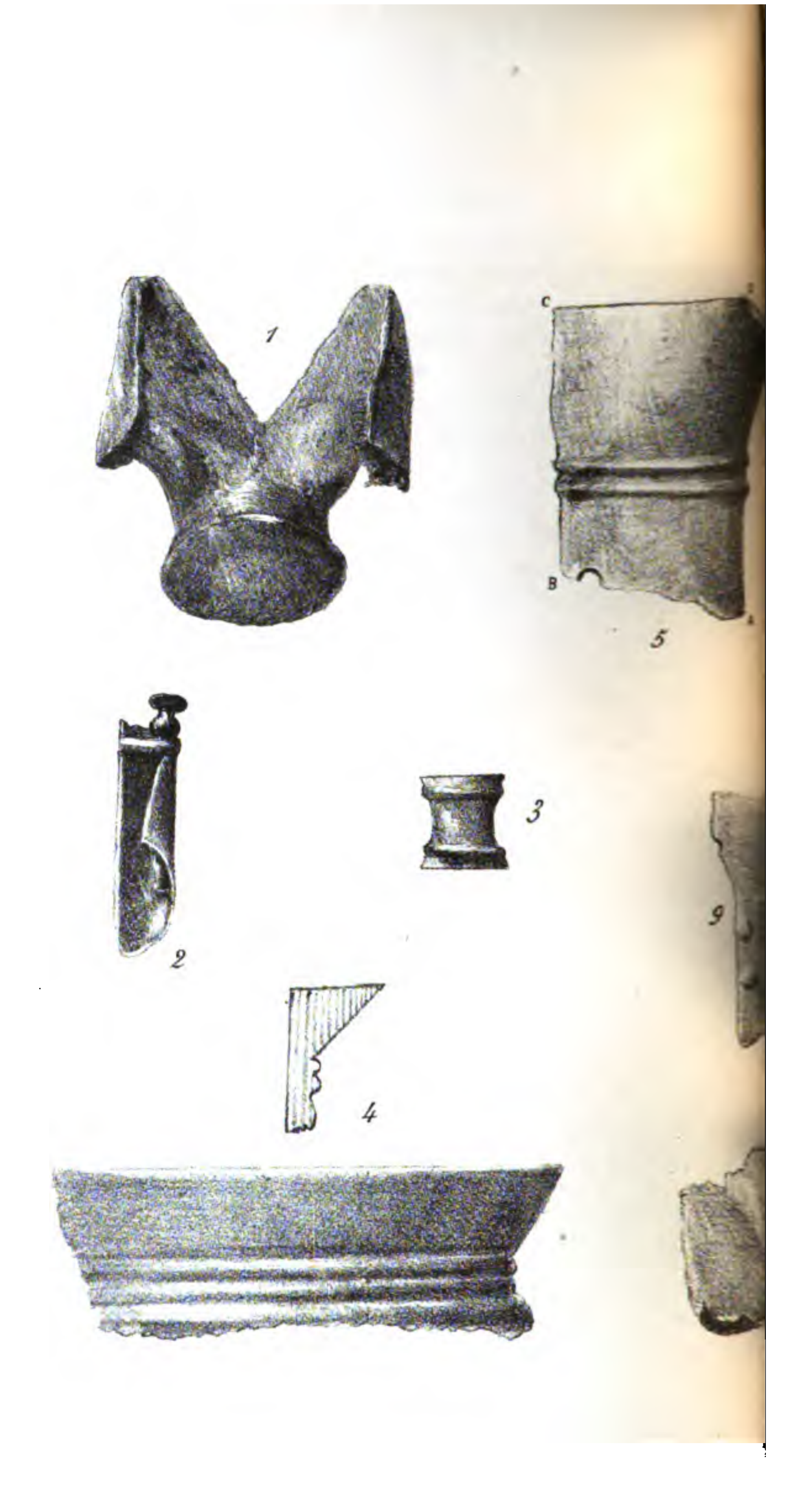
croissants en creux obtenus par le moulage, est percé d'un trou de rivet, outre que les croissants ont presque tous traversés le métal. L'un des fragments de vase, orné de lignes en relief parallèles au bord supérieur, a subi un commencement de fusion ; l'autre, dont le bord supérieur est fort épais, est orné, immédiatement au-dessous, de trois forts filets en relief. (Pl. XII, fig. 4.)

Le dernier de ces fragments enfin (Pl. XIII, fig. 5), que nous dessinons sous deux aspects différents, serait facilement pris pour une moitié d'aiguière, si l'on ne faisait remarquer que les côtés AE, ED, et peut-être aussi DC, ont été obtenus par la fonte, sans brisure, et que le côté AE, parfaitement droit, est poli. Il existe sur le côté AB, la naissance d'un trou de rivet. Nous ignorons à quel usage était destiné cet objet.

Ont été également coulés, les fragments dessinés (Pl. XIII, n°s 7 et 8). Ils appartiennent à un objet rond, présentant une certaine courbure et ont pu appartenir à quelques vases de grandes dimensions et très évasés : peut-être à une coupe. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler le dessin très caractéristique de ces plaques. Il a été gravé et les points sont repoussés. Certains rasoirs danois et suédois offrent la même ornementation [1] de même aussi que la coupe du Musée de Lausanne, découverte à Corcelettes [2].

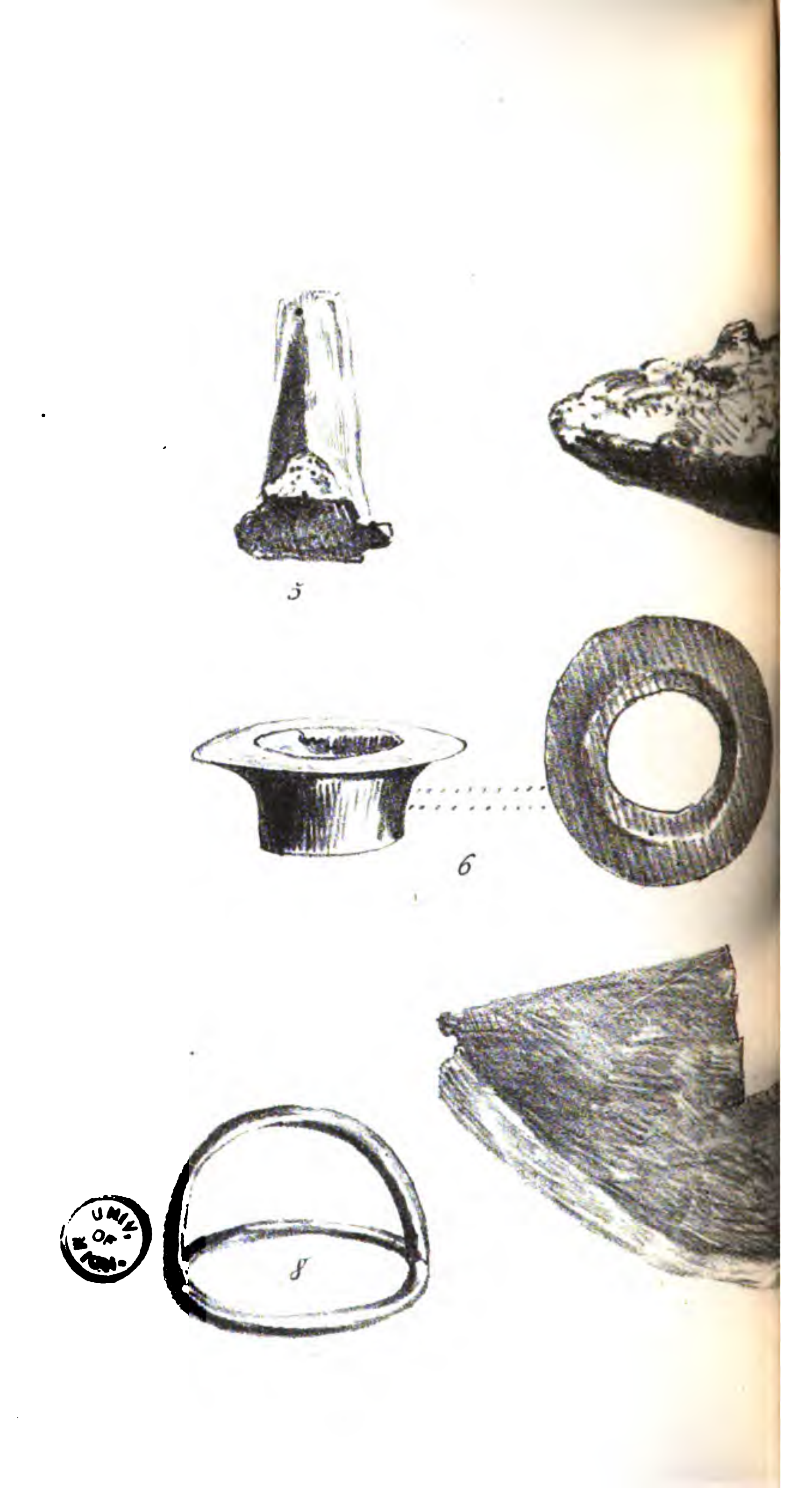
Ce qui peut être intéressant parmi les fragments martelés, trop petits pour qu'on puisse essayer sur leurs forme primitive une hypothèse quelconque, ce sont les

1. E. Chantre, *Ind*,, p. 75, fig. 66.
2. V. Gross., *op. lit.*, p. 90, fig. 12.

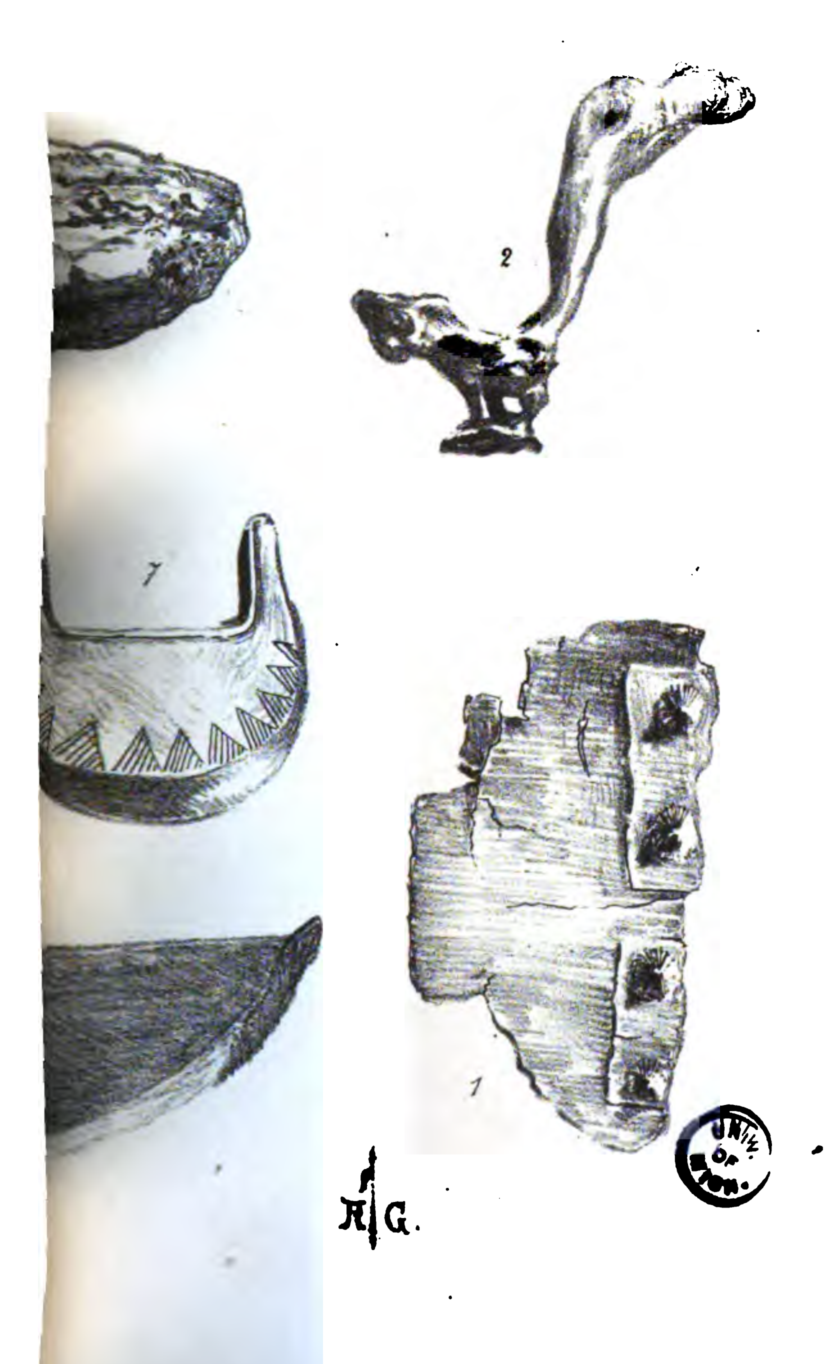

1
C
B
5
3
9
2
4

PL. XIII




5
6
8

PL. XIV



différents procédés de rivure employés. Dans l'un d'eux (Pl. XIII, fig. 10) le rivet est à têtes inégales, l'une beaucoup plus large que l'autre; nous dessinons une face, l'autre est identique aux rivets de la fig. 6 qui a ses deux têtes égales. Le troisième mode est employé dans le fragment n° 1 de la planche XIV. Deux feuilles de métal sont réunies par des sortes de clous. D'un côté le rivet est maintenu par la tête du clou fortement écrasée, et de l'autre par une soudure au bronze analogue à celle qui fixe les bélières des grandes phalères ci-dessus décrites. Nous dessinons encore un fragment (Pl. XIII, fig. 9) à cause de son ornementation au repoussé.

Non seulement nos fondeurs faisaient des pièces neuves, mais ils devaient faire des réparations. En effet, un fond de vase circulaire en métal martelé a été coupé de façon à détacher une plaque rectangulaire. L'aspect du bord indique que la section a été faite avec un ciseau à froid d'environ 0, 01 de large. (Pl. XIV, fig. 3.) Un autre fragment de disque plat a ses deux côtés hauts de 0, 035 relevés perpendiculairement au troisième qui mesure 0, 040.

Restes de fonderie, culots et moule. — Onze culots, (pl. XIV, fig. 4) six jets de fonte ébarbés, et une longue goutte de bronze proviennentde la cachette de Villatte. —Le poids total du métal ainsi recueilli est de 1 kilog. 235.

Nous citerons en passant un anneau qui n'a pas été débarrassé de ses bavures.

Moule. — Cet objet, ainsi que les culots, jets de la fonte, etc., nous est une preuve certaine que les instruments étaient fabriqués sur place.

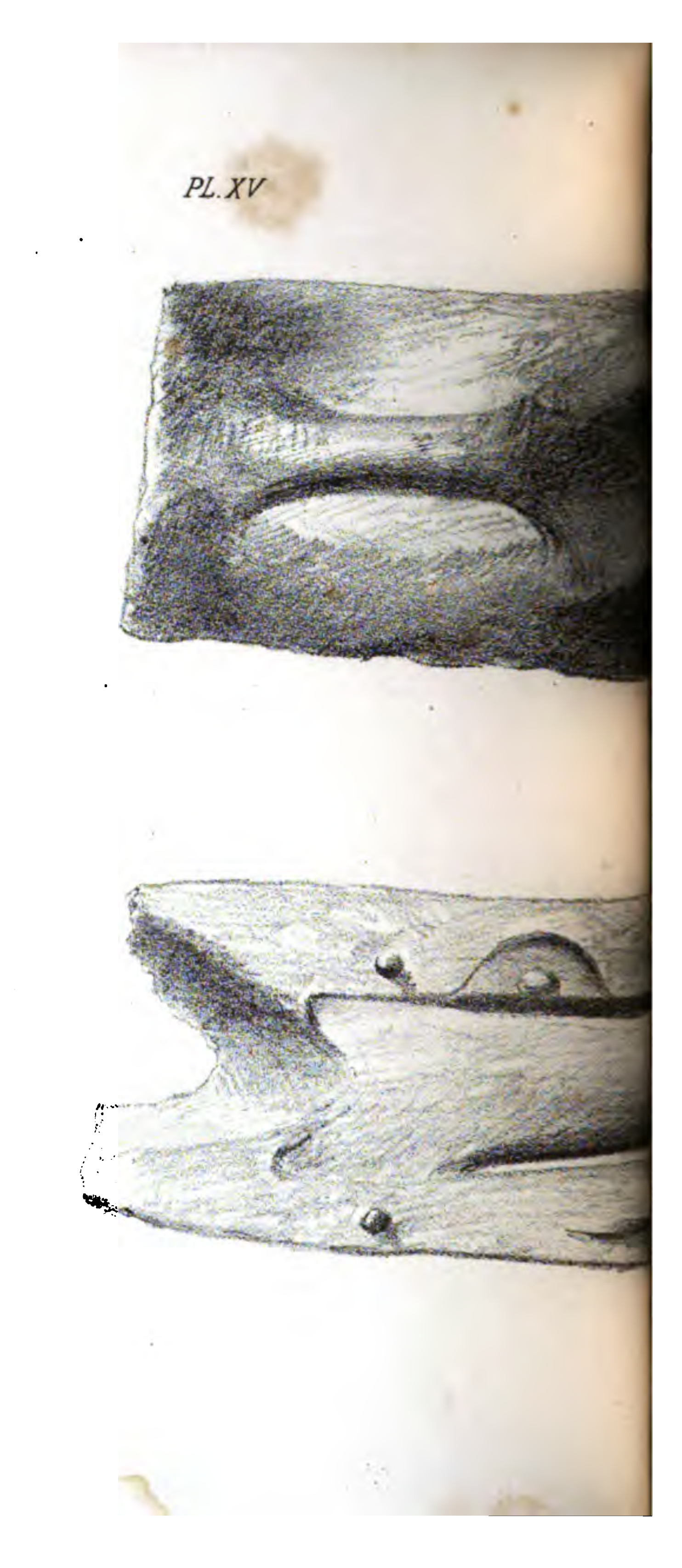
Le moule de Villatte est intact. Les deux valves sont figurées Pl. XV. Il est destiné à couler les haches à quatre ailerons, telles que nous en avons signalé au commencement de ce mémoire. Chaque valve est semblable, sauf que dans l'une les repères, au nombre de six (deux points et quatre plans hauts, épais et arrondis,) sont en relief et qu'ils sont en creux sur l'autre. Un cinquième plan existait à la base du moule, mais il a été brisé, ou fondu, et est resté engagé dans le trou correspondant.

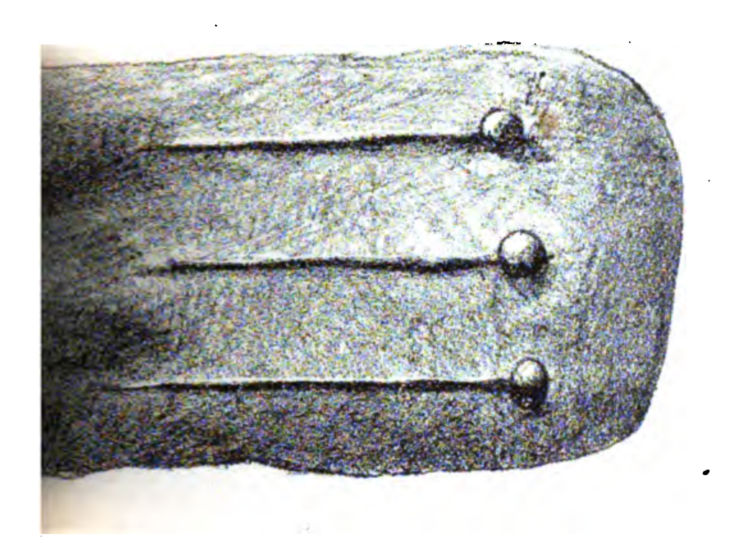
Aucune de nos haches n'est sortie de ce moule. On remarquera, des deux côtés de l'ouverture supérieure servant d'entonnoir au métal en fusion, deux petits creux allongés, correspondant à des appendices qui sont le plus souvent brisés ou aplatis dans les haches ébarbées. Les enfoncements des ailes mesurent 0, 029 de profondeur. Elles forment saillie à l'extérieur du moule qui est muni d'un fort anneau, et orné de trois lignes en relief terminées par de gros points. Les deux valves sont semblables à l'extérieur. Dans celle qui montre l'intérieur du moule, l'anneau a été brisé et a enlevé une partie de l'entonnoir.

Les moules en bronze sont fort rares : on n'en connaît guère qu'une quinzaine, tant en France qu'en Suisse; et sur ce nombre plusieurs sont en fragments, d'autres sont des moules de lance, de haches à talon ou à douilles. Les moules de haches à ailerons ayant le plus de rapport avec le nôtre se sont rencontrés dans des fonderies citées bien souvent déjà dans notre travail : Vaudrevaugues[1], à Saint-Pierre-en-Châtre (forêt

1. S.-G., n° 8,102.

PL. XV







de Compiègne), à La Vilette près Paris, à Notre-Dame-d'Or. Trois étaient dans collection Fèbvre, de Mâcon, qui a été dispersée et provenaient, probablement, du bassin de la Saône[1]. Un autre est déposé au Musée de Nevers n° 17.

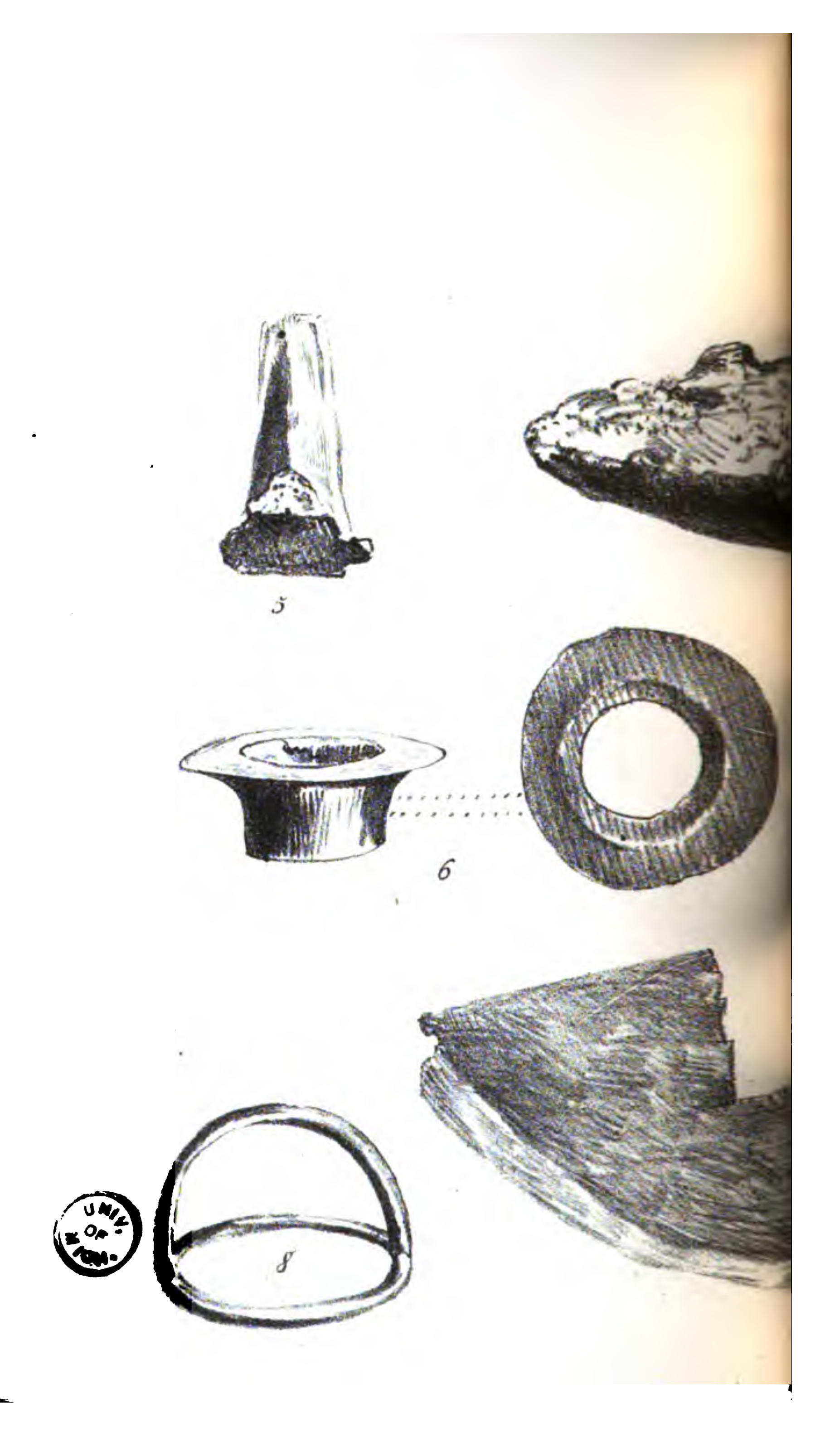
COMPOSITION DU BRONZE DE VILLATTE. — Certains objets sont d'une conservation singulière : plusieurs même et des plus délicats n'offrent pas de traces d'oxyde.

— Ce fait s'explique, suivant nous, par la formation d'une croûte d'oxyde de cuivre qui, agglomérant le sable, a eu bientôt mis tout le dépôt à l'abri de l'influence des agents atmosphériques.

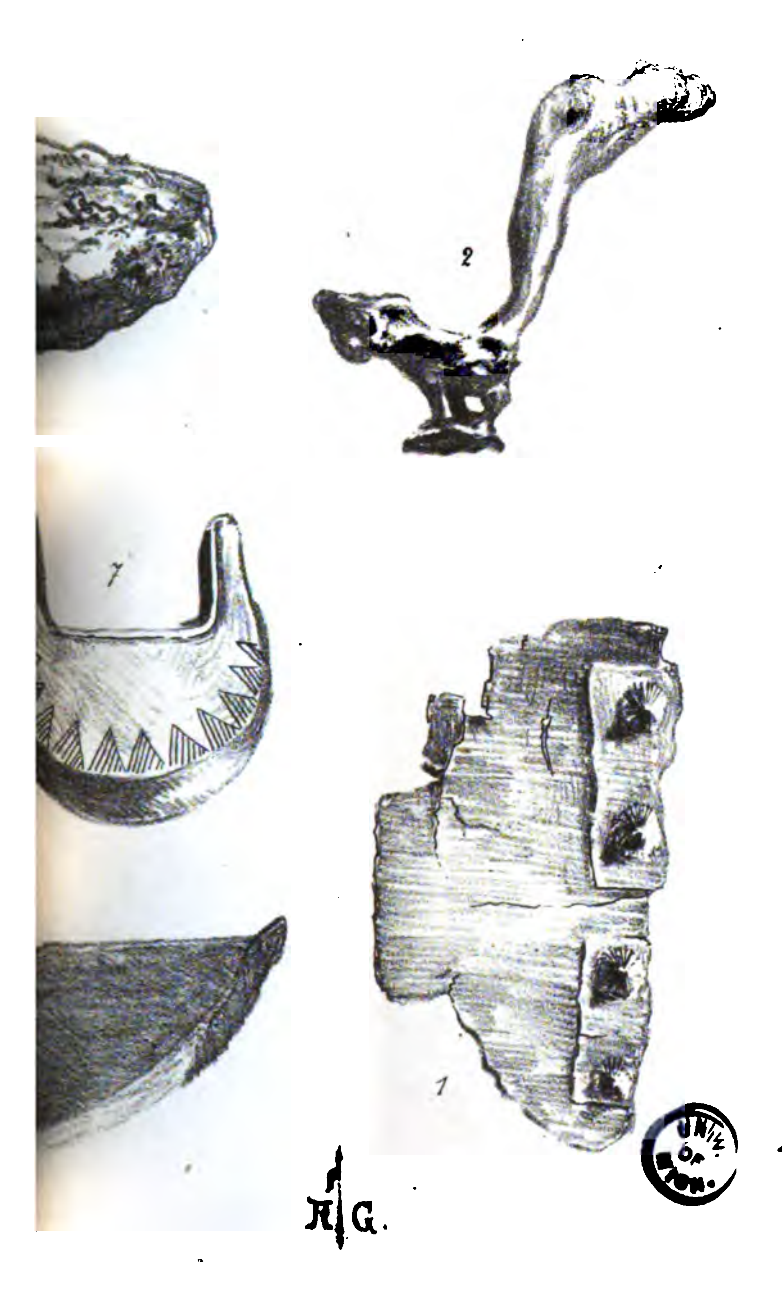
M. Thirot, ingénieur chimiste de la Fonderie de canons de Bourges, a bien voulu faire pour nous quelques analyses dont nous donnons ici le résultat.

Sa compétence parfaite nous rend précieux son concours dont nous lui exprimons toute notre gratitude.

1. Chantre, Ind . p. 26.


5
6
8

PL. XIV



verts dans d'autres gisements. Nous ne le pensons pas, d'autant plus que la présence du plomb dans des bronzes antiques a déjà été constatée ailleurs.

J. Evans donne un certain nombre d'objets divers analysés par de savants chimistes anglais. Un tableau [1] intercalé dans le texte contient 30 résultats : 20 indiquent une proportion de plomb qui varie de 0,07 à 9,11. Plus loin l'auteur rappelle que M. Daniel Wilson a signalé ce fait, que dans tous les instruments de bronze trouvés en Écosse qui ont été analysés, on a trouvé du plomb, bien qu'en proportions variables [2]. Enfin il cite le seul barreau d'étain trouvé, à sa connaissance, à Achtertyre, (comté de Moray) [3] ; il était brisé en quatre morceaux et enfoui « avec des celts à douille, des pointes de lance et des bracelets ».

Le barreau était composé de :

Étain	78,66
Plomb	21,34

ce qui constitue une soudure excessivement fusible.

Le même auteur cite une trouvaille de moules et de haches faite à l'île de Harty, parmi lesquels se trouve un fragment de celt en plomb considéré par l'auteur comme un moule de noyau [4].

M. Pitre de Lisle signale également des trouvailles de haches à douille en plomb faites par lui en Morbi-

1. J. Evans, *op. cit.*, p. 460.
2. J. Evans, *op. cit.*, p. 463.
3. J. Evan, *op. cit.*, p. 463.
4. J. Evans, *op. cit.*, p. 485.

han, dans la Loire-Inférieure, et dans la presqu'île Guérandaise. Le plomb ne s'est pas seulement rencontré en Grande-Bretagne. On a trouvé, en effet, en Suisse, dans la palafitte d'Auvernier[1] une masse granuleuse de *plomb pur* pesant 700 gr. dans laquelle se trouvait engagée le segment inférieur d'une cassolette.

Il est vrai que, d'un autre côté, les analyses faites sur les objets de Larnaud, Drumettaz Clarafond, Goncelin, La Poype, de Suisse [2], n'ont donné aucune trace du métal qui nous occupe.

Il y a là un fait que nous ne chercherons pas à expliquer, mais que nous avons seulement voulu signaler à l'attention des archéologues et des savants, espérant soulever ainsi des discussions favorables à la connaissance de la vérité.

Nous terminons par un tableau récapitulatif qui permettra d'apprécier l'importance de la découverte de Villatte.

1. V. Gross, *op. cit.*, p. 64, Pl. XVIII, fig. 46.
2. Nous connaissons l'analyse de 9 objets provenant du lac du Bourget, 4 contiennent du plomb.

Note. — Le directeur de la poste possède, en outre, des objets sus-mentionnés :

1 hache à ailette,
1 faucille à bouton,
9 bracelets,
1 bouterolle d'épée,
et un anneau de forme singulière.

Nous dessinons ces deux objets qui n'ont pas d'analogue dans a trouvaille (Pl. XIV, nos 7 et 8), et que nous avons eu quelques nstants entre les mains.

TABLEAU GÉNÉRAL

DÉSIGNATION DES OBJETS	Entiers	Fragments	Totaux
Haches à ailerons..............	4	6	10
Haches à douille...............	3	17	20
Épées..........................	»	25	25
Poignées..	1	»	1
Lances.........................	6	20	26
Talon de lance.................	1	»	1
Ciseaux et burins..............	4	1	5
Tranchets......................	2	»	2
Couteaux.......................	»	4	4
Faucilles......................	3	3	6
Molette.........	1	»	1
Phalères.......................	4	14	18
Bracelets ronds pleins..........	16	48	64
Bracelets demi-ronds pleins.....	»	17	17
Bracelets à ruban.............	3	47	50
Bracelets creux...............	6	31	37
Colliers (?)....................	»	9	9
Pendeloques...................	5	1	6
Boutons.......................	10	3	13
Clous.........................	8	»	8
Anneaux grelots..............	19	»	19
Anneaux ordinaires............	65	1	66
A reporter.....	163	247	408

Reports....	161	247	408
Chaines....................	2	»	2
Épingles....................	»	2	2
Perles, grains de colliers........	11	»	11
Spirales.....................	10	1	11
Appliques rondes..............	28	2	30
Appliques rectangulaires.......	5	1	6
Agrafes, boucles de ceinture....	2	3	5
Paquet de fil de bronze.........	3	»	3
Disques à rivet................	7	10	17
Rivets......................	2	»	2
Anneaux à rivets..............	3	»	3
Indéterminés.................	»	44	44
Chaudronnerie................	»	14	14
Débris divers................	40	»	40
Lingots et culots..............	10	»	10
Ébarbures...................	5	»	5
Moule.......................	1	»	1
Objets de M. Avisse............	14	»	14
Total général.............	304	324	628

Si l'on jette les yeux sur la carte de France indiquant les divers gisements d'objets de bronze découverts en Gaule, on est frappé du peu de trouvailles faites dans le Centre de la France. C'est à peine, en effet, si quelques localités sont citées entre *Paris*, *Angers*, *Poitiers*, *Guéret* et *Autun*. Il en est une, cependant, importante pour nous. Je veux parler de celle du *Theil*, commune de *Billy* (Loir-et-Cher), hameau situé sur la rive droite de la Sauldre, à quatre kilomètres de l'endroit

où cette rivière se jette dans le Cher. Les objets découverts là par notre regretté maître M. l'abbé Bourgeois, sont importants, et probablement contemporains de la cachette de Villatte. L'intérêt de ces deux découvertes, dans des localités fort peu éloignées, n'échappera à personne : nous ne croyons donc pas utile d'insister davantage. Quoi qu'il en soit, deux séries d'objets pour un pays aussi florissant que le nôtre à l'époque de l'invasion romaine, sont une faible récolte. Ces pays étaient-ils donc inhabités quelques siècles auparavant? Nous ne le pensons pas, et nous croyons que l'absence de recherches, plutôt que l'absence d'objets, est la cause de ce fait. Nous connaissons, pour notre part, quatre découvertes d'objets de cette époque échelonnées entre Bourges et Dun-le-Roi, qui n'ont pas été signalées ; il en est probablement de même dans les contrées voisines. Le Berry, au point de vue spécial qui nous occupe ici, n'a encore été que très peu étudié. Aussi est-ce là la raison qui nous a fait donner à ce rapport un développement que plusieurs, peut-être, trouveront exagéré. Il nous a semblé que, destiné à être lu surtout en Berry, notre travail devait donner de minutieuses indications sur les formes, les dimensions, etc., des objets que nous présentions. Bien des personnes, peut-être, ont entre les mains des ustensiles ou des armes antiques qui ne sont pas encore connus. Des découvertes fortuites peuvent se présenter, qui ne seraient pas signalées, si l'on ne se rendait compte de leur intérêt.

Nous avons, en outre, donné après chaque série d'objets, une indication sommaire des endroits où les similaires se sont rencontrés. Cela nous était nécessaire

pour classer la découverte de Villatte, et lui assigner, dans la série des temps, une date à peu près fixe.

Tout d'abord, nous avons affaire à une *fonderie* ou à une *cachette de fondeur*. La présence du moule avec tous ces objets divers, les uns brisés, d'autres à peine terminés, au milieu de ces culots de bronze, de ces fonds de creusets, nous en est un sûr garant ; et ne posséderions-nous pas de découvertes analogues, elle suffirait à nous affirmer le fait. Mais les fonderies sont bien connues, et dans le seul bassin du Rhône, où l'activité des archéologues s'est tournée de ce côté, vingt-deux *fonderies* ou *cachettes de fondeur* sont actuellement connues. Le mot fonderie, pour Villatte, nous semble trop ambitieux. Nous croirons plus juste de dire : « cachette de fondeur ». L'agglomération des objets, l'absence de bien des ustensiles de fondeur, l'unique fragment de charbon et le très petit débris de poterie noire que nous possédons, ne saurait constituer un atelier.

Pour nous, voici en peu de mots l'histoire de nos objets : un ouvrier, ou plutôt une association d'ouvriers, avait l'habitude de parcourir le pays. C'étaient des étrangers, venant peut-être de fort loin : certains types comme les bracelets de Vaudrevanges, leur étaient connus et familiers. Ils s'installaient en plein air, et là, changeaient des objets neufs, des armes brillantes contre les bijoux usés, les instruments brisés, dont les débris repassaient au creuset. C'étaient, en somme, les aïeux des étameurs ambulants qui, maintenant encore, parcourent les villages. Puis, lorsque les besoins de chacun étaient satisfaits, lorsque les échanges ne se

faisaient plus, l'atelier se transportait ailleurs, et recommençait son industrie.

Souvent le vieux bronze était plus considérable que la provision nécessaire, et il fallait, en changeant de localité, transporter un poids considérable. Une cachette bien choisie, peut-être connue seulement du chef de l'association, recevait le métal qui devait avoir une valeur considérable à cette époque, et l'on se promettait de revenir bientôt et d'utiliser alors, qu'on nous pardonne le mot, toute cette vieille ferraille. L'homme propose, dit un proverbe, et Dieu dispose. Ce qui est vrai maintenant, l'était alors, et souvent, pour une cause quelconque, les bronziers ne revenaient pas.

Nous retrouvons aujourd'hui leurs cachettes par hasard, et, si leur valeur vénale est bien faible maintenant, elles prennent à nos yeux un intérêt d'autant plus considérable qu'elles nous font toucher, pour ainsi dire, la civilisation contemporaine de leur enfouissement dans le pays où on les trouve.

Si maintenant nous cherchons les endroits dans lesquels ont été trouvés les objets offrant le plus d'analogie avec les nôtres, nous aurons à citer, en dehors des découvertes d'objets isolés, les trésors de Vaudrevanges, de Réallon, de Ribiers, de Beaurières, de la Ferté-Haute-Rive, de Manson, de Frouard, les fonderies de Larnaud, de Publy, de Notre-Dame-d'Or, du Jardin des Plantes à Nantes, etc., les stations lacustres des lacs du Bourget et d'Annecy, les palafittes suisses de Mœringen, Cortaillod, Corcelettes, etc.

Des objets qui manquent dans quelques-unes de ces découvertes, se retrouvent dans la nôtre ; des types s'y

rencontrent qu'on eût pu croire fort éloignés les uns des autres.

Avec ces données, il nous devient facile de fixer par analogie l'âge de la fonderie de Villatte. Contemporaine de Vaudrevanges, de Larnaud, de certaines stations lacustres de la Savoie et de la Suisse, elle présente des types rencontrés dans les sépultures de la Haute-Savoie. La fibule manque complètement et le torques, s'il existe, n'a que peu de représentants. Le *fer* s'y trouve. De plus, les types sont arrivés à un tel point de perfection que les premiers objets de fer qui sont fabriqués sont servilement copiés sur les similaires de bronze, et que certaines haches de Halstatt, certaines épées de la Bourgogne [1] et du Berry [2], sont des copies exactes des haches et des épées de bronze des mêmes pays.

Nous touchons donc ainsi à la fin de la civilisation du bronze, et nous assistons à l'aurore de la civilisation du Fer. Non que nous voulions dire que le fer n'était pas connu avant, mais simplement qu'il était rare, précieux, et que les procédés d'extraction de ce méta n'étaient pas répandus *en Gaule,* en un mot, qu'il n'était pas encore *un métal usuel.*

8 avril 1885. PIERRE DE GOY.

1. Les tumulus de Magny-Lambert (Côte-d'Or).
2. Les tumulus de Vornay et de Dun-le-Roi (Cher).

LES

SOUTERRAINS DE PRUNET

COMMUNE DE MORTHOMIERS (CHER)

OBSERVATIONS A PROPOS D'UNE PUBLICATION RÉCENTE

Par M. Albert des MÉLOIZES

J'ai rendu compte en 1881[1], comme rapporteur d'une commission composée de MM. de Laugardière, Vallois, Pierre de Goy et moi, des fouilles pratiquées aux frais de la Société, à Prunet, commune de Morthomiers. La Société n'a pas oublié que le résultat le plus important de nos recherches fut la découverte d'un souterrain composé de trois chambres communiquant entre elles par d'étroites ouvertures et dont les deux extrêmes étaient de forme circulaire très régulière, à voûtes hémisphériques, aux parois parfaitement dressées gardant encore l'empreinte de l'outil qui avait servi à les tailler dans le tuf argileux. La salle située à l'est avait une porte en gueule de four, débouchant dans un couloir d'accès ouvert au levant sur la pente du terrain. Nous reconnûmes que le sommet des voûtes, séparé du sol extérieur par une faible épaisseur, 20 à 25 centimètres, de roche, avait pu s'affaisser spontanément ou avait été intentionnellement éventré; que la crypte,

1. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*. t. X, 1882, p. 1 à 32.

ainsi détruite en partie, avait été comblée par un amas confus de débris et que toute la butte qui la recélait avait été, par une couche de terre rapportée, transformée en un vaste tumulus renfermant de nombreuses inhumations d'âges, à la vérité, très différents. Nous constatâmes que la situation de plusieurs sépultures incontestablement gauloises, plus ou moins antérieures à la conquête, au-dessus ou au milieu des grottes, permettait d'affirmer la haute antiquité de celles-ci, auxquelles nous attribuâmes comme probable une destination sépulcrale.

Je crois devoir aujourd'hui solliciter une place dans les comptes-rendus des travaux de la Société pour signaler les analogies frappantes des souterrains de Prunet avec certaines cryptes funéraires situées près de Palmella, en Portugal, et auxquelles M. E. Cartailhac vient de consacrer dans la Revue qu'il dirige une savante notice sous le titre : *Les grottes artificielles sépulcrales de Portugal*[1].

Les grottes de Palmella, sont des souterrains spacieux, régulièrement creusés dans la molasse, *à sol plat, à aires circulaires, à voûtes hémisphériques*. Les *parois portent encore la trace très nette de l'outil* pointu, peut-être un pic en bois de chêne, *qui a creusé la roche. Le sommet des voûtes n'est séparé du sol extérieur que par une épaisseur de* 0,20 *de roche* dont la fragilité a amené l'éboulement. *L'entrée, en gueule de four,* de chaque crypte a 0,70 de largeur sur 0,92 de hauteur ; elle

1. *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme.* Paris, Ch. Reinwald, 18e volume, janvier 1885, pages 1 à 18.

devait être fermée par une grande dalle exactement taillée reposant dans une rigole faiblement créusée au devant du seuil et s'appuyant sur une feuillure légèrement indiquée tout autour de l'ouverture. Celle-ci débouche dans une galerie d'accès plus largement ouverte sur la pente du talus dont la masse cache quatre grottes semblables. L'une de ces grottes est précédée d'une galerie retrécie en plusieurs points et avait probablement deux dalles protectrices. Des terres accumulées sur la dalle extérieure jusqu'au plan du talus pouvaient facilement dissimuler complétement l'entrée.

On voit qne ces dispositions se rapprochent singulièrement de ce que nous avons observé à Prunet. C'est au point que la description ci-dessus dont j'emprunte à peu près littéralement les termes au travail de M. E. Cartailhac convient presque sans modification à nos souterrains. Nous avons cependant noté de plus dans nos fouilles le fait de la crémation des parois, qui, par l'action d'un feu violent, ont acquis une dureté comparable à celle de la brique, fait exceptionnellement curieux dont M. E. Cartailhac a bien voulu m'écrire qu'il ne connaissait pas d'autre exemple; mais, à part cette différence de détail, la conformité des procédés de creusement, les analogies de forme et de dispositions intérieures, à Prunet et à Palmella, peuvent faire naître la pensée d'une communauté d'origine qui méritait d'être signalée à votre attention. Dans tous les cas, il est difficile de ne pas attribuer un âge peu diffèrent et une même destination à des monuments qui se ressemblent par tant de points.

La destruction des souterrains de Prunet et l'utilisa-

tion de leur emplacement ne nous ont rien laissé du mobilier qui les garnissait. Au contraire les cryptes de Palmella ont livré une magnifique série d'objets qui ont figuré en 1878 à l'Exposition des sciences anthropologiques et qui ornent aujourd'hui les galeries de la section géologique à Lisbonne.

Ce sont des vases en terre rouge et brunâtre de petites dimensions aux parois minces ornées de dessins gravés et estampés avec soin, assimilables, quoique plus amples et pointus par le fond, aux vases en forme de calice ou de tulipe qui se retrouvent dans les tombes néolithiques de la Bretagne, des Hautes-Pyrénées, d'Arles, de Sicile; d'autres, sortes de coupes basses et larges, ornées à l'extérieur et sur le plat du rebord très élargi, ont de l'analogie avec certaines céramiques d'Irlande et du Morbihan; d'autres enfin, sont à bords rentrants et de forme surbaissée, percés de trous destinés à des liens de suspension, comme en ont livré plusieurs gisements irlandais et portugais.

Les armes et outils en silex sont des types habituels aux stations néolithiques avec plusieurs scies remarquables.

Parmi les objets de parure une quantité notable (214) de perles de callaïs, cette substance d'une composition analogue à celle de la turquoise, signalée d'abord dans les sépultures néolithiques du Morbihan, retrouvée ensuite en Provence, dans les Pyrénées et aux environs de Lisbonne, sans qu'on puisse dire si elle provient de l'Orient ou si elle fut naguère tirée de quelques gisements européens qui nous sont inconnus, mais dont la présence dans les sépultures coincide jusqu'à présent

avec des rapports frappants entre les mobiliers funéraires au milieu desquels elle a été constatée.

Enfin les grottes de Palmella ont livré quelques pièces en métal (cuivre et bronze), parmi lesquelles une sorte d'épingle avec un disque mince au bout d'une fine et longue tige, dont un similaire a été trouvé dans une sépulture néolithique des Alpes-Maritimes; plusieurs pièces que M. E. Cartailhac regarde comme des bouts de traits et dont la trouvaille de Larnaud contenait un fragment semblable; enfin une espèce de ciseau long à tige carrée et grêle.

M. E. Cartailhac incline à placer les sépultures à callaïs à la fin de l'âge de la pierre polie tout en faisant entrevoir la possibilité d'une antiquité plus reculée, puisque, dit-il, s'il est établi que la civilisation néolithique fut importée par des hommes nouveaux, il n'est pas inadmissible que les premiers immigrants aient apporté avec eux ces précieuses parures faites avec une roche de leur patrie lointaine. Quant aux quelques objets en métal, ils ne paraissent pas à l'auteur de nature à infirmer une attribution à l'âge de la pierre. Il se refuse toutefois, quant à présent, à donner une conclusion plus précise et déclare se borner à constater des faits.

Je ne crois pas devoir, au sujet des cryptes de Prunet, montrer une moindre réserve; mais j'ai pensé qu'il y avait lieu de rapprocher les constatations du savant directeur des *Matériaux* et nos propres découvertes, laissant à l'avenir le soin de tirer les conclusions définitives que le sujet comporte.

BRACELETS DE BRONZE

Par le Comte Raymond de la GUÈRE

Au mois de juillet 1884, les fouilles que nécessitèrent les travaux de reconstruction d'une partie du palais de l'Archevêché sur la façade qui regarde le jardin public, amenèrent quelques découvertes qu'il est utile de signaler.

Ayant été chargé par notre Société de surveiller ces fouilles, je donnerai une note qui sera aussi courte que possible.

Pour l'intelligence de la conclusion que je compte tirer, il est nécessaire de donner la description de l'emplacement.

Le palais de l'Archevêché, pour la façade qui regarde le jardin public, a ses fondations appuyées en partie sur la fortification romaine de dernière époque.

La façade postérieure, c'est-à-dire celle qui se trouve du côté des deux cours a une position à peu près parallèle à la fortification romaine.

Le bâtiment incendié en 1871, que l'on reconstruit actuellement dans le même style que la façade qui regarde la cathédrale, a nécessité des fouilles importantes.

On est allé jusqu'à 14 m. 50 en dessous du niveau de la cour, sans rencontrer le terrain vierge.

On s'est arrêté à cette profondeur et on a profité des restes d'antiques constructions pour y contrebuter un solide arceau qui supporte la construction moderne.

Les premiers mètres de fouille n'ont rien donné ; ce n'est qu'à partir de 4 mètres qu'on a commencé à rencontrer des débris de poterie de qualité et de couleur différentes.

La première catégorie comprend des poteries communes rouges, à couverte grise, et d'autres d'un rouge sale. Ici, l'action du calorique de cuisson a laissé sur la pâte des traces évidentes d'atténuation considérable de la tonalité, selon les parties que l'on étudie.

La seconde catégorie offre des poteries de terre rouge plus fine que les précédentes et à couverte noire.

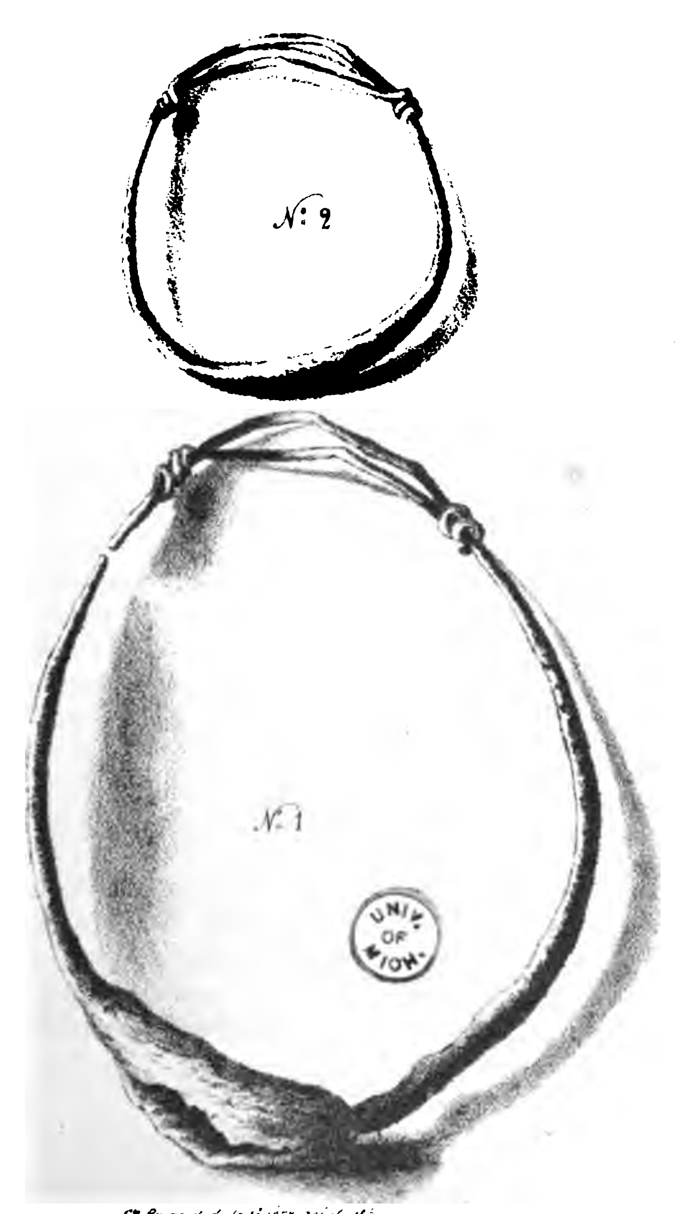
Enfin, dans la troisième catégorie, je range les poteries d'une pâte rouge beaucoup plus fine que les précédentes.

Il est à remarquer que les spécimens de cette dernière catégorie ont ceci de particulier, que la partie la plus épaisse seulement du vase est à l'intérieur de terre franchement grise recouverte de la pâte rouge.

Il n'y a aucun doute à élever à cet égard comme on pourrait le supposer tout d'abord, quand on n'a pas eu de morceaux sous les yeux. Et après avoir pris l'avis de personnes du métier, on ne peut s'arrêter à l'hypothèse, vraie la plupart du temps, mais fausse ici, de l'action du calorique de cuisson, atténuant la tonalité générale de la couleur, à une certaine profondeur.

Tous ces différents débris étaient si petits qu'il aurait

PL. I



Cte Raymond de la Guère del. et lith.

été impossible de reconstituer même idéalement la forme primitive.

C'est ce qui me prive à regret d'en donner des dessins.

Je signalerai aussi, dans ce milieu, la présence de quelques monnaies romaines tellement frustes, qu'il est absolument impossible d'y découvrir de traces de frappe.

Cette détérioration provient de deux causes : de l'incendie d'abord, dont la preuve se trouve dans les nombreux morceaux de charbon mêlés à du métal de cuivre fondu, et ensuite aux infiltrations d'acides provenant de fosses qui se trouvaient au-dessus.

Un peu plus bas, on trouva un morceau de pierre sculptée dont je donne le dessin réduit du tiers dans la Pl. II.

Ce fragment, qui est assez bien galbé, provient évidemment de la partie inférieure d'une corniche qui devait être assez élevée, si on considère la façon large dont il est traité.

L'objet réellement intéressant, vu sa rareté, est un bracelet de bronze dont je donne le dessin, Pl. I, fig. 1.

Composé d'une tige ronde, il a dans sa partie médiane un renflement ou chaton qui devait contenir une pierre.

Ce renflement se produit sur la gauche par un accroissement régulier de la tige, tandis qu'à droite, il se termine brusquement.

Cette particularité a fait supposer à plusieurs personnes que cette partie pourrait bien être une tête de

serpent ou de lézard, sur laquelle aurait été enchâssée la pierre.

J'admets d'autant plus volontiers cette hypothèse que plusieurs bracelets gaulois nous donnent aussi une tête de serpent. Je n'en citerai qu'un exemple trouvé dans le cimetière gaulois de Somsois (Marne).

La partie de notre bracelet, qui se termine brusquement à la tête du serpent, pouvait être munie d'un appendice qui entrait dans sa bouche et servait ainsi à l'ouvrir et le maintenait fermé ; car le bracelet étant rond dans sa forme primitive tendait toujours à donner une poussée dans le sens de l'arc du cercle.

Son état de vétusté et d'oxydation ne me permet pas de soutenir cette hypothèse d'une façon absolue.

Au surplus, ce genre d'ouverture et de fermeture se trouve fréquent dans les bracelets de différentes époques. Il est même encore employé maintenant.

Ce bracelet se termine par deux spirales à trois évolutions qui s'enlacent sur la tige opposée, ce qui permet au diamètre de s'augmenter ou de se diminuer par le fait d'une faible pression.

La dimension de ce bracelet, trop grande pour le poignet et trop petite pour le cou, me porte à croire qu'il devait servir pour la jambe, ou mieux encore pour le haut du bras; ce qui du reste est tout à fait conforme aux habitudes gauloises.

La belle statue gauloise qui se voit au musée Calvet d'Avignon, m'en offre un spécimen.

Ce type, dont je ne trouve aucun exemple dans les premières époques du bronze, était assez rare. Il y en

PL. II



a peu de similaires. Et avec son genre d'ornementation spéciale, c'est le premier qu'on ait rencontré.

Voici ceux que je puis citer comme s'en rapprochant :

1° Un bracelet en or trouvé en 1865, près de Fraubrunnen, canton de Berne (Suisse).

2° Un autre analogue, aussi en or, se touve au musée de Besançon, provenant de Faye-Billot (Haute-Marne).

3° J'ai été à même d'en voir un en bronze dans la collection du regretté M. Baudot de Dijon. Il provient de la Côte-d'Or.

4° Le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède aussi un exemplaire du même style que le précédent, avec cette différence, que les deux bouts sont terminés par une petite ornementation en relief.

5° Un petit bracelet de bronze, trouvé dans le cimetière de Séraucourt à Bourges, qui est inédit et que je donne. (Pl. I, fig. 2 [1].)

6° Il en existe un en or à Saint-Pétersbourg provenant de Crimée.

7° Un petit bracelet en bronze, de 0,045 de diamètre absolument pareil à celui que j'indique au n° 5. Il provient des tombeaux de Kertsh. — Son petit diamètre nous permet de croire qu'il a dû servir à un enfant.

8° Un anneau de doigt très petit. Il est en or massif et provient du cimetière phénicien de Tharos près d'Oristano (Sardaigne.)

9° Les mêmes fouilles ont aussi produit une autre

1. Je dois ce spécimen à l'aimable communication de M. de la Chaussée. Qu'il me permette de lui adresser ici tous mes remerciements.

bague en or de même style. Elle porte gravée le triangle mystique phénicien.

10° Un bracelet de bronze du même genre a été trouvé par M. l'abbé Cochet, en 1864, dans un cimetière gaulois à Caudebec.

11° Un exemplaire de même style, en bronze de moyenne grandeur, a été trouvé par M. Frédéric Moreau dans la nouvelle fouille faite par lui en juillet 1884 à Armentières (Aisne).

Comme on le voit, par ce qui précède, ce type n'est pas exclusivement propre à la Gaule.

Les bracelets de même style que ceux trouvés à Bourges, étaient très commodes, vu la façon ingénieuse dont ils se terminent.

En effet, ils se prêtaient facilement par une légère pression, à une augmentation ou à une diminution de diamètre.

Ainsi, on le voit, ce genre d'anneau est peu répandu. Mais quelle date faut-il assigner au grand bracelet que je présente aujourd'hui?

Comme l'a très bien dit M. G. de Mortillet pour ceux des échantillons que j'ai signalés d'après ses recherches, il est impossible d'indiquer une date précise du fait de leur gisement ou de leur association, attendu qu'ils ont été trouvés isolés, ou bien associés à des objets d'époques très diverses.

Mais il n'en est pas absolument de même pour l'échantillon que je présente. Remarquons d'abord qu'il a été trouvé bien au-dessous du mur romain, et que dans les terrains intermédiaires ont été ramassés

des moyens bronzes romains, très altérés, mais attribuables au Ier et au IIe siècle.

Au même niveau que ce bracelet, on a trouvé des potins gaulois de la dernière époque ou même de la conquête, qu'il m'est impossible de décrire, vu leur mauvais état.

Cependant un de ces potins, malgré son état de vétusté, laisse voir très distinctement les trois lettres *cam*, ce qui est une précieuse indication pour désigner la peuplade à laquelle il appartenait.

Je l'attribuerais volontiers aux Cambolectri, et bien que cette peuplade fût séparée des Agésinates comme le veut Walkenaer, elle ne pouvait être bien éloignée des Pictons et des Bituriges Cubi. C'est ce que prouve la construction de la phrase de Pline : « Cambolectri Agasinates Pictonibus juncti. Hinc Bituriges liberi qui Cubi appellantur [1] », et le groupement de ces peuples en un seul faisceau.

J'ajouterai que les Romains n'ayant pu détruire du premier coup les mœurs et les habitudes des peuples conquis, il s'ensuivait que les monnaies, les ustensiles nécessaires à la vie et les objets qui servaient à la parure eurent encore une certaine durée et ne se modifièrent que petit à petit.

J'en ai la preuve dans les découvertes que l'on fait chaque jour.

Cette constatation me permet de croire, que le petit bracelet d'enfant que je donne (Pl. I, fig. 2.) à cause de sa parité de style avec le nôtre, et qui a été trouvé jadis dans le cimetière romain de Séraucourt, classé

1. *Art Gaulois*, deuxième partie, par M. Eugène Hucher.

comme appartenant au IIe siècle, doit, quant à lui, être placé à une époque un peu plus éloignée.

Dans ce cimetière, en effet, on a rencontré des puits funéràires gaulois.

En admettant une certaine persistance dans les usages, je serais assez porté à croire que ce bracelet est du Ier siècle de l'ère chrétienne, et j'admettrais aussi très volontiers que le bracelet n° 1, Pl. I, est aussi de la même époque.

Je me trouve ainsi conclure dans le même sens que M. l'abbé Cochet à propos du bracelet de même style trouvé par lui en 1864 dans une fouille faite dans le cimetière de Caudebec-les-Elbeuf et que j'indique au n° 10 de l'énumération ci-dessus. Ce cimetière répondait au siècle qui a précédé l'ère chrétienne et à celui qui a suivi.

Bourges, juin 1885.

SÉPULTURES ANTIQUES

EN BERRY

Par Pierre de GOY

TUMULUS DE MÊLON

Ce tumulus est situé dans un champ de la commune de Coust, dépendant du domaine de Mêlon, à gauche de la route de Charenton à Ainay-le-Vieil. Ce champ, qui domine la rive droite du Cher, est à deux kilomètres à peine de Drevant, non loin, par suite, de l'enceinte antique de la Groutte.

Le monument, avant la fouille, avait de 10 à 11 mètres de diamètre et environ 0,70 de relief. Il était depuis longtemps cultivé, ce qui rend fort difficile de préciser les mesures de diamètre et de hauteur. Formé comme les tumulus que nous avons exploré juqu'ici d'un noyau en pierres sèches, en forme de *cairn* [1], et recouvert d'une couche de terre végétale de 0,20 d'épaisseur, il ne nous a offert, au premier abord, aucun caractère qui puisse le faire distinguer des autres.

1. Par ce mot nous désignons l'amas considérable de pierres sèches en forme de calotte sphérique, qui recouvre les sépultures, et qui est lui-même recouvert par une couche plus ou moins épaisse de terre végétale.

Deux tranchées de 2,50 de largeur furent dirigées, du nord et du sud, vers le centre. Tout d'abord aux extrémités de ces tranchées, on trouva des débris de poterie gauloise grossière et mal cuite, qui semblait brisée intentionnellement en petits fragements. Chacun de ces débris, placés à environ 0,40 les uns des autres, formait, comme nous nous en sommes assuré par une tranchée circulaire, un cercle d'environ 9 mètres de diamètre, parallèle à la base du cairn. C'est un fait que nous n'avions encore pas remarqué ailleurs.

Au centre, un des ouvriers trouva une fibule en bronze avec trace de dorures. C'est un disque de 0,04 de diamètre, orné sur toute sa circonférence de 44 dents très minces dont plusieurs sont brisées. Les plus longues, intactes, mesurent 0,003 de long, et 0,001 de large. L'une de ces dents, qui correspond à l'axe de la fibule, a été rapportée et fixée à l'aide d'un très mince rivet. C'est sur l'empâtement ainsi formé qu'on remarque les traces de dorure épaisse dont nous avons parlé. L'épingle est brisée, mais la naissance du ressort, plat et assez large, fixé au disque par deux rivets, et l'arrêt protége-pointe qui subsistent encore, ne peuvent laisser aucun doute sur la destination de ce bijou, qui se rapproche beaucoup plus, comme mode d'attache, des fibules romaines que des fibules gauloises proprement dites. (PL. I, fig. 1.)

Cet objet avait été placé *avec soin* la face en dessous, sur une pierre plate qui reposait elle-même sur un lit de *pierres noircies sur leurs faces intérieures.* Enfin une couche de terres brûlées et sèches, mélangées de cendres et de sable, de quelques très rares débris de char-

bon et de cinq ou six très petits fragments d'os brûlés, était entourée et délimitée par de grandes pierres posées à plat, et recouvrait un autre lit de pierres calcinées et noircies sur *leurs faces supérieures*. — Le foyer ainsi formé avait 1,30 de long sur une largeur moyenne de 0,78. La couche de terres brûlées avait de 0,03 à 0,04 d'épaisseur. Elle contenait, outre le charbon et les os : 1° un fragement d'un gros fil de bronze, débris de torque, 2° un annelet brisé, 3° un fragment de bracelet très simple, le tout en bronze à moitié fondu et tordu par un feu violent. Sur l'une des pierres du côté du foyer nous avons ramassé un bracelet intact, formé d'un simple fil méplat de bronze, et un débris d'annelet présentant la même fracture que celui précédemment décrit. Ces deux objets, ainsi que la fibule n'ont pas été soumis à l'action du feu.

Dans le reste du monument nous n'avons trouvé aucune trace de corps, et sous le foyer la terre rougie à une profondeur d'environ 0,15 n'avait pas été remuée. Nous n'avons remarqué que la présence de quelques petits morceaux d'ocre jaune autour et en dehors du foyer : bien que le champ nous ait donné quelques éclats de silex couverts d'une épaisse patine blanche, nous n'en avons trouvé aucune trace dans le tumulus.

En résumé, nous pouvons constater les faits suivants : on a placé des pierres plates ajustées avec soin, et de façon à former un dallage assez régulier qui a été bordé par d'autres pierres plus épaisses également posées à plat. Ces pierres, brûlées et noircies sur leurs faces supérieures seules, ont été placées évidemment avant l'ustion. Le feu a eu une force et une durée assez con-

sidérables pour rougir la terre à une assez grande profondeur et pour altérer le bronze. Puis les cendres, les os, les charbons eux-mêmes ont été recueillis avec un soin minutieux, puisque nous n'en avons retrouvé que quelques traces.

Il y a donc eu là une incinération, et une incinération humaine [1] comme le prouvent les bijoux recueillis dans le foyer et sur la pierre centrale où la fibule a été déposée dans un but qui nous échappe [2].

Puis le foyer, à peine éteint, a été recouvert d'autres pierres plates (celles-ci sont noircies en dedans). Sur cette couche on a déposé la fibule, peut-être aussi le bracelet et l'annelet non fondu qui ont pu glisser à travers les interstices des pierres, et le tout, recouvert de pierres de toutes formes, a servi de noyau à un tumulus façonné de la même manière que les autres tumulus à inhumations de la région [3].

Nous avons donc là affaire à un monument mixte, sorte de cénotaphe tumulaire. La poterie et la forme du monument appartiennent à la civilisation gauloise, mais l'incinération et surtout, pour nous, la forme de la fibule, appartiennent à la civilisation romaine. Nous sommes ainsi placé à une époque où les habitudes funéraires gauloises commençaient à tomber en désué-

1. Parmi les petits fragments d'os recueillis, M. le docteur Sarrazin a reconnu un débris de fémur, probablement masculin.

2. Ces objets n'ont-ils pas pu être déposés par quelque parent ou serviteur du mort, non encore converti aux nouvelles coutumes ?

3. Voir *Mémoires des Antiquaires du Centre*, t. XI, p. 85.

tude et à être remplacées par les coutumes du vainqueur, et nous n'hésitons pas à placer au commencement du Ier siècle la construction de ce curieux monument.

Mai 1885.

Nous ne croyons pas devoir rapprocher cette sépulture des tumulus à incinération gaulois, dont il a été question cette année au congrès de la Sorbonne. Ces derniers, en effet, sont, croyons-nous, d'une époque bien antérieure.

TUMULUS D'INEUIL (CHER)

M. Porcheron, ancien juge de paix à Vierzon, a donné depuis peu, au Musée de Bourges, différents objets provenant d'un tumulus fouillé par lui sur le territoire de la commune d'Ineuil.

Bien que nous n'ayons pas de renseignements sur la fouille elle-même, nous nous proposons de décrire ces objets en quelques mots, à cause de l'intérêt considérable qu'ils présentent pour nos études des sépultures antiques en Berry.

Le même tumulus renfermait, d'après le registre d'entrée du Musée :

1° Un fragment considérable de torque en bronze ;

2° Un bracelet entier et différents fragments de bracelets en bronze ;

3° Une hache à douille en fer.

Le torque est formé d'un fil de bronze arrondi sur lequel sont appliqués des boutons ou demi-perles en

bronze. Il reste trois fragments se rapportant et mesurant ensemble 0,65 de longueur. A ces fragments sont fixés cinq demi-perles ovales distantes de 0,025. Quatre sont entières et mesurent environ 0,027 de diamètre au grand axe, une est brisée. Le collier, entier, devait avoir environ 0,125 de diamètre.

Ainsi qu'il est facile de le voir, ce torque est pour ainsi dire identique au collier trouvé dans le tumulus du four à chaux du Creuset, et décrit par nous dans le XI[e] volume des *Mémoires des Antiquaires du Centre*, page 33 et suivantes. (Pl. I, fig. 2.)

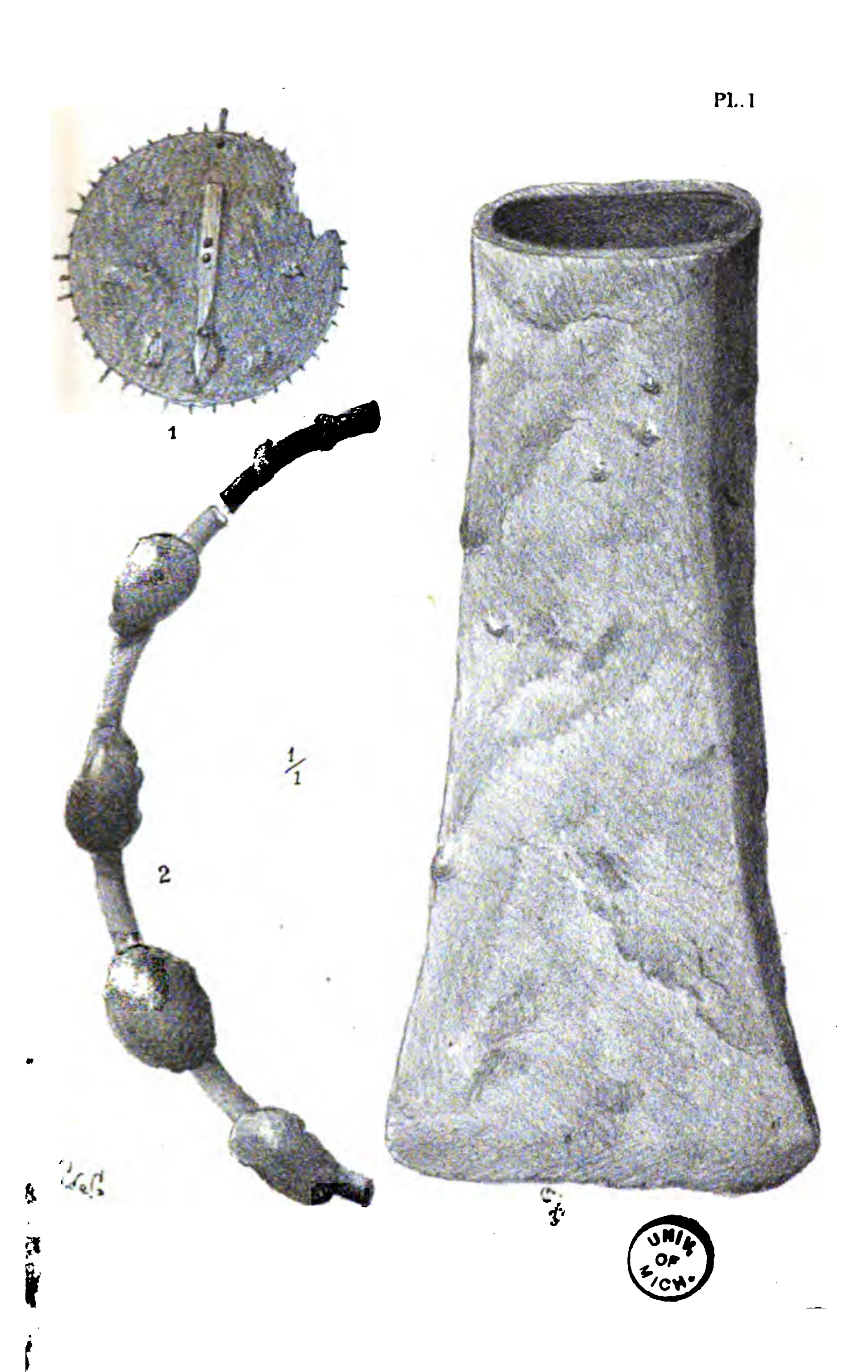
Le bracelet est filiforme, et, pas plus que les fragments d'un autre bracelet semblable, n'offre rien de particulier; il ressemble à beaucoup de bracelets gaulois trouvés dans la région.

La hache à douille, *en fer*, qui est la pièce capitale de cette intéressante sépulture, est dans un excellent état de conservation. Nous en donnons un dessin. (Pl. I, fig. 3.)

Elle est à douille, avons-nous dit, mais sans anneau, et sans aucune moulure à l'orifice de la douille, qui est sensiblement carrée et mesure 0,048 de côté et 0,08 de profondeur. La longueur totale de l'instrument est de 0,145. La hache est à quatre pans, mais vers le haut les arêtes sont légèrement aplaties au marteau. L'épaisseur du fer à la douille est de 0,0055, et le tranchant, légèrement évasé, mesure 0,065 de large; il est très émoussé.

Le métal, forgé, a été soudé avec soin pour former la

Pl. I



douille, et ne présente pas la fente que l'on voit ordinairement sur les outils en fer moins anciens [1].

Sans être d'une excessive rareté, les haches en fer de ce type ne sont pas très communes ; on les rencontre surtout à Halstatt, en Italie, en Carniole, en assez grande quantité. John Evans en cite quelques-unes découvertes en Angleterre [2], en Danemark et dans le Hartz.

Chantre en cite également dans son *Étude sur quelques nécropoles halstattiennes de l'Italie et de l'Autriche* [3].

Nous ne connaissons en France qu'un seul exemple de hache à douille en fer. Elle a été trouvée par M. Ed. Flouest dans le tumulus du Mouselot, commune de Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or) [4]; mais il est probable que d'autres exemplaires sont connus à de plus savants que nous. Quoi qu'il en soit, la hache d'Ineuil est, croyons-nous, le premier spécimen de ce genre trouvé en Berry.

Cette rareté relative des haches en fer suffirait seule à motiver une courte note.

Cependant, cette sépulture nous offre encore un autre intérêt. Elle va nous permettre, en effet, de dater, par analogie, la série des tumulus du Creuset. La similitude si frappante des colliers d'Ineuil et du Creuset,

1. John Evans, *Age du Bronze*, p. 158.
2. John Evans, *Age du Bronze*, p. 157, 170.
3. E. Chantre, *Matériaux*, tirage à part, p. 36, 37, 46. Cf. p. 22. Chez Reinwald, Paris, 1884.
4. M. Flouest a bien voulu nous communiquer ce renseignement : nous le prions d'agréer tous nos remerciements.

vu la distance relativement courte qui sépare les deux localités (à peine vingt-cinq kilomètres), est une preuve qui suffit à nous démontrer la contemporanéité des deux sépultures.

Or, les cimetières ou les tumulus dans lesquels on a rencontré les haches en fer appartiennent tous à l'époque de transition du bronze au fer; époque qui a reçu le nom de *Période Halstattienne*, du nom du principal groupe de ces sépultures, ou de *premier âge de fer*.

C'est donc à cette époque reculée que nous classerons le tumulus d'Ineuil et du Creuset; sans cependant vouloir indiquer par là que les ensevelissements qui nous occupent ont été faits à la même date que ceux d'Halstatt, mais seulement qu'ils appartiennent à la même phase de l'évolution civilisatrice.

Dans la même vitrine du Musée de Bourges, et provenant de la même commune, nous a dit M. Mater, président de la Commission du Musée, se trouve un bracelet en bronze plein et à dents, identique au bracelet trouvé dans notre tumulus du Creuset [1], et à deux bracelets trouvés dans un autre tumulus du même groupe, récemment fouillé et dont nous aurons à rendre compte prochainement.

C'est là une preuve de plus à l'appui de ce que nous avons avancé; à savoir que : les tumulus du Creuset appartiennent, comme le tumulus d'Ineuil et le tumulus de Vornay [2], à une antiquité reculée, époque à laquelle des relations existaient ou avaient existé entre

1. Cf. *Mém. Ant. du Centre*, t. XI. p. 29, fig. 2.
2. Cf. *Mém. Ant. du Centre*, t. X, p. 273 et suiv.

les habitants du bassin de la Saône, les populations des bords du Danube [1], et les tribus peuplant le centre de la Gaule.

Juin 1885.

CIMETIÈRE GAULOIS DE MAUBRANCHES

Commune de Moulins-sur-Yèvre (Cher).

En établissant une nouvelle route qui, par le village de Mazières, relie Sainte-Solange à la route de Bourges à la Charité, les ouvriers mirent à jour, au mois d'avril 1884, des armes en fer qu'ils eurent la bonne pensée de porter de suite au propriétaire du champ traversé, M. le marquis de Chaumont-Quitry, associé libre de la Société des Antiquaires du Centre : il fit immédiatement suspendre les travaux. M. de Chaumont-Quitry voulut bien nous inviter à aller suivre les recherches avec lui [2], et c'est en son nom que nous venons aujourd'hui rendre compte des découvertes intéressantes qui ont été faites dans le Grand-Champ de Maubranches. — C'est seulement un mois après, qu'en notre présence les travaux furent repris.

1. E. Chantre, *Le premier âge du fer.* Tumulus de la Bourgogne, Montceau-Laurent, Magny-Lambert, Sainte-Colombe-sur-Seine, etc.— *Études sur quelques nécropoles halstattiennes.* — Les cimetières de Halstatt, Vatsch, Terzische, etc.

2. MM. Jules de Goy, Alphonse et Raymond de la Guère, membres de la Société des Antiquaires du Centre, assistèrent, sur l'invitation de M. le Marquis de Quitry, à la dernière journée des fouilles.

Les fouilles mirent à jour quatre fosses, placées à côté l'une de l'autre, à des distances inégales, mais avec la même orientation (ouest-est.) La première, coupée obliquement par le fossé gauche de la route, avait, nous l'avons dit, été rencontrée par hasard. Elle mesurait 2,70 de long sur une largeur d'environ 1,50, et était creusée dans le tuf à la profondeur de 0,63.

Elle a fourni :

Une épée avec son fourreau, Une lance et sa bouterolle, Un umbo de bouclier, Quelques fragments du bord du bouclier, Deux chaînes à grosses mailles, Un anneau de petites dimensions: Une fibule, Différents fragments,	En fer.

On a trouvé devant nous, dans la partie de la fosse qui n'avait point été fouillée :

Un gros bracelet entier, Un fragment de bracelet filiforme; Un petit anneau perlé,	En bronze.

Et un fragment de poterie noire, grossière, d'environ 0,04 carrés, placé auprès de l'épaule gauche du cadavre.

Nous ne pouvons donner la place des objets de fer que d'après les renseignements pris auprès des inventeurs dont la mémoire était, du reste, encore toute fraîche.

La lance était à droite et à hauteur du crâne, elle touchait au bord supérieur de la fosse ; la bouterolle,

placée près du pied droit, indique que la lance avait été étendue, toute emmanchée, à droite du corps.

L'umbo, les chaînes, les fragments de bordure et l'épée étaient à peu près à hauteur de la hanche droite du personnage, l'épée[1] légèrement croisée sur les jambes, entre lesquelles se trouvait l'anneau de fer. La fibule était dans les côtes.

Le bracelet entier était au bras gauche, encore en place à notre arrivée ; le bracelet filiforme brisé en était très rapproché, et l'anneau perlé isolé à environ 0,30 de l'épaule gauche, près de la poterie.

La seconde fosse, de mêmes dimensions que la première, sauf la largeur qui n'était que de 1,20, en était séparée par une cloison de terre non remuée de 0,40. Le corps, en mauvais état, était éloigné du premier d'environ 2,90 (distance prise de crâne à crâne). Elle nous a fourni :

Une épée avec son fourreau en fer allongée le long du corps à droite, la poignée à hauteur du coude.

Une lance à droite et à hauteur du crâne mais inclinée vers le coin inférieur gauche de la fosse.

Trois anneaux de bronze placés, l'un sur l'épée, les deux autres entre l'épée et le corps.

Un bracelet de jayet ou lignite dans lequel était passé le bras gauche.

La troisième fosse, séparée de la seconde par une épaisseur de terre d'environ 0,30, était réunie et com-

1. Ce détail prouve la véracité des ouvriers. Ils ignoraient certainement que les Gaulois portassent l'épée à droite, et non à gauche comme nous le faisons maintenant.

muniquait avec la quatrième. Elles mesuraient ensemble 2,50 de long, 2 de large et 0,60 de profondeur. Les deux corps, distants l'un de l'autre de 1,05, nous ont fourni, le premier un bracelet de bronze semblable au bracelet entier de la fosse n° 1, le second un bracelet de fer ouvert. Les deux bracelets étaient placés aux bras gauches.

Le quatrième cadavre avait les jambes croisées, chose qui n'est point sans exemple dans les cimetières gaulois[1].

Nous n'avons rien remarqué de particulier dans la terre qui recouvrait les cadavres. Cette terre était sans doute celle qui provenait des fosses mêmes.

Nous décrirons rapidement les objets ainsi découverts, leur donnant pour plus de commodité le numéro de la fosse dans laquelle ils ont été trouvés :

Les épées. — L'épée n° 1 mesure 0,64 de longueur totale y compris la soie ronde qui est longue de 0,08 ; la lame, à deux tranchants, sur laquelle on remarque une légère nervure centrale, mesure à sa naissance 0,05 de large. Elle diminuè vers la pointe, mousse, du type de celles que M. de Reffye appelle *camardes*. Le passage de la lame à la soie se fait par une courbe prononcée qui correspond à une même courbure du fourreau. Celui-ci se compose de deux plaques de fer mince, légèrement concaves, réunies sur les bords par une garniture en fer en forme de bourrelet, et vers l'extrémité inférieure par une élégante bouterolle en fer

1. *Cimetière de Somsois*, par L. Morel. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XIV, p. 24.

assez épais, d'un type commun dans les cimetières de la Marne[1]. La garniture s'est détachée en plusieurs endroits, et nous en avons retrouvé parmi les débris sortis de cette première fosse.

Le côté extérieur du fourreau est orné d'un dessin obtenu au repoussé : il se compose de deux lignes ondulées qui, se coupant, forment huit losanges arrondis au centre desquels se voit un léger renflement circulaire. (Pl. II, fig. 1.) L'autre côté porte au sommet l'agrafe carrée qui servait à la suspension.

La seconde épée, d'une longueur totale de 0,58, est bien moins large que la précédente, dont elle a, du reste, la forme ; elle ne mesure que 0,035 à la naissance de la lame. La soie, longue de 0,11, se termine par un renflement destiné à maintenir la poignée, sans doute en bois, comme le prouvent les fibres nombreuses qui s'y voient, conservées par l'oxyde.

Le fourreau de cette arme est en partie resté attaché à la lame, ainsi que la bouterolle formée d'une tige de fer arrondie et retournée de façon à produire quatre boules, deux petites et deux plus grosses, qui laissent entre elles un espace vide par lequel on aperçoit la pointe de l'épée. Cette bouterolle longue de 0,10 est fixée au fourreau par deux rivets à grosses têtes. Deux autres clous rivets décorent la partie supérieure. L'agrafe de ce fourreau s'est détachée et a été retrouvée auprès. (Pl. II, fig. 2.)

Ces épées sont d'une forme commune. Elles peuvent

1. Cf Musée de Saint-Germain, salle 12.

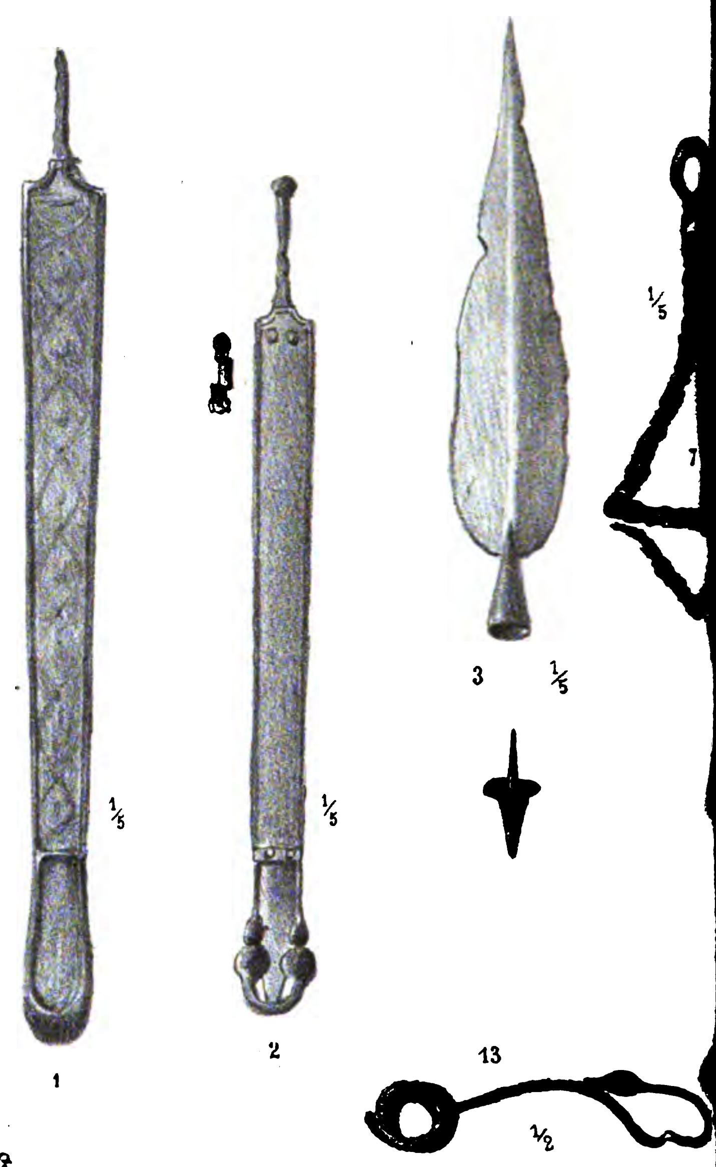
être comparées aux épées d'Alise, des cimetières de la Marne, du cimetière des Fertissés[1] et de la sépulture de Dun-le-Roi[2], etc.

Leurs petites dimensions relatives en font des armes de fantassins.

Lances. — La première sépulture contenait, nous l'avons dit, une lance de grandes dimensions. Elle mesure 0,07 de largeur maxima et 0,39 de long y compris la douille. Celle-ci, longue seulement de 0,05, a 0,03 de diamètre à son embouchure ; la cavité, fortement conique, ne s'étend que sur une longueur de 0,08. La lame, fort mince, est renforcée dans sa ligne médiane par une sorte de nervure peu prononcée. Elle était fixée à la hampe par un seul rivet encore en place. Bien que fort fragile, c'est un des échantillons les plus beaux et les mieux conservés que nous connaissions. Cette arme est complétée par la bouterolle ou talon qui l'accompagnait. Long de 0,11 ce talon est formé d'une pointe ronde, de 0,05 de long, destinée à entrer dans le bois qui venait s'appuyer sur une rondelle d'environ 0,04 de diamètre : ces deux parties portent de nombreuses traces de bois. La partie inférieure est en forme de pyramide rectangulaire légèrement tronquée. Cette pièce, qui servait à protéger la partie inférieure de la hampe, permettait aussi, sans doute, d'enfoncer l'arme en terre lorsque le guerrier était au repos. (Pl. II, fig. 3.)

1. *Mém. Ant. du Centre*, t. III, p. 7.
2. *Mém. Ant. du Centre*, t. IV, p. 75.




1
1/5
2
1/5
3
1/5
13
1/2
7
1/5

Pl. II

5 bis

5

1/5

1/3

9

1/2

4

1/2

12

1/2

8

11

1/2

1/2.

1/3

1/3

15

6

14

La lance n° 2, d'un travail beaucoup moins soigne, ne mesure que 0,30 de long sur une largeur maxima de 0,03. La douille, longue de 0,05, mesure à l'orifice 0,02. Elle est percée d'un trou de rivet. Malgré toutes nos recherches nous n'avons pu découvrir de talon dans cette sépulture. (Pl. II, fig. 4.)

Les lances des Fertisses et de la Marne peuvent être utilement comparées avec celles de Maubranches.

Umbo et bordure de bouclier. — L'umbo de Maubranches appartient au grand bouclier ovale, qui ne peut, vu ses grandes dimensions, être un bouclier de cavalerie[1].

La statue du Musée Calvet, à Avignon, représente un guerrier gaulois avec un bouclier qui lui arrive jusqu'au milieu de la poitrine, et qui est muni d'un umbo semblable au nôtre[2]. Celui de Maubranches mesure 0,225 de long. (Pl. II, fig. 5.) Il se compose de deux plaques planes de 0,06, percées d'un trou de rivet et reliées par une pièce courbe de 0,05 de hauteur. La largeur est de 0,08. Les boucliers, souvent garnis de peau, étaient consolidés par une sorte d'armature en fer creux posée à cheval sur les bords. Nous en avons retrouvé quelques fragments (environ 0,40.) L'ouverture intérieure, qui correspond à l'épaisseur du bouclier sur les bords, mesure 0,005. Un des fragments présente une courbure à large rayon qui se rapporte bien à la forme ovale. (Pl. II, fig. 5 *bis*.)

Des umbos semblables ont été trouvés dans la Marne,

1. Le bouclier gaulois. selon Diodore, était très grand : *de grandeur d'homme.*
2. *Revue archéologique*, t. XVI, p. 69, pl. 18.

à Alise ; enfin dans le lac de Neufchâtel à la station de la Thêne[1].

Les chaînes.— Les chaînes trouvées dans la première sépulture sont au nombre de deux ; les maillons sont en forme de 8. La première (Pl. II, fig. 6) mesure 0,13 de long, elle est formée de deux morceaux inégaux dont l'un commence par un anneau large de 0,05. La seconde (Pl. II, fig. 7) recourbée et collée par la rouille, est formée de huit morceaux ; le premier est muni également d'un large anneau. Cette chaîne mesure 0,45 de long. Elle est, au commencement, large de 0,03, et diminue graduellement de façon à ne mesurer à la fin que 0,013. Ces chaînes, lourdes et massives, ont été assez souvent rencontrées dans les sépultures gauloises.

Dans le cimetière des Fertisses on a trouvé une chaîne longue d'environ 0,25, que notre collègue M. de Laugardière a publiée dans un intéressant mémoire[2]. M. Morel a découvert deux chaînes dans le cimetière gaulois de Somsois[3]. Ces deux instruments se rapprochent beaucoup des nôtres comme forme et comme dimensions. Elles ont 0,13 et 0,50 de long et sont composées d'anneaux en forme de 8, de dimensions moindres que les nôtres, il est vrai. La grande chaîne diminue aussi progressivement d'épaisseur. Elles ont été trouvées avec une plaque de fer mince, en forme de tuile, que M. Morel pense

1. *Revue archéologique*, t. XVI, p. 71.
2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. III, p. 12.
3. *Revue archéologique*, t. XIV.

être un brassard, mais qui pourrait bien être un débris d'umbo.

Dans les fouilles d'autres cimetières de la Marne on a également recueilli des chaînes en bronze et en fer[1]. On est porté à admettre aujourd'hui que ces chaînes n'ont point servi de harnachements de chevaux, comme on l'a pensé tout d'abord, mais plutôt étaient destinées à suspendre les épées. Cela est conforme au texte de Diodore : *Les Gaulois suspendent leurs épées avec des chaînes de fer ou de bronze*[2]. La forme et les dimensions de l'épée et du bouclier indiquent, du reste, plutôt un fantassin qu'un cavalier.

On sait qu'il ne faut pas s'appuyer uniquement sur les textes, qui souvent sont élastiques, mais lorsque ces textes sont d'accord avec l'observation, ces deux preuves permettent une certitude absolue que nous avons pour notre part.

Bracelets et anneaux. — Trois bracelets en bronze, un en fer, un en lignite sont sortis des quatre sépultures.

Les bracelets 1 et 3, en bronze plein, sans ornements mesurent 0,06 et 0,55 de diamètre intérieur, sur une largeur de 0,01. (Pl. II, fig. 8.)

Le fragment provenant de la sépulture n° 1 est formé d'un fil de bronze replié plusieurs fois sur lui-même, de façon à laisser 0,03 d'intervalle entre chaque

1. *Revue archéologique*, t. XVI, p. 72. — *Revue archéologique*. t. XXXIV, p. 43. *Fouilles des cimetières de Flavigny et de Coizard*, par M. J. de Baye.
2. Diodore, Liv. I, § xxx.

repli; il mesure actuellement 0,073 de long, sur 0,025 de hauteur. Il avait 0,07 de diamètre : un bracelet entier de ce type provient du cimetière de Peyre-Haute : les deux extrémités de ce bracelet étaient reliées par un petit anneau de bronze [1]. (Pl. II, fig. 9.)

Le bracelet en lignite (?) est un simple cercle formé par un morceau arrondi [2].

Le bracelet de fer n° 4 est légèrement ovale, ouvert et formé d'une tige de fer ronde de 0,008 de diamètre. Ses diamètres intérieurs sont 0,045 et 0,055 ; c'est la forme par excellence du bracelet de fer gaulois.

L'anneau de fer n° 1 et qui mesure 0,05 a pu servir au ceinturon, de même que les anneaux de bronze n° 2. L'un d'eux mesure 0,03 ; les deux autres 0,041 de diamètres ; tous trois sont formés d'une tige de bronze à section en forme de losange de 0,004 d'épaisseur. (Pl. II, fig. 11.)

Enfin, l'anneau isolé trouvé dans la première sépulture est formé de 16 perles pleines séparées par un léger filet en relief. Il mesure 0,04 de diamètre extérieur. Un anneau semblable a été trouvé dans les sépultures de Caranda. (Pl. II, fig. 12.)

Fibule. — Cette pièce, trouvée sur la poitrine du premier cadavre, est de la forme dite à col de cygne, forme caractéristique de la fibule gauloise. Le ressort à

1. E. Chantre. *Album du premier âge du fer*, Pl. IV, fig. 2.
2. On n'est pas bien fixé sur la matière de ces bracelets désignés habituellement sous le nom de bracelets en jayet ou lignite et qui se retrouvent souvent dans les sépultures gauloises sous tumulus ou en fosse.

boudin, à plusieurs spires, est en partie brisé; l'épingle a disparu. (Pl. II, fig. 13.)

Ces fibules de fer sont communes dans les cimetières de la Marne.

Pièces diverses en fer. — Parmi les débris provenant de la première sépulture, et qui presque tous se peuvent rapporter aux garnitures du bouclier ou des épées, à des écailles du fourreau, nous avons remarqué : 1° une pièce brisée, longue de 0,13, très mince et percée de trous de rivet à ses extrémités et dont l'une est légèrement renflée. (Pl. II, fig. 14.)

2° Deux pièces semblables, intactes, en forme d'étrier. Les deux branches, pointues à leurs extrémités et non parallèles, mesurent 0,07 de longueur. Le milieu, de même dimension, est aplati et a 0,027 de large. L'une de ces pièces est percée d'un trou de rivet. — Nous ne savons quelle attribution donner à cette forme qui peut avoir servi à une foule d'objets: bouclier, coffret, etc., etc. (Pl. II, fig. 15.)

Le voisinage du cimetière des Fertisses, situé à cinq kilomètres de Maubranches, fait de suite rapprocher ces deux gisements ; et nous avons vu que les objets trouvés offrent de nombreux points de comparaison. Doit-il en être de même pour l'enceinte gauloise de Chou, décrite par M. de Kersers [1], située à 1 kil. à l'ouest?

La question est, dans l'état actuel de nos connaissances, pour ainsi dire impossible à résoudre. Il est fort difficile, en effet, de se prononcer sur l'âge de nos sépul-

1. B. de Kersers. *Statistique monumentale du département du Cher*, t. I, p. 248.

tures. Les armes que nous y rencontrons sont les mêmes que celles que l'on rencontre dans les cimetières de la Marne, dont le commencement remonte à une assez grande antiquité, le IIIe siècle avant notre ère, croyons-nous, et celles trouvées près d'Alise, qui sont contemporaines de la conquête. La présence du bracelet en fer indique cependant leur ancienneté, puisque ce métal était encore employé comme parure. — Cette présomption, pourtant, ne suffit pas pour fixer une date précise à ces ensevelissements. Nous devons donc seulement, et c'est par là que nous terminons, appeler l'attention sur la similitude des objets de Maubranches avec ceux de la Marne, et faire remarquer que dans la même région on trouve des sépultures en fosse et des sépultures sous tumulus [1].

22 juillet 1883.

1. Les tumulus de Chenevières, Crosses, Vornay et ceux de Montifault sont dans un rayon de quelques kilomètres.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LES FOUILLES FAITES A BOURGES

EN 1884-85

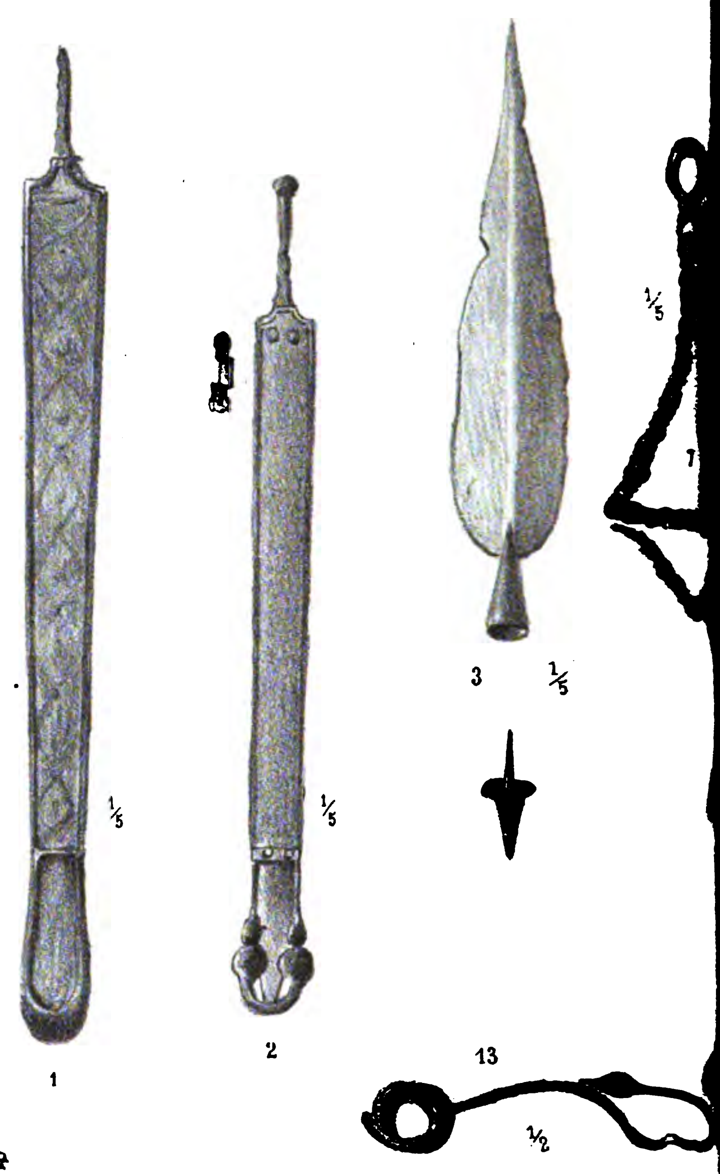
Rédigées par M. Albert des MÉLOIZES.

D'après ses observations et celles de MM. de Kersers, Vallois, Ponroy, P. de Goy et le Vte Alph. de la Guère.

Chaque jour, à Bourges, les travaux publics ou privés amènent la découverte de vestiges antiques.

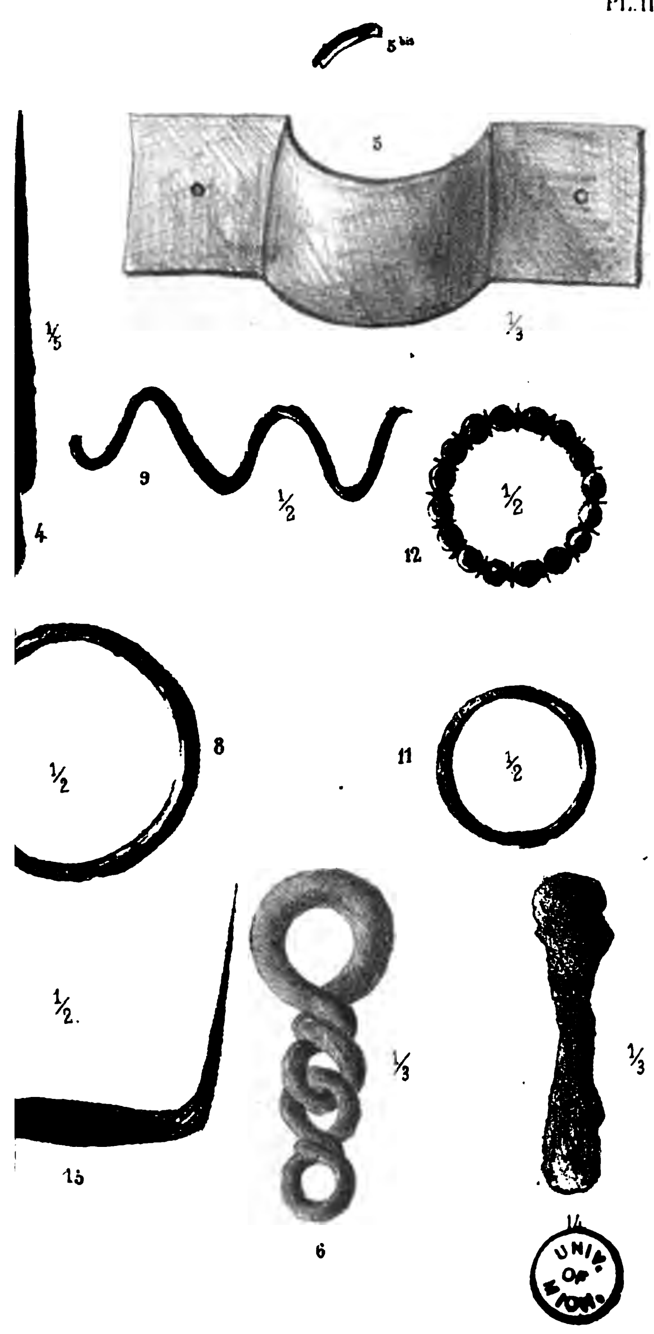
La Société des Antiquaires du Centre a, depuis sa fondation, regardé comme un de ses premiers devoirs la description des objets ainsi mis au jour, et dans chacun de ses volumes une large place a été consacrée à ces études.

Mais, en dehors des découvertes assez importantes pour exiger des mémoires particuliers, certaines fouilles provoquent souvent des observations qu'il est bon de noter, certains objets qui, à eux seuls, ne mériteraient pas un rapport spécial, peuvent être utiles à signaler, et les constatations isolées prennent plus d'importance et d'intérêt si elles sont coordonnées et rapprochées. C'est pour cela qu'élargissant un cadre adopté dans deux précédents recueils de nos *Mémoires*, nous avons cherché cette année à réunir dans un travail d'ensemble les observations faites par plusieurs



1
1/5
2
1/5
3
1/5
13
1/5
1/2

Pl. II



port avec la porte Saint-André ou *Porte-Neuve* qui avait donné son nom à la rue dite aujourd'hui du Commerce.

Le fragment de colonne dont il s'agit a été transporté au Musée lapidaire.

Le Musée lapidaire a également reçu les morceaux suivants, recueillis à 3 mètres de profondeur dans les terres voisines du rempart :

— Fragment de pilastre à section carrée sculpté sur trois faces. Dans un cadre de 0,11 d'ouverture en largeur, formé d'un bandeau et de plusieurs moulures, sont sculptés des ornements en culots ou en forme de palmes et de feuillages d'un bon style.

Largeur de chaque face......	0,38
Hauteur du fragment........	0,45

— Plusieurs menus fragments de pilastres semblables, trouvés à quelques mètres de distance du précédent, chez M. Chicot, qui a bien voulu nous les offrir, ainsi que les deux morceaux suivants retirés des bases du mur romain dans sa propriété :

— Un chapiteau de colonne engagée, mutilé et coupé en deux dans le sens de la hauteur. Il présente une corbeille entourée de deux rangs de feuilles d'acanthe. La sculpture en est largement traitée et bien mise à l'effet.

Diamètre à la base.......	0,65
Hauteur du fragment....	0,53

— Un fragment d'inscription fort incomplète mais de belle apparence.

La pierre, très fatiguée, dressée à gauche et à droite, fait parement. Le bas a été coupé et son épaisseur a été réduite au moment de l'extraction pour en diminuer le poids. Elle est actuellement longue de 0,60, haute de 0,388. La façade présente, au bas, une bande rugueuse de 0,10. C'est elle qui a été coupée ; au haut est une zône polie, mais sensiblement effritée et qui porte l'inscription.

On en voit deux lignes : celle du haut n'a conservé que le bas des lettres, qui paraît donner un F, un A, et un C ; la ligne inférieure est complète en hauteur et porte les lettres CVRA et V ; cette dernière dont on croit voir la branche de gauche est douteuse. La partie gauche de la panse du C manque et devait être sur la pierre voisine : il dépasse la ligne par le haut.

Les lettres ont 0,133 de hauteur ; elles sont belles, régulières, bien tracées et bien coupées. Les hastes sont élargies vers le bas, les apices très arrondis se continuent, en traits courbes et fins, jusqu'aux lettres voisines, caractères qui se retrouvent sur les épigraphes d'Aiitioni et de Caviae Quietæ. (N°s 74 et 75 du Musée lapidaire.)

Ces dimensions des lettres[1] concordent avec leur position pour montrer que cette inscription dut s'étendre sur plusieurs pierres et être murale, peut-être la consécration d'un édifice. Les lettres que nous avons peuvent avoir fait partie des mots FAC *iendum* et CVRAV

1. La belle inscription de Julius Benignus, au Musée de Tours, a aussi des lettres de 0.125 de haut. Cf. *Congrès archéol. de France, XLe session* à Châteauroux, p. 232.

it ou CVRAV *erunt* et appartenir aux dernières lignes, près de la fin de l'inscription.

Il est impossible de tenter une restitution sur d'aussi faibles vestiges ; le dépôt de cette pierre au Musée permettra d'en rapprocher les autres fragments de la même inscription, si jamais le hasard en fait apparaître, ce qu'il n'est pas défendu d'espérer, puisqu'elle a dû occuper une assez vaste surface.

Cet emplacement près de l'ancienne Porte-Neuve et de la chapelle Saint-André devait être fertile en productions archéologiques. Catherinot dans son opuscule sur *Bourges souterrain* y signale la découverte de frises, de corniches, de statues et d'une colonne corinthienne de 4 pieds de diamètre, que l'on peut rapprocher du n° 20 du Musée lapidaire[1]. Depuis les découvertes que nous décrivons, d'autres fragments du plus haut intérêt ont été mis au jour et feront l'objet d'une note spéciale de M. de Kersers.

— Un morceau de frise à rinceaux en volute d'un beau caractère, à rapprocher des nos 6 et 7 du Musée lapidaire, était visible en partie sur le côté de la tranchée correspondant aux numéros pairs, en face du n° 16 de la rue du Commerce. Il n'a pu être extrait.

A partir de cet endroit, la fouille a rencontré des blocs épars sans intérêt, au milieu d'un amas confus de débris de l'époque romaine : morceaux de tuiles à rebords, fragments nombreux de poteries dont nous

1. Cf. *Stat. monumentale du Cher*, par A. Buhot de Kersers, IIe vol., p. 30.

signalerons plus loin ceux qui offrent un intérêt, objets divers mêlés à la terre noirâtre avec quelques traces d'incendie, débris abondants d'ossements d'animaux, dents de chevaux, défenses de sangliers ou de porcs et restes de cuisine, en particulier, une grande quantité de coquilles d'huîtres en face le nº 4 de la même rue.

A 3 mètres au-dessous du pavé on a reconnu une aire bien aplanie formée d'un mélange de fragments de calcaire concassés et agglomérés, que M. Millin, conducteur des Ponts-et-Chaussées, qui dirigeait ces travaux et à l'obligeance duquel nous nous faisons un devoir de rendre hommage, a comparé, sauf la nature des matériaux employés, à notre macadam moderne. Ce sol nivelé avec soin a été suivi sur une longueur de plus de 80 mètres. C'est en contact avec lui qu'a été recueillie une hipposandale dont on trouvera plus loin la description.

Une aire semblable existait à 1 mètre plus bas. Entre les deux, comme au-dessous et en dessus, des débris romains. Nulle part on n'a constaté de traces de constructions antiques.

La fouille parvenue à la hauteur des nos 9 et 8 de la rue Moyenne, a rencontré à 1,60 environ au-dessous du pavé, une sorte de dallage qui se présentait par son bord oriental, faisant avec l'axe de la rue un angle d'environ 25°, puis a occupé toute la largeur de la fouille. On l'a suivi jusqu'au bout des travaux. Son niveau allait un peu en montant, comme d'ailleurs celui de la rue actuelle. La tranchée oblique faite pour établir la bouche d'égout à l'angle de la rue Moyenne

et de la rue Coursarlon (côté des numéros pairs) a rencontré son bord occidental à environ 1 mètre en avant de l'alignement des maisons de ce côté, ce qui permet de lui attribuer une largeur de 5 mètres environ.

En face, vers la bouche d'égout établie à l'angle de l'hôtel de M. le baron L. Sallé, on l'a reconnu jusqu'à la hauteur de l'ancien alignement de la rue Moyenne, c'est-à-dire jusqu'à la limite au delà de laquelle les anciennes constructions qui bordaient la rue l'avait détruit.

Les dimensions ne nous paraissant pas convenir à l'intérieur d'un édifice, nous y verrions volontiers une voie de la cité antique. Dans cette hypothèse, on peut rappeler que la rue Moyenne est une des plus anciennes voies de Bourges ; elle est désignée sous son nom actuel, *rua meiana,* dès 1190[1].

Ce dallage était formé de pierres taillées souvent de grandes dimensions, parmi lesquelles il s'est trouvé un certain nombre de stèles romaines placées la face en dessous et beaucoup de bases de stèles à cavités cinéraires, également retournées sauf une, cependant, dont la cuvette était comblée avec des fragments de briques. Nous avons pu faire déposer au Musée lapidaire une de ces bases et toutes les stèles retirées de la tranchée au nombre de huit ou neuf, avec l'autorisation de M. l'ingénieur Lecompte que nous remercierons ici au nom de la Société.

Au bord de la tranchée du côté gauche, à peu près

1. A. B. de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher,* IIe vol., Bourges, p. 336.

dans l'axe de la rue Coursarlon, l'angle inférieur d'une assez grande stèle faisait légèrement saillie. Il n'a malheureusement pas été possible de la dégager.

Comme il ne peut y avoir eu un lieu de sépulture à cette place, au centre de la cité, on doit supposer que ces monuments funéraires ont été apportés d'un cimetière détruit après l'établissement du christianisme.

En voici la description :

— Grande stèle à portique et à fronton triangulaire mutilé accosté d'acrotères. Bandeau cintré soutenu par deux pilastres à chapiteaux. On n'y voit pas de trace d'inscription.

Sous le portique, en relief accentué, un homme vu à mi-corps. Tête de trois-quarts à droite, cheveux courts, deux rides profondes sillonnant le front. Vêtement ample à plis droits, avec replis autour du cou. Les deux mains dont la gauche, brisée, paraît avoir tenu un instrument, s'appuient sur un massif ressemblant à deux assises de pierres de taille.

Peut-être la tombe d'un architecte ?

Sculpture sommaire, mais d'un bon style.

Hauteur 1,05 ; largeur 0,73 ; épaisseur 0,27.

— Grande stèle à portique, avec acrotères, sans fronton.

L'acrotère de gauche qui est brisé devait porter la lettre D, celui de droite a gardé un M.

Sur le bandeau en cintre surbaissé, en caractères assez grossiers :

....CAMELIVS AN XXI

L'inscription ne paraît pas complète à gauche. Le premier E est lié à l'M et l'N à l'A.

Sous le portique trois personnages à mi-corps, drapés; à gauche, une femme tête à droite a la main droite sur le bras droit du second personnage, qui paraît être un homme regardant à droite et portant un instrument en forme de couperet dont le manche est dans la main droite et la lame sous la main gauche posée à plat. Le troisième personnage ressemble à une femme regardant à gauche et tenant de la main droite une grande bourse ou un sac, dont les cordons sont dans la main gauche.

Hauteur 0,86; largeur 0,68; épaisseur 0,30.

— Stèle à bandeau droit, en retraite sur deux pilastres à chapiteaux et surmonté d'un fronton avec acrotères.

Sur le bandeau, l'inscription assez peu régulière, mais bien lisible :

DM FLORIDVS

Dans le tableau représentation, avec une intention de perspective, d'un autel cubique à base et corniche surmonté d'une grande flamme.

Hauteur 0,71; largeur 0,35; épaisseur 0,12.

— Stèle à bandeau cintré soutenu par deux pilastres à chapiteaux feuillés et surmonté d'un fronton triangulaire. Une feuille trilobée sur le tympan.

On lit sur le bandeau :

D MARTIDIAE M

Sur le tableau, un autel vu de face avec base, dé et corniche, surmonté d'une flamme entre deux acrotères en rouleaux.

Hauteur 0,78; largeur 0,46; épaisseur 0,25.

— Partie supérieure d'une stèle gravée sur une dalle. Bandeau droit surmonté d'un fronton triangulaire, dont le tympan est orné de trois fruits ou fleurs avec deux feuilles sur les côtés.

Sur le bandeau, l'inscription grossièrement enlevée à la pointe, mais bien lisible :

D M REC CA

Hauteur 0,25; largeur 0,28; épaisseur 0,07.

— Partie supérieure (les trois quarts) d'une stèle gravée sur une dalle et représentant un bandeau droit porté par deux pilastres à chapiteaux et surmonté d'un fronton triangulaire accosté de palmes en volutes formant acrotères. Tympan orné d'un feuillage trilobé.

Sur le bandeau :

DMI. O T A

Les trois premières lettres rapprochées sont suivies d'un point et d'un espace vide après lequel les trois autres lettres suivent à distances régulières plus espacées que les précédentes.

Hauteur 0,50; largeur 0,36; épaisseur 0,09.

— Petit cippe en pyramide quadrangulaire tronquée. Dans un cartouche creusé au milieu d'une des faces :

MARCO

Hauteur 0,45; largeur à la base 0,16; largeur au sommet 0,10.

— Assise d'une très grande stèle ou plutôt d'un pilastre dans le tableau duquel on peut reconnaître le milieu

du corps d'un personnage debout, drapé. Le côté droit de cette pierre a souffert ; le côté gauche présente deux bandeaux verticaux, en retraite l'un sur l'autre, sculptés en avant et sur la face latérale d'ornements en crosses feuillées.

Hauteur 0,33 ; largeur 0,74 ; épaisseur 0,21.

— Fragment de l'angle supérieur gauche d'une dalle portant dans un cartouche rectangulaire une portion d'inscription :

A I I

Au revers, en haut, l'arête arrondie est accostée de deux traits profonds.

Hauteur 0,20 ; largeur 0,19 ; épaisseur 0,06.

— Base carrée d'une stèle avec cavité cylindrique. La face supérieure porte trois trous de scellements et la cavité cinéraire est creusée sur son pourtour d'une feuillure qui peut faire supposer qu'elle était pourvue d'un couvercle et que la stèle surmontait le tout, fixée par deux scellements latéraux dont on voit les traces.

Dimensions 0,44 sur 0,47 ; Hauteur 0,21.

La cavité a 0,20 de diamètre et 0,19 de profondeur.

(Observations de MM. A. des Méloizes et P. de Goy.)

Avant de passer à l'énumération des poteries et objets divers provenant des fouilles de la rue Moyenne, et pour rapprocher les uns des autres les monuments funéraires découverts à Bourges depuis la publication des derniers *Mémoires de la Société*, nous signalerons immédiatement les stèles suivantes :

— Rue de l'Arsenal, nº 4, dans une cour où, retournée, elle avait été utilisée dans le dallage, a été trouvée,

PL I



en 1884, une stèle d'un bon style, à portique surmonté d'un fronton triangulaire. Sur la frise circulaire et sur le linteau cintré, on lit en deux lignes :

D. ET. MEM. SVE... SOLLEMNIS. TVL. AN...
ET. SILVA. TVL. AN. LXIII

Les lettres sont très nettement gravées et il ne peut y avoir d'hésitation dans la lecture que sur le prænomen dont les deux lettres S V sont seules indiscutables, la fin du mot étant rendue confuse par une cassure du bord de la pierre. La partie droite de la stèle qui contenait le chiffre de l'âge du défunt et la lettre M n'existe plus.

Sous le portique sont représentés deux personnages en pied, un homme et une femme. Du premier, il ne reste que la tête chauve, imberbe, au front ridé, tournée de trois quarts à gauche, et le sommet des épaules. La femme regarde à droite. Ses cheveux en bandeaux plats retombent sur le cou où ils forment une boucle. Elle est vêtue d'un manteau à longs plis d'où sort la main droite tenant un vase en forme de verre à boire à pied bas. Une autre main, mutilée, on ne voit pas si elle appartient à l'homme ou à la femme, s'approche du bord supérieur du vase.

Un pilastre à base et chapiteau évasés termine la stèle à gauche. Du même côté une tête grossière, la face appliquée sur le rampant du fronton, forme acrotère. Enfin dans le tympan du fronton, un oiseau, le corps de profil, a une tête humaine dont l'expression intentionnelle ou non, rappelle celle de la tête d'homme sculptée sous le portique.

Hauteur 1,20 ; largeur 0,70.

Cette stèle est actuellement scellée dans le mur du jardin de la maison où elle a été découverte. Nous la dessinons. (Pl. I.)

Nous avons observé et dessiné les deux stèles suivantes appartenant actuellement à M. Volland, propriétaire à Bourges, et trouvées l'hiver dernier dans les fouilles d'une maison en construction sur le boulevard de l'Arsenal[1], nos dessins sont déposés à la bibliothèque de la Société et il ne nous paraît pas utile de les reproduire ici, la description et la lecture n'offrant aucune difficulté.

— Stèle formée d'un bloc rectangulaire sur une face duquel est figuré en gravure un bandeau droit porté sur deux pilastres à bases et chapiteaux, surmonté d'un fronton triangulaire accosté de deux acrotères en volutes.

Sur le bandeau, en lettres bien gravées :

ATEPONO

Dans le tableau l'indication sommaire d'une guirlande en feston.

Hauteur 0,55 ; largeur 0,20 ; épaisseur 0,10.

— Stèle à bandeau droit soutenu par deux pilastres à chapiteaux, et surmonté d'un fronton triangulaire avec acrotères.

Sur le bandeau, l'inscription régulièrement gravée :

D. SEVERA M

1. Voir sur les sépultures antérieurement découvertes au même lieu, *Mém. de la Société*, t. X, p. 38. t. XI. p. 187, 195.

Au-dessous, dans une sorte de niche assez profonde, une femme à mi-corps, vêtue d'un manteau, la tête de face, les cheveux en bandeaux roulés, tient de la main droite un vase cylindrique, et de la gauche un petit instrument peu reconnaissable, peut-être un simpulum ?

Hauteur 0,90 ; largeur 0,30 ; épaisseur 0,14.

Cette stèle n'est que dégrossie dans sa moitié inférieure.

(Observations de M. A. des Méloizes.)

Dans le même quartier de Bourges, en 1884, la construction d'une maison, rue Jean-Boucher n° 21, a amené la découverte de la stèle suivante employée comme moellon dans un ancien mur.

Sculptée sur une portion de fût de colonne qui donne a son revers une forme convexe, elle représente un bandeau droit porté par deux pilastres à chapiteaux et surmonté d'un fronton triangulaire avec acrotères. Le tableau est sans ornements.

Sur le bandeau, l'inscription :

D M DIVIXXTI

La partie inférieure est brisée.

Hauteur 0,43 ; largeur 0,28.

Acquise par la Société et déposée au Musée lapidaire.

(Observation de M. Vallois.)

La construction d'une prison nouvelle, au nord de Bourges, sur la butte d'Archelet, de 1882 à 1884, a

amené la découverte d'un certain nombre de stèles funéraires. Elles indiquaient la continuation sur ce point du cimetière romain, déjà observé en 1847 lors de l'établissement de la tranchée du chemin de fer, au nord de l'hôpital, tranchée qui fournit plusieurs stèles déposées au Musée de Bourges[1].

Six de ces stèles ont été recueillies par les soins de M. Pascaud, architecte du département, et déposées par lui, avec autorisation de M. le Préfet, au Musée lapidaire du jardin de l'Archevêché. En voici la description :

1. Petit monument dont trois faces sont décorées de portiques à frise, fronton et acrotères; quatre pilastres sans base, mais avec forte astragale et chapiteau, occupent les angles. Le tout est porté sur un socle saillant évidé au-dessous par de très forts cavets. Les lignes de faîte des frontons forment au sommet une croix très saillante.

Dans le champ de la face antérieure est une sorte de corbeille haute et étroite, surmontée d'une pyramide de fruits, qu'encadre une anse ronde? Sur les faces latérales sont deux bahuts rectangulaires hauts et très saillants, sans décoration. Sur les deux chapiteaux, les lettres D. M. Traces douteuses d'inscription sur l'architrave.

Hauteur du socle, 0,09; à la frise, 0,35; totale, 0,44.

Largeur du socle, 0,23; du portique, 0,132; du fronton, 0,16.

1. Notamment le petit cippe décrit et dessiné IV[e] vol. des *Mém. de la Société des Antiquaires du Centre*, p. 146, n° 28 de l'*Épigraphie romaine*.

Épaisseur du socle, 0,18; de la partie droite, 0,14.

2. Stèle à portique, fronton bas et acrotères. L'architrave est sensiblement cintrée par une courbe qui va d'un chapiteau à l'autre.

Dans le champ un autel porte une pomme de pin, simulant peut-être des flammes.

Au haut du tableau, en deux lignes :

SABI NV

sur les acrotères D. M.

A gauche on voit l'alvéole horizontal d'un scellement qui devait fixer cette pierre contre une paroi verticale.

Hauteur 0,66; largeur 0,22; épaisseur 0,13.

Ce monument et le précédent ont été trouvés lors de la construction du corps même de la prison en 1882.

3. Stèle dont la façade rectangulaire porte sculpté un portique à fronton et oreilles en volutes recourbées en dehors, mais qui n'est pas découpé dans la masse.

Sur la frise on lit :

IVLIANO

Au-dessous, dans le champ une guirlande.

Hauteur 0,53; largeur 0,25; épaisseur 0,21.

4. Stèle à portique, fronton et acrotères; dans le champ au haut:

SECVNDI

Au milieu de la hauteur un croissant.

Hauteur 0,43; largeur 0,23; épaisseur 0,17.

5. Partie supérieure d'une stèle à portique, fronton et acrotères; sur les chapiteaux D.M, au haut du tableau;

GNATA

La brisure ne permet pas de savoir s'il existait une deuxième ligne :

Hauteur 0,23 ; largeur 0,23 ; épaisseur 0,12.

Nous appellerons l'attention sur ce nom féminin, essentiellement gaulois, que nous avons déjà rencontré à Entrains, Nièvre, et qui n'avait pas encore été signalé dans nos collections locales.

6. Cippe à quatre faces. Le socle et l'entablement sont carrés, mais les arêtes verticales des angles sont abattues et renforcées de bandes simulant des pilastres dont la partie supérieure ressort en sortes de chapiteaux foliés sous l'angle de l'entablement. L'architrave antérieure est légèrement cintrée. Elle a pour couronnement une pyramide concave percée à son sommet d'un trou, qui a dû recevoir un appendice en métal, probablement une fourchette, comme nous en connaissons.

Dans le champ antérieur les lettres D M, et au-dessous des traces de légendes.

Hauteur 0,49 ; largeur 0,24 ; épaisseur 0,23.

Ce cippe était attaché par des scellements dont on voit les sillons, sur une base rectangulaire plus large, évidée au-dessous, sur chaque face, en arcade cintrée, laissant aux quatre angles des sortes de pieds.

Au-dessous du cippe est une cavité hémisphérique large de 0,15, profonde de 0,07 recouvrant un

1. Congrès archéologique de France. XLe session à Châteauroux, 1874, p. 259. Et Héron de Villefosse. *Revue archéologique*, nouvelle série, XXXIe vol. 1876, p. 42.

autre trou cylindrique creusé dans la base, et destiné à contenir l'urne sépulcrale ; celui-ci est large de 0,11, profond de 0,09.

Hauteur de la base 0,18 ; longueur 0,37 ; largeur 0,31.

L'ensemble de ce petit monument funéraire présente un aspect assez rare ; les dégagements inférieurs de la base nous prouvent que parfois les deux parties étaient placées au-dessus du sol et apparentes.

Ces quatre dernières pièces ont été trouvées en 1884, en construisant le mur d'enceinte du sud de la prison, renversées à 0,50 de profondeur et espacées de 2 mètres environ.

Des premières stèles doivent être rapprochées quelques autres, découvertes en 1882, lors des premiers travaux sur le sommet du coteau et qui depuis ont été détruites ou dispersées :

7. Une stèle longue, à pilastre et bandeau circulaire, avec deux oreilles ; entre les chapiteaux, croissant ou guirlande. Au-dessous, dans le champ :

D M CANIDV

Au bas, autel portant des flammes.

8. Autre stèle portant une figure de face très grossière avec les lettres :

D... VITVS M (?)

Une stèle plus large à la base qu'au sommet, portant au haut la trace d'un scellement, probablement d'un appendice fourchu et, au bas de chaque côté, celle de crampons scellés au plomb pour l'attacher à une base.

Enfin trois autres stèles de la dernière barbarie.

Dans le terrain avoisinant ont été trouvées quelques pièces de monnaies vues comme ces stèles par M. de Kersers en avril 1882.

Ces pièces étaient :

Un potin gaulois fruste ; nous savons que ces monnaies se trouvent fréquemment dans les terrains romains primitifs.

Un moyen bronze de Domitien.

Un petit bronze de Claude-le-Gothique.

La moitié d'un moyen bronze de Constantin. Cette dernière pièce montre que l'usage d'enfouir une monnaie dans les sépultures s'acquittait parfois avec une grande parcimonie. La rupture en deux morceaux des bronzes bicéphales de Nîmes est usuelle. Celle des moyens bronzes monocéphales s'observe plus rarement.

(Observations de M. de Kersers.)

POTERIES ET VERRE

Nous avons recueilli au cours de l'année 1884 quelques poteries intéressantes, mises au jour boulevard de l'Arsenal.

Cinq vases ont été découverts auprès de la stèle décrite plus haut qui porte à son fronton le mot ATEPONO.

La nature de ces objets fait supposer que cette stèle recouvrait les restes d'un enfant.

Ce sont en effet : un biberon ; un vase affectant la

forme d'un creuset, fort épais, semblant avoir été fait au pouce, et qui a dû contenir les cendres du défunt; un petit bol et deux *lagenes* ou bouteilles à anse, de même forme et pâte, mais différents de taille et d'ornementation.

Le biberon dont le dessin (Pl. II, fig. 1), donnera une idée plus exacte qu'une description, n'a pas la même forme que ceux précédemment découverts au *Fin-Renard*. Il est en terre rouge lustrée et absolument intact. Cette terre, n'est pas très fine et l'objet lui-même, quoique de forme assez élégante, est cependant lourd et épais.

La forme des deux bouteilles est élégante et les dessins qui les décorent sont heureusement disposés et leur donnent un certain intérêt.

La première (Pl. I, fig. 2) mesure 0,14 de diamètre sur 0,16 de hauteur. Elle est en terre grise-blanche, matière très rarement employée pour les poteries ornées et, détail digne de remarque, couverte d'une glaçure jaune et verte. Elle est ornée de traits en relief figurant sur le haut de la panse un rang de cannelures et, plus bas, d'une guirlande de feuilles cordiformes et de plusieurs cordons de perles. Cette ornementation forme un très heureux ensemble.

La seconde bouteille (Pl. II, fig. 3), de même pâte que la précédente, est moins grande, moins chargée d'ornements, et a été malheureusement brisée. Elle mesure 0,10 de diamètre et 0,14 de hauteur. Elle est vernissée comme la première et décorée de branches, feuilles et fruits de lierre peu saillants.

Nous avons eu aussi la bonne fortune d'acheter un

fort joli petit objet provenant également du boulevard de l'Arsenal et récemment découvert. C'est un flacon de forme sphéroïde aplati sur deux faces. (Pl. II, fig. 4.)

Il est en verre très épais recouvert d'une pâte polychrôme dans laquelle on distingue des mouchetures noires, rouges, blanches et violettes.

Il mesure 0,06 de haut, sur 0,05 de large.

Le goulot est fort court et étranglé, de sorte que les parfums qui très probablement étaient introduits dans ce flacon ne pouvaient s'écouler que goutte à goutte.

(Observations de M. Ponroy.)

Au milieu des innombrables fragments recueillis rue Moyenne, nous signalerons seulement :

— Un petit vase brisé et malheureusement incomplet, à large ouverture, à panse arrondie, ayant 0,12 de hauteur, 0,09 de diamètre à l'ouverture, et 0,12 de diamètre au milieu de la panse. La terre en est grise, revêtue d'une très mince couverte à reflets métalliques bronzés d'un joli effet. L'ornementation consiste en stries transversales en relief obtenues par l'application de bandes de barbotine qu'on a ensuite creusées dans le sens de leur longueur. Ces bandes rapprochées par séries de trois sont traversées par une quatrième bande dirigée en sens inverse, avec une goutte de barbotine entre chaque groupe. (Pl. II, fig. 5.)

— Les débris d'un autre petit vase décoré par le même procédé n'ont pas été assez nombreux pour permettre d'en reconstituer la forme. Ils ont été recueillis par M. le V[te] A. de la Guère. L'ornementation consiste


2
½
7
6
CINNAMO
3
½
1
½
8
VIRTHVSFE
5
⅓
4
⅔

en chevrons renversés séparés par des gouttes de barbotine superposées en lignes verticales.

Fragments nombreux de belles poteries rouges lustrées entre autres :

— Débris d'une petite coupe de 0,04 de hauteur et 0,12 de diamètre à bords évasés, surbaissés en dehors et ornés sur leur plat de petites feuilles-d'eau en relief.

— Fragments d'un bol décoré de feuilles de vigne alternant dans des encadrements perlés avec des figures d'animaux.

— Fragments d'un vase plat à bords relevés ornés d'une bande de cannelures surmontée de petits compartiments à encadrement cordé renfermant tantôt des ornements en chevrons striés, tantôt des animaux courants.

— Un petit récipient en terre noire épaisse, de 0,55 de diamètre à fond hémisphérique entouré d'une gangue vitrifiée jusqu'à la hauteur d'une petite ouverture latérale. Le bord supérieur est brisé. Ce petit vase était au milieu d'une agglomération de charbon et la terre était très brûlée. Ce doit être un creuset.

POTERIES ÉPIGRAPHIQUES

Sur un fragment d'un vase d'assez grande dimension en terre rouge lustrée, décoré, sous une bande d'oves, d'encadrements cordés renfermant, ici un médaillon circulaire avec bouquet de feuilles de lierre, là des filets en festons contenant des figures d'animaux et d'oiseaux, plus loin une tête de face grimaçante, on lit sur une bande verticale correspondant à la partie la plus renflée du vase l'inscription en majuscules :

CINNAMIO

les deux N sont conjugués. (Pl. II, fig. 6.)

—La partie inférieure de la panse d'un grand bol en terre rouge lustrée, ornée, dans des compartiments à entourages cordés, de groupes de gladiateurs et d'animaux au galop, présente près du bourrelet de base une signature écrite dans le moule encore plastique et venue, par suite, sur le vase, rétrograde en relief (Pl. II, fig. 7.) peut-être :

AMOC

(Appartenant à M. A. des Méloizes.)

— Sur le fond, à l'intérieur d'un petit vase en terre rouge lustrée l'estampille :

AVITVS

— Dans un petit plat également en poterie rouge lustrée et à l'intérieur :

OFRONTI

(A M. le Vte Alph. de la Guère.)

— Le dessous d'un petit bol en terre rouge trouvé au *Fin-Renard* porte le sigle :

VIRTHVSFEC

Le T et l'H sont conjugés. (Pl. II, fig. 8.)

—Sur un fragment de vase en terre rouge à riche décoration, on voit deux lutteurs entre lesquels on lit l'estampille en relief:

BVTRIO

(A M. Ponroy.)

Deux morceaux de fonds de vases en terre rouge trouvés rue Moyenne, à 2,50 de profondeur, nous donnent les noms de deux potiers gaulois ; sur l'un :

C.O.S.A.X.T.I.S.I

Sur un autre :

BIR.RAN.T

OBJETS DIVERS

Les bases de deux petites statuettes en terre blanche commune de Vénus Anadyomène trouvées à 2 mètres de profondeur, rue Moyenne en face le n° 7, à 4 ou 5 mètres l'une de l'autre. Il n'en reste que le piédouche, les deux pieds avec une portion de draperie tombant à gauche.

— L'hipposandale dont il a été fait mention plus haut est assez bien conservée. Elle porte quatre oreillettes et deux crochets d'attache, l'un en avant, l'autre en arrière. Le premier est d'assez grande dimension :

Hauteur.... 0,095. Longueur totale 0,26.
Largeur.... 0,103.

Trouvée rue Moyenne, en face le n° 5, à 2,80 de profondeur.

Même rue, vis-à-vis le n° 9 : — Une bague en bronze à chaton uni ;

— Un fer de javelot long de 0,105, large de 0,08, monté sur une tige pleine légèrement conique, dont l'extrémité est brisée, mais qui a encore 0,05 de long. Bien conservé, à part cet accident ;

— Une fibule en bronze composée d'un cercle de 0,022

de diamètre et de 0,005 de large, accosté, aux extrémités de deux diamètres perpendiculaires, de quatre cercles pleins dont l'intérieur est rempli d'une sorte d'émail jaune. Le grand cercle devait être orné de même ; sa surface est légèrement creusée. La broche à ressort est brisée ; le protége-pointe, de la forme habituelle aux fibules romaines, existe seul.

Rue Moyenne, en face le n° 10, on a trouvé une pièce fourrée de Vespasien et quelques bronzes de Commode, Vespasien et Néron, sans intérêt particulier.

(A M. P. de Goy.)

On aura un aperçu complet des observations que la Société a pu faire sur les fouilles exécutées à Bourges depuis dix-huit mois en rapprochant des notes qu'on vient de lire les deux études spéciales faites par M. de Kersers sur les monuments votifs consacrés à Mars, (voir plus loin p. 135) et par M. le Cte R. de la Guère sur deux bracelets gaulois dont l'un provient des fouilles du palais archiépiscopal (voir ci-dessus, p. 81).

MONUMENTS

CONSACRÉS A MARS

DÉCOUVERTS A BOURGES EN 1885

Note par A. BUHOT de KERSERS

La construction d'une maison à Bourges, rue Porte-Neuve, actuellement rue du Commerce, n° 20, sur l'emplacement même des murs de la Cité, a amené l'enlèvement des assises de pierres, qui sur ce point, comme sur tout son parcours, forment la base de cette robuste muraille. Ici encore la mine a été riche ; l'extraction des pierres, surveillée avec soin par plusieurs d'entre nous, a fourni d'intéressants débris de monuments antiques, dont le propriétaire, M. Chicot, a bien voulu faire don à la Société des Antiquaires du Centre et qui ont été déposés par elle au Musée lapidaire.

Ce furent d'abord deux morceaux de chapiteaux signalés par M. le comte Raymond de la Guère ; ensuite un fragment malheureusement trop incomplet d'une magnifique inscription, celui-ci recueilli par M. Pierre de Goy. Ces deux fragments ont été décrits dans le travail d'ensemble sur les découvertes archéologiques de l'année.

Les travaux continuant, j'eus la bonne fortune, le

vendredi 2 mai 1885, au soir, d'assister à l'extraction d'une pierre assez volumineuse portant des sculptures et une inscription. Son aspect insolite frappa les ouvriers dès le premier instant, le propriétaire en comprit l'intérêt et manifesta l'intention de la garder chez lui; la curiosité publique s'émut, les journaux en parlèrent; il fut évident, même aux yeux des moins érudits, qu'on se trouvait en présence d'un monument rare et curieux.

Quelques semaines après, M. Chicot, comprenant que la place la plus convenable pour sa trouvaille était une collection publique de la localité, consentit à s'en défaire et à la vendre à la Société des Antiquaires du Centre. Celle-ci n'hésita pas à profiter de ces bonnes dispositions et à l'aide d'un sacrifice pécuniaire assez lourd, elle a pu l'acquérir, et assurer ainsi aux études locales la présence de ce monument intéressant.

Quelques jours avant cette acquisition, on retirait du même lieu deux autres pierres: l'une portant aussi une inscription complète en l'honneur de Mars, la deuxième ornée d'une portion de couronne. Le propriétaire, M. Chicot, donna gracieusement ces deux fragments à la Société et ces trois pièces importantes sont aujourd'hui déposées par elle au Musée lapidaire de Bourges, qui est, comme on le sait, dû à son initiative et confié à sa direction.

Ce sont ces trois monuments que la Société a bien voulu me confier la tâche de décrire, pensant que son président serait mieux à même que tout autre de concentrer et résumer sous sa plume les observations mul-

tiples que chacun de nos collègues a pu faire sur ces précieuses trouvailles.

Je dis *décrire* plutôt qu'étudier, car, au lendemain de la découverte, la description est notre premier devoir pour en répandre au loin la connaissance et en provoquer l'étude ; tandis que la nature, les dispositions, les mutilations même de ces monuments soulèvent de nombreux et difficiles problèmes, qu'il suffira de signaler, mais auxquels il serait imprudent de chercher et de proposer aujourd'hui des solutions forcément prématurées.

I. — PIÉDESTAL VOTIF CONSACRÉ A MARS MOGETIUS

Forme. — La pierre est un dé muni d'une base et d'une corniche richement ornées.

Chaque face est encadrée d'une bande, large de 0,02, indiquée par un simple trait ; une d'elles porte une inscription ; la face opposée, une couronne et des palmes ; le côté droit, en regardant l'inscription, est décoré d'un bas-relief fort beau encore, malgré de graves mutilations, c'était la face placée au-dessous, lors de la découverte ; le côté gauche, d'un bas-relief entièrement détruit.

La table supérieure présente, sur une moitié une cavité, sur l'autre un gradin que l'on voit de profil lorsqu'on regarde l'inscription.

Dimensions. — La hauteur totale est de 0,87, sur laquelle la base et ses moulures occupent 0,22, la cor-

niche 0,155; il reste aux parties planes une hauteur de 0,50.

La largeur totale à la base et au sommet est de 0,688. La saillie du socle et de la corniche étant de 0,09, la longueur des tableaux est de 0,493 à 0,50.

Du reste, la rectitude des lignes et des faces n'étant pas parfaite, on n'en peut donner que des mesures moyennes.

Table supérieure. — Examinons d'abord cette partie qui devrait nous donner sur la destination même du monument des lumières dont elle est, hélas ! fort avare.

La tablette est entourée d'un bord plane, correspondant à la saillie de la corniche C, C, C, C. (Pl. III, fig. 1.)

La cavité A, que nous avons signalée, est longue de 0,51, large de 0,16, profonde de 0,03. Au milieu est l'arrachement d'une tige de fer scellée au plomb dans un long avéole oblique.

Parallèlement à cette cavité s'étend le socle ou gradin B, haut de 0,10, long, comme la cavité, de 0,51, large seulement de 0,23 ; une partie est brisée. Au milieu est aussi un scellement de fer au plomb, dans un alvéole carré.

Ici, au premier pas, nous rencontrons la première difficulté et ce n'est pas la moindre. Que furent cette cavité et ce gradin ? Ce qui revient à chercher ce que fut le monument lui-même. Fut-il un autel ? Fut-il un piédestal ?

La première impression y vit un autel ; mais il fallut reconnaître aussitôt que cet autel n'était pas

conforme à ceux qui se rencontrent habituellement et dont la table supérieure est plane ou concave, quelquefois à fronton et ailettes enroulées, portant une cuvette.

En admettant, ce qui semble normal, que l'inscription occupe la face antérieure, le gradin se présente de profil et forme une saillie irrégulière qui s'explique difficilement.

Montfaucon donne un autel à deux gradins de profil, mais ils se font vis-à-vis [1]. Le nôtre, avec sa cavité creusée dans la partie droite et ses forts scellements, n'en peut être rapproché.

Une deuxième opinion y voit le piédestal d'une statue. On connaît des statues dont un pied est levé et posé sur un dé ou scabellum rappelant notre gradin [2], et on peut supposer ici une représentation analogue.

Mais de grandes difficultés subsistent : outre que les dimensions du piédestal n'admettent pas une statue assez grande pour exiger deux scellements, la place de ceux-ci sur une ligne parallèle à la face antérieure concorde mal avec cette position des pieds. On peut admettre que le second scellement a fixé quelque attribut, haste ou bouclier ; et encore conçoit-on avec peine que la statue étant posée sur un socle massif de métal fixé dans l'alvéole dont nous avons parlé, une autre partie annexe ait pu reposer sur la pierre même, en dehors de l'embase métallique.

1. L'*Antiquité expliquée*, t. II, Pl. XLIX, fig. 2.
2. Cf. Notamment avec une statuette de bronze supposée de Caligula enfant, vêtu en guerrier. *Herculanum et Pompeï*, H. Roux. Firmin-Didot, Paris, 1870.

Remarquons que la cavité dut contenir un objet saillant et qui masquait le parement adjacent du gradin, car celui-ci est simplement épannelé, mais non poli, comme les autres côtés.

Il semble donc que l'objet supporté fut plus complexe et se composa de deux parties, d'une détermination difficile : soit une statue placée en présence d'une colonne [1], soit un foyer ou une cuvette de bronze en face d'une statue élevée sur le gradin, soit toute autre chose qui nous échappe. Notons à ce sujet que l'autre pierre consacrée à Mars dont nous parlerons plus bas, bien que plus petite, a aussi un triple scellement à sa partie supérieure.

Notre pierre a donc certainement supporté des objets dont nous pouvons affirmer l'existence, bien qu'ils nous soient inconnus, et dès lors nous pouvons dire que c'est un piédestal, dans le sens le plus large du mot.

Base. — Elle se compose d'un socle carré, haut de 0,12 ; d'une doucine en retraite plus haute que large, revêtue de feuillages retombants, nervés, striés, découpés et d'un listel. Elle est intacte sur la face qui porte une couronne, attaquée seulement au bas du côté du bas-relief, détruite sur les deux autres.

Corniche. — La corniche est très riche. Elle comprend :

Une gorge meublée de feuillages montants, inclinés

1. Montfaucon. *Ant. expl.*, pl. LXVII, 11 et 12. et p. 125. Bellonaire devant une statue de Bellone.

à droite et à gauche, en deux séries séparées par un fleuron.

Une baguette découpée en olives et pirouettes ;

Une doucine ornée de feuillages rigides, sortes de rais de cœur ;

Un filet.

La tranche de la tablette supérieure, épaisse de 0,062, a le pourtour orné de flots en spirales foliées, formant sur chaque face deux séries de mouvement contraire, séparées par un fleuron à trois pétales placé au milieu.

Cette belle corniche, intacte sur trois côtés, est détruite, comme la base, sur la face où est le bas-relief supprimé.

Inscription. — Elle est en six lignes sans difficultés de lecture. (Première planche héliographique, fig. 1.)

NVM. AVG
ET MARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS. FIL.
V. S. L. M.

Les lettres sont droites, bien coupées, sans flexion ; une seule liaison à la cinquième ligne affecte le T qui ne se manifeste que par le prolongement à gauche de la barre supérieure de l'E.

De petites feuilles lancéolées, placées au milieu de la

ligne, séparent les mots ; celles de la fin sont moins soignées et ne consistent qu'en un triangle muni d'un pétiole.

La netteté des caractères, concordant avec le style des sculptures, place ce monument au Ier ou au IIe siècle.

On peut lire : NUM*ini* AVG*usti* ou NVM*inibus* AVG*ustorum* ET MARTI MOGETIO GRACCHVS ATEGNVTIS FIL*ius* V*otum* S*olvit* L*ubens* M*erito*. Cette inscription nous apprend donc qu'en accomplissement d'un vœu, Gracchus, fils d'Atégnut, a consacré ce monument aux divinités des Augustes et à Mars Mogetius.

Malgré l'absence du double G au mot AVG., le pluriel semble préférable et plus usité. A cette époque déjà de nombreux Augustes avaient eu les honneurs de l'apothéose.

L'association du culte des empereurs divinisés à celui des génies ou divinités locales est usuelle. D'autre part, l'épithète donnée à Mars peut faire penser que le dieu latin par excellence est ici revêtu d'un caractère particulier, et assimilé à un dieu topique dont le nom est annexé au sien.

Le mot *Mogetius* n'était pas connu comme épithète de Mars, et le sens jusqu'ici n'en paraît pas sûrement déterminé ; mais on le trouve comme partie intégrante de plusieurs noms : *Mogetilla* [1], *Mogetimarus*.

1. On trouve le sens *fatigué* donné à *Mogetillus* dans certains livres, mais ce sens emprunté à la racine grecque μογέω, *(Dict. de Freund)* paraît évidemment erroné ; c'est à une étymologie gauloise que ce mot est emprunté.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



1



4

On le trouve surtout dans Mogetiana, nom d'une ville de Pannonie indiquée par l'itinéraire d'Antonin sur la voie de Sirmium à Trèves, aujourd'hui le village hongrois de Zika. Si nous acceptons comme établie par notre pierre l'existence du dieu ethnique Mogetius, nous pouvons, ce semble, voir dans le nom de cette ville l'indice de sa fondation en l'honneur de ce dieu ou sa consécration à son culte. Et cette identité entre le radical du nom d'une ville pannonienne et le nom d'une divinité locale des Bituriges peut présenter un sérieux intérêt, même pour l'histoire des migrations et des expéditions antiques.

D'un autre côté, le nom Ategnut présente des rapports apparents avec le mot *Ateknati* de l'inscription bilingue de Todi [1] et avec le nom féminin *Ategnata* trouvé dans deux inscriptions : l'une en Styrie [2], l'autre en Carniole [3]. Ces provenances, assez voisines de la ville de Mogetiana, peuvent sembler un indice du pays d'origine de notre Ategnut, qui aurait apporté à Avaricum le culte du dieu de sa contrée natale. Mais la parenté des mots *Ategnut* et *Ategnata* peut être plus apparente que réelle. On trouve dans ce dernier le préfixe celtique bien connu *ate* et le nom assez répandu *gnata* [4], que j'ai moi-même déjà

1. Roger de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 2e édition, 1872, p. 319.
2. *Gruter*, p. 1263, 6.
3. *Id.*, p. 1298, 11.
4. Congrès archéologique de Châteauroux, 1874, p. 259, *Épigraphie romaine* de la 7e région. — Héron de Villefosse. *Revue arch.*, 1876, p. 42.

rencontré dans deux épitaphes voisines : l'une à Entrains (Nièvre), l'autre tout récemment à Bourges[1] ; et ce mot n'est plus absolument le même que la finale *gnut*.

Ategnut se rapproche encore et même davantage du nom de potier *Ategnud*, trouvé à Paris.

Sans donc insister sur toutes ces hypothèses, nous nous contentons de faire observer qu'il y a là des éléments précieux pour les études de théogonie et d'ethnologie gauloises.

Par la beauté de ses caractères, par la netteté de son texte indubitable, par les problèmes même qu'elle pose, notre inscription possède une incontestable valeur.

Bas-relief. — Le bas-relief de la face droite représente une figure nue, aux contours féminins, assise, et au-dessus de ses genoux un enfant ailé debout et voltigeant ; ce sujet gracieux est traité de la façon la plus élégante. (IIe Pl. héliographique, fig. 1.)

Ce groupe, dont les saillies étaient fort énergiques et quelques-unes même détachées, est, je l'ai dit, brisé ; mais d'importantes parties conservées et ses contours partout saisissables permettent d'en concevoir l'ensemble et de nombreux détails. La brisure a dû avoir lieu au marteau et a enlevé par gros éclats les parties les plus saillantes ; un important fragment a été re-

1. Voyez plus haut, dans ce volume, les mémoires sur les découvertes de l'année.







2



3

trouvé près de la pierre, au moment de son extraction, et a été recollé à la place avec laquelle il coïncidait absolument; il comprenait la hanche et le ventre de la figure principale.

Celle-ci est représentée demi couchée sur un siége bas, tertre ou rocher (?); elle se soulève sur le bras droit, qui est attaché à la pierre; le buste est retourné vers le fond et le bras gauche devait s'étendre en avant, masquant une partie de la poitrine; la jambe droite est repliée; la jambe gauche était détachée en avant et on voit l'amorce du pied à l'extrême gauche du panneau.

La tête, à en juger par la silhouette, devait avoir les cheveux relevés. Sous la place du bras gauche, la saillie de la gorge est très accentuée; les seins ne sont pas divisés, mais cette partie retournée était inaccessible au regard, lorsque le bras existait; une draperie légère flotte sur le côté. Toute la partie droite du torse encore visible, la hanche peu saillante, le méplat du fémur sont rendus avec une grande habileté. Le ventre a le modelé féminin et les saillies très accentuées; mais des attributs masculins bien caractérisés, malgré une légère brisure, changent tout à coup la nature du personnage et nous placent en présence d'un hermaphrodite.

La cuisse, la jambe, le pied droit, plaqués en bas-reliefs, ont aussi une finesse toute féminine.

Les parties brisées sont la tête, la nuque et la partie haute du dos, le bras gauche et l'avant-bras droit, la cuisse et la jambe gauche; les parties conservées sont donc : le bras droit privé de son avant-

bras, la pointe de l'épaule gauche, qui permet de déterminer le mouvement du corps, le côté droit, tout le bassin et la jambe droite.

L'Amour ou un génie enfant appuie sur ce genou l'extrémité de son orteil gauche, l'autre jambe est levée en l'air par une pose hardie; le corps est incliné en avant; la main gauche tient des bandelettes, soutenant une sorte de corbeille renversée, dans laquelle sont d'autres rubans simulant une anse retombée; il a des ailes faites de petites plumes arrondies du bout et sans indication de barbes.

La pose est gracieuse; la jambe levée vue en raccourci sans choquer le regard, accuse, bien que brisée, une connaissance profonde des effets de la perspective et des conditions du bas-relief.

La tête, le corps, le bras droit, la jambe droite sont détruits; les ailes, le bras gauche, toute la silhouette, la jambe gauche et la silhouette de la jambe droite sont conservées.

Dans ces conditions, ce sujet présente les plus grandes difficultés d'interprétation. Sans nous égarer dans les origines du mythe, il semble bien, qu'au IIe siècle, Mars, l'ancien *Mavors*, n'était plus que le dieu de la guerre, et c'est à ce titre qu'il dut être assimilé aux divinités guerrières des Gaulois; c'était encore l'amant glorieux et avoué de la belle Vénus, et leurs cultes sont souvent associés [1]. Une image de Vénus jouant

1. M. Ravaisson, le savant conservateur des antiques du Louvre, a souvent signalé l'association de ces deux cultes, notamment dans la *Revue arch.*, nouvelle série, XXXIe volume, 1876, p. 141.

avec l'Amour paraît donc la décoration naturelle d'un monument consacré à Mars. Cette idée se présente la première à l'esprit, et s'impose avec persistance chez ceux qui sont éloignés du monument : on imagine une draperie, une fleur, tout ce qui permet de maintenir Vénus au pied de son amant : on croit reconnaître Junon fécondée par une fleur et devenant mère de Mars. Mais, quand on est en face de la sculpture même, il se faut bien rendre à l'évidence du fait brutal, renoncer à toute explication, si séduisante qu'elle soit, et admettre le double sexe de la figure que l'on a sous les yeux.

Les représentations de l'Amour jouant avec Hermaphrodite ne sont pas sans exemple, et certaines gemmes nous en montrent d'élégants spécimens. L'Amour est figuré partout, dans une infinité de poses diverses, tenant les objets les plus bizarres, et la corbeille que nous croyons reconnaître ici entre ses mains n'est pas pour nous surprendre beaucoup.

Qu'Hermaphrodite ait eu une origine mythique ou vicieuse, qu'il y faille voir un symbole de la fécondité à la fois active et passive, initiale et progressive, comme dans les plantes ; qu'il soit simplement le produit des rêves réalisés d'une imagination déréglée par des débauches honteuses, mais usuelles, il est certain que ce sujet ambigu fut souvent abordé par des artistes païens et a donné naissance à des œuvres d'une haute valeur artistique. Rien donc de bien étonnant à ce qu'il ait fourni le motif de notre bas-relief.

Il est moins compréhensible qu'il se trouve rapproché

du culte de Mars? Nous n'aborderons pas ce problème ; le paganisme en conserve bien d'autres.

Peut-être est-ce après tout une simple fantaisie d'artiste. L'art qui a créé cette image ne semble pas bien sévère et paraît d'une facilité presque exagérée. Il se rapproche des Clodion et des Boucher, et certes se serait se briser le front contre un rocher bien dur, que de chercher une relation entre les œuvres de ce dernier et les demeures qu'elles décoraient. Quelle relation dogmatique y a-t-il entre le parloir du couvent Saint-Paul à Parme et les illustrations toutes païennes qu'y a placées le Corrège ?

Quoi qu'il en soit, nous avons ici une œuvre artistique, non pas très serrée d'étude, mais très jolie, très rare, très curieuse malgré ses mutilations, fréquentes d'ailleurs dans les œuvres que nous a laissées l'antiquité. Son intérêt se joint à celui de l'inscription pour donner un haut prix au monument qui nous est conservé.

Deuxième bas-relief. — (IIe planche héliographique, fig. 2.) Cette seconde sculpture est absolument détruite, non-seulement au marteau, comme la première, mais égalisée au ciseau.

Cependant les arrachements permettent d'en reconnaître le sujet : c'était aussi une figure, peut-être nue, placée symétriquement à l'autre, assise, soulevée sur le bras gauche, et dont les jambes étaient croisées, celle de gauche repliée, la droite passant au-dessus ; il reste de celle-ci le pied seul habilement traité. Au haut de la pierre à gauche, derrière ce personnage, sont les extrémités soit d'une aile pennée, soit d'une draperie flottante,

qui a pu appartenir à la personne assise où à une autre figure placée en arrière.

Au haut du tableau, à droite, est une figure d'enfant nu et ailé dont on voit à peine la silhouette, mais dont il reste une jambe et un pied, qui nous indiquent qu'il était incliné à droite et, par conséquent, s'éloignant de la figure principale.

Celle-ci, comme nous l'avons dit, regardait aussi du côté de l'inscription, cette sculpture était donc disposée symétriquement à l'autre dont elle peut avoir complété le sujet, ou du moins avec laquelle elle avait une corrélation évidente.

Quatrième face. — Elle est intacte. (Ire planche héliographique, fig. 2.) Elle porte une couronne de feuilles de chêne, mélangée de glands, liée au bas par un ruban noué, dont les extrémités retombent en flottant jusqu'à la base, passant devant la ligne d'encadrement du tableau. Les feuilles montent de chaque côté; leur réunion est masquée par deux roses à cinq pétales. Le modelé de ces feuilles et le relief de la couronne sont énergiques et d'un effet puissant.

Aux deux côtés montent deux rameaux de laurier se recourbant au-dessus de la couronne et l'enveloppant presqu'entièrement.

Cette couronne et ces palmes sont d'un usage fréquent sur les autels; l'excellence de leur style et de leur conservation leur donnent cependant ici un certain intérêt.

Mutilations. — L'état différent des faces du monument nous amène à croire qu'il a été l'objet de deux mutilations successives, peut-être assez éloignées l'une

de l'autre et fort diverses dans leurs causes et dans leurs effets.

L'une, la première, dut être franchement profanatrice, et doit être attribuée aux chrétiens. Nous savons en effet qu'à une certaine époque « par suite de la prédominance croissante du christianisme, les statues des dieux du paganisme, les nudités surtout, et tout particulièrement les figures de Vénus, furent menacées de destruction [1] » et de là même ce fait constaté par le savant M. Ed. Leblanc, que plusieurs statues de Vénus et autres furent enfouies, par leurs fidèles, dans les caveaux de préservation où on les a retrouvées.

On peut regretter ces violences des chrétiens, on ne saurait s'en étonner ; certes, après plusieurs siècles de persécutions atroces, ils avaient de terribles motifs de mépriser, d'abhorrer et de détruire les objets d'un culte qui, ici tout particulièrement, paraît avoir été fort impudique. Rien de surprenant à ce que le zèle religieux, le respect de la morale, le sentiment même de la défense personnelle l'ait emporté sur le sentiment artistique.

Cette mutilation attaqua la statue, dont les scellement témoignent d'une brisure brutale, et les deux bas-reliefs lascifs. A ceux-ci quelques coups de marteau suffirent, en enlevant les parties saillantes. Les autres faces furent négligées. On pourrait placer ces destructions au cours, peut-être au commencement du IVe siècle.

La seconde opération dut être contemporaine des

1. Citation de M. Émile Braun, art. de M. Aug. Prost, *Revue arch.*, 1878, p. 88.

murs de la cité. Elle eut pour but de créer un lit de pose ou de niveler la surface de la pierre que l'on employait dans une des assises de la base de cette muraille. Ce fut un travail grossier, mais plus complet et suivi, qui dressa une des faces, celle du second bas-relief. On voit encore les traces du ciseau ou burin qui y fut employé.

Je me bornerai à ces descriptions longues et arides, mais que le contrôle si compétent de mes collègues permet de croire exactes. Les photogravures faites sur les clichés de M. A. des Méloizes et jointes à cette note feront voir le monument lui-même, et permettront aux hommes spéciaux d'apprécier sa valeur artistique, d'étudier les questions intéressantes qui s'y rattachent et que nous avons seulement indiquées.

II. PIERRE PORTANT UNE COURONNE

Nous rapprochons de ce monument une pierre de forte dimension, qui porte une sculpture représentant en partie une couronne de chêne d'une analogie frappante avec la précédente. La couronne est liée, au bas, d'un ruban relevé en boucle et aux extrémités flottantes. Cette sculpture est malheureusement très fatiguée ; elle était visible antérieurement dans la paroi d'une cave accessible par la rue des Toiles et qui semble avoir fait partie des soubassements de l'ancienne chapelle Saint-André.

Le parement qui porte la couronne est large de 0, 60, haut de 0, 60, la pierre, amincie vers l'autre extrémité,

a une longueur de 0, 56. La paroi postérieure est taillée et donne ainsi l'épaisseur du monument à laquelle elle a appartenu.

III. PIERRE CONSACRÉE A MARS RIGISAMUS

La pierre qui suit, recueillie au même lieu, présente avec les précédentes des analogies qui doivent la faire entrer dans la même étude.

Forme. — C'est un dé rectangulaire plus large que profond, ayant été couronné d'une corniche. La partie inférieure, qui probablement était une base, nous manque ; le dé actuel est large de 0,448, épais de 0,325, haut de 0,37.

La corniche a été enlevée tout autour et il n'en reste que le listel inférieur, saillant de 0, 02; sa hauteur était de 0,23 ce qui donne pour hauteur totale à la pierre 0,60.

La tablette supérieure, dont une moitié est enlevée, était rectangulaire, large de 0,37, sa longueur ne peut être mesurée, mais ses dimensions, qui dépassent peu celles du dé et qui sont fixées par les arêtes primitives, paraissent indiquer que la partie supérieure de la corniche était en retraite.

Cette tablette porte trois scellements de fer au plomb : deux sont disposés parallèlement à la face épigraphique et espacés de 0, 18, le troisième est en avant.

Inscription. — Trois des faces sont nues. La qua-

1

C

C

C

B

A

C

3

MARTI
RICISAMO
TI·IVL·EVNVS
EX VISSV

trième porte l'inscription suivante en quatre lignes (Pl. III, n° 3.) :

MARTI
RIGISAMO
TI IVL EVNVS
EX VISSV

Les caractères épigraphiques moins purs que dans la précédente appellent quelques observations :

A la première ligne le T dépasse les autres lettres par le haut.

A la deuxième, le G est formé d'un C à l'extrémité inférieure duquel est rattaché une sorte de cédille rabattue ; l'O est petit.

A la troisième, le T initial est sur un morceau qui a pu être recollé ; des points triangulaires séparent les mots après I et après L.

A la quatrième, la branche de l'X, qui descend de gauche à droite, est très ondulée, ainsi que la première branche du V ; l'I dépasse les autres lettres.

Une grande feuille avec long pétiole en l'air sépare les deux mots.

Nous avons donc la lecture : MARTI RIGISAMO. TI *tus ?* IVL *ius ?* EVNVS EX VISSV.

L'épithète *Rigisamus* de Mars est connue par une inscription sur une petite plaque de bronze trouvée en Angleterre[1]. Le sens n'est pas fixé, non plus que celui

1. Voici cette inscription : DEO MARTI RIGISAMO IVENTIVS. SABINVS V. S. L. L. M.
C. I. L. Vol. VII, Britannia. Chessels. West Coker. Sommerset schire, lamina œnea tenuis.

de Mogetius, et le savant et très compétent M. d'Arbois de Jubainville, qui s'en est expliqué dans la séance du 5 juin 1885, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'a pu donner un sens absolument certain.

Le nom *Eunus* est aussi connu ; le triple nom peut indiquer que l'auteur avait le droit de cité.

La principale difficulté est donc dans le dernier mot, que l'on peut hésiter à lire *visu*, en supposant qu'une faute d'orthographe ait doublé l'S, ou bien plus probablement *jussu*, en admettant une erreur du lapicide, qui aurait interverti l'I et l'V. Cette lecture donnerait le sens, *par l'ordre du dieu?*

Cette pierre, évidemment moins riche et importante que l'autre, a dû comme elle servir de piédestal.

Toutes les deux montrent le culte de Mars établi chez les Bituriges, et ses épithètes peuvent attester son assimilation à ses divinités ethniques. Déjà une inscription biturige avait jadis fourni le surnom *Cososus*. Celles dont la Société a assuré la conservation prendront place parmi les documents épigraphiques importants. En les préservant de destruction elle a donc rendu à la science un incontestable et éminent service.

NOTE
SUR UNE BRIQUE HISTORIÉE
DÉCOUVERTE A SAINT-PALAIS

Par Henry PONROY

La petite commune de Saint-Palais aujourd'hui si calme et si paisible, cachée dans sa forêt d'arbres fruitiers, n'a pas toujours joui comme on sait de cette tranquillité, mais a tenu dans le passé un rôle d'une certaine importance.

La découverte récente de quelques objets ne présentant pas par eux-mêmes un bien grand intérêt, nous permet d'affirmer que l'origine de ce bourg remonte à une haute antiquité et qu'il avait une place au soleil, bien avant que les seigneurs de Saint-Palais lui eussent emprunté leur nom [1].

Pendant l'hiver de 1882 la partie de la place se

1. La commune de Saint-Palais, située à cinq lieues de Bourges et comprise dans le canton de Saint-Martin d'Auxigny, a eu vraisemblablement dans l'antiquité un nom qui n'est point parvenu jusqu'à nous.

Il est très probable, qu'une église édifiée en cette localité fut jadis dédiée à saint Palais, d'où la paroisse a ensuite tiré sa dénomination actuelle. comme dût le faire également plus tard la famille seigneuriale du même nom.

trouvant à gauche, (sud), de l'église fut nivelée, et c'est en effectuant ce travail, que furent mis au jour les objets dont nous allons parler.

Ces monuments de différents âges, la grande quantité d'os exhumés, et le désordre dans lequel ils furent découverts, nous font conclure que la plus grande partie du terrain qui entoure l'église dut servir de cimetière pendant une longue suite de temps [1].

Les objets mis au jour et que nous possédons, consistent en : quatre boucles de bronze.

Une petite pince ou épiloir également en bronze.

Deux clefs.

Une petite cuillère.

Un grand nombre de perles de différentes formes et couleurs.

Une vingtaine de bagues.

Cent vingt monnaies environ.

Enfin, une petite stèle en terre cuite.

Les boucles qui appartiennent à la période gallo-romaine ne présentent aucun caractère particulier.

La petite pince appartient aussi, à n'en pas douter, à la même époque.

1. Il y a une dizaine d'années on mit au jour également sur cette place (à un endroit que nous ne saurions spécifier) un certain nombre de cercueils en pierre.

Du reste on avait coutume autrefois d'enterrer les morts autour des églises, et cet usage subsiste encore dans certaines contrées de la France.

Elle est en bronze, couverte d'une jolie patine et, à son sommet ajouré d'un trou, elle est munie d'un anneau de suspension fait d'un fil de bronze.

Des deux clefs, l'une est en bronze, l'autre en fer.

Celle de bronze, (il suffit d'indiquer sa matière, pour déterminer l'époque approximative à laquelle elle peut remonter), est creuse, de forme assez commune et fortement usée à son extrémité.

La clef de fer remonte à une époque bien postérieure, et appartient, croyons-nous, au XVe siècle.

La petite cuillère dont la queue est cassée n'offre rien d'intéressant, nous ferons simplement remarquer qu'elle est en potin.

Les perles, de petite dimension (elles ont de 0,008 à 0,0012 de diamètre), sont en assez grand nombre ; cent quarante environ.

La plupart sont en verre bleu, noir et blanc. Quelques-unes sont en ambre si ce n'est en verre de couleur jaune ambrée ; une seule, plus grosse que les autres, est en verre noir veiné de blanc.

Elles affectent différentes formes ; les unes sont rondes, d'autres à angles coupés irrégulièrement ; quelques-unes offrent de petites stries longitudinales ; d'autres enfin ressemblent à des framboises.

Nous estimons que ces modestes bijoux ne remontent point à la même époque que les boucles, la pince et la clef, mais sont mérovingiens.

Les bagues n'ont absolument rien d'archaïque ; elles appartiennent au XVIIe siècle et sont sans la moindre valeur.

Il y en a une quinzaine en argent et en cuivre.

Presque toutes ont une espèce de chaton sur lequel sont gravées ou frappées des croix de différentes formes.

Au nombre des monnaies une trentaine sont complètement frustes.

La plus ancienne remonte au XIIIe siècle ; la plus récente est du commencement du XVIIIe.

Si les anciens habitants de Saint-Palais avaient conservé cette vieille et superstitieuse coutume de placer, en les ensevelissant, une pièce de monnaie auprès de leurs morts, ils se gardaient bien dans tous les cas d'abandonner une monnaie de valeur, car la plus grande partie de celles qui furent découvertes sont des deniers et des liards.

Quoi qu'il en soit sur les cent vingt et quelques pièces, deux seulement présentent un certain intérêt et quelque rareté. Ce sont : un denier de Robert de Dampierre (1271-1296) et un dizain à l'L couronné de Louis XII.

La brique historiée que nous allons décrire, est le seul objet véritablement curieux et intéressant de la trouvaille.

Elle était brisée en plusieurs morceaux, mais deux cassures étaient antérieures à sa récente découverte.

Il nous a été facile de la reconstituer et de refaire le petit morceau insignifiant qui manquait.

Nous en donnons un dessin très fidèle qu'a bien voulu nous faire M. de Kersers, d'après une excellente photographie de notre confrère M. O. Roger.



Cette brique qui a été certainement moulée dans une matrice en creux, et dont le relief a été ensuite retouché à l'ébauchoir, mesure 0, 21, en hauteur, 0, 13, en largeur, et 0, 008 d'épaisseur.

Elle est en terre grossière, de couleur gris-rouge, terre qui n'avait subi aucune préparation, ni de battage ni de lavage, ainsi qu'on peut le constater, par le gravier, les grains de sable et les paillettes de mica qui sont mêlés à l'argile.

La partie supérieure de cette brique, lisse sur une de ses faces, est en forme de fronton.

Dans une espèce de niche, formée par une arcade cintrée, supportée par deux pilastres, se trouve une tête nimbée, de face, ayant un puissant relief, et d'un caractère absolument enfantin et barbare.

Les yeux sont au milieu du front, le nez tient plus de la moitié de la longueur du visage ; quant aux oreilles formées par deux lignes ovales, elles sont relativement énormes et attachées de la façon la plus invraisemblable.

Appuyée sur le sommet de l'arcade, dans le tympan, est une croix à branches pattées à peu près égales, ayant aussi beaucoup de relief.

A la base de ce tableau, de chaque côté du cou et du menton du personnage, on lit le mot MATTHEVS, inscrit dans deux petits carrés, ménagés aux deux angles.

Dans celui de droite sont les lettres MAT, superposées, dans celui de gauche, également au-dessus les unes des autres : THEVS.

Cette lecture présentait une certaine difficulté en

raison de la disposition, et surtout de l'interversion des lettres qui sont rétrogrades, et que l'on doit assembler, contre l'ordinaire, de droite à gauche.

Mais un de nos savants confrères, pour lequel les inscriptions les plus compliquées n'ont pas de secret [1], déchiffra bien vite le nom MATTHEVS.

L'inscription est en capitales romaines et n'offre rien de bien particulier.

Trois lettres seulement appellent l'attention, l'H et l'E sont liés ; les deux branches de l'V se prolongent et forment un appendice qui font ressembler cette lettre à un Y. Puis l'S, fort incliné, a la boucle supérieure très petite, alors que la partie inférieure est très développée.

Enfin autour de la partie triangulaire, sous la tête et tout à fait à la base de notre brique, se trouvent certains ornements, des dents de scie et des mutules.

Ce petit monument ne manque pas d'intérêt ; et nous avons tenu à en faire une description d'autant plus minutieuse qu'il en existe fort peu de ce genre, et que chaque fois qu'une découverte analogue a été faite, elle a été mentionnée et décrite avec un soin scrupuleux [2].

1. M. Charles de Laugardière.

2. En 1845, à Grésin, près d'Issoire (Puy-de Dôme), une brique historiée formant le chevet d'une sépulture, composée d'autres briques cannelées, posées de champ, a été découverte au bord d'une voie romaine. Cette brique, d'une argile ferrugineuse et grossière, porte en relief un guerrier en marche, foulant à ses pieds un dragon.

L'effigie est très barbare et les oreilles du personnage sont aussi fort extraordinaires.

De longues et minutieuses recherches, dit M. Mathieu (*Des*

Nous allons rechercher maintenant quelle destination il faut donner à cette brique ; qu'elle peut en être la date d'exécution et la provenance.

L'endroit où elle a été mise au jour, (un ancien cimetière), les caractères religieux dont elle est revêtue, et jusqu'à la forme qu'elle affecte, nous font supposer que nous sommes en présence d'une stèle, qui avait été déposée sur une tombe, comme on avait coutume d'en placer en Gaule après l'occupation romaine.

Ces stèles étaient presque toujours en pierre ; mais comme elles furent remplacées dans la suite, (surtout dans les campagnes), par des statuettes, des croix ou

colonies et des voies romaines en Auvergne, 1857), n'ont pu m'éclairer assez sur sa véritable destination, pour que j'ose formuler une opinion. Tout ce qui m'est permis de conclure, d'après le caractère hybride du monument, c'est qu'il est ou *chrétien* ou *mithriaque*.

Un moulage de ce tableau mystique se trouve au Musée de Clermont. —Au moment de mettre sous presse, lisons-nous dans : *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 1878, 2e partie, p. 102, on nous communique un renseignement extrêmement neuf et qui me paraît tenir (dit l'auteur, M. Fleury) à l'histoire des inhumations gallo-romaines, et en même temps de la céramique si riche de ce beau temps.

On a découvert à Branges, canton d'Oulchy, au milieu de débris gallo-romains, un fragment de terre cuite plat, épais de 0,005. Sur une de ses faces planes se voient en relief, enfermées dans un cartouche et encadrées par une portion de palme, trois lettres incomplètes, un A isolé....

On crut tout d'abord à une brique timbrée d'une marque de fabrique et d'un nom de potier, je crois plutôt, ajoute M. Fleury, à un fragment de cippe avec inscription mortuaire, ou de couvercle d'un de ces loculi en terre cuite, dont j'ai parlé plusieurs fois. —Dans le *Bulletin* publié par la Société archéologique du Tarn-et-Garonne (t. XII, année 1884, 4e trimestre, p. 289), M. Barbier de

des calvaires de pierre, de bois ou de terre, il est tout naturel de supposer que notre petit tableau de terre a été destiné à l'ornement d'une tombe.

Nous devons dire, toutefois, que nous n'avons pas trouvé, jusqu'à présent, d'explication bien satisfaisante au sujet de l'inscription : MATTHEVS.

Devons-nous croire que saint Matthieu était spécialement honoré à Saint-Palais, ou que c'est le patron du défunt que l'on a voulu placer sur sa tombe, pour indiquer à la fois, le nom du personnage et honorer le saint ?

Il ne nous est pas possible de formuler une opinion précise sur ce point.

Nous penchons cependant pour la seconde version, quoiqu'il nous paraisse difficile d'admettre que la matrice de notre stèle (qui a dû assurément donner un certain travail à son auteur) ait été fabriquée pour ne tirer qu'un ou deux exemplaires. A moins, ce qui serait

Montault signale une brique en terre rouge, épaisse de 0,06, découverte par M. du Four en 1834 dans une des dépendances de l'abbaye de Grandselve.

Elle porte une inscription en gothique ronde :(*Ave Maria gratia plena*), sur plusieurs lignes séparées par un bandeau formé d'une frise serrée entre deux filets. On remarque à cette frise une série de fleurs de lys, alternant avec deux roses superposées.

Les lettres ont peu de saillie et ont été obtenues au moyen d'une matrice en creux dans laquelle la terre a été moulée, puis fortement cuite au four, pour assurer sa durée.

D'après l'auteur de la notice, cette brique est une règle de fondeur à laquelle il assigne une date peu éloignée de l'an 1300.

Nous avons cru devoir mentionner l'existence de ces différentes briques, pensant que ce rapprochement avec la nôtre pourrait, dans l'espèce, être de quelqu'intérêt, quoiqu'il y ait fort peu d'analogie entre ces objets.

encore possible, qu'il existât un moule spécial pour un certain nombre de saints dont les noms fussent très répandus dans la contrée.

En ce qui concerne la date d'exécution nous ne saurions être très affirmatifs ; d'autant que, s'il est toujours difficile et parfois imprudent, de fixer une date en semblables matières, cela nous paraît encore plus délicat en présence de notre brique, dont le style et le travail essentiellement rudimentaires présentent des caractères très différents.

Nous avions pensé, avant un examen approfondi, que ce monument appartenait à l'époque mérovingienne, au VIIe ou VIIIe siècle.

Durant cette période, en effet, les niches, les fausses fenêtres surmontées de frontons triangulaires, les arcatures supportées par des colonnes et des pilastres, etc., furent employées fréquemment comme élément de décoration.

La croix figurée sur notre brique rappelle les croix mérovingiennes ; il n'est pas jusqu'à la barbarie de la tête et du nimbe qui l'entoure, qui ne rappellent également cette période.

Nous avons cependant renoncé à attribuer notre stèle aux temps mérovingiens, et cela, particulièrement, en raison des divers ornements qui se voient à la base, autour du fronton triangulaire de la brique et qui sont des ornements typiques de l'époque carolingienne.

Durant le IXe et le Xe siècles, les capitales romaines furent presque constamment employées sans altération. Or, les lettres de MATTHEVS, sauf l'V et l'S qui

ont subi une légère modification, sont absolument correctes.

L'ensemble et les détails architectoniques de cette brique se rapportent parfaitement aux IXe et Xe siècles. Le style de la tête n'a pas d'âge, étant donné l'inhabileté de la main de son auteur. Le nimbe simule les claveaux d'une archivolte séparés par de larges joints et dont l'extrados est terminé en dents de scie. Cet appareil est un vestige de l'*opus reticulatum* des Romains dont l'usage s'est conservé dans le centre de la France jusqu'à la fin du XIe siècle.

Enfin, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les petits ornements du fronton et de la base appartenant sans aucun doute à l'époque carolingienne, nous estimons que notre stèle doit être classée dans cette période.

Quant à la provenance, elle n'est pas douteuse, selon nous.

Cette brique est une production essentiellement locale et doit sortir des fabriques de poteries d'Achères, de la Borne ou de Neuvy-deux-Clochers, localités qui se trouvent à une très faible distance de la commune de Saint-Palais.

Dans une intéressante notice, publiée en 1869 dans nos *Mémoires*[1], M. Charles de Laugardière nous apprend que, dès le XIIIe siècle, la fabrique de poteries

1. Document inédit pour servir à l'histoire de la céramique dans le département du Cher. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. III, p. 161.)

d'Achères était en pleine activité; que l'établissement des poteries de la Borne est antérieur à la fondation d'Henrichemont; qu'enfin, en 1637, la fabrique de Neuvy-deux-Clochers était si florissante que ses produits venaient chercher des débouchés jusqu'à Nevers.

Ces précieux renseignements ne nous prouvent-ils point que l'industrie des potiers remonte dans cette région à une haute antiquité, et que si les fabriques de la Borne et de Neuvy étaient connues avant 1609 et 1637, il ne serait pas téméraire de supposer que, comme celle d'Achères, elles pouvaient exister à une époque bien antérieure?

Pour nous, nous sommes convaincu que notre tableau de terre provient de l'une de ces fabriques, mais plus probablement de celle d'Achères, la plus anciennement connue et la plus rapprochée de Saint-Palais.

Assurément, l'ouvrier était inhabile et inexpérimenté en matière de céramique de haut goût, tout au moins.

Mais on reconnaît, cependant, un certain sentiment artistique dans l'ensemble de notre petit monument, tout grossier et barbare qu'il soit.

L'inexpérience de l'ouvrier qui, avant d'entreprendre un *travail d'art*, n'avait sans doute fabriqué que des *terrasses, fesselles* ou des *encrières*, est facile à constater.

En effet, lorsqu'il confectionna la matrice de laquelle notre brique est sortie, il inscrivit le mot MATTHEVS tel qu'il doit l'être pour la lecture, sans

prévoir que sur le moulage le nom se trouverait à rebours !....

En 1869, M. de Laugardière avait planté un jalon qui n'est point resté inaperçu.

Nous en plantons un autre aujourd'hui, espérant que notre modeste étude pourra être de quelque utilité pour ceux qu'intéressent les monuments antiques si précieusement conservés et rendus par le sol de notre vieux Berry; et surtout pour ceux qui seraient tentés d'entreprendre un travail, sur l'*art de terre*, dans notre contrée.

UN MASQUE DE FEMME

EN MARBRE

DU XV[e] SIÈCLE, CONSERVÉ AU MUSÉE DE BOURGES

Par le Vte Alphonse de la GUÈRE

Travail lu à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne, le jeudi 9 *avril* 1885.

Le Musée de Bourges possède un buste de femme en marbre, au sujet duquel un voyageur, dont le nom est oublié, prononça ces paroles devant M. Charmeil, alors conservateur : « *Vous savez que cette tête est celle d'Agnès Sorel. J'ai vu au Musée de Tours un morceau de sculpture semblable avec cette attribution* [1]. »

On aurait certainement quelque peine à reconnaître dans ce masque [2] les traits de cette femme « *dame de beauté de fait comme de nom* » suivant la déclaration

1. Lettre du 2 août 1884 de M. Daniel Mater, président de la Commission consultative et de surveillance du Musée de Bourges, auquel j'adresse tous mes remerciements pour les communications qu'il a bien voulu me faire.

2. Le mot *masque* est celui dont se sert M. L. Courajod pour désigner ce genre de sculptures en marbre ou en terre cuite qui semblent avoir été inspirées directement ou indirectement par un moulage sur nature après décès et qui ne sont pas en ronde bosse. Il est désormais et fort généralement adopté.

qu'en faisait le Roi Charles VII [1], et il serait nécessaire pour cela de se rappeler, comme le dit M. Cordelier-Delanoue [2], que lorsqu'Agnès Sorel quitta son château du Manoir (ou du Mesnil) pour venir à Jumièges découvrir au Roi le complot qui se tramait contre sa personne « *les chagrins et les souffrances avaient tellement changé ses traits et pâli son visage* » qu'elle fut « *obligée de se nommer* » pour qu'on la reconnût. M. Georges de Monbrison m'écrivait dernièrement [3] au sujet d'un portrait qu'il possède d'Agnès Sorel, (une peinture bien française, à l'huile, sur panneau avec inscription écrite à la main en caractères de la fin du XVe siècle), que les portraits de cette femme célèbre ne répondent pas généralement à sa grande réputation de beauté.

Néanmoins, en citant la tradition orale créée par ce voyageur inconnu, c'est bien le cas de laisser à ce touriste la responsabilité d'une attribution qui tout intéressante ou séduisante qu'elle puisse paraître à *plusieurs* ne repose, pour le moment, il faut bien le dire, que sur une hypothèse.

Provenance. — Nous n'avons pas de détails positifs sur la provenance originelle de ce masque.

1. Steenackers, *Agnès Sorel.*

2. *Jacques Cœur*, par M. Cordelier-Delanoue, p. 157, 1852. 4e édition.

3. Lettre du 1er juin 1885.

On ne peut étudier et décrire les véritables portraits d'Agnès Sorel que dans une étude iconographique consacrée à cette femme célèbre, et je me propose d'essayer de la faire un jour.

Le registre des entrées du Musée de Bourges ne contient que l'indication suivante : « *Masque* de femme morte, acquisition à la vente Labouvrie. »

Cette vente remonterait à l'année 1838 [1], époque de la mort de cet ancien notaire, qui a publié en 1836, chez M. P.-A. Manceron, un volume de notes sur « les départements formés de l'ancien Berry, l'inventaire de la Sainte-Chapelle de Bourges, et la relation des mystères des saints Actes des Apôtres des frères Gréban. »

Description. — Je donnerai plus loin toutes les mesures de ce masque en le comparant avec ses similaires.

La sculpture a été faite avec un soin remarquable et semble très étudiée ; néanmoins certains détails dénotent l'enfance de l'art ou un travail précipité. Ainsi, c'est à peine si le creux des narines est marqué. La ressemblance avec le modèle a dû cependant être absolue, car la bouche, le menton et les yeux offrent des finesses de détail réellement très intéressant en accusant le travail d'après nature et le caractère tout personnel de la sculpture.

Trois fossettes ou dépressions que je remarque sur le milieu du globe de l'œil, à l'extrémité externe de l'arcade sourcillière et à la naissance des joues, font de ce marbre une œuvre très saisissante, en démontrant qu'un moulage après décès l'a inspiré et que la

1. Greffe du Tribunal de Bourges. — Étude de M. Miédan, successeur médiat de MM. Labouvrie, père et fils.

sculpture a été faite dans les circonstances les plus funèbres.

Les yeux demi-clos conservent des traces de la peinture bleue qui en dessinait la prunelle. La bouche large et irrégulière présente des restes du vermillon qui en colorait les contours. Les lèvres sont bien dessinées mais paraissent tuméfiées. Le nez est droit et bien fait. Son extrémité a été un peu endommagée et se trouve ainsi légèrement raccourcie, le menton est fin et d'un dessin fort agréable. Les joues, dont l'une est si fortement congestionnée qu'elle fait dévier l'axe de la bouche, commencent à empâter les lignes d'un ovale néanmoins régulier et élégant.

Le cou bien fait est d'un profil gracieux malgré un commencement de double menton, cet écueil de la beauté féminine, qui donne au visage quelque chose de grassouillet, plus apprécié par les Flamands que par les partisans de l'art grec.

Le buste s'arrête à la naissance de la poitrine et ne donne que la partie antérieure de la tête sans l'occiput ni les oreilles.

Un travail assez singulier fait *après le polissage* du marbre, avec un ciseau *marchant* de biais, simule sur la poitrine les traces d'une robe ouverte en pointe, suivant la mode du xv[e] siècle ; mais s'arrête un peu avant l'extrémité inférieure et ne commence qu'au dessous du sommet des épaules.

Des traces de peinture noire ou de colle se remarquent sur ces surfaces guillochées.

Le revers du masque est à peine dégrossi, et on y peut compter tous les coups de marteau. On y

remarque deux ou trois gouttes de peinture verte anciennes.

Trois scellements en plomb, l'un au centre de la tête et les deux autres au niveau des épaules, y maintenaient trois tiges de fer dont une seule subsiste dans la partie inférieure. Je remarque que cette tige recourbée forme un crochet dont la pointe se dirige non pas en bas, mais en haut, comme si elle eût été destinée, non pas à soutenir l'objet, mais à maintenir le marbre étendu à plat, ou à le retenir en cas de renversement.

Ce crochet pourrait n'être que le reste d'un goujon courbé accidentellement, mais dans ce cas mes conclusions seraient les mêmes ; car il me semble que les trois tiges pourraient avoir été destinées à maintenir en place le marbre sur une surface plane.

Que l'on m'excuse si j'insiste sur de tels détails ; mais ces observations pourront avoir leur importance lorsque l'on recherchera l'emploi probable de ce masque, et sa destination.

J'ai pu obtenir de faire photographier ce marbre et je joins à ce travail deux épreuves : l'une de face, l'autre de profil, qui, je l'espère, feront, mieux qu'une description, juger ce morceau de sculpture ; mais je dois faire observer que ces reproductions ne donnent qu'un idée imparfaite de la finesse des traits du buste original.

Comme je l'ai déjà laissé entrevoir, je n'hésite pas à regarder ce masque comme la reproduction d'un moulage après décès. Je préfère en cela suivre l'avis de M. L. Courajod si expert en semblable matière, ou me ranger au sentiment de M. Charmeil, l'ancien conservateur du Musée, plutôt que d'y voir, comme quelques-

uns, l'expression d'un réalisme poussé à l'extrême. Un examen quelque peu attentif suffirait pour convaincre le contradicteur le plus obstiné. Les trois dépressions constatées sur le globe et aux alentours des yeux demi-clos sont des plus significatives. On sait, en effet, que la cornée, fort dure pendant la vie, est une des parties qui se décompose le plus rapidement après la mort.

La nature des méplats, la mollesse de toute la face, l'affaissement des tissus, témoignent du départ de l'âme et de la cessation de la vie. Cette sorte d'épanouissement mélancolique est caractéristique.

L'oiseau qu'on voit, alors qu'il marche, on sent qu'il a des ailes, comme a dit le poète ; de même, en regardant l'enfant dormir, on sent la vie circuler sous l'enveloppe matérielle. Ici, il n'en est pas ainsi; la lutte est finie, la vie s'est retirée. Il n'est resté sur la face humaine que la trace de l'aile de la mort.

On peut appliquer à ce masque presque tout ce qu'a dit M. L. Courajod [1] au sujet de la si belle tête de cire

1. « Plusieurs signes révélateurs peuvent nous guider dans une telle enquête. Tout d'abord on est frappé de l'expression douloureuse de la tête vue de face. C'est plus que de la mélancolie ou de la tristesse, c'est la traduction d'une souffrance intérieure, souffrance sourde et voilée qui altère visiblement la physionomie, mais n'arrive en quelque sorte à l'épiderme qu'en se mélangeant à une espèce de demi-sourire. Deux sentiments contraires semblent donc concourir à l'expression de cette tête; légère contraction d'une part et épanouissement de l'autre, et ces deux sentiments, en se fondant, n'en forment plus qu'un que je définirais ainsi : souvenir d'une douleur disparue avec le soulagement qui accompagne toute cessation de douleur. C'est là une expression fréquente de la figure humaine, bien connue de ceux qui ont regardé le visage d'une personne morte depuis peu de temps, quand, après une

du Musée Wicar de Lille en étudiant sa provenance funèbre et lui comparant les masques de Villeneuve-les-Avignon et du Musée de Berlin, les bustes de Baptista Sforza du Bargello, à Florence, de Béatrix d'Aragon, de M. Q. Dreyfus, le portrait de femme du xv[e] siècle de la collection d'Ambra, à Vienne, et celui d'homme du xv[e] siècle ou du commencement du xvi[e] du Louvre.

Je ne sais s'il convient d'attacher une grande importance à la forme des yeux en amande allongée, car j'ai de la peine à y trouver le caractéristique d'un artiste, d'un atelier ou même d'une époque. Si ces traits sont communs aux sept bustes du xv[e] siècle, décrits et étudiés par M. L. Courajod, il me semble qu'on les retrouve dans d'autres sculptures antérieures [1].

agonie sans grandes convulsions, la détente des nerfs amène sur la face l'apaisement et le repos, et fait épanouir un sourire inconscient sur des lèvres décolorées et sur des joues insensibles. »

« Ce n'est pas tout. Aux traces de douleur, de langueur, tout au moins, qui sont parfaitement visibles, mais que l'art pourrait imiter sans les emprunter directement à la nature par le moulage, viennent se joindre des symptômes indiscutables d'altération physique imprimés sur des traits bien individuels. La boîte osseuse se dessine à travers la chair et devient apparente... une enflure morbide se trahit de place en place... Les yeux entr'ouverts laissent deviner sous une paupière à demi-close et immobile, la prunelle vitreuse et sans transparence des morts. »

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1882, p. 236.

1. Voir le *Manuel d'archéologie* de M. Maxime Collignon, p. 131-132-112-181. Plusieurs des fines sculptures des porches de nos cathédrales gothiques (xiv[e] et xv[e] s.) Reims, Cologne, Bourges. (J. Gailhabaud) notamment deux groupes d'anges, possédés aussi par le Musée de Bourges, qui me paraissent devoir être ceux qui accompagnaient dans la Sainte-Chapelle du duc Jean la statue de N.-D. la Blanche, plus ancienne, et actuellement conservée dans la cathédrale de cette ville. Ils ont été photographiés par M. Poupat, dans un album malheureusement interrompu et inachevé.

Le travail si particulier qui recouvre la gorge a pu faire croire que l'artiste a voulu imiter une gaze transparente, comme sur le portrait de femme du XV[e] siècle conservé au Louvre et reproduit par M. L. Courajod dans la *Gazette des Beaux-Arts* (juillet 1883 p. 13); mais cette idée, ce me semble, doit être abandonnée, car on peut remarquer (au moins pour le masque de Bourges) que ce travail au ciseau n'a été fait qu'après le polissage du marbre, et que cette sorte de guillochure ne s'étend pas sur toute la surface du corsage, mais seulement sur les parties saillantes des épaules et de la poitrine en n'en atteignant pas le sommet, mais s'arrêtant avant son extrémité inférieure.

Sa destination.— Dès qu'un être aimé a rendu le dernier soupir, on s'enquiert des moyens les plus propres à conserver ses traits. On regrette tant de voir disparaître pour toujours les lignes de ce visage que la mort va bientôt détruire ! La splendeur des pompes funèbres a aussi nécessité les mesures les plus diverses pour conserver les traits du défunt, voiler la décomposition hâtive, ou même feindre la présence d'un corps dissimulé par mesure d'hygiène ou même depuis longtemps disparu [1].

De même que le XIX[e] siècle, le XVI[e] pratiquait le moulage après décès. L'*Histoire de sainte Jeanne de*

1. N'a-t-on pas attribué une semblable destination aux masques en or des Musées du Louvre, de Saint-Pétersbourg ou de Mycènes. (*Mycènes*, par le docteur Schielmann. lib. Hachette, Paris. — *Catalogue du Louvre*.)

Valois[1] raconte les détails de ses obsèques et cite quinze ou vingt masques faits pour les diverses villes ou communautés religieuses qui ont célébré ses anniversaires. La cathédrale de Bourges conserve encore le masque en carton et plâtre peint, habillé, qui a servi au couvent des Annonciades pour les obsèques et les services annuels de leur sainte fondatrice.

Devant la Société des Antiquaires de France M. Courajod a constaté (le 8 février 1882) combien était répandu en Italie, et spécialement à Florence, l'usage de mouler les traits des morts et de reproduire leur image en cire ou en terre cuite. Il avait précédemment démontré (le 1er février 1882) qu'au XVIe siècle, en France, le moulage de la tête après le décès des personnages illustres était couramment pratiqué.

On connaît par les *Nouvelles archives de l'Art français*[2] et par le livre de la *Renaissance des arts à la Cour de France*, l'étiquette des obsèques royales de Louis XII et de François Ier. M. Courajod, que je suis encore obligé de citer, puisqu'il a étudié la question d'une façon toute spéciale, a montré à ses collègues, les Antiquaires de France, la terre cuite faite après la mort de Henri II, en 1559, et il a conclu de cette découverte qu'il venait de faire, qu'un modèle en terre était l'un des résultats obtenus par les artistes chargés de perpétuer les traits des morts par la pierre, le marbre ou le bronze.

1. *Histoire de Jeanne, duchesse d'Orléans et de Berry*, par MM. de Maulde, comte Raymond de la Guère et Sorin de Baune, en collaboration, ouvrage couronné par l'Académie.

2. M. le comte de Laborde, 1879, p. 12-13-26.

Si M. L. Courajod attribue au XV[e] siècle le masque de Berlin, je ne crois pas me tromper en assignant, à plus forte raison, la même époque à son similaire de Bourges.

Cherchons alors quels étaient les usages de cette époque. Les archives nationales nous y aideront en nous fournissant les comptes [1] dressés par Tanneguy du Chastel, premier-écuyer du corps du roi, des dépenses faites à l'occasion de la mort et des funérailles de Charles VII, décédé à Mehun-sur-Yèvre, le 22 juillet 1461. Il résulte clairement de ces comptes que le visage du roi fut de suite après sa mort « moulé en cire » et que « la statue royale recevait encore plus de ressemblance par la cire coloriée qui était sur le visage [2] ».

1. Déjà publiés par le marquis de Belleval. — *Nos Ancêtres*, p. 58 et 60, et avant lui dans la collection Leber.

2. « Auparavant (la mise en bière) Jacob de Lictemont, peintre, *avait moulé* et *empreint* le visage dudit seigneur » Charles VII, afin de le *reproduire en cire coloriée* pour servir à l'entrée solennelle dans Paris... (p. 59). Au moment d'entrer dans Paris, Tanneguy du Chastel, qui commande l'escorte et règle le cérémonial, fait disposer, conformément à l'étiquette, l'effigie, la représentation au naturel du Souverain sur le cercueil qui contient ses restes. Cette statue dont le *visage de cire* rappelle si exactement les traits connus du Roi, est vêtue d'une chemise de taffetas de Florence changeant..., d'une robe et d'un manteau royal de velours bleu..., la tête est couverte d'un béguin de soie.» (*Archives nationales*, Mehun-sur-Yèvre, 22 juillet 1461.)

Nos ancêtres, par le marquis de Belleval, p. 56 et 60.

Jacob de Lictemont était attaché à la maison du Roi, tandis qu'Henri de Vulcorps l'était, en qualité de peintre, à la maison de la Reine. — En étudiant les sept bustes du XV[e] siècle dont il donne le dessin, M. L. Courajod, si compétent cependant, se borne, sans vouloir donner un nom d'auteur, à citer une vieille tradition qui attribuait à Desiderio da Settignano, le buste de Marietta Strozzi. Nous ne pouvons qu'imiter sa réserve.

Par ce qui s'est fait pour les obsèques royales ou même pour les services funèbres qui eurent lieu postérieurement à la mort du prince, nous pouvons juger de ce qui s'est passé aux obsèques ou aux *anniversaires* des personnes de qualité de cette époque, et il me parait évident que nous avons ici un buste funéraire dont l'auteur a pris pour modèle un moulage après décès.

Mais, me dira-t-on, un semblable travail sur marbre est long et minutieux. Une objection peut naître de la longueur du travail et du temps considérable nécessaire pour terminer une œuvre aussi finie. Je répondrai qu'un artiste, aussi habile que celui qui fit le masque de Bourges, devait avoir dans son atelier assez d'élèves ou même d'aides pour terminer rapidement une sculpture quelque fine qu'elle dût être ; ensuite que les obsèques avaient souvent lieu, par ces temps de communications difficiles, fort longtemps après le décès, et enfin que ce masque pouvait avoir été seulement destiné à des anniversaires ou à des services célébrés postérieurement [1]. La grande réputation de

1. Pour ne citer qu'un exemple de cette même époque ; mais sans vouloir revenir sur l'attribution que la tradition prêtait à notre masque je rappellerai que les funérailles d'Agnès Sorel n'ont pu avoir lieu à Loches, d'après M. Gauthier, qu' « au moins *une année* après son décès ». (*Congrès archéologique*, 36e session, à Loches, p. 154.) Dans de telles circonstances on voit que l'artiste avait pu prendre son temps et qu'il avait eu les loisirs nécessaires pour faire un masque ou même plusieurs, si la chose avait été jugée utile pour les services funèbres ou les *anniversaires* qui ont dû être célébrés à Jumièges, où fut déposé son cœur, à Loches, où elle fut enterrée, enfin dans tous les lieux sur lesquels cette femme célèbre jouissait des prérogatives seigneuriales. Issoudun,

beauté d'une personne pouvait donner la pensée de préférer le marbre, pour fixer ses traits, au carton ou à la cire.

Si nous consultons le cérémonial usité au xv[e] siècle et dont Tanneguy du Chastel nous donne tous les détails au sujet de la mort de Charles VII, nous voyons que « la représentation au naturel » devait être sur le cercueil qui contenait les restes de la personne décédée, et qu'elle devait être formée d'une statue habillée. Pour gagner du temps et pour éviter un poids trop considérable, il se peut qu'on ait fait faire le buste seul au lieu d'une statue entière. La tête aurait été seule sculptée en marbre et coloriée, puis tout le simulacre habillé avec soin (Steenakers).

Une statue entière en marbre eût été d'un poids impossible à transporter ; mais un buste seul en marbre n'augmentait pas d'une façon bien notable la masse générale du cercueil ; néanmoins, comme l'on pouvait craindre que le poids du marbre entraînât, pendant le trajet, la chute de tout un édifice aussi ingénieusement échafaudé, des goujons ou crochets de fer servaient à le maintenir en place par le système de traction contradictoire que j'ai exposé plus haut.

De plus, je suis induit à croire que pour obtenir une « représentation au naturel » plus parfaite, les vêtements habituels de la défunte ont pu être collés par une de leurs extrémités sur le buste même, et que ce

Vernon-sur-Seine, Roqueservière, Beaulté-sur-Marne, etc. — Il devait en être ainsi dans toutes les circonstances analogues.

(V. F. F. Steenackers, *Agnès Sorel et Charles VII*, p. 391. Paris. Didier, 1868. — *Jacques Cœur et Charles VII*, p. 250, p. p. Clément. Paris, Didier, 1873.)

travail singulier qui se remarque sur la poitrine a pu n'être fait que pour donner plus de prise à la colle et plus d'adhérence aux étoffes [1].

Une statue complète devenait ainsi inutile ; le haut de la tête se dissimulait sous un calot galonné, sous une simple résille ou sous cette autre coiffure d'un grand volume connue alors sous le nom d'*atours*. (Steenackers, p. 51.)

Il n'était donc besoin de conserver le poli du marbre qu'au visage et à la partie de la gorge laissée à découvert par les vêtements.

Similaires. — Comme nous l'avons dit en commençant, un masque identique a été signalé à Tours. Je ne connais pas assez le Musée de cette ville pour émettre une opinion décisive sur ce qu'il contient, mais l'enquête à laquelle je me suis livré me permet de croire qu'il y a eu erreur. M. Léon Palustre et M. Félix Laurent [2], (auxquels j'adresse en passant mes sincères remercîments) ne connaissent « d'Agnès Sorel, au Musée de Tours, qu'un moulage du tombeau de Loches, peint je ne sais pourquoi, en couleur bronze », qui ait quelque analogie avec le buste en question. Le premier pense que ce voyageur inconnu de Bourges aura sans doute fait confusion avec le buste de Marguerite de Chausses, deuxième femme de Pierre du Bueil [3], dont

1. La photographie de face laisse parfaitement voir les traces d'une bande rectangulaire d'étoffe collée sur l'épaule droite et un peu moins sur l'épaule gauche.

2. Lettres du 4 octobre 1884 et du 20 août 1884.

3. Publié dans un travail de M. Hucher sur les sires de Bueil en 1878. (*Bulletin monumental.* p. 112.)

il ne reste, de même que pour celui de Bourges, que la partie antérieure du visage ; mais dont les traits diffèrent essentiellement. Ce buste provient d'un tombeau.

Le principal intérêt de ce masque de Bourges vient de l'existence d'un buste à peu près identique dans les magasins du Musée de Berlin. Il a été acheté en 1877, à Florence, chez le marchand Riblet, par le Docteur W. Bode, conservateur du Musée royal de Berlin [1].

M. L. Courajod, conservateur du Louvre, qui a pu l'examiner dans un de ses voyages, a constaté de nombreuses analogies d'exécution de ce buste avec le portrait de femme du XVe siècle que garde notre Musée national. Il en a donné un dessin dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (P. 335-336, année 1882, 5e série, tome III) et M. Bode en a fait faire une charmante eau-forte dans une grande publication dédiée à la Princesse et au Prince royal de Prusse. Ce marbre, d'abord contesté, a maintenant une existence reconnue.

En ne voyant que la gravure du masque de Berlin, je trouvais une identité presque complète entre ce marbre et celui de Bourges, les profils seuls n'offrant quelques légères différences que dans l'empâtement des joues et du menton. J'attribuais alors cette variante à une interprétation différente d'un dessinateur parfois moins exact qu'un photographe ; mais je ne m'en suis pas tenu là. J'ai voulu faire une comparaison plus appro-

1. General-Verwatung der Kœniglichen museen. Lettre du 3 juin 1885, de M. Bode, qui voudra bien agréer l'expression de mes remerciements pour ses renseignements et ses envois.

fondie et plus détaillée, et je l'ai pu, grâce à l'amabilité de M. le Dr W. Bode, conservateur du Musée royal de Berlin, et de M. L. Courajod, conservateur du Musée national de Paris, qui ont bien voulu m'envoyer des estampages très délicatement faits.

Voici le relevé différentiel des diverses mesures prises sur les deux masques :

MESURES DES MASQUES	de Bourges	de Berlin
Du sommet au cou sous le menton.	0,178	0,190
— A la pointe du menton..	0,168	0,183
— Au milieu de la fossette du cou	0,216	0,245
Du sommet à la pointe de la robe (en hauteur générale)	0,288	0,323
Écartement de la robe sur les épaules à l'endroit ou cesse la guillochure.	0,128	0,116
Écartement des yeux	0,033	0,035
Largeur de la bouche	0,040	0,042
Largeur du nez aux ailes	0,099	0,028
Largeur générale aux pommettes des joues	0,125	0,17
Grosseur du cou prise dans sa partie la plus étroite	0,084	0,095
Hauteur verticale de l'arcade sourcilière au-dessus de la gouttière de l'œil gauche	0,0225	0,027
Au-dessus de l'œil droit	0,025	0,5295

L'épaisseur moyenne du marbre de Bourges, est de 7 à 8 centimètres. Je ne puis juger de celle du marbre de Berlin d'après un simple estampage.

Le masque de Berlin présente, comme celui de Bourges, sur la poitrine, le même travail singulier; mais les guillochures se retrouvent sur toute la surface antérieure du masque, tandis qu'il n'en est pas ainsi sur celui de Bourges.

Les deux masques sont coupés en avant des oreilles et offrent tous les caractères d'une sculpture inspirée par un moulage après décès, comme l'a constaté un véritable spécialiste, M. L. Courajod.

Le menton de la figure de Bourges est un peu plus fin et plus pointu, en un mot plus accentué. La dépression de la racine du nez est plus prononcée dans le marbre de Bourges. Dans le buste de Berlin je remarque que l'œil droit est moins proéminant que l'œil gauche, ce qui n'a pas lieu dans celui de Bourges qui présente une déformation de la joue droite, rectifiée dans le masque de Berlin. Néanmoins, c'est bien la même figure, le même visage. L'un est certainement la copie de l'autre. Les deux masques paraissent avoir été l'imitation, pour ne pas dire la contre-épreuve l'un de l'autre, et avoir eu la même origine, peut-être le même usage, mais non pas le même auteur. En effet, le masque de Berlin n'est peut-être pas une copie moderne, mais c'est évidemment une copie, ancienne, si l'on veut, du masque de Bourges. Le modelé, très soigné dans le masque de Bourges, n'est pour ainsi dire qu'indiqué dans celui de Berlin, plus grossier, plus empâté de lignes et n'offrant pas les finesses de travail que présente le premier. La



bouche, les yeux, le cou y sont d'une banalité regrettable. Neanmoins, je le répète, de l'avis de tous, c'èst incontestablement la même personne qu'on a voulu représenter : on fait facilement confusion entre les dessins des deux masques.

Le masque de Berlin offre sur le revers les mêmes particularités que nous avons remarquées derrière celui de Bourges. Il est simplement dégrossi et percé de deux trous destinés à recevoir des crampons, comme me l'on dit MM. W. Bode et L. Courajod.

Consacrer une aussi minutieuse étude à un marbre sur lequel on a des données si peu précises pourrait sembler oiseux ou tout au moins inutile ; mais ma justification se trouvera dans les paroles de M. le conservateur du Louvre[1] : « *Grouper partout les œuvres similaires, fussent-elles anonymes, classer avant tout les produits de l'art dans un ordre raisonné, sans tenir compte de la personne de leurs auteurs présumés, telle devrait être la première tâche de la critique.* »

En répondant à la gracieuse invitation qui m'a été faite, j'ai cherché à me conformer à ce précepte. J'espère qu'un jour une plume plus autorisée viendra apporter la lumière sur cet objet désormais signalé à l'attention du public.

1. M. L. Courajod. *Observations sur deux bustes du Louvre*, p. 22. Paris, Henri Menu, 1883. Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*. 1883.

GÉNÉALOGIES BERRUYÈRES

MAISON DE SAINT-PALAIS

La famille de Saint-Palais, dit La Thaumassière, est une des plus anciennes de la province de Berry. Elle a donné deux archevêques à l'église de Bourges : saint Palais, neuvième archevêque, et saint Palais, IIe du nom, qui fut le treizième. (*Hist. de Berry*, p. 739.)

Palladius, Ier du nom, fut archevêque de Bourges depuis l'année 377 jusqu'en 384, suivant les auteurs du *Patriarchat de Bourges;* en 451, suivant ceux de *Gallia Christiana.* Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Palais, où sa fête se célébrait le VI des ides de mai.

Palladius, IIe du nom, treizième archevêque, est confondu par quelques historiens avec le précédent. Il gouverna l'église de Bourges pendant treize années, et eut, entre autres enfants, une fille, *de Palladiorum stirpe*, suivant l'expression de Sidoine Apollinaire, qui épousa *Simplicius*, fils d'*Eulodius*, tous deux successivement archevêques de Bourges après saint Palais. (La Thaum., *Hist. de B.*, p. 284. — *Gallia Christ.*, t. II.)

Sidoine Apollinaire, dans son discours prononcé dans la basilique de Saint-Étienne, à l'occasion de l'élection de l'évêque *Simplicius*, fait l'éloge de la famille des *Palladius*, disant que tous ceux qui en sont

sortis ont occupé les chaires des lettres et des autels avec l'approbation de leur ordre : « *Uxor illi* (*Simplicio*) *de Palladiorum stirpe descendit, qui aut litterarum, aut altarium, cathedras cum sui ordinis laude tenuerunt.*» (*Sidonii Apollinaris Epist.*, l. VIII, *ep.* IX, *Concio.*)

Il nous semble bien difficile d'admettre la communauté d'origine établie par La Thaumassière entre nos saints évêques de la famille Gallo-Romaine des *Palladius*, et celle qui a perpétué son nom dans notre province.

En effet, s'il paraît vraisemblable que les premiers ont possédé le lieu qui leur doit ce nom, dans l'église duquel l'un d'eux, au moins, a reçu sa sépulture, et qui passa après eux aux archevêques de Bourges, leurs successeurs, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'un intervalle de sept siècles, durant lequel les noms patronymiques étaient complétement tombés en désuétude, s'est écoulé depuis leur existence jusqu'à l'époque où, pour la première fois, le nom de Saint-Palais apparaît dans les chartes comme nom de famille.

Il est donc très présumable que, selon l'usage du temps, les prélats de notre diocèse, devenus seigneurs de Saint-Palais, inféodèrent une portion de leur domaine, dont le nom se transmit ensuite à ses nouveaux possesseurs.

On peut même supposer que deux familles du nom de Saint-Palais ont existé successivement : la première, éteinte dans la personne d'Asceline, dame de Saint-Palais, pour moitié, et femme d'Étienne, baron de

Graçay, en 1125 ; la deuxième, formée par un puîné de la maison de Graçay, issu de ce dernier mariage.

Nous remarquerons, à l'appui de cette présomption, que les noms de Regnaud, d'Étienne et de Pierre, si fréquemment adoptés par la maison de Graçay, ont désigné aussi les premiers auteurs de celle de Saint-Palais.

SEIGNEURIE DE SAINT-PALAIS

La châtellenie de Saint-Palais, distante de quatre lieues de la ville de Bourges, comprenait toute la paroisse de ce nom, qui fait partie aujourd'hui du canton de Saint-Martin-d'Auxigny. Le seigneur y avait toute justice et maîtrise des eaux et forêts. La forêt, très considérable, qui en dépendait, était de toute ancienneté indivise entre les archevêques de Bourges et la maison de Saint-Palais. (La Thaum., *Hist. de B.*, p. 739.)

Les premiers possédaient, dès le commencement du XIIe siècle, la tour tout entière et la moitié du château, dont l'autre moitié relevait d'eux en fief. (*Patr. Bitur. nov.*, *lib.* II, p. 89.)

Le roi Louis-le-Gros s'était emparé, on ignore sous quel prétexte, du château ou cour de Saint-Palais : « *Curtem Sancti Palladii redegerat in potestatem.* » Ayant appris depuis qu'il appartenait à l'église de

Saint-Étienne de Bourges, il le rendit à l'archevêque Vulgrin et à ses successeurs, sauf la foi due à lui-même et à ses fils. Il se réserva seulement la jouissance du château et de ses revenus pendant les vacances du siége, et obligea les archevêques à célébrer à perpétuité son anniversaire et ceux de ses père et mère. La charte est datée de son palais, à Bourges, l'an 1122, le 11e de son règne. (*Ancien Cartul. de Saint-Étienne*, extr. reprod. par M. de Raynal, *Hist. de Berry*, t. II, p. 525.)

Jean Trousseau, seigneur de Saint-Palais, délaissa à Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges, la moitié de la châtellenie de Saint-Palais, avec le droit qu'il avait de prendre sur ses habitants la somme de soixante livres à chaque mutation d'archevêque, en échange de la terre de Sainte-Radegonde, près Dun-le-Roi. L'archevêque devint ainsi seigneur de toute la paroisse. (La Thaum., *Hist.*, p. 739.)

Les habitants de Saint-Palais furent affranchis par leurs seigneurs en 1279, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le vieux château de Saint-Palais était encore habitable au XVIe siècle. L'archevêque Renaud de Beaune s'y rendit lors des troubles de la Ligue, en 1589, conduit par MM. de Montigny et d'Arquian, avec une escorte de deux cents hommes ; de là, il se retira à Sancerre. Au mois d'octobre suivant, M. de la Châtre s'en emparait, ainsi que de La Salle-le-Roi, et ces deux châteaux étaient démolis, sur la demande du maire et des échevins, comme dangereux pour la sé-

curité de Bourges. (De Raynal, *Hist. du Berry*, t. IV, p.p. 179, 186. — La Thaumas., *Hist.*, p. 739.)

Le seigneur de Saint-Palais était un des neuf barons du Berry qui devaient porter l'archevêque de Bourges lors de son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. (*Gallia Christ.*, vol. II, col. 58.)

L'église paroissiale de Saint-Palais est très belle, dit La Thaumassière, et sous son porche a été inhumé l'archevêque Roland Hébert.

Outre la seigneurie et paroisse de Saint-Palais, près Bourges, qui a communiqué son nom à la famille dont la généalogie va suivre, il existe sur les confins du Berry et du Bourbonnais une autre paroisse de Saint-Palais, ancienne châtellenie, mouvante de Châteauroux, et qui avait les mêmes seigneurs que la Roche-Guillebaud.

SAINT-PALAIS [1]

Seigneurs de *Saint-Palais, Issoudun, Châteauneuf-sur-Cher,* en partie, de *Mareuil-sur-Arnon, Primelles, Lunery, Marseuvre, Saint-Léger-du-Bois, Vatan, Buxeuil, Villeneuve-sous-Barillon,* en Berry ; — de *Saint-Valérien,* en Orléanais ; — de *Saint-Sulpice-le-Château,* en Nivernais ; — d'*Yguirande,* en Bourbonnais ; — de *Combres,* au Maine.

Armes : *D'argent à trois chevrons de gueules, au chef*

1. Cette généalogie, malgré son étendue, est loin d'être complète. Elle est appelée à recevoir, sur plus d'un point demeuré

du même. (*Armorial de Gilles le Bouvier; armoriaux mss. de la Bibl. nation., cotés* 9815-3-137 et 10385-6; — La Thaumas., *Hist. de B.*, p. 683; — Segoing, *Trésor héraldique; — Cesar armorial.*)

Les armes des seigneurs de Saint-Palais, figurées dans le chœur de l'église de Mareuil, représentent *un écusson chargé de trois chevrons brisés surmontés d'un chef qui couvre le haut et la brisure du troisième chevron.*

(Dom Estiennot, *Antiq. Bénédict. du Berry*, *mss. de la Bibl. Nat.*)

Sceau de la seigneurie de Mareuil, en 1411 : *Trois chevrons l'un sur l'autre, le premier recouvert par un chef brochant.*

(*Arch. de l'Indre, fonds de l'abb. de la Prée, anc. liasse,* n° 10.)

Voir dans le cours de cette notice, les sceaux de Pierre Ier, de Pierre IV et de Philibert de Saint-Palais, en 1270, 1330, 1345, 1348, 1375 et 1394.)

NOMS ISOLÉS

Amelin de Saint-Palais fut témoin, en 1102, de la donation faite par Étienne de Mehun aux abbayes de Saint-Sulpice et de Marmoutier, au moment de se faire moine. (*Cartul. A. de Saint-Sulpice* f° 37. — De Raynal, *Hist. du Berry*, t. II, p. 522.)

obscur, des modifications dont les archives du Cher, que nous n'avons pu encore compulser comme celles de l'Indre, renferment peut être les éléments.

Asceline de Saint-Palais épousa Étienne, baron de Graçay. Ils possédaient la moitié de la terre de Saint-Palais en foi et hommage de l'archevêque de Bourges, et consentirent à la donation que Vulgrin, archevêque, fit à l'abbaye de Loroy du droit d'usage en la forêt de Saint-Palais, et de celui d'y défricher des terres, en 1125. (La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 642.) Ils eurent pour fils :

Regnaud, IVe du nom, baron de Graçay, qui pendant les démêlés du roi Louis VII, dit le Jeune, avec Pierre de La Chastre, élu archevêque de Bourges, en 1140, fut investi par Raoul, comte de Vermandois, sénéchal de France, d'après l'ordre du roi, de la forteresse de Saint-Palais, dont il jouit jusqu'à ce que le prélat eût eu main-levée de son temporel. Suger lui ayant alors mandé de s'en dessaisir et de le remettre aux mains des gens du roi, Regnaud fit d'abord quelque difficulté, alléguant qu'il devait prendre à ce sujet les ordres du sénéchal, mais enfin il se détermina, sur de nouvelles instances, à évacuer la tour de Saint-Palais, alors que l'archevêque se disposait à marcher contre lui à la tête des communes de la province. (*Gall. Christ.*, vol. II, *instrum.; Petri bituric. arch. ad Suger. epist.; Script. Franciæ*, t. XV, p. 703.)

Le seigneur *Boton* de Saint-Palais rendit hommage à l'archevêque de Bourges, le vendredi après l'Assomption 1261, pour un muid de blé de rente, (144 boisseaux) à la mesure de Saint-Palais, rendable au seigneur archevêque, dans son grenier de Saint-Palais. (La Thaumass., *Coutumes locales du Berry*, p. 718.)

Guillaume de Saint-Palais, chevalier, servait dans la compagnie de Pierre de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Saint-Palais et de Vatan, qui fut envoyé en Bretagne, en 1340. (*Bibl. nat.*, *mss.*, *Trésor généal. de dom Villev.*)

Jean de Saint-Palais, seigneur de Marember, s'entremit, comme parent et ami, avec Robert de Bonnay, seigneur de Menetou-Salon, et Pierre de Graçay, seigneur de Sauveterre, pour une transaction entre Guichard Dauphin, époux d'Aënor, dame de Culant et de Châteauneuf, et Philippe, seigneur de Linières, touchant les limites de leurs terres, le 18 mai 1407. (La Thaumas., *Hist.*, p. 709.)

FILIATION SUIVIE

I. *Étienne*, seigneur de Saint-Palais, fit avec le chapitre de Montermoyen, du consentement de sa femme, *Acis*, en 1217, une transaction qu'il confirma au mois d'avril 1223. (Catherinot, *Annales ecclésiast. du Berry ;* — La Thaumass., *Hist.*, p. 740.)

Au mois de mars 1218, Étienne *de Sancto-Paladio* servait de pleige au roi Philippe-Auguste pour la fidélité d'Henri, sire de Seuly, avec les comtes de Nevers et de Joigny, Archambaud de Bourbon, Guillaume de Mello, Miles de Noyers, Guillaume de Chauvigny, Hervé de Vierzon, Renaud de Montfaucon, Eudes de Cluys, Ebbe de Châteaumeillant, Pierre de Charenton, Robert de Bomiers et autres chevaliers, jusqu'à concurrence de cinq cents marcs d'argent. (*Bibl. nat.*,

Cartul. de Philippe-Aug. mss. coté 172, 2e *partie*, fo 17.)

Devenu, vers le même temps, héritier, avec les jeunes seigneurs de Culant, de Mahaud d'Issoudun, dame d'Issoudun, Vatan, Châteauneuf-sur-Cher et Mareuil-sur-Arnon, femme de Guillaume de Chauvigy, seigneur de Châteauroux, ils firent, au mois de mai 1217, un premier partage d'Issoudun et de ses mouvances avec le roi Philippe-Auguste, qui en possédait un tiers, on ignore à quel titre. Par cet acte, le roi leur abandonna les mouvances de Vierzon et de Charenton, et reçut d'eux en échange celles de Chârost, de Linières et de Bomiers. Il fut convenu que les autres mouvances seraient partagées selon le droit. Quant au fief de Vatan, que le seigneur de Vatan tenait du comte de Blois, ils le partagèrent par tiers.

Trois ans après, (1220) Étienne de Saint-Palais (*de Sacro-Palatio*) étant à Paris, abandonna au roi la part qui lui était due par droit successif, (*le tiers*) dans la seigneurie d'Issoudun et ses dépendances. Il recevait en échange quatre-vingts livrées de terre, savoir la portion du roi dans la seigneurie de Vastan, (*Vestagnum*) pour 36 livres parisis ; sa portion de Saint-Léger, pour 22 livres parisis ; ce qu'il possédait à Lazenay, (*apud Lazeneium*), se partageant avec le seigneur de Vierzon ; les prés Corvere ; ses revenus sur la métairie de La Vau [1] (*in grangia de La Valle*) ; ce qu'il possédait à Migny, (*apud Megniacum*) ; vingt sous parisis à Poisieux (*apud Puteolos*), le tout pour huit livres parisis. Le roi lui cédait en outre tout ce qu'il avait en

1. Entre Poisieux et Migny.

la métairie de Poncé [1], (*in grangia de Ponceio*), et à la Genevroie [2], avec les prés, et ce qu'il avait en la paroisse de Sainte-Lizaigne, (*Sancte Lazaine*), et ses maisons *in Valle Bazem* (?) le tout pour quatorze livres.

Cette cession fut faite par le roi sous la réserve de la foi et hommage pour lui et ses successeurs, de la même manière qu'Étienne de Saint-Palais tenait la terre d'Issoudun, à l'exception toutefois de celle de Vatan, située au fief du comte de Blois. (*Bibl. Nat.*, 2e *cartul. de Phil.-Aug.*, coté 9852, fo 86; — Dom Martenne, *Ampliss. collect.*, I, 1128; — Brussel, *Usage des fiefs*, p. 401. — L. Delisle, *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, nos 1744, 1745, 1961.)

L'année suivante, (juin 1221), Raoul de Culant, prieur du chapitre de Vatan, gardien des héritiers de Culant, ses neveux, ayant délaissé au roi le dernier tiers d'Issoudun, en échange du tiers de Châteauneuf-sur-Cher et de Mareuil-sur-Arnon, et de mille livres parisis, Étienne, seigneur de Saint-Palais, (*Sancti Palatii*) se rendit garant, jusqu'à concurrence de deux cents livres, de la restitution des mille livres au roi, dans le cas où les héritiers de Culant, devenus majeurs, ne ratifieraient pas le traité conclu par leur tuteur. (*Bibl. Nat.*, 3e *cartul. de Phil.-Aug.*, coté 8408; — *Trésor généal. de* dom Villevielle; — Dom Martenne, *ibid.*; — Brussel; —L. Delisle, *Catal. des actes de Phil.-Aug.*, n° 2070)

Étienne et ses fils, Regnaud et Étienne, eurent procès avec le prieur et le chapitre de Vatan, relativement

1. Paroisse de Paudy.
2. Près Migny.

au *byen* et à plusieurs autres devoirs réclamés par les premiers aux hommes de l'église de Vatan, habitant dans l'étendue de la châtellenie. — Par une transaction, en date du mois de décembre 1222, il fut convenu que ces hommes, à l'exception des serviteurs, métayers, et habitants des villages francs, (*villas francas*) devaient le byen au seigneur de Vatan pour la clôture du château et des rues (*vicorum*) qui l'entouraient, à savoir celles de Forges et de la porte de Graçay seulement, pendant toute l'année, réservé trois mois, chaque père de famille devant un jour par semaine en personne ou par un de ses serviteurs, à l'instar des autres hommes du seigneur de Vatan et de ses vavasseurs, habitants de la châtellenie. (*Arch. de l'Indre, chap. de Vatan.*)

Enfin Étienne de Saint-Palais fit don au chapitre de Saint-Étienne de Bourges de vingt sous parisis de rente sur la prévôté de Saint-Palais, pour l'anniversaire de sa mère, non nommée, par charte du mois de mars 1227. (Catherinot, *Annales ecclésiast. du Berry;* — La Thaumass., *Hist. de B.*, p. 740.)

Nous avons vu qu'Étienne, seigneur de Saint-Palais et de Vatan, avait deux fils :

1° *Regnaud*, qui continua la postérité ;

2° *Étienne*, vivant en 1222, 1231.

II. Regnaud de Saint-Palais fut présent à la transaction de son père avec le prieur et le chapitre de Vatan, en 1222. S'accordant lui-même avec ces derniers, au mois de juillet 1231, il reconnut que leurs hommes n'étaient point tenus de faire le bian pour la

tour de Vatan, ni pour sa clôture ; que les prévôts ou baillis de Vatan n'auraient aucunes mestives sur lesdits hommes, et enfin que le dit prévôt n'établirait qu'un bailli dans chacune des quatre baillies de la terre de Vatan, et un nombre égal de sergents, excepté dans la baillie de Buxeuil. Cet accord fut ratifié par Isabelle, femme de Regnaud, Étienne de Saint-Palais, son frère, et par Renoul de Culant, pour la portion qui lui appartenait dans la châtellenie de Vatan. (*Chap. de Vatan.*)

Au mois de mars 1234, Regnaud assigna aux chanoines de Montermoyen seize sextiers de seigle de rente sur sa dîme de Colon, du consentement de sa femme, Isabelle. Il approuva aussi, en 1235, l'engagement qu'un de ses vassaux avait fait au même chapitre d'une rente de six sextiers de blé. (La Thaumas., *Hist.*, p. 740.)

Nous voyons enfin Regnaud *de Sancto Paladio*, qualifié chevalier, faire partage avec son frère Étienne, pardevant Gautier, official de la cour de Bourges, au mois de mars 1237. Il s'obligea, en conséquence de l'aumône de leur père, Étienne, qui possédait la terre de Châteauneuf et de Mareuil, à payer dix livres tournois de rente sur ladite terre à Aceline, fille de Gimon de la Porte, plus cent sous tournois de rente aux moines de Loroy, pour certaine vicairie qu'avait dû construire leur père. (*Bibl. Nat.*, *mss. suppl. latin*, n° 1788.)

Il était mort en 1241, et sa veuve confirmait la donation par lui faite à l'abbaye de Loroy de dix-huit sextiers de blé sur les revenus de Saint-Palais. (La Thaumassière, p. 740.)

Isabelle fut inhumée dans l'église de l'abbaye de

Barzelle, ainsi que nous le verrons plus loin (1287).

Du mariage de Regnaud de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Saint-Palais, Vatan, Châteauneuf-sur-Cher et Mareuil, en partie, sont issus :

1° *Pierre*, qui suit ;

2° *Regnaud*, qui donna son consentement à l'affranchissement des habitants de Châteauneuf, en 1258.

Il fut convoqué en 1242 avec l'arrière ban de Berry pour se rendre à Chinon, et marcher contre Hugue de Lusignan, comte de la Marche. (Catherinot, *Le Nobil. de Berry*, p. 5 ; — La Roque, *Traité du ban et arrière-ban*, p. 57.)

III. Pierre de Saint-Palais, 1er du nom, ratifiait avec sa mère, en 1241, la donation de son père aux religieux de Loroy, et il la confirmait encore en 1245 et 1246. (La Thaumass., *Hist. de Berry*, p. 740.)

Par charte du mois de mai 1248, dans laquelle il est qualifié seigneur de Vatan, damoiseau, (*domicellus*) reconnut que noble homme Raoul, en son vivant seigneur d'Issoudun, avait concédé aux religieux de l'abbaye de la Prée l'amortissement de tout ce qu'ils possédaient alors à Issoudun, à Châteauneuf et ailleurs, dans toute sa terre, et pourraient acquérir à l'avenir ; de même que le droit d'avoir à Issoudun, pour leurs affaires, un homme libre et exempt de toutes coutumes. Confirmant et amplifiant lesdits priviléges, Pierre de Saint-Palais permit aux religieux de prendre, deux fois par jour, dans la forêt de *Berneseul*, en la terre de Mareuil, la charge d'une voiture à trois che-

vaux, en bois mort et vif, et d'avoir deux sergents, l'un à Châteauneuf, l'autre, à Mareuil, libres et exempts de toutes coutumes. Il leur donna encore une chaume au territoire de Châteauneuf, et promit de leur garantir l'exécution de ses promesses jusqu'à concurrence de ses droits dans les terres de Châteauneuf et de Mareuil. (*Arch. de l'Indre, fonds de la Prée, anc. n°* 12.)

Pierre de Saint-Palais est qualifié écuyer, seigneur de Vatan et de Mareuil, dans une charte en français de la même année 1248, par laquelle, en vue *du salut et du remède de son âme,* il confirma aux religieux, abbé et couvent de la Prée, le droit d'avoir un sergent franc de toutes exactions et coutumes, en toute la terre et justice de Mareuil, *pour leurs négoces et affaires régir, faire et exercer dores en avant et perpétuel, comme de prises de bestes et de forfacteurs en tous leurs boys, prés et dangiers ; lever leurs tailhes, mortailhes, adveux, commandes, etc.* (*Fonds de la Prée, anc. n°* 4.)

En 1255, Pierre de Saint-Palais, damoiseau, seigneur de Vatan, amortissait, comme seigneur de fief, deux arpents de pré que Humbaud de *Gilly* (Guilly), damoiseau, et Agnès, sa femme, avaient vendu aux religieux du Landais. (*Arch. de l'Indre, Invent. des tit. du Landais.*)

Au mois d'octobre 1258, Renoul de Culant, Pierre de Saint-Palais, et Renaud de Saint-Palais, son frère, chevalier, — *pietate moti et compassione compuncti,* — affranchirent les habitants de Châteauneuf-sur-Cher, dont ils reçurent à cette occasion cinquante livres tournois. A leur prière, le roi Louis IX confirma cet affranchissement à Paris, au mois de novembre 1265, à

condition toutefois que les habitants de Châteauneuf lui fourniraient, et à ses héritiers, à perpétuité, conduits par eux et à leurs frais en sa maison de Bourges, *Biturigibus, in domo nostrâ,*) à la Saint-Martin d'hiver, six charretées de vin, bon et recevable, du terroir de Châteauneuf, de la contenance de dix-huit muids, mesure dudit Châteauneuf. (La Thaum., *Cout. loc.*, p. 155 et suiv.)

Pierre de Saint-Palais, chevalier, rendit hommage à l'archevêque de Bourges, et jura la commune et la trève, le mardi, veille de l'Assomption, 1261. (*Ibid.*, p. 718.)

En affranchissant Giraud et Pierre Renier, frères, il leur avait concédé, ainsi qu'à leurs hoirs, la baillie de *Colombes* (Coulons) pour la tenir librement et paisiblement avec ses droits et dépendances. Se prévalant de cette concession, les nouveaux affranchis prétendirent qu'elle s'étendait aux hommes et à tous les droits du seigneur dans ladite baillie; Pierre de Saint-Palais soutenait au contraire qu'il ne leur avait abandonné que la sergenterie et ses émoluments, et nullement un droit de propriété. L'affaire fut portée au Parlement qui, après un mûr examen de la charte de manumission, donna gain de cause au seigneur de Saint-Palais. (Beugnot, *Regist. olim du Parlem.*, t. I, p. 683.)

Pierre de Saint-Palais et Renoul de Culant affranchirent les habitants de leur châtellenie de Vatan, par charte du mois d'avril 1269, confirmée par Mgr Hugue de Chastillon, comte de Blois, et par le roi Philippe III. (*Arch. de l'Indre, chap. de Vatan, coutumes rédigées en 1506.*)

Noble homme Pierre de Saint-Palais, chevalier, fit partage, le dernier avril 1270, avec Renoul, seigneur de Culant, chevalier, des terres restées indivises entre eux, à savoir le château et châtellenie de Châteauneuf-sur-Cher, le manoir de Beauvoir, les châteaux d'Yneuil et de Ceossay, [1] le château et châtellenie de Mareuil-sur-Arnon, desquels il revenait par droit héréditaire, deux tiers au seigneur de Culant et un tiers à Pierre de Saint-Palais.

Plus les châteaux et châtellenies de Vatan et de Buxeuil, dont un tiers revenait à Pierre, deux tiers à Renoul, et dont les fiefs avaient déjà été divisés entre eux depuis longtemps. Par ce partage, le château et châtellenie de Mareuil, le château et tour de Vatan avec toute la châtellenie, et la métairie de la Saussagne, (près Chezal-Benoît) échurent à Pierre de Saint-Palais. Le château et châtellenie de Châteauneuf-sur-Cher, Beauvoir, les châteaux d'Yneuil, de Ceossay et de Buxeuil formèrent le lot du seigneur de Culant. (*Titres d'Aizes*; — Cartier Saint-René, *Hist. de Chârost et de Mareuil*, p. 644 *et suiv.*; — La Thaumass., *Hist.*, pp. 706, 718.)

Au mois de mai de la même année 1270, sur le point de passer outre-mer, pour le secours de la Terre-Sainte, Pierre *de Saint-Palez, chevalier, sire de Vestan et de Maroïl*, donnait aux religieux de Chezal-Benoît la suite de leurs hommes en sa terre de Vatan, (La Thaumass., *Hist.*, p. 740) et délaissait aux nonains de Buxières,

1. Sauzay, Crezançay, à deux lieues N. E. d'Yneuil.

moyennant quinze livres, la maison dite de Maleray, en la paroisse de *Prumeles* et de Luneri. A cette dernière charte est appendu un sceau de cire jaune, *chargé d'un écu à trois chevrons et un chef.* (Buhot de Kersers, *Hist. et Stat. monum. du Cher*, III, p. 194.)

Dès l'année suivante (1271), nous le voyons prétendre, lors de la convocation pour *l'ost de Foix*, qu'il ne devait *ost ni chevauchie*, parce qu'il était de la châtellenie d'Issoudun, et qu'il était venu, lui troisième de chevaliers, au mandement du Roi, non par force, mais de sa propre volonté. (La Roque, *Traité du ban et arrière-ban*, p. 61.)

Pierre de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Mareuil et de Vatan, ratifia de nouveau, par charte du samedi après l'octave de la Chandeleur, l'an 1272, les concessions par lui faites aux religieux de la Prée en 1248, (*Arch. de l'Indre, fonds de la Prée, anc. n° 12.*) et reconnut, en 1276, devoir à ceux de Loroy vingt sextiers d'avoine qu'ils avaient droit de percevoir sur les terrages de Saint-Palais. Il leur donna aussi, la même année, la dîmerie de Rabeau, et ratifia la vente d'une rente de dix sous sur la prévôté d'Issoudun, que Guillaume Girard, écuyer, avait faite au roi l'année précédente. (La Thaum., *Hist. de Berry*, p. 740.)

Il testa le dimanche après la Nativité de Notre-Dame, l'an 1276, et permit aux religieux de la Prée de construire un pont sur le Cher, pour aller de Nazay à leurs moulins situés sur le Cher, entre Marseuvre et Chapet. (*Fonds, de la Prée, n° 2, invent.*)

Il survécut longtemps à ce testament.

Au mois de février 1279, (*Ancien style*, 1280) Pierre

de Saint-Palais, chevalier, et Guy de Seuly, archevêque de Bourges, affranchissaient les habitants de Saint-Palais. (*Cout. locales*, p. III.)

Ils leur accordèrent même des droits si étendus que quatre ans après, Simon de Beaulieu, successeur de Guy, s'étant plaint que l'église de Bourges avait été énormément lésée par la franchise, et demandant qu'elle fût indemnisée quant à la moitié qui lui appartenait, le Parlement fut saisi de la constestation. Des arbitres, nommés d'un commun accord, condamnèrent la communauté des habitants à payer à l'archevêque trois mille livres tournois en trois années, ou à lui laisser la libre jouissance de bois d'une grande étendue, dont on leur avait concédé l'usage. (Raynal, *Hist. du Berry*, t. II, p. 191, *d'après le cartul. archiép.*)

Pierre de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Mareuil et de Vatan, eut aussi un différend avec les religieux de la Prée à l'occasion d'une citation qu'un sergent de Mareuil avait faite au nommé Symon Penet, serviteur de ceux-ci, au dedans des clôtures de la grange de Rozières, aux fins de comparaître pardevant le châtelain de Mareuil. Les religieux soutenaient qu'étant en la garde du roi, ses gens avaient seuls le droit de les ajourner. Pierre de Saint-Palais prétendait au contraire que ladite métairie était située au dedans de sa châtellenie et justice, et que son sergent avait agi dans la plénitude de son droit. Une transaction intervint au mois de septembre 1284, par laquelle Pierre renonça à ses prétentions, et consentit à ce que la citation demeurât nulle (*Fonds de la Prée, n° 14.*)

Pierre de Saint-Palez, chevalier, tenait en foy de

Madame la comtesse de Blois et d'Alençon, le château de Vatan et deux parts de la *chastellerie* dudit lieu, se partageant avec Renaud de Culent. Il avait pour hommes liges : messire Hebes du Verdier, messire Pierre Le Lous, messire Humbault Le Borne, messire Seguin de Clues (de Cluys), messire Geoffroy Afray, messire Geoffroy Malefins, messire Guillaume Potin, messire Herbert d'Orléans, le frère du seigneur de Busançais, clerc, Humbaud et Guillaume Giroire, Jehan Tabous, Renaud Troussebois, Renaud de Bretuil, Humbaud de Gilly, Robert de Borges, Aceline, veuve de Robert de Vignemont, Hervier de Langi, Guillaume Bidaut, Jehan Chaloz, Jehan de Boesson, Jehan Olivier de Vastan, Hervier Olivier, Gaucher Lalemanz, Maoz de la Ronde, Étienne de Ray, Jehannet de Valençay, Jehan du For (du Four), Hémery de Borges, (de Bourges), Guillaume de Rône, Jehan Menaut, Hémery Maloches, Jehan des Fosses, Simon Hardouin, messire Pierre de Vatan, Maoz de Noan, Rabiaus de Chabris, Pierre de Bauchi, fils Monsieur Guillaume de Bauchi, (de Bauché) et la femme de Monseigneur Guy Maloche.

Cet aveu fut rendu au bailli de Blois, en l'assise *de Remorantin,* sous le propre sceau (non conservé) de Pierre de Saint-Palais, le samedi après la Saint-Aignan d'hiver, l'an 1284. (*Arch. Nat., chambre des comptes de Blois, rég.* KK, 894, p. 47 ; — d'Hozier, *Armorial gén. de France, rég.* III, 2e *partie*, p. 37.)

Pierre, sire de Saint-Palais, chevalier, rendit encore un hommage lige à très haut et très puissant baron Monseigneur le comte d'Artois, pour raison de sa

baronnie de Bourbonnais, de tout ce qu'il possédait à Yguirande, en la paroisse d'Yguirande, en la châtellenie de *Borbon* et en toute la baronnie de *Borbonnois*, soit en fief, soit en domaine, et consentit à ce qu'Humbert Guoges, damoiseau, entrât en la foi de Monseigneur le comte d'Artois ou de ses successeurs, pour raison de la baronnie de Bourbonnois, et tint désormais de lui en fief tout ce qu'il tenait du seigneur de Saint-Palais, en la paroisse d'Yguirande, d'une valeur de quinze livres de rente environ, par charte du lundi avant l'Ascension, l'an 1285. (*Arch. Nat.*, *rég.* 464, p. 567.)

Par lettres du mois de décembre 1287, noble dame Jehanne, comtesse de Blois, femme de noble homme le comte d'Alençon, frère de Philippe, roi de France, notifia que Pierre de Saint-Palais, chevalier, sire de Vatan, son homme lige, avait, pour assurer le repos de son âme et de celle de sa mère, inhumée au cloître de Barzelle, à l'entrée de l'église, permis aux religieux de cette abbaye d'acquérir jusqu'à concurrence de quinze livres de rente, en sa terre de Vatan, fiefs et arrière-fiefs, de toutes personnes, sauf ses hommes de chef et de corps, se réservant à lui et à ses héritiers cinq sous pour les hommes, et trois sous pour les femmes qui seraient acquis par les religieux. Il permit également à ces derniers de recevoir nouveaux aveux des hommes et femmes, nouvellement établis en la terre de Vatan, et d'avoir une maison franche et amortie de toutes exactions séculières, en la pourprise des murs de Vatan. (*Arch. de l'Indre, fonds de l'abbaye de Barzelle, anc.* nº 12.)

Enfin noble homme Pierre de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Mareuil et de Vatan, donna encore pour *le remède* de son âme aux religieux de la Prée, chez lesquels il avait élu sépulture, quinze livres de rente, monnaie usuelle, pour lesquelles il leur délaissa sa portion de la dîme de vins appelée la Myndoysse, sise en la paroisse de Saint-Laurent de Vatan et de Ménétréol, savoir un quart et demi de cette dîme, qu'il avait achetée jadis de Jehan de Valençay, damoiseau ; plus le quart d'une autre dîme de blé, appelée de l'abbaye, sise en la châtellenie de *Vasten*, ès paroisses de Saint-Laurian, Saint-Christophe et Saint-Laurent de Vasten et de la Chapelle-Saint-Laurian, qu'il avait acquise de Guillaume du Four, chevalier. Cette donation est datée du samedi avant les Brandons, l'an 1291. (*Fonds de la Prée*, n° 10.)

Pierre de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Saint-Palais, de Vatan et de Mareuil, est rappelé comme défunt, en 1296. Il était probablement décédé dès 1293. Il eut pour fils et successeur :

IV. Pierre de Saint-Palais, IIe du nom, qualifié en 1293 damoiseau, seigneur de Vatan et de Mareuil, ce qui fait supposer qu'il avait alors succédé à son père, ne tarda pas, à l'exemple de ce dernier, à recevoir l'ordre de chevalerie, car en 1294 et 1295, *Monsieur* Pierre de Saint-Palais, (qualification qui ne se donnait qu'aux chevaliers), servait en Gascogne avec un autre chevalier et huit écuyers de sa compagnie. (*Mss. de* Camps, *vol.* LXXXII, *Bibl. Nat.*)

Une charte du mardi après les Brandons, 1296, nous

apprend que noble homme Pierre de Saint-Palais, seigneur de Vatan et de Mareuil, *chevalier*, reconnut que feu de bonne mémoire Pierre de Saint-Palais, vivant chevalier, seigneur desdits lieux, son père, avait fondé et construit en l'église de l'abbaye de la Prée une vicairie perpétuelle, de la valeur de quinze livres de rente, pour lesquelles il avait assigné aux religieux divers biens en la terre de Vatan. Il approuva cette fondation, et voulut que les religieux perçussent ladite rente sur la prévôté de toute sa terre de Mareuil, jusqu'à ce que lui, ou ses héritiers, en eussent fait l'assiette en sa terre de Vatan et de Mareuil, sur des biens de même valeur que ceux assignés à cet effet par son père. (*Arch. de l'Indre, fonds de la Prée, ancien* n° 10.)

La même année (1296), le lundi après la Résurrection de Notre-Seigneur, Pierre de Saint-Palais, chevalier, sire de Mareuil et de Vastan, donnait au prieur de Dames-Saintes, (*de dominabus Sanctis*) l'usage à bois mort et vif dans son bois de *Bornesio*, sa vie durant. (*Arch. de l'Indre, fonds de la Vernusse, prieuré de Dames-Saintes*, n° 2.)

Il n'existait plus en 1301, date d'une ratification consentie par Alix de Méry, sa veuve, dame de Mareuil et de Vastan, le lendemain de la fête de Saint-Barnabé, apôtre.

En 1298, le samedi après la Nativité de saint Jean-Baptiste, Alix de Méry, dame de Saint-Palais, de Mareuil et de Vatan, acquit le pré de Passac, de noble homme Jehan de Paluau, moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres.

En 1301, elle achetait deux maisons au bourg de Mareuil.

En 1309, le jeudi après le dimanche *Lætare*, deux pièces de terre au même lieu ; et en 1310, trois pièces de terre sur la rivière d'Arnon, depuis le moulin de Sermelles jusqu'à celui de Bagnou, d'André Torchebeuf, moyennant vingt livres sols. (Cartier Saint-René, *Hist. de Chârost et de Mareuil*, p. 500.)

Son fils lui céda pour son douaire les seigneuries de Marceuvre, de Saint-Léger-du-Bois, et la moitié de celle de Saint-Palais, le 2 novembre 1315.

Elle vivait encore en 1333, époque à laquelle on la voit qualifiée noble dame Alix de Méry, dame de Mareuil, où elle faisait sa résidence.

Du mariage de Pierre de Saint-Palais, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Palais, de Vatan, de Mareuil, etc., contracté vers l'an 1285, avec Alix de Méry ou de Merry, qui semble avoir appartenu à l'ancienne maison de ce nom, en Nivernais, sont nés :

1° *Pierre*, dont l'article suit ;

2° Au moins un autre fils, non nommé, en 1305 ;

3° *Jeanne*, mariée, par contrat du 27 octobre 1305, à Barthélemy de l'Isle, fils de feu Bouchard de l'Isle, (seigneur de l'Isle-Bouchard, en Touraine.)

Alix, sa mère, lui assigna, par ce contrat, deux cents livres de rente annuelle en terres, payables à la Toussaint, jusqu'à ce que noble homme Pierre de Saint-Palais, *fils aîné* de ladite dame, eût atteint l'âge de capacité et suffisance pour jouir de sa terre ,

et promit de payer aux conjoints trois mille cinq cents livres, savoir : quinze cents comptant; cinq cents à la Pentecôte, et pareille somme à Noël, à la Madeleine et à Noël suivants (Cartier Saint-René, *ibid.*, p. 499.)

L'assignation de ces deux cents livres de rente en terre fut faite le mardi après la Saint-André, 1325. (La Thaum., *Hist.*, 740.)

Jeanne de Saint-Palais était veuve de Bouchard de l'Isle, en 1336, et mère de trois enfants[1]. (Chalmel, *Hist. de Touraine,* t. III, p. 107.)

4° *Marguerite*, qui épousa Pierre, IIIe du nom, seigneur de Graçay, veuf d'Adeline de Laverdin. Elle fut inhumée en l'église Notre-Dame de Graçay, en 1326. (La Thaum , p 646.)

V. Pierre de Saint-Palais, IIIe du nom, ne portait encore, à cause de sa jeunesse, que le prénom de Perronin, diminutif de celui de Pierre, mais se disait pourtant parvenu en âge légal et en foi et hommage de ses seigneurs féodaux, lorsque, conjointement avec noble dame Alix de Méry, sa mère, il renonça à un acte de juridiction fait par un de ses sergents dans l'abbaye de

1. C'est donc avec raison que Chalmel, s'appuyant sur le témoignage d'André Duchesne, nomme Jeanne de Saint-Palais la femme de Barthélemy, seigneur de l'Isle-Bouchard, et c'est par conséquent à tort qu'un historien moderne la nomme Jeanne de Sainte-Maure. Du reste, cette alliance n'est point indiquée dans la généalogie de la maison de Sainte-Maure. (Père Anselme, t. V, p. 6 et suiv.)

la Prée, par acte sans date. (*Arch. de l'Indre, fonds de la Prée, anc. liasse* n° 4.)

Par accord avec les religieux de Barzelle, en date du mercredi après les Brandons, 1308, noble homme Pierre de Saint-Palais, damoiseau, seigneur de *Vasten,* leur permit de posséder et exploiter comme par le passé leurs hommes et femmes, avec leur postérité et leurs biens présents et à venir, mais sans qu'ils pussent en acquérir de nouveaux, ni recevoir nouveaux aveux en sa terre et châtellenie de Vasten. Il voulut aussi que les maisons, manoirs et dépendances qu'ils possédaient à la date de cet accord, demeurassent francs, quittes et amortis de tout devoir, ne se réservant sur eux que la haute et basse justice. Enfin il amortit tout ce qu'ils pourraient acquérir à l'avenir, et dans l'énumération des biens actuellement possédés par eux, il mentionna dix sous de rente sur le péage de Vasten, qui leur avaient été légués, savoir : sept sous par Isabelle, Dame de Vasten, et trois sous par Pierre de Saint-Palais, aussi seigneur dudit lieu. (*Fonds de Barzelle, ancien. l.* n° 12.)

Alaïs de Merri, Dame de Saint-Palais et de Mareuil, et Pierre de Saint-Palais, damoiseau, son fils, transigèrent avec les religieux de la Prée, relativement au pâturage dans certains bois, le dimanche où l'on chante *Misericordia Domini*, l'an 1314. (*Fonds de la Prée, anc.* n° 5.)

Par un autre acte daté du samedi après les *octieves de Saint-Martin d'esté* 1315, Pierre de Saint-Palais, sire de Vatan, damoiseau, reconnaît tenir de très haut et très noble prince, Monseigneur *le Comte de Bloys, à foi et à homage et à ligeté, le chastel de Vatan, la forteresse,*

la ville et toute la chastellerie, toute justice haute et basse, tous les hommes et femmes demeurant en la franchise de ladite chastellerie, tous ses hommes et femmes sers, taillables et mortaillables, toutes ses terres, vignes, bois, garennes à toutes bestes, granz et petites, à touz oiseaus quel qu'ils soient, ses moulins, le cours de eives, mesons, fours, cens, censes, tailles, oublies, biens, charroiz d'omme et de bestes, blez de rente, dîmes de blez et de vins, terrages et toutes autres choses appartenant à la chastellerie. — Item en la chastellerie de Brussueil (Buxeuil) *un molin banier à draps, un molin à blé, le cours des eives aux dits molins, terres, vignes, boys, prés, blez de rente, homes et femmes de corps, et tout le droit de acheter ce qu'il lui plaira en la terre au seigneur de Brussueil, sans en faire foy ni aucune redevance à lui ni à autre personne qu'au dit conte de Bloys ; — Item toute justice en toutes choses que le dit Pierre de Saint-Palaiz a, tant en patrimoine qu'en acquêt, et ce qu'il pourra acquérir en la terre de Brussueil; — Item la ville de Pouligny et ses appartenances, mesons, bois, vignes, terres, prés, eives, blez de rente, cens, censes, tailles, hommes et femmes de cors, toute justice, haute et basse, et toutes autres choses qui à la dite ville appartiennent, tant de droit commun comme de coutume.*

Item, en fiefs : *Imbaut Le Bourne*, damoiseau, sa maison de Rue-Torte et trois muids (432 boisseaux) de blé d'oublies ou environ, en la terre de Vaten ; *item* soixante arpents de boys joignant au bois de Monseigneur *Renaut Segoingneau ;* — *item* sept livres ou environ sur ses hommes taillables ; — *item* le char ou le cheval sur quoi la dame de Vatan viendra ou sera amenée premièrement à Vaten ; — *item* ce que noble dame *fame feu Philippe de*

Priie (de Prie), tient dudit Pierre de Saint-Palais, à savoir toutes les choses qu'elle a en la terre de *Vaten, de Paudi et de Giro*, en terres, en prez, en hommes, cens, oublies et en toutes autres coutumes ; — *item Imbaut Giroire*, chevalier, son hébergement du *Mez*, sa garenne, etc., laquelle maison est jurée audit Pierre de Saint-Palais, estre baillée toutes fois que mestier sera pour cas de guerre, et le dit Pierre doit bailler un noble homme qui doit jurer *sus sainz* de la rendre en l'estat où il la prent, etc., etc. (*Arch. nat., ch. des Comptes de Blois, rég.* 1478, 1483.)

Pierre de Saint-Palais, damoiseau, céda, le samedi après la Saint-Martin d'hiver 1315, à Alix de Méry, sa mère, pour son douaire, le château ou manoir et ville de Mareuil avec toute la châtellenie dudit lieu, la justice haute et basse et tous ses émoluments, rentes, cens, etc., appartenant audit Pierre, la terre de Marceuvre avec son château, la moitié de celle de Saint-Palais, celle de Saint-Léger-du-Bois, Mesmin, le four banal de Mareuil et celui de Palin. Il renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les acquisitions, autres que les quatre dernières, faites par sa mère, depuis la mort de Pierre de Saint-Palais, son père.

De son côté, Alix de Méry, par acte du 23 novembre suivant, se chargea de toutes les dettes, soit de son défunt marí, soit de son fils, sous réserve de la somme de mille sous d'argent due à Pierre de Graçay, et qui lui avait été promise lors de son mariage avec Marguerite de Saint-Palais, sœur de Pierre. Cette somme devait être payée par moitié, par celui-ci et sa mère, mais Pierre de Saint-Palais ayant abandonné l'autre part de

Saint-Palais, Alix se chargea de payer Pierre de Graçay, et si son fils voulait *se pousser par les armes, ou procurer et exalter son honneur par quelque moyen que ce soit,* elle lui permettait de vendre les coupes de bois des forêts de Saint-Palais; si elle-même, *Dieu aidant,* venait à se marier, la terre de Saint-Palais devait retourner à son fils.

Alix de Méry s'était chargée, comme on l'a vu, de payer la dot de sa fille à Pierre de Graçay, mais le délai de sept années qu'elle avait pris étant écoulé, Pierre de Saint-Palais se chargea seul de cette dot, et abandonna à sa mère tous les revenus de Saint-Palais, pour le paiement de la rente de deux cents livres due à Barthélemy de l'Isle. Par contre, Alix céda à son fils la terre de Mareuil à perpétuité, moyennant une rente de quarante livres sol. à prendre sur la terre de Vatan. (Cartier Saint-René, *Hist. de Chârost et de Mareuil,* p. 500 et suiv.; — La Thaumass., p. 740.)

Pierre de Saint-Palais déférant aux désirs de sa mère, quitta ses terres et alla servir son souverain. Nous voyons en effet le sire de Saint-Palais, *de l'hostel du Roi*, parmi ceux qui furent mandés aux Octaves de la Pentecôte, en 1317, lors de la reprise des hostilités contre les Flamands. (La Roque, *Traité du ban et arrière-ban,* p. 106.)

Il est qualifié seigneur de Primelles, en 1320; (Buhot de Kersers, *Hist. et stat. monum. du Cher,* t. III, p. 161) et noble seigneur Pierre, seigneur de Saint-Palais et de Vastan, chevalier, dans un acte du mardi après la Saint-Nicolas d'hiver, 1324, par lequel il acquit de Laurent d'Ayzes, damoiseau, le manoir de Lestang, paroisse de

Saint-Florentin, près Vatan. (*Arch. du marquisat de Vatan, trésor généal. de* dom Villevieille.)

Il mourut jeune, et n'existait plus en 1328.

Alaïpdis, veuve de Pierre de Saint-Palais et dame de Mareuil, fonda, en 1339, la vicairie de Saint-Pierre en l'église de Mareuil. Elle voulut que la présentation à cette vicairie appartînt à elle et à ses descendants, et qu'il fût dit, chaque semaine, trois messes dans l'église paroissiale, et une chaque dimanche dans la chapelle du château, pour le repos de son âme et de celles de Pierre, son mari, et Pierre, son fils. (Cartier Saint-René, *ibid.*, p. 340.)

M. de Kersers la nomme Alaiz ou Alaipdnis de Neuvy. (*Hist. et stat. mon. du Cher*, p. 141.)

La Thaumassière nomme Alix de Clacy la mère de Jean de Saint-Palais, seigneur de Vatan. (*Coutumes locales de Berry*, p. 160.)

Du mariage d'Alaiz et de Pierre III de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Saint-Palais, Vatan, Mareuil, Marceuvre, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Sulpice-le-Chastel, naquirent :

1° *Pierre,* qui continua la postérité, et probablement :

2° *Guillaume,* qui rendit aveu pour la terre et seigneurie de *Villeneuve-sous-Barillon* (près Vatan), justice et appartenances, tenue en foi et hommage du comte de Blois, le mardi après la fête de saint Denis, 1352, et donna procuration pour porter en son nom la foi et hommage de Vatan et de Buxeuil, tenus

du même comte, le vendredi après la Saint-Martin, 1360. (*Arch. nat., ch. des Comptes de Blois*, p. 1479.)

La même année, il donnait procuration pour lever les fruits et revenus de sa terre de Saint-Sulpice-le-Chastel, au comté de Nivernais, et se qualifiait alors chevalier. (*Inventaire des titres de Nevers.*) Il mourut vraisemblablement sans postérité, ses possessions ayant passé à ses nièces.

3° *Jean*, auteur du rameau de Vatan.

4° *Marie* de Saint-Palais, épousa : 1° Jean de Thianges, chevalier, seigneur de Rozemont, en Nivernais, vivant en 1352 ; — 2° le dimanche, jour de la Saint-Vincent, 1356, Jean de Crux, chevalier, seigneur de Trohant, qui lui assigna pour douaire la maison fort et maison de Trohant, en Nivernais, avec cinq cents livres de rente en terre. (La Thaum., *Hist. de Berry*, p. 740 ; — *Invent. de Nevers.*)

VI. Pierre de Saint-Palais, IVe du nom, succéda à son père, vers l'an 1325, et fut sous la tutelle de sa mère Alips.

Il n'était encore que damoiseau lorsque, la veille de la Nativité de la sainte Vierge, l'an 1328, il fit donation aux religieux de Chezal-Benoît de cent sous de rente perpétuelle sur la prévôté de Mareuil, à la charge d'un anniversaire pour le repos de son âme et de celles de sa *femme* et de ses parents. (Cartier Saint-René, *ibid.*, pp. 503, 504.)

Le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, 1329, Jean, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, fit partage de la châtellenie de Saint-Palais avec Guillaume de Brosse, archevêque de Bourges. (La Thaum., *Hist. de Berry.*, pp. 739, 740; — Catherinot, *Annales Thémist. de Berry*, p. 3.) et il reçut en 1331, avec la qualification de Monseigneur Pierre de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice, (en Nivernais) l'hommage de Hugues de Latignan, damoiseau, pour plusieurs hommes et femmes serfs. (*Invent. des titres de Nevers.*)

Déjà mêlé aux luttes guerrières de cette époque et parvenu, bien jeune encore, à la chevalerie, Pierre de Saint-Palais demeura constamment fidèle à la cause nationale.

Se trouvant à Saint-Jean-d'Angély, le 22 mars 1330, il donnait quittance de 57 livres 7 sols 9 deniers tournois pour solde de ses services aux frontières de Gascogne, en la compagnie de M. d'Alençon, et la scellait de son sceau *représentant trois chevrons*. (*Bibl. nat., mss. de Gaignières*, vol. 781.)

Il servait avec sept écuyers sous le connétable (Raoul de Brienne, comte d'Eu), en 1337, 1338. (*Bibl. nat., mss. de* Camps, vol. 83.)

En 1340, Monseigneur Pierre, seigneur de Saint-Palais et de Vatan, *chevalier banneret*, servait encore en l'*ost* de Bovines avec quatre bacheliers et douze écuyers de sa compagnie, venus de Vatan, en Berry. (*Bibl. nat., mss. suppl. franc., coté* 2342.)

Peu de temps après, Monsieur Pierre de Saint-Palais et de Vatan, était envoyé en Bretagne avec sa compagnie, composée de deux chevaliers, Monsieur Guillaume

de Saint-Palais et Monsieur Normand de Beauvillier, et de neuf écuyers, dont faisaient partie Raoulin du Boisson, Joceran Tranchefer, (Trancheserp) et Guillaume de Chalon-Girart, par le comte de Blois, pour assister dans la guerre qu'il soutenait, le duc de Bretagne, son fils. Ils y demeurèrent quarante-huit jours, pour lesquels on les trouve employés pour une somme de 280 livres 10 sols de gages, dans le compte du receveur de Blois, aux termes de Noël 1340 et de Saint-Jean 1341. (*Chambre des comptes de Blois, trésor généal.*, de dom Villevieille, *mss.* — *mss. de* Camps, vol. 83.)

Enfin, le 9 juillet 1348, il recevait de Guillaume Sainceox, receveur des huit deniers pour livre en la baillie de Bourges, 14 liv. sur ses gages, et scellait sa quittance de son sceau *représentant trois chevrons.* (*Bibl. de l'Arsenal, ms. coté* 705, *hist*)

Pierre de Saint-Palais et de Vatan, chevalier, amortit, en 1345, différents héritages en faveur des religieux du Landais. Son sceau représente alors un homme d'armes à cheval, armé de toutes pièces, portant l'épée haute, de la main droite, et de la main gauche un écu sur lequel sont figurés *trois chevrons brisés, surmontés d'un chef.* (*Inventaire des titres du Landais*)

Par acte du mardi après Pâques, 1355, Pierre de Saint-Palais, chevalier, (*nunc miles*) confirma aux religieux de Chezal-Benoît la donation de cent sous tournois de rente qu'il leur avait faite sur la prévôté de Mareuil, alors qu'il n'était que damoiseau. — Voir ci-dessus, 1328. (Cartier Saint-René, *ibid* p. 503.)

On voit figurer le sire de Saint-Palais parmi les otages que le roi Jean dut livrer à l'Angleterre, en

exécution du traité de Brétigny, l'an 1360. Bouchard de l'Isle, son cousin-germain, fils de Jeanne de Saint-Palais, en faisait aussi partie. (Rymer, *Fœdera, sec. pars,* XXIV.)

Pierre était en France, en 1365. (*Arch. de l'Indre.*) L'année suivante, le vendredi après la Saint-Jacques-et-Saint-Christophe 1366, qualifié seigneur de Saint-Palais, de Vatan et de Buxeuil, il rendait aveu au comte de Blois pour le chastel, forteresse, ville et chatellenie de Buxeuil et ses appartenances, tenus en foi et hommage dudit comte[1]. (*Bibl. nat., chambre des Comptes de Blois,* p. 1479, *anc. invent.*)

Le vendredi après la Saint-Martin d'hiver, 1374, Pierre, seigneur de Saint-Palais et de Vatan, renouvelait son aveu au comte pour la terre, justice et seigneurie de Buxeuil, et pour le chastel, chatellenie, justice, terre et seigneurie de Vatan. (*Ibid.*)

Enfin, Pierre de Saint-Palais (*de Sancto Paladio*) scellait une charte en latin, d'environ l'an 1375, de son sceau représentant *un chevronné de six pièces, sous un chef.* Légende : *S. Petri* de Sco... (Douët d'Arcq, *Invent. des sceaux des arch. de l'Empire.*)

Il mourut avant l'année 1379. (*Hist. de Chârost et de Mareuil,* p. 504.)

On lui donne pour femme Jeanne *de Montroze.* Nous ne connaissons aucune famille de ce nom, auquel il faut probablement substituer celui de Rozemont. Pierre avait pu épouser Jeanne de Thianges, dite de Rozemont,

1. La seigneurie de Buxeuil appartenait encore à Berthelon et à Jean de la Brosse, en 1345.

sœur de son beau-frère, et ce fut peut-être ce mariage qui fit entrer la seigneurie de Rozemont dans la maison de Saint-Palais, puis dans celle de Trousseau.

Par acte daté du premier dimanche de l'an 1401, les abbé et religieux de la Prée, en considération des grands dons et libéralités qui leur avaient été faits par Pierre de Saint-Palais et Jeanne *de Mont-Roze*, sa femme, les associèrent à toutes leurs prières et suffrages, et s'obligèrent de célébrer à perpétuité, pour eux et leurs successeurs, douze messes hautes, une à chaque jour des Quatre-Temps, suivant qu'ils avaient accoutumé d'en célébrer pour Raoul d'Issoudun, leur fondateur. (Cartier Saint-René, *Hist. de Chârost et de Mareuil*, pp. 449, 504.)

Cette date semble être celle d'un *vidimus*, Pierre de Saint-Palais n'existant plus à cette époque.

La Thaumassière et M. Cartier Saint-René lui donnent pour fils :

VII. Jean de Saint-Palais, seigneur de Saint-Palais, Mareuil, etc., épousa Jeanne de Rochechouard, dame de Nancray, au nom de laquelle il fit foi et hommage de la seigneurie de Nancray à Henri, seigneur de Seuly, le jeudi après la Toussaint 1370. (La Thaum., p. 741.)

La même année, M. Jean de Saint-Palais, seigneur de Mareuil, chevalier, était au nombre des gendarmes qui servaient sous le Maréchal de Sancerre. (La Roque, *Hist. de la Maison d'Harcourt*, t. IV, p. 1568.)

Regnaud, seigneur de Graçay, ayant vendu, en 1371, la terre de Graçay et autres à Jean, duc de Berry, s'obligea à garantir à ce dernier les choses vendues,

envers et contre tous, sauf le seigneur de Saint-Palais et M. Jean Saint-Palais, pour ce qui était litigieux entre eux devant le Parlement, relativement aux châtellenies de Luçay, Giro, Nohan, Gemfresque, La Chapelle-Moine-Martin, sauf au duc de poursuivre le procès à ses périls et fortunes. (La Thaumass., p. 647.)

Le jeudi, veille de saint Simon, 1379, Jean de Saint-Palais consentait, devant Rolland, notaire, au profit du Chapitre de Saint-Étienne de Bourges, une reconnaissance de neuf francs et trois quarts de bon or, pour arrérage de soixante-cinq sous de rente perpétuelle; (*Hist. de Mareuil*, p. 504, *d'après les Arch. du Cher.*) et il rendait aveu, en 1380, au duc de Berry, pour sa châtellenie de Mareuil, avec justice haute, moyenne et basse, dont étaient vassaux Gaucher de Passac, Pierre du Four, chevaliers, Humbaud du Mas, damoiseau, Jean de Ceris, etc. (*Arch. du Cher*, *État des fiefs du Berry.*)

Jean de Saint-Palais, chevalier, et dix-neuf écuyers de sa compagnie, furent passés en revue à la Chapelle-Saint-Ursin, près Bourges, le 15 octobre 1386. (*Bibl. nat. ms. supp. franc. vol.* 2342.)

Il permit en 1390, à Gaucher de Passac, seigneur de La Croisette, son vassal, de bâtir un château à La Croisette, et la même année, il arrenta un emplacement à Mareuil, à condition qu'on y construirait une maison. (Cartier Saint-René, *ibid.*, pp. 426, 505.)

Il est qualifié Jean de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Mareuil, en 1391, ainsi que dans un acte du 1er avril 1396, par lequel il renonça à toutes ses prétentions sur le bois de Sainte-Marie, situé en la terre et justice de Mareuil, en faveur des religieux d'Issoudun

qui, de leur côté, reconnaissant qu'ils avaient été fondés par les seigneurs d'Issoudun, prédécesseurs dudit Jean de Saint-Palais, promirent de l'associer à leurs prières ainsi que sa femme. (*Arch. de l'Indre, abb. d'Issoudun*, n° 9.)

Ce fut peut-être à Jean de Saint-Palais que les habitants de Mareuil durent leur affranchissement au XIVe siècle. On n'a pu en retrouver le pacte. Les bourgeois et artisans rachetèrent leur servitude pour huit boisseaux d'avoine, et les laboureurs pour seize boisseaux, quatre deniers et un chapon par an. On leur accorda pour deux deniers le droit de pêche, depuis les moulins banaux jusqu'aux moulins à draps (démolis en 1580 pour la construction des nouvelles forges), et enfin certains droits de pacage au bois de Bournizìou, moyennant quatre deniers pour les grands chefs et deux pour les petits. (*Hist. de Mareuil*, p. 318.)

De Jean de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, et de Jeanne de Rochechouard, dame de Nancray, sont issus :

1° *Jean* de Saint-Palais, IIe du nom, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, chevalier, qui, après avoir pris ample communication des titres de l'abbaye de la Prée, approuva et ratifia, le 9 juin 1399, les concessions qui lui avaient été faites par Raoul, en son vivant seigneur d'Issoudun et de Mareuil. (*Arch. de l'Indre, fonds de la Prée.*) Le 17 février 1399 (ancien style, 1400) les religieux de Chezal-Benoît reconnurent qu'il était leur bienfaiteur, descendu des seigneurs d'Issoudun et de Mareuil,

leurs fondateurs. (La Thaumass., *Hist. de Berry*, p. 741; — *Hist. de Mareuil*, pp. 504, 632.)

Jean de Saint-Palais épousa Jeanne de Thianges, probablement sa parente, qui était veuve de lui en 1411, et se qualifiait alors dame de Mareuil.

Elle était encore usufruitière de cette seigneurie, en 1432, sans enfants de son mariage.

2° *Philibert*, qui suit.

On trouve Anceau d'Amboise, seigneur de Bléré, de *Saint-Palez* et de Palluau, en février 1399.

VIII. Philibert de Saint-Palais dut vraisemblablement son prénom à Philibert de Thianges, seigneur du Crozet, du Breuil-Eschais et de Paray, fils d'Érard de Thianges, autrement dit de Rozemont, seigneur des mêmes lieux. Il succéda à son frère Jean, mort sans enfants.

Nous voyons Philibert de Saint-Palais, chevalier, servir avec six écuyers en la compagnie du duc de Bourgogne, *à la garde de son corps*, au voyage de Bretagne. Il fut payé de 120 livres pour ses gages, par Jean de Chanteprime, trésorier des guerres, le 20 octobre 1394, et scella la quittance d'un sceau représentant *trois chevrons et un chef; le premier chevron accompagné d'une tierce feuille au canton sénestre*, brisûre qui indique en lui un puîné. (*Bibl. de l'arsenal, ms.* 705, *hist.*)

1. La Thaumassière et l'histoire de Mareuil nomment Jean l'époux de Marguerite de Giac. Il se nommait assurément Philibert. (Voir l'*Histoire des grands off. de la Couronne*, t. VII, p. 845. et les actes visés ci-dessous.)

Il épousa, par contrat du 14 juin 1404, Marguerite de Giac, fille de Louis de Giac, chevalier, seigneur de Giac, Château-Gay, Combraille, Josserand, Bouchereuil, La Grange-Gippy, en Auvergne, de *Joüy*, en Bourbonnais et Saint-Germain-des-Bois, en Berry, grand échanson de France, Chambellan des ducs de Berry et de Bourgogne, et de Jeanne du Peschin, cette dernière fille d'Imbaud, seigneur du Peschin, Banassat, Combronde, Le Monteil, chambellan du duc de Berry, et de Blanche La Bouteillère de Senlis, dame de Levroux, Bretagne, Liniers et la Champenoise, en Berry.

Philibert de Saint-Palais est dit héritier de feu Jean de Saint-Palais, seigneur de Mareuil, dans un acte du 4 janvier 1411, et il était, en 1432, seigneur de cette terre dont Jeanne de Thianges avait l'usufruit. (*Arch. de l'Indre, fonds de la Prée,* n° 4.)

Tous deux, en cette qualité, eurent un différend avec les religieux de la Prée qu'ils prétendaient soumettre à la juridiction de leur justice de Mareuil, comme située dans son fonds et fondée par leurs prédécesseurs, seigneurs dudit lieu de Mareuil. Les religieux soutenaient au contraire qu'ils avaient été maintenus par le duc de Berry en possession de détenir leur monastère de la Préhée et ses membres, à savoir les granges (métairies) et hôtel d'Arnon-lez-la-Creuzette, de Soulaz, de Rezay, de Beauregard et de Rozières, *nuement et sans moyen*, sous la juridiction du duc, à cause de sa seigneurie d'Issoudun, sans qu'il fût permis à autres personnes d'y faire faire exploits de justice et d'y tenir plaids; que de plus, ils étaient en droit de recevoir nouveaux aveux des aubains et aubaines qui venaient s'établir en la ville,

terre et châtellenie de Mareuil, entre les rivières du Cher et de Théol, et de les exploiter selon l'usage. Après la mort de Jeanne de Thianges et de Philibert de Saint-Palais, l'instance fut reprise par Marguerite de Giac, veuve de ce dernier, comme tutrice de ses enfants, Jean et Marie de Saint-Palais. Jean décéda sans hoirs, laissant pour son héritière universelle Marie, sa sœur, qui épousa Artaud Trousseau. Ce fut ce dernier qui mit fin à la contestation, en reconnaissant, par transaction du 28 mai 1434, que les religieux de la Prée étaient en effet exempts de sa juridiction. (*Fonds de la Prée*, *anc.* n° 1.)

Marguerite de Giac, dame de Saint-Palais et de Mareuil, avait obtenu, au mois d'avril 1426, à Montluçon, des lettres patentes du roi Charles VII, pour la création d'un marché, chaque jeudi, à Mareuil [1]. Elle testa en 1430, et mourut peu après. (*Hist. de Mareuil*, pp. 244, 505.)

Suivant La Thaumassière, elle testa la veille de la Tiphaine 1439 (ce doit être 1429, ancien style, par conséquent, 1430), institua son fils, Jean, son héritier, et lui subtitua sa fille, Marie. (*Hist. de Berry*, p. 741.)

Du mariage de Philibert de Saint-Palais, chevalier, seigneur de Saint-Palais, Mareuil, probablement de Nancray, peut-être de Rozemont, et de Marguerite de Giac, sont nés :

1° *Jean* de Saint-Palais, III° du nom, vivant au commencement de l'année 1430, était décédé sans postérité avant le 28 mai 1434.

1. De toute ancienneté, le seigneur de Mareuil y avait droit de foires, le 29 octobre et le jeudi de la Semaine-Sainte. (*Ibid.*)

2° *Marie*, dame de Saint-Palais, Mareuil, etc., épousa Artaud Trousseau, écuyer, fils aîné de Jacques Trousseau, chevalier, seigneur du Bois-Trousseau, vicomte de Bourges, maître d'hôtel du roi, et de Marie de Saint-Germain.

Artaud Trousseau se qualifiait, en 1431, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, du chef de sa femme ; en 1454, seigneur de Nancray et de Rozemont. Il eut de Marie de Saint-Palais quatre fils et quatre filles.

Charles Trousseau, leur second fils, seigneur de Saint-Palais et de Mareuil, prit le nom de Saint-Palais, ce qui l'a fait considérer par La Thaumassière comme ayant été fils de Jean III de Saint-Palais, son oncle maternel. Il épousa Anne de Damas, remariée à Guérin le Groing, chevalier, chambellan du roi, et en eut deux filles :

A. *Marie* Trousseau, *dite de Saint-Palais*, qui épousa Jean Le Groing, seigneur de Challuau, fils d'un premier lit de Guérin. Elle était dame de Mareuil et de Marceuvre, vivait encore en 1515, et mourut sans enfants.

B. *Jeanne* de Saint-Palais, mariée, en 1497, à François de Damas, seigneur de Digoine, chambellan du duc de Bourgogne. Leurs enfants ont possédé Mareuil.

SEIGNEURS DE VATAN

VI. Jean de Saint-Palais, fils de Pierre et d'Alix de Clacy (La Thaumass., *Coutumes loc.* p. 160, et *Hist. de Berry*, p. 682.) fut seigneur de Vatan, Buxeuil, Villeneuve-sous-Barillon, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Sulpice-le-Chastel et Saint-Valérien, près Montargis, terres possédées par ses filles. (*Mss. de* Duchesne, t. XXIII, p. 612.)

Il obtint répit et délai pour faire hommage de Vatan, Buxeuil et Villeneuve-sous-Barillon, mouvants du comté de Blois, le 9 février 1417 (date évidemment tronquée). (*Arch. nat.*, p. 1479, *inventaire*.)

Il épousa, vers l'année 1350, Gillette de Combres, fille de Jean, seigneur de Combres, au Maine, de Bouloise, Meyan, Montbizot, Bouley, la Rivière, et d'Isabelle de Villaines. Il en eut deux filles : (La Thaumass., *Hist. de Berry*, p. 682.)

1° *Jeanne*, qui suit ;

2° *Isabelle*, dame de Saint-Léger-du-Bois, en Berry, de Saint-Sulpice-le-Château et Froisaigue, en Nivernais, de Saint-Valérien, près Montargis, de Combres, au Maine, épousa, vers l'an 1380, Jean du Puy, chevalier, seigneur du Puy, de Barmont et de Clairavaux, en Auvergne et en Marche. Leur postérité a possédé Vatan pendant deux siècles et demi.

VII. Jeanne de Saint-Palais, dame de Vatan, Buxeuil et Villeneuve-sous-Barillon, épousa, vers 1370,

Hélie Trancheserp, [1] chevalier de la Marche, qui, à la tête de deux chevaliers et de quinze écuyers, servait alors contre les Anglais sous le maréchal de Sancerre, et dont la famille, déjà unie à celle de Saint-Palais, (voir ci-dessus, 1340) possédait aux environs de Vatan, entre autres fiefs, ceux de Reblay et de la *Perrine*.

Les registres criminels du Parlement de Paris, reproduisant les faits allégués par l'accusation, nous apprennent qu'animé de colère, par suite d'un procès, contre un des écuyers du duc de Berry, Guillaume de Gii, seigneur de Gizay et de Belle-Espine, qui recherchait pourtant sa sœur en mariage, Hélie *Tranchecerf* fut un jour averti que son adversaire n'avait pas craint de venir au château de Vatan, (*in fortalicio de Vastan*) pour y voir celle qu'il considérait comme sa fiancée. Il accourt aussitôt avec quelques gens détérminés, accable Guillaume de mauvais traitements et d'invectives, et le contraint par ses menaces de mort à fuir précipitamment. Mais sa vengeance n'est pas encore satisfaite ; prévenu, quelque temps après, que le seigneur le Gizay doit se rendre à Issoudun, il va, suivi des mêmes complices, se poster secrètement sur son passage, au lieu nommé La Grange-Neuve-du-Landas, fond sur lui les armes à la main, et lui donne traitreu-

1. Le nom de Trancheserp a été dénaturé fréquemment en ceux de Tranchefer, Trancheserf et Tranche Cerf. Le cartulaire de l'abbaye de Bénevent, en Marche, nous a conservé la mémoire de Hugue *Trincaserpens*, Trancheserpent. vivant dans la première moitié du XIIe siècle. Il dut évidemment ce nom à un exploit analogue à celui qui, vers le même temps, valut à Aimeri de Jaunhac, chevalier Limousin, le surnom de Tranchelion, si connu en Berry et en Touraine. Les Trancheserp n'ont pris fin qu'au XVIIe siècle.

sement la mort. Afin d'échapper au châtiment de cet homicide, il obtient d'abord, par surprise, des lettres de grâce qu'il présente à la vérification du duc de Berry. — Mais sur la poursuite du procureur-général, d'Étienne Giroisne ou Giroire, et d'Étienne de Gii, beau-frère et cousin du défunt, il est conduit prisonnier au Châtelet de Paris. Là un débat s'engage entre lui et l'archevêque de Bourges, d'une part, et les poursuivants de l'autre, au sujet de la qualité de clerc-tonsuré qu'invoquait Hélie, quoique chevalier et marié, et qui lui faisait décliner la juridiction civile. Enquête faite à ce sujet, et relativement aux habits dont il était revêtu lorsqu'il avait été appréhendé par la justice laïque, un arrêt de la Cour criminelle du Parlement, rendu le 13 juillet 1378, décida que l'inculpé serait remis aux mains de l'archevêque, jusqu'à ce que la question de compétence fût vidée.

La Thaumassière qui nous a conservé le document intéressant auquel nous empruntons ce récit [1], prétend qu'Hélie *de Tranchecerf*, que nous venons de voir en procès avec Guillaume de Gii, et dès lors animé contre lui d'un ressentiment personnel, n'avait fait qu'épouser la querelle du seigneur de Graçay, son parent, voisin et ami, avec ce jeune gentilhomme. Il ajoute que le duc de Berry, vivement irrité du meurtre de son écuyer, en fit poursuivre extraordinairement les auteurs ; que Renaud de Graçay, réfugié à la cour de Bretagne, appaisa le ressentiment de son suzerain en lui vendant la baronnie de Graçay, le 16 décembre 1370 ; qu'Hélie *Tran-*

1. *Les Coutumes de Beauvoisis*, par messire Philippe de Beaumanoir, *notes et observations*, p. 390 et 391.

checerf, emprisonné, ne recouvra la liberté qu'aux mêmes conditions, et que Jeanne de Saint-Palais, sa femme, dut vendre au prince ses terres de Vatan et de Buxeuil pour la somme de onze mille livres. (*Hist. de Berry*, pp. 647, 682.)

La Thaumassière ajoute que *quelque défaut* s'étant trouvé dans cette vente, le roi Charles VI, *en mariant* sa sœur Catherine avec le *duc* de Montpensier, fils du duc Jean (5 août 1386), acheta ces mêmes terres de Jeanne de Saint-Palais, moyennant douze mille livres, et les donna à sa sœur.

La vente faite par Jeanne de Saint-Palais au duc de Berry n'est pas parvenue à notre connaissance, mais il est certain qu'entachée de violence, elle dut en effet être rescindée, car nous voyons, le 21 août 1381, Hélie *Trancheserp*, chevalier, seigneur de Vatan et de Buxeuil, faire hommage, au nom de Jeanne de Saint-Palais, sa femme, au comte de Blois, pour son lieu de Vatan. (*Arch. nat.*, *ch. des comptes de Blois*, P. 1479, *anc. invent.*)

Il lui en rendait un autre pour sa terre et châtellenie de Buxeuil, par acte passé sous le scel de la prévôté de Vatan, le samedi, 12 juillet 1382 (*Ibid.*) ; puis un troisième, toujours au même nom, pour sa terre et seigneurie de Villeneuve-sous-Barillon, le 15 des mêmes mois et an. (*Ibid.*)

Il fournit au comte de Blois l'aveu et dénombrement de ces trois seigneuries, le 1er septembre 1382. [1].

1. Hélie *Trancheserp*, chevalier, seigneur de Vastan et de Bussuilh, rend cet aveu :

1° Pour le chasteau de Vastan, la forteresse et toute la chastellenie dudit lieu, justice haute, moyenne et basse; tous ses

Ce fut le 15 janvier 1387, (ancien style, c.-à.-d. 1388) qu'Hélie Trancheserp et Jeanne de Saint-Palais, sa femme, vendirent au roi Charles VI, pour et au profit de Madame Catherine de France, sa sœur, *femme* de

hommes et femmes de la franchise de ladite chastellenie; ses hommes et femmes taillables et mortaillables. Vassaux. : Macé le Bourgne et son frère, pour la maison de Rue-Torte, et le char ou cheval sur lequel la dame de Vastan viendra ou sera amenée pour la première fois à Vastan; Raolin Dohaut, pour quatorze sexterées de terre près le Puy-de-Fontenay, ses hommes et femmes de corps et nouveaux aveux; Guillaume Turlain, pour une maison à Vastan, etc.; Louis de Bourges, etc.; Humbaud de Prémont, etc.; Jehan du Monstier; les enfants de feu Pierre de Sury, dont Perroche d'Aizes était vassale, et de celle-ci Pierre du Four, pour sa maison de Charnay; *Etienne Giroire*, dont Raolin de Dohaut relevait pour l'hostel de La Vau; l'hostel de Reblay que tenait auparavant *feu son frère, Jehan Trancheserp;* Philippe Giroire pour l'habergement de La Ronde, etc.

2° Pour le chastel de Bussuil, la forteresse et la chastellenie dudit lieu. Vassaux : Pierre Charruau, pour sa maison de Fontenay, et ce que Pierre de Gracay tient de lui, savoir le moulin de Lourme, etc.; ce que tient Jehan de Moutigny, savoir l'habergement de Bois-du-Maine; Guillaume Turlain, pour un hostel à Busseuil; Etienne Giroire, pour sa grange de Beauvoir; Raoulin de Dohaut, pour l'hostel de la Perrière; Jehanne de Dohaut, pour certains prés; Louis de Bourges, pour la moitié de la dîme du grand Mez, le tout tenu dudit Pierre Charruau; Guillaume Dohaut, pour l'hostel de Miseray; Perrin Sigongneau, pour l'hostel et habergement de Bois-Overt (*A*); Jehan Potin, pour l'habergement de Charnay; Jehanne de Châteauvieux, dame de Coffy, pour diverses terres; Raoulin de Dohaut, terres, rentes, etc.; Monsieur Louis de Saint-Julien, pour divers biens; le lieu de la Motte-de-Launay, avec la justice, que le seigneur de Graçay avait donné par échange à Berthelon de la Broce, chevalier, lequel lieu était de la chastellenie de Bussuil, et tenu nuement du roi, auquel la foi en est due.

3° Pour la terre de Villeneuve-sous Barillon, avec justice haute, moyenne et basse, etc. (*Arch. nat., ch. des Comptes de Blois,* KK, 896, pp. 107, 113.)

A. depuis nommé Bois-Huart, en latin : *de Bosco aperto,* (paroisse de Saint-Florentin).

Jean, *comte* de Montpensier, fils aîné du duc de Berry, la ville et châtellenie de Vatan, Buxeuil, Villeneuve et autres lieux, *sous la réserve de l'usufruit* pour les vendeurs ou le survivant d'entre eux, moyennant une somme de douze mille livres. (*Inventaire du trésor des Chartes du Roi.*)

Après la mort sans enfants de Catherine de France, (octobre 1388) le Roi, par lettres données à Reims, le 30 octobre 1388, en présence de Messeigneurs les ducs de Bourgogne, de Touraine, de Bourbon et du comte de Sancerre, permit au duc de Berry de conserver les terres de Vatan et de Buxeuil, en Berry, et celle de Sainte-Onnomaye (Néomaye) en Poitou, à condition de lui rembourser, dans le délai de trois ans, la somme qu'elles avaient coûté. L'engagement en fut pris par le duc de Berry, par lettres datées de *Vincestre*-lez-Paris, le 7 décembre suivant.

Par d'autres lettres données à Paris, le 1er septembre 1389, en présence de son conseil, le Roi, considérant les grands et notables services que Jean, duc de Berry, son oncle, lui avait rendus, en ses guerres et autrement, services pour lesquels il se réputait son redevable au delà du prix d'acquisition des châtellenies de Vatan et de Sainte-Onnomaye, quitta et remit à son dit oncle la somme de vingt-cinq mille livres dont ce dernier était tenu envers lui, pour raison desdites acquisitions, et manda aux gens de ses comptes qu'ils eussent à rendre au duc les lettres d'achat, et à l'en laisser jouir paisiblement. Lesdites lettres furent registrées en la Chambre des Comptes, la pénultième novembre 1389. (*Inventaire du trésor des Chartes du Roi.*)

Le 11 décembre 1404, le duc de Berry, en fondant la Sainte-Chapelle du palais royal, à Bourges, assigna pour sa dotation la seigneurie de Vatan et ses dépendances, ainsi que la baronnie de Graçay.

Jeanne de Saint-Palais, veuve d'Hélie Trancheserp, était remariée, en 1397, avec Messire Louis de la Marche, chevalier, seigneur de Vervi, paroisse de Fresselines, en Marche. Ce dernier est qualifié seigneur de Vatan et de Buxeuil dans un acte de cette année, par lequel sa femme et lui acquirent de Pierre Braque, écuyer, seigneur de Devauvilliers et Flisseaux-sur-Marne, une rente perpétuelle de dix livres tournois, assignée sur le lieu de la Baraterie, paroisse de Bacouen, en Beauce, et sur celui de Flisseaux-sur-Marne, paroisse d'Huisseau. (*Bibl. nat., collect. du Puy.*)

Par acte du 14 janvier 1418, passé devant Étienne Seurrat, clerc juré, notaire sous le scel de Vatan, noble dame Madame Jehanne de Saint-Palais, dame de Vatan, fit don de tous ses biens à noble homme Brunet du Puy, son neveu.

Elle testa, le 26 du même mois, sous le scel de la prévosté d'Issoudun, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires ses très chers et amés frères Messire Jehan du Puy, et Messire Esmery de la Marche, [1] chevaliers, Jehan Baston, Jehan La Feuille et Pierre Gauvignon, clerc, garde du scel de la prévôté de Vatan. (De Vassal, *Nobil. de l'Orléanais, gén. de Gauvignon,* p. 268.)

Elle mourut peu après, et son neveu et légataire universel se mit en possession de ses biens.

1. Aimery de la Marche, seigneur de Vervy, après son frère, et sénéchal de la Marche, est auteur de la branche de Vervy.

Nous voyons Messire Brunet du Puy, chevalier, seigneur de Barmont et de *Vatan*, transiger, en cette dernière qualité, le 20 février 1420, avec les prieur et chanoines de Saint-Laurian de Vatan.

Un long procès s'engagea entre la maison du Puy et les chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges, barons de Graçay, qui revendiquaient la seigneurie de Vatan. Nous ignorons ses péripéties, mais à la fin, Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, qui avait la garde de son fils, Louis, duc d'Orléans, comte de Blois, ne voulut pas souffrir que Vatan et Buxeuil, qui relevaient du comté de Blois, fussent mis en main-morte. De son côté Gilbert du Puy, chambellan du duc d'Orléans, petit-fils d'Isabelle de Saint-Palais, et petit-neveu de Jeanne, avait intenté aux chanoines un procès en rescision des deux contrats de vente, qu'il soutenait avoir été forcés et non volontaires. Un arrêt du Parlement lui adjugea les terres de Vatan, Buxeuil et Villeneuve-sous-Barillon, à la charge de restituer la somme de douze mille livres, payée pour le prix de la vente. (La Thaum., *Hist. de Berry,* p. 683.)

La suite des seigneurs de Vatan est fournie par la généalogie des familles du Puy de Barmont et Aubéry.

Comte de Maussabré.

NOTE

SUR UN SCEAU DE P. TROUSSEBOIS

Par Victor BERRY

Je viens présenter à la Société la matrice d'un sceau héraldique, qui se rapporte à une famille du Berry.

Elle a été trouvée dans la commune de Gron, en 1884, et appartient à M. Ch. Pascaud qui nous l'a communiquée. Elle se rapporte à la famille des Troussebois, dont La Thaumassière a donné la généalogie.

En voici la description : Sceau orbiculaire, muni d'un appendice en pyramide hexagone évasée, terminé au sommet par une ouverture trilobée.

Légende : Étoile, P. TROVSSEBOIS, rameau ; dans le champ, écu au lion rampant, chargé d'un lambel de trois pendants.

Les lettres de la légende sont des capitales romaines ; l'E est lunaire, ce qui nous reporte au XIII[e] siècle. Les caractères gothiques, qui figurent dans les manuscrits du XII[e] siècle, n'apparaissent guère dans les sceaux et sur les monnaies qu'au XIII[e] siècle et se généralisent vers sa fin et même au XIV[e].

A quel Troussebois pouvons-nous attribuer ce sceau?

La Thaumassière cite plusieurs personnes de cette famille dont le prénom commence par un P.

Pierre Troussebois, chevalier, vivait en 1235; par acte de 1238, les religieux de la maison Dieu de Bor lui quittèrent un hermitage qu'ils avaient *en la paroisse de Gron.*

Il eut pour fils *Pierre Troussebois*, deuxième du nom, qui vivait en 1252.

Odard Troussebois, damoiseau, qui était mort en 1299, fut père de Jean Troussebois, qui continua la ligne directe et de Perrin Troussebois, vivant en 1301.

Nous trouvons bien encore Pierre Troussebois, deuxième du nom, auteur de la branche des seigneurs de Launay et du Vivier; il était homme d'armes de la compagnie du seigneur de Sully, en 1396.

Et Philippe Troussebois, seigneur d'Aurouer-le-Chambrier, auteur de la branche des seigneurs de Villegenon et de l'Espinoy; il était fils puîné de Jean Troussebois, homme d'armes de la compagnie du comte de Sancerre, en 1370, qui vivait encore en 1389; mais les dates indiquées par La Thaumassière nous reportent aux règnes de Charles V et Charles VI, époque qui ne concorde pas avec le style de notre sceau.

Je vous propose donc d'attribuer ce sceau à l'un des deux Pierre Troussebois, qui vivaient, l'un en 1238, l'autre en 1252.

La Thaumassière dit que Henri Troussebois, chevalier, scelait, en 1290, du sceau de Troussebois, brisé comme puîné, d'un filet ou bâton de gueules sur le lion [1].

1. *Hist. du Berry*, l. XI, c. LX, § VII. Voir aussi Cte de Soultrait Armor. du Nivernais, t. II, p. 219, avec toutes les références qui s'y trouvent indiquées. Les armes de Troussebois y sont blasonnées : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

L'attribution d'un domaine, sis à Gron, à Pierre Troussebois, explique bien la présence de ce sceau dans une localité où il a dû résider, mais cette observation convient de même à son fils, qui a pu continuer la même résidence.

On pourrait à la vérité, en tenant compte du lambel, qui semble une brisure, l'attribuer à Perrin Troussebois, fils d'Odard, et qui vivait en 1301 ; mais cette date nous paraît un peu basse pour les caractères du sceau, et c'est une des attributions précédentes que nous préférons.

BULLETIN NUMISMATIQUE

Par A. BUHOT DE KERSERS

N° 12.

GAULOISES

M. Pierre de Goy nous communique les pièces suivantes recueillies par lui :

1. Tête de bon style à grosses boucles de cheveux à gauche. — Revers concave ; ABVDOS, cheval galopant à gauche, au-dessus trois annelets centrés, Æ. Cf. notre deuxième Bulletin, n° 9 et la planche.

Trouvée à Étréchy, commune d'Osmery.

2. Tête casquée à gauche. — ℟. Taureau cornupète à droite, la queue levée. Potin. Cf. Bulletin num. II, n° 14.

On sait que ces pièces ont été de tout temps attribuées aux Bituriges, et que leur type s'est prolongé jusqu'aux temps romains par les plus infimes dégénérescences.

3. Large globule entouré d'un bourrelet.— ℟. Objet douteux surmonté d'un S, peut-être dégénérescence du type précédent à la queue relevée. Potin.

4. Pièce fruste coulée, mais d'un bronze jaune, rappelant en son ensemble les pièces au cheval à tête grosse et busquée, que nous avons dessinée dans notre Bulletin II, n° 10.

5. Tête de bon style à gauche, coiffée d'un bandeau revenant sur le front, cheveux bouclés. — ℟. Cheval à

gauche dans un cercle de grenetis; au-dessus, large poignard. Argent, poids : 1g 16c.

Trouvée à Dun-le-Roi, en 1885.

Nous devons à l'obligeance du même collègue connaissance d'une pièce trouvée à la Grande-Garenne, commune de Neuvy-sur-Barangeon, Cher, chez M. le vicomte Louis de Montsaulnin.

Tête à droite assez fruste, filet autour du flan. — ℞. cheval à gauche, la tête grosse et le cou très recourbé, bourrelet autour du flan. Æ. Cf. Bull. II, n° 10.

Ainsi qu'on le voit, ces pièces se rapprochent absolument des types que nous avons déjà rencontrés souvent, de provenance locale, et confirment ainsi leur origine biturige.

M. Ponroy a recueilli une superbe pièce : Tête à gauche de très bon style à cheveux retombants retenus par une boucle horizontale derrière l'oreille. Autour du cou un torques, au-dessous stries représentant les plis inclinés de la tunique. — ℞. Aigle éployée la tête tournée à gauche; à droite, un pentalpha au-de sus de l'aile, un annelet au-dessous; à gauche, un annelet au-dessus de l'aile, un annelet et un pentalpha au-dessous. Au bas, légende dont on ne voit que la partie supérieure et que nous ne pouvons lire, Æ. Gravée.

Cette pièce, analogue au n° 17, IIe Bulletin, est généralement regardée comme carnute ; mais nous devons observer qu'elle se trouve très souvent en Berry, ainsi que ses dégénérescences.

Rappelons que M. le comte Raymond de la Guère a trouvé et signalé plus haut, page 87, dans les fonda-

tions orientales du pavillon actuel de l'Archevêché, un potin gaulois très fruste, mais où on lit les lettres CAM, qu'on peut rattacher au monnayage des Cambolectri, peuplades de l'ouest de la Gaule peu éloignées des Bituriges, et dont la circulation monétaire peut avoir rayonné jusque chez ceux-ci.

On pourrait aussi voir dans ces lettres les initiales du nom CAMBOTRE qui se trouve sur une drachme gauloise d'argent, attribuée aux Bituriges[1] et dont le potin de M. de la Guère serait ainsi une dégénérescence.

M. A. de Barthélemi, l'éminent directeur de la *Revue Numismatique* a publié un statère d'or, trouvé à Graçay (Cher) et actuellement au Musée de Saint-Germain[2].

L'empreinte du droit fait défaut. — ℟. ILIVICO bige conduit : au-dessous un objet indéterminé. Le savant numismate s'appuie sur un bon style pour en attribuer la frappe aux Arvernes et aux Éduens, vers le commencement du Ier siècle avant Jésus-Christ. Nous avons déjà souvent aussi fait remarquer le bon style des pièces trouvées et probablement frappées chez les Bituriges.

Il remarque que le nom du chef, malheureusement incomplet, n'a pas encore été signalé sur les statères dérivés du type de Philippe de Macédoine.

ROMAINES

On a découvert à Guinevolle, commune de Jussy-le-Chaudrier, près de Sancergues, un dépôt assez considé-

1. No 111 du *Catalogue des monnaies* de M. Gréau, dressé par M. Hoffmann, 1867.
2. *Revue numismatique*, 1885, p. 138.

rable de pièces romaines. M. Charles Métairie, propriétaire du terrain, l'a recueilli en sa presque totalité et nous l'a communiqué.

Il se compose exclusivement de grands bronzes de conservation fort variable et dont nous avons dressé le catalogue sommaire :

		Pièces.
Trajan.....		17
Adrien..........................		14
Douteuses et frustes de l'un ou l'autre de ces empereurs................		11
Sabine femme d'Adrien, les cheveux tombant derrière le dos en forme de queue............................		1
Ælius Cæsar.....................		1
Antonin		31
Faustine mère...................		11
Marc-Aurèle, Cæsar..............	2	
Marc-Aurèle, empereur........... IMP. M. ANTONINVS AVG. TR. P. Tête barbue et laurée à droite. — ℞. PRIMI DECENNALES, COS III, dans une couronne......................	1	
Autre avec légendes frustes : Tête à droite.—℞. L'empereur assis sur une estrade entre deux soldats ; un soldat monte à l'estrade par une échelle....	1	
A reporter....	4	86

Report....	1	86
Autre : DIVVS M. ANTONINVS PIVS. Tête barbue à droite. — ℞. S. C. Aigle ou phénix sur un bûcher......	2	
Du même, vulgaires.............	4	
	10	10
Marc-Aurèle et Commode, frustes.		12
Faustine jeune..................		13
Lucille, fille d'Antonin, femme de Lucius Vérus....................		3
Commode......................		9
Septime-Sevère Pertinax.........		1
Julia Mœsa..............		1
Gordien III, belles pièces, aux revers vulgaires, mais d'excellente conservation, diamètre : 0,028, 0,030, 0,032..........................		4
Frustes........................		6
		145

Les pièces de Gordien étant bien conservées, on peut penser que l'enfouissement du trésor eut lieu peu après leur émission, et après le règne de ce prince 238-244. A ce trésor était joint un anneau fait d'un fil de bronze; le diamètre de l'anneau est de 0,035; le diamètre du fil, de 0,006.

On a trouvé à Bourges, rue Moyenne, *au-dessous* du dallage de pierres fait avec des stèles renversées et

dont a parlé notre collègue M. des Méloizes, page 115 du présent volume, la pièce suivante, de bonne conservation, qui a été acquise par M. Mornay, pharmacien, et nous a été communiquée par M. Ponroy.

NERO ET DRVSVS CÆSARES. Néron et Drusus galopant à droite. — ℞. C. CAESAR AVG. GERMANICVS PON. M. TR. POT.; dans le champ, S. C.

Cette pièce frappée sous Caligula au nom de Néron et de Drusus, fils de Germanicus, n'est pas rare, mais nous la mentionnons, parce que sa provenance date une couche de nos terrains urbains.

MÉROVINGIENNES

M. de Goy a retrouvé dans des terres sorties du tumulus du Creuzet, appartenant à Mme Corbin de Mangoux, sa belle-mère, le saïga suivant, provenant du trésor que nous avons décrit dans notre précédent Bulletin.

Tête à droite diadèmée; devant elle, un annelet centré et, au-dessus, une croisette. — ℞. Croix pattée à haute tige; à gauche de cette tige est la panse d'un Q ou P retourné; à droite, au milieu, un trait patté qui, avec le bras droit de la croix et la barre inférieure du pied, prend l'apparence d'un E. Au-dessus de la croix, trois grands annelets centrés, celui du milieu placé plus haut que les deux autres; à droite un T horizontal à traits larges. Ar., poids : 1g 23c. Gravée.

SEIGNEURIALES

M. Ponroy a acquis une obole de monnayage royal de Bourges : LOTERIVS REX. Croix. — ℟. BITVRIGES CIVIT. Monogramme carolin.

M. P. de Goy a recueilli un denier de l'alliance monétaire des prieurs de Souvigny, émis par Robert de Clermont, 1282-1310.

SCS MAIOLVS. Buste mitré de profil à droite; devant, une crosse; au-dessous, un lis. — ℟. + R. DNS BORBON. Croix cantonnée d'une crosse au 1er et d'une coquille au 4e. N° 2180 de Poey d'Avant.

M. Gauchery a acquis quelques deniers extraits d'une trouvaille faite à Argenton (Indre), et dont malheureusement ni lui ni nous n'avons connu la composition entière. Ces deniers sont :

Un anonyme de Blois,	n° 1701	de Poey d'Avant.
Nevers..............	2149.	
Souvigny............	2182.	
Angoulême, Hugues-le-Brun...........	2674.	
Reims, Guillaume....	6079.	
Reims, Henri II......	6180.	
Boulogne............	6609.	
Saint-Quentin........	6691.	

Les dernières pièces à date certaine étant celles de Robert de Dampierre à Nevers et d'Hugues-le-Brun à

Angoulême, on peut placer l'enfouissement de ce trésor vers les dernières années du XIIIe siècle.

Nous avons acheté une monnaie d'Étienne de Sancerre au type bien connu de la tête mitrée de face, n° 2,000 de Poey d'Avant, mais sur notre exemplaire la tête et la mitre sont sensiblement plus larges que sur la gravure de Poey d'Avant. Nous signalons cette variante que nous avons déjà observée ailleurs, parce que pour des pièces un peu frustes, elle peut jeter quelques doutes sur le type.

JETONS

M. de Goy nous a communiqué les jetons suivants, trouvés par lui, avec d'autres, dans l'hôtel qu'il habite, rue de Paradis, mais dont la provenance ne lui est pas absolument connue :

1. GETTES : ENTENDES : AV: COMPTE: quatre lis dans un cercle à quatre lobes cantonnés de tiercefeuilles centrés. — ℟. GARDES TOI BIEN DE MESCOMPOTER. Croix épaisse pattée et fleurdelisée cantonnée de couronnes.

Ce jeton aux légendes banales reçoit un certain intérêt de ce que ses légendes sont en lettres très différentes : celles du droit sont presques toutes des capitales gothiques, tandis qu'au revers la plupart des lettres, les M et les N, sont romaines, les E sont carrés. Entre le P et le T de *mescompter* est intercalé un C, peut-être un O incomplet, vestige de l'U latin de *computare*. Cette épigraphie diffère donc sensiblement de celle de l'autre

face, et montre la liberté qui a présidé à l'emploi des alphabets divers jusqu'à une époque avancée. Gravé.

2. P : DE S : AMANT : CLERT : DV TRESOR; dans le champ semé de fleurs de lis, grand K en minuscule gothique fleurie. — ℟. + DE CHARLES SEPTIE ROI DE FRACE. Couronne à trois fleurons et deux perles dans un cercle de rameaux entrelacés, au dehors duquel se détachent des fleurons monopétales et tripétales. Les mots sont séparés par deux quatre-feuilles superposés. Gravé.

Ce jeton ne se trouve pas dans l'ouvrage de MM. Rouzier et Hucher; il doit être fort rare. La qualification ordinale donnée à Charles VII est fort intéressante.

3. ✝ DNE SALVVM FAC REGEM NOSTRV . F. Écu en forme de triangle isocèle la pointe en bas, chargé de trois fleurs de lis, accosté sur ses trois côtés d'un grand quinte-feuille centré, entre deux petits trèfles aussi centrés. Cet avers semble par erreur avoir pris la place d'un autre qui contenait le nom du personnage et sa qualité première, complétée par la légende du revers qui suit : — ℟. ET CORRECTEVR DE SES COMPTES, Salamandre couronnée. Ce symbole nous porte à regarder la lettre terminale de la légende du droit, comme l'initiale du nom de François Ier.

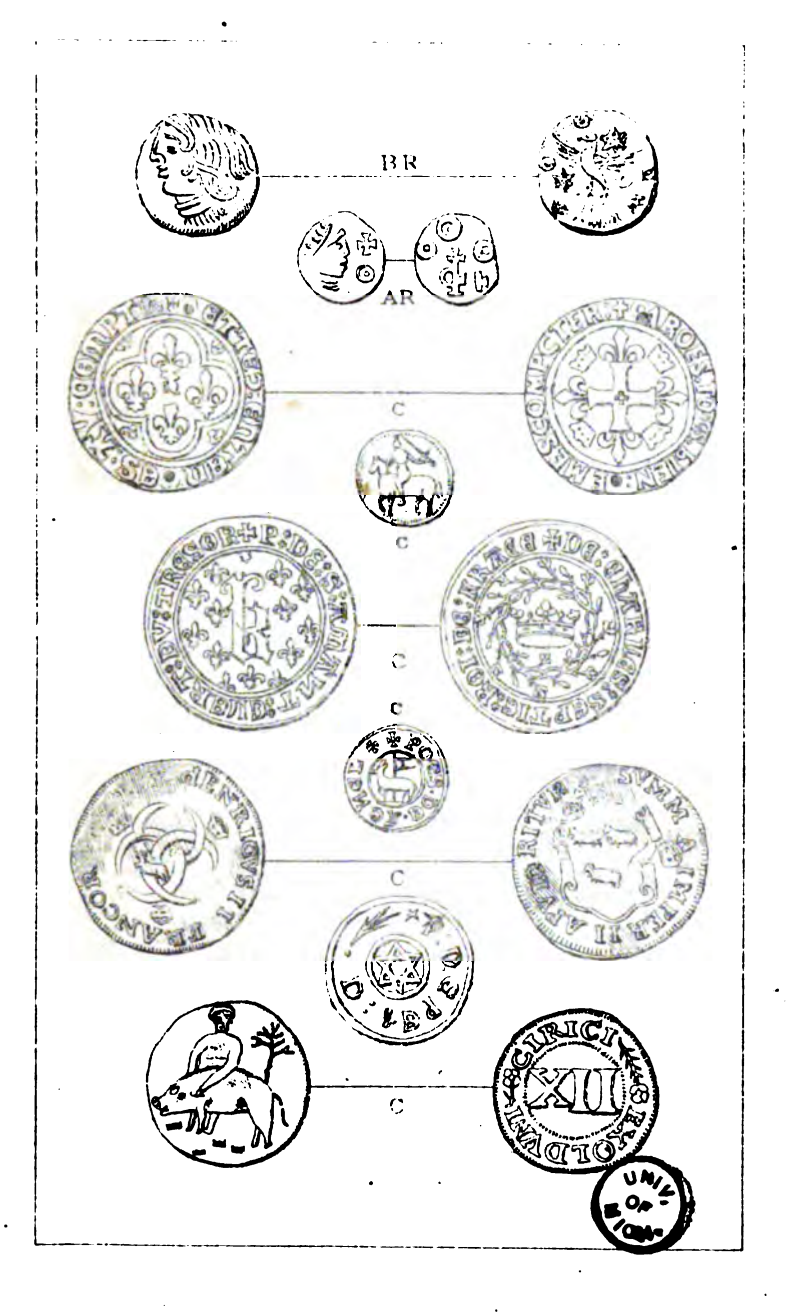
5. DE LA PREVOSTE DE M^{RE} OVDART LE FÉRON PREST^{T}. Écu chargé d'un sautoir cantonné de deux étoiles, une en chef et l'autre en pointe, et de deux aigles éployées, une à dextre, l'autre à senestre; timbré d'un heaume à lambrequins énormes, retombant des deux côtés de l'écu. —

℞. A FLVCTV DEFENDIT ONVS. Vaisseau à trois mats flottant. Ex. 1640.

6. Lettres ornées et entrelacées, fines, paraissant être C, A, M, D, dans une couronne de chêne. — ℞. Écu parti ; au 1er fasce accompagnée de trois quintefeuilles en chef et d'une croix ancrée en pointe ; au 2e, bande chargée de trois étoiles, timbré d'un heaume à lambrequins analogues à ceux du n° précédent.

7. Petit poids, POES DE AGNEL. Dans le champ, agneau pascal. Cuiv. Poids, 3g 67c. On sait que ces poids servaient aux changeurs pour vérifier le poids des pièces d'or, et portaient le nom et souvent le type de la monnaie dont elles devaient égaler le poids. Ici la monnaie est l'*agnel* d'or, qui fut émis sous saint Louis et ses successeurs, jusqu'à Charles VII. Il faut remarquer que le poids de 3,967 qui donne soixante-huit grains de 0g 054m est singulièrement faible pour l'agnel qui devait peser soixante-dix-sept grains et qui pèse de 4g 05c à 4g 20c, il faut donc admettre ou que le poids a beaucoup perdu, ou que les changeurs faisaient une large part à la perte des pièces par le frai. En tout cas, notre poids ne peut convenir aux petits agnels de Charles VI et Charles VII qui pèsent seulement 2g 50c. Il est naturel de l'attribuer aux règnes de Louis-le-Hutin (1314-1316), ou de Charles-le-Bel (1316-1328) sous lesquels les agnels d'or furent très répandus. Gravé.

8. Autre poids : guerrier à cheval, à gauche, tenant à la main gauche une épée levée, dans un cercle de grenetis. Cuivre, poids : 3g 52c. Gravé.


BR
AR
C
C
C
C
C
C

Ce poids est celui du Franc à cheval, monnaie d'or de Jean-le-Bon et de Charles V, qui devait peser soixante-treize grains soit 3^{g} 90^{c}, et dont les exemplaires pèsent en général 3^{g} 80^{c} à 3^{g} 985^{c}. Nous avons donc ici, comme pour le poids précédent, un déficit de 30 à 35 centigr. environ.

M. Gauchery a acquis un superbe jeton : VIGILAT VT QVIESCANT. Grue à gauche tenant une boule dans sa patte levée; derrière lui sont dix petits dormant la tête sous l'aile. A l'exergue, 1713. — ℟. Étoile : CH. DE MACHAVT. M. DES REQV^{tes} L^{ant} G^{l} DE POLICE DE PARIS, 1719. Écu chargé de trois têtes d'aigle tournées à dextre, 2 et 1 ; supports deux aigles aux ailes abaissées; timbre, une couronne de marquis.

M. Ponroy a recueilli à Bourges un beau jeton d'intérêt local, et malheureusement surfrappé, ce qui a jeté quelque confusion sur certains détails notamment sur la date :

HENRICVS II. FRANCORV REX 15... trois grands croissants entrelacés presque refermés. On voit sur leur croisement un mouton clariné, et dans les angles extérieurs trois coronnelles, mais il semble bien que ces accessoires sont le résultat d'un renversement du flan, qui a subi sur cette face une frappe de revers. — ℟. SVMMA IMPERII APVD BITVR. Écu entouré d'enroulements de la Renaissance, simulant le cuir et chargé de trois moutons clarinés, 2 et 1. Une coronnelle a droite, une autre au haut à gauche semblent produites par l'accident de la frappe. Cuivre. Gravé.

Le même collègue a trouvé à Mehun-sur-Yèvre le jeton qui suit : CEST LA MALLE BEST. Ours passant à gauche, accosté de trois fleurs portées sur de longues tiges foliées, et ayant chacune trois pétales dentelés. — ℟. Croix fleuronnée et fleurdelisée dans un cercle à quatre lobes dont les extrémités rentrantes forment des faisceaux de tiges liées et des fleurons dirigés vers l'intérieur. Dans les angles extérieurs A, V, E, N. Revers des jetons de Jeanne d'Évreux, femme de Charles-le-Bel. Les lettres sont des capitales gothiques, sauf le T qui est latin. Tous ces caractères placent ce jeton au commencement du XIVe siècle.

Et en outre le méreau suivant du Chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, trouvé dans cette localité :

Porc très gros, à gauche, tenu par un personnage nimbé ; derrière le porc est un arbre, sorte de palmier. — ℟. Fleuron, CIRICI, long rameau horizontal, fleuron, EXOLDVNI. Rameau court et fleuron. Dans le champ XII. Gravé.

Ce méreau présente des différences sensibles avec ceux gravés par Hazé dans l'*Histoire monétaire du Berry*, Pl. XIII, fig. 22.

SPHRAGISTIQUE

Outre le sceau signalé par M. Berry et qu'il décrit ci dessus, M. Abicot de Ragis a recueilli une matrice de sceau d'une attribution difficile.

Croisette ou plutôt étoile à quatre pointes. P. DE PEZ. C. petit rameau horizontal à plusieurs tiges ;

dans le champ, étoile à six pointes faite de deux triangles équilatéreaux superposés en sens contraire ; les lignes sont formées de doubles traits. Gravé.

On peut lire : *Pierre de Pez, chevalier* ou *clerc ;* mais la localisation nous échappe ; elle peut être faite quelque jour. Les caractères appartiennent à la capitale gothique et paraissent du XIV[e] siècle.

Nous passons sous silence nombre de pièces intéressantes et même rares, entrées dans les collections locales, mais connues, et qu'il nous paraît inutile de reproduire.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président honoraire : M. DES MÉLOIZES, O ✱.
Président : M. A. BUHOT DE KERSERS.
Secrétaire : M. G. VALLOIS, ✱.
Secrétaire adjoint : M. E. TOUBEAU DE MAISONNEUVE.
Trésorier : M. Albert DES MÉLOIZES ✱.
Bibliothécaire : M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Membres du Comité de rédaction : MM. CHONEZ, ✱.
Mis A. DE LA GUÈRE.
CH. DE LAUGARDIÈRE.
E. RAPIN, ✱.
PERSONNAT (l'abbé).

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, commune d'Oizon (Cher).
2 BAUCHERON DE BOISSOUDY (Alfred), rue de Linières, 3, à Bourges, *membre fondateur.*

3 **Bazenerye** (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges.

4 **Bengy de Puyvallée**, (Anatole de), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges.

5 **Bercioux**, docteur-médecin, rue Jacques-Cœur, 6, à Bourges.

6 **Berry** (Victor), rue de La Thaumassière 6, à Bourges.

7 **Brach**, (Raoul de), rue Notre-Dame de Sales, 3, à Bourges.

8 **Brimont** (Thierry de), rue des Vieilles-Prisons, 13, à Bourges, ou rue de Gourville à Orléans, (Loiret).

9 **Cartier de Saint-René**, à Saint-Florent-sur-Cher (Cher).

10 **Chalus** (le comte de), rue Saint-Ursin, 4, à Bourges.

11 **Chaumont-Quitry** (Félix, marquis de) ✻, ancien capitaine d'infanterie, château de Maubranches, commune de Moulins-sur-Yèvre. (Cher.)

12 **Chénon** (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, place Saint-Georges, 5, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

13 **Chonez** ✻, ancien président de chambre à la Cour d'appel, place de l'Arsenal, 3, à Bourges.

14 **Collard**, O. ✻, ancien colonel d'artillerie, château de Pesselières, commune de Veaugues, (Cher).

15 **Deballe** (Alfred), artiste peintre, 2, rue des Trois-Bourses, à Bourges.

16 **Dubois** (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges.

17 **Gauchery** (Paul), architecte, à Vierzon (Cher).

18 Girard (Paul), rue des Vieilles-Prisons, 15, à Bourges.

19 Goy (Jules de), rue Bourdaloue, 8, à Bourges.

20 Goy (Pierre de), rue de Paradis, 20, à Bourges.

21 Gozis (des), place de l'Hôtel-de-Ville, à Montluçon, (Allier).

22 Guillot père, ✱, avocat, rue du Puits-Noir, 2, à Bourges, *membre fondateur.*

23 Guère (Marquis Arthur de la), rue Cour-Sarlon, 7, à Bourges.

24 Guère (Comte Raymond de la), rue Porte-Jaune 33, à Bourges.

25 Guère (Vicomte Alphonse de la), rue de Paradis, 22, à Bourges, ou château d'Annet, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

26 Huart de Verneuil (Gaston), avocat, rue Saint-Michel, 1, à Bourges.

27 Jacquemet (Louis), à Aubigny (Cher), *membre fondateur.*

28 Jugand, docteur médecin, à Issoudun (Indre).

29 Kersers (A. Buhot de), rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur.*

30 Laugardière (Vicomte Charles de), ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Porte-Saint-Jean, 7, à Bourges, *membre fondateur.*

31 Laugardière (Max de), ancien magistrat, rue de Paradis, 16, à Bourges.

32 Léonard-Desfournaux, ancien magistrat, cour des Jacobins, 2, à Bourges.

33 Machart (Paul), lieutenant au 1er régiment d'artillerie, route de Dun-sur-Auron, 63, à Bourges.

34 Marcillac (de), ancien juge au Tribunal civil, rue des Juifs, 8, à Bourges, *membre fondateur.*

35 **Mater** (Daniel), avocat, rue Fernault, 20, à Bourges.

36 **Méloizes** (des), O. ✻, ancien conservateur des Forêts, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*.

37 **Méloizes** (Albert des), ✤, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*.

38 Meunier (Camille), ✻, maire de Saint-Doulchard, au château de Varie (Cher).

39 Nicolaï (Marquis de), au château de Blet (Cher), *membre fondateur*.

40 Personnat (l'abbé), professeur au collége Sainte-Marie-Saint-Célestin, route de Dun-le-Roi, à Bourges.

41 Ponroy (Henri), avocat, place Saint-Jean, 17, à Bourges.

42 Rapin du Plaix, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.

43 Rapin (Edmond) ✻, ancien maire de Bourges, rue de Paradis, 23, à Bourges, *membre fondateur*.

44 Roger (Octave), ✻, rue Moyenne, 28, à Bourges.

45 Sallé (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*.

46 Toubeau de Maisonneuve, rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.

47 Toulgoet-Tréanna (Comte de), O ✤, château de Rozay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, par Thénioux (Cher).

48 Vallois (Georges), ✻, rue Bourbonnoux, 63, à Bourges, *membre fondateur*.

49 VOGUÉ (Marquis Melchior DE), O. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur de France à Vienne, au château de Pezeau, commune de Boulleret (Cher), ou rue Fabert, 2, à Paris.

ASSOCIÉS LIBRES

1 BONNEGENS (DE), avocat, propriétaire à Ivoy-le-Pré (Cher).

2 BOURDALOUE, receveur des Postes, à Châteauroux (Indre).

3 CAMARD DE PUYMORY (l'abbé), curé de Saint-Florent (Cher).

4 CESSAC (DE), président de la Société des sciences de la Creuse, château de Mouchetard, par Guéret (Creuse).

5 CHOULOT (Paul, comte DE), rue de la Monnaie, 7, à Bourges.

6 CLÉMENT (l'abbé), curé de Charenton (Cher).

7 CLÉRAMBAULT (de), inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Guéret (Creuse).

8 DAIGUSON, ancien magistrat, à Châteauroux (Indre).

9 DOAZAN (ANATOLE), au château de Fins, commune de Dun-le-Poëlier (Indre).

10 DUROISEL (l'abbé), curé de Notre-Dame de Roussines, par Saint-Benoit-du-Sault (Indre).

11 GAIGNAULT (Alphonse), imprimeur à Châteauroux (Indre).

12 GANGNERON (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

13 LEBLANC DE LESPINASSE (René), château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

14 Le Normand du Coudray, notaire, à Nérondes, (Cher).

15 Manceron, conservateur des hypothèques, à Châteauroux (Indre).

16 Maussabré (le comte de), château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

17 Méloizes (des), ✠, rue de Montebello, 9, à Versailles.

18 Montreuil (Vicomte Alfred de), au château de Vilette, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

19 Moreau (René), avocat, à Paris, ou à Sancergues.

20 Pascaud (Edgard), rue Porte-Jaune, 5, à Bourges.

21 Patureau-Baronnet (Joseph), à Châteauroux (Indre).

22 Pigelet (Paul), imprimeur, à Gien (Loiret).

23 Pinaud des Forêts, docteur-médecin, au château des Peluées, commune de Saint-Ambroix (Cher).

24 Rabier (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

25 Raynal (de), C. ✠, ancien procureur général à la Cour de cassation, au château du Vernay, commune de Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

26 Richard-Desaix (Ulric), à Issoudun (Indre).

27 Roubet, ancien juge de paix à la Guerche (Cher).

28 Saint-Christophe (Heurtault de), au château de Saint-Christophe (Indre).

29 Tenaille d'Estais, ✠, premier-président honoraire de la Cour d'appel d'Orléans, château de Bazarne, par Varzy (Nièvre).

30 Voisin (l'abbé), curé de Douadic (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1 BARIAU, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2 BARTHÉLEMY (Anatole DE) ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou Saint-Honoré, 9, à Paris.

3 BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4 DELISLE (Léopold), ✻, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu, à Paris.

5 R. P. DELATRE, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

6 LASTEYRIE (Robert DE), professeur à l'école des Chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue des Saints-Pères, 13, Paris.

7 LECHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, inspecteur de la marine, à Cherbourg (Manche).

8 LOISEL, docteur-médecin, à Cherbourg.

9 MARSY (Comte DE) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

10 MOREAU (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris, ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

11 MOWAT (Robert), rue des Feuillantines, 100, à Paris.

12 ROBERT (Charles), C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres), avenue de Latour-Maubourg, 25, à Paris.

13 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✠, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

14 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✠, conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie.

15 SICOTIÈRE (DE LA), sénateur de l'Orne.

16 SOULTRAIT (Comte Georges DE), membre non résidant du Comité des travaux historiques, trésorier payeur-général, à Besançon.

17 TRAVERS (Julien), secrétaire de l'Académie de Caen.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

1. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
2. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
3. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
4. Académie des sciences et belles-lettres d'Angers (Ancienne Société académique de Maine-et-Loire,) à Angers.
5. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
7. Comité archéologique de Senlis.
8. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
9. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
10. Société académique de Laon.
11. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
12. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

13. Société archéologique de Bordeaux.
14. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
15. Société archéologique de Rambouillet.
16. Société archéologique de Sens.
17. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
18. Société archéologique de Touraine, — à Tours.
19. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
20. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
21. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
22. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
23. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
24. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
25. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
26. Société d'anthropologie, rue de l'École de médecine, 15, à Paris.
27. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
28. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
29. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
30. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
31. Société d'émulation d'Abbeville.

32. Société d'émulation de Cambrai.
33. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
34. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
35. Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
36. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
37. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
38. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes (Charente-Inférieure).
39. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
40. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, — à Rhodez.
41. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
42. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
43. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
44. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
45. Société des sciences, lettres et arts de Pau.
46. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
47. Société Éduenne, — à Autun.
48. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
49. Société française de numismatique et d'archéologie, — à Paris.
50. Société historique de Compiègne (Oise).
51. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
52. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

53. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.
54. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.
55. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
56. Société nationale académique de Cherbourg.
57. Société nationale des Antiquaires de France, — à Paris.
58. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.
59. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
60. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

Envois du Ministère de l'Instruction publique :

1. *Bibliothèque dc l'École des Chartes.*
2. *Bulletin du Comité des travaux his oriques et scientifiques.*
3. *Journal des Savants.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Romania.*

Par Abonnement :

1. *Bulletin monumental.*
2. *L'Intermédiaire.*



Par Échange :

1. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.

2. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

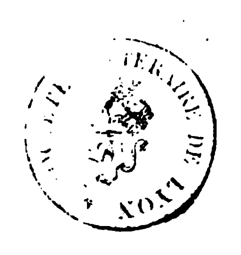
BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

---

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Cour d'appel de Bourges.
5. École normale d'instituteurs, à Bourges.
6. Grand-Séminaire de Bourges.
7. Lycée de Bourges.
8. Petit Séminaire de Bourges.
9. Ville de Bourges.
10. Ville de Châteauroux.
11. Ville de Saint-Amand.
12. Ville de Sancerre.
13. Ville d'Issoudun.

TABLE





MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1886 - 1887

XIVe VOLUME



BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY - PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

—

1887

RAPPORT

du Secrétaire

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PENDANT L'ANNÉE 1886

On ne saurait trop dire, au risque de se répéter, que la Société des Antiquaires du Centre consacre son temps à des travaux inédits et emploie tous ses efforts à mettre en lumière l'histoire de la province. J'ai le devoir, suivant l'usage, de formuler ici un résumé de ces études, embrassant les matières les plus diverses. Il n'en faudrait rien laisser de côté ; mais au moment où l'abondance des matières force à mesurer avaricieusement la place à nos collègues, le secrétaire doit, le premier, donner l'exemple de la concision, en présentant sous une forme aussi brève que possible le compte-rendu de nos procès-verbaux, occupant soixante-dix pages du registre de nos délibérations.

Les études paléo et néolithiques n'ont donné lieu qu'à un très petit nombre de communications. M. de Saint-Venant a cependant indiqué quelques gisements de silex travaillés aux environs de Saint-Amand et on a signalé deux haches polies qui ont été certainement utilisées comme amulettes, à Lherbay, commune de Giroux (Indre). En effet, l'une est sortie d'une fosse où s'abreuve le bétail ; l'autre du sous sol d'une ancienne étable.

Un bateau antique, creusé en plein bois dans une énorme poutre de chêne, a été découvert dans les grèves du Cher, à l'aval de Vierzon. Transporté à Bourges par l'administration des ponts-et-chaussées, il est resté pendant plusieurs mois dans la cour de l'hôtel Cujas, exposé à toutes les intempéries, jusqu'à ce qu'il ait reçu un asile provisoire à notre Musée lapidaire. La description de cette curieuse épave serait facile à faire ; mais son étude soulève divers problèmes qui ne veulent être résolus que par la réflexion. Il n'en est donc ici parlé que pour mémoire et afin de prendre acte de cette découverte.

M. Pierre de Goy nous a fait de nombreuses communications sur ses nouvelles fouilles de tumulus et ses études de sépulcrologie antique. Je m'abstiens de les énumérer en détail, parce que ces différents éléments forment précisément la base des travaux intéressants que publie périodique-


2
3
P. de G.

ment notre jeune collègue dans nos Mémoires ; il me suffira de renvoyer à ceux qui forment comme l'introduction du présent volume.

J'en dirai autant des découvertes signalées par M. Ponroy, bracelets, pendeloques, rouelles, anneaux, vases d'origines diverses, monnaies, etc. objets amassés peu à peu et qui forment dès aujourd'hui une collection importante. Il faut laisser à notre collègue le soin d'en publier lui-même des descriptions raisonnées et ne pas déflorer leur intérêt par une énumération qui ne pourrait être ici que prématurée et incomplète.

Dans une sablière des environs de Soulangis, appartenant à M. Alphonse Brunet, on a découvert trois squelettes recouverts de cailloux ; il est à remarquer qu'il n'existe pas de grosses pierres dans la contrée. On a extrait de la sépulture les fragments de deux légers bracelets, ainsi qu'un torques en fil de bronze de deux à trois millimètres de diamètre, accidentellement tordu et terminé à chaque extrémité par deux boutons très finement exécutés. Ces bijoux, reproduits ci-contre par un joli dessin de M. P. de Goy, sont d'une telle délicatesse qu'on peut se demander, sous l'empire d'une question plus que jamais à l'ordre du jour, s'ils n'ont pas été portés par une femme plutôt que par un homme. Aucune constatation scientifique n'ayant été faite lors de la dé-

couverte, il serait téméraire de hasarder une opinion à ce sujet.

Comme chaque année, les travaux effectués à Bourges ont mis à jour des vestiges de la civilisation romaine et M. de Kersers donne plus loin la description des stèles qui sont venues enrichir notre collection du Musée lapidaire. M. Ponroy nous a fait connaître qu'en même temps que ces découvertes sépulcrales, on a trouvé au boulevard de l'Arsenal deux bagues romaines en or. L'une porte sur le chaton un cabochon serti ; l'autre, une intaille d'une très médiocre valeur.

Nous devons à M. Le Normant du Coudray une étude archéologique des environs de Nérondes, et nous la publions avec d'autant plus d'empressement que les communications envoyées par nos associés libres sont rares. Nous la recommandons à nos collègues comme un bon exemple à suivre.

M. Alphonse de la Guère a montré à nos séances un très grand nombre d'objets, aussi divers d'origines que de provenances : haches en bronze, vases, fioles, fibulles, bracelets, sceaux, etc., etc... La description n'en saurait être donnée en bloc et pêle-mêle, et il faut laisser à l'heureux propriétaire de cette collection le soin de choisir son heure pour en publier les éléments les plus intéressants.

M. P. de Goy a fait connaître que M de Bonne-

val a entrepris de nouvelles fouilles dans les ruines romaines des Salles découvertes en 1840, et décrites par M. de Kersers[1]. On a retiré des fondations des blocs énormes ajustés à vive arête et portant des entailles en queue d'aronde comme pour être réunis par des tenons dont il ne reste aucune trace, bien que les pierres soient parfaitement en place. Au-dessus de ces bases, les murs étaient édifiés en moyen appareil. Si ces fouilles sont continuées, elles pourront donner des indications intéressantes.

L'antiquité n'a pas seule occupé nos travaux, car une large place a été naturellement consacrée à l'étude du moyen âge et des temps modernes.

Parmi les sarcophages que possède notre Musée lapidaire, deux seulement (nos 85 et 166 du catalogue) sont en marbre blanc et tous deux ont eu l'heureuse fortune d'attirer l'attention de l'un des plus éminents antiquaires.

Déjà, dans sa *Statistique monumentale du Cher*[2], M. de Kersers avait fait remarquer que le premier, qui représente deux génies nus et ailés supportant un cartouche anépigraphe, avait dû servir à deux sépultures successives : l'une païenne, au Ier ou au IIe siècle ; l'autre chrétienne, au Ve ou VIe. Cette hypothèse se trouve absolument confirmée par une

1. *Statis. mon. du Cher*, t. III, p. 96.
2. T. II, p. 57, pl. X, fig. 1.

nouvelle communication que notre président nous a faite en séance, ainsi qu'il suit :

« Dans le beau livre, récemment paru, de M. E. Le Blant, de l'Institut, sur les sarcophages chrétiens de la Gaule, l'auteur, commentant le passage de Grégoire de Tours relatif à la sépulture de saint Félix, archevêque de Bourges, observe que le corps de ce prélat fut déposé dans un sarcophage de marbre, complété par un couvercle de pierre, et le savant académicien conclut de cette circonstance que ce sarcophage incomplet, dont il déplore la perte[1], devait être à son second emploi et avait probablement servi d'abord à une inhumation païenne.

« Comme saint Félix fut précisément inhumé dans l'église Saint-Aoustrille du Château vers la fin du VIe siècle; comme c'est près de cette église que fut trouvé le sarcophage en marbre du Musée lapidaire, on peut bien supposer que ce fut là le tombeau même où fut placé le saint évêque et que ce tombeau, qui était posé au-dessus du sol, aura été brisé par les ravages fréquents qu'a subis cette église. Les cercueils en marbre sont assez rares dans nos contrées pour que la rencontre de ce monument en ce lieu puisse être un indice sérieux de l'identité.

1. *Les sarcophages chrétiens*, par Edmond Le Blant, Paris 1886, p. 58.

« Si elle était admise, il y aurait là une lacune de comblée et ce beau sarcophage, très curieux par lui-même, prendrait une importance historique spéciale qui viendrait s'ajouter à sa valeur artistique.

« On peut constater en même temps le grand intérêt d'études que M. Le Blant donne, dans son livre, au sarcophage de Charenton et les savantes inductions qu'il sait tirer de ce monument pour l'histoire de l'art dans les siècles de la décadence barbare.

« Le Musée lapidaire de Bourges possède donc là deux pièces de premier ordre. »

On trouvera plus loin un intéressant mémoire de M. de Kersers sur les inscriptions funéraires de l'abbaye de Plaimpied, d'un caractère tout particulier, et qui nous avaient été précédemment communiquées par M. Alphonse de la Guère. Les lettres, souvent ornées et fort jolies, présentent de l'analogie avec celles des vieux manuscrits et paraissent avoir été tracées par le scribe de l'abbaye plutôt que par un ouvrier lapidaire. Elles sont certainement de nature à éveiller la curiosité.

Une communication de M. le comte de Maussabré, l'un de nos associés libres, nous engageait à rechercher s'il existe encore à Bourges une maison ayant appartenu à Pol de Limbourg, peintre, l'un des membres de cette pléiade d'artistes que le duc Jean avait attirés en Berry. Cette maison, située

près de l'église du Fourchaud, avait été donnée, en 1434, par Charles VII à son cousin le duc de Bourbon[1]; mais il ne faut pas perdre de vue que le grand incendie du dimanche de la Madeleine, en l'année 1487, a passé par là, en dévorant trois mille maisons et nombre d'édifices, même Notre-Dame du Fourchaud[2]. Retrouver ce logis était donc impossible.

Toutefois, il résulte des recherches de notre collègue, M. Girard, que l'emplacement peut en être déterminé avec une assez grande précision; en outre, les différentes transmissions de cet immeuble donnent en même temps quelques indications inédites, qui permettront peut-être de retrouver la trace d'une alliance que le peintre Pol a dû contracter à Bourges. Cette discussion a paru mériter d'être mise au jour séparément, et M. Girard devant en faire l'objet d'un mémoire qui sera soumis cette année à la réunion des délégués des Beaux-Arts à la Sorbonne, il serait prématuré d'en donner ici le développement.

M. Albert des Méloizes, en étudiant les vitrages de la cathédrale de Bourges, a découvert, dans la chapelle des Fonts, un fragment de vitrail du

1. *Huillard-Breholles*, Invent. des titres de la maison de Bourbon. — Arch. nat. P. 1355, I, cote 52.

2. Chronique de Jean Batereau, dans le cabinet histor. 1882, p. 453. — La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. I, ch. VII.

XIV[e] siècle provenant de la Sainte-Chapelle du palais de Bourges. On y voit la devise du duc Jean : OURSINE LE TEMPS VENRA, traduite en rébus par un ours, un cygne, et les lettres entrelacées E, V, qu'on rencontre d'ailleurs sur tous les manuscrits du duc. Il y a là une énigme dont on n'a pas encore pénétré le sens complet, car même en retournant le chiffre dans tous les sens, il est impossible d'y retrouver toutes les lettres nécessaires à former la fin de la phrase.

Le même collègue nous a fait une autre communication intéressante, que je reproduis ici :

« Dans une publication récente sur l'*Œuvre des peintres verriers français*[1], M. Lucien Magne a cru pouvoir attribuer avec certitude (*sic*) les vitraux de la chapelle de la Vierge dans l'église d'Ecouen, à Laurence Fauconnier qu'il regarde comme auteur d'un vitrail de Bourges. Il appuie cette opinion sur la présence dans un de ces vitraux des initiales L. F. entrelacées d'une cordelière, emblèmes qu'il a retrouvés à la base d'une verrière de l'église Saint-Bonnet de Bourges, où elles sont accompagnées du nom de Laurence Fauconnier.

« Cette attribution est une erreur que nous ne devons pas laisser propager : Laurence Faucon-

1. *L'œuvre des peintres verriers français* — Verrières des monuments élevés par les Montmorency. — Montmorency, Ecouen, Chantilly, par Lucien Magne, architecte, Paris, 1885 1 vol. g[d] in-4°, et un atlas in-folio.

nier n'est pas l'auteur du vitrail sur lequel est inscrit son nom ; c'est une femme, comme l'indique, d'ailleurs, l'écusson en losange renfermant ses initiales et une indication sommaire de ses armes, et c'est simplement la donatrice de la verrière. Une inscription tumulaire incrustée dans un mur voisin fait connaître qu'elle était veuve de Nicolas Ragueau et qu'elle fit bâtir la chapelle dédiée à saint Claude, où elle fit diverses fondations[1]. Son nom se trouve également attaché à la fondation d'une chapelle dans l'église Saint-Privé, en 1534[2].

« L'auteur du vitrail de saint Claude est bien connu, c'est Jean Lescuyer, notre grand artiste local. M. Magne a donné dans son livre une reproduction photographique du panneau au bas duquel se trouve ce qu'il a pris pour la signature du peintre. Il eut pu lire sur un livre ouvert, entre les mains de saint Claude, enfant, l'inscription suivante en six lignes, dont on chiffre encore quelques mots avec le secours d'une loupe sur sa propre photographie :

MIL V^{c} — *quarante* — *quatre* — *fait par* —
jehan le — *cuyié.*

1. Dans un compte-rendu de l'ouvrage de M. Magne, publié par le *Bulletin critique*, 7e année, 1886, n° 10, M. Léon Palustre a déjà relevé cette confusion.

2. B. de Kersers. — *Histoire et statistique monumentale du Cher*, 2e vol. — Bourges, p. 222.

« Quant aux lettres L. F. peintes sur l'écusson d'Ecouen, ce sont sûrement, comme à Bourges, les initiales d'un donateur. Nous n'avons pas à rechercher leur traduction : ce qui nous importe ici, c'est de ne pas laisser rééditer sans protestation une erreur que Pierquin de Gembloux paraît avoir mise le premier en circulation, avec beaucoup d'autres, il y a une cinquantaine d'années, dans son *Guide de Bourges* et dont on pouvait croire que M. H. Boyer, le savant archiviste du Cher, avait fait suffisante justice[1] en prouvant, il y a tantôt trente ans, que l'opulente bourgeoise de Bourges, Laurence Fauconnier, loin d'être artiste, ne savait pas même écrire. »

Des vitraux à la peinture, la transition est facile. C'est donc le moment de rappeler que plusieurs de nos collègues dressent peu à peu l'inventaire des œuvres de Jean Boucher. Quelques toiles de ce peintre berruyer ont figuré avec honneur, en 1886, à l'exposition des Beaux-Arts de Bourges ; d'autres sont signalées au cours de nos séances et parfois même on en présente des photographies. Espérons que ce catalogue deviendra bientôt assez complet pour permettre d'entreprendre une étude d'ensemble sur l'œuvre du maître.

1. H. Boyer. — Laurence Fauconnier, peintre prétendu du XVIe siècle. — *Revue centrale des arts en province*, 1re année, no 2, Lyon, 1859, in-8o.

Faut-il maintenant énumérer un à un les bijoux et objets de curiosité présentés à nos réunions, savoir :

Par M. de Kersers : deux bagues, en donnant de la première la description suivante :

« C'est une bague en argent, dont l'extérieur en double talus paraît avoir porté des ornements ciselés, peut-être des rinceaux, peut-être une légende. L'usure de l'objet et surtout, il faut le dire, un nettoyage par trop énergique, ne permet de rien distinguer de net.

« A l'intérieur, on lit en caractères du XIIIe ou XIVe siècle, le mot ADENAI. Les A sont surmontés d'une longue barre ; l'E est lunaire ; l'I final est coupé au milieu d'un trait qui paraît abréviatif, mais qui n'a dû avoir ici que la valeur du tréma.

« On sait que le mot ADONAI était le nom mystérieux de la divinité hébraïque, celui que le Seigneur révéla à Moïse. (*Exode*, VI, 3.) Il n'y a rien de surprenant qu'il tienne ici la place du mot ΑΘΑΝΑΤΟΣ, synonyme grec de la divinité, que l'on trouve souvent gravé dans des objets analogues.

« Cet anneau, qui par ses dimensions convient à un doigt d'homme, a été trouvé par M. Giraud, près de l'église et dans le cimetière de l'ancien prieuré d'Ourouer-les-Bourdelins. On peut l'attribuer au XIIIe ou XIVe siècle et penser qu'il aura été

porté par un prieur de ce sanctuaire et même qu'il aura été inhumé avec lui. »

L'autre bague est moderne. Elle a été découverte dans l'Auron, près de Dun-le-Roi et se compose d'un anneau de cuivre dont le chaton circulaire est sans doute un cachet à armes parlantes. On y voit un barbeau soutenant une fleur de lis et accosté des lettres G, B.

Par M. Roger : L'empreinte de sceaux découverts au château du Chet, près de Boussac, portant écartelées des armes qui paraissent être celles des de La Châtre, à la croix ancrée de vair.

Par M. le vicomte de La Guère : Un dessin représentant le monument du cœur de Robert d'Arbrissel et le tombeau de Léodegaire, tels qu'ils existaient autrefois dans l'église d'Orsan, ainsi que la copie d'un procès-verbal de vérification de ces monuments, dressé en 1646 par le P. Lardier, visiteur de l'ordre de Fontevrault. La bibliothèque de Château-Gontier, Mayenne (Q. 1198.), possède ces documents originaux qui pourraient être consultés avec fruit, si l'on vient à découvrir des fragments de ces monuments aujourd'hui détruits.

Par M. le marquis de la Guère : Les provisions de maître particulier des eaux et forêts de Vailly, données le 14 août 1744 par Louise-Élisabeth de Bourbon-Conti, princesse du sang, comtesse de Sancerre, à M. Margat de Bussède et quatre ans plus

tard au fils de celui-ci. Les brevets sont superbes et les sceaux merveilleusement conservés.

Par M. Max de Laugardière : la photographie d'une jolie cheminée en pierre du château de Parséche. (XVII[e] siècle.)

Par MM. Albert des Méloizes, Roger et Pierre de Goy : diverses photographies exécutées par eux et qui sont venues enrichir, dans les cartons de la Société, la collection de nos monuments dont on ne pourrait se procurer la reproduction dans le commerce.

M. le vicomte de la Guère a de plus signalé à notre attention, d'après la Bibliothèque de l'école des Chartes [1], une série de dessins existant à la Bibliothèque nationale, attribués jusqu'ici à Stella tandis qu'ils seraient de Martellange, cet architecte des Jésuites qui a construit le collège de Bourges. On aura peut-être plus d'une fois l'occasion de recourir à ces planches, qui représentent :

1° Le plan du collège de Bourges ;
2° La maison de campagne des Pères à Lazenay ;
3° Aspect de Bourges retournant de Lazenay ;
4° Le collège de Bourges, côté des jardins ;
5° La cathédrale de Bourges (croupe) ;
6° La Sainte-Chapelle de Bourges ;

1. 1886, p. p. 37, 208. — Bibl. nat. Hd. 4 a, f. 232 ; Hd. 4 b., f. 137 ; Hd., 4 d, f. 45 ; Ub. 9, f. 42, et s.

7° Vue de Saint-Étienne de Bourges ;

8° Vue intérieure de Saint-Étienne de Bourges.

Au nombre des documents d'un intérêt rétrospectif, il faut citer encore un petit journal manuscrit, format in-12, sauvé du pilon chez un fabricant de carton, par M. H. Boyer, archiviste du Cher, qui, avec son obligeance bien connue de nous tous, m'a autorisé à en prendre une copie que j'ai présentée à la Société. C'est un aide-mémoire, commencé en 1745 par M. l'abbé Malyvert, chanoine de Saint-Étienne de Bourges et continué jusqu'en 1811 par M. l'abbé Bengy, doyen du Chapitre. On y trouve des indications nombreuses sur des décès de personnes notables et le récit de divers évènements locaux formant comme une suite des Mémoires de Hodeau et de Gassot déjà publiés par la Société.

Diverses notes du même genre, à la vérité d'un bien minime intérêt, se sont aussi trouvées inscrites sur les marges d'un exemplaire des PRIVILÉGES DE BOURGES, publié par Chaudière, acquis à l'étalage d'un bouquiniste et qui paraît avoir appartenu à M. Rose, adjoint au maire de Bourges. J'ai mis à la disposition de la Société une copie de ces notes qui peuvent un jour avoir leur utilité.

La seigneurie de Jussy-Champagne et celle de Quincampoix, particulièrement mises en relief par la maison de Gamache, ont été étudiées par M. le

baron de Brimont avec cette sollicitude particulière qu'inspire le culte des souvenirs de famille. On lira plus loin ce consciencieux travail.

M. Pierre Dubois, lui aussi, pratique la vénération envers la mémoire des grands parents et il nous en donne la preuve dans sa biographie du P. Desbillons. Cet auteur de fables latines fut tellement fanatique de son art qu'il a composé son testament en vers latins, y compris la formule d'enregistrement du notaire ; fait unique jusque-là et resté depuis sans exemple. Un trait si original vaudrait à lui seul la publicité dont nous disposons, quand bien même la notice de M. Dubois ne présenterait pas l'avantage de faire connaître à ses compatriotes un auteur berrichon dont la notoriété est à peu près ignorée en dehors du cercle des lettrés. Ce mémoire est accompagné d'un portrait du Révérend Père qui devra faire honneur au crayon de M. Deballe, notre collègue.

Nous terminons enfin le présent volume par un nouveau Bulletin numismatique rédigé par M. de Kersers, suivant son habitude, avec cette sobriété qui est loin de nuire à son intérêt.

L'un de nos plus vénérables fondateurs, M. Pierre-Léopold Guillot, est décédé à Bourges, le 7 mars 1886, dans un âge avancé. Sa collaboration à nos travaux n'a jamais été que nominale, mais il a occupé dans le barreau de cette ville une place si

exceptionnellement honorable, que sa perte a causé au milieu de nous des regrets unanimes.

Cependant, tout n'est pas douleur dans la vie d'une société et parfois les évènements y apportent aussi un contingent de satisfaction. C'est sous l'empire de ce sentiment que nous avons appris la nomination de M. de Kersers comme membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques, en récompense de ses publications archéologiques. La Société s'est trouvée en même temps honorée de cette distinction décernée à son président, qui donne sans relâche la meilleure direction à ses travaux avec le concours d'un groupe de collègues dont les jugements ont, au milieu de nous, d'autant plus d'autorité qu'ils s'imposent sous des formes plus amicales.

Au surplus, cette union parfaite entre nous, dont je me plais à prendre acte dans chacun de mes rapports, est la meilleure de toutes les garanties pour assurer une longue durée à notre vaillante Société.

Bourges, 2 mars 1887.

Le Secrétaire,

G. VALLOIS.

L'INDUSTRIE DU BRONZE

EN BERRY

Par Pierre de GOY.

HACHES DE LA CHAUSSÉE

Les deux haches dont il va être question furent trouvées au mois d'octobre dernier dans un champ de la propriété de M. Edgard de Lachaussée, traversé d'un côté par la voie de Bourges à Mornay, et de l'autre par l'aqueduc de Traslay.

Un ouvrier, le sieur Gaumet, répandait du fumier ; sa fourche de fer fit sauter d'abord une hache terminée, puis, à quelques pas de là, une hache non ébarbée. Le champ était fraîchement labouré, et l'on conçoit sans peine que ces instruments aient pu être ramenés à la surface du sol par le soc de la charrue.

L'aspect des pièces et les circonstances de leur découverte, me firent tout d'abord espérer la présence en ce lieu d'un dépôt analogue à la *Cachette du Petit Vilatte*, quoique d'une époque antérieure. [1]

M. de Lachaussée et moi fîmes faire de suite de légères tranchées dans tous les sens, espérant trouver de nouveaux objets. Nos recherches, très précipitées, (on devait semer le lendemain), furent sans résultats.

1. *M. S. Ant. du Centre*, t. XIII, p. 1 à 73.

Mais je n'ai pas perdu tout espoir, et ce champ est soumis à une observation attentive.

La hache terminée, (Fig. 1), du type dit à talon, comme du reste la suivante, est d'un fini parfait et d'une conservation rare. Voici ses principales dimensions :

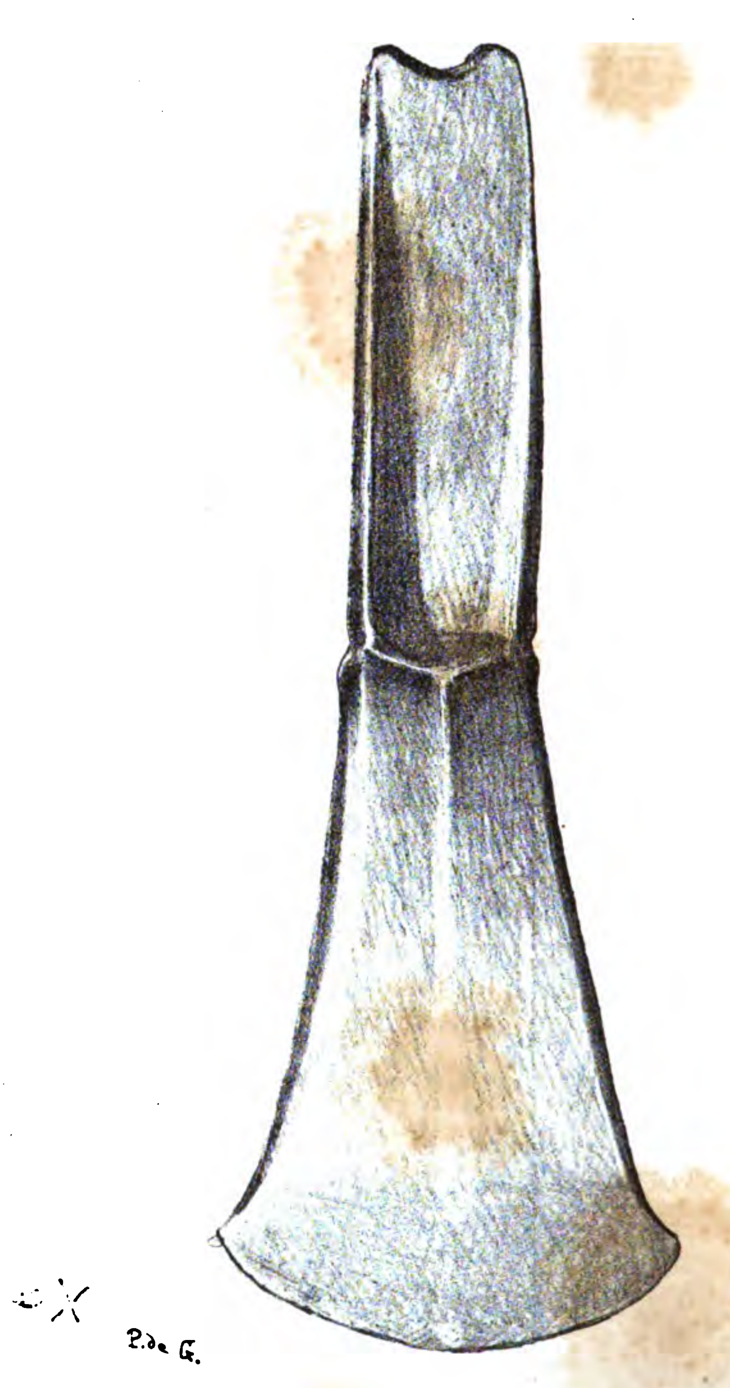
Longueur	0, 17
Épaisseur maxima au talon....... 0, 28 ×	0, 03
Largeur du tranchant, très évasé.......	0, 059
Largeur du corps à l'endroit où commence l'évasement	0, 047
Longueur du corps..................	0, 092
Longueur du talon....................	0, 078
Épaisseur à l'intérieur..................	0, 015

Le corps de la hache est à huit pans, et une nervure peu saillante divise en deux chacun des plats. Le tranchant semble produit d'abord par un énergique martelage, et il a été ensuite aiguisé et poli. Il mesure 0,023 de largeur maxima.

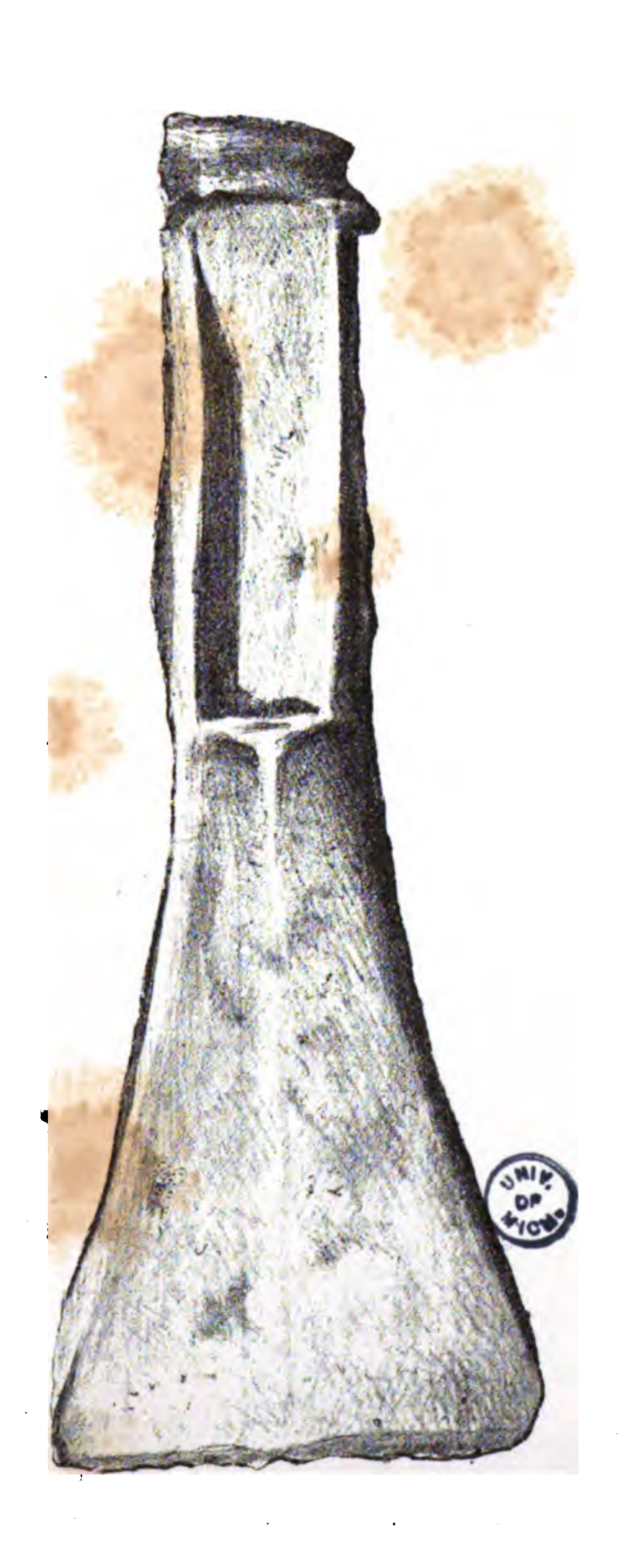
Les bavures ont été soigneusement abattues au marteau sur le corps de l'arme, et cette opération a produit les pans dont j'ai parlé plus haut. Elles semblent au contraire avoir été limées puis polies sur les côtés du talon ; l'extrémité de celui-ci porte une très légère entaille arrondie, produite par l'enlèvement du jet de coulée. Deux encoches parallèles au tranchant, probablement obtenues au marteau, sont visibles sur les côtés du talon. Elles étaient sans doute destinées à



11



Ia



empêcher le glissement des liens qui fixaient cette arme à son manche fendu.

Telle qu'elle est cette hache ne semble pas avoir servi; on la croirait sortant des mains de l'ouvrier habile qui viendrait de la terminer : tout autre est la seconde.

Celle-ci (Fig. 2), en effet, est encore dans l'état brut où le moule, en terre, si j'en crois sa surface grenue, la livrait au fondeur. — Le jet de coulée n'est pas enlevé et les bavures existent sans avoir subi le moindre travail.

Voici les principales dimensions de cette pièce :

Longueur maxima y compris le jet.....	0, 179
Longueur du jet.....................	0, 013
Largeur maxima (au talon)...... 0, 026 ×	0, 027
Largeur du tranchant.................	0, 065
Épaisseur intérieure..................	0, 01

Le moule dans lequel cette pièce a été coulée n'était pas placé bien verticalement, car la partie supérieure du jet, refroidie à l'air libre, n'est pas parallèle au tranchant. Les deux coquilles n'étaient pas exactement à leurs places non plus, cela est évident à l'aspect de la pièce. Telle qu'elle est la hache ne pouvait pas être vendue au consommateur ; un ouvrier spécialiste seul pouvait en faire une arme parfaite : c'est cette réflexion qui m'a donné l'espoir de trouver un dépôt.

En effet, avant d'en faire un instrument fini comme la première hache, l'ouvrier devait d'abord abattre les

bavures qui mesurent environ 0,01 de hauteur, puis dissimuler les défauts provenant de la mauvaise coïncidence des valves du moule. Une personne étrangère au métier eut bien vite mis la pièce hors de service. Il fallait détacher le jet de fonte, et pour cela employer des outils, ciseaux ou burins, qui ne devaient pas se trouver dans toutes les mains. Le tranchant enfin devait être martelé, puis aiguisé. Je dis martelé, car je crois, d'après les pièces que j'ai eu entre les mains, que ce procédé était employé pour la plupart, pour ne pas dire pour toutes les parties tranchantes. Le métal ainsi traité s'écrouissait et devenait plus dur que s'il n'avait subi que l'aiguisage. C'était l'équivalent d'une *sorte de trempe*.

Le tranchant n'offre pas la moindre trace de convexité, il est absolument droit; c'est une particularité intéressante.

Les haches à tranchants droits sont rares. J. Evans n'en dessine qu'une [1], qui est une pièce brute. Elle a été trouvée dans un dépôt, à Stibbard, comté de Norfolk. Chantre n'en donne pas dans son album de l'âge du Bronze. — Il dessine cependant deux moules dont les tranchants ont cette forme, l'un en bronze, trouvé probablement dans la Saône, [1] l'autre en pierre, provenant des palafittes du lac du Bourget, station de Châtillon [2]. Je n'en ai remarqué qu'une au Musée de Saint-Germain. Elle provient de la fonderie de Larnaud. — Deux existent au Musée de Poitiers [3].

1. Ern. Chantre, *Album de l'âge du Bronze*.
2. Ern. Chantre, *ib.*
3. Musée municipal, n°s 2.796, 2,800.

La convexité était-elle obtenue au marteau, ou bien le tranchant restait-il rectiligne, pour un usage particulier ? C'est une question sur laquelle j'appelle l'attention, sans pouvoir la résoudre. Je ferai simplement observer à cet égard que la grande majorité des moules donnent des tranchants convexes.

Janvier, 1886.

SÉPULTURES ANTIQUES
EN BERRY
Par Pierre de GOY.

TUMULUS DE LA PÉRISSE

Continuant l'étude que j'ai entreprise sur la sépulcrologie antique en Berry, je dois parler rapidement des fouilles faites à la Périsse, près Dun-le-Roi, bien qu'elles n'aient pas produit de résultats très remarquables.

Comme le faisait observer en 1868 M. de Kersers, la plaine au nord-ouest de Dun-le-Roi est semée de tumulus nombreux de dimensions variées, généralement peu considérables. Tout cet ensemble a dû constituer le champ funéraire de l'antique Dun-le-Roi, ville essentiellement gauloise et gallo-romaine de nom, d'origine et d'antiquité [1].

Le comte de Lammerville, sur les propriétés duquel une partie de ces monuments sont situés, a bien voulu m'autoriser à y faire des fouilles. Qu'il veuille bien en recevoir mes plus sincères remerciements. Différentes circonstances m'ont empêché jusqu'ici de profiter largement de son aimable permission, et deux tumulus seulement ont été visités.

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. II, p. 51.

Le premier, situé à environ 200 mètres au sud du domaine de Coquelin, mesurait 17 mètres de diamètre, et avait environ 0, 90 de hauteur. D'énormes pierres calcaires, d'une extraction difficile, retardaient l'avancement d'une large tranchée, qui arrivée au milieu du tertre, mit à découvert un squelette en mauvais état, mais inviolé, reposant sur le sol naturel, la tête au N.-E, les pieds au S.-O, sans aucune trace d'entourage de pierres. Sur sa poitrine était placée, avec une intention bien évidente, une plaque de grès à gros grains, mesurant 0, 17 × 0, 20 ; son épaisseur est de 0, 035. La face en contact avec le squelette porte les marques d'un frottement long et régulier sur une partie plate et dure ; les angles supérieurs sont arrondis. Je pense que c'est la portion mobile d'un écrasoir à grains ayant servi au défunt.

Cette sépulture, fort pauvre, n'a fourni qu'un bracelet en bronze, brisé, de 0, 072 de diamètre, placé à gauche du squelette, et deux anneaux en fer, très boursouflés par la rouille, recueillis dans la terre, à hauteur du bassin. Ils mesurent 0, 04 et 0, 035 de diamètre. Le plus petit porte à l'intérieur des traces d'une tige en bois. Quelques fragments de poterie et de petits morceaux de charbon étaient répandus çà et là sans ordre apparent.

Il me restait quelques heures de jour. Je me rappelai que M. Alfred de Lachaussée n'avait fouillé qu'une partie du grand tumulus de la *Butte de La Périsse*, situé à quelque trois cents mètres de là. Je fis donc ouvrir dans la partie nord de ce tertre quelques petites tranchées qui me donnèrent deux nouvelles sépultures.

Je renvoie, pour la description du monument au mémoire d'Alfred de Lachaussée [1] qui est d'une exactitude remarquable, et au savant travail de M. de Kersers : « *Tumuli et forteresses en terre* [2] ».

Mes deux sépultures étaient orientées comme celles déjà découvertes au même endroit, la tête au nord les pieds au sud. Enfouis, à la très faible profondeur de 0, 30, les corps étaient recouverts de pierres plates réduites en fragments par la gelée.

Le premier corps, entier, portait à chaque bras un bracelet sans ornements, formé d'une tige méplate en bronze. L'un d'eux mesure 0, 063 de diamètre et a une patine verte profonde; l'autre au contraire est presque blanc, ce qui indique un métal très fortement chargé d'étain ; il mesure 0, 067. Auprès des jambes, presqu'à fleur de terre, à cause de la déclivité du tumulus, était la moitié d'un grand anneau de 0, 12 de diamètre, perlé et semblable à ceux provenant de la fouille antérieure, qui font actuellement partie des collections de M. Edgard de Lachaussée [3].

La seconde sépulture, à la profondeur de 0, 20, ne m'a donné qu'un anneau du genre de ceux décrits dans le mémoire précité et ouvert comme celui qui y est dessiné sous le n° 3. Il mesure 0, 035 de diamètre, et est fait d'un fil de bronze triangulaire. Le corps, est-il besoin de le dire, était réduit en poussière et presque invisible.

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IV, p. 41.
2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. II, p. 51.
3 *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IV, p. 45, fig, 2.

Le seul fragment de poterie que j'ai trouvé est un débris de vase à large panse évasée, déposé certainement à l'état de débris, puisque la sépulture n'en contenait pas d'autres traces, et fait d'une pâte grossière et mal cuite analogue à la poterie qu'on trouve habituellement dans les sépultures gauloise du Berry.

Novembre 1885.

SÉPULTURE PRÈS DE DUN-LE-ROI

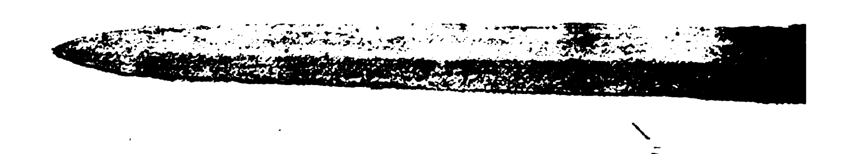
Épée de bronze.

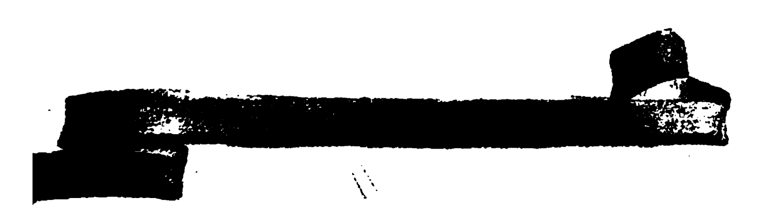
Je ne peux quitter les environs de Dun-le-Roi sans mentionner une très intéressante sépulture, découverte fortuitement il y à une trentaine d'années.

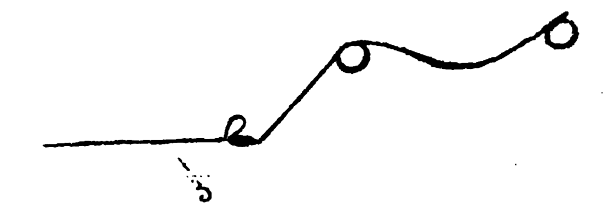
Mon père passait en chassant aux environs du domaine de Targon, situé à environ 2 kil. au S.-S.-E. de Dun-le-Roi, lorsqu'il fut appelé par des terrassiers qui faisaient un chemin.

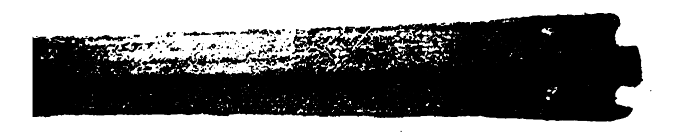
« Nous venons, lui dirent-ils, de trouver, en faisant le fossé, un cadavre enterré, et voilà l'épée qui l'a tué, car il l'avait encore dans la poitrine, » et ils montraient une superbe lame de bronze qu'ils lui donnèrent. La sépulture ne semble pas avoir contenu autre chose, et les souvenirs très nets de mon père permettent de bien préciser le lieu de la découverte à mi-côte d'un versant qui borde le ruisseau de Malçay.

L'épée fait actuellement partie de la collection de











M. Edgard de Lachaussée ; comme elle n'a jamais été publiée, j'en donne une description rapide. D'une belle conservation, elle est couverte d'une épaisse patine vert clair (PL. I, fig. 1); elle mesure, 0,54 de longueur totale, et est munie à sa partie supérieure, qui forme soie et qui est brisée, de deux échancrures et de deux trous. Ceux-ci contiennent encore les épais rivets destinés à maintenir la poignée. Ils mesurent exactement 0,015 de long et sont formés d'une tige carrée de 0,0055 de côté. Les têtes sont rivées obliquement, ce qui prouve que la poignée allait en s'épaississant vers le milieu. Les légères traces laissées par cette poignée permettent de dire qu'elle était de bois ou d'os.

La lame mesure 0,031 à la naissance de l'âme et décroît régulièrement jusqu'à la naissance de la pointe où elle ne mesure plus que 0,024. La pointe, légèrement rongée à l'extrémité, mesure 0,06. Elle a pu perdre environ 0,01.

Cette arme serait ainsi plutôt de la forme dite rapière que de la forme dite feuille de sauge, habituelle à nos contrées. Elle se rapproche d'une épée dessinée par J. Evans [1], et semble se rapporter mieux à un type étranger qu'à notre type ordinaire. Cependant le Musée de Saint-Germain possède deux épées semblables à celle-ci, et toutes deux provenant des dragages de la Seine, à Villeneuve - Saint-Georges [2]. La collection Gréau en possède également une, dont le dessin existe au Musée [3].

1. J. Evans, Age du Bronze, p. 273, fig. 319.
2. Saint-Germain, meuble 15, n° 26001, meuble 20, n° 2600.
3. Saint-Germain, salle 5, meuble 11. Pl. VII QQ. — Le Musée

SÉPULTURE DU FAUBOURG DE MAZIÈRES, A BOURGES

Grande Fibule à disque.

Dans une étude de sépulcrologie antique, comme celle que j'ai entreprise, il faut mentionner toutes les découvertes importantes dont on a connaissance, bien que souvent on n'en soit pas l'auteur. Celle que je présente ici est de ce nombre.

La grande fibule dessinée (Pl. I, fig. 2) a été achetée, il y a un an, chez un marchand d'antiquités de Bourges, qui la tenait d'un terrassier qu'il connaissait de vue, sans savoir son nom. A quelque temps de là, ayant eu occasion, dans une réunion d'ouvriers, de montrer divers objets antiques, je fus fort surpris de m'entendre dire, à propos de la fibule en question : « Tiens, mais c'est ça le miroir que mon beau-père a trouvé, il y a deux ans. Je croyais qu'il l'avait encore dans son grenier. » Et sur mon observation que l'objet était non pas un miroir, mais une fibule de taille exceptionnelle : « La preuve, reprit d'un air légèrement gouailleur mon ouvrier, que c'est un miroir, c'est que le cadavre l'avait derrière la tête. » — Je fus de suite convaincu de la véracité de mon interlocuteur, et de la provenance de l'objet.

Renseignements pris, cette fibule provient de la

de Valence renferme, si mes souvenirs sont exacts, une épée du même type, qui fait partie d'une panoplie d'armes de toutes époques.

plaine qui s'étend entre la route de Saint-Florent et la route de Saint-Amand, à environ un kilomètre du faubourg d'Auron, non loin des grandes carrières de sable qui se trouvent dans cette direction. Deux corps furent découverts, en faisant un fossé, à une profondeur d'environ 0,60, sans qu'aucune trace extérieure pût faire deviner leur présence.

Chacun d'eux possédait derrière la tête une grande fibule, et était orné de bracelets fermés et sans ornements, comparables, m'a-t-on dit, à de grandes boucles à rideaux en cuivre. Il y avait aussi quelques grains de bronze et des morceaux de fer *tout reuillis*[1].

La fibule que je possède n'est pas entière, comme on peut le voir à l'inspection de la planche I fig. 2; l'aiguille et la fin du dernier enroulement manquent. Telle qu'elle est elle mesure 0,21 de long. Elle est formée par une tige de bronze aplatie, qui mesure 0,006×0,005. Cette tige, après avoir décrit deux enroulements séparés par une partie courbe, pour faire ressort, se terminait probablement d'un côté par l'aiguille. De l'autre côté elle s'incline brusquement, se replie deux fois sur elle-même pour faire le logement de l'aiguille, et s'épanouit en un large disque plein, légèrement ovale, de 0,095 × 0,10. Ce mode d'arrêt se trouve dans les fibules de plusieurs contrées, notamment en Scandinavie, dans le Tyrol, et dans l'Italie septentrionale.

Le corps a été travaillé au marteau; les enroule-

1. Rouillés. — La seconde fibule, plus petite et brisée plus près du disque, fut donnée, ainsi que deux bracelets, à un inspecteur d'académie, alors à Bourges.

ments, *à une seule spire*, en portent la trace évidente. Le disque a aussi probablement été martelé ; on ne voit en effet, pas d'autre mode de fabrication possible, mais aucune trace n'est visible.

L'aiguille, partant immédiatement de la brisure, ne devait allonger la fibule que de deux centimètres environ, si j'en juge par les deux seules fibules de ce genre qui existent au Musée de Saint-Germain[1], si riche cependant en objets de toutes provenances. Les aiguilles des fibules scandinaves sont d'un genre tout à fait différent. Une des fibules dessinées par Ingwald Undsett[2] offre une certaine analogie avec la mienne, mais le corps, après avoir formé la courbe dans laquelle repose l'aiguille, est roulé en un disque spirale. — Hans Hildebrand en dessine une au contraire qui se termine par une lame plate, qui ressemble à la mienne ; il la range dans le *groupe Italien*[3].

En France on a trouvé quelques fibules se rapprochant de ce type et surtout de ces dimensions. La tombe qui existe au Muséum de Lyon, reconstituée par les soins de son habile inventeur, M. E. Chantre, en contient une précisément placée derrière la tête. Elle a été découverte à Peyre-Haute, val de la Durance. Enfin les fibules de ce type sont fréquentes dans les

1. S.-G. Classement provisoire, salle de Mars, Italie, nos 20,477, 20,478.

2. *Etudes sur l'âge de bronze de la Hongrie.* — Ingwald Undsett, Paris, K. Nilsonn 188) — p. 55, fig. 1.

3. Les fibules de l'âge du Bronze — Hans Hildebrand Hildebrand, Stokolm, 1871. — *Mém. Soc. Ant. du Centre*, t. XI, p. 33 et suiv. Fibule du groupe italien — B, n° 2.

Musées du nord de l'Italie, et se rencontrent dans les nécropoles du Piémont et du Tyrol.

Comme je n'assistais pas à la découverte, je ne puis, malgré les probabilités qui résultent des faits énumérés plus haut, que faire remarquer l'extrême importance, au point de vue de l'histoire locale, de la présence de cette fibule italienne dans le sol de Bourges.

Je dois donc terminer ici cette étude succincte d'un objet si différent de ceux que nous sommes habitués à rencontrer dans les sépultures des Bituriges Cubi, et qui n'a pu être apporté dans leur pays que par suite de relations avec leurs frères d'au delà des Alpes.

Mai 1886.

TUMULUS N° 2 DU CREUZET

J'ai déjà publié le résultat des fouilles d'un intéressant tumulus du Creuset et d'un tumulus à incinération de la commune de Coust. La richesse archéologique de la contrée, et les facilités particulières que j'y rencontre m'y feront revenir souvent. Je suis donc obligé, pour abréger, et pour rendre les descriptions plus claires, de numéroter ces monuments dans leur ordre de fouille. C'est ainsi que le tumulus des *Cris de Fontemeurant* [1] prend le n° 1 et les deux que j'ai ouverts cette année les n°s 2 et 3.

1. *Mém. Soci. Ant. du Centre*, t. XI, p. 33 et suiv.

Le tumulus n° 2 du Creuset, d'un très faible relief, (environ 0,50) comme du reste tous ceux que je connais dans la région, mesure 14 mètres de diamètre. Il est situé sur la limite des communes de Saint-Pierre-des-Étieux et de Coust, au lieu dit Champ-Blanchon.

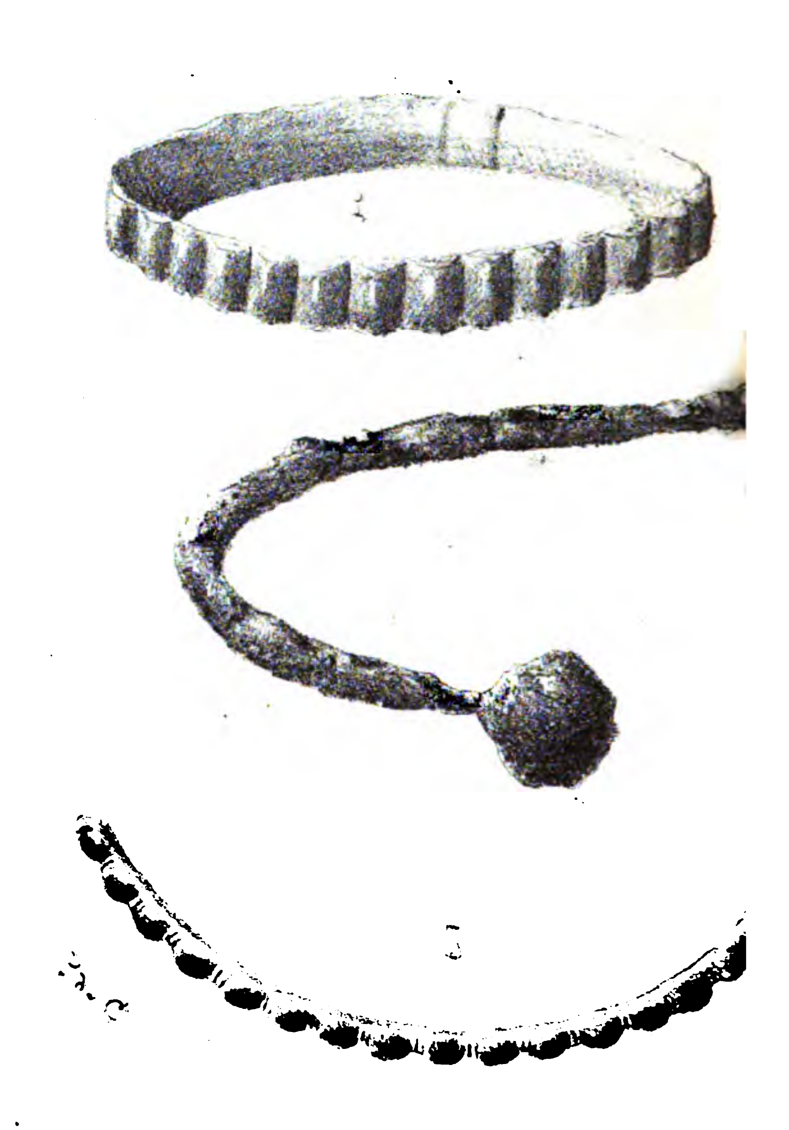
Comme le premier tumulus, il est appuyé directement sur le lit de pierres naturelles, très peu profond en cet endroit (environ 0,15), et formé d'un noyau de pierres sèches de 0,35 à 0,40 de hauteur, recouvert d'une couche de terre végétale de 0,15 d'épaisseur. Il présente cette particularité, que les pierres, surtout aux environs du corps, sont plates, assez grandes, et semblent se recouvrir comme des écailles de poisson[1]. Elles perdent ce caractère vers le nord, surtout à la périphérie, comme si le tumulus, qui devait être destiné à recevoir au moins deux corps, (*La sépulture que j'ai mise à jour est sur le bord sud*) n'en avait reçu qu'un, et avait été terminé à la hâte et presque sans soins avec des pierres bien plus massives.

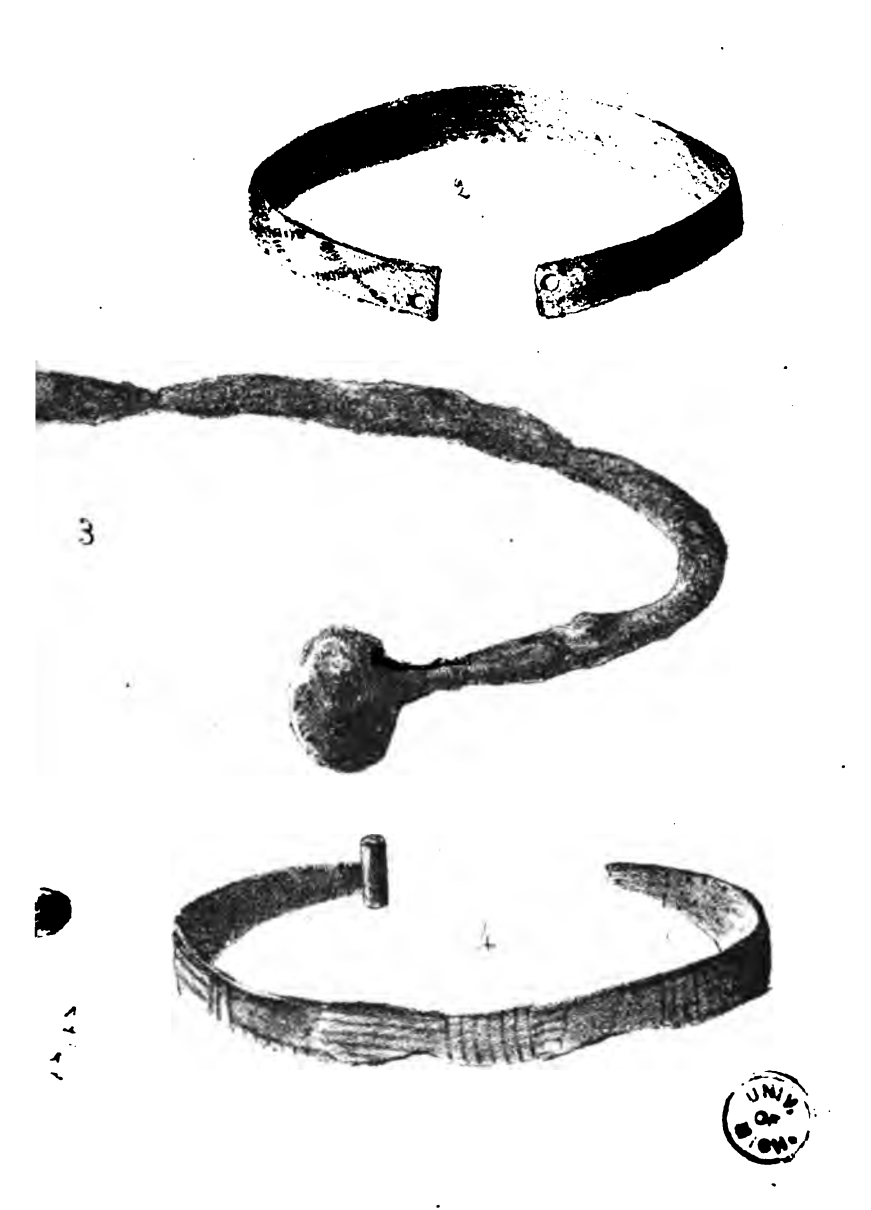
Le corps repose sur des pierres plates, la tête à l'O.-N.-O., les pieds au S.-E., à 5 mètres de la naissance du tumulus, et à 1,20 des bords du noyau de pierres.

A 2,80 du commencement de la légère éminence qui décélait la sépulture, la tranchée mit à jour quelques fragments très petits de poterie noire à grains blancs, puis à environ 3,30 quelques os, que je suppose avoir appartenu à un mouton, brûlés et brisés, un peu de charbon et d'autres fragments de poterie. Enfin à

1. Cf. Matériaux pour l'histoire de l'homme, 3e série, tome III, 1886, p. 361, tumulus de la forêt des Moidons.






2
3
4

4 mètres apparaissent les pieds. — Je déblaye alors avec précaution en suivant les jambes, le bassin, et j'arrive enfin aux bras que je trouve ornés de deux beaux bracelets, un à chaque bras. Des débris de fer s'y voient également. En remontant vers la tête, à hauteur des épaules, mais à 0,25 à gauche, je trouve deux anneaux très légers. La tête elle-même a roulé dans cette direction, et la mâchoire inférieure gît près du bras gauche ; il m'est impossible de conserver les os[1]. A la place où devrait normalement se trouver la tête une grosse pierre forme oreiller ; d'autres pierres debout entourent le squelette jusqu'aux genoux. Ce sont bien là les mêmes caractères qu'au tumulus n° 1. En enlevant le corps, je trouve sous les vertèbres cervicales les débris de deux torques en fer, que j'ai pu reconstituer. La présence d'un double collier constitue un fait intéressant, et dont je n'ai encore pas trouvé trace dans les sépultures dont je connais la description[2]. Il n'y a dans ce tombeau aucune espèce d'arme.

Les deux bracelets (Pl. II, fig. 1) ont la plus grande analogie avec le bracelet gauche de la première sépulture du premier tumulus du Creuset[3], mais ils sont plus soignés et mieux conservés. Ils sont identiques l'un à l'autre, et doivent sortir du même moule ; tous deux ont à l'intérieur une sorte d'encoche double qui peut être un défaut du moule, mais qui me paraît

1. L'état dans lequel se trouvait le squelette ne m'a pas permis de reconnaître le sexe.
2. Matériaux pour l'histoire de l'homme, 3e série, t. III, 1886, p. 313.
3. *M. S. Ant. du Centre,* t. II, p. 38. Pl. 1, fig. 2.

plutôt une marque intentionnelle. Formés d'une bande de bronze de 0,009 de largeur et de 0, 006 d'épaisseur, ils sont ornés de trente-et-une dents triangulaires égales. Très légèrement ovales, ils mesurent 0,065 × 0,07.

Les deux anneaux trouvés près de l'épaule gauche du squelette sont semblables, quoique l'un ait plus souffert que l'autre. Formés d'une lame mince de bronze de 0,008 de large, ils sont ouverts et leurs deux extrémités, écartées de 0,01 sont percées d'un petit trou rond. Ils ont 0,062 de diamètre ; le mieux conservé laisse apercevoir les fines stries en arète de poisson dont les deux devaient être ornés.

Je ne sais quelle attribution donner à ces fragiles bijoux. La place où ils ont été trouvés et leur extrême légèreté écartant l'idée de bracelets, j'y verrais volontiers des boucles d'oreilles. Les deux extremités devaient être réunies par un léger fil qui a disparu, et qui pouvait facilement traverser le lobe de l'oreille. Des boucles d'aussi grandes dimensions, et d'un poids bien plus considérable (ceux-ci pèsent 9 grammes) sont encore en usage de nos jours.

Les torques sont, comme la plupart des légers objets de fer que nous rencontrons dans nos fouilles, en très mauvais état. Leurs dimensions ne peuvent donc être données qu'approximativement. Ils sont largement ouverts, et leurs extrémités sont terminées par un gros bouton ; l'un d'eux plus léger que l'autre a ses boutons plus petits (Pl. II, fig. 3.) Ils mesurent 0,1 6 et 0,14 de diamètre.

J'ai dit que les deux colliers étaient engagés sous

les vertèbres. En avait-on orné le corps seulement après la mort, pour rendre honneur au défunt, ou bien celui-ci les portait-il habituellement tous deux ? On peut à ce sujet rappeler l'opinion de certains archéologues qui ont considéré le torque comme une sorte de décoration accordée pour faits de bravoure?

Les analogies constatées entre les bracelets de ce tumulus, ceux du tumulus n° 1 des Cris de Fontemeurant, et ceux de la commune d'Ineuil [1], l'observation des mêmes rites, le voisinage des deux sépultures (environ 500 mètres), l'usage du fer comme bijoux me font attribuer cet ensevelissement à la même tribu que le tumulus n° 1, et me permettent de fixer l'origine du monument à l'époque de transition du bronze au fer, sans vouloir pour cela rattacher aucun de ces tumulus au commencement de cette période [2].

TUMULUS N° 3 DU CREUZET

Ce troisième tumulus, situé dans le *Champ du bois*, commune de Coust, à environ 100 mètres au sud du tumulus du champ Blanchon, formait une très légère éminence, à peine visible. Du diamètre d'environ 6,50 il fut enlevé complètement.

Je trouvai de suite les pierres sèches qui forment le noyau de ces sépultures, mais complètement bouleversées par le passage de la charrue. Elles étaient du reste assez petites, et souvent brisées par la gelée. Dans ces conditions il est impossible de constater si elles ont été

1. *M. S. Ant. du Centre*, t. XIII, p. 9?.
2. Cf. Matériaux, 19e Ve, 2e série, t. II, 1885, p. 522.

primitivement arrangées en toitures, comme dans le tumulus précédent. Vers le centre, et reposant sur le terrain solide, quelques débris des os longs de la cuisse se montrèrent, extrêmement friables et ne se suivant pas, puis quelques côtes brisées, et enfin des dents... le reste avait disparu. Vers la gauche je trouvai un bracelet de bronze, brisé en trois morceaux et rongé par l'oxyde qui ne laisse visible qu'en peu d'endroits l'ornementation.

Le corps semble ainsi avoir eu la tête au N.-N.-O. et les pieds au S.-S.-E., presque dans le même sens que le corps du Champ-Blanchon. Il est utile de remarquer que le terrain, qui sous la précédente sépulture était calcaire, est devenu ici très siliceux. Est-ce à cette circonstance que nous devons la mauvaise conservation des os et du bracelet, ou bien la culture et les bouleversements qu'elle a produit en sont-ils la cause ?

Le bijou (Pl. II, fig. 4) que j'ai recueilli dans ce monument est d'un type différent de ceux rencontrés jusqu'ici, et se rapproche plutôt des bracelets de l'époque du Bronze.

Il est ouvert et ovale. (Diam. 0,07×0,06.) L'une de ses extrémités est encore terminée par un bouton semi-cylindrique analogue à ceux qui ornent souvent les bracelets des stations lacustres, et son ornementation, assez commune, consiste en six séries de lignes horizontales profondément marquées, séparées par cinq groupes de six lignes verticales. Les extrémités du bracelet et le bouton sont également ornés de ces lignes verticales.

Juin, 1886.

STÈLES

DÉCOUVERTES A BOURGES

EN AVRIL 1886

Mémoire lu à la Sorbonne, à la séance du 29 *avril* 1886

Par A. BUHOT DE KERSERS

Le cimetière romain des Fins-Renards, traversé par le boulevard récent de l'Arsenal, nous fournit, presque à chaque fondation de maison nouvelle, un tribut de monuments funéraires d'intérêt variable. Il y a quelques jours, le 20 avril dernier, cinq stèles ont été rencontrées sur ce point. Elles étaient accompagnées d'une pierre rectangulaire creusée à sa surface d'un trou cylindrique destiné à recevoir l'urne cinéraire. Enfin, tout autour, était le cortège habituel de vases romains. La plupart en terre n'avaient que des formes vulgaires; trois petits en verre étaient plus intéressants; des monnaies d'Auguste et de Néron y étaient jointes, ainsi que des perles de verre et un scarabée, objet fort rare. Les stèles ont été achetées par la Société des Antiquaires du Centre pour le Musée Lapidaire de Bourges ; M. Albert des Meloizes a photographié les deux plus intéressantes, et je fais passer sous vos yeux ces belles épreuves, en

même temps que je vais vous présenter la description très courte de ces monuments.

1. Grande stèle plate à niche cintrée et acrotères, représentant une femme vue à mi-corps ; les cheveux sont partagés en deux épais bandeaux enroulés sur les côtés. La figure est d'assez bon style, mais les mains sont très négligées et l'ensemble du travail est grossier.

Sous l'acrotère de gauche est la lettre D, l'ailette de droite manque ; sous la figure, sur la face antérieure, est l'inscription M. MARCILLAM ; les lettres sont creuses, les barres inférieures des L abaissées. Sous la pierre est une cavité destinée à recevoir la partie supérieure de l'urne. Hauteur 0,94 ; largeur; 0,48.

2. Stèle plate rectangulaire à portique et fronton simulé. Dans le tableau sont des lignes ondulées, simulant une guirlande. Sur la frise, PATERNO, en lettres normales, mais de dimensions irrégulières. Hauteur 0,75 ; largeur 0,28.

3. Stèle rectangulaire à portique simulé, avec fleurons en volute aux tympans extérieurs du fronton. Légende AVGVRINA. Ce nom n'existait pas dans nos collections locales et est fort rare partout. Sur les chapiteaux, D, M. Hauteur 0,66, largeur 0,23.

4. Petite stèle anépigraphe à portique et fronton simulés, sans autre intérêt que la forme assez fine des fleurons enroulés, qui sont accouplés sur chaque rampant du fronton.

5. Petite stèle anépigraphe mais intéressante. Elle représente un enfant assis sous une sorte d'abri, qui est comme la partie médiane d'une niche. Cet abri

D

MARCELLAM

1





4

très bas est posé sur la tête même. L'enfant tient de la main sur son genou gauche un petit chien allongé. La main droite est cassée. Les pieds sont nus; le siège n'est qu'un parallélipipède rectangle peu saillant, posé lui-même sur un gradin. Bien que le travail soit assez grossier, la pose est bonne, les proportions bien gardées, les pieds bien placés. Dans son ensemble donc et malgré l'insuffisance de saillie des traits du visage, ce petit objet indique un art sérieux.

Les stèles portant des représentations d'enfants sont assez rares. Le cimetière d'Alléan-Baugy, découvert il y a trente ans, en a fourni deux : dans l'une, l'enfant tient un oiseau : elle est au Musée de Bourges ; sur l'autre, l'enfant mange une pomme : elle fait partie de ma collection personnelle.

La série assez nombreuse des stèles recueillies à Bourges jusqu'à ce jour ne contenait pas de représentations enfantines ; il y avait donc un intérêt particulier à recueillir celle-ci. Hauteur 0, 49 ; largeur 0, 23.

Les représentations d'enfants tenant des objets divers ont été trouvées en assez grand nombre dans le temple des sources de la Seine et dans celui d'Essarois, et ont été publiées par la Société de la Côte-d'Or en 1842 et 1846. Nous y voyons sept enfants tenant des chiens, un tenant un chalumeau, deux une pomme ; un tient un raisin, un autre porte un oiseau becquetant un fruit, etc. On comprend l'intérêt de ces rapprochements dont nous devons reporter l'honneur à M. Flouest, de la Société des Antiquaires de France.

Ainsi, chaque jour, notre Musée Lapidaire s'accroît de monuments intéressants, épaves précieuses des

richesses artistiques accumulées par nos pères, conservées par le sol qui, plus clément que les hommes, nous restitue de temps à autre quelque portion de ses trésors. L'année 1883 a été particulièrement féconde. En dehors de stèles nombreuses et variées, dont s'enrichit notre épigraphie onomastique, nous avons pu recueillir deux autels ou piédestaux consacrés à Mars, qui, malgré des mutilations regrettables, sont des monuments d'une grande valeur, et ont déjà obtenu une certaine notoriété. Nous n'avons pas à en parler ; ils ont été décrits ailleurs.

Nous pouvons même signaler un progrès qui s'accuse de plus en plus en faveur de notre Musée. L'intérêt qu'il présente est aujourd'hui généralement connu et compris dans le pays : il entre dans les mœurs d'y apporter tout ce qui se trouve d'artistique dans les fouilles publiques et même privées, et nous trouvons parfois des sculptures déposées à la porte sans même que nous connaissions les auteurs de ces dépôts. Nous n'avons qu'à faire un choix dans ces offres d'intérêt variable. Nos collègues du département nous font de même parvenir d'intéressants fragments ; nos *Mémoires* et nos catalogues tiennent note de ces acquisitions.

Mais cet accroissement de richesses exige une place croissante et des aménagements plus convenables. L'abri que nous avions offert à la collection naissante devient insuffisant aujourd'hui. Les projets formés par la municipalité et qui pouvaient nous faire espérer de la placer dans quelque dépendance de l'hôtel Cujas sont suspendus pour des causes qu'il est inutile de signaler ici. Cet hôtel même est depuis trois mois privé

de couverture et abandonné à des chances de destruction rapide. Il est de la plus haute importance qu'une solution intervienne promptement.

Nous appelons tout l'intérêt du Comité des travaux historiques sur cette situation ; et, en profitant de cette occasion pour le remercier publiquement du concours efficace qu'il nous a prêté à diverses reprises pour les acquisitions nécessaires, nous devons insister pour qu'il emploie aujourd'hui son influence précieuse à fournir un abri durable à des collections dont il connaît et comprend l'intérêt. L'année dernière, à la séance de clôture, M. le Ministre promettait son concours aux efforts faits pour la bonne installation des Musées archéologiques : il y a aujourd'hui urgence. Nous espérons que son intervention nous aidera à procurer aux collections lapidaires de Bourges un logement digne d'elles et de la ville antique dont elles attestent les splendeurs passées.

NOTES

SUR DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

AUX ENVIRONS DE NÉRONDES (CHER)

Par LE NORMANT DU COUDRAY

Membre associé libre

---

1. *Villa romaine du bois de Minon, près Feuillarde (Menetou-Couture).*

Les fouilles faites sur ce point, près de l'ancien haut-fourneau de Feuillardes, pour extraire du minerai de fer, ont mis à jour, vers la fin de 1884, des décombres, des débris de poteries, des vases qui attestent l'existence d'une villa romaine. Ces vestiges ont été observés par M. Meunier, instituteur à Menetou-Couture, qui me les a signalés.

Ce dernier a pu recueillir divers objets provenant de ces fouilles. Ce sont, comme partout, des fragments de poteries jaunes ou rouges, quelques-uns d'une certaine délicatesse, mais fort altérés par l'humidité et même assez friables. Cette dernière observation indiquerait un défaut de cuisson et, par cela même peut-être, une époque assez tardive.

Parmi ces objets sont deux petits vases de verre intacts. L'un, de forme sphérique, est muni d'un goulot très court accosté de deux petites anses. (Fig. 1, Pl. I.) L'autre, au contraire, est cylindrique, légèrement renflé vers le bas et a une embouchure un peu évasée. (Fig. 2.) Ils ont été trouvés l'un près de l'autre et leur présence dans l'habitation peut faire penser qu'ils servaient aux sacrifices laraires.

Ces ruines, qui peuvent appartenir à une villa de peu d'importance, sont sur un petit tertre, ou, mieux, dans un terrain entouré de fossés encore visibles. Des défenses de cet ordre doivent se rapporter à une époque troublée et probablement assez tardive, au IVe ou Ve siècle. Elles peuvent être regardées comme un des plus anciens types de ces demeures fortifiées qui pullulèrent dans nos campagnes aux siècles suivants, et dont quelques-unes paraissent même avoir conservé le nom de *Châteliers, Castellula.*

On peut espérer que la reprise des extractions de minerai amènera d'autres découvertes sur ce point.

2. *Poteries anciennes à la fontaine des Baptisés* (*Précy*).

La Société des Antiquaires du Centre a publié, en 1868, une note sur des ruines importantes étudiées par M. le comte Jaubert, près des Grandes-Barres, et commune de Menetou-Couture. A peu de distance de ce point, vers l'est, et sur le territoire de la commune de Précy, près d'un hameau et d'une fontaine au nom assez mystérieux *des Baptisés*, M. Mary-Lépine, pro-

priétaire, faisant opérer des travaux d'irrigation, a mis au jour un amas considérable de petits vases entiers ou brisés. M. Meunier en a recueilli quelques-uns.

Ces petites poteries sont variées et assez élégantes de forme, mais dénotent une grande négligence de fabrication. Elles sont de couleur gris-clair et médiocrement cuites. Quelques filets de couleur qui les décoraient ont disparu au lavage. Plusieurs manifestent en outre des déformations très sensibles advenues soit par la faute de l'ouvrier soit par une position fausse lors du sèchage. Toutes ces négligences concordent mal avec la fabrication des Romains, si habiles et si soigneux dans l'art de la céramique. Aucune ne porte d'estampille de potier.

D'autre part il est impossible, à voir les formes dont je donne quelques croquis, nos 3, 4, 5, 6, 7, pl. I, de douter de l'influence romaine sur cette fabrication, qui en a conservé le galbe varié et original. Il est donc naturel de les attribuer à une époque barbare de dégénérescence. L'industrie romaine dut persister longtemps dans nos contrées tout au moins quant aux apparences, mais en perdant beaucoup de ses qualités.

Malheureusement cette époque, qui du reste a pu être assez longue, demeure indéterminée : une monnaie mince d'argent, trouvée au même lieu, aurait pu fournir une indication approximative, mais elle a été perdue sans avoir été examinée. Sa présence seule, si elle était bien constatée et si sa relation avec le dépôt était prouvée, suffirait à en reporter l'enfouissement à une très basse époque et aux temps carlovingiens, mais ce faible

indice même ne nous apparaît pas d'une façon positive.

Il est aussi fort difficile de savoir à quelle cause attribuer le fait même du dépôt. L'hypothèse d'un atelier de potier concorde mal avec l'uniformité des dimensions toutes assez exiguës. La fontaine des Baptisés ayant une certaine réputation superstitieuse et ayant longtemps rempli le rôle de pèlerinage populaire, il me semblerait plus naturel de voir dans les vases retrouvés des ex-voto et offrandes jetés dans ou près la fontaine par les dévots de la source. Cette offrande à la source des vases à l'aide desquels on avait puisé et bu son eau était fréquente. Les riches vases *apollinaires* découverts en Italie en 1852 [1] en font la mention expresse. Nous aurions donc ici une humble reproduction de ce curieux usage. On sait que les superstitions idolâtres subsistèrent dans les campagnes très tardivement, puisque le nom de *pagani*, habitants des bourgs, traduit par le mot *païen*, est devenu synonyme d'attaché aux cultes antiques. Ce culte superstitieux des fontaines n'est même pas encore bien complètement éteint.

Quoi qu'il en soit, ces petits objets et les circonstances dans lesquelles ils ont été trouvés ont une originalité incontestable et m'ont paru mériter d'être mentionnés.

3. *Objets découverts à Alléan (Baugy).*

Le hameau d'Alléan, déjà célèbre par la belle série de stèles publiée par MM. Berry et Dumoutet dans les

1. *Dict. des Ant. grecques et romaines*, p. 336.

Mémoires de la Commission historique du Cher et par son camp retranché, ne semble pas avoir livré ses derniers trésors archéologiques. M. de Kersers, dans le tome VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, a constaté l'existence de vestiges romains de caractères fort curieux, notamment d'un bassin carré construit en grand appareil dans le marais au sud-ouest de la route de Baugy à Villequiers.

Près du même lieu a été trouvé, en 1883, dans un aqueduc, un objet en bronze, qui a été aussi recueilli par M. Meunier, et dont la forme est bizarre et la destination inconnue.

C'est une sorte de garniture en bronze, évidée d'un côté en sorte d'auge et garnie au dos de deux volutes de mouvement contraire ; l'une d'elles est brisée. Faut-il attribuer à cet objet une origine antique ? Et quelle a été sa fonction ? Le dessin qui accompagne cette note permettra d'en juger. (Voy. Pl. I, fig. 8, et la coupe fig. 9.)

4. *Bornes.*

Je crois devoir appeler l'attention de la Société sur deux bornes limitatives qui existent dans nos environs.

L'une d'elles est celle à laquelle il est fait allusion dans le rapport annuel du XIII[e] volume et qu'a signalée M. Roubet en l'attribuant à la famille de Bar. Cette attribution me semble fort douteuse et en tout cas la borne paraît mériter une description plus complète.

Elle était sur la chaussée qui sépare l'Étang-Vert de

l'Étang-des-Pierres, aujourd'hui desséchés, près des limites des communes de Nérondes et de la Guerche et des anciennes seigneuries de Milly-Roussillon et de Verières. Le lieu dépend du domaine de l'Étang-des-Pierres appartenant à M. Bourdalouë.

La pierre est de forme rectangulaire, longue de 1,15, large de 0,33, mal dressée. Sa partie inférieure est brute : elle sort des carrières de Dejointes.

Sur chacune des deux faces supérieures est sculpté un écusson d'un travail fort grossier, mais bien complet.

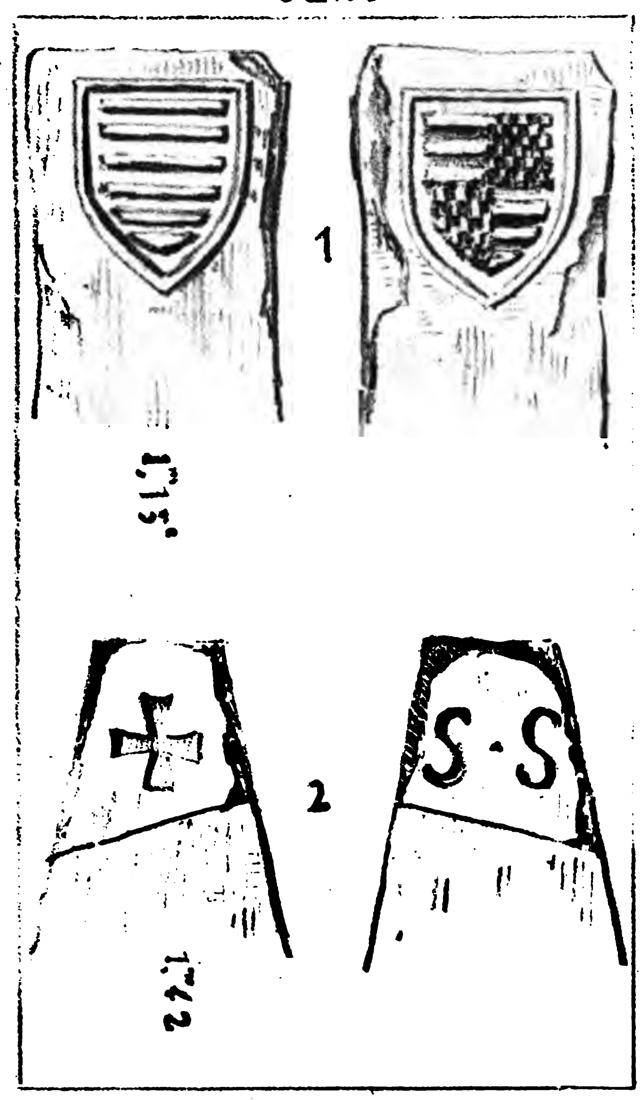
L'un d'eux représente six fasces étroites ou burèles saillantes entourées d'une bordure creuse et d'un rebord saillant. Si on prend les parties creuses pour fond, il faudrait lire : de...... à six burèles alaisées de.... à une bordure de... .. Les émaux ne sont naturellement pas indiqués. (Pl. II, fig. 1.)

L'écusson opposé présente la même bordure creuse entourée d'une bordure saillante, entourant un écartelé, au 1er et 4e fascé de six pièces alternativement en creux et en relief, au 2e et 3e échiqueté. Ici, comme au revers, on distingue mal le rôle qui doit être attribué aux bordures. (Pl. II, fig. 2.) De même la grossièreté du travail rend douteuse l'intention du graveur, qui par un échiqueté, a pu vouloir représenter des pièces plus fines, comme par exemple un vair.

Il est fort difficile de savoir et la date et la fonction de cette borne, quelles seigneuries ou quelles juridictions elle limitait, nous ignorons même le point précis où elle était primitivement placée.

Jusqu'à ce jour même nous n'avons pu déterminer

PL. II



avec certitude les armoiries qui la décorent. Le premier blason me paraît mal convenir aux de Bar, seigneurs de la Guerche, qui portaient fascé trois fois d'or, d'argent et d'azur, ce qui donne neuf pièces assemblées trois à trois et non pas six ou onze que l'on peut trouver ici, suivant la manière de compter.

La seconde borne est plus simple. Elle est de forme pyramidale et représente sur une face une croix de Malte en creux et sur l'autre les deux lettres S. S. (Pl. II, fig. 2.) Elle est à Pressigny, ancienne dépendance de la Commanderie des Bornes, de l'Ordre de Malte, et devait limiter des terres en dépendant, de terres appartenant à l'abbaye de Saint-Sulpice. Elle a été autrefois cassée et la pointe resoudée au corps de la borne par deux goujons de fer. Elle appartient, comme la terre de Pressigny, à M. Leblanc de Lespinasse.

Du reste, M. Bourdaloüe et M. de Lespinasse ayant bien voulu, sur ma demande, se dessaisir de ces bornes, elles sont aujourd'hui déposées au Musée Lapidaire de Bourges, où elles seront à portée de toutes les études.

INSCRIPTIONS MURALES

DE L'ÉGLISE DE PLAIMPIED (CHER) [1]

Par A. BUHOT DE KERSERS

L'église collégiale de Plaimpied, si intéressante par la date certaine de sa construction, par sa crypte, par la délicatesse de ses sculptures, offre encore un sujet d'études tout spécial par une série d'épigraphes de caractères fort curieux.

Mérimée a signalé ces monuments dans les *notes d'un Voyage en Auvergne ;* un artiste, archéologue très zélé, M. Dumoutet, a reproduit quelques-uns d'entre eux dans des dessins qui existent encore entre les mains de M. le curé de Plaimpied et que M. le vicomte A. de La Guère a fait passer sous les yeux de la Société des Antiquaires du Centre, le 17 janvier 1883.

Ayant été amené par les études de notre *Statistique Monumentale* à examiner directement ces pierres épigraphiques, nous avons constaté que les lectures données par M. Dumoutet sont en général exactes, mais que ses dessins ne reproduisent pas avec une fidélité suffisante l'aspect de ces inscriptions, qu'ils dénaturent même absolument le caractère de quelques-unes,

1. Ce travail a été lu à la réunion des Sociétés Savantes à la Sorbonne en 1885. La publication en avait été ajournée par suite de l'abondance des matières pour le XIIIe volume.

qu'enfin un certain nombre des plus intéressantes ont échappé à ses recherches. Nous avons donc été forcé de les étudier à nouveau.

Aidé par notre ami et collègue, M. Albert des Méloizes, nous en avons pris des estampages sur lesquels nous avons pu faire des dessins exacts et nous venons présenter les observations et les inductions auxquelles nous avons été amené sur la nature et la date de ces monuments.

Le nombre des épigraphes que nous avons pu dessiner et classer sont au nombre de treize, sur lesquelles M. Dumoutet a eu connaissance de sept. De plus cet artiste a dessiné deux fragments perdus aujourd'hui, mais qui, à en juger par ses dessins, étaient peu lisibles. Nous négligerons quelques pierres portant des traces mal saisissables de graffiti. Ce sont donc treize monuments dont nous avons à parler. Nous donnons sur les planches ci-jointes, à la moitié de leurs dimensions réelles, des dessins aussi exacts qu'il nous est possible, et nous y joignons pour chaque numéro les explications indispensables.

I

Le premier, comme importance, qui se présente à nous, est un tableau en pierre de Charly, incrusté dans le mur extérieur ouest du bras sud du transept. Il nous montre Abraham assis, vu de face, et tenant devant lui dans les plis de sa robe une figurine qui représente une âme ; ces deux personnages, en haut-relief, traités

I



II

SACERDOS ELAOR SCM

d'une façon fine et savante, ont été mutilés, probablement par les protestants qui ont ravagé cette église. Le nimbe est perlé, les pieds reposent sur un disque quadrillé.

Au-dessus du personnage, dans le fond du tableau, est gravée en deux lignes la suscription PATER ABRAHAM. Autour du cercle inférieur est un phylactère en fer à cheval portant une inscription dont nous parlerons plus bas.

L'inscription supérieure est traitée de la façon la plus élégante. Les lettres fleuronnées ont 62 millimètres de haut; chaque ligne est comprise entre deux traits horizontaux ; les hastes sont minces et ondulées avec souplesse, n'ayant que 2 à 3 millimètres de large ; elles sont coupées avec une grande netteté et une énergie telle que le trait s'enfonce dans la pierre jusqu'à 6, 8 ou 10 millimètres. Les *apices* sont remplacés par des traits ondulés ; les barres transversales des E, une des hastes des A sont ondulées et fleuronnées. Plusieurs jambages sont coupés de points ou de demi-cercles creux, formant des noirs absolus ; d'autres sont longés par une ligne d'une grande finesse. Les trois dernières lettres de la deuxième ligne HAM sont liées ; le nimbe du patriarche empiète sur le bas des lettres. L'M arrondi par le haut appartient à la majuscule gothique, ou, plus justement, est dérivé de l'écriture onciale ; les autres lettres, notamment l'E carré et l'H à deux hastes sont en essence des capitales romaines.

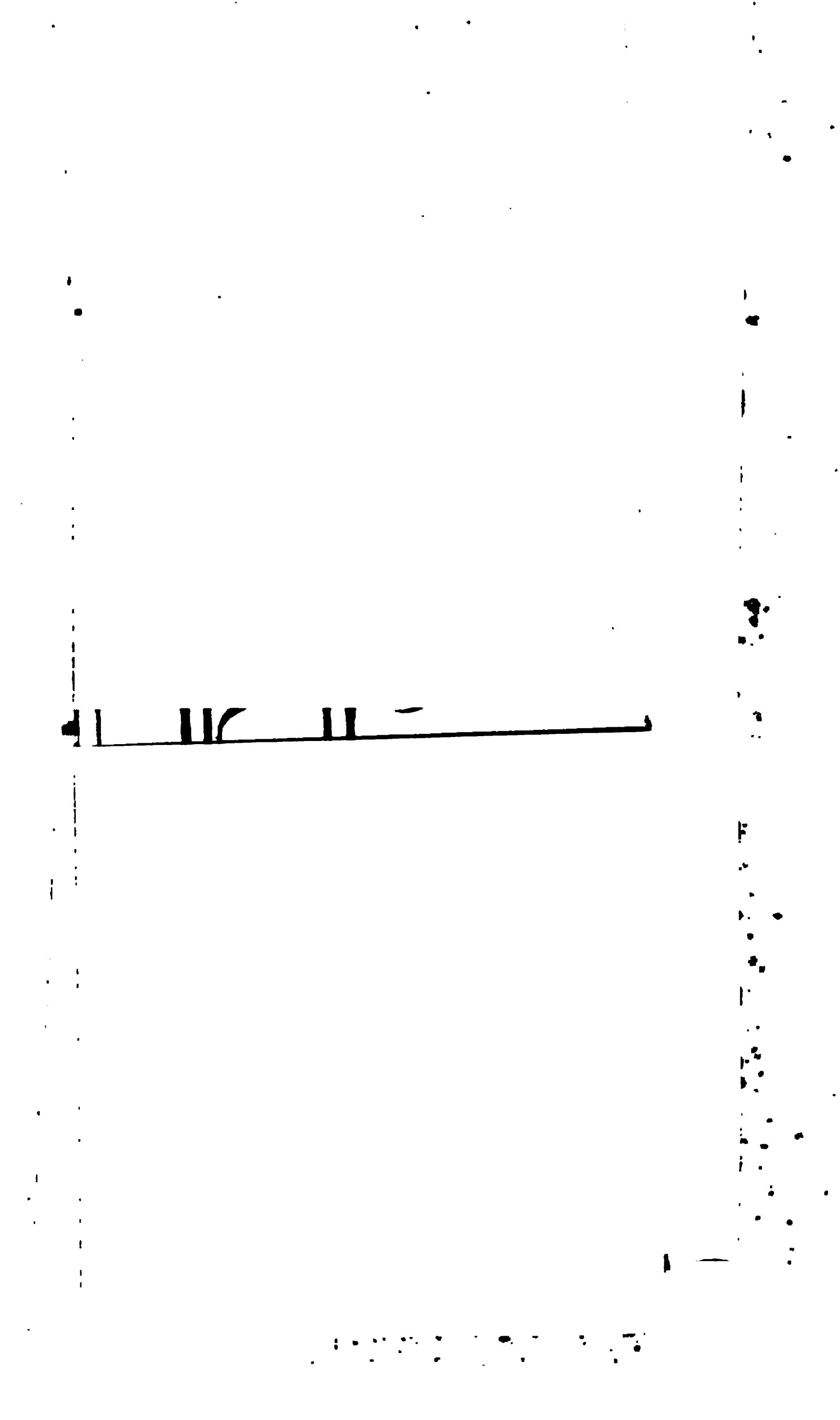
II

L'inscription du phylactère inférieur sur le même tableau est funéraire, moins grandiose et moins ornée ; mais elle présente la plus grande variété dans la forme des lettres. Elle se lit : IIII NONAS IVILII OBIIT SVLPICIVS SACERDOS ET CANON*icus* S*anc*TI M*artini*. On sait que l'église de Plaimpied était sous le vocable de saint Martin.

L'O de *nonas* est à cheval sur la barre oblique de l'N ; l'E est traversé par la seconde haste de l'A. Le premier N est romain, le deuxième appartient à la capitale gothique, c'est-à-dire que le second jambage est un S retourné. L'U de *juilii* est du même caractère, ayant un S pour premier jambage ; le second I est dans l'V ; le troisième en l'air ; le quatrième dans l'O d'*obiit* ; celui-ci est en losange, mais ses angles latéraux sont rentrés en demi-cercle ; le premier I d'*obiit* est petit et en bas ; le second, de toute la hauteur de la ligne, est coupé d'un cercle vers le haut ; le T est absolument fantaisiste mais gothique.

Le premier U de *Sulpicius* est un V latin ; le second un U oncial ; le C est un E lunaire non fermé ; l'I suivant est coupé d'un losange au milieu ; l'S traverse le second jambage du deuxième U.

L'A de *sacerdos* a sa seconde haste ondulée en S retourné ; l'E est carré. Le mot *et* est écrit par un E dont la barre supérieure se prolonge à gauche ; le C de *canonicus* est carré ; le premier N est renversé ayant



pour premier jambage la seconde haste de l'A, qui est unique, la première étant remplacée par un S; sur la traverse de ces N est un O; le second N est gothique ou oncial; l'M abréviatif pour *Martini* est latin.

On voit donc, par cet aride et sommaire exposé, mais mieux encore par le dessin, que des lettres de formes très diverses se trouvent réunies dans cette inscription; si on y ajoute les enroulements, les courbes, les appendices, les liaisons, les variantes qui y sont prodiguées, on voit que le lapicide s'est inspiré des abréviations et ornements usités pour les lettres capitales des manuscrits du douzième siècle. En outre il a eu évidemment pour but la variété. Ajoutons que dans ces deux épigraphes il a su l'obtenir, jointe à une suprême élégance.

III

L'inscription suivante est la seule qui ne soit pas funéraire. Elle comprend deux noms d'ange, gravés sur le bandeau supérieur d'un tailloir. Ces deux noms sont GABRIEL † RAPHAEL. Sur le chanfrein inférieur brisé on voit encore les nimbes et les ailes des archanges susnommés. On ignore où était placée cette pierre. Il est difficile d'y voir le sommet d'un chapiteau ordinaire, puisque en général les sujets des chapiteaux ne s'étendent pas jusque sur le chanfrein du tailloir, circonstance que nous venons de signaler ici.

Les deux noms sont d'un travail fort différent. Dans le premier, les lettres sont illustrées d'ornements nom-

breux : hastes, barres, traverses, apices, tout est matière à traits enroulés et fleuronnés, mais, si le dessin de ces accessoires rappelle celui de *Pater Abraham*, les traits en sont sensiblement moins vifs et moins énergiques ; ce ne sont plus des incisions profondes, mais de simples sillons évasés.

Le deuxième mot RAPHAEL est presque dépourvu d'agréments, sauf le premier A qui a un S fleuronné pour sa haste de gauche. Toutefois quelques traits minces qui longent les gros traits et l'identité de travail prouvent la même date.

Ici, comme aux n[os] 1 et 2, nous remarquons des lettres de formes diverses : un E carré et un E lunaire, des G et des A gothiques avec un H à deux hastes. L'apparence est moins archaïque, que celle des précédentes et peut indiquer une certaine postériorité.

IV

Cette inscription est aujourd'hui partagée en deux morceaux déposés dans la clôture des fonts baptismaux, à Plaimpied. Elle est en quatre lignes.

V KAL*endas* APRIL*is*IOS. (?)
OBIIT UMBERTVS
SAC*er*DOS ET C*anoni*C*us* S*an*C*t*I MART*ini*
M (?) II XXII

A la première ligne l'A de *Kalendas* est petit et posé sur la barre inférieure de l'L. Le V initial et l'R ont

leurs jambages longés par une ligne de points. L'L final d'*Aprilis* est barré d'un trait abréviatif. A la fin de la ligne sont des caractères, assez confus, et dont le sens nous échappe.

A la deuxième ligne, l'U initial d'*Umbertus* est oncial; le second est un V lié au T ; l'S est formé de traits carrés dont les rencontres sont marquées par des points.

A la troisième ligne l'O en losange est dans le D ; l'S est composé de lignes obliques réunissant des points. Le mot *et* est formé d'un T et d'un E liés, entre deux C carrés, qui, surmontés de traits abréviatifs, représentent le mot *Canonicus*. L'S de *Sacerdos* et celui de SCI sont coupés de trois points posés verticalement les uns au-dessus des autres.

La quatrième ligne est très fruste.

Comme la précédente, cette inscription présente des lettres latines et d'autres dérivées de l'onciale. Plusieurs lettres relèvent directement des capitales des chartes du XII[e] siècle. Quelques-unes ont leurs hastes formées de deux traits parallèles ayant chacun leurs apices propres. Beaucoup sont ornées avec élégance. Un I a les extrémités ancrées. Quelques lignes verticales de points séparent les mots; des points accusent la jonction des traits, système que nous allons voir développé dans les numéros suivants.

V

Cette épigraphe et les suivantes contenant toutes la même formule funéraire sont tracées sur la surface, médiocrement polie, de moellons incrustés dans la paroi

extérieure du mur méridional de la nef. L'insuffisance du polissage paraît même indiquer qu'il aurait été appliqué sur place aux moellons informes, en pierre calcaire, employés dans la construction primitive de la muraille. Cette place était évidemment celle de l'ancien cloître, comme il en est dans presque toutes les abbayes, et on peut supposer que les personnages qu'elles concernent étaient inhumés au-dessous, peut-être dans la galerie même juxtaposée.

L'épigraphe que nous allons considérer est en trois lignes, séparées les unes des autres par de doubles traits. C'est peut-être celle qui présente les caractères épigraphiques les plus rares, il ne s'y rencontre pas de difficultés de lecture :

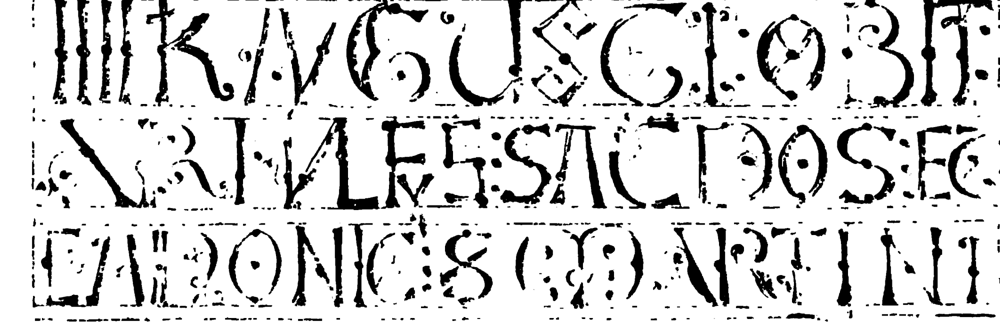
IIII *Kalendas* AVGUSTI OBIIT
ARNVLFVS SAC*er*DOS ET
CANONI*cus* S*ancti* MARTINI

Les lettres sont très ornées et de la plus grande variété. Les traits sont minces, parfois doubles dans les hastes, avec une très grande quantité de gracieux appendices contournés avec une extrême légèreté Des points ronds et creux marquent les jonctions ou la fin des traits, quelquefois même s'y posent comme ornements.

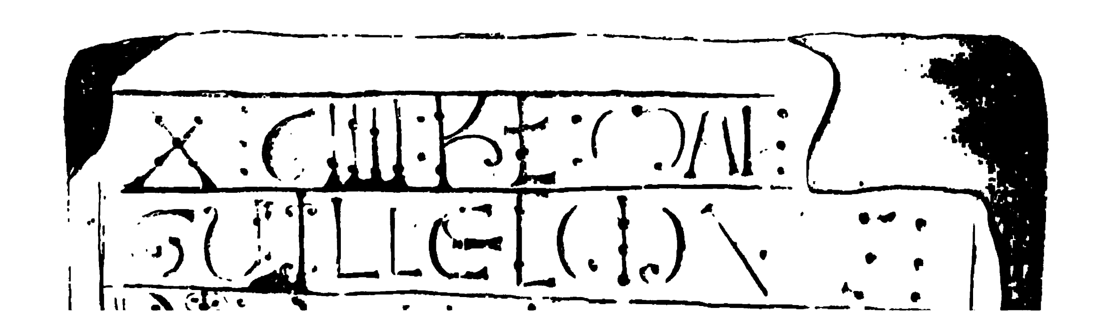
C'est, encore plus que dans les précédentes, le mélange des formes rondes ou carrées, des lettres romaines ou gothiques. Nous remarquons trois formes d'S, autant de T. Cinq formes d'A : la plus élégante consiste dans la suppression de la première haste et son remplacement par un fleuron en forme d'S. Le dessin



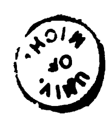
V



IX



XI





peut seul donner une idée de cette épigraphie curieuse qui se rapproche, pour les agréments, de la légèreté un peu maigre des graffiti.

VI

Suscription en cinq lignes, séparées par des traits simples :

IIII IDUS IVNII
OBIIT STEPHAN
US SAC*er*DOS ET CANO
ICVS S*an*C*t*I MARTINI

Un récrépissage récent a un peu masqué le commencement des lignes à gauche.

Les caractères sont les mêmes que ceux de la précédente : points ronds plus nombreux, traits plus minces, plus de lettres intercalées, agréments moins réguliers.

VII

Suscription en quatre lignes, séparées et encadrées par des traits doubles :

II NON*as* IVNII
OBIIT RADV
LFVS SAC*er*
DOS ET C*anonicus* S*ancti* M*artini*

Même genre que les précédentes, mais les points jouent un rôle beaucoup plus accentué encore ; plusieurs hastes sont coupées de deux points. Les traits qui rejoignent ces points et surtout les agréments sont moins élégamment contournés.

A la troisième ligne on remarque un S où les points ont été réunis par des traits mal dirigés, ce qui lui donne une forme fausse. Nous y voyons une preuve que les trous précédaient la gravure et lui servaient en quelque sorte de jalons ; une pierre inachevée que nous donnerons plus bas le démontrera avec évidence.

A la quatrième ligne, nous notons un *d* oncial.

Plusieurs mots sont séparés par deux points au lieu de trois ou même par des lignes verticales de points comme plus haut.

VIII

Inscription en quatre lignes séparées par des traits :

III K*alendas* SEPT*embris* OBIIT
SACERDOS ESTEPH*anus*
ET CANONICVS S*ancti* MARTINI
IX †

Nous remarquons une légère altération de la formule usuelle, le mot *Sacerdos* se trouvant avant le nom du défunt.

Nous trouvons ici un emploi abusif des points qui sont gros et remplacent les *apices*, se placent partout, au

milieu et aux extrémités des traits dont ils ont fixé les détours.

Les lignes sont maigres, les formes carrées dominent sauf un T gothique à la première ligne ; la troisième offre pour l'S de *Sancti* un Z retourné, ce qui est fort archaïque.

Cette inscription contient moins d'agréments ; elle nous semble une des plus anciennes, et une des plus grossières.

IX

Pierre où des traits horizontaux marquent cinq lignes : les quatre premières ont seules des traces de lettres et présentent des difficultés de lecture :

XC IIII K*a*L*endas* MÁI...
GVILLELMVS
DCIACS COSMM
GI

Les deux premières lettres de la première ligne, X et C, séparées par trois points, sont d'un sens difficile, la fin détruite devait donner le mot *obiit*.

La deuxième ligne présente un E lunaire dont la traverse médiane est énorme et séparée du croissant dont elle dépasse les extrémités ; elle semble un trait abréviatif dont la cause nous échappe.

Les lettres initiales de la troisième ligne permettent-elles de lire *diaconus*. Celles de la fin sont d'un style différent, courtes, grosses, lourdes. L'M, à trois jam-

bages brisés appartient à la minuscule gothique. Ont-elles été ajoutées ultérieurement.

Le peu que l'on distingue de la quatrième ligne est fort douteux.

X

III NONAS IVL
OBIIT GVIDO
SAC*er*DOS ET CA
N*onicus* S*an*CTI MARTINI

Inscription sobre d'ornements, formée de nombreux petits points et de minces déliés en graffite.

A la troisième ligne, *d* oncial.

A la quatrième, un S archaïque en Z retourné ; les T droits.

XI

II K*alendas* OCTOB*ris*
OB*iit* GIRAVD*us*
SACERDOS ET C*anonicus*

Cette épitaphe est très altérée et certaines lettres comme l'R, à la deuxième ligne, A, C, E, R, à la troisième ne sont saisissables que par la disposition des points, qui, plus profonds, ont survécu à l'affritement de la surface. Les lettres sont en général droites et sans ornements.

Le T de la première ligne est gothique, les deux B

sont de forme onciale et traversés par une barre abréviative.

XII

Cette inscription incrustée dans le mur, près de la petite porte du sud, présente cette singularité qu'elle est renversée, ce qui prouve un déplacement. La partie droite du moellon, aujourd'hui à gauche, est fruste et brisée. On déchiffre sur la partie gauche (droite actuelle) :

V... VN....
GIB... VN...
DOS ET CANON...

Le nom nous échappe et la dernière ligne prouve seulement l'identité de la formule. La partie illisible est d'environ 0, 10.

XIII

Cette inscription préparée par de nombreux points, qui, pour la plupart, n'ont pas été réunis par des traits, nous initie au procédé employé pour les monuments vulgaires.

On lit à la fin d'une ligne supérieure II, RAO ; les points qui forment la seconde peuvent se prêter à de trop nombreuses combinaisons pour autoriser une restitution.

Il existe, nous l'avons dit, quelques autres petits ragments, mais nous ne les dessinons, ni ne les décri-

vons, parce qu'ils sont peu saisissables et offrent peu d'intérêt.

Observations.

Le caractère particulier qui distingue ces inscriptions de l'épigraphie vulgaire est l'analogie sensible qu'elles manifestent avec l'écriture de certaines chartes. Plusieurs de leurs lettres appartiennent absolument à l'écriture capitale des manuscrits. La légèreté et l'élégance de leurs traits prouvent qu'elles sont l'œuvre d'une main exercée. L'artiste devait, de plus, avoir une connaissance approfondie de plusieurs alphabets et un sentiment intime de la forme des lettres. Chacune d'elles est un thème graphique qu'il respecte toujours, même lorsqu'il se permet les plus capricieuses variations.

Leur origine est enveloppée d'une profonde obscurité.

L'absence d'épigraphes analogues dans les abbayes voisines, les rapports évidents qui existent entre elles, permettent de croire que les plus élégantes au moins sont dues à la même main, celle de l'artiste habile et parfaitement inconnu du reste, qui sculpta la figure allégorique d'Abraham. Celui-ci pouvait cumuler à cette époque le caractère sacré du prêtre et du moine, la science du paléographe, l'art du sculpteur, le talent du calligraphe et l'habileté du lapicide.

Les graffites plus grossiers, qui ont conservé les mêmes procédés moins l'élégance, pourraient être l'œuvre de continuateurs moins habiles.

Bien que la date ne nous soit pas directement connue nous allons essayer de la fixer avec une certaine approximation.

Mérimée la plaçait au XIVe siècle, et cette opinion, qu'elle lui fût personnelle ou suggérée, est demeurée en faveur. Nous croyons qu'il y a lieu de la reviser.

La sculpture est trop mutilée pour fournir des indications certaines. Elle témoigne d'une grande habileté d'exécution, d'un certain sentiment du modelé, d'une préoccupation évidente de manifester la forme humaine sous les draperies : mais ces qualités, si obscurcies qu'elles aient été parfois dans les œuvres inférieures, n'ont jamais été complètement bannies des sculptures françaises de haute valeur et ne suffisent pas pour nous servir de guide. Le nimbe perlé d'Abraham, le cercle quadrillé sur lequel reposent ses pieds conviennent cependant à une époque ancienne et tout particulièrement au XIIe siècle.

L'épigraphie nous semble plus concluante : nous avons dit que plusieurs lettres se rapprochaient des capitales des manuscrits du XIIe siècle. Deux documents originaux des archives de l'abbaye de Plaimpied nous paraissent appuyer ces données et en augmenter la précision.

Une charte de 1137 porte en tête un chrisme et un Q oncial dont les caractères graphiques se rapprochent singulièrement des nôtres. Dans le chrisme, la panse du *Rau* est ornée de deux points. La barre transversale subit les détours en demi-cercle, assez communs du reste dans les actes contemporains, que l'on voit dans certaines hastes du PATER ABRAHAM. Le Q est plus

significatif encore ; il a les mêmes agréments que nos lettres, terminés et coupés de même par des points, et on pourrait le supposer tracé par la même main. Nous donnons un dessin de ces deux lettres, en A et B, aux côtés de la figure 4.

Une autre charte mi-partie de la même abbaye, du temps de Vulgrin, porte en tête un *chirographe* en lettres capitales, malheureusement coupé en deux, mais cependant fort intéressant pour nous. Nous y remarquons un E lunaire, un G en spirale, un M arrondi du haut suivant la forme onciale, un T à la haste arrondie, un I dont la haste est formée de deux traits parallèles, des lignes de petits points pour séparer les mots. Ainsi tous les caractères principaux de nos inscriptions se retrouvent dans ces écritures du deuxième quart du XIIe siècle, de la même abbaye.

Ce dernier titre nous fournit même une indication qui, sans présenter une certitude absolue, est cependant digne d'attention. Dans cet acte du temps de Vulgrin, 1120-1136, nous lisons sur la liste des témoins plusieurs des noms que nous fournissent nos obits : Umbert, Giraud, Arnulfe, Sulpice. Ils ne prennent pas le titre de chanoines de Plaimpied, mais ils y sont qualifiés de *magistri*, et cette qualification est souvent dans les actes attribuée à des chanoines ; il y a là une coïncidence frappante et nous pouvons, sans exagérer, voir dans ces personnages ceux même dont les murs de Plaimpied nous ont conservé les épitaphes. En 1104 l'abbé de Plaimpied se nommait Étienne, c'est encore là un nom à rapprocher des autres, et dont nous constatons, sinon l'identité, du moins la contemporanéité.

Nous croyons donc pouvoir conclure de ces diverses indications, sinon avec certitude, du moins avec de grandes chances de probabilité, que les épigraphes de Plaimpied sont dues à un chanoine écrivain de cette abbaye et qu'elles ont été tracées vers le milieu du XIIe siècle.

LES SEIGNEURIES

DE

JUSSY-CHAMPAGNE ET DE QUINQUEMPOIX

Par le Baron THIERRY DE BRIMONT

CHAPITRE Ier

Premiers seigneurs de Jussy, de la Maison de Charenton. — Arnoul le Jeune et Humberge. — Aglantine et Adam Chevreau. — Roger de Chârost. — Les seigneurs de Raymond y possèdent des droits importants. — Etablissement des moines de Lorroy et de Fontmorigny à Biou et Urichamp. — Mouvement de la croisade dans la seigneurie et nouvelles donations qui en résultent. — Construction d'un château dans les prés de la Choistre.

Assis aux confins mêmes du Berry, à l'ancienne limite du Bourbonnais, le petit village de Jussy-Champagne groupe ses modestes constructions autour d'une vieille église du XIe siècle bizarrement sculptée, avant de descendre doucement au gué de Remors, la rive droite assez relevée de la Choistre qu'il a couronnée un instant, et s'égrener çà et là en quelques hameaux et métairies perdus au loin dans la campagne. La façade grise de son église, trop écrasée depuis qu'elle a perdu le cadre

verdoyant qui seyait si bien à sa vétusté, arrêterait peu le simple passant, si au détour du sentier, son regard fatigué de la monotonie de la plaine n'était attiré tout-à-coup par les toitures hardies, émergeant au sud-est des grands massifs d'arbres, lui révélant à l'improviste le château seigneurial. A mesure qu'il s'avance, la robuste construction de brique, encadrée de lourds bossages, de loin un peu confuse, se développe et s'élance dans ses longues galeries formant la cour d'honneur. Ses hauts pavillons percés de meurtrières, ses balustres et ses ponts-levis, jetés fièrement sur les vieilles douves, lui donnent encore une apparence militaire, mais on sent déjà les habitudes toutes nouvelles des constructeurs et le sacrifice obligé de l'époque à une élégance, à une somptuosité, désormais plus conforme au rôle désarmé que vont jouer dans les provinces, les derniers héritiers des grands noms féodaux. C'est l'ancien siége de la seigneurie de Quinquempoix et plus tard de Jussy-Champagne. Dernière œuvre d'une individualité puissante qui semble y avoir voulu marquer son empreinte, afin de se survivre à elle-même.

Plusieurs hypothèses bizarres ont essayé de découvrir les étymologies de Jussy et de Quinquempoix. Catherinot avait pensé pouvoir assigner une origine gallo-romaine à toutes les localités rurales dont les noms se terminaient en *y*, *igny* ou *ay*. D'après son système, Jussy aurait été la villa d'un certain Justus. Nous ne nous attarderons pas dans cette discussion [1]. Jussy ne nous apparaissant qu'après les latinisations du XIe siècle,

1. Catherinot, *Les Fondateurs du Berry*.

remarquons seulement que Jussy, Jussi (1150), Jussey (1150-1164), Jussiacum (1183)[1], prit bientôt des grandes landes qui l'entouraient, la nouvelle dénomination *in Campania* (1153)[2].

Au XIe siècle, la petite paroisse se révèle à nous, par la construction de son église, si curieuse dans les détails de sa façade. Un même architecte, semble-t-il, construisit alors les trois églises curiales de Vornay, d'Avor et de Jussy ; ces deux dernières, dépendances du Chapitre de Saint-Étienne de Bourges. Elles remplaçaient des édifices plus anciens ruinés par les invasions normandes qui paraissent avoir laissé leurs traces à Biou et aux alentours[3]. On commençait à renoncer aux constructions de terre et de bois dont on s'était servi jusqu'alors, presqu'exclusivement, pour les oratoires ruraux. Le nouvel édifice s'éleva sur des bases solides. L'abside ronde en blocs rouges fut voûtée; trois baies étroites de plein-cintre ornées de colonnettes y déver-

1. *Jussiacum* est la vraie dénomination latine. *Jusseyum* n'est qu'une corruption française.

2. En 1156 toute la plaine porte le nom de Champagne. La bulle d'Adrien IV en faveur de Fontmorigny. parle de la grange d'Eurichamp et de celle qui est dans la *Champagne*. Au XIIe siècle, les frères Eudes et Bernard de Champagne comparaissent dans de nombreux actes.

3. Il est certain que la motte de Biou servit d'assise à un château quelconque antérieur aux dernières années du XIIe siècle. La motte mesure 10 mètres de diamètre sur 2 mètres de haut. Elle est entourée d'un fossé de 6 mètres de large. Dans les fouilles exécutées il y a environ soixante ans, mais superficiellement, par M. le curé Goumet, qui y voyait un tumulus, on a trouvé des briques, des ferrailles et des ossements d'animaux. Le château, comme la plupart des habitations seigneuriales de ces époques, était probablement de terre et de bois.

sèrent la lumière. Entre les deux arcs au large bandeau, s'établit le chœur que devait surmonter la tour des cloches, puis au-devant, séparée de quelques degrés, une nef plus haute et plus large, qu'on ajoura, mais faiblement, dans la crainte que l'air et les intempéries des saisons y pénétrant trop librement, ne vinssent incommoder les fidèles. C'était, d'ailleurs, une précaution de plus aux jours de résistance, où toute église devenant un asile, ces ouvertures étroites pouvaient facilement être défendues. A l'intérieur la charpente restait fruste et apparente ; de longues tuiles retenues par une cheville la recouvraient au dehors [1]. Le gros œuvre terminé, les artistes songèrent à décorer le pignon occidental. La porte de plein-cintre, encadrée de retraits aux formes élégantes, s'ouvrit entre deux baies aveuglées ; une légère galerie les surmonta ; dans les entrecolonnements se groupèrent les images des saints protecteurs. Au-dessus, dans l'angle du pignon, s'élança une grande croix d'entrelacs avec l'Agneau pascal à son centre. Nous ne saurions entrer dans les détails de cette ornementation, barbare par son exécution, mais pleine d'élégance dans son ensemble, après la savante description que l'auteur de la *Statistique Monumentale du Cher* nous en a donnée [2].

Un peu plus tard, au XIIe siècle, la seigneurie commence à nous apparaître dans les cartulaires. Elle est alors possédée par les puînés de la Maison de Charen-

1. M. le vicomte de Brimont, conserve une de ces tuiles au domaine de la Maison-Rouge.
2. de Kersers, fasc. IV, Baugy.

ton, branche cadette elle-même de la Maison de Déols.

Dès 1150, un certain Beri de Jussy figure dans une charte de Pierre de la Chastre, en faveur de Fontmorigny. Le même jour, Bertrand de Dun et Eudes, son frère, donnent aux religieux de cette abbaye la terre vicomtale qu'ils possédent à Jussy [1].

A partir de cette époque, Eudes, Arnoul et Ithier, trois frères d'une même souche, désignée sous le sobriquet de le Jeune, *Juvenis*, occupent une place importante dans les nombreux actes concernant la seigneurie et ses alentours. Fils, croyons-nous, d'un frère cadet d'Ebbes V de Charenton, seigneur de Raymond par sa femme, Agnès, appelée la plupart du temps, simplement Comtesse, Arnoul eut seul dans sa dépendance immédiate Jussy, pendant qu'Ithier tenait en fief de l'archevêque et de Caldéron de la Ferté, la seigneurie de Cornusse.

Pour la première fois Arnoul paraît en 1133, dans les donations de la Font-Juste, et presque aussitôt dans les rapides acquisitions de Fontmorigny et de Lorroy, sur le territoire de Jussy. Dès 1138, Olivier, sa femme Marcheron et Eudes, fils d'Eudes Faverolh, avaient accordé aux moines de Lorroy, pour leurs deux granges de Buil (Biou) et de Farges, le droit d'usage dans le bois Sentin. Ce n'était déjà qu'une ratification de concessions plus anciennes dues à la générosité du vieil Eudes Faverolh lui-même.

1. Eodem die Bertrandus de Dun et Odo frater ejus dederunt Beate Marie et monachis Fontismorigniaci terram vicecomitalem quam habebant juxta Jussei. (Bibl. de Bourges, *Cartul. de Fontmorigny*, f° 157, v°.)

Une charte de 1157, nous montre les droits considérables possédés, dès lors, dans toute la grande plaine de Jussy par Arnoul et sa femme Umberge. Cette même année, ils concèdent aux frères de Lorroy, pour tous les animaux qu'ils élèvent ou nourrissent dans leurs garderies, le droit de pâture sur le vaste territoire qui s'étend entre l'Yèvre et le ruisseau de la Choistre, sauf aux moines à respecter les bornes de défense placées près de Jussy et d'Avor par les habitants de ces villas. En outre, Arnoul leur abandonnait la terre où se trouvait bâtie la grange de Buil et qu'il revendiquait comme de son fief. Arnoul, Eudes et Symon, ses fils, ses filles Lucie, Anordre et Eglintine plus tard dame de Jussy, consentirent à cette importante donation, ratifiée par Raymond de Montfaucon, leur seigneur féodal[1].

Vers le même temps, Arnoul délaissait à l'abbaye de Chalivoy une terre sise à Jussy, comme on l'apprend de l'accense à perpétuel, fait par son abbé à Gilbert de Fontmorigny[2]. Un peu plus tard, 1162, Raymond de Montfaucon, Agnès sa femme et leur fils Eudes concèdent à Lorroy leurs droits féodaux sur la grange de Biou[3]. Puis l'année suivante, c'est Ebbes de Charenton notifiant que Bernard Trossabois a donné aux mêmes moines, moyennant deux sols de cens, sa terre située entre Avor et Jussy. A la demande de Raoul, frère de

1. Arch. du Cher. *Fonds de Lorroy, l. Farges*, *28 col. 181*. Éditée par de Kersers, *Statistique Monum.*, *Baugy*, *art. Jussy*.
2. Bibl. de Bourges, *Cartul. de Fontmorigny*.
3. Quecumque de jure nostro vel feodo possidere noscuntur apud Grangiam que dicitur Buolium et ad illam que vocatur Fargias. (Archives du Cher. *Fonds de Lorroy*, l. de Farges.)

Bernard, il scelle la charte de son grand sceau en présence d'Ameil de Charenton et d'Arnoul le Jeune [1]. A la même époque, les religieux rachètent de Raoul du Breuil, de l'aveu de ses frères, Béraud et Gouge, une partie des cinq sols de cens qu'ils lui devaient, pour sa terre voisine de la grange de Biou et ses prés de Jussy [2]. Encore une fois nous retrouvons ici le nom d'Ameil.

Une acquisition plus importante était faite en 1164, par l'abbaye de Fontmorigny, sur les limites de la seigneurie, où elle débordait déjà. Étienne, abbé de Plaimpied, cédait à Gilbert la terre d'Urichamp, telle que la tenait à cens de son église, Gaudric de Jussy, depuis le bourg et la rive opposée du ruisseau jusqu'au chemin public allant à Dun [3]. Les religieux reconnaissants d'une telle aumône, promirent aux chanoines une rente de deux sols de cens, et pour enlever tout motif plausible de retour, ils leur firent un don de cent sols en pré-

1. Notum fieri volo, Ego Ebo Carentonii dominus, quod Bernardus Trossabois dedit ad censum totam terram illam quam habebat inter Avor et Jussi cum monachis Loci Regii. est autem census persolvendus videlicet duo solidi... Hujus rei testes fuerunt, Amelius de Charentonio, Arnulfus Juvenis... (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*, *Avor*.)

2. Notum fieri volo, Ego Ebo Carentonii dominus, quod fratres Loci-Regii emerunt a Radulfo de Brolio, concedentibus et laudantibus Beraudo et Gulgio fratribus ejus, partem census videlicet solidos quinque, quem debebant eidem Radulfo de terra illa que est juxta grangiam nomine Buolium et de prato quod est apud Jusseium. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*, *Avor*.)

3. Terram de Uricampi tam planam quam nemorosam cum pratis ejusdem terre contiguis, quidquid Gaudricus de Jusseyo, ab ecclesia nostra censualiter possidebat a vico de Jusseyo, sicut rivus hostie dividit, usque ad stratam publicam que tendit ad Dunum. (Bibl. de Bourges, *Cartul. de Fontmorigny*, f° 155, v°.) Le prieur de l'abbaye était alors Guillaume, neveu de l'archevêque Pierre de la Chastre.

sence d'Ameil et d'Arnoul le Jeune. C'était une mesure prudente pour un avenir toujours incertain dans ses préférences. Depuis longtemps, grâce à des donations qui trop souvent n'étaient que des achats déguisés, les Chapitres de Saint-Étienne de Bourges, de Saint-Austrégésile, de Saint-Ursin, de Notre-Dame de Sales, avaient acquis de nombreuses pièces de terre, dans la seigneurie ; mais à cette heure, les monastères de Citeaux, dans leur plus belle efflorescence, entraînaient par l'éclat de leur réforme presque tous les dons. En 1183, Ithier donnait aux cisterciens de Fontmorigny la terre de Lalouze, qu'il possédait en commun avec les moines d'Osmery. L'acte fut passé devant frère Milon, maître de Jussy, Pierre de Charenton, et les abbés de Noirlac et de La Prée[1].

A la mort d'Arnoul, de graves contestations s'élevèrent entre son fils Pierre de Charenton, qui lui succédait en partie à Jussy, et les moines de Lorroy. Il s'agissait de la donation d'Arnoul à Biou et ses alentours. L'affaire fut portée à la cour féodale, devant Eudes de Montfaucon en 1180. Elle y fut promptement tranchée. Les moines ayant produit la charte confirmative de leurs droits, Pierre, du consentement de son frère Ameil et de sa mère Umberge, s'empressa de ratifier les dons de son père [2]. Agnès, son épouse,

1. En 1166, Pierre Buschet, prieur d'Osmery. afferme aux moines de Fontmorigny « partem terre quam cum ipsis habebat inter Jussiacum et Campum Hugonem ».

2. Ego Odo de Montefalconis... notum facio quod Petrus de Carentonio, super quasdam donationes quas dederat pater ejus Arnulfus Juvenis monachis de Loci-Regii movit querelam... (*suit la charte d'Arnoul de 1157*). Prefatus Petrus de Carentonio, laudante

l'assistait dans cette reconnaissance qu'il étendit largement aux dîmes que Lorroy tenait de Sadon de Faucillers [1].

Pierre de Charenton et Agnès maintiennent leurs droits, comme Arnoul, sur l'immense plaine qui s'étend au-dessus de la rive droite de la Choistre, leur part, semble-t-il, dans cet héritage paternel auquel est venu s'adjoindre le fief de Raymond. Tantôt sous le nom de Pierre le Jeune, tantôt sous celui de Pierre de Charenton, il signe, en 1180, la transaction de Rainaud de Montfaucon avec l'abbaye de Saint-Sulpice sur l'église voisine de Sainte-Marie *de Palude* à Soutrains. Il fait alors partie de la cour de Montfaucon avec Sadon Troussebois, Eudes de Spinoil, Giraud Mincet et Rosset de Montfaucon. En 1186, de l'aveu d'Agnès, il abandonna aux moines de Lorroy la totalité de ses droits sur la terre des deux frères Raymond et Raoul de Tréguil. Elle relevait de son fief et « s'étendait sur les finages des granges de Raimond et de Buil et des villas de Jussy et d'Avor » [2].

Amelio fratre suo, monachis de Loci-Regii et absolute in perpetuum habenda concessit... hoc etiam laudavit Umberga, mater predicti Petri, et Agnès uxor ejus. On lit au verso: Petri Juvenis de usuagio piscuor. et frutector. de Byo. (Edité par M. de Kersers, *Statistiq. Monum.*, fasc. Baugy.)

1. En 1178, Sadon de Faucillers, Poibelle sa femme et leurs enfants Sadon, Agard, Guillaume, Arnoul, Guérin, Béatrix, Poncia et Aalaiz, avaient cédé à Fontmorigny leurs dîmes entre Urichamp et Raimond.

2. Quidquid juris habebat in terra Raymondi de Tregulio et Radulfi fratris sui, quam videlicet terram tenebant a prefato Petro idem milites in finagio grangiarum de Raimunt et de Builio et in finagio villarum de Jusseio et de Avor. Laudante Agnete uxore prenominati Petri. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy, Avor.*) Au verso : Carta Petri Juvenis de Charentonio. — Ailleurs: Petrus filius Arnulfi Juvenis. (l. Noirlac.)

La même année, la bulle de fondation, adressée par Urbain III à saint Bernard, dénombrait toutes ces donations, parmi les possessions de la nouvelle abbaye. C'étaient, « à Biou, la terre de Saint-Étienne, les terres ayant jadis appartenu à Eudes de Charenton, Raoul Troussebois, Raymond de Tréguil et son frère, plus une terre chargée de deux sols de rente » [1].

Les droits suzerains des maisons de Charenton et de Montfaucon se subordonnent sur la paroisse, suivant des limites qu'il nous est difficile de définir. C'est, d'ailleurs, devant le sire de Montfaucon, comme devant le seigneur féodal, que se passent les principaux actes. Quelques-uns, seulement, sont scellés du sceau de Charenton lorqu'ils ne dépassent pas un certain rayon voisin de Raymond. En 1190, Rosset de Montfaucon, de l'aveu d'Alais sa femme, de ses fils Eudes, Godefroy et Pierre, et de Belle, sa fille, concède aux moines de Lorroy ce qu'ils ont acquis, soit par aumône, soit à prix d'argent dans sa dîme située entre Biou et Savigny. En même temps il leur abandonne ses prétentions sur la terre qui fut jadis à Raymond de Tréguil [2]. La même année, Pierre Buguerel de Farges et sa nombreuse postérité leur accordaient, moyennant 11 livres de Gien, les

1. Apud Buolium terram sancti Stephani, terras que fuerunt Odonis de Carentho et Radulfi Trussebois, Reimundi de Treguil et fratris ejus, terram preterea de qua duos solidos redditis annuatim. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy; Privilèges et concessions.*)

2. Quicquid habebant vel acquirere possent emptione vel elemosina in sua decimatione quam habet inter Buolium et Salviniacum. Preterea quicquid calumpniabatur in terra que fuit Raymundi de Tregoil. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Farges.*)

dîmes qu'ils possédaient dans la paroisse de Jussy [1]. Pour constituer ces grandes terres abbatiales, que d'actes échelonnés, que de confirmations, que de mainlevées féodales sont nécessaires, alors même que l'influence monastique répond si pleinement au sentiment populaire! 1200. Guillaume de Faucillers vend à Lorroy, moyennant 25 livres de Gien, deux prés sis à Jussy; lesdits prés chargés de 2 deniers de Gien envers l'église du village [2]. 1201. En présence de saint Guillaume, Étienne de Lois, ses frères Eudes, Jehan et son fils Étienne, approuvent l'abandon fait par leur mère, de son droit de dîme sur la culture de la grange de Biou. En compensation ils reçoivent 6 livres de Gien auxquelles les moines ajoutent 5 sols pour le fils d'Étienne [3]. 1203. Le Chapitre de Saint-Ursin afferme à l'abbaye trois champs près de la grange de Biou. En 1204, c'est Lucie, dame de la Chapelle, elle aussi, de la

1. Petrus Bguerellus de Fargiis... uxore sua Hermangart et filiabus suis quitavit... monachis Loci-Regii, omnem decimam agriculture sue et nutrimentorum suorum que in parrochia de Jussi habebant. Pro hac quitacione, monachi dederunt ei xi libras Giem. Testes sunt... Amelius de Karentonio... (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*, *Avor*.)

2. Quod Wilelmus de Falcileriis vendidit monachis de Loco-Regio pro xxv libris Giem. prata que habebat apud Jussi, scilicet pratum quod fuit Bernardi Gaiini et pratum quod fuit Odonis Meralli que acquisierat. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*, *Avor*.)

3. Stephanus de Lois et Odo et Johannes fratres et Stefanus filius ejusdem Stefani laudaverunt et approbaverunt fratribus de Loco-Regio elemosinam decime quam mater dictorum fratrum fecerat memoratis fratribus de Loco-Regio in agricultura grangie de Boolio, que est in parrochia de Jussiaco, super qua aliquando moverat questionem..... (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*, *Avor*.)

maison de Charenton, qui lègue pour son anniversaire une prairie qu'elle vient d'acheter non loin de la grange de Farges et plusieurs parcelles voisines de la métairie de Biou. Le tout provenant de la Léproserie de Bourges.

En 1193, Pierre de Charenton partait pour la croisade, reprise individuellement par les plus brillants chevaliers avant la marche générale de 1200. Son fils Pierre II lui succéda. En 1201, il confirma aux moines de Lorroy les concessions d'Arnoul sur la grande plaine de Jussy; concessions, disait-il, que son père avait maintes fois approuvées [1]. La même année, il réglait ses différends avec l'abbaye de Fontmorigny, du consentement de Luce, sa femme, et de ses enfants, Pierre et Aalais.

Au temporel, la maison de Charenton restait encore prépondérante à Jussy, pendant qu'au spirituel, la paroisse, depuis une époque reculée, dépendait du Chapitre de Saint-Étienne de Bourges. Vers le milieu du XIIe siècle, le pape Alexandre III, lui en avait confirmé le patronage [2]. Dès lors, les chanoines perçoivent chaque année, à la Saint-Germain, plusieurs cens dans le voisinage de Biou. En 1178, nous voyons

1. Petrus de Charentonio donationes atque concessiones quas Arnulphus Juvenis ipsius patruus, pia liberalitate fecerat ecclesie et fratribus de Loco-Regio et deinde Petro de Charentonio pater ipsius Petri approbaverat, sicut in scripto autentico Odonis domini de Montefalconis qui dominus erat feudi plenius continetur. (Archives du Cher, *Fonds Lorroy*, *Farges*.) *Patruus* ne peut être pris ici que dans le sens de grand-père.

2. Ecclesiam de Jussiaco prope Crotas. (Bibliothèque Nationale, *Cartul. de la Cathédrale*, ms 1274, f° 12. Au f° 691, les cens dus à la Saint-Germain et la donation d'Ithier le Jeune, f° 463.)

Giraud, leur chapelain, désigné comme arbitre dans une contestation entre les abbés de Bourras et de Fontmorigny. En 1200, c'est le prêtre Arnoul qui donne aux moines une prairie limitrophe de leur grange de Johet[1]. Guichard lui succède, il figure, en 1207, dans la donation d'Aglantine, et en 1210, comme témoin, avec André, prêtre de Raymond, et Rainaud, chapelain de Cornusse. Encore deux siècles et le Chapitre se trouvera à la tête de la seigneurie qu'il devra défendre, pied à pied, contre la rivale plus heureuse qui s'élève à ses côtés.

Mais déjà l'humble paroisse semble divisée. Pendant que Pierre de Charenton et ses fils exercent leurs droits sur la grande plaine, Aglantine, fille d'Arnoul et d'Humberge, fait prévaloir son autorité sur la rive opposée de la Choistre et sur le bourg même de Jussy. Mariée en premières noces à un chevalier de la maison de Chârost, elle lui avait survécu et contracté une seconde alliance avec Adam Chevreau, l'un des fils d'Humbert de Fontenay, le dévastateur de Saint-Satur. En 1196, Adam et Aglantine sont en possession de la seigneurie de Jussy. Nous les voyons à cette date, abandonner en perpétuelle aumône à Lorroy, du consentement d'Hersende, fille d'Aglantine, leurs prétentions sans cesse renaissantes, sur plusieurs pièces de terre et quelques prés que l'abbaye tenait à Jussy de la générosité des

1. Ego Arnaudus archipresbyter Montefalconis notum facimus... quod Arnulphus capellanus de Jussiaco dedit et concessit Deo et fratribus Fontismoriniaci in elemosinam quoddam pratum, juxta grangiam de Johet. (*Cartul. de Fontmorigny,* Johet, f° 27-29.) Cette donation fut réitérée en 1209.

frères de Tréguil. Ils ne se réservaient qu'un cens de quatre septiers d'avoine que les moines avaient coutume de payer auxdits chevaliers [1].

Adam vivait encore en 1207, lorsqu'Aglantine, dame de Jussy, légua à Fontmorigny, pour le repos de son âme, quatre septiers d'avoine à prendre chaque année sur les revenus de la villa de Jussy. Parmi les témoins qui l'assistaient nous remarquons le chapelain de Jussy, Guichard [2]. Quelques mois plus tard, Adam Chevreau était inhumé en grande pompe dans le cloître de Fontmorigny, où Aglantine allait bientôt le rejoindre, après avoir demandé en mourant, qu'une même sépulture les réunît. Les moines de Lorroy n'avaient pas été oubliés dans ses dernières libéralités, elle leur avait assigné deux septiers d'avoine sur Jussy.

Roger, issu de son premier mariage avec un chevalier du château de Chârost, lui succéda dans sa terre de Jussy et ses dépendances [3]. D'humeur assez batailleuse, ce ne fut pas sans conteste qu'il approuva les nombreuses donations de sa mère. Déjà, en 1208, il fallait l'intervention de saint Guillaume, pour apaiser ses nombreux différends avec l'abbé de Lorroy. Il s'a-

1. Arch. du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy, Avor.*

2. La même année, Aglantine avait fait une donation identique sur ses revenus de Saint-Germain-sur-l'Aubois. (*Inv. de F. M.*)

3. Ce chevalier de Chârost, premier mari d'Aglantine, père de Roger et d'Hersende, ne peut être le fils de Gauthier, seigneur de Chârost. En 1185, Gauthier et Isabelle sa femme, déclarent dans une charte pour Saint-Sulpice (*Fonds de Soutrains*, l. 4.) qu'ils n'ont pas d'héritier : « Nullum enim tunc habebant heredem ». Cependant, dans l'acte de l'affranchissement de Chârost fait par les mêmes en 1194, nous voyons qu'ils s'en réservent la nouvelle approbation, le jour où rentreront les bourgeois de Chârost alors

gissait de cet éternel sujet de discorde, les anciennes possessions des frères de Tréguil (à Biou), puis des donations successives de Rosset de Montfaucon, de Giraud, de Ranulfe et d'Étienne Chapel. Roger abandonna ses prétentions, sauf le cens de quatre septiers de blé perçus par Aimenon de Babloil sur les terres des chevaliers de Tréguil, et trois quarteaux de froment sur le domaine de Rosset. En même temps, de l'aveu de Dangnerose, sa femme, il garantissait aux religieux la donation d'Aglantine, nouvel objet de contestation, et leur promettait son assistance comme seigneur féodal, en confirmant l'abbaye dans toutes ses possessions de Biou [1].

en Terre-Sainte avec Eudes d'Issoudun et leur fils Simon : « Et filium meum Simonem ». Peut-être faut il entendre par l'absence, les termes de la charte de 1185. Quoi qu'il en soit, nous pensons devoir identifier ce Roger, seigneur de Jussy, avec Roger de Chârost, chevalier, vassal d'Haimon de Chârost, que nous voyons figurer avec Ebroin de Chârost dans plusieurs actes de cette époque, comme cautions ou garants envers Philippe-Auguste.

1. Cum inter dilectos in Christo abbatem et fratres Loci-Regii ex una parte et Rogerium de Karrophio militem ex altera super terra et pratis quondam Ramundi et Radulphi de Tregoil militum, terra Roisseti de Montefalconis, terris quondam Giraudi, Renulphi et Stephani Chapel, quadam oschia sita retro grangiam de Biol et quodam campo de Poncai fuisset diu habita contentio, tandem dictus Rogerius in nostra presentia constitutus, memoratis abbati et fratribus omnia predicta quitavit perpetuo, salvo censu quatuor sextar. bladi quos Aimeno de Babloil miles in terris Raimundi et Rodulphi recipit annuatim et salvis tribus quartallis frumenti quos eidem Rogerio de terra dicti Roisseti abbas et fratres. . persolvant. Tenetur autem dictus Rogerius super omnes res suas hec omnia quantum ad feudum attinet, bona fide adversus omnes guarentire... Elemosinam eciam quam quondam Eglentina mater ipsius R. in vita sua de duabus sextar. avene percipiendis in villa de Jussi ecclesie Loci-Regii pro remedio anime sue fecerat, super qua memoratis abbati et fratribus moverat questionem, concessit in nostra presentia et laudavit. Insuper

D'un autre côté, les religieux de Fontmorigny réclamaient inutilement, près de Roger, le payement de leur rente sur les revenus de Jussy. Un procès s'engagea en 1209, devant l'archevêque. Les moines revendiquaient, en outre, une somme de 100 livres qu'Aglantine leur avait léguée. Roger, sans contester ces dons, prétendait que les intentions de sa mère n'avaient pas été remplies, les moines ne l'ayant pas ensevelie près de son époux, comme elle l'avait formellement demandé. En vain, l'abbé répliquait à cela que le lieu de la sépulture avait été choisi par l'escorte qui accompagnait le corps le jour des funérailles. Le châtelain de Jussy ne voulut rien entendre, et comme du vivant d'Aglantine et d'Adam les moines avaient jeté un pont sur la rivière, il le fit briser. L'issue du procès, troublé par de telles violences, ne pouvait être douteuse; le chancelier de l'archevêque se prononça pour l'abbaye, et l'officialité confirma sa sentence[1].

Les effets n'en furent pas immédiats. Au mois d'avril 1211 seulement, Roger de Chârost, l'archevêque étant encore présent, abandonnait définitivement aux moines tous les privilèges dont ils avaient joui paisiblement jusqu'à la mort d'Aglantine et le droit de passage, pour leurs troupeaux, sur les deux ponts jetés sur son domaine de Jussy[2].

quitavit eisdem et in pace dimisit omnia que ipsi tunc temporis tam terris pratis quam rebus aliis apud Biolium possidebant.... Domina vero Dangnerosa, uxor ejusdem R... concessit. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy, L. Jussy, Avor.*)

1. Bibl. de Bourges, *Cartul. de Fontmorigny*, folio 151, verso.

2. Cum inter abbatem et fratres Fontis Moriniaci ex una parte et Rogerium de Carrophio militem ex alia, super rebus quas

Roger vivait encore en 1213. Cette même année, Colin, chevalier, possesseur du dîme de Jussy, se trouve en contestation avec l'abbé de Lorroy et transige. Les moines, paraît-il, avaient jadis cédé à son père plusieurs prés où il désirait se construire une demeure, mais malgré sa promesse d'en restituer la valeur, suivant une juste estimation, les constructions s'étaient élevées sans qu'aucun dédommagement ne leur eût encore été donné. Après bien des démêlés, Colin composa avec l'abbé et s'engagea à payer chaque année à la Saint-Michel un septier de blé sur le dîme de Jussy[1]. Ce serait donc au père de Colin, peut-être à Roger de Chârost, qu'il faudrait attribuer, vers la fin du XIIe siècle, les premiers agrandissements de la vieille forteresse sise au bas du bourg, dans les prairies ; celle que Colin appelait déjà, en 1213, sa maison de Jussy.

Aglentina, mater ipsius Rogerii et antecessores sui eisdem in helemosinam contulerant ut dicebant contencio emersisset. Tandem dictus Rogerius pium matris sue volens complere desiderium quitavit in perpetuum... quatuor sextarios avene... apud Jussiacum in festo sancti Michaelis annuatim reddendos... Concessit insuper... et transitum animalium suorum per duos pontes in dominio de Jussy et omnia de quibus predicti fratres erant investiti die illa qua predicta Aglentina decessit. (Bibl. de Bourges. *Cartul. de Fontmorigny*, folio 152.)

1. Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy. Avor.*

CHAPITRE II

Maisons de la Chapelle et de Seuly. — La Grange cistercienne de Biou. — Jehanne, vicomtesse de Rochechouart. — La seigneurie de Quinquempoix et la famille de Blet. — Jehan de Gamaches épouse Marguerite de Blet, et acquiert du roi la justice de Quinquempoix. — Ses démêlés avec le Chapitre.

Ces deux siècles permettront à l'abbaye de Lorroy de constituer, définitivement, sa métairie de Biou par des acquisitions successives que nous résumerons brièvement. Biou ayant été la grande terre monastique de la paroisse, imprégnée elle-même de toutes parts des influences cisterciennes, nous ne saurions laisser en dehors les causes de son accroissement. En 1202, deux frères, Giraud et Étienne de Blet, vendent aux moines quatre arpents de pré en franc aleu au lieu des Tâches[1]. En 1204, l'abbé déclare devoir au Chapitre de Saint-Ursin une mine d'avoine pour trois champs voisins de Biou[2]. En août 1220, il cède à Henri, doyen de Saint-Austrégésile du Château, ses droits sur Sou-

1. Quod Giraudus de Bleto, clericus, et Stephanus, frater ejus, recognoverunt se vendidisse abbati et fratribus de Loco-Regio quatuor arpenta pratorum sine censu et in franco alodi que sunt in Tachis. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy, Avor.*)
2. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Ursin*, *Spir.*, l. 4.

trains et reçoit en échange quatre septiers de blé, dus par le Chapitre sur la grange de Byo et trois sols, monnaie de Sancerre, sur celle de Farges. 1227. André Morsurt, chevalier, et son neveu Guillaume, remettent à l'abbaye 2 sols de cens sur Bio[1]. A la même date, Étienne de Tessiau, ses quatre fils, Eudes Possequale et Rainaud de Tessiau, lui arrentent leur terre de Tessiau, entre Croces et Jussy, Biol et Urechamp, moyennant trois quarteaux de froment payables au bourg de Jussy. Eudes de Charenton, comme seigneur féodal, en promit aux religieux la paisible jouissance et reçut pour sa garantie 7 livres, 10 sols parisis. 1230. C'est Geoffroy Rembault, chevalier, qui cède ses droits sur « Byo », et, en 1237, Hugues de Boisbouchard dont les moines acquièrent trois quarteaux de blé sur la même grange[2].

A cette époque, la seigneurie de Jussy a passé entre les mains de la famille de La Chapelle, depuis longtemps déjà implantée dans le pays, et possédant des droits considérables aux alentours, à Avor, Soutrains, Farges, Pouligny, etc... En 1200, nous voyons la jouissance de certains pâturages voisins d'Urichamp, confirmée à Hugues de la Chapelle[3]. Au mois de juin 1226,

1. Hanc vero censivam predicti homines voluerunt et concesserunt reddi Odoni de Carentonio dno suo, de cujus feodo ipsa terra movet. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*, *Avor*.) On voit qu'Eudes de Charenton, l'un des fils de Pierre, possédait des droits dans toute cette partie de la paroisse. Un peu plus tard, en 1238, Raoul de Charenton engageait un sixième du dîme de Vornay.

2. Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*.

3. Archives du Cher, *Fonds de Fontmorigny. Inventaire*, *Urichamp*.

Hugues de Jussy, chevalier, composait avec les chanoines de Saint-Ursin sur les terres et prairies qu'ils possédaient dans la paroisse. Ils se plaignaient, non sans raison, de ses dévastations et de ses rapines, ce qui l'avait fait interdire par les envoyés du légat, le prieur de Bellenave, celui de Chantelle et son archiprêtre[1]. Peu après, son frère, Geoffroy de la Chapelle, chanoine de l'Église de Bourges, laissa en mourant à son Chapitre, un muid de blé, partie froment, orge et avoine. Cette rente lui avait été faite par Hugues de la Chapelle, sur ses dîmes de Jussy, avec la liberté d'en disposer à son gré. Le vendredi d'après la Nativité de la sainte Vierge, 1230, ses exécuteurs testamentaires, les chanoines Pierre Bel, Giraud de Salgues et Pierre de Séneret, firent remise de ce legs au Chapitre, pour la fondation de son anniversaire[2]. Le mois suivant, le chevalier Hugues en passait une reconnaissance devant l'Official de Bourges et l'étendait aux anniversaires de son père, du chanoine Geoffroy et au sien propre[3].

1. Noveritis, quod cum Hugo de Jussiaco, miles interdictus esset, auctoritate de Chantella et de Bellenave priorum et archipresbyteri de Chantella, a domino legato judicum delegatorum ad querelam Capituli Beati Ursini Bit., pro eo, quod terras dicti Capituli quas habet in parrochia de Jussiaco excoluerat injuste et eciam prata que similiter habeat in dicta parrochia vastaverat ut dicebant (Archives du Cher, *Fonds Saint-Ursin*, l. 18.)

2. Ipse Gaufridus, concedente Hugone de Capella milite, fratre ipsius Gaufridi, in extrema voluntate jam legaverat Bitur. ecclesie, pro suo anniversario annuatim in ipsa ecclesia faciendo, illum modium bladi, quem prefatus Hugo dederat et assignaverat dicto Gaufrido in decima sua de Jussiaco. (Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne de Bourges*, l. 96; *Jussy*, 2e liasse.)

3. Les archives d'Avor et de Farges, vendues à l'encan, nous

En mars 1243, Ferric de la Chapelle et sa femme Gila, pressés d'argent, engageaient au profit d'une des vicairies de l'Église de Bourges, et en même temps du Chapitre, la quatrième partie du dîme de blé de Jussy. Quarante livres furent remises à Ferric, et le même jour, Guillaume, chapelain de Jussy, mandataire des chanoines, recevait l'adhésion de Gila [1]. Les parties se réservaient le droit de racheter ladite gagerie, de mars en mars, toutefois après la première récolte. Au mois de juillet, Ferric répétait en personne ses engagements devant l'Official.

En février 1249, Ferric reconnut devoir à Lorroy une rente d'un septier de blé payable sur le dîme de Jussy. C'était la reconnaissance de cette dette de Colin envers les religieux, pour les prés où il avait bâti son château. Nous la verrons peser jusqu'à la Révolution sur tous les possesseurs du dîme [2].

Ferric était décédé en 1260, époque où ses fils, Ferric, Guillaume, Huet et leur mère, au nom de ses enfants mineurs, passèrent devant l'Official de Bourges,

ont été en partie restituées par M. G. Vignat, dans ses *Notes sur les Archives seigneuriales de Farges et d'Avor*. La famille de la Chapelle tenait une place considérable dans ces deux paroisses et aux alentours.

1. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, *Jussy*, l. 96.

2. Noverint quod in nostra presentia, Ferricus de Capella miles quittavit recognovit coram nobis quod religiosus abbas et conventus Loci-Regii... habent unum sextarium frumenti reddituale, ad mensuram Dunensis, in decima ipsius militis sita in parrochia de Jussiaco... et concessit quod quantum dictam decimam teneretur, dictum sext. frumenti eisdem annuatim solvere teneretur. (Archives du Cher, *Fonds de Lorroy*, l. *Jussy*, *Avor*.) Mme de Champgrand paya jusqu'en 1789 cette rente de 12 boisseaux. (Archives du château de Jussy.)

le dimanche d'après la Saint-Mathias, une nouvelle reconnaissance de la rente léguée au Chapitre par leur grand-oncle, le chanoine Geoffroy. Ils y confessèrent que leur père, en son vivant seigneur de Jussy-en-Champagne et ses prédécesseurs avaient acquitté de tout temps ladite rente, et ils s'engagèrent non seulement à en continuer le payement intégral, mais à la faire reconnaître par tous leurs cohéritiers, principalement par ceux à qui échéraient les dîmes de Jussy [1]. Quant à l'engagement du dîme par Ferric en 1243, comme lors de son rachat, les chanoines avaient gracieusement remis à sa veuve et à ses fils une partie des fruits, ils déclaraient renoncer à toute espèce d'enquête sur la perception du Chapitre [2].

La prépondérance du Chapitre, seigneur haut justicier de la paroisse limitrophe de Bengy, et possesseur de droits nombreux dans celles d'Avor, de Crosses, de Vornay, de Raymond et d'Osmery commençait à s'affirmer, non plus à Jussy seulement, mais dans la justice voisine de Quinquempoix, de l'autre côté du ruisseau,

1. Constituti Ferricus Guillelmus et Huetus, fratres, filii et heredes ut dicebant, defuncti Ferrici de Capella militis quondam domini de Jussiaco in Campania, simul et majores viginti quinque annis existentes, confessi sunt coram nobis quod bone memorie Gauffridus de Capella quondam canonicus Bit. legavit pro anniversario suo, venerabilibus viris decano et Capitulo Bit. unum modium bladi annui redditus... in decima de Jussiaco... et tum dictus Ferricus eorum pater quam ipsi et eorum mater in cujus tutela sive cura fuerint, ut dicitur a tempore mortis patris eorumdem pluribus annis et temporibus retroactis, eisdem decano et Capitulo persolverunt. (Archives du Cher, *Fonds de Saint Etienne de Bourges, Jussy*, l. 96.) En 1779, M. de Champgrand reconnut cette rente comme dépendante de la seigneurie.

2. *Ibidem*, même acte.

où déjà elle tenait en échec les châtelains. Le vendredi d'après la Chandeleur 1271, nous voyons en effet Pierre de Roucy, dit Fauconers, chevalier, rendre foy et hommage aux chanoines du moulin de «Quiquenpoyt»[1], situé sur la rivière de Choistre, entre les herbages dudit Pierre de « Quiquenpoet » et une prairie contigüe audit moulin. Il reconnut le tenir en fief du Chapitre et s'engagea, lui et ses hoirs, si quelques nouveaux moulins s'établissaient de leur fait sur la rivière et si l'on venait à changer le cours de l'eau, à payer aux chanoines l'estimation du dommage ou à rétablir l'ordre primitif[2]. Nous retrouvons en 1274, le même Pierre, qualifié seigneur de Jussy, et Marguerite, sa femme, arrentant à perpétuel de l'abbaye de Fontmorigny vingt-trois arpents de terre, sis près leur maison appelée Quinquempoix et un autre arpent le long du chemin de Jussy à Osmery, au prix de trois deniers parisis par arpent. Puis, « moyennant quatre sols tournois de cens, une prairie auprès de la-

1. L'étymologie en a été diversement établie. Serait-ce « Qui qu'en poise? » comme pour les célèbres tours « Qui qu'en grogne? » Une charte de 1177, pour l'abbaye de Chalivoy (*Par. de Baugy*, l. 1) parle d'une terre nommée *Cuquempez*, située près du chemin de Saligny.

2. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, *Jussy*, l. 96. Pierre de Roucy, châtelain de Bourges, assiste, en 1230, à l'hommage de Rainaud de Montfaucon à l'abbé de Saint-Sulpice. Ameil. En 1232, il fait réparation solennelle aux chanoines de Bourges, devant la porte méridionale de la cathédrale, pour avoir enlevé violemment du cloître deux peintres, hommes du Chapitre. (Archives du Cher, *Cart. Saint-Sulpice*, f° 87. — *Bibl. Nat.*, *Cart. Saint-Etienne*, f° 59 — Raynal, t. II, 116.) En 1233, il vend, au nom du roi, à Odin d'Etréchy, tout ce que possédait à Vornay Henry l'Anglais, dont les biens avaient été confisqués comme meurtrier. (Archives du Cher, *Fonds Saint-Ursin*, *Vornay*.)

dite maison de Quinquempoix, une vigne contigüe et un verger situé derrière ledit logis [1]. »

En 1298, Regnaud de Somery, damoiseau, et Jehanne, sa femme, se qualifient seigneurs de Jussy. Le jeudi d'avant la Décollation de saint Jean-Baptiste, ils engagent au Chapitre, moyennant 300 livres, le moulin de « Quiquempoiz », proche de leur habitation, et le droit de pêche qui leur appartient dans la rivière. Toutes choses qu'ils reconnaissent tenir en fief des chanoines [2].

Puis s'étend un intervalle d'un demi-siècle, pendant lequel la terre de Jussy passe à la puissante maison de Seuly. Jehanne, fille d'Henry IV de Seuly et de Marguerite de Vendosme, ayant épousé, après Pâques 1336, Jean de Rochechouart, neveu de l'archevêque de Bourges, Foucaud, il lui fut délaissé, en 1353, « pour ses prétentions dans la maison de Seuly », les terres de Maupas et de Jussy. Cet accord fut confirmé par des lettres du roi Jehan, du 16 juillet [3], et au mois de novembre suivant, le vicomte de Rochechouart, retenu au service du roi, envoyait à Jehanne les procurations nécessaires pour faire en son nom les hommages de

1. Archives du Cher, *Invent. de Fontmorigny*, l. Jussy.
2. Regnaudus de Someriaco domicellus dominus de Jussiaco et Johanna ejus uxor, de auctoritate et assensu ejusdem Regnaudi mariti... confessi fuerunt ex pignori sive ypotece obligasse et in gageriam tradidisse venerabilibus viris decano et capitulo Bitur. ecclesie et eorum successoribus, pro trecentis libris Turonenses eisdem conjungibus solutis... quoddam molendinum, situm apud Jussiacum de prope domum ipsorum conjugum... quod molendinum vulgariter appellatur molendinum de Quinquempoiz .. (Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, l. 96, *Jussy*.)
3. La Thaumassière, *Hist. du Berry*.

Maupas, Jussy et Glouesse[1]. Trois ans plus tard, le 19 septembre 1356, il tombait aux côtés du roi, à cette sanglante bataille de Poitiers, qui moissonna en partie la vieille noblesse française. En 1368, Jehanne acquit de son fils le château de la Cossière, au diocèse de Périgueux, puis en 1372, désirant se rapprocher du Berry, elle le lui abandonna pour la terre de Bryon. C'est alors que, voulant fonder plusieurs anniversaires dans l'église cathédrale, elle fit don au Chapitre, en 1376, de sa terre de Jussy. Le 4 juillet, elle constituait à cet effet ses procureurs, Archambault Aygrin, curé de Morogues, Girard *de Anno* et Jehan Culon, clercs, Symon Baulin et Pierre Meignen. En retour, les chanoines lui promettaient la participation perpétuelle à toutes les prières et bonnes œuvres de leur église. Il fut convenu que de son vivant, on célébrerait annuellement quatre messes, de la Trinité, du Saint-Esprit, de Notre-Dame et *de Defunctis*, et après sa mort, six anniversaires pour elle et les siens. En outre, le Chapitre lui assignait une rente de cent un sols tournois et huit septiers de blé, froment, marsesche et avoine, et s'engageait à lui fournir dans l'enceinte du cloître, un logement convenable pour sa demeure et la garde de ses gens[2]. Le

1. *Généalogie de Rochechouart*, par le général de Rochechouart. (Archives de la vicomté.)

2. Decanus et Capitulum ecclesie Bit. ex sua liberalitate et gracia speciali, dictam dominam in omnibus missis et aliis divinis obsequiis, oracionibus, et aliis piis operibus in dicta sua ecclesia factis et faciendis associaverunt et illorum esse voluerunt participem et consortem et nihilominus gratis concesserunt et obtulerunt dicte domine celebrare in dicta sua ecclesia, exinde anno quolibet quandiu dicta domina vixerit, quatuor missas de Trini-

lundi d'après la fête de saint Jacques et de saint Christophe, Symon Baulin, l'un des procureurs de la dame de Rochechouart, introduit dans la salle du Chapitre, fit donation en son nom, en présence du grand chantre, Jacques Bertrand, de la terre de Jussy, ses aisances et appartenances, de la haute, basse et moyenne justice et des autres droits pouvant lui appartenir dans l'étendue desdites seigneurie et paroisse [1]. Le jeudi suivant, Jehanne de Seuly nommait pour mettre le Chapitre en possession, Jehan Belet, curé de Jussy, et Penot Meignen [2]. Le vendredi 1er août, les chanoines élurent plusieurs procureurs pour aller prendre possession, et le dimanche 10, fête de saint Laurent, Penot Meignen assis sous le gros orme, en face le portail de l'église, là

tate et aliam de Sancto Spiritu. et aliam de Beata Virgine Maria et aliam de Defunctis. et post ejus obitum, ex tunc annis singulis in perpetuum unum anniversarium solempne, tali die quali dicta domina decesserit et aliis temporibus alia quinque anniversaria simplicia pro remedio animarum dicte domine et parencium suorum ac eciam bone memorie deffuncti domini Johannis vicecomitis quondam de Rupecavardi et quondam dicte domine mariti et aliorum amicorum suorum; nec non talem et tantum valorem qualem et quantum terra de qua inferius fiet indicio valere poterit, annuatim videlicet centum et unum solidi turonenses in denariis et octo sextarios bladorum per medium frumenti marsesche et avene ad mensuram Bituricensem eidem domine dare et solvere promiserunt annis singulis, quandiu ipsam vitam duxerit in humanis et usque ad ejus obitum hospicium congruum et honestum pro habitacione dicte domine et custodia bonorum virorum infra claustrum dicte Bit. ecclesie sibi gratis et libere ministrare... (Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, l. 95, *Jussy*.)

1. Symon Baulin, procurator nobilis domine Johanne de Suliaco vicecomitisse de Rupecavardi ac domine de Jussiaco... (Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne, Jussy*, l. 96.)

2. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, *Jussy*, l. 96.

où le prévôt avait coutume de tenir ses jours, mit en réelle possession de la seigneurie, Guillaume Mareschal, procureur du Chapitre, en lui remettant une verge comme signe de juridiction. Les anciens officiers furent aussitôt destitués, de nouveaux installés à leur place, et le procès-verbal signé sous l'orme de la justice, relata la présence des principaux habitants de Jussy, appelés comme témoins [1]. C'était encore, dans toute la contrée, une coutume générale que ces assises en plein air, sous les vieux ormes où l'on rendait la justice, comme au temps de Philippe-Auguste et de saint Louis. Sur la limite voisine des justices d'Avor et de Brécy, un orme isolé servait d'auditoire aux deux prévôts qui y rendaient leurs arrêts, dos à dos, chacun tourné du côté de sa justice [2].

Le pénultième jour de janvier 1415, le Chapitre afferme 40 sols le moulin de Jussy. En 1440, il passe bail pour une pièce de terre en désert. Remarquons cependant qu'à cette époque, déjà, il ne possède ni les cens de Jussy, ni les dîmes qui appartiennent, ainsi que le droit de bourgeoisie, aux Roland (1404-1411) et à la famille de Blet. Les habitants sont tenus de faire le guet sur les fortifications de Dun-le-Roy où, par compensation, ils ont le droit de se réfugier en temps de guerre. Les deux seigneuries relèvent de la Grosse Tour. Le roi fait rendre, en son nom, la justice à l'auditoire de Quinquempoix pendant que les cha-

1. *Idem.*
2. Le terrier d'Avor de 1510 signale l'abolition toute récente de cet usage.

noines ont leur prévôt indépendant qui siège devant le portail de l'église. Dès lors, on peut prévoir que l'autorité du Chapitre, malgré ses droits « de justice prééminente », enveloppée de toutes parts dans un inextricable réseau, va être peu à peu contrainte de s'effacer, non sans résistance et sans lutte, mais fatalement, devant la seigneurie rivale de Quinquempoix, juridiction distincte dans la même paroisse.

Le fief de Quinquempoix semble avoir été de tout temps un centre féodal, grâce à la position de son château dans les prés. Pour jouir des avantages de l'eau, le côté gauche de la Choistre fut choisi de préférence aux pentes assez raides de la rive opposée où, avant la séparation des deux seigneuries, l'on pouvait se ménager une fortification naturelle. Plus tard, il est vrai, on aurait empiété sur le territoire de Jussy, qui semble n'avoir jamais eu de maison-fort. Sauf de puissantes exceptions, la noblesse rurale du XIIe siècle vivait plutôt dans de grandes fermes dont le donjon fortifié, élevé sur une motte souvent artificielle, servait d'habitation aux châtelains et dominait les bâtiments de service et d'exploitation renfermés dans une vaste enceinte défendue par une ceinture de fossés. Les ponts-levis relevés, l'on se trouvait à l'abri d'un coup de main. La première cour envahie, le donjon servait de refuge. Dans ces conditions, le voisinage de la rivière était un avantage trop inappréciable pour n'être pas utilisé par les premiers constructeurs.

Dès la fin du XIVe siècle, peut-être même auparavant, la famille de Blet possède Quinquempoix. Elle nous apparaît, en 1283, avec un certain Jehan de Blet qui

fait hommage à l'abbé de Saint-Sulpice de ses possessions dans les paroisses de Marmagne et de la Chapelle-Saint-Ursin, puis de la moitié du fief de Luet. Son fils, Jaquet, rend, en 1317, la même foy[1]. En 1381 et 1397, c'est Jacquelin de Blet, garde du scel de la prévôté de Bourges, fils de Raoulin de Blet, bourgeois de Bourges. Nous le voyons, en 1404, établi à Quinquempoix. En 1474, Pierre Roland, époux de feu Jehanne de Blet, fille de Philippe de Blet, transige avec l'abbé de Saint-Sulpice[2]. Comme il possède à Jussy les profits de la bourgeoisie et les autres droits censitaires, nous pouvons présumer qu'il les avait reçus de la maison de Blet. Puis en 1409, 1410, Guillaume de Blet[3], licencié-ès-lois, conseiller du duc de Berry, tour à tour lieutenant des sénéchaux, Étienne de Nanton et Gaucher de Passat, continue la filiation. Il laisse deux fils: Marc, mort jeune sans postérité, et Raolin, père de Jehan et de Guillaume de Blet, dont les aventures nous appartiennent tout entières.

En 1404, Mathieu Roland et son fils Guillaume, licencié-ès-lois, font dresser la liste des cens accordables qui leur sont dus, chaque année à la Saint-André, sur de nombreux héritages dans la paroisse[4]. En 1411,

1. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Sulpice*, l. *Foy et hom.* En 1189, nous avons déjà vu Gaudin de Blet, puis, en 1208, les deux frères Giraud et Etienne de Blet, agir aux environs d'Ondrée,

2. *Ibidem.*

3. Il portait d'azur à trois feuilles de blette d'argent. (*Ordre chronol. des Offic. du Baill. de Bourges, 1691.* Imprimé.)

4. Isti sunt census accordabiles debiti et venerabili viro magistro Matheo Rolendi et magistro Guillelmo ejus filio... debiti apud

Guillaume paraît seul, il se qualifie citoyen de Bourges. Les habitants lui reconnaissent, comme très ancien, son droit de prendre une poule de coutume sur chaque feu du village, le dimanche gras[1]. L'affranchissement n'avait retenu que ce modeste rachat, payé à cette époque par dix-huit feux seulement. Pierre de Remors avait répondu aux enquêteurs que ni lui, ni ses prédécesseurs n'avaient jadis été soumis à cette redevance. Ce refus motivé, inséré au procès-verbal sans la moindre protestation, ne laisse pas d'être intéressant, car il nous montre cette famille de Remors en possession d'une certaine situation dans la paroisse et affranchie sur place du rachat humiliant de la bourgeoisie, ce qui implique une origine indépendante. Que les Remors aient pris leur nom de la vieille motte, ou qu'ils le lui aient donné incidemment, ce qui nous paraît moins probable, Pierre de Remors possédait encore, en 1404, après les ventes de Johannet de Remors et de son neveu Perrin, en 1339, à Jehan de Clamecy, de nombreux chezaux, ouches et prés; deux maisons, celle « du Crot » et celle « où sont les degrés », joignant toutes deux « le chemin qui va de l'église à la rivière », et des pièces de terre limitrophes des prés de Quinquempoyt et des labours de Jaquelin de Blet[2]. Si déchue qu'elle fût, si déchéance il y avait eu, cette famille existait donc encore au XV[e] siècle, décimée par

Jussiacum in Camppania. (1404. Cahier parch. Archives du château de Jussy, D, 55.)

1. Excepto Petro de Remors qui non consuevit nec sui predecessores ut dicebat. (Archives du château de Jussy, D, 58.)

2. Dix articles lui sont consacrés dans l'acte de 1404.

les Roland, mais respectée par le droit de bourgeoisie, vivant côte à côte avec la maison de Blet, qui solidement établie dans ses terres de « Quinquempoyt » n'attendait que le moment de l'absorber, en s'incorporant son dernier héritage, si parfaitement défini par l'acte de 1404, pour en former sa métairie de Remors « assise au bourg, (nous dit l'aveu de 1584) et jouxtant les chemins de Bourges à Resmon et de Jussy à Dun-le-Roy ».

En 1426, Robert a succédé à Guillaume. Sous son fils Jehan, en 1455, le village compte vingt-quatre feux[1]. En 1460, il jouit encore des cens et de la bourgeoisie de Jussy, que rachète peu après Raolin de Blet.

Le 8 janvier 1439, Marc de Blet, possesseur « des grands dîmes de la paroisse », est débouté de sa demande en rectification de limites du côté de Vornay[2]. Il était décédé, le 11 mars 1450, car le procès qu'il avait alors avec les religieux de Fontmorigny, sur leur refus de payer la dîme de certaines terres, fut apaisé par transaction entre l'Abbé et son frère, son unique héritier, Raolin de Blet, écuyer, huissier d'armes de Mgr le Dauphin et « seigneur du dixme de Jussy ». Le 24 juin 1449, Raolin avait déjà signé un semblable accord avec le curé de Jussy, Jean Meignan,

1. 30 mars 1426. Reconnaissance de cens et rentes au profit de Robert Roland et de Jehan, son fils. (Archives du château de Jussy.)

2. Archives du Cher, *Fonds Saint-Ursin*, l. *Vornay*, 1450. Marc de Blet est qualifié « escolier en l'Université de Paris ». Déjà en 1427, Fontmorigny plaidait contre Quinquempoix.

chanoine de Dun-le-Roy, au sujet de leurs droits respectifs sur les dîmes. En 1453, il passe bail avec les mêmes qualités. Le 29 décembre 1459, Pauline de Blet se fait excuser pour « son hostel fort ou place de Jussy-en-Champagne ». Il fallait que Raolin fût alors occupé au service du roi, car nous le voyons un peu plus tard, en juillet 1462, répéter l'hommage du château de Quinquempoix et des dîmes de Jussy [1].

Raolin ou Rollin eut deux fils, Guillaume et Jehan. Le premier, licencié-ès-lois, reçut, le 24 août 1468, transport, pour plusieurs années, des profits et émoluments « de l'hôtel et place du fort de Quinquempoix » [2]. En 1469, Raolin s'accorde avec les seigneurs d'Avor et de Boisbouzon sur les limites de leurs dîmes. Il était, ainsi que ses fils, attaché au service du duc de Guyenne; aussi le Chapitre ayant eu à se plaindre de ses hommes d'armes délégua-t-il, le 23 juin 1471, deux chanoines à ce prince et au sire de Linières pour en obtenir raison [3]. En 1473, Guillaume était procureur du roi; il portait « d'azur à trois feuilles de blette d'argent » [4]. Quelques mois plus tard, les deux frères se trouvaient gravement compromis dans une émeute, et étaient arrêtés avec l'archevêque Jean Cœur, comme partisans du duc de Guyenne [5]. Une dure détention

1. Archives du Cher, *Aveux*, *Reg.*, C, 813.
2. Archives du château de Jussy. Guillaume est qualifié « étudiant en l'Université de Bourges ».
3. Quia ipse se advohat pro servitore ejusdem domini. (Archives du Cher, *Reg. Capitul.*, *1471-1478*. *Chapitre de Saint-Etienne de Bourges*.) A la précédente séance, les chanoines avaient affermé les terrages de Jussy.
4. *Ordre chronolog. des Off. du Bailliage de Bourges, 1691*.
5. Raynal, *Hist. du Berry*., t. III, ch. III.

s'ensuivit. Le 24 juin 1475 leur procès n'était pas encore terminé.

Guillaume mourut avant la fin de ces tristes débats. Le 21 février de l'année suivante, nous voyons sa fille Marguerite[1], son unique héritière, confiée aux soins de messire Jehan de Blet. Celui-ci, tant en son nom que comme ayant le gouvernement de sa nièce mineure, réclamait avec Nicolle la Pommerie, curé de Jussy, au sujet des limites du dîme du côté de Vornay. Ils se portaient comme appelants de la sentence de 1439, en faveur de Saint-Ursin. Nicolle la Pommerie avait succédé à Jehan Romereux (1467-1468) et à Étienne Malet, dont nous trouvons le nom au bas d'un concordat du 5 décembre 1465.

Peu après la conclusion de ces derniers évènements, si graves pour les frères de Blet, Marguerite, seule héritière de Guillaume, et plus tard du chanoine, son oncle, avait épousé un jeune gentilhomme de grande naissance, Jehan de Gamaches. Cette maison, l'une des plus considérables de son temps, venait d'être illustrée par Guillaume II, grand veneur de France, gouverneur de Compiègne, Philippe, abbé de Saint-Denis, et toute une suite d'alliances élévées[2]. Guillaume n'ayant laissé que deux filles, Blanche, dame de Chastillon, puis princesse d'Orange, et Jacqueline, Gilles, son frère,

1. Guillaume de Blet avait épousé une des filles de Pierre de Bar, seigneur de Villemenard. (*Généal. de Vilaines.* — Pallet, *Hist. du Berry.*)

2. P. Anselme, *Généal. des grands Veneurs.* — *Histoire de Guillaume de Gamaches, grand veneur.* 1786. Fort erronée au sujet de Jean de Gamaches. — La Chenaye des Bois. — La Thaumassière.

le cinquième fils de Guillaume Ier et de Marie de Fescamp, lui avait succédé comme chef de la branche aînée. Son fils, Guillaume de Gamaches, capitaine des francs-archers du Berry, s'établit dans la province où il avait épousé, en 1449, Philiberte de Foucaud, dame de Lorroy et de Sury-ès-Bois. Le 10 février 1460, il faisait hommage de Lorroy au comte de Nevers. En 1479, il vivait encore. Les deux époux furent inhumés sous la même dalle, dans leur chapelle de l'église de Clémont. On y grava cette inscription en minuscules gothiques : « Cy giet nobles personnes Guillaume de Gamaches et dame Philiberte de Focaud, sa femme, en leur vivant seigneur et dame de Loroy et Sury-au-Boys, qui decedderent le roy Louis XIe regnant en France. Priez Dieu pour le repos de leurs âmes[1]. »

Leur fils Jehan, capitaine des francs-archers de Berry, épousa Marguerite de Blet qui lui apporta la terre de Quinquempoix. Devenu par la mort de son père seigneur de Loroy et de Sury-ès-Bois, puis de Brinay[2], il obtint, au mois de janvier 1480, trois foires par an pour sa terre de Sury. Le 28 septembre 1482, il s'accordait pour le droit de fief de la seigneurie de Jussy, dû à Nicole Tillart, usufruitier de Dun-le-Roy. Jehan ayant négligé de rendre son hommage, vingt-quatre charretées de grains des dîmes de Jussy avaient été saisies et transportées à Dun-le-Roy. Il composa, moyennant la perte de son blé et une amende de 40 livres,

1. De Kersers, *Stat. Mon.*, *canton d'Argent*, p. 111.
2. Jacques de Gamaches, frère de Jehan, vivait encore le 13 janvier 1478. Il était décédé le 17 mars suivant.

payable aux Rois[1]. Jehan de Blet, docteur, chanoine de l'Église de Bourges, ne mourut que l'année suivante. Le 30 août 1483, Jehan de Gamaches faisait foy et hommage des dîmes de Jussy au nom de Marguerite, son héritière[2]. Charles VIII le retint, par lettres du 10 août 1490, comme son chambellan et maître-d'hôtel. Le 18 mai 1497, le sire de Gamaches rendit au nouveau roi ses foy et hommage du château et maison-fort de Quinquempoix[3]. Trois ans plus tard, le 6 juillet 1500, nouvel hommage à Jehanne de France, duchesse de Berry, dame de Ponthoise, Chastillon-sur-Loire et Chastillon-sur-Indre, de l'hostel fort de Quinquempoix, de la motte et fossés de « Remords » et ses appartenances, et des dîmes de blé, vins, lainages et charnages, etc., de la paroisse de Jussy[4]. Le 17 décembre 1507, les chanoines Jacques de Saint-Genis et René de Blet lui affermaient pour vingt-neuf ans, moyennant 40 sols de rente, le moulin à blé et ses dépendances, assis sur la Choistre, près de Quinquempoix[5].

Ce moulin, placé en face du château, était nécessairement indispensable à la commodité de ses habitants. D'ailleurs, Jehan de Gamaches s'occupait activement en ce moment de grouper autour de sa maison-fort les éléments d'une seigneurie homogène. Jusqu'alors, la justice haute, moyenne et basse de Quinquempoix avait

1. Archives du château de Jussy, orig.
2. En 1510, un chanoine de Blet surveille les travaux de la tour du nord de la cathédrale.
3. Archives du château de Jussy, orig.
4. Archives du Cher, Reg., *Aveux*, C, 813.
5. Archives du Cher, *Fonds Saint-Etienne, Jussy*.

appartenu au roi. Le 18 mai 1514, il en fit l'acquisition moyennant 600 livres tournois, et le même jour il porta au changeur du Trésor une partie de sa vaisselle d'argent pour en solder le prix[1]. Le 14 juin, il fit foy et hommage de la justice entre les mains de l'évêque de Paris, et le 23 juillet, les commissaires délégués, Pierre du Puy, seigneur de Vastan, et Jehan Sallat, conseiller ordinaire du roi, lui en délivrèrent l'entière possession. L'investiture s'en fit solennellement. Le 1er août, Guillaume du Vergier, lieutenant du ressort de Dun-le-Roy, se rendit à Jussy. Il était accompagné du procureur du roi, du greffier Poncet, et de Claude Bazin, sergent royal. Ils furent reçus dans la basse-cour du château où ils trouvèrent le sire de Gamaches, entouré de tous les tenanciers de la justice. Un grand nombre de témoins, parmi lesquels le vicaire Gilbert Passelesgne et plusieurs prêtres se tenaient à ses côtés. Les actes d'acquisition furent lus avec grande solennité et « illec » estans au « davant de l'hostel en la basse-court, ledict de Gama- « ches fut mis en possession [2] ».

Gilbert Passelesgne, que nous venons de nommer, était titulaire de la vicairie de Saint-Georges, établie dans l'église de Jussy par les anciens châtelains de Quinquempoix ; antérieurement, croyons-nous, à ceux de la maison de Blet, qui construisirent plus tard, au

1. 18 mai : « Reçu de Jacques Charmolve, changeur du Trésor, de 600 livres tournois. Icelle fournie en dix-huit marcs deux onces cinq gros de vesselle d'argent à treize huict livres cinq sols trois deniers tournois et le reste comptant ». 17 juin. Lettres des gens des comptes du Roy pour faire mettre en possession. (Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, *Jussy*, l. 95.)

2. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, *Jussy*, l. 95.

xve siècle, la chapelle seigneuriale, ouverte au midi sur le chœur, et ajourée d'une grande baie à meneaux flamboyants. Dès l'origine, celle-ci fut dédiée à saint Jean, patron de Gamaches. D'ailleurs, l'écu qui se voit à la clef de voûte ne peut évidemment se rapporter qu'à Jehan et à Marguerite de Blet, puisqu'il se trouve répété dans l'église de Clémont, paroisse de leur seigneurie de Lorroy. Il porte : écartelé au premier fruste, au 2 et 3 au lion passant, qui est de Foucaud, au 4 à trois gerbes de blé. Originairement relevé en couleur, le premier quartier devait porter le chef cousu de Gamaches. Les de Blet avaient alors modifié leurs armoiries en gerbes parlantes. Le rétable de l'autel à trois compartiments date de la même époque. Il est exécuté très finement avec tout un fond de reliefs délicatement esquissés. Dans le compartiment de gauche, Notre-Seigneur, aidé du Cyrénéen, porte sa croix. Au fond, dans une seconde scène sculptée au milieu du paysage, il fait son entrée à Jérusalem. Le compartiment du centre représente le crucifiement. Dans celui de droite l'ensevelissement. Au fond du tableau l'ascension [1].

Le 25 mai 1487, nous voyons Guillaume Dagon titulaire de la vicairie [2], puis, le 3 octobre 1502, Gilbert Passelesgne. Marguerite de Blet ayant voulu augmenter l'ancienne fondation d'un service mensuel pour les an-

1. Ce rétable, de 1^m 60 de longueur, forme actuellement le devant de l'autel de la même chapelle, dédiée au Sacré-Cœur. Les deux anges qui sont aux extrémités ont été ajoutés lors de la restauration exécutée en 1852. L'écu de la clef de voûte se retrouve à l'église de Clémont, où fut inhumé Jehan de Gamaches.

2. Archives du château de Jussy.

ciens bienfaiteurs, plusieurs nouveaux revenus lui furent alors affectés, du consentement de Jehan de Gamaches. Le mercredi de chaque semaine, le vicaire devait célébrer une messe de *Requiem* en ladite chapelle, et « quand à iceluy jour écherra une feste de Nostre-« Dame, des Apostres, de saint Jehan-Baptiste, de sainte « Catherine, de sainte Marguerite ou de la Magde-« lene », il était tenu d'en chanter la fête. Avant la messe, la plus grosse cloche tintait cinq coups, puis sonnait en volée, le prêtre disait alors un *De profundis*, *Pater, Ave* et plusieurs oraisons pour les défunts. Il devait attendre jusqu'à neuf heures, les seigneurs ou dames du chastel avant de commencer l'office. Cette fondation nouvelle était faite pour le repos de l'âme de Jehan de Gamaches et de son épouse [1]. Gilbert Passelesgne semble avoir été en même temps le procureur et le chapelain de Quinquempoix. Il traite souvent au nom du sire de Gamaches. Le 22 juin 1505, il augmenta les revenus de la vicairie, et fonda pour lui et ses successeurs une messe basse audit autel, les vendredis des Quatre-Temps [2].

La vente par le roi de la justice de Quinquempoix devait amener fatalement comme résultat un procès entre Gamaches et le Chapitre de Saint-Étienne. L'occasion ne se fit pas attendre, le sire ayant voulu, en 1516, troubler le Chapitre dans l'exercice de sa justice, l'affaire s'engagea aussitôt, devant le bailliage. Les chanoines produisirent la donation de la dame de Roche-

1. *Idem.*
2. *Idem.*

chouart en 1376, impliquant le droit de justice dans la seigneurie de Jussy, et comme il fut prouvé, dès lors, que le roi n'avait pu vendre que celle entièrement distincte de Quinquempoix, Jehan de Gamaches, représenté par son procureur, le vicaire Passelesgne, fut condamné aux dépens le 18 juillet et adjourné à comparaître devant l'église de Jussy [1]. Deux ans plus tard, le 19 juillet 1518, Jehan s'éteignait paisiblement dans son château de Quinquempoix. Son corps, suivant ses dernières volontés, fut enseveli dans l'église de Clémont [2].

Jehan de Gamaches laissait deux fils et deux filles.

1. Adrien, chevalier, seigneur de Lorroy, puis de Quinquempoix.

2. Cathelin, chevalier, seigneur de Sury-aux-Bois et du bourg de Brinay. Le 20 janvier 1531, il avait fait un premier partage avec son frère. Un second intervint le 7 avril 1540. En 1539, nous le retrouvons parmi les gentilshommes présents à la rédaction de la *Coutume de Berry*. Il avait épousé Antoinette Bongars.

3. Hypollite, épouse de Pierre de Loron, seigneur de Domery.

4. Jehanne, mariée le 30 octobre 1526, à Gabriel de Fontenay, seigneur de l'Epinière.

1. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Etienne*, *Jussy*, l. 95.

2. De Kersers, *Statistiq. Monum. Argent*, *Clémont*, p. 111, pl. xiii, donne son épitaphe : « Cy git noble messire Jehan de Gamache, en son vivant chevalier, seigneur de Loroy, Quimquempoy et Sury-aux-Bois... le xixe jour de juillet mil vc et xviii. Priez Dieu pour luy. » Le P. Anselme cite écartelés au 1 et 4 de fasces ondées, les sceaux de Jehan de Gamaches, époux d'Isabeau de Linières, et de Pierre de Gamaches, capitaine du château de Saint-Jean d'Angély.

Le 20 mai 1519, Marguerite de Blet fit foy et hommage à la duchesse de Berry, Marguerite de France, « en raison du chasteau et maison-fort de Quinquempoix, cens, coustumes, rentes, des dixmes de blé, « vins, lanaiges et autres choses décimables croissants, « assises en la paroisse de Jussy-en-Champagne, et « aussi de la motte et foussés du lieu de Remors, leurs « appartenances assises en présente paroisse »[1].

CHAPITRE III

Les Gamaches.—Adrien.—François commence les constructions du château. — Ravages des protestants. Georges et la Ligue. —Claude termine la façade dans l'état actuel.—Le château perd dès lors le nom de Quinquempoix.— Claude II.

Adrien de Gamaches, seigneur de Lorroy, Quinquempoix, Brinay, vicomte de Raymond. — Il se trouvait, en 1514, à l'entrée de Marie d'Angleterre à Paris, et rompit une lance au tournoi des Tournelles avec le comte de Montgommery. Au mois d'avril 1519, il rendit foy et hommage de la justice haute, moyenne et basse du château et maison-fort « de Quinquempoys »[2] et,

1. Archives du Cher, *Aveux*, G, 813.
2. Archives du Cher, *Aveux*, G, 813.

le 13 janvier 1538, au nom de sa mère, de la vicomté « de Rémond »[1]. Marguerite mourut vers 1540. Adrien lui succéda dans les seigneuries de Quinquempoix et de Raymond, qui formèrent dès lors une vaste terre patrimoniale. Le 17 juillet 1525, il avait épousé Jehanne Pelourde, fille de François Pelourde, seigneur d'Ourouer-le-Chambrier et de Marguerite de Corquilleray[2]. En 1539, il assistait avec son frère à la rédaction de la *Coutume de Berry*. Les chanoines y prirent hautement le titre de seigneurs temporels de Jussy-Champagne, et Adrien dut se contenter de celui plus modeste de Quinquempoix. Sa haute capacité l'avait fait choisir par la noblesse pour adresser les remontrances du second état. L'année suivante, 1540, les deux frères ayant fait de nouveaux partages, Adrien rendit en 1541 l'hommage du chastel de Quinquempoix, des dîmes de Jussy et de la vieille motte et fossés de Remors « à lui advenus par la mort de sa mère ».

Il transige le 5 septembre 1551, avec Pierre Badeau, chanoine de l'Église de Bourges, curé de Jussy, successeur de Jehan Nourissain, puis réitère son hommage de Raymond le 24 février 1554, et termine, le 30 août 1555, certains différends avec Philippe de Grivel, seigneur de Grossouvres. Comme son père, Adrien de Gamaches portait les titres de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi. Nous le retrouvons une dernière fois, le

1. En 1529 Louise de Grossouvre, veuve de Gonnet de Barres, était vicomtesse de « Resmond ».
2. Pelourde, porte : de gueules à un aigle d'or cantonné de quatre croix recroisetées au pied fiché de même. — Corquilleray : de gueules à trois fasces ondées d'or. (P. Anselme.)

4 novembre 1557, lors de l'enquête de l'archevêque sur les liens de parenté existant entre Georges de Vilaines et Marie de Chevrier [1]. Il mourut vers 1558, laissant plusieurs enfants.

1. François, qui lui succéda.

2. Jehan, prieur de Saint-Ursin, 1584 [2].

3. Philibert, seigneur de Sury-ès-Bois et de Lorroy en 1590. Mort sans postérité en septembre 1602.

4. René, seigneur d'Ourouer et de Villars. Il épousa, le 19 juin 1561, Charlotte de Salins, et en secondes noces Chrétienne d'Assigny.

5. Madeleine. D'après le P. Anselme, elle épousa, en 1555, Claude Estevard, seigneur de la Grange [3].

6. Anne, religieuse à l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges.

François de Gamaches, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Jussy, de Quinquempoix, vicomte de Raymond, transigea le 11 mars 1559, avec sa mère et ses frères, sur le partage des biens de son père. Déjà, le 29 juillet 1558, une transaction était intervenue entre lui et son frère Jehan, sieur de Jartin [4]. Du vivant de son père, François avait épousé, le 26 octobre 1550, Philippe du Puy, fille de Georges du Puy, seigneur du Coudray, Dames, etc..., et de Jehanne Raffin. La mort d'Adrien le rendit seul possesseur du fief de Quinquem-

1. Pallet, *Hist. du Berry*, Gén. Villaines.
2. Sieur de Jartin et du Plex Ste-Marie en 1565.
3. Suivant Pallet, elle épousa, avec dispenses canoniques, son parent Hugues de Grivel.
4. Archives du Château de Jussy, *Inventaire*.

poix. Un défaut d'aveu le fit encore une fois saisir, le 27 mars 1560; mais, promptement rentré dans son domaine, il résolut de concentrer à tout prix, les droits enchevêtrés des deux seigneuries, et de hâter une réunion devenue nécessaire.

C'était, depuis plus d'un siècle, la politique des sires de Quinquempoix, que cette marche lente, mais sûre, qui s'effectuait, malgré les revendications bruyantes du Chapitre, toujours imparfaitement apaisées. Cependant la situation n'en restait pas moins grosse de difficultés, car si nous jetons, vers cette époque, les yeux sur la paroisse, nous trouvons les parties à chaque instant en présence. Les deux seigneuries sont décimées par les Gamaches, tandis qu'ils ne rendent la justice que dans l'une d'elles. Le bourg affranchi leur paye son droit de rachat, la poule de coutume, et pendant que le Chapitre nomme le curé, ils ont la collation de la vicairie et le droit de litre dans l'église. De tous les biens constituant l'ancienne donation de la dame de Rochechouart, il y a longtemps que les chanoines ne possèdent plus que la justice qu'ils détiennent désespérément, comme une dernière épave. Dans le val, la petite rivière avec ses moulins dessine encore plus nettement les rivalités. Jaillie de faibles sources, grossie le long de la route de quelques prises d'eau écloses sur ses rives, avant d'aller se jeter dans le vaste étang du Chapitre qui lui sert de prudent régulateur, la Choistre s'échappe aux limites mêmes de la seigneurie par trois arches gothiques, fait tourner le moulin de Craon, puis celui du Ravoy, pour lequel Marguerite de Blet obtint sentence, en 1528, contre les

chanoines, et n'arrive qu'à grand'peine à travers un terrain perméable et pierreux, au bief du moulin de Quinquempoix, cet ancien fief possédé par Saint-Étienne bien avant la donation de 1376. Plus bas, pendant les grandes eaux, elle descend les moulins de la Roze (1505) et de Charroz ou Rossigno (1517)[1] pour se déverser dans l'étang créé, en 1530, au bas du bourg, à la fontaine Poursart ou de Charroz, par Adrien de Gamaches, à la supplique des habitants, réduits à laisser inonder leurs communaux, pour n'être plus exposés à périr de soif, eux et leur bétail, pendant les sécheresses désolantes de l'été. En conséquence, le sire avait endigué les eaux dans la vallée et, en 1552, il usait de son droit de retrait féodal, pour acquérir d'un avocat d'Orléans, Jehan Hurdet, plusieurs prés en dépendant[2].

L'occasion de supplanter définitivement le Chapitre ne tarda pas à se présenter. Le 9 septembre 1563, les chanoines vendirent à Gamaches le sault du moulin « près et au-dessus le château de Quinquempoix ». Il l'achetait en surenchère sur Pierre Seurrat, chanoine de l'Église de Bourges, moyennant 110 livres. C'était assez cher « d'autant (dit l'acte), qu'il n'y a aucune eau « audit molin et ne pourroit mouldre synon en temps

1. Archives du Cher, *Fonds de Saint-Ursin*, l. 18.

2. Voyans la nécessité d'eaue en quoy sont lesdits habitans tans pour eulx que pour leur bestal mesmement de stérilité comme il est de present, se sont retirés par devers ledit de Gamaches, l'ont prié et requis leur faire ce bien et plaisir de voloir faire ung estang au-dessous du bourg à la fontaine Poursart *alias* Charroz, moyennant qu'ils aient leur aisance d'eaux et pasquage de leur bestal en toute saison de l'an. (Appointement de 1530. Archives du Château de Jussy, D, 56.)

« de grandes eaux, joinct aussy que ledict Gamaches a « trois aultres molins au-dessus icelluy sault et mo« lin [1]. » Le même jour, les chanoines pressés d'argent, pour fournir la taxe de l'édit royal, lui vendirent leur métairie de Raymond dite de Fontmorigny et 80 boisseaux à y prendre chaque année. En même temps Gamaches leur achetait 80 livres, divers terrages sis à Jussy, et 270 livres la justice [2]. Le succès sembla de courte durée, car l'année suivante, le 1er septembre, le Chapitre, en vertu de son droit de rachat, retirait toutes ses ventes et faisait solder à l'acquéreur les 460 livres qu'il avait déjà versées. Il fallait cependant se créer de nouvelles ressources, au milieu des pillages qui depuis 1562, enlevaient chaque année aux chanoines, les revenus de leurs domaines. Le 4 août 1565, ils consentirent de nouveau aux exigences de Gamaches, qui conserva à perpétuel et non rachetable le sault du moulin, et enfin, le 8 juillet 1569, ils aliénèrent la justice qui ne fut plus payée cette fois que 250 livres.

Les protestants tenaient alors presque tout le pays. Après la prise de Bourges en 1562, ils s'étaient jetés sur le château du Coudray, qu'ils avaient ruiné. Georges du Puy, beau-père de Gamaches, n'avait eu que le temps de s'enfuir à la hâte dans une petite métairie, où deux jours plus tard il expirait. Le 6 août, Bourges rentrait sous l'obéissance royale, mais les bandes armées n'en couraient pas moins la campagne. En 1568,

1. Archives du Cher, *Fonds de St-Etienne*, l. *Jussy*.
2. Quittance de Raymond de Castaing, receveur de la Généralité de Languedoc, 4 décembre.

dans la crainte d'une nouvelle surprise, la ville appela dans ses murs vingt-cinq gentilshommes du voisinage parmi lesquels M. de Jussy. Ils vinrent avec tous leurs serviteurs et leurs chevaux, lui servir momentanément de renfort ; mais, c'était désarmer les châteaux et laisser la campagne aux pillards, aussi Gamaches se hâta-t-il de regagner Jussy, où sa présence d'ailleurs était nécessaire. Tous les alentours, Baugy, Dun-le-Roy, Montfaucon, tenaient, en 1569, garnisons huguenotes. Les sorties, les passages de troupes livraient leurs environs à tous les pillages et les moindres castels avaient leurs gens d'armes [1]. L'église de Jussy ne fut pas épargnée, ses rétables martelés et les sculptures brisées de sa façade, témoignent assez de cette fureur iconoclaste. Peut-être le château fut-il lui-même investi [2].

Au milieu même des troubles, en 1568, François de Gamaches fut nommé par le roi, l'un des cent gentilshommes de sa maison et chevalier de ses ordres. On remarqua que Charles IX lui adressa à cette occasion une lettre pleine de flatteries [3]. La guerre renaissait de toutes parts, et dans ses chances diverses, il recher-

1. Enquêtes des 16 et 17 mars 1570, par le Chapitre de Bourges. Bengy (enquête du 1er mars 1569) est pillé par les troupes allant au siège de Bannegon. La plupart des églises sont démolies et brûlées, disent les enquêteurs, et les paysans forcés de se *raser* dans les places fortes.

2. Le chœur devait alors être décoré d'un élégant devant d'autel, représentant le Christ et les douze apôtres, debout dans des niches séparées par des colonnettes, ornées de clochetons et de pinacles gracieusement ajourés. Cette table, dont les têtes avaient été mutilées, fut retrouvée en 1842, masquée par les boiseries du sanctuaire. Elle a été restaurée et placée dans la chapelle du nord, construite en 1830, par M. Philippe de Bengy.

3. *Vie de Guill. de Gamaches*, 1786.

chait l'alliance d'un crédit qu'invoquait pareillement, à la fin de 1575, le duc d'Alençon. Le 20 janvier 1576, ce jeune prince lui écrivit de faire convoquer l'assemblée des états de Berry [1]. Gamaches s'y refusa prudemment. La marche ascendante de la fortune de son fils, plus encore que ses ressentiments, le jetait lui-même dans le parti d'Henri III.

A partir de 1575, François de Gamaches se qualifie seigneur de Lugny et Sanceaux. Il teste en 1579, et fournit, le 15 mai 1584, l'aveu et dénombrement de sa terre au nouveau duc de Berry, François, duc d'Alençon, frère unique du roi. « Ladite terre et seigneurie de « Jussy et Quinqempoy qui consiste premièrement en « chastel et maison fort dudict Quinquempoix, lequel « chastel consiste en ung grand corps de logis couvert « de tuille, au bas duquel y a une grande chambre « avec deux garderobbes et ung contour, une grande « salle audessoubz de laquelle est ung sellier. Trois « grandes chambres haultes avec garderobbes dont les « deux sont en deux tours de fondz dudict logis et la « plus haulte d'icelluy flanquant ledict logis avec une « petite chapelle et garderobe, une allée spacieuse « pour aller auxdictes chambres, une grande vis de « pierre pour monter auxdictes chambres et jusques « au grenier estant audessus d'icelles chambres. Une « cuisine, garde manger et boulangerie dans laquelle « sont basty les fours et greniers, audessus le tout en « ung corps, buché joignant lesdicts grands corps de « logis. Une cour carrée, colombier à pied en une tour

1. *Vie de Guill. de Gamaches*, 1786.

« bastie en la dicte basse court et ung portal consis-
« tant en deux chambres haultes, garderobe couvert
« d'ardoises, grand portail à pont levis, à main gaulche
« duquel en entrant a une estable pour huict chevaux
« aussi couvert en tuille, lequel corps de logis est
« environné de fossés avec pont levis, arrière fossés.
« Plus une Basse court grande dans laquelle est bastye
« une grande grange couverte de tuille, plus un corps
« de logis aussy couvert de tuille, dans lequel il y a à
« l'entrée un beau pressouer basty pour la pressure des
« vins et cinq cuves l'une tenant de seize à dix sept ton-
« neaux de vin à tirer avec sa grappe, une aultre de
« dix à douze tonneaux et les aultres moyens. Plus
« ung gellinier couvert de tuille. Plus ung lieu à serrer
« les pourceaulx d'un long en la court pavée, dans
« laquelle court y a deux bastiments pour lesdicts pour-
« ceaulx couvert de paille et plusieurs tets garnis de
« coinches et cavats propres. Plus ung autre petit corps
« basty ou soulloit estre le têt desdicts pourceaulx
« couverts de tuille, et y a deux grands portails et huis-
« series tant pour sortir du costé de la plante dudict
« chastel, lequel portail susdict est la principale entrée
« de ladicte basse court, et l'autre est du costé tirant
« à Dung-le-Roy, le tout environné de haultes mu-
« railles. Avec ung corps de logis de nouvel basty par
« ledict advohant audessus de la basse court de lon-
« gueur de vingt toises ou environ couvert de tuille,
« dans lequel sont bastys greniers hault et bas, cour
« audessoubz et huillerye[1]. Joignant à icelluy chastel

1. Les greniers dits actuellement les Chaumes, au-dessus de la

« un jardin tout autour environné de murailles. Ung « verger d'arbres fruitiers et ung molin à blé estant « situé et assis sur le bord et rivage dudict fossé, la « grande et petite garenne avec le droict sur elle. Une « pièce de terre nommée le vieux parct environnée de « fossés. Ung pastureau et aulbroys et le pré qui est au « bout d'icelle aulbroys parmi laquelle passe la rivière « de Choistre par ung canal faict nouvellement pour « venir droict au biez du molin. Une aultre pièce de « pré estant audessoubz de la grande garenne auquel « y a une grande quantité de noyers, le tout en ung « tenant contenant tant en bastiments, jardins, ver- « giers, terres, prés que garennes troys mouées de « terre ou environ mesure de Dun-le-Roy[1]. » Plus un clos de vignes de cinq arpents, entouré de murailles, le bois Augier, la métairie de Quincampoix « jouxtant les chemins de Quincampoix à Dun-le-Roy, les murs de la grande garenne et les fossés du château »; la métairie de Remords, « assise au bourg de Jussy, joux-tant les chemins de Bourges à Resmon et de Jussy à Dun-le-Roy »; la métairie du Molin, autrement des Caves, « à un get du chastel[2] » ; celles de la Gaume, au

basse cour, derrière la maison du charretier, autrefois du Colombier, sur la rive droite de la Choistre.

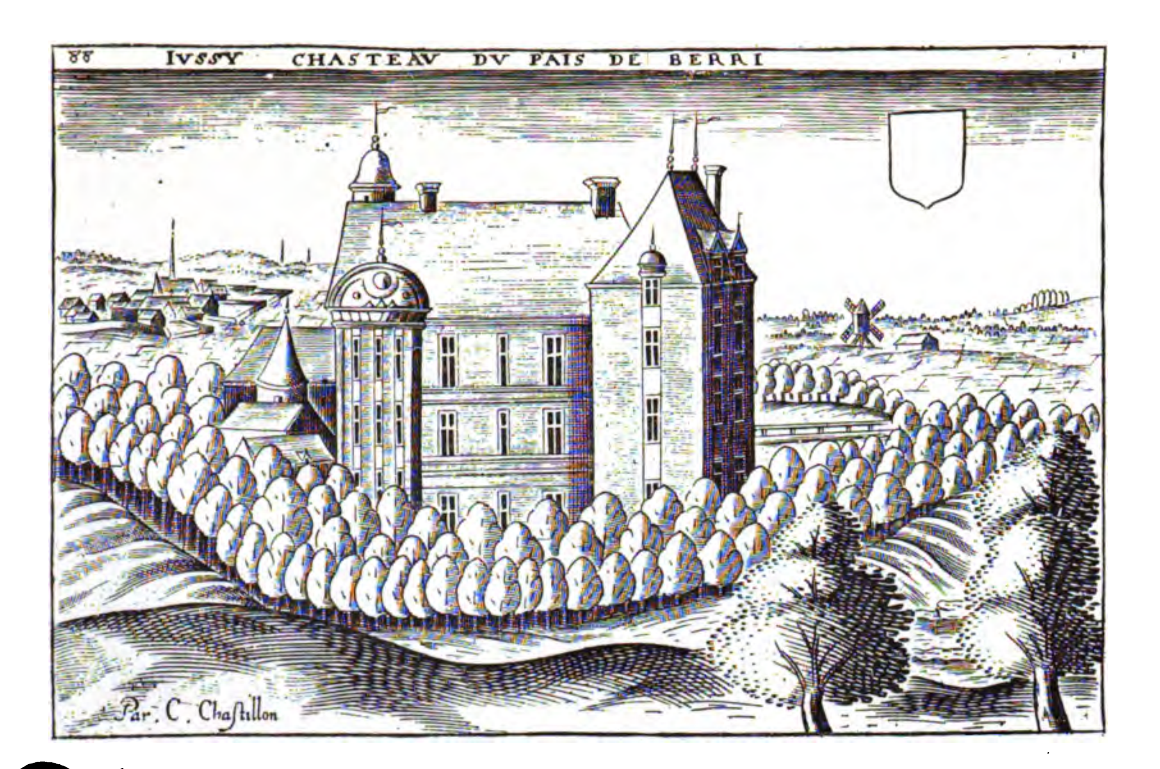
1. Archives du Cher, *Aveux de Dun-le-Roy*, C, 842. Nous ne donnons pas les limites qui sont identiques dans les *Aveux* de 1584 et de 1611.

2. La métairie des Caves. autrement du Moulin, se trouvait à la maison du Colombier, à l'extrémité N.-E. de la basse-cour actuelle du château. (Voir *Aveu de 1726*.) Il y avait là avant 1584, un moulin, comme l'indique le courant rapide de l'ancien bief au pont jaune. Cette locature est dite en 1701 « proche le Coulombier du dit château » et ainsi décrite dans un bail de 1713 ;

bourg, de la Courière ou des Chaulmes, de la petite Courière et le moulin du Ravoy; le droit de coutume sur chaque habitant tenant feu et lieu (alors 45) qui est de douze deniers parisis, payables le lendemain de la Saint-André, et une poule le dimanche gras; « une motte anciennement forte nommée l'ostel « fort de Remordz, à laquelle il y a fossés qui jouxte « d'une part le chemin par lequel l'on va de Jussy à « Homery, d'autre part à la rivière de Choistre »; enfin la justice haute, moyenne et basse de la seigneurie.

Ce fut, pensons-nous, vers cette même époque, qu'on commença les grandes constructions du château actuel, sous la direction de François de Gamaches. Les anciens bâtiments furent en partie démolis et l'on éleva sur de nouvelles fondations, le grand pavillon du sud et les trois quarts du long corps de logis, couronné à son centre d'un élégant campanile. Des revêtements de brique avec larges encoignures en bossages donnèrent un aspect nouveau à cette grandiose construction. En même temps, l'on conservait une tour à l'ouest et quelques bâtiments destinés plus tard à disparaître. A l'entour, des fossés alimentés par l'eau de la Choistre, une poterne et ses ponts-levis fermèrent la première enceinte. Au delà, s'étendit la basse-cour avec ses

« Le lieu et locaterie du Coulombier, consistant en maison de demeure estable sous mesmes faits, couvert de paille, jardin joignant le pignon de l'huislerie dudit Jussy, une petite grange dans la basse-cour dudit château. » Nous appuyons à dessein sur l'emplacement de cette locature qui nous fournit une preuve péremptoire de l'identité de Quinquempoix avec le château actuel de Jussy. — Seize ou dix-sept terres, sises hors de la paroisse, relevaient en arrière-fief du château.



État des nouvelles Constructions à la mort de François de Gamaches. 1591.

larges entrées; sur les côtés, les garennes et la rivière nouvellement canalisée pour tomber aux vannes du moulin; derrière, au midi, les jardins. C'est dans cet état que vers 1600 environ, le dessina Chastillon[1]. Il se composait alors, intérieurement, de pièces facilement reconnaissables encore aujourd'hui. Dans le bas les celliers, au-dessus la grande salle, au centre l'escalier qui, déjà, était édifié et les chambres du premier étage. Les soubassements furent voûtés avec un soin particulier et formèrent plusieurs celliers, attenant à une première grande salle, en communication elle-même avec une seconde pièce voûtée en pierres de large dimension, la cuisine, qui, suivant l'antique usage porta, sur le robuste manteau de sa cheminée, le foyer domestique, les écus doubles des fondateurs : à droite, partie d'argent au chef d'azur en relief, qui est de Gamaches, et partie d'or au lion d'azur, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est du Puy; à gauche, un écartelé de douze quartiers, partie des alliances des Gamaches, partie de celles des du Puy. Bien qu'à demi-effacés les émaux s'en retrouvent encore. Le 1er canton fruste doit être de Foucaud; le 2e porte : d'azur à trois pointes de dard d'or; le 3e de gueules à l'aigle d'or, cantonné de quatre croix recroisetées au pied fiché de même, qui est de Pelourde; le 7e d'argent à trois pals d'azur, chargé d'un chevron de gueules, qui est de Fontenay; le 8e fascé trois fois, or, azur et argent, la pièce du

1. La *Topographie Française* parut en 1655, sur les dessins de feu Claude Chastillon. Plusieurs de ces vues remontent à la fin du XVIe siècle, notamment celles des sièges d'Aubigny et de Sancerre, d'autres au contraire lui sont postérieures.

milieu chargée d'un besan d'or, qui est de Bar ; le 9e de gueules à trois fasces ondées d'or, qui est de Corquilleray. Alliances ascendantes de François de Gamaches. Le 4e de gueules à trois tierces feuilles d'or, qui est de Prie ; le 5e d'azur à trois quinte feuilles d'argent, qui est de Bessei ; le 6e d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or de cinq raies en chef, qui est de Raffin ; le 10e pallé d'or et de gueules de six pièces, qui est d'Amboise ; le 11e d'argent à la croix engrêlée de gueules, qui est de Lenoncour ; le 12e de la Lande. Brochant sur le tout, l'écu mi-partie de Gamaches, mi-partie du Puy[1].

Ces marques non équivoques des travaux de François à « son ostel fort de Quinquempoix » et les termes précis des aveux de 1584, 1611, 1670 et 1726, prouvent surabondamment que dès lors et même auparavant, le siège de la seigneurie et son chastel occupaient l'emplacement actuel du château de Jussy. Ce dernier ne fut pas, comme on l'a cru trop souvent, bâti en place neuve et immédiatement baptisé du nom de la paroisse. Nous voyons, au contraire, qu'il s'éleva par degrés sur les ruines déblayées de la forteresse et que longtemps encore, il en garda le nom. Les importants débris de constructions, parmi lesquels ceux d'une tour de trois mètres de diamètre environ, retrouvés sous le pavillon

1. Philippe du Puy eut pour mère Jehanne Raffin, fille d'Antoine Raffin et de Jehanne de La Lande; pour aïeule maternelle Philippe de Bessei, fille d'Antoine de Bessei et de Jehanne de Lenoncour ; pour bisaïeule Catherine de Prie, fille d'Antoine de Prie et de Magdeleine d'Amboise. (La Thaumassière, *Hist. du Berry, Généal. du Puy.*)

de la chapelle, sont venus inopinément nous en apporter la preuve la plus évidente [1]. Quant à la motte déserte, appelée plus tard Quinquempoix, ou plus vulgairement « les Vieux Châteaux », lorsque les Gamaches ayant acquis la seigneurie de Jussy s'en furent exclusivement réservé le titre, elle n'est autre que cette motte de Remors si clairement limitée par les aveux depuis le milieu du XVe siècle. C'est là, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que dut se trouver primitivement l'ancien manoir des Charenton et des Chârost, peut-être cette « demeure dans les prés » que possédait, avant 1213, le chevalier Colin. Les remaniements effectués autour du château actuel, le déplacement de la métairie des Caves reportée près de la vieille motte, les nouvelles dénominations de plusieurs autres ont augmenté la confusion, pendant qu'un nivellement considérable, exécuté en 1873, faisait perdre à l'enceinte féodale son ancien caractère [2]. Toutefois elle est encore facilement reconnaissable à la configuration de ses vastes fossés à demi comblés. Les déblais mirent alors à nu les fondations et la base des murailles en fort belles pierres, que baignait l'eau de la Choistre. Ses douves étaient profondes, car avant les derniers terrassements, on ne put retrouver l'ancien sol en creusant à une profondeur de plus de trois mètres. Les ruines agrestes et sauvages présentaient un vaste quadrilatère

1. Ces fouilles ont été exécutées en 1880 par M. Regnault, curé de Jussy, sous le dallage de la chapelle où l'on croyait trouver un caveau funéraire.

2. A la fin du XVIIIe siècle, l'enclos s'appela indifféremment Remords et Quincampoix.

de 76 mètres environ, sur 60. La dépression des fossés indiquait une largeur moyenne de 11 à 12 mètres. L'entrée s'ouvrait à l'est, sur le chemin du bourg à Osmery. Au fond de la cour, un long corps de logis contenait à son centre une cuisine; le four, bâti en pierres, avec sa voûte ronde, était encore intact. Presqu'en face, l'on retrouva le puits entièrement comblé. A droite et à gauche, deux ailes ou constructions détachées, protégées par deux fortes murailles servant de chemin de ronde, formaient la cour intérieure en la reliant, à l'est, aux défenses de la poterne. Sur le mur du midi, moins bien conservé que la longue muraille du nord, s'étaient greffés divers bâtiments dont les fondations émergeaient en sens contraire, avec le demi-cintre d'une tour. Peut-être cette partie était-elle réservée aux services du château ou avait-elle été dénaturée plus tard ; les bâtiments d'exploitation ayant dû, dès lors, occuper l'emplacement de la ferme actuelle, cédée dans la suite aux religieuses de Dun-le-Roy, puis à Bussières. Quels qu'aient été les constructeurs de cette forteresse, la solidité de l'appareil extérieur, formé de pierres choisies de de 0,30 à 0,40 de large, l'épaisseur de ses courtines, profondes d'1,50, le développement de ses fortifications, tout nous révèle une main plus puissante que celle des chevaliers de la région. Les maisons de Charenton et de Chârost pouvaient seules édifier ainsi, au milieu des donjons plus modestes ou des fermes palissées de leurs vassaux. Vint un moment où cette maison-fort fut abandonnée à la suite d'un évènement ignoré ; quelque incendie ou saccage à main armée, qui transporta ailleurs le siège féodal. Ce qui restait des ruines fut

alors utilisé ; l'on continua à y résider, comme l'attestent quelques pièces de monnaie plus modernes retrouvées avec de nombreux fragments de poteries et un scel d'argent malheureusement fruste [1]. Longtemps les murs démantelés servirent de carrière aux villageois comme aux châtelains, puis, peu à peu, les longues culées s'aplanirent et la vieille motte, transformée en pâturage, retomba dans le domaine de la légende.

Pendant que son fils s'illustrait sur les champs de bataille, François de Gamaches ne quittait plus guères son château de Quinquempoix, sa résidence favorite, comme nous l'apprennent ses nombreux actes de 1581 à 1590. Les troubles de la Ligue y rendaient d'ailleurs sa présence nécessaire ; Georges tenant campagne au nom du roi pour se venger, disait la Chastre, « de la prise et saccage de sa maison ». Il trépassa le 31 janvier 1591, et fut inhumé au milieu du chœur de l'église de Jussy, sous une tombe élevée de quatre pieds au-dessus du sol [2]. Cette inscription s'y lisait :

1. Gros tournois de Philippe VI, argent; — jeton d'or d'un roi de Navarre de la Maison d'Evreux ; — denier parisis de Jean le Bon ; — demi blanc de Charles VII. On y trouva également un denier de Philippe-Auguste frappé à Arras, et un autre de Philippe-le-Bel.

2. Un grand-vicaire de l'Archevêque le fit démolir, comme obstruant le chœur déjà trop étroit et placer la dalle au niveau du sol. Elle a été transportée en 1842, dans l'ancienne chapelle seigneuriale où elle se voit brisée près des sépultures des Gaucourt.

CY GYST MESSIRE
FRANCOYS DE GAMA
CHE S. DE JUSSY VIS
COMTE DE RAYMOND
CHEVALIER DE L'OR
DRE DU ROY ET GENT
HOME ORDINAIRE DE SA
CHABRE QVI TREPAS
SA LE DERNIER IO DE
JANVIER 1591
ET GYST AYSSY DAME
PHILIPPE DVPVY SA
FEME LAQUELLE A FAIT
FAIRE CE TOBEAU ET
TREPASSA LE
DE 15

Il laissait de son union avec Philippe du Puy.

1. Georges de Gamaches, qui suit.

2. Claude, mariée le 15 septembre 1584 à Jehan de Culant, baron de Brécy, Sainte-Solange et Moulins, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre par lettres du 23 janvier 1586.

3. Jehanne, femme de Geoffroy de la Chassagne, seigneur de Pressac en Gascogne [1].

1. Culant porte : d'azur semé de molettes d'or au lion de même brochant sur le tout. — La Chassaigne : d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de 5 étoiles de même, 2 en chef, 2 entre les deux fasces, 1 en pointe, (La Thaumassière, *Hist. du Berry*.)

4. MAGDELEINE, qui épousa N., seigneur de Montespedon, en Auvergne.

Le 23 juillet 1592, Philippe du Puy réclamait à Georges de Gamaches, la jouissance, sa vie durant, du château et de la terre de Jussy, pour la remplir de ses deniers dotaux et de son douaire « et pour ses reprises à cause des *augmentations* qui ont été faites audit château [1] ». Nouvelle confirmation des grands travaux entrepris par François de Gamaches.

GEORGES DE GAMACHES, né au château de Quinquempoix, en 1551, épousa, alors qu'il n'avait que seize ans, le 18 mai 1567, Jehanne des Guerres, fille de Charles des Guerres, seigneur d'Escry, et de Marguerite Brissart[2]. La nouvelle épousée, plus jeune que lui de quelques années, fut mise dans un couvent, pendant que son mari se rendait à l'armée pour entrer au service du roi. Elevé au milieu du tumulte des camps, sa passion pour les armes et ses goûts chevaleresques lui frayèrent rapidement le chemin des honneurs. A vingt-six ans, (1577), il était dangereusement blessé au siège d'Issoire et le roi lui écrivait de sa main pour lui promettre récompense de ses services. Dès 1575, déjà il se l'était attaché comme premier écuyer, puis l'avait gratifié d'un don de 15,000 livres et nommé gentilhomme de sa chambre. Le 10 septembre 1584, il lui écrivait : « Sa« chez que venant me servir, j'entends que vous ne

1. *Inv. Ch. de Jussy.*
2. Des Guerres porte : d'or à 3 chardons de sinople issus d'une même tige. (*Hist. ms du Berry*, t. III, Robinet des Grangiers.)

« partiez d'auprès de moi sans une expresse permis-« sion, que vous n'accompagniez que moi, et que vous « ne alliez au logis ne manger qu'en ma maison [1] ». Quelques mois plus tard, Henri III le chargeait d'un manifeste, en date du 17 mars 1585, et l'envoyait dans le Berry, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Nivernais et la Marche pour éclairer la noblesse sur ses véritables intentions vis-à-vis des protestants. Les préparatifs se faisaient de toutes parts et une reprise d'armes était imminente. Gamaches, à force d'adresse, réussit dans sa mission. Momentanément du moins, il sut conjurer une nouvelle levée de boucliers et pour prix de ses services il recevait, le 7 novembre 1787, la charge de chambellan avec le gouvernement d'Issoudun et le commandement en chef des troupes royales en Berry [2]. Ce fut alors que Gamaches acheta, le 22 février 1588, de Ludovic de Gonsague, duc de Nevers, la châtellenie de Châteaumeillant. Cette grande terre qui comptait huit clochers lui venait de sa femme Henriette de Clèves que nous voyons, en 1597 et 1599, plaider contre l'acquéreur, se plaignant d'avoir été lésée de plus de la moitié du prix [3].

Gamaches s'était à peine installé dans cette belle résidence plus en rapport avec sa haute situation, que de nouvelles intrigues l'en arrachaient presqu'aussitôt. Le parti de la Ligue s'agitait sourdement dans toute la province, n'attendant qu'un signal pour se déclarer ouverte-

1. *Vie de Guill. de Gamaches*, 1786. — La généalogie qui la termine est fort défectueuse dans plusieurs de ses articles. L'auteur de cet opuscule serait Denys-Michel, Eléonore de Gamaches.
2. La Thaumassière, *Hist. de Berry*. Gén. de Gamaches, l. IX.
3. *Châteaumeillant*, par M. Chénon, p. 125.

ment, et l'on faisait de grands efforts pour l'y entraîner. Déjà différentes troupes tenaient la campagne, quand, le 4 avril 1589, M. de la Chastre convoqua à Bourges une nombreuse assemblée et se prononça pour la Sainte Union, contre le roi et les protestants. « Ils sont avoués « du roi, (disait-il), favorisés et secourus de poudre, « munitions, hommes et argent...... Et Gamaches, « pour se rédimer de la prise et siège de sa maison, « après avoir donné sa parole et sa foi de la remettre « entre mes mains dans douze jours, a mieux aimé, « manquant à l'un et à l'autre, la faire surprendre pen- « dant ledit terme par les huguenots qui, le lendemain, « coururent la campagne, pillant et saccageant plu- « sieurs marchands et pourvoyeurs de cette ville » [1].

Il est difficile de savoir par les paroles de la Chastre si ce fut Quinquempoix ou Châteaumeillant qui fut ainsi pris et repris. Quoi qu'il en soit, Quinquempoix reçut aussitôt garnison et tint pour le roi [2]. Châteaumeillant attaqué par le capitaine Convers était en même temps vigoureusement défendu, pendant que Gamaches, par un ordre royal, daté du 13 mai, se portait en toute hâte au secours du prince de Dombes qui assiégeait le Dorat. La Chastre, devant ces nouveaux renforts, fut forcé de se replier sans avoir pu approcher de la ville, [3] pendant que son heureux rival, le 14 juillet, s'emparait, sans coup férir, d'Issoudun. Enhardi

1. Déclaration de M. de La Chastre aux habitants de Bourges, le quatriesme avril. Paris MDLXXXIX.
2. Plusieurs boulets ont été retrouvés dans les fossés du château.
3. *Vie de Guill. de Gamaches*, p. 114 et 115.

par ces rapides succès, Gamaches se jeta sur Vierzon qu'il tenta de surprendre, mais, dit un vieux chroniqueur, « il fut aussi furieusement repoussé qu'il y était « venu inconsidérément, et contraint de se retirer avec « grandissime perte de l'eslite de ses gens »[1]. C'était en effet une entreprise hardie que de vouloir forcer, sans canons, ses murailles hautes de dix-huit coudées, flanquées de vingt-deux tours et protégées par de larges fossés, rendant tout coup de main impossible. Presqu'aussitôt, ce premier échec était suivi d'un second. M. de Neuvy-le-Barrois attaquait, le 3 août, les troupes royales, près de l'abbaye de la Prée et les forçait à en lever le siège. Gamaches, blessé d'un coup d'épée à la cuisse, la main brisée d'un coup de coutelas, fut contraint de se rendre avec une vingtaine de gentilshommes. On les conduisit à Bourges où le roi de Navarre les échangea peu après contre d'autres prisonniers.

La lutte continuait sans relâche, les corps de la Ligue et du Roi tenaient toute la campagne, et les châteaux pris et repris, recevaient, tour à tour, garnison catholique ou huguenote. Aucune route n'était praticable. Les armées courant sans cesse le pays, pillant et ravageant à qui mieux mieux, les habitants étaient forcés de se « raser » dans les villes, et les laboureurs demandaient le résiliement de leurs baux[2]. Par son épuisement, la lutte touchait fatalement à son terme. Le 25 juillet 1593, l'archevêque de Bourges recevait à

1. Discours véritable de la défaite obtenue sur les troupes des politiques et hérétiques du pays et duché de Berry, 1589.
2. Archives du Cher, *Chapitre de St-Etienne, Enquête.*

Saint-Denys l'abjuration d'Henri IV ; Paris lui ouvrait ses portes le 22 mars; quelques mois plus tard, le Berry était pardonné.

A la suite de ses blessures, Gamaches avait quitté le service et s'était retiré à Châteaumeillant. Le roi, pour l'indemniser de ses pertes, lui fit, dit-on, compter 100,000 écus d'or et le nomma chevalier de ses ordres. Ses preuves furent admises au mois de janvier 1609, mais il mourut sans avoir reçu le collier. Le 2 juillet 1597, il rendit foy et hommage pour ses terres de Jussy et de Quinquempoix et les dimes de la paroisse [1]. Le 20 mars 1600, il se qualifiait dans un arrentement, capitaine de cinquante hommes d'armes, l'un des quatre chambellans ordinaires du roi, vicomte « de Resmon », Lugny et Sanceaux, baron de Châteaumeillant et seigneur de Jussy.

Le 30 septembre 1611, Georges de Gamaches fit l'aveu de « ladite terre de Jussy et de Quinquempoix qui « consiste : premièrement au chastel et maison-fort « dudit Quinquempoix, assis en la paroisse dudit Jussy- « en-Champaigne, en laquelle maison il y a de grands « fossés revêtus de pierre et pleins d'eau avec ung por- « tal de pierre de thaille, où y a un pond levis couvert « d'ardoise, des tours alentour et par le dedans, y a « ung grand corps de logis faict de briques et de pier- « res de thaille couvert d'ardoise. Plus une basse court « dans laquelle est bâtie une grande grange, de l'autre « ung grand corps de logis où y a pressouer et de l'au-

1. Archives du Cher, *Aveux*, C, 842.

« tre costé y a ung grand corps de logis servant d'es-
« curye à mettre cinquante chevaulx, le tout couvert
« de thuiles, plus hors de ladicte basse court y a ung
« grand corps de logis servant à grenier et huilleries,
« aussy couvert de thuile. Plus y a de grands jardins en-
« vironnés de murailles, et un grand parc aussi environné
« de murailles, des garennes grandes sont à l'entour
« de ladite maison avec ung grand clos de vignes ren-
« fermé de murailles, et plus sur le bord du fossé
« dudit chastel a ung moulin.[1] » Le tout contenait trois mouhées de terrain.

D'après cet aveu, nous voyons que Philippe du Puy s'était contentée d'embellir ses jardins, et que sauf quelques tours peut-être ajoutées à la poterne, et plusieurs fortifications établies pendant les guerres, le château se retrouvait en 1611, à peu près dans le même état où l'avait laissé François de Gamaches vingt ans auparavant. En même temps, Gamaches rendait foi pour l'ancienne motte forte de Remors, la justice, le droit de châtellenie dans les deux seigneuries, les métairies de Quinquempoix, du Moulin ou des Caves, de la Maison-Rouge, naguère acquise, de celle de Remors assise au bourg, de la Gaulme, de la Crouzière et le moulin du Ravoy [2]. Il testa le 6 octobre 1624 [3] et mourut quelques mois plus tard. Il fut inhumé dans le Chapitre de Châteaumeillant. Bien qu'il n'eût pas reçu

1. C'est grâce à ce droit de moulin sur les fossés du château que M. de Bengy a pu, malgré l'opposition de la commune, conserver le barrage qui retient l'eau près de l'ancien bief.

2. Archives du Cher, *Aveux*, G, 842.

3. Inventaire des titres de la famille de Fricon.

le collier, l'on plaça sur sa tombe sa statue revêtue du grand costume de l'ordre du Saint-Esprit.

Georges de Gamaches laissait plusieurs enfants :

1. Charles, vicomte de Châteaumeillant, Lugny, Sanceaux et la Fougerolle, marié en premières noces, le 20 octobre 1608, à Éléonore de Montaigne, puis à Anne de Gresly dont il eut un fils, Jean-Frédéric de Gamaches, qui vendit Châteaumeillant à Jean Fradet de Saint-Août, et mourut sans postérité.

2. Claude de Gamaches qui suit.

3. Louise, épouse de Louis de Couhé, seigneur de l'Isle-Savary et de la Roche-Agnet.

4. Claude, abbesse de Notre-Dame de Nevers.

5. Anne, religieuse au même lieu.

Claude Ier de Gamaches, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur baron de Jussy, vicomte «de Resmon», Lugny et Sanceaux, troisième enfant d'honneur de Louis XIII qui, en 1620, le fit capitaine de ses chevau-légers, succéda à son père dans les seigneuries de Jussy et de Raymond. Il servit sous les ordres de Henri, prince de Condé, et assista, le 5 mai 1626, au baptême de Louis de Bourbon, cet enfant qui devait être un jour le grand Condé. Six gentilshommes portaient les honneurs du roi et du nouveau duc d'Enghien : M. de Gamaches-Jussy tenait l'aiguière [1]. La même année Claude, qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre et capitaine d'une compagnie de chevau-légers du régiment du

1. Raynal, *Hist. du Berry*, t. IV.

duc d'Enghien, fait établir par Patrian, notaire au Ravoy, le terrier de la seigneurie de Jussy où il est dit résider. L'année précédente, le 9 octobre, il avait épousé Marie Genton, fille unique de Claude Genton, seigneur du Coudron et de Saint-Germain-du-Bois, commandant le château de Pierre-Encize, à Lyon, et de Marthe de Calonne[1]. Nous voyons, en effet, figurer la dame de Gamaches dans le terrier de 1626. Le 7 septembre 1644, il rendit foy et hommage pour Jussy et Quinquempoix[2]. Son père avait peu résidé dans cette terre, s'étant établi à Châteaumeillant, et les travaux du château étaient restés inachevés depuis la mort de François de Gamaches. Claude entreprit de les terminer, en même temps qu'il réunissait définitivement les deux seigneuries, péniblement reconstituées, en dépit du droit de rachat dont usait le Chapitre, toutes les fois que les taxes royales le forçaient à se dessaisir[3]. Le 30 septembre 1667, un nouvel arrêt lui permit de reprendre possession de la justice de Jussy, aliénée en 1569, moyennant 250 livres. De nombreux procès s'ensuivirent, et l'année suivante, le 11 août, une transaction

1. Genton porte : de gueules à la licorne passante d'or, au chef d'argent chargé d'une merlette de sable.

2. 1640 dit un *Inventaire de Jussy*.

3. Le Chapitre refusait à M. de Gamaches le titre de baron de Jussy. Il se basait sur l'arrêt du Grand Conseil du 5 juillet 1668, constatant « que la justice dudit sieur de Gamaches n'est que la haute, moyenne et basse justice de Quinquampoix en Jussy ». L'inventaire du 5 septembre 1667, déclare que la première et plus éminente justice appartient toujours au Chapitre et que MM. de Gamaches n'ont pris le nom de Jussy que lors des prises de possession de la justice vendue par le Chapitre. (Archives du Cher, *Chap. St-Etienne*, *Jussy*, l. 1.)

consacra les ventes successives faites aux Gamaches par les chanoines. Ces derniers cédèrent à perpétuité, leur droit de justice dans les limites appelées vulgairement la justice du Chapitre, et le sault du moulin à eux adjugés par les arrêts du Grand Conseil, le tout moyennant 1,000 livres. A la mort seulement de M. de Gamaches, ils devaient jouir de deux pièces de pré assises au-dessus de la chaussée de Craon. Les parties se démirent respectivement de leur droit de suite sur les hommes de leurs domaines, qui iraient labourer soit à Bengy, soit à Jussy. La rente de 80 boisseaux sur la métairie de Raymond, puis les prés de Lugny, furent également abandonnés par le Chapitre qui reçut en échange 3,000 livres. Il ne se réserva que son muid de blé sur les dîmes de Jussy. Enfin, le 21 août, un dernier acte passé au pont du Chapitre fixa en cet endroit les délimitations des justices de Bengy, de Jussy et de Raymond [1].

En même temps s'élevaient les dernières constructions du château. La grande façade était terminée avec ses deux ailes en retour, la reliant à deux longues galeries percées d'arceaux, flanquées de larges pavillons carrés. Deux autres plus étroits, aux toitures renversées en carène de vaisseau [2], formaient, avec une galerie en terrasse et sa poterne, la clôture de la cour intérieure. Au dehors, deux larges ponts de pierre à balustres furent jetés sur les fossés, alimentés par la Choistre;

1. Arch. du Cher, *Chap. de St-Etienne, Jussy.*
2. Il paraît que ces toitures furent plusieurs fois refaites, grâce à l'humeur changeante du constructeur.

mais pour laisser au chastel son apparence militaire, l'on conserva les ponts-levis, relevés chaque soir à la chute du jour, pendant que de nombreuses meurtrières restaient apparentes dans les murailles, permettant aux habitants de se défendre à coups de mousquet, contre toute attaque imprévue. Sur la chaussée séparant la rivière des fossés tournait le vieux moulin de Quinquempoix. L'on a dit que Claude, modifiant le plan primitif, s'était inspiré du Luxembourg; nous ne le croyons pas; la plupart des châteaux de cette époque, bâtis dans le même goût et sur des plans analogues, pourraient, tout aussi facilement, invoquer pour leurs constructeurs des prétentions identiques. Quoi qu'il en soit, le nouvel édifice, avec sa brillante architecture de brique et ses larges encadrements de blocs saillants taillés en gorges profondes, dénote, dans sa conception, une habile ordonnance.

L'ancien plan de François de Gamaches[1], plus élancé peut-être, mais moins grandiose, fut modifié par une riche décoration qui heureusement n'altéra pas l'harmonie générale. Les hautes clefs de ses arceaux, les croisillons de ses fenêtres séparées par de larges cartouches sculptés, ses frontons surplombant les ouvertures des derniers étages en allégeant les longues lignes des toitures, ses meurtrières fleurdelisées, ses grandes girouettes dorées coiffant les toits, le firent

1. Les galeries furent soudées aux pavillons du corps de logis en masquant les fenêtres ouvertes au nord-est sur la cour. Le plan ne pouvait pas admettre cette cour fermée, ajoutée par Claude avant d'avoir terminé le grand pavillon de l'ouest, resté inachevé.

rivaliser d'élégance et de hardiesse avec les plus fières demeures de son temps. A l'intérieur, les vastes salles avaient été tendues de tapisseries. Les immenses dépenses, où Claude se trouva entraîné, l'empêchèrent de terminer la partie sud. Le grand pavillon, sur les jardins, fut seulement élevé au niveau de la terrasse du pont-levis. Toute la partie contigüe à la galerie de la chapelle, où il devait s'enchâsser, resta inachevée jusqu'au milieu même du siècle dernier. Derrière, deux hautes dossées formèrent les limites des jardins.

Les constructions étaient terminées en 1670, lorsque, le 16 octobre, Claude II fit l'aveu de Jussy. « Premiè- « rement la maison seigneuriale du chasteau de Jussy, « consistant en ung grand corps de logis avec ung « pavillon à chasque bout, une galerie de chascun « costé avec ung pavillon à chascun bout de la galerie « et une terrasse entre les deux pavillons qui fait l'en- « clos du donjon avec un pont-levis et des fossés plains « d'eau tout autour dudict donjon ou est un molin qui « donne l'eau aux fossés, toute ladicte maison couverte « d'ardoise. Ensuitte est une grande basse court ou « d'ung costé sont les escuries et l'autre costé grange et « pressouer, ung colombier au bout des escuryes cou- « vert de tuille. Et à la face du corps de logis ung « grand jardin parterre et planté d'arbres, clos de mu- « railles et tout autour desdicts clos est une garenne, « et à l'ung des bouts est ung enclos de vignes environ « de quatre arpents renfermé de murailles ou à l'ung « des coins est ung molin à vent[1]. »

1. Archives du Cher. *Aveux*, *Dun-le Roy*. C, 842. Ce colombier a été démoli par M. de Bengy pour agrandir le lit de la rivière.

Marie Genton était décédée vers 1640 et Claude avait épousé, en secondes noces, Renée de Tollet, fille d'Edme de Tollet, seigneur de Bois-Sire-Amé, et de Claude Ragueau[1].

De Marie Genton, qui lui avait apporté les seigneuries de Coudron et de Saint Germain-du-Bois, il laissait :

1. Claude II, qui suit.

2. Charles, seigneur de Coudron, marié à Antoinette Noël de Dampierre et décédé sans postérité.

3. André, mort sans alliance. Son testament est daté de 1638.

4. Marie, religieuse à Jarzay.

5. Marthe, religieuse à Nevers.

6. Jehanne, religieuse à l'abbaye de Saint-Laurent, de Bourges.

De Renée de Tollet :

1. Anne, vicomte de Raymond.

2. Charles-François, seigneur d'Amazy, en Nivernais.

Claude II de Gamaches, chevalier, seigneur, baron de Jussy, vicomte de Raymond, Lugny, Sanceaux, marié à Catherine Nizier, veuve de François de Vignolles et fille de Balthasard Nizier, bailly de Saint-Amand en Berry, seigneur de Génetais et de Verdine. Il rendit, en 1670, l'aveu de Jussy[2] et, en 1674, com-

1. Tollet porte : de gueules à la tour crénelée d'argent.

2. Renée de Tollet passe seule bail en 1669 au château de Jussy. Elle était déjà mariée en 1657 à M. de Gamaches. Elle mourut le 23 mai 1712 à l'âge de 90 ou 92 ans.

manda l'arrière-ban de Berry. Il était décédé en 1690. Il avait eu de Catherine Nizier :

1. CLAUDE, mort jeune.

2. BALTHAZAR, page de la Grande Écurie en 1683, chevalier, seigneur de Coudron et Saint-Germain-du-Bois (1722), marié à Marguerite du Peyroux.

3. FRANÇOIS-PHILIPPE.

4. ELÉONORE, dame de Jussy, épouse d'Henry de Bigny. Elle était décédée en octobre 1710.

5. ANNE, mariée à Charles Mary de Gauville, seigneur d'Argent et de Clémont, capitaine de dragons.

6. CATHERINE, religieuse aux Annonciades.

Dans leurs trop longs débats avec les chanoines de Saint-Étienne, la collation de la cure avait seule échappé aux Gamaches. Le 9 mai 1591, le Chapitre nomme M. Blandeyrat, prêtre du diocèse de Limoges, en remplacement de M. Guillaume Vidard, décédé. En 1608, nous trouvons le nom de Mathieu Busselief. Le 4 août 1671, M. Annet Maugeret, déjà curé en 1659, fait son testament Il demande à être inhumé dans l'église, au-dessous du crucifix. Sur sa fosse on posera une tombe en pierre de Charly portant la date de son décès, avec l'énumération de ses libéralités à son église. En même temps, il lègue 20 livres tournois pour être employées aux réparations les plus urgentes.

En 1683, M. Leseurchat démissionne; le Chapitre nomme à sa place Philippe Gouby; il se démet, et, le 15 décembre, François Denizeau le remplace. Le 29 avril 1686, nouvelle démission. Pierre Bernardot, du diocèse de Clermont, est nommé curé. Le 26 janvier 1691, démission de M. Bernardot et nomination de

M. Étienne Borderiou. Le 31 mai, il résigne ; M. René Assadé lui succède; le Chapitre lui envoie ses lettres le 30 juillet, et, le 19 octobre, il est installé par M. Charles Gessat, curé de Bengy.

L'année précédente, 1690, le clocher avait été réparé et les cloches refondues, pendant l'administration intérimaire de M. Lebon, chanoine de Dun-le-Roi.

CHAPITRE IV

Éléonore-Charlotte de Gamaches, marquise de Bigny. — Elle vend la terre de Jussy à Silvain de Gaucourt. —Dom Léonard Fonteneau, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.—Ses immenses travaux d'érudition.—M. de Champgrand acquiert la seigneurie. — La Révolution éclate. — Fin de l'ancien régime.

Éléonore-Charlotte de Gamaches, mariée le 1er février 1677, à Henry de Bigny[1], dit le marquis de Margival, seigneur de Neuvy-sur-Loire, fils de Philippe, marquis de Bigny, et de Charlotte de Longueval. Elle traita, le 19 février 1691, avec Balthasar de Vignolles,

1. Henry de Bigny, portait d'azur au lion d'argent, lampassé et couronné d'or, accompagné de 5 chabots d'argent. (D'Hozier, *Armorial général.*) Eléonore de Gamaches eut pour fils : Charles, Claude, Balthasard et Daniel de Bigny.

seigneur de la Tour du Boué, Philippe-François de Gamaches et Anne de Gamaches, veuve de Charles de Gauville. Par ce partage, la terre de Jussy lui fut délaissée en toute propriété. La seigneurie, entrée par une femme, dans la maison de Gamaches, tombait de nouveau en quenouille. Le 11 mars 1694, le marquis de Bigny en fournit l'aveu et le dénombrement. Il mourut au mois de février 1699 et sa veuve rendit un dernier hommage le 20 janvier 1701. Dès 1700, son fils aîné, Charles, marquis de Bigny, avait pris en mains l'administration de la terre de Jussy. En 1701, il affermait les moulins de Jussy à René Mathet, bourgeois de Paris.

L'année suivante, le 11 février 1702, la marquise de Bigny vendit la terre et seigneurie de Jussy à SILVAIN DE GAUCOURT, seigneur du Maignon, et à Élisabeth Bouffet, son épouse[1], Le nouvel acquéreur fit hommage au roi le 30 juin 1703, et réitéra ses aveu et dénombrement, le 9 mars 1726. L'on y voit le château et maison-fort de Jussy-Quinquempoix, ainsi que deux maisons dans le parc: la maison du Colombier, où était autrefois la métairie des Caves, l'autre, le Jeu de Paulme. Un chemin conduit du château à la motte de Remors. « Motte anciennement forte, nommée chastel fort de « Remords, à laquelle il y a fossés qui jouxte du levant « le chemin d'Osmery à Jussy, du midi le chemin dudit « Dun-le-Roy au château de Jussy; du couchant la

1. L'acte fut passé devant Patrian, notaire au Ravoy. Gaucourt porte : d'hermine à deux bars adossés de gueules.

« terre des religieuses de Dun-le-Roi, et du septentrion « la chenevière des hoirs Antoine du Pontroy[1]. »

Silvain de Gaucourt mourut le 24 août 1733. Il fut inhumé dans la chapelle de l'église paroissiale. On voit sur la dalle cette simple inscription :

CY GIT
HAVT ET PVISSANT
SEIGNEUR MESSIRE
SILVAIN DE GAVCOVRT
CHEVALIER, SEIGNEUR
DE IVSSY ET DE MAGNOV
ET AVTRES LIEVX
DÉCÉDÉ LE XXIV
AOVST MDCCXXXIII
AGÉ DE LXV ANS
REQUIES CAT IN
PACE

Élisabeth Bouffet ne lui survéquit que peu d'années. Elle fut placée aux côtés de son époux. On lit sur sa tombe.

1. Archives du Cher, C, 867. Plus les métairies des Caves, de la Maison-Rouge, de la Gaulme, de la Corrière, de la Gachonerie, de Craon, le moulin du Ravoy, et le droit de coutume dans le bourg.—En 1717, M. de Gaucourt prend le titre de comte de Jussy. Suivant la descente faite sur les limites de la justice et dimerie de Jussy en 1633, et les aveux de 1726 et 1748, le chemin de Bourges à Raymond où commence ladite justice « au Caroy appelé le buisson de la bénédiction », sépare les provinces de Berry et Bourbonnais et les justices de Jussy et de Raymond. (Archives du château de Jussy.)

CY GIST
DAME MARIE ELIZABE
TH BOVFFET VEVVE DE
HAVLT ET PVISSANT SEI
GNEVR MESSIRE SILVAIN
DE GAVCOVRT CHEVALIER
SEIGNEVR DE IVSSY DE
MAGNOV ET AVTRES LIEVX
DÉCÉDÉE LE 13 AVRIL
1738 AGÉE DE 54 ANS
REQUIES CAT IN PACE

Les armoiries placées au bas de chaque épitaphe ont été martelées pendant la Révolution.

Leur fils, ALBERT MATHIAS, MARQUIS DE GAUCOURT, chevalier, seigneur de Jussy, leur succéda. Le 22 juillet 1734, il rendit foy et hommage, avec sa sœur Marie de Gaucourt et fournit aveu, le 6 juillet 1748, au Bureau des Finances de Bourges. Ce dernier aveu en fixant, une dernière fois, l'emplacement de la vieille motte, renverse complètement l'hypothèse récente qu'elle recouvrait les ruines de l'ancien château de Quinquempoix. On nous permettra d'en résumer ici les nombreuses preuves.

Il est sans conteste, d'après nos plus anciens aveux: 1° que la motte de Remors, jadis fortifiée et démantelée, était distincte de la maison-fort de Quinquempoix ; 2° Qu'elles étaient l'une et l'autre situées dans la même seigneurie de Quinquempoix et non dans celle de Jussy, alors aux chanoines. En 1500 et 1519,

Marguerite de Blet rend à la duchesse de Berry l'hommage de la motte et fossés de Remors en même temps que de son hostel-fort de Quinquempoix. Ces hommages se continuant sans interruption, à chaque nouvel aveu, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, il est donc clair que ces deux enceintes existaient simultanément, l'une ruinée, l'autre fortifiée, tout au moins depuis le milieu du XV[e] siècle, puisqu'en 1468, déjà, Raolin de Blet accordait pour plusieurs années à son fils Jehan, les émoluments du fort de Quinquempoix. D'autre part, il ne faut pas oublier que les châtelains d'alors n'étaient que les simples possesseurs de la petite seigneurie dont ils n'achetèrent la justice que plus tard, sous Jehan de Gamaches, en 1514[1]. Encore la prééminence resta-t-elle dans la paroisse au Chapitre de Saint-Étienne, seigneur justicier de Jussy. Lors de la rédaction de la *Coutume de Berry*, en 1539, les chanoines se réservèrent le titre de seigneurs temporels, pendant qu'Adrien de Gamaches, siégeant à leur côté, se contentait de celui de Quinquempoix. Malgré ses nombreuses possessions, et celle des dîmes de la paroisse, il ne pouvait en effet prétendre au premier. Mais déjà nous

1. « Jean de Gamaches, fils de feu Jean de Gamaches, a fait les foys et hommages pour raison de sa justice haulte et moyenne, du chasteau et maison-fort de Quincampoix a esté ceddée et trépas. (probablement transportée), de part le roy Louis douzième dernier décédé, au feu Jehan de Gamaches et lui est advenue et mouvant à cause de la tour de Dun-le-Roy. » (Archives du Cher, C, 813.) Nous devons cette communication à l'extrême obligeance de M. Vallois. Nous sommes heureux de lui adresser ici tous nos remerciements pour l'aimable intérêt qu'il a bien voulu prendre à la publication de cette monographie.

voyons la lutte commencée entre les deux autorités riveraines. Les chanoines, à court d'argent, se défont sans cesse de leurs droits dans la paroisse, puis, la taxe payée, se hâtent de rentrer dans leurs biens aliénés en usant du bénéfice de rachat. De leur côté, les Gamaches sont toujours prêts à saisir l'occasion favorable d'acquérir la justice, et acceptent chaque nouvelle proposition du Chapitre, quittes à d'interminables procès lorsque le prix d'acquisition leur est rendu. Ils comptent toujours sur une transaction qui leur laissera gain de cause un jour ou l'autre. En 1666, le Chapitre plaidait encore avec Claude I[er], qui se faisait appeler indûment le baron de Jussy, et un arrêt du Grand Conseil, du 3 juillet, déclarait que la justice des Gamaches n'ayant cours qu'à Quinquempoix, le titre seigneurial de Jussy leur restait interdit.

On comprend, qu'au milieu de ces réclamations perpétuelles, il était difficile au château de Quinquempoix, chef-lieu de sa seigneurie particulière, de prendre, officiellement du moins, le nom de la paroisse. De là, cette lente gradation dans un changement de dénomination qui s'opère à chaque aveu, modifié par les droits nouveaux des propriétaires, sans qu'il soit possible de constater topographiquement un déplacement quelconque du vieux castel. Les plus minimes détails viennent au contraire confirmer notre opinion; comme, par exemple, le transport de la métairie des Caves « à un get du chatel » d'après l'aveu de 1584, « à la portée d'ung fusil » suivant celui de 1670, et située dans le parc à l'ancienne maison du Colombier. En 1726, elle

était déjà transférée au bas du bourg, presqu'en face de la vieille motte.

Le château s'appelle toujours Quinquempoix dans le dénombrement de 1584. En 1611, sous Georges de Gamaches, la terre est bien nommée terre de Jussy-Quinquempoix, mais le château conserve encore son vieux nom. Les bornes et descriptions sont identiques dans ces deux aveux, or dans celui de 1611, il est impossible de ne pas reconnaître le château actuel, les opinions adverses en conviennent. A partir de 1670, il prend avec l'hommage de Claude II le nom de Jussy. Claude Ier avait acquis en 1668, la justice du Chapitre, la terre lui appartenait définitivement avec tous ses droits honorifiques. Cependant par réminiscence dans l'aveu de 1726, le château porte encore une dernière fois le nom de Jussy-Quinquempoix.

En second lieu, la motte de Remors est si parfaitement délimitée comme situation, dès 1584, notre premier aveu détaillé, que nous n'avons qu'à constater sa position invariable au lieu dit actuellement les Vieux Châteaux et Quinquempoix. En 1611, un chemin va du château de Quinquempoix à la motte de Remors; la distance qui les sépare étant de 500 mètres environ. L'aveu de 1726, de plus en plus explicite, nous parle de ce même chemin, encore visible aujourd'hui, bien que coupé par les travaux récents de la clôture du nouveau parc. Les limites de ce dernier aveu nous sont précieuses, leur existence actuelle ne pouvant laisser aucune incertitude sur la situation des lieux.

L'aveu de 1748 les reproduit identiquement. En parlant du domaine des Dames de Dun-le-Roy au bourg

de Jussy, il le dit jouter au septentrion, les fossés du vieux château de Raymond, un chemin et une haie entre les deux [1]. (La traverse conduisant du château de Jussy à Dun-le-Roy et allant rejoindre la grande route, un peu au delà de la vieille motte.) Or l'emplacement au nord de cette métairie, possédée actuellement par M. Paul de Bengy, étant un fait acquis, de même que la position du chemin de Jussy à Osmery au levant, le vieux tertre doit nécessairement se trouver dans cet angle, si bien complété d'ailleurs par ses autres délimitations : au couchant les terres des Religieuses, et au midi, la rivière de la Choistre, une chenevière seulement les séparant [2].

Un peu plus tard, lors de la réunion du monastère des Bernardines à l'abbaye de Bussières, le bornage de leur métairie de Jussy, en 1748, nous revient avec des expressions absolument semblables dans un arpentage exécuté, en 1775, par Claude Robert, géomètre de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts d'Issoudun ; seulement, dans cet intervalle, le vieux château de Re-

1. Aveu de 1748. « N° 228. Les Dames religieuses de Dun-le-Roy à cause d'une maison... et d'une pièce de terre située au bourg de Jussy jouxtant : du levant le chemin de Jussy à Osmery, du midi. la terre de la Maison-Rouge. du couchant le chemin dudit Jussy à Dun-le-Roy et du septentrion la terre cy-après déclarée (n° 229) et les fossés du vieux château de *Raymond.* » (Faute de copiste. mis pour Remords.) Ce domaine lors de la suppression du convent de Dun-le-Roy. passa à l'abbaye de Bussières par décret de l'Archevêque de Bourges du 27 août 1774, confirmé par lettres du Roy, enregistrées au Parlement. du 17 juin 1775. Vendu nationalement, il est parvenu, après plusieurs acquéreurs, à M. Migny, maire de Jussy, et à M. Paul de Bengy.

2. Voir le cadastre.

mors a pris le nom de Quinquempoix. Le domaine est dit dès lors borner « du nord les fossés du vieux château de Quinquempoix[1] ». Ce déplacement de nom devait tout naturellement se produire alors que le château seigneurial avait perdu définitivement sa vieille appellation, pour prendre celle de la paroisse. Peu à peu le nom de l'ancienne motte, qui ne rappelait aucun souvenir précis, s'altéra puis s'effaça. Pour le peuple, les nouveaux châtelains c'étaient les seigneurs de Jussy, mais les ancêtres, ceux auxquels se rattachaient les légendes féodales ce furent toujours les sires de Quinquempoix de l'ancien temps. L'enceinte démantelée prit leur nom, au bourg où le nom de Gamaches était resté si populaire, on montra les larges dossées comme les restes de leur vieux manoir. Graduellement on appela les ruines Quinquempoix, ou tout simplement les Vieux Châteaux, car, fait à noter, c'est sous ce dernier nom que la motte est connue aux alentours, et les vieillards du village ne la désignent pas encore autrement.

Le XVIIIe siècle réservait à la seigneurie une dernière illustration, plus humble à son berceau.

Léonard Fonteneau, né en 1705, dans une modeste

1. « Art. 1er. Le domaine de Jussy consistant en maison, écurie, étable, grange, cours, jardin, chenevière et terre labourable tenant ensemble, contenant arpents vingt-trois perches qui joute, du levant, la terre et emplacement d'une ancienne locature annexée audit domaine; du midy, la terre du domaine de la Maison-Rouge à Mad. de Champgrand, du couchant, le chemin de Dun-le-Roy à Jussy, du nord les articles deux et trois cy après et les fossés du vieux château de Quincampoix. » (*Arp. de Claude Robert*. Archives du Cher, Fonds de Bussières.)

maison du bourg, entrait à l'âge de vingt-et-un ans, chez les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et faisait profession, le 7 septembre 1726, dans l'abbaye de Saint-Allyre-les-Clermont[1]. Doué d'une intelligence remarquable, il entreprit, en 1741, de concert avec Dom Boudet, une histoire générale de l'Aquitaine. La mort de son compagnon d'études, deux ans plus tard, fit retomber sur ses épaules le poids de cette œuvre immense qu'il devait lui-même laisser inachevée. Étant à Saint-Jean d'Angély en 1769, il fit dresser par devant notaire, le catalogue de toutes les pièces qu'il avait déjà recueillies, particulièrement sur le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Il mourut peu après ne laissant que de gigantesques matériaux. Heureusement ces immenses travaux n'ont pas été perdus pour la science. Aux mauvais jours de la Révolution, Dom Mazet, chassé du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, emporta les précieux manuscrits, ne comprenant pas moins de quatre-vingt-cinq volumes in folio et la bibliothèque de cette ville en a hérité à sa mort [2].

Pendant ce dernier siècle, les Bernardines de Dun-le-Roy ont acquis divers héritages dans le bourg. Vers la même époque l'abbaye de Charly possède le domaine de la Pigeonnerie, derrière la cure. Au spirituel, M. Bazin, curé en 1702 et décédé en 1723 est remplacé, le 13 juin 1729, par M. Morel. En 1738, M. Mo-

1. *Hist. litt. de la Congrég. de St-Maur*, par Dom Tassin, p. 797. — *Journal le Novateur*, 3 juin 1840.
2. *Table des Mss de Dom Fonteneau*, du IXe au XVIIIe siècles. Poitiers 1859. — *Hist. de saint Léger*, par Dom Pitra.

rel, résignant sa charge, le Chapitre nomme J. François Lejeune. Le 26 juillet 1743, Pierre Charrière lui succède, puis, le 6 mai 1761, J. B. Perrot. Il est nommé à la cure de la Faye-Livron. Après trois ans de vacance passent successivement : Jean Couderc, 1768, puis Jean Magnes, installé le 29 janvier 1773, et Pierre Bourdeaux, Cordelier, profès de la Communauté de Limoges, 1781, décédé le 4 janvier 1789.

Mathias de Gaucourt et Marie Madeleine de Thoret ne conservèrent que peu de temps la seigneurie[1]. Le château, malgré ses constructions récentes, demandait déjà de grandes réparations. Ils s'en dessaisirent le 10 juillet 1759, en faveur de PHILIPPE PIERRE LABBE DE CHAMPGRAND, président trésorier général de France au Bureau des Finances de Bourges, et de Marie-Madeleine Agard de Morogues, son épouse, moyennant 104,000 livres, pour les immeubles, 6,000 livres pour le mobilier et 3,000 livres de pot de vin[2]. Le 27 juillet, ils en rendirent l'hommage et l'on s'occupa aussitôt des réparations urgentes[3]. Le château comprenait de

1. Le 8 août 1742, était intervenu un partage entre Albert-Mathias de Gaucourt et sa sœur Marie; cette dernière lui abandonnait la seigneurie de Jussy et recevait en récompense la terre de Magnon. avec une soulte de quinze mille livres. plus le droit de prendre la moitié de la vaisselle d'argent et du linge garnissant le château de Jussy. plus « deux lits verds avec la tapisserie qui meuble la grande chambre d'en bas ». Mlle de Gaucourt restait chargée de la pension annuelle de 40 livres due à leur sœur, religieuse professe au couvent de la Congrégation. (Archives du château de Jussy.)

2. Acte passé par devant Drouard, notaire à Dun-le-Roy.

3. C'est à partir de l'achat de M. de Champgrand que la motte dite de Remords, puis de Raymond, prend le nom de Quinquem-

vastes sous-sol parfaitement voûtés et formant plusieurs salles desservies, au centre par le grand escalier, aux angles par deux vis tournantes. La cuisine était située sous la grande salle du rez-de-chaussée où une dalle mobile permettait une surveillance sans effort. Cette salle basse avait dû primitivement être destinée au logement des gardes, lorsque la cuisine occupait la pièce attenante, décorée des armes des fondateurs. De la cour, un perron double conduisait au rez-de-chaussée, où s'ouvrait à gauche, en face de l'escalier d'honneur, la grande salle, ornée d'une cheminée monumentale remontant, suivant M. de Kersers, à 1650. Encore intacte, son robuste manteau est relevé à sa base par une large frise d'un fin travail; des colombes s'y jouent, becquetant les fruits d'élégants enroulements de feuillage coupés à leur centre par une plaque de marbre noir. Au-dessus, de larges moulures forment cadre autour d'un panneau, le mariage mystique de sainte Catherine. Deux rinceaux très découpés, accostés de pilastres décorés des mêmes ornements de marbre noir les soutiennent. Au sommet, dans la frise de l'entablement, une touffe de fleurs et de fruits s'épanouit entre les corniches du fronton incliné et deux cornes d'abondance très délicatement sculptées, qu'accompagnent des têtes de lions sur le couronnement des pilastres. Deux consoles ornées de têtes d'anges soutiennent le manteau. A droite du grand escalier, s'ouvrait une seconde salle aussi vaste que la précédente. Au-

poix. En 1771, un procès empêche les Dames de Dun-le-Roy de faire passer leurs bestiaux par les fossés.

dessus, les chambres tendues de tapisseries, avaient conservé leurs lourds croisillons de pierre et leurs vitraux à petits plombs losangés. La galerie de l'ouest, percée comme celle de l'est, par des arcades à clefs démésurément hautes, conduit à la chapelle, alors abandonnée, nous dit un procès-verbal de visite pastorale. C'est une vaste pièce rectangulaire, dont les nervures Renaissance retombent sur quatre pilastres engagés, du style plus avancé de cette époque. A la clef de voûte se voit l'écu de Gamaches. La haute fenêtre plein-cintre n'y déverse qu'une lumière discrète, tamisée par les grands arbres à travers la verrière grisâtre. Au-dessus de la porte, faisant face à l'autel, une petite tribune permettait d'assister aux offices de l'étage supérieur.

Un des premiers soins de M. de Champgrand fut de faire démolir la terrasse percée d'arceaux, qui clôturait la cour, et la poterne où manœuvraient les balanciers du pont-levis. Malheureusement il n'eut pas la précaution de refaire le placage de brique, là où les arceaux se soudaient aux pavillons, et ils gardent encore aujourd'hui les traces des arrachements. Ce fut aussi le nouvel acquéreur, qui, dit-on, voulant alléger les murailles, fit descendre les couronnements à claveaux saillants des lucarnes. Cette modification imprévue laissa les toits couper lourdement les fenêtres des étages supérieurs, mais ce sacrifice était nécessaire. Un seul, sur la façade ouest, semble avoir été conservé comme échantillon. A l'intérieur les restaurations comprirent la plupart des pièces qui furent boisées, ornées de cheminées,

glaces et trumeaux dans le goût du temps[1]. Les meneaux des baies furent la plupart supprimés et les vitraux remplacés par des fenêtrages plus modernes. La chapelle rendue au culte, fut décorée en 1763, d'un haut retable de bois peint et doré encadrant le martyre de saint Étienne d'après Lesueur[2]. M. de Champgrand venait à peine de terminer ces travaux lorsque la mort le surprit, le 25 mars 1761. Sa veuve, Marie-Madeleine Agard de Morogues, continua à résider dans cette terre qu'elle administra, elle-même, avec une rare capacité et une grande énergie pendant les mauvais jours. C'est elle qui fit construire le pavillon en basse-goutte qui relie la façade sud à la galerie de l'ouest.

Pendant la Révolution, la paroisse de Jussy subit le joug commun des lois de fer qui atteignaient les plus humbles communautés rurales. En 1791, son pasteur, Jean Michel Goumet, nommé le 30 janvier 1789, était contraint, comme prêtre insermenté, de quitter son église et de gagner, après mille périls, le territoire italien. Nous avons raconté ailleurs les douloureuses stations de ce Calvaire[3]. Rentré en 1802, ce vénérable

1. Les quatre trumeaux du salon furent payés 96 livres. Les belles plaques aux armes des Saints-Gelais-Lusignan proviennent des Saints-Gelais du Puy, arrière petits-neveux de François de Gamaches.

2. On lit sur l'une des marches de pierre : M. Etienne de Champgrand 1763. — Deux statuettes, l'une représentant saint Georges à cheval terrassant le dragon ; l'autre saint Martin donnant au pauvre la moitié de son manteau, devaient figurer de chaque côté de l'autel. Longtemps reléguées dans une grange, elles ont été restaurées par les soins intelligents de M. le curé Regnault et placées sur les pilastres de la grille d'entrée de son presbytère.

3. *Les années d'Exil d'un Curé de Campagne*, (1791-1802). *Semaine religieuse du diocèse de Bourges*, 1881. Les biens

confesseur de la foi refusa les postes les plus importants, pour se consacrer tout entier à l'évangélisation de ceux, qu'il n'avait cessé d'aimer jusque dans l'exil.

Ici s'arrête notre tâche : le vieux château et les arbres séculaires qui l'ombragent sont encore debout, mais la seigneurie a disparu dans le tourbillon de 1789. M. Étienne de Champgrand succéda, comme unique héritier, à sa mère décédée le 23 mai 1804. A la fin des troubles, il avait épousé Marie-Adrienne de Montsaulnin, emprisonnée avec lui au monastère des Ursulines de Bourges, pendant la Terreur. A sa mort, la terre de Jussy passa à l'aînée de ses filles Marie-Célestine de Champgrand, épouse de M. Philippe de Bengy[1]. Rentré tout jeune dans la vie privée, après avoir sacrifié une brillante carrière au lendemain des évènements de 1830, M. de Bengy consacra à la grande œuvre des intérêts catholiques tous les riches dons d'une intelligence, d'un cœur et d'une âme d'élite. C'est à son goût éclairé que sont dus les derniers embellissements du château de Jussy, la création d'un vaste parc, la restauration de l'église, la construction d'une nouvelle chapelle seigneuriale et la fondation en partie d'un établissement de Sœurs et du presbytère. En même temps il enrichissait

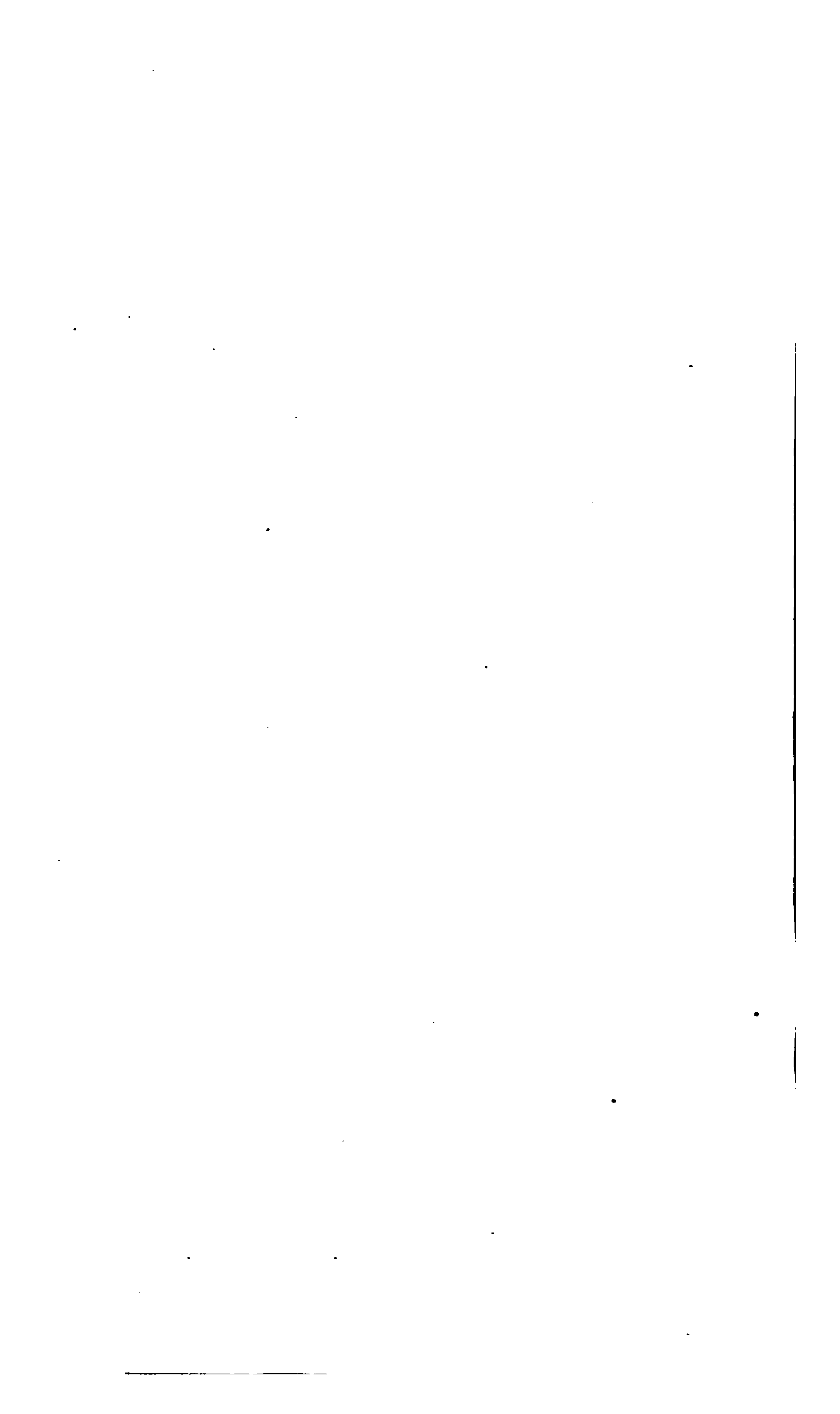
ecclésiastiques situés dans la paroisse furent vendus comme biens nationaux. Le curé payait au Chapitre, 2 sols 6 deniers, comme droit de patronage.

1. De Champgrand porte : d'argent à 3 fasces de gueules au lion d'or armé et lampassé du second couronné d'or brochant sur le tout. — De Montsaulnin : de gueules à 3 léopards d'or couronnés, l'un sur l'autre. — De Bengy : d'azur à 3 étoiles d'argent. — De Ponton d'Amécourt : De sable à une fasce ondée d'argent.

la chapelle du château de nombreuses reliques[1] obtenues de Grégoire XVI, par le père Anatole de Bengy, ce saint et vaillant religieux dont la mort pour la foi, le 26 mai 1871, devait faire rejaillir sur son nom et sur la paroisse qui l'avait vu grandir, leur plus glorieuse illustration, celle du martyre!

Depuis la mort de Mme de Bengy, le château est devenu la propriété de Mme la comtesse de Ponton d'Amécourt.

1. Le corps de sainte Valentine, martyre de seize ans, repose sous l'autel, depuis 1852. Aux pieds de la Sainte, revêtue de riches ornements, est placé le vase de sang trouvé avec ses ossements. Au-dessus, la plaque de marbre qui scellait l'entrée de son *loculus* dans la Catacombe, porte grossièrement gravé au trait : *Valentina in pace*, entre deux colombes tenant dans leur bec un rameau d'olivier. Après la mort de M. Goumet. (1838), M. Guillebault n'occupa que peu d'années la cure de Jussy, où il fut remplacé par M. Bélisaire Regnault. C'est à ce prêtre zélé que l'église doit son entière restauration et des ornements sacerdotaux d'une grande richesse.





A. Deballe del

Helioo Dujardin Paris

LE PÈRE DESBILLONS

Par PIERRE DUBOIS

Publier des fables latines et espérer des lecteurs serait aujourd'hui une folie : au milieu du dix-huitième siècle c'était déjà téméraire.

Le Père Desbillons eut cette témérité et ses fables furent lues, beaucoup lues, traduites en plusieurs langues, dix fois éditées et trois fois par Barbou. Toutes les feuilles périodiques et journaux littéraires en firent à l'envi l'éloge. Du vivant de l'auteur, elles devinrent classiques et firent concurrence à celles de Phèdre. Quelques-uns d'entre nous se souviennent encore d'avoir expliqué en sixième les fables du Père Desbillons. Hélas! ce sont peut-être les seuls qui les aient lues. Les fables sont bien passées de mode et le latin encore plus.

C'est à ses fables que le Père Desbillons doit sa réputation. Elles ne furent pourtant que les jeux de sa muse, *lusus musæ nostræ.* Ce Lafontaine latin était avant tout un érudit et un bibliophile. Il a travaillé toute sa vie à une immense histoire de la langue latine qu'il n'a pu terminer, et a laissé à sa mort une magnifique bibliothèque qui appartient aujourd'hui à la ville de Mannheim, sur les bords du Rhin.

François-Joseph Terrasse naquit à Châteauneuf-

sur-Cher, le 25 janvier 1711. Son père lui donna dès sa naissance, c'était l'usage d'alors, le nom d'une de ses propriétés. C'est le domaine des Billons [1] qui a eu l'honneur de fournir le cognomen sous lequel le savant jésuite est connu.

La famille Terrasse, d'ancienne souche bourgeoise, était de Dun-le-Roi. Les offices de magistrature locale dont ses membres étaient presque héréditairement pourvus, une fortune territoriale importante, lui avaient acquis dans les limites du bailliage et même un peu au-delà une légitime considération. Les Terrasse étaient seigneurs d'Acon, des Vaslins, de La Brosse, des Giraults, de Cherigny, des Billons, des Minons, de La Feuille, des Petits-Bons, de Heland, de Chambon, etc.

Ici que mes collègues de la Société des Antiquaires du Centre me permettent une remarque incidente. Je trouve dans la biographie du Père Desbillons qu'a publiée Maillot de la Treille en 1789, une phrase qui m'a frappé : « La famille du Père, dit-il, tenait un des premiers rangs à Châteauneuf, petite ville du Berry. Elle possédait des domaines considérables *qui avaient l'avantage de ne relever d'aucun seigneur*. » Le Père Desbillons n'avait pas, dans ses conversations avec son

1. Les Billons, commune de Venesmes, appartiennent à Madame la duchesse de Maillé. Ce domaine qui venait des Gillet des Billons, famille maternelle du Père Desbillons, tire son origine, d'après un très ancien avertissement à payer le cens au seigneur d'Aignes-Mortes, de Jean Billon et autres Billons. Le nom de cette vieille famille de cultivateurs, qui existe encore à Venesmes, devenu celui du domaine qu'ils avaient fondé, venait ainsi, par une singulière destinée, s'ajouter avec une allure quasi aristocratique au nom des acquéreurs successifs du domaine.

futur biographe, donné de grands détails sur sa famille, cela apparaît à la lecture de la notice. Cependant, Maillot de la Treille tenait certainement de lui cette particularité que les domaines de la famille Terrasse ne relevaient d'aucun seigneur. C'était donc quelque chose de bien remarquable dans sa pensée! Est-ce une allusion à la terre d'Acon que Nicolay appelle l'alleu d'Acon et qu'il indique comme relevant en fief directement du roi? Je le crois. Mais une telle importance attachée à la fin du XVIIIe siècle à une franchise féodale, m'a paru digne d'être notée.

Le Père Desbillons avait trois sœurs religieuses à Bourges et un frère, Jean-Pierre Terrasse, seigneur d'Acon, procureur du roi au bailliage de Dun-le-Roi, homme grave, instruit, aimant la lecture, lisant des ouvrages sérieux et le latin comme le français. Pendant presque toute sa vie, de 1733 à 1774, le Père Desbillons fut en correspondance assez suivie avec lui.

C'est la mise au jour de cette correspondance [1] et de quelques pièces inédites conservées à Mannheim, qui est le prétexte et l'excuse de l'étude biographique à laquelle la Société des Antiquaires veut bien donner asile dans ses Mémoires.

Il ne faudrait pas prendre le Père Desbillons pour un religieux renfrogné et triste, ne parlant que latin et ne vivant qu'avec ses livres. Encore moins pour un Jésuite ambitieux et habile, cherchant à se faire une

1. Elle se compose de 81 lettres dont les originaux appartiennent à Madame Dubois du Coudray.

place dans le monde avec quelques apologues rimés à la sueur de son front dans une langue demi oubliée. Non, à l'occasion il aimait comme Lafontaine :

> Plaisants repas, menus devis,
> Bon vin, chansonnettes jolies.

Il est question de tout cela dans ses lettres. Nous y apprenons qu'à Louis-le-Grand on buvait du Mâcon qui vaut, disait-il, le bon vin de Sancerre; chez Fréron, du Bourgogne blanc et du Champagne rouge; et que chez l'Électeur Palatin chacun avait son vin à côté de soi, blanc du Rhin ou rouge de Bourgogne. Il avait composé des chansons et les chantait volontiers. En 1774, à soixante-trois ans, il écrivait :

« Il m'est arrivé même de chanter à table devant deux ou trois de nos Pères, à Schwetzingen, avec un des plus célèbres musiciens de l'Europe, pour ne pas dire le plus célèbre et le plus habile de tous ceux qu'on connaît aujourd'hui. Il s'est fait admirer à Rome, à Naples, à Madrid, à Lisbonne, à Vienne, etc., etc. Cet honnête homme, excellent et très-édifiant chrétien s'appelle Raffl; il est tout Jésuite. Cette voix que vous me connaissez, et qui certainement n'est pas belle, lui a pourtant fait dire que je chantais avec goût. Soit dit en passant pour ceux qui croyent que je sais tout au plus faire des fables. » [1]

Le Père Desbillons était un professeur fort doux, aimé, adoré de ses élèves; il était gai de cette gaieté sereine et constante qui vient de l'esprit et du carac-

1. Lettre du 17 février 1774.

tère. D'une bonhommie maligne avec une ombre même de causticité qui sent bien quelque peu son berrichon, il avait cependant cette ingénuité de cœur, cette naïveté qui indique la paix de l'âme, et sans laquelle, paraît-il, on n'est pas fabuliste. Profondément croyant, d'une piété tendre, d'une dévotion réfléchie sans doute, mais simple et confiante, il était attaché sans réserve à la compagnie de Jésus. Sa vie s'est écoulée laborieuse, tranquille, entre sa bibliothèque et son écritoire. Original d'ailleurs et même singulier dans sa manière d'être, ne connaissant le prix de l'argent que par celui de ses livres et ayant une hygiène à lui dont il a publié les principes dans son *Ars bene valendi*.

C'était un causeur aimable, très instruit, d'une mémoire prodigieuse, conteur infatigable, simple, naturel, sans apprêt, sans prétention, sans ostentation, toujours piquant, avec une tournure d'esprit et une façon de dire très originale et très personnelle. Défenseur intrépide envers et contre tous de la littérature ancienne et des auteurs du grand siècle, ennemi déclaré et irréconciliable des philosophes.

Comme fabuliste, Saint-Marc Girardin, dans son cours fait à la Sorbonne en 1858, disait que s'il avait à choisir le meilleur fabuliste du dix-huitième siècle après Florian, il choisirait le Père Desbillons quoiqu'il ait écrit en latin. C'est une heureuse fortune de pouvoir renvoyer aux charmantes leçons du savant professeur ceux qui veulent faire connaissance avec les fables du Père Desbillons.

I

1727-1744

LE PÈRE DESBILLONS PROFESSEUR A NEVERS, CAEN, PARIS ET LA FLÈCHE. — BIBLIOMANIE. — DESBILLONS POETISCHE WERKE FRANZOSISCHE. — LE P. DESBILLONS PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, PUIS DE THÉOLOGIE A BOURGES.

Depuis la fin du XVIe siècle, les Jésuites dirigeaient à Bourges avec beaucoup de succès le collège Sainte-Marie fondé par Jean Nicquet. Ils avaient eu l'honneur d'avoir pendant six ans à leurs classes Louis de Bourbon, plus tard le grand Condé[1]. Beaucoup de leurs élèves du Berry entrés dans la Compagnie y ont brillé ; au-dessus de tous, Bourdaloue. Après lui on peut encore citer Philippe Labbe, les Pères de Champs, d'Orléans, Chamillard, les trois frères Souciet, Silvain Perusseau, confesseur de Louis XV, François Berthier. Terrasse Desbillons leur fut confié vers 1721[2]. Le 27

1. *Hist. des Princes de Condé,* par le duc d'Aumale, III, p. 318.

2. Le hasard m'a fait rencontrer un volume qui lui fut donné en seconde comme second prix de vers latins. Ce sont les œuvres de Jacques Vallia, S. J. Sur la première feuille on lit :

Ego infra scriptus secundæ scholæ professor in regio B. M. collegio Societatis Jesu, ex celeberrimâ academiâ Bituricensi testor ingeniosum adolescentem Franciscum Terrassé des Billons in

septembre 1727, à l'âge de seize ans, il entrait dans la Compagnie de Jésus. Après deux ans de noviciat et deux années de philosophie, on lui confia la direction d'une classe. En 1729 il était professeur de rhétorique à Nevers. La première des lettres à son frère qui ont été conservées, est datée de cette ville. Elle est d'une allure assez vive et gaie.

A Monsieur TERRASSE, *procureur du Roy au baillage, à Dun-le-Roy.*

« Mon Très Cher Frère,

« Je partage avec vous la joye que vous ressentez de la convalescence de mon père. Je serais allé passer une partie de mes vacances à Dun le Roi, si je l'avais pû, et je l'aurais pû, si nôtre provincial l'eust voulu : je luy ay lavé la tête lorsqu'il a passé par icy ; mais il s'est bien défendu, et m'a forcé de convenir qu'il avait raison. N'allez pas croire cependant que je sois resté au Moustier tout le temps des vacances : j'ai passé quinze jours à la campagne partie chez M. Brisson de Montalin, partie chez M. Gascoin de Berthun : et dans ces deux endroits-là, je me suis diverti ; on ne pouvait pas mieux. Je n'ai pas oublié que j'ay un Vanière à vous : je vous l'enverray quand vous voudrez : il ne sert qu'à orner ma bibliothèque car j'en ay un de la dernière édition que j'ay fait venir de Paris. Les poésies françoises du P. Ducerceau [1] s'impri-

solemni præmiorum distributione secundi latini carminis præmii laureâ donatum fuisse. In cujus rei fidem hæc manu meâ subscripsi. Biturigibus, die 27 februarii anno 1726, Jul. fr. Le Moroux, s j.

1. Il était Recteur du collège Sainte-Marie de Bourges en 1711. Il y prononça, le 18 avril, l'oraison funèbre de M. le Dauphin. — (Raynal III. 463.) Né en 1670, il mourut en 1730. Auteur de plusieurs comédies pour le collège Louis-le-Grand.

ment actuellement à Paris; il y a là un jésuite qui doit m'en envoyer deux exemplaires aux étrennes ; je vous en enverray un, comme vous m'en avez déjà prié depuis longtemps : Je vous enverray aussi les poésies latines de Rapin que le P. le Pailleur m'a mandé avoir trouvées à Paris avec bien de la peine car elles sont fort rares à présent. J'oubliais, mon cher frère, à vous mander une nouvelle qu'il m'importe extrêmement que vous scachiez : C'est que je n'ay plus que quatre sous pour faire le garçon. Je me recommande fort à vos libéralités et à celles de mon père.

« Je vous prie de présenter mes respects à ma chère mère et à ma chère cousine Mme Bergeron, et à toute la famille, et à tous nos bons amys.

« Je suis, mon très cher frère, votre très humble et obéissant serviteur.

« DES BILLONS »

à Nevers, 27 octobre 1733.

Une seconde lettre du 2 janvier 1734 indique des velléités poétiques d'un genre assez inattendu :

« Monsieur,

« Je vous souhaitte une bonne et heureuse année accompagnée de plusieurs autres ; la paix, la concorde et la bonne intelligence dans votre maison ; les bénédictions du Seigneur sur toulte votre famille, une santé parfaite, et le paradis à la fin de vos jours. Amen.

« Je vous remercie, mon très cher frère, du joly, gentil, petit portrait de Loüis XV que vous avez eu la bonté, la charité, la bénignité, la courtoisie de m'envoyer. J'aurais dû vous en remercier plus tôst, mais je ne l'ay pas fait ; et j'ay mal fait par conséquent. Il y a dans le Mercure de France quelques pièces de ma façon imprimées sous le nom de Terrasse de Cherigny, et probablement

j'en enverray encore quelques autres que le directeur du Mercure fera imprimer, s'il le juge à propos. Je vous avertis de cela afin que vous ne soyez point surpris si par hasard le Mercure ou seraient lesdittes pièces tombait entre vos mains : Vous voyez bien par là que je veux estre inconnu, du moins que je ne veux pas qu'on sache que c'est un jésuite qui a fait lesdittes pièces ; ainsi je vous prie de ne pas trop éventer ce mystére.

« Entre lesdittes pièces imprimées voicy une épigramme marotine dont je suis assez content et que trois personnes sur le jugement desquelles je crois estre en sureté ont estimée. Je vous l'envoye pour vos étrennes. La voicy :

Un mien amy me disait l'autre jour
Que pour Vertu se sentait de l'amour;
Lors je lui dis : Va-t-en chez Marguerite ;
Te paroistra si rare son mérite,
Que pour Vertu la prendras sûrement ;
Mais quand auras déclaré ton tourment,
Seras surpris ; et diras en toy-même :
A la vertu bien ressemble vrâyment,
Fors en un point ; car Vertu veut qu'on l'ayme :
Elle au rebours ne peut souffrir d'amant.

« Je joüis Dieu mercy d'une parfaite santé : je souhaitte mon cher frère, que vous m'en disiez autant la première fois que vous me ferez l'honneur de m'écrire. Je souhaitte une bien bonne année à Madame ma cousine Bergeron [1], et je vous prie de l'embrasser pour moy, une fois, ou deux, ou trois, ou quatre, selon que vous serez en appétit. Je vous prie aussi de dire à ma bonne [2], à ma tante, à mon cousin Terrasse, à mes sœurs, bref à tous mes

1. Sa belle-sœur, femme du procureur du roi.
2. Sa grand'mère.

parents et amys que je leurs souhaitte tout ce qui peut leurs faire le plus de plaisir.

« Je suis, mon très cher frère, votre très humble et très obéissant serviteur.

« 2me janvier 1737. « DES BILLONS, J. »

« Ne soyez pas surpris que ma lettre vous soit rendüe si tard : j'ay manqué l'occasion de M. de Boygisson. »

On trouve en effet, dans le Mercure du mois de septembre 173?, sous le nom de Terrasse de Cherigny, la petite pièce que l'on vient de lire, elle est intitulée : *Marguerite* et suivie d'une seconde qui n'est qu'une épigramme assez piquante à propos du goût pour le vin qu'on est convenu de prêter aux bons moines de l'ancien temps. Elle a pour titre *Les Moines*.

Avint un jour qu'en certain monastère
Certain prélat fut fort bien régalé.
Le bon Seigneur bien repu, bien gonflé
Aux moines dit qu'avait fait bonne chère,
Le vin surtout dit-il en les quittant,
M'a paru bon et j'en suis très content.
Ah! Monseigneur dit père Nicephore
Nous en avons de bien meilleur encore.

Il serait puéril de vouloir faire au Père Desbillons une réputation de poète français, les moyens pourraient d'ailleurs faire défaut pour y arriver et puis il est rivé à la poésie latine. Mais ce serait manquer un trait de caractère que de ne pas citer à l'occasion quelques échantillons de sa muse française. A Mannheim on conserve précieusement tout un gros carton de pièces

manuscrites avec ce titre un peu prétentieux au dos : *Des Billons poetische werke franzosische.* Me pardonnera-t-on d'y faire plus tard quelques emprunts ?

En 1737, le Père Desbillons a vingt-six ans. Depuis dix ans il est dans la Compagnie de Jésus. Il a été trois ans régent de rhétorique, deux ans à Nevers, un an à Caen. Il part pour Paris. Il va demeurer au collège Louis-le-Grand, le grand collège des Jésuites, « point central « qui attirait l'attention des meilleurs écrivains et « des personnes distinguées de tous les rangs. C'était « une espèce de tribunal permanent de littérature que « le célèbre Piron, dans son style emphatique avait « coutume d'appeler la chambre ardente des répu-« tations littéraires, toujours redoutée par les gens « de lettres comme la source principale et le foyer « de l'opinion publique dans la capitale [1] ». Dans la littérature comme dans le mouvement général des idées, l'influence des Jésuites était énorme. Il s'en fallut de fort peu que le Père Tournemine empêchât Montesquieu d'entrer à l'Académie française [2]. La situation n'était cependant pas toujours facile pour eux entre les jansénistes et les philosophes. Des deux côtés l'attaque était incessante et dangereuse. Les Jésuites ont fini par succomber.

1. Éloge de l'abbé de Radonvilliers, de l'Académie française, prononcé par l'abbé Maury. — L'abbé de Radonvilliers, né en 1709, mort en 1789, était l'auteur de la comédie *Les talents inutiles*, représentée en 1740 au collège Louis-le-Grand. Il avait été professeur au collège Sainte-Marie de Bourges. M. de Maurepas l'y avait remarqué pendant son exil. Il fut sous-précepteur de Louis XVI. (Raynal, IV, 435. *Antiquaires du Centre*, IX, 276.)

2. Caro, *La Fin du* XVIII[e] *siècle*. — Hachette, 1880 (t. I, p. 45).

Le premier séjour du Père Desbillons au collège Louis-le-Grand dura cinq ans. Il y fit sa troisième année de philosophie, quatre années de théologie, fut ordonné sous-diacre[1] le 20 décembre 1740 et prêtre[2] à Pâques de l'année suivante. Il avait une chambre particulière des plus commodes de la maison quoique un peu élevée.

« Les cheminées les plus fières et les plus hautaines de « beaucoup plus des trois quarts de Paris rampent sous « la semelle de mes souliers lorsque je suis dans ma « chambre : j'ai cent et quelques marches pour y arri- « ver : je ne m'en plains pas : l'air et la belle vüe me dé- « dommagent assez[3]. »

Il n'avait qu'un seul écolier[4], le fils du marquis de Vastan, Intendant de Caen, et déclaré prévôt des marchands pour 1740 ; par conséquent beaucoup de loisirs dont la littérature et les livres occupaient d'ailleurs tous les instants.

Les trente lettres ou environ du Père Desbillons à son frère, qui se placent dans cette période de 1737 à 1741, se ressemblent toutes. Les livres, ceux qui paraissent, ceux qu'il a marchandés, ceux qu'il a achetés, ceux qu'il envoie, de l'argent pour en acheter d'autres, en voilà le principal sujet.

1. Lettre du 5 janvier 1741.
2. Lettre du 15 août 1741.
3. Lettre d'août 174?.
4. Lettre du 5 nov. 1738. Les élèves de distinction étaient spécialement confiés aux soins d'un Père. — Le Père Duchez faisait la théologie et était préfet des princes de Lambesque de Lorraine. — Ils pouvaient avoir des domestiques particuliers. Le fils du marquis de Vatan avait son valet de chambre. (Lett. des 18 oct. 1737 et 19 juill. 1739.)

Les Pères Jésuites faisaient cependant alors comme aujourd'hui vœu de pauvreté, mais les sévérités de la règle étaient, il faut le croire, un peu relâchées. Dans toutes ses lettres le Père Desbillons demande de l'argent et ses formules pour le faire sont d'une variété inépuisable. Il n'est pas de correspondance d'étudiant besoigneux avec un père économe qui puisse en fournir une plus jolie collection.

22 *juin* 1738. — « Je suis à l'heure qu'il est dans la disette. Bien plus, j'ai été obligé d'avoir recours à la bourse de mes amis... cela ne fait pas plaisir à un honnête homme ; Je vous prie de me tirer au plutôt de l'embarras ou je suis,.... je n'aime pas demander ; mais la nécessité m'y contraint. »

6 *janvier* 1739.— « Je n'ose demander de l'argent, parce qu'il n'y a pas longtemps que j'en ai reçu : il est cependant vrai que je n'en ai plus guère. Quand je trouve de bons livres à bon marché, je les achète... les moindres in-douze se vendent 2 livres. »

7 *mars* 1739. — « Inter nos frater ; je vous dirai que depuis longtemps je n'ai rien empoché du vôtre... cette petite réflexion que j'ai faite je ne scais comment m'a déterminé à vous mander que vous ne ferez pas mal de me faire toucher quelque argent le plûtôt que vous pourrez. »

3 *janvier* 1740. — « Je vous avoûrai franchement que j'ai bien pesté contre vous pendant environ quinze jours, et je serais encore à présent dans le même cas, si mon père n'avait rémédié à tout par une lettre de change que je viens de recevoir de sa paternité......... Une attente frustrée dix à douze fois n'est point une chose agréable. Cependant je manquais de tabac et autres choses, sinon tout à fait nécessaires, du moins dont il est très difficile

de se passer quand on s'y est accoutumé ;.... j'avais emprunté 12 l. au P. Procureur... je vous dis encor un coup que tout cela n'était point plaisant pour moi, j'attends donc de vos nouvelles, etc... »

15 *février* 1740. — « Je suis très sensible aux témoignages d'amitié que vous me marquez. Conservez-bien ces sentiments... Je ne regarderai point comme une legere preuve de cette amitié le soin que vous aurez de m'envoyer de l'argent le plus promptement que faire se pourra. Vous avez la voye du sieur d'Auton : si cette voye-là vous deplait, vous avez celle du procureur des Jésuites de Bourges. »

15 *août* 1741. — « Je suis dans une grande disette d'argent depuis longtemps ; mille embarras m'ont empêché de vous le marquer : vous m'auriez fait un grand plaisir de le deviner.

Çà et là dans ces lettres se rencontrent quelques allusions assez discrètes, trop discrètes, à des divertissements composés pendant les huit jours à Gentilly. C'était la campagne des Jésuites où ils allaient par petites bandes prendre de courtes vacances. Il parle de petits travaux poétiques, d'articles de critique ; le 29 septembre 1741, il annonce même :

« Qu'on l'a engagé à faire une comédie en vers français « en cinq actes, qui doit être représentée par les pension- « naires et les spectateurs doivent être ce qu'il y a de « plus choisi dans Paris [1]. Vous comprenez que je ne « dois pas épargner mes soins pour tacher de réussir. »

1. Ernest Boysse, *Théâtre des jésuites*, Paris, Haton, 1880. donne le répertoire du théâtre du collège Louis-le-Grand de 1635 à 1761. Malheureusement le spectacle de 1741 est un de ceux très rares qui ont échappé à ses savantes recherches. Nous pouvons, quoique imparfaitement, combler cette lacune.

C'est à Mannheim, dans le carton des *Poestische werke franzosische* qu'il faut fouiller pour retrouver tout cela parmi les feuilles jaunies qui ont échappé à ce qu'un siècle écoulé apporte de causes de destruction. On peut y faire une ample moisson des chansons, fables, énigmes, satires. Elles ont fait la joie des huit jours. Les bons Pères en étaient les premières victimes. On y retrouve huit comédies et une tragédie du Père Desbillons. La comédie qui fut représentée à Louis-le-Grand, le 6 juin 1742, « sur un théâtre que le R. P. Principal avait fait « faire pour cela et qui était très-beau, de l'aveu des « connaisseurs [1], » devait être « *l'Homme du temps passé ;* » c'est la seule en cinq actes que jaie trouvée à Mannheim. Les acteurs étaient :

Lesimon . . .	de la Tour du Pin.
Dorante . . .	Langlois.
Damis. . . .	Saron.
Litandre. . .	de la Galaisière.
Argan. . . .	le même.
Philinte. . .	de Massin.
Le chevalier.	de Chabanon.
Le marquis .	de la Galaisière minor.
Crispin . . .	d'Ombreval.
Lafleur . . .	de Goufûer.

Presque dès son arrivée à Paris le P. Desbillons avait été pris par la passion du livre; au bout d'un an c'était un visiteur infatigable des quais et des étalages

1. Lettre du 21 mai 1742.

de bouquinistes. Son frère, le procureur du roi, avait eu l'imprudence de demander quelques ouvrages; tout doucement le P. Desbillons l'attira dans l'engrenage et quand il y fut pris, il fallut, bon gré, mal gré qu'il reçût régulièrement son ballot de livres français, latins et même grecs. M. Terrasse le père blâmait de telles dépenses. Madame Terrasse menaçait de tout mettre au grenier. Le patient lui-même après avoir attisé l'ardeur de son frère, avait des mouvements de recul très accentués. Le P. Desbillons n'en avait cure, il envoyait toujours.

« M. Le Coq m'a dit, écrivait-il le 29 août 1741, que ma cousine n'aimait point tout cela (les livres) et regardait telle denrée comme vieux meubles bons à pourrir dans un grenier. Quel blasphème! Tous mes confrères les bouquinistes seraient bien en colère contre elle, s'ils sçavaient cela. »

Il trouvait toujours quelque bonne raison pour faire partir ses ballots.

« Vous me mandez, dit-il, 8 juin 1739, de ne plus, jusqu'à quelque temps acheter de livres,... mais je vous dirai, Monsieur qu'avant votre lettre dernière, j'avais déjà de quoi vous faire un envoy, ce sont livres que j'ai gardés parce que j'avais envie de les lire,.... mais comme je ne suis rien moins qu'en argent comptant, j'ai pris le parti de vous faire au 1re jour un nouvel envoy qui pourra monter à 50 livres que vous me ferez plaisir de me rembourser... »

Enfin, en trois ans, il envoya à son frère, à Dun-le-Roi, 1,299 volumes qui coûtèrent un prix total de 721

livres 17 sous. Je ne veux pas reproduire toutes ses lettres pendant cette période mais il y en a pourtant une qu'il faut copier tout entière. On y voit trop au clair la vie du P. Desbillons à Paris. Elle est du 15 avril 1740.

Mon très cher frère

Je mérite reprimende pour avoir differé si longtemps de vous écrire, surtout après avoir reçu de vous une lettre et une lettre de change. Il est bien vrai que j'ai été enrhumé et que j'ai eu une petite inflammation de gorge: mais cela n'empéche pas d'écrire. Aprés tout je n'en suis pas moins votre serviteur. Je vous assure qu'a l'heure qu'il est je me porte bien. C'était hier Pasques. J'oubliais de vous dire que j'ai éteindu, comme on dit à Orléans, mon inflammation en jettant dessus une trentaine de pots de tisane et en ne prenant que de la soupe au lait et du ris. Je me souviens que lorsque je demeuroïs à Nevers, on disait proverbialement: Madame (je ne me souviens plus de son nom; c'est la femme d'un avocat) va toutes les semaines à la boucherie pour faire de la soupe au laid. J'écris dans ce même moment à mon père: et, ce qui vous surprendra peut-estre, je lui demande de l'argent et ce qui vous surprendra surement; c'est que je n'en ai réellement plus. Ceci demande un petit éclaircissement: le voici. Je suis ce qu'on appelle Philologue, c'est-à-dire, un homme qui veut scavoir de tout, et qui véritablement en scait un peu, et je passe pour tel dans la maison. Ou cela aboutira-t-il? Je ne puis pas encor en répondre puisque je n'ai encor rien fait imprimer. Mais ce qu'il y a de vrai, c'est que j'ai déjà d'assez bons et d'assez amples Miscellanea, ou mélanges de litterature avec un peu de critique; et que c'est la une espéce de magazin d'ou je pourrai tirer sinon de quoi faire imprimer, ce que je n'ambitionne en aucune façon je vous jure, du moins de quoi m'amuser agréablement le reste de mes jours autant que

mes emplois me le pourront permettre. D'un autre coté vous scaurez que parmi nous autres préfets c'est un opéra pour avoir des livres de la bibliotheque du collége, parce qu'on craint qu'ils ne s'égarent parmi les pensionnaires comme cela est arrivé plus d'une fois. Cela posé: vous n'etes sans doute plus surpris qu'aimant beaucoup la lecture j'achette beaucoup de livres, et qu'achetant beaucoup de livres je me trouve si souvent sans argent. Au reste tous ces livres je ne les garde pas, mais je vous les envoye à mesure que j'en ai tiré ce qui me semble bon à prendre : et en outre vous scaurez que je n'en acheterois point si je n'étois sûr que leur valeur intrinseque excède considerablement, du moins sur le total, l'argent que j'y employe. Reste à vous dire qu'actuellement je suis en possession de quantité d'autres livres qui me sont encore necessaires et que je compte vous envoyer à mesure que je n'en aurai plus besoin. Il faut encore vous avertir que dans les achats que je fais je consulte uniquement le goust que j'aurais si, dans l'état ou vous êtes, je voulais me composer une bibliotheque suffisante pour me donner avec agrément quelque connaissance dans l'histoire profane, sacrée, et litteraire. Je vous enverrai un ballot au premier jour, et vous y trouverez bien du bon. J'oubliois de vous dire que vüe l'ample provision de livres que j'ai faite d'avance, je suis dans le dessein de m'abstenir, si je puis, de faire de nouveaux achats. Nous autres moines qui regardons l'argent comme de la boüe, lorsque nous n'en avons pas besoin, nous croyons que pour en avoir il n'y a qu'à donner un coup de sifflet, et que de regarder à la dépense, c'est quelque chose de bas qui ne peut que deshonnorer un homme veritablement homme. Je consens que sur cela que vous me fassiez un petit sermon, pourvû qu'immédiatement après vous m'envoïez de l'argent comme un lenitif tout à fait propre à corriger l'acrimonie de votre réprimende. Je vous prie de ne pas vous défaire de vos livres à moins que vous n'en connoissiez evidemment la valeur intrinséque. Dans deux ou trois ans, peut-

êstre plustost, lorsque j'irai vous voir, je vous les apprêtierai chacun en particulier, selon la connoissance que j'en ai non seulement par moi-même mais encor par ce que m'en ont appris les morts et les vivans. Il y en a qui ne valent pas grand'chose, mais il y en a beaucoup plus qui sont très bons; surtout parmi ceux que j'ai ici. Quand j'achette un paquet à 7 ou 8 sous le volume il s'en trouve quelquefois un qui paye tous les autres. Il y a beaucoup de nos pères qui vont bouquiner ainsi que je fais; mais comme ils achettent beaucoup moins que moi, il s'en faut aussi beaucoup qu'ils ayent aussi bon marché que je l'ai. J'oubliais encor de vous dire que j'ai un catalogue détaillé et critique de tous les livres que je vous envoye : j'en ai besoin : mais vous l'aurez tost ou tard. Je vous prie de faire bien mes baisemains à ma révérende belle sœur, à mes neveux, nièce, ou sœurs, adonc je suis, mon très cher frère, de votre fraternité, le très humble serviteur,

Je serai prestre à Pasques qui vient. DESBILLONS.

Des dix ou douze lettres contenant la liste détaillée des 1,300 volumes que le Père Desbillons envoya à son frère de 1638 à 1741, je suis bien tenté d'extraire quelques appréciations d'auteurs et d'ouvrages. On ne les lira peut-être pas sans intérêt.

Parmi les latins :

Beati Sulpicii Severi, Bituricensis episcopi, opera. — Le sot éditeur a confondu Sévère surnommé Sulpice qui est l'auteur de cet ouvrage avec saint Sulpice Sévère qui vivait plus de cent ans après l'autre comme il serait aisé de le prouver.

Bongarsii epistolæ. Très belle édition des Elzévirs. Cela est bon et d'un latin exquis.

Dionysii Areopagitæ opera. Curieux mais visiblement apocryphe. Cela fut fait au IVe siècle pour le plus tôt.

Justi Lipsii epistolæ. Du même : *Virgo Hallensis et Sichemiensis.* — C'est l'histoire du miracle de Notre-Dame de Hall et de Montaigu, cela a fait dire bien des blasphèmes aux beaux esprits de son temps. Le latin de Lipse est inimitable.

De bonis ecclesiastica acroama. L'auteur est un enragé bavard de protestant qui ne sait ce qu'il dit.

Hyeronimi Cardani : de rerum varietate. — Cardan est un fou qui avait de l'esprit comme un diable. Parmi ses ouvrages celui-ci est un des plus curieux. Cardani opera sunt prohibita a Consilio Tridentino.

Eusebii historia ecclesiatica. Grand latiniste, très belle édition, très bon, j'en ai refusé 6 l. 10 s.

Desiderii Erasmi flores. Ceci a été ramassé par un coquin de protestant.

L'abbé Boyleau : de Re beneficiariâ, in-12 veau ; pour les abbés commendataires ; *de Re vestiaria hominis sacri ; item : de librorum approbatione,* in-16 veau, curieux. L'abbé Boyleau était un original des plus accomplis. Il y a quelques historiettes qui sont charmantes. Ses ouvrages ont été censurés par ses confrères les sorbonistes. Presque tout ce qu'il a fait a été censuré, ou du moins est digne de censure.

Parmi les Français citons d'abord deux ouvrages qui intéressent le Berry :

Explication de l'Apocalypse par l'histoire ecclésiastique, in-8° veau, tout neuf, à Bourges 1692. Veau[1].

Geoffroy Tory, Sciences des lettres.

1. Par la Chêtardie.

Puis toute une série d'auteurs connus auxquels le Père donne un éloge ou un coup de patte :

COTTIN : n'était pas si sot que Boileau voulait le faire croire.

VAUBAN, *Dixme royale*. Son système est le meilleur qu'on ait encore proposé.

PATRU, *Plaidoyers*. In-8° très belle édition. Je l'estime plus que M. Lemaître.

Me DACIER. Très excellent.

LA ROCHEFOUCAULT, *Maximes*. Cela est excellent.

FONTENELLE, *Pluralité des mondes*. Cet ouvrage est un petit chef-d'œuvre.

DESCARTES, *Passions de l'âme*. Excellent et fort instructif.

Alaric ou Rome vaincue. Poème impertinent éclos d'un cerveau encore plus impertinent.

Remarques curieuses et savantes. Elles ne sont ni curieuses ni savantes, l'auteur est un sot.

Alphabet de la malice des femmes. Livre rare et charmant.

Voyage de Bachaumont et Chapelle. Cela est bien joli.

BASNAGE, *Histoire des savants*. Méchant Huguenot.

NICOLLE, *Essai de morale*. Très bon.

Les constitutions de Port-Royal. Ce livre est bien écrit et dans le fond très édifiant. Est devenu rare et se vend fort cher.

On le voit, le Père Desbillons était impartial pour les Jansénistes. Il disait au contraire leur vérité même aux Jésuites.

LE PÈRE GARASSE, *jésuite*, (*doctrine curieuse* du). in-4°, s'est vendu jusqu'à trois cents francs. Le Père Garassus est un bouffon plein d'esprit et d'imagination. Vous le lirez avec plaisir. Il en veut surtout à Théophile Viaut dont je vous envoie les poésies. La doctrine curieuse n'a été imprimée qu'une fois et l'on en trouve difficilement des exemplaires.

Théophile Viaut, (*Œuvres de*). In-12 veau. Bonne édition. Beaucoup de génie, peu d'art. Le p. Garasse et les autres vinrent à bout de le faire brûler en effigie, etc.

Du Refuge, *Traité de la Cour*. Ce n'est point un nom en l'air; c'est un bon gentilhomme huguenot bien sensé. Imprimé chez les Elzéviers, 1649, c'est la bonne année. L'édition me paraît pourtant contrefaite ou du moins elle est un peu négligée.

Guy Patin. C'est un chien de caustique qui n'avait guère de religion mais beaucoup d'esprit.

Je ne parle pas de Racine, de Boileau, de Lafontaine, dont le Père Desbillons envoyait les œuvres en plusieurs éditions, mais sur Molière ce qu'il dit paraîtra bien sévère[1].

« Faites-moi savoir si vous êtes bien curieux d'avoir les comédies de Molière. Votre prudence me rassure contre les scrupules que je pourrois avoir d'envoyer de *tels* auteurs, ainsi que d'autres que je vous ai déjà envoyés. La Bibliomanie, ainsi que l'appelle Guy Patin, est une passion digne d'un honnête homme : mais il est à craindre qu'elle ne porte à faire l'emplète de livres dangereux, surtout de ceux qui sont contraires à notre Ste Religion. »

Et le frère répondait : « Quant à Molière, je ne m'en « soucie pas fort, mais je serais charmé d'avoir Boileau « bien conditionné et les sermons du père Bourdaloue. »

Cela était plus sérieux. Le Père Desbillons envoyait cependant quelques ouvrages qui l'étaient moins comme :

Les poésies de pavillon. Joli, mignon, délicat, un peu libre.

1. Lettre du 26 janvier 1739.

L'Histoire de Cæsar Borgia. Contenant bien des infamies malheureusement trop vraies. A l'index cependant.

Et Bayle, *Histoire de la République des Lettres*.

Tout cela n'était pas sans embarrasser un peu sa conscience, comme il l'écrit lui-même [1]:

Parmi les livres que je vous envoie il y en a quelques uns de dangereux, tels que *trois tomes de maître François*, les *Lettres persanes*, les *Mémoires du comte de Gramont*, etc., comme vous le jugerez sans doute vous-même à l'ouverture des ballots. J'ai agi en cela avec une précipitation qui à l'heure qu'il est me paroit blâmable : Ainsi pour me tranquilliser la conscience faites en sorte que ces livres là ne tombent jamais entre les mains de ceux qui pourroient en abuser : ou même faites-les brûler si vous en avez le courage.

Le Père Desbillons ne se contentait pas d'acheter des livres, il les lisait, les étudiait, écrivait pour le *Journal de Trévoux* des articles de critique. Il n'a rien fait imprimer sous son nom des *Mélanges de littérature avec un peu de critique* qu'il appelait ses *Miscellanea* ou *Philologiana*. Tout cela est resté en manuscrit. Il avait cependant composé pour ses *Philologiana* une petite préface humoristique qui est bien jolie [2]. Il imagine de mettre ses remarques dans la bouche d'un savant homme dont il aurait été l'auditeur assidu et dont il rapporterait les curieux propos. Ce savant homme, il l'appelle Mon-

1. Lettre du 12 nov. 1742, de la Flèche.
2. Papiers de Mannheim.

sieur Philologue et en voici le portrait qui eût été comme la préface de l'ouvrage :

« Il vit encore — c'est un grand homme sec — ses joues creuses seraient broyées depuis longtemps si deux boulettes de cire ne s'opposaient à l'envie qu'elles semblent avoir d'aller se placer sous ses dents. Les yeux éperduement amoureux de son cerveau s'efforcent continuellement de s'unir immédiatement avec lui et se dérobent de plus en plus aux objets extérieurs — j'en excepte les livres. Encore ce qu'ils contiennent ne s'offre-t-il à sa vue courte qu'enveloppé d'un épais nuage s'il n'en fait la lecture d'extrémement près. Il devint chauve lorsqu'il ne touchait pas encore à sa vingtième année. Un railleur loua ses cheveux et prétendit qu'ils avaient fait sagement d'abandonner sitôt une tête qui n'était pas en état de les nourrir. Une perruque répara ce facheux accident. L'éloge du perruquier qui la fit et de M. Philologue qui l'acheta c'est qu'elle dure et se soutient encore après six lustres révolus. Monsieur Philologue est logé, couché nourri et vêtu à très petits frais et pour cause. Il passe une bonne partie de la nuit à lire et presque tout le jour à parler. C'est ordinairement au jardin du Luxembourg qu'il tient ses assisses sur le banc le plus proche de la rue d'Enfer. Il craint de se promener parce que le cuir est cher et qu'il trouve de l'inconvénient à amasser de l'appétit. Comme je vas l'entendre assidument et que j'ai la mémoire assez bonne j'ai cru devoir faire part au public de toutes les choses curieuses que j'ai apprises de ce savant homme qui sans cela courrait grand risque d'être plongé dans l'oubli après avoir vécu dans la misère. Je les rapporterai autant que je le pourrai dans les termes ou elles ont été dites. »

Le premier ouvrage du Père Desbillons qui ait été imprimé est un *Epicidium* ou chant de deuil sur la

mort du Père Porée[1]. C'est un petit poème latin. Jamais le Père Desbillons n'a livré aux imprimeurs un seul vers français ; il ne s'en permettait que pendant les vacances. Mais à Gentilly il s'en donnait à cœur joie. « Il était l'âme de ces petites fêtes comiques et « innocentes auxquelles chacun devait contribuer et « auxquelles il contribuait plus que les autres[2] ». C'est lui qui composait d'un style souvent gaulois la plupart des chansons ou ture lures, des énigmes, des malignes satires que débitait sur le théâtre de Gentilly la bande dont il faisait partie. Il en était le poète et le musicien. La déesse du lieu, la nymphe, la muse de Gentilly faisait quelquefois entendre par son poète sa grosse voix à ses *Feinteurs* un peu trop fous, mais l'ennui l'obligeait bien vite à leur rendre leurs grelots et leurs marottes :

« *La princesse de Gentilly dégoûtée des turlures ordonne à ses feinteurs de faire sur son théâtre les mêmes exercices qu'au collège de Paris.* »

Du pouvoir que j'ai céans
Sur mes gens
Je vais faire un noble usage
Je leur ai prescrit des jeux
Dont je veux
Qu'on ôte le badinage.

Ils choquent à tous moments
Le bon sens

1. Paris, 1741, in-8°.
2. Maillot de la Treille.

Hier on m'en fit une affaire
Car tout retombe sur nous
Et des fous
Nous portons la folle enchère.

Parce qu'on voit mes acteurs
Et feinteurs
Jouer drolement leur rôle
Suis-je une drolesse moi
Non ma foi
Et ceci passe le drôle.

Je suis femme grâce à Dieu
Mais morbleu!
Je consens a ne plus l'être
Si devant moi je permets
Désormais
Aux Turlupins de paraître.

Je veux que modestement
Décemment
Chaque Turlurier s'habille
Et qu'il paraisse à mes yeux
Sérieux
Comme un âne qu'on étrille.

Par mille joyeux propos
Et bons mots
Rendre un spectateur bien aise,
Faire rire à l'unisson
Ah! fi donc!
Est-ce ainsi qu'il faut qu'on plaise.

Il est vrai certain plaisant
Fort plaisant
M'a toujours bien réjouie,
Mais il l'a fait si souvent
C'est un plaisir qui m'ennuie.

J'ordonne donc pour toujours
Qu'aux huit jours
On serve comme au collége.
Quel plaisir de voir mes gens
Tous pédants
Me faire un brillant cortége.

La princesse loue ses Feinteurs mais revient aux Turlures

Vos exercices sont beaux
Et nouveaux
Pour un théâtre comique
Mais il faudrait s'efforcer
D'en chasser
La vertu soporifique.

Au reste tout assurément
Est d'un goût admirable
Vous y mêlez fort savamment
L'utile et l'agréable
Vous y joignez l'instruction
La faridondaine, la faridondon
Est-ce là ce qui divertit
Biribi, à la façon de barbari.

Je vous avouerai mes enfants
Sans autre préambule
Que pour des rôles si brillants
Je crains le ridicule
Quittez-les quoiqu'ils soient fort bons
La farid......
Et laissez-les faire à Paris
Biribi......

Au moment d'un des départs annuels pour Gentilly d'une bande joyeuse dont il devait faire partie, le Père

Desbillons eut une forte alerte. Le sous-Prieur voulait le faire rester au couvent. Heureusement, le Principal cassa la sentence. Dans les lettres on trouve trace de cette petite aventure dont il fit, dès son arrivée à Gentilly, le sujet d'une chanson.

La lettre est du 17 août 1739 :

Je vais partir dans le moment pour notre maison de campagne : j'y resterai 8 ou 10 jours selon la coutume qui se pratique parmi nous tous les ans. J'espère que je me trouverai bien de cette rustication. Je croyais n'y aller qu'avec la seconde bande (car on fait deux bandes dont l'une reste parmi les pensionnaires tandis que l'autre se divertit à Gentilly,) mais j'ai obtenu d'être de la première : et cela n'est conclu que d'hier au soir.

Voici maintenant la chanson dont l'original est à Mannheim.

On dit ordinairement
L'homme propose
Il prend son allignement
Tout doucement
Puis de lui, tout autrement
Le ciel dispose
Et c'est ce qu'on voit souvent
Dans un couvent.

Un jour avant le départ
De votre bande
Je me disais, seul, à part :
Frère Frappart,
Nous aurons peut être part
A la prèbende
J'en étais déjà, pauvret
Tout guilleret.

J'allai voir le sous-prieur,
Homme inflexible
Je veux dit-il ton bonheur
Pauvre pécheur;
Mais la chose, par malheur
Est impossible
Ah! j'en fus en vérité
Tout contristé.

Quoi donc, dis-je, suis-je ici
Si nécessaire?
Maître Corthier, Dieu merci!
Reste au logis
Seul, Il en vaut plus de dix
En cette affaire
Il aura soin du Jubé
Et du Diné!

Le bonhomme répondit
A ma requête
Que ce qu'il avait écrit
Etait écrit.
Et puis, me reconduisit
D'un air honnête;
Disant qu'il ne pouvait pas
Goûter mon cas.

Voyant donc qu'allait si mal
Ma pauvre cause;
Au clairvoyant tribunal
Du principal,
Je dresse un procès-verbal,
Avec la glose.
Aussitôt en moins de rien
Tout alla bien.

Et pour dire en raccourci
Toute l'affaire :
Il se trouve, Dieu merci !
Que me voici
Dans ce bien-aimé lieu-ci ;
Prêt à vous plaire ;
Si, plaire à gens comme vous
N'est pas trop pour nous.

Veut-on un échantillon des Tures-Lures du Père Desbillons? En voici trois prises au hazard dans le carton des *Poetische franzosische :*

I

LE RÉGIMENT DE LA CALOTTE

(*Chanson*)

Je veux lever un régiment
Ou pour marque d'enrôlement
Chacun portera sa marotte
Plan, plan, plan,
C'est le régiment
De la calotte.

Aujourd'hui plus d'un jouvenceau
Sous les bords d'un vaste chapeau
Cache une tête de linotte
Plan, plan, plan,
C'est le régiment, etc.

Tel fait le petit spadassin
Mais en faut-il découdre enfin
Il s'enfuit chez Mont-Pagnotte

Que fait sur ce sopha brillant
Ce petit maitre nonchalant
Sa fatuité se dorlote.

Tel prend des airs de grand seigneur
Qui ne peut payer son tailleur
Pour la façon d'une culotte.

Tel qui porte dans un repas
Un visage de Mardy gras
Affecte une mine dévote.

Tel croit par de riches atours
Réconcilier les amours
Avec sa figure ostrogothe,

Qu'est-ce que ce jeune écrivain
Qui parait si fier et si vain
Est-ce un caneton qui barbote.

Un poëte fait un sonnet
Il s'échauffe et sous son bonnet
On entend plus d'un rat qui trotte.

D'un philosophe bien souvent
Le plus insoluble argument
Nous prouve en forme qu'il radote.

Un amateur d'antiquités
Préfère aux belles nouveautés
Les vieux rogatons d'Aristote.

Trottenville après bien des tours
Remporte chez lui tous les jours
Au moins une livre de crotte.

Braillardin l'autre jour dit-on
Brailla d'une telle façon
Qu'il se démancha l'Epiglotte.

Damon jouait jadis gros jeu
Mais il joue à présent fort peu
Presque tout le jour il sirote.

Je choisis pour mon factoton
Le bonhomme monsieur Truchon
Il est content quand il tripote.

Dame Pernelle en son manoir
Racasse du matin au soir
Elle aura soin de la gargotte.

. . . . . .

AU PARTERRE

Pour vous, messieurs, excusez-moi
S'il n'est point de place pour vous
Parmi notre bande falotte
Plan, plan, plan,
C'est le régiment
De la calotte.

II

L'ŒIL ET L'OREILLE

(Enigme.)

Quand le matin je dors sur l'une et l'autre oreille
Quoique à coups rédoublés la cloche me réveille
Je n'entends rien
Mais s'il faut sortir de la classe
Pour peu de bruit qu'elle fasse
Je l'entends bien.

Quand il faut expliquer Cicéron ou Virgile
Hélas! ma vue est trop débile
Je n'y vois rien
Au lieu de pareille vétille
Que l'on me donne à lire une histoire gentille
J'y verrai bien.

Quand frappe chez moi d'aventure
Certain homme de triste augure
Je n'entends rien
Est-ce un congé que l'on m'apporte
Pour peu que l'on gratte à ma porte
Je l'entends bien.

Quand par malheur ma bourse est vide
J'ai beau chercher dedans avec un œil avide
Je n'y vois rien
Mais lorsque la maman sensible a ma requête
A réparer mon fond tout doucement s'apprête
Je la vois bien.

Veut-on me démontrer qu'il faut aimer l'étude
Et tâcher de s'en faire une douce habitude
Je n'entends rien
Si l'on me dit que la sagesse
N'est faite que pour la vieillesse
Je l'entends bien.

Lorsque dans mes projets la passion me guide
Aucun danger ne m'intimide
Je ne vois rien
Suis-je au bout de mon entreprise
Après que j'ai fait la sottise
Je la vois bien.

Le créancier qui sans cesse demande
A mes bontés en vain se recommande

Je n'entends rien
Mais lorsque je suis sans ressources
Qu'un ami généreux vienne m'offrir sa bourse
Je l'entends bien.

Chez les dames, le blanc est si fort en usage
Que bien souvent de leur visage
On ne voit rien
Mais si par accident funeste
Le plâtre tombe, ce qui reste
On le voit bien.

Zélateur hypocrite en vain Damon m'étale
Les principes outrés de sa fausse morale
Je n'entends rien
Mais que tel autre moins sévère
Me prouve ce qu'il dit parce qu'on lui voit faire
Je l'entends bien.

Dans cette prude à mine austère
La vertu même est un mystère
On n'y voit rien
Mais survient-il quelque bourrasque
Ce qu'elle cachait sous le masque
On le voit bien.

Quand mon ènigme est expliquée
Qu'on me dise cent fois que la pièce est manquée
Je n'entends rien
Mais si quelque part on l'approuve
Sans qu'à point nommé je m'y trouve
Je l'entends bien.

Lorsque d'un pauvre acteur on ne fait aucun compte
Derrière le théâtre il va cacher sa honte
On n'en voit rien

Mais si chacun lui donne son suffrage
Sa joie éclate et dessus son visage
On le voit bien.

III

À MONSEIGNEUR DE SISTERON

L'HERMITE DE GENTILLY

(*Chanson.*)

Prélat dont on vante en tous lieux
L'esprit, le zèle et la science,
D'un fou comique et sérieux
Supportez ici la présence
Vous louer serait son plaisir
S'il ne fallait vous divertir.

(Au R. P. Fogerais.)

Mon révérend père Recteur
Je vous demande la licence
D'étaler devant Monseigneur
Les beaux traits de mon Eloquence
Ah! vous m'accorderez cela
Car vous êtes mon bon papa.

(*Un empereur rencontre un ermite à la chasse. — Son majordome reste avec l'ermite pour vivre comme lui. — Là-dessus réflexions du palefrenier*) :

Notre magnifique empereur
M'a touché jusqu'aux larmes
Il ne voit plus qu'avec horreur
Le monde et tous ses charmes
Il est dans la dévotion.
La farid....

Et saura bien s'y maintenir.
Biribi, à la façon de Barbari.

L'éclat de sa haute grandeur
N'a plus rien qui le frappe
Il la quitterait de bon cœur
Pour être moine ou.. pape
Comme fit autrefois dit-on. — La farid....
Certain duc[1] qui se convertit. — Biribi....

Si frère Luc[2] avait voulu
Le recevoir novice
Il paraissait tout résolu
A ce beau sacrifice
Il eût fait le saint tout de bon. — La farid....
Sans tarder je l'aurais suivi. — Biribi....

Quelque tort qu'en eut pu subir
Son aimable figure
Il se serait laissé ravir
Sa blonde chevelure
Mais le mouton[3] sans sa toison. — La farid....
Serait reçu dans le Berry. — Biribi....

Quoiqu'on ne trouve en ce séjour
Ni poêlons ni marmites
Le majordome au premier jour
Y prend l'habit d'ermite
Il y mangeront des oignons. — La farid....
Qui l'engraisseront Dieu merci. — Biribi....

Lorsque la soif le pressera
D'humecter sa poitrine

1. Le duc de Savoie.
2. L'ermite.
3. Le P. Chapelain, nommé à la philosophie de Bourges.

De belle eau claire il remplira
Gentiment la chopine
Cela rafraîchit les poumons. — La farid....
Et rend le teint vif et fleuri. — Biribi....

Tous les soirs entrant en courroux
Contre sa pauvre échine
Il fera jouer à grands coups
Maîtresse discipline
Pour la chair cela n'est point bon. — La farid...
Mais l'esprit qui vaut mieux en rit. — Biribi....

Malheureux pécheur que je suis
Si j'avais du courage
Je me bâtirais un taudis
Dans ce saint ermitage
Mais hélas les jours sont bien longs. — La farid....
Quand il faut les passer ici. — Biribi....

Les hermites de Gentilly
Seront mieux mon affaire
Chez eux on est bien accueilli
Et je suis un bon frère
Allons-y de ce pas — Allons. — La farid....
Nous pourrons nous y convertir. — Biribi....

Le plus curieux et le plus joli de beaucoup, ce sont les satires et les satires contre les Jésuites eux-mêmes. Les Pères de 1740 faisaient-ils trop de visites? Étaient-ils trop ardents à chercher chez les grands des amis à la Compagnie? Les dîners des duchesses avaient-ils pour eux des appâts particuliers? Convertir une belle et noble pécheresse leur semblait-il plus spécialement méritoire? Le Père Garasse n'était-il digne que de remplir l'emploi de Cerbère aux Enfers?

Je n'en sais rien. Mais on ne se permet qu'entre esprits bien faits et libéraux des malices comme celles-ci :

I

LES VISITES

Faire sans cesse des visites,
N'être presque jamais chez soi,
Parmi les Pères Jésuites
Ce sera bientôt un emploi.

Pour en autoriser l'usage,
On ne manque point de raisons:
Nous ferions petits personnages
Sans l'appui des grandes maisons.

Puissants amis sont nécessaires :
La compagnie en a besoin ;
Mais tous, jusques à nos chers frères
Veulent se charger de ce soin.

A montrer notre savoir-faire
Croiez-moi ; soyons moins ardents
Parler aux grands est une affaire
Qui demande de grands talents.

Leurs bons repas ont des amorces,
Notre zèle en devient plus chaud;
Mais il faut essayer ses forces.
Avant que d'aller à l'assaut.

On se croit un mérite rare
On veut l'emploier saintement.
Le zèle le plus saint s'égare
Quant l'amour-propre va devant.

Auprès de certaine Duchesse
Vous espérez faire du fruit,
Cachez au moins avec adresse
La vanité qui vous conduit.

Un savant du premier étage
Ne sait-il être que savant,
Chez nous c'est un grand personnage
Mais c'est un sot hors du couvent.

Songeons bien qu'il faut que le Père
Inspire la componction,
Et que de son côté le Frère
Exhorte à la confession.

De nos ayeux le zèle utile
Reforma la ville et la Cour,
Craignons que la Cour et la ville
Ne nous reforment à leur tour.

II

LE PÊCHEUR

Les savants Pères Jésuites
Ainsi que moi sont des pêcheurs ;
Je prends assez bien les truites
Mais ils prennent bien mieux les cœurs.

Quand meilleure pêche m'appelle
Je laisse en repos les harengs;
Ainsi multipliant leur zéle
Des petits ils passent aux grands.

Pour les grands un zéle plus tendre
Embrase ces hommes pieux ;
Petits poissons sont bons à prendre
Mais les gros valent encore mieux.

III

JUGEMENT AUX ENFERS DU PÈRE GARASSE

(Air de *Joconde*.)

Je ne comptais pas franchement
Passer sitôt la barque
Et je suis un peu mécontent
Des façons de la Parque.
Mais aux yeux du charmant abbé [1]
Qu'ici chacun courtise
Même en quittant l'humanité
Mon âme s'humanise.

Avant d'entamer la teneur
De mon panégyrique
Je vous ferai, père recteur,
Une courte supplique.
Souffrez que mon vieux cœur gaulois
Aille grossir la bande
De tant d'autres que sous vos lois
Vous tenez à commande.

Au devant de vos yeux d'Argus
Clairvoïant Rhadamanthe
Le père François Garassus
Hardiment se présente.
Je puis vous servir de recors
Et sous vos pieds abattre
Quiconque sur ces sombres bords
Fera le diable à quatre.

1. L'abbé de la Ville. (Note du P. Desbillons.)

Au reste j'ai, grâces à Dieu,
La conscience nette
Car avant qu'en ce sombre lieu
Je vinsse sans trompette,
Mon cœur pour être mieux purgé
Des humaines souillures
Dans mes écrits s'est dégorgé
De toutes ses ordures.

Sans présomption je prévois
Que votre prudhomnie
Ne condamnera pas l'emploi
Que j'ai fait de la vie.
J'avais comme un vaillant soldat
Toujours en mains les armes
Et moi tout seul dans un combat
Je valais cent gendarmes.

J'étais toujours en faction
Sur la moindre alarme
Entrant d'abord en fonctions
Je faisais beau vacarme :
Le crin hérissé, l'œil en feu
L'air altier, le ton rogue
Contre les ennemis de Dieu
J'aboyais comme un dogue.

Je donnais mille horions
Aux faquins et bélîtres
Dont le diable tenait les noms
Sur ses affreux registres,
Et me ruant plein de courroux
Sur toutes ces canailles
Ainsi que de trognons de choux
J'en battais les murailles.

Ecervelés, godelureaux,
Athéistes modernes,
Margoulets, musqués, jeunes veaux,
Moucherons de taverne,
J'ai su, Messieurs les potirons
Vous mettre à toutes sauces
Et de mille jolis dictons
Larder vos hauts de chausse.

Sans doute à la Pomme de pin
Pour honorer ma tombe
Vous allez de cent brocs de vin
Me faire une hécatombe
Sans craindre de voir la raison
Déloger de vos têtes.
Buvez faquins, yvres ou non
Vous n'êtes que des bêtes.

Théophile [1] vieux gangrené
Vrai pourceau d'Epicure
J'ai fait voir au monde étonné
Toute ta pourriture.
Tes vers dont les sales accords
Effraient la nature
De la flamme due à ton corps
Deviendront la pature.

Chien toujours prêt à mordre
Dans moi tu trouvas un pasquin
Qui sut venger son ordre,
Vieux scélérat de notre foi
Tu te moquais sous cape,
Tu n'osais jurer vertugoi
Et reniais le Pape.

1. Théophile Viaud, né en 1590, mort en 1626. — Auteur du *Parnasse satirique*, d'un *Traité de l'immortalité de l'âme*, en vers et en prose, etc.

Grand juge laisse moi passer
Dans l'heureuse contrée,
Vous n'aurez qu'à vous reposer
J'en garderai l'entrée,
Je briderai vos jeunes veaux
Je sanglerai vos fiacres
Et j'arracherai les houzeaux
A tous vos vilains pouacres.

RÉPONSE DE RHADAMANTE

Nous avons ici pour toi
Un emploi
Approche, père Garasse
Notre chien Cerbère est vieux
Et goutteux
Viens tu rempliras sa place.

Je ne saurais mieux finir ces exhumations poétiques, trop longues peut-être, que par cet adieu aux huit jours :

ADIEUX AU R. P. LELEU

Quoi que votre cœur abonde
En tout bien et tout honneur
Permettez que l'on vous gronde
Révérend père prieur
Votre rare bienveillance
Prolonge en vain nos huit jours
Vous mettez votre science
A nous les rendre plus courts.

Aux vacances de 1742, le Père Desbillons quitte Paris et sa chambre haute du collège Louis-le-Grand.

Ses études de théologie sont achevées — il est prêtre. Il s'est déjà essayé au métier de bibliophile un peu aux dépens de son frère, et a, au moins dans sa compagnie, une réputation naissante de littérateur.

Avant de reprendre sa chaire de professeur, il demande et obtient de faire une saison aux eaux de Forges. Il l'écrit d'Orléans à son frère :

Monsieur mon Révérend frère,

Comment vous portez-vous? Avant toultes choses je vous dirai que sans avoir été proprement malade, je suis ce qu'on appelle vulgairement un convalescent. J'ai eu quelques incommodités causées par un estomach devenu lent à faire ses fonctions. Quelques indigestions accompagnées de migraines violentes mais de peu de durée m'ont averti de prendre garde à moi : J'ai profité de l'avis. J'ai demandé permission d'aller prendre les eaux de Forges.

Ma requête a eu l'honneur de n'être pas rejettée. J'ai donc pris les eaux de Forges en Normandie à 9 lieües par delà Roüen. Elles m'ont fait tout le bien que je pouvais souhaiter. A mon retour à Paris j'ai appris que j'étais destiné à régenter la Rhétorique à la Flèche : C'est un poste décent et des plus doux qu'ont pût me donner : Comme la saison étoit pour lors fort avancée, je n'ai eu le temps que de m'arranger et de partir. Je vous écris d'Orléans, où le R. P. Le Vavasseur qui me comble d'amitiés et dans la chambre duquel je vous élaboure cette lettre me charge actuellement de vous faire mille compliments. Vous ne devez pas douter que je ne fusse allé très volontiers à Bourges : mais il m'y falloit une place et je ne pouvais y en trouver aucune cette année, si ce n'est peut-être la classe de Philosophie que ma santé ne m'auroit pas permis d'accepter.

Maintenant, mon cher frère, vous scaurez que je vous envoie deux grands ballots de Livres que le P. Yel a bien voulu se charger de faire partir de Paris avec votre adresse. Mais le roulier qui les conduit à Bourges, à qui les remettra-t-il? Ma foi je n'en sçais rien. J'ai été dans un si grand embarras à mon départ de Paris que je n'ai pu prendre des mesures fort raisonnables. Mais, dites-moi, ces ballots ne doivent-ils pas naturellement être remis au messager de votre ville? C'est encore ce que j'ignore. Écoutez donc : il faut prendre patience en tout cela... je vous écrirai dès que je serai arrivé à la Flèche. Je suis en vérité...

Orléans, 10e oct. 1742.

Toujours dans le carton des *Poetische franzosiche*, on trouve une petite pièce datée :

De Forges le six septembre
L'an mil sept cent quarante deux
Dans la très incommode chambre
D'un bâtiment ruineux

C'est le récit du voyage à cheval du P. Desbillons de Paris jusqu'à Forges :

Phébus recommençait sa brillante carrière
Et jetait sur notre horizon
Cette inépuisable lumière
Qui brille également et pour l'humble gazon
Et pour la rose la plus fière...
... Au bas de son charmant coteau
Marly m'offre sur mon passage
Sa machine, admirable ouvrage ;
Mais je trouve que c'est dommage
Qu'on fasse tant de frais pour n'avoir que de l'eau.
J'arrive à St-Germain en laye.

Son château qu'habita ce monarque étranger
Que le feu roi voulut bien héberger
N'est plus digne que de loger
La chauve souris et l'orfraye.
Je m'arrête jusqu'à midi
Chez les éveillés de Poissy
Où je dine couci-couci.
Quoi qu'il fit un soleil à me fendre la tête
Je quittai courageusement
De Poissy le séjour charmant
Et je remontai sur ma bête...
... Je vois déjà Meulan et ce palais superbe
Qui brille si pompeusement
Dans une ile ou jadis on voyait seulement
Un taudis, du fumier, des saules et de l'herbe.
Quel est l'heureux mortel dont le râble assez fort
A pu porter les frais d'un si riche édifice ?
Est ce un fils de la terre engraissé par le sort
Et couronné des fruits que cueille l'injustice ?
Est ce un juif, est ce un usurier ?
Est ce un Bernard est ce un Baumier ?
Non, c'est l'abbé Bignon[1], vieillard octogenaire
Dont l'ingénieux savoir faire
A construit dans un gout charmant
Ce magnifique bâtiment.
C'est la qu'en dévot clerc il fait sa grande affaire
De voir couler ses jours délicieusement.
Dans l'Isle belle enfin il se plait tellement
Qu'a Paris même il la prefère.
La raison c'est qu'apparemment
Nulle part si commodément
Et si voluptueusement
Il ne peut dire son bréviaire...

1. L'abbé Bignon, petit-fils du célèbre avocat-général, mort à l'Isle-Belle-sous-Meulan, le 14 mars 1743, à l'âge de 81 ans. — Il

Sur cette malice, laissons là le poème qui menace de s'éterniser. Le dix-sept octobre le Père Desbillons est à son poste ; il régente la rhétorique à la Flèche, en Anjou, en attendant celle de Bourges, qu'il n'obtint que deux ans après. Il sut seulement au mois de février 1743 qu'il pourrait venir peut-être l'année suivante à Bourges ; au mois de juin qu'il y viendrait probablement. Il en instruit soigneusement son frère :

10e fév. 1743 : Si je puis avoir la Rhétorique de Bourges, l'an qui vient, je me ferai un vrai plaisir de saisir l'occasion de m'approcher de votre bonne ville de Dunleroy qui est le *Noviodunum* dont parle Cesar dans ses commentaires...
16e juin 1743 : Je vous avertis que je serai charmé d'aller l'an qui vient regenter la Rhetorique à Bourges si mes superieurs le jugent à propos, comme j'ai quelque lieu de l'espérer. Mes sœurs les religieuses comptent peut-être, en cas que la chose se fasse ainsi que je le souhaite, que je ferai bruit dans ce bon pais de Bourges par quelques sermons : je vous assure que je ne compte pas moi y prescher une seule fois, ce n'est point à cela que je me destine...

Enfin le 11 août il annonce cette fois sa nomination :

Notre R. P. Provincial a eu la bonté de me nommer pour la Rhétorique de Bourges. Je ressens comme je le dois le plaisir qu'il a bien voulu me faire.

était de l'Académie française et auteur d'une *Vie du P. François Levêque* et d'un roman intitulé *Abdalla*.

A la Flèche il avait été chargé de composer la grande tragédie, la comédie [1] et le ballet qui furent joués et dansés à la distribution des prix, le 30 août 1743. C'était de grands embarras mais je compte, disait-il :

« Que l'exercice de corps que tout ce tracas me procu-
« rera, loin de nuire à ma santé me fera plus de bien que
« dix medecines. »

Non seulement on jouait avec le plus grand éclat la tragédie et la comédie chez les bons Pères, on y dansait des ballets allégoriques. A Louis-le-Grand les chorégraphes de l'Opéra venaient s'adjoindre au professeur de rhétorique. Les *Nouvelles ecclésiastiques,* nous dirions aujourd'hui l'organe janséniste, faisaient là dessus beau tapage : « Les personnes éclairées sur les devoirs de notre sainte religion gémissent depuis longtemps de voir les Jésuites trop occupés à inspirer à leurs écoliers le goût si funeste de la comédie... et cet art pernicieux... [2] etc...» La dévote feuille était ridicule. Les Jésuites étaient les éducateurs de la haute société française, leurs élèves devaient sortir du collége armés en guerre pour jouer brillamment leur rôle dans le monde. Le ballet leur apprenait à marcher, saluer, danser, causer avec aisance et de l'air de la bonne compagnie. La comédie, à faire entendre avec hardiesse une voix sonore, au milieu d'une assemblée nombreuse. N'était-ce rien pour parvenir?

Combien de temps le Père Desbillons resta-t-il pro-

1. *L'Emporté.* — Papiers de Mannheim.
2. Boysse, *Théâtre des jésuites*, p. 110.

fesseur de rhétorique à Bourges? La correspondance ne fournit aucun renseignement sur ce point. Entre Dun-le-Roi et Bourges les communications étaient faciles et les deux frères ne s'écrivent guère Une seule lettre datée de Bourges a été conservée. Elle est du 13 janvier 1744. Le Père Desbillons est très occupé de la harangue qu'il doit prononcer comme professeur de rhétorique et à laquelle pourrait assister l'intendant du Berry. C'était alors Denys Dodart :

Mon cher frère

Je ne suis point malade, et n'ai nulle envie de l'être ; mais il y a près d'un mois que je suis dans les douleurs de l'enfantement : et je n'en serai délivré que de mercredy qui vient en huit sur les 5 ou 6 heures du soir ; car c'est ce jour-là 22e du présent mois que je prononcerai ma harangue : Le P. Recteur dit que Mr l'Intendant pourrait bien venir m'entendre à cause de vous [1] : cela ne m'inquiète pas beaucoup ; mais s'il doit y venir, nous le scaurons deux ou trois jours avant ; car on lui doit compliment. Je croyais que ma sœur St Benoist vous auroit donné de mes nouvelles : et sur cela, j'attendois que je fusse hors de mes embarras pour vous écrire. Ne me croyez pas : je me rends plus criminel que je ne le suis ; car il est vray à la lettre que j'allois vous écrire lorsqu'on est venu m'apporter un petit billet signé Pinson, dans lequel on me presse de vous donner de mes nouvelles. Mes complimens, s'il vous plait à Mr Pinson qui a bien voulu m'envoyer ce billet. Mon Père voudra-t-il bien m'excuser si je ne lui écris pas pour lui souhaiter la bonne année? Je n'en ai pas eu moins d'attention à prier Dieu de le

1. M. Terrasse était subdélégué de l'intendance de Bourges à Dun-le-Roi.

combler de ses graces et de ses bénédictions. J'ai fait la même chose pour vous, Monsieur ; item pour votre épouse (Assurément je devois une félicitation sur son heureux accouchement : mais il faut bien encor que vous me pardonniez etc etc). Item pour le nouveau-né. Item pour votre ainé : Item pour les deux autres enfants : Item pour mes deux sœurs que vous saluerez s'il vous plait de ma part. J'ai pris chez M. Bonardel de quoi faire un gilet suivant votre permission. Je vous prie de faire mes complimens à M. le curé, à Me de la Chaume, au Prieur son fils, à M. et à Mlle Souciet. Me Bergeron — je vous salue, et je vous prie de faire en sorte que vous vous portiez bien. Et vite ma harangue : Le temps presse : Il fait pourtant bien froid : mais cela n'empêche pas que je ne sois votre serviteur. Voilà la 1re lettre que j'aie écrite cette année.

DES BILLONS.

Il était encore professeur de rhétorique au mois de mai 1747 puisque le libraire Christo imprimait à cette date un long compliment en vers latins, adressé à Monseigneur de la Rochefoucault, archevêque de Bourges, nommé cardinal, qui était ainsi signé par l'auteur :

Offerebat devotus cliens Franç. Jos. Desbillons societ. Jesu sacerdos professor Rhethorices in collegio B. Mariæ Bituricensi VIII Cal. Maii MCDCXLVII.

Monseigneur de la Rochefoucault a été vingt-huit ans archevêque de Bourges et c'était la moindre de ses dignités : abbé de Cluny et de Saint-Vandrille, cardi-

nal, ambassadeur à Rome, président des Assemblées du Clergé en 1750 et 1755, grand aumônier, il eut pendant deux ans la feuille des bénéfices. Le Père Desbillons et ses élèves ont multiplié en son honneur les odes et les épîtres :

Poème en l'honneur de sa promotion au cardinalat[1] *en* 1747.

On y trouve l'éloge des diocésains du cardinal, et l'auteur tenait à honneur d'en être un.

.........Nos adeo, nos si potes
Benignius ama. Jam ipse cognasti satis
Bituriges cubos esse mite hominum genus
Mite placidum que tam esse quam suas oves.
Ille quidem potentum benevolentiam
Salutiferamque prorsus nesciunt opem
Captare avaris artibus : at ipsam sciunt
Amare majestatem, ubi est similis tui.....
..... Meme tibi unum ex isto Cuborum grege
Confitear ultro : namque patrium solum
Tenuis mihi Utrio Duniregium alluit.

Félicitations du collège Sainte-Marie à son retour d'ambassade[2] *en* 1748. Ce petit opuscule, imprimé aussi. chez Christo, me paraît contenir des œuvres des élèves de rhétorique ; on en a attribué la paternité au profes-

1. Festi Senarioli — V. *Mémoires de Trévoux*, Paris, Chaubert, 1747, Juin, p. 1328.
2. M. le chanoine Blanchet, vic. gén., a bien voulu me communiquer un exemplaire de cet opuscule qui porte cette dédicace de la main du P. Desbillons : « Pour Mr Gassot, de la part de son très humble serviteur, le P. Desbillons, Jésuite. »

seur. C'est un peu indiscret. On y trouve une petite pièce française dans laquelle la violette, dont l'archevêque quitte les couleurs, exhale ses plaintes : cardinal, c'est la pourpre de la rose qu'il va désormais porter.

Une églogue en l'honneur du cardinal est restée manuscrite[1].

LYCIDAS :

Tityre quid cessas, æther sonat undique festis
Cantibus. Omnis amat sua dicere gaudia, pastor.

TITYRUS :

Mirabar tanto plausu cur cuncta sonarent...

Au cours de son séjour à Bourges, le Père Desbillons échangea[2] la régence de rhétorique contre la chaire de théologie positive.

La faculté de théologie de Bourges, qui datait de la fondation de notre célèbre Université, n'avait jamais été florissante. Vers 1570 cependant, un savant jésuite, Maldonat[3], y avait professé pendant dix-huit mois avec un grand éclat. Mais au commencement du XVIIe siècle elle n'existait plus que de nom.

1. Bibliothèque de Mannheim.
2. Maillot de la Treille.
3. M. de Raynal ordinairement si complet ne nomme même pas Maldonat. C'était un espagnol. Il professa la philosophie à Paris et avait un nombre si prodigieux d'élèves que la salle où il faisait son cours était remplie trois heures avant son entrée. Il se réfugia à Bourges à la suite de quelques fâcheuses affaires. Le pape Grégoire XIII l'appela à Rome pour travailler à l'édition de la Bible grecque des Septantes. Né en 1534, il mourut en 1583. Il a laissé un commentaire sur les évangiles qui est célèbre.

Les Pères Jésuites étaient déjà maîtres de la faculté des Arts et en conféraient les grades. La protection et l'argent du prince de Condé [1] leur permit de fonder, en 1636, des cours de théologie et de langue hébraïque. Ils espéraient relever l'antique faculté de théologie mais il paraît bien qu'ils n'y réussirent guère. Cependant dans les assertions publiées par le Parlement de Paris en 1762 on trouve quelques thèses théologiques dont les magistrats condamnent les doctrines, et qui auraient été soutenues dans la salle du collège Sainte-Marie de Bourges.

Le Père Desbillons la traitait bien légèrement notre vieille Université, et le souvenir de sa gloire passée ne la mettait pas à l'abri de ses épigrammes. Il la charge même d'une formidable accusation, celle de vendre ses diplômes. Le Père Chapelain [2] y avait été admis comme docteur-ès-arts ; sa réception fut l'occasion d'une chanson très poussée à la charge dont l'auteur était le professeur de théologie positive. La voici [3] :

RÉCEPTION DU PÈRE CHAPELAIN AU DEGRÉ DE DOCTEUR ÈS-ARTS A L'UNIVERSITÉ DE BOURGES

Le Recteur seul

Bourges d'anes, Bourges de chiens
Est peuplé beaucoup plus que d'hommes

1. V. Raynal, III, 461. Le duc d'Aumale, op. cit., III, 315, en note.
2. Il était professeur à Bourges en janvier 1741.
3. L'original de la main du P. Desbillons est à Mannheim. Dans une lettre de 1765, Fréron écrit au Père qu'il l'a chantée au duc de Deux-Ponts qui en a beaucoup ri.

Et malgré cela je soutiens
En dépit du siècle ou nous sommes
Que Bourges est encore aujourd'hui
La capitale du Berry.

De sa belle université
Je suis le recteur amplissime
Des beaux esprits de la cité
Je suis le généralissime
Bref mon génie universel
De Bourges est le grenier à sel.

Alciat, Duaren, Cujas
Vous avez passé l'onde noire
Mais vos noms vainqueurs du Trépas
Vivront à jamais dans l'histoire
A moins que par malheur, hélas
Ils ne soient mangés par les rats.

Dans ces vastes murs autrefois
Votre érudition profonde
Croyant n'enseigner que les lois
Donna des lois à tout le monde,
Cependant le monde est bien grand
Mais on en laisse et on en prend.

Le candidat noir entre et dit sa ratelée, après quoi le recteur amplissime le fait asseoir et lui dit:

Maldonat, le grand Maldonat
Dont la plume était si savante
Vint prendre ici le doctorat
Vers l'an mil cinq cents septante ;
Alors Cujas vivait encore
A moins qu'il ne fut déjà mort.

Non il vivait encore pour lors
Car à ce savant Jésuite
Au nom de son illustre corps
Cujas alla rendre visite,
Et sans doute il ne l'eut pas fait
S'il eut été mort en effet,

Faites revivre Maldonat
Mon savant et révérend père.
Rendre à votre ordre cet éclat
Pour vous ce n'est pas grande affaire.
Mais pour vous grande affaire ou non
Il faut y songer tout de bon.

Après quelques interrogations le recteur fait les cérémonies accoutumées et immatricule le candidat.

Ce que gratis nous accordons
A votre révérence
A mille autres nous le vendons
Sans qu'aucun s'en offense.

Mais recevoir dans notre corps
Des gens de votre espèce
C'est des plus précieux trésors
Acquerir la richesse.

Le prédécesseur du P. Chapelain fait ses adieux et le recteur lui répond :

Adieu donc puisque vous partez
Mon très révérend père
Ce que d'ici vous emportez
Ne vous chargera guère
C'est une légère moisson — La farid...
Qui n'enrichit que les esprits. — Biribi...

Il fallait que l'Université de Bourges fût tombée bien bas pour qu'un de ses membres se permît de pareilles plaisanteries. Du reste, la situation du Père Desbillons comme professeur était une sinécure. Il disait lui-même vingt ans après, du ton le plus plaisant [1], qu'il n'avait été qu'un jour professeur, qu'il n'avait expliqué qu'une seule leçon, qu'il n'avait eu qu'une fois un seul auditeur.

En 1750 le Père Desbillons retourne à Paris, au collège Louis-le-Grand. Ses supérieurs sont fixés sur ses goûts et ses aptitudes littéraires. Il a sur le métier de vastes travaux. On lui donne toute la liberté et tous les loisirs nécessaires pour les mener à bien. L'honneur en rejaillira sur la Compagnie. Désormais sur les états des Pères Jésuites de France il figurera avec le titre de « SCRIPTOR ».

II

1750-1764

LE PÈRE DESBILLONS A PARIS. — LES FABLES. — EXPULSION DES JÉSUITES. — FRÉRON

L'histoire de la langue latine était le travail sérieux, le travail de fond du Père Desbillons, sa grande entre-

1. Notice de Maillot de la Treille.

prise, et après sa rentrée à Paris, le 19 décembre 1751, il écrivait à son frère :

Il m'a paru que l'histoire de la langue latine, à laquelle je continue toujours de travailler, était assez généralement du goût de nos pères. Guérin, libraire fameux de Paris, et homme de lettres, est venu chez moi pour conférer de cette histoire future ; il en a fort bien compris toute l'importance, et l'a extrêmement goûtée : Il y a grande apparence que je traiterai avec lui, quand j'approcherai du tems de l'impression. Peut-être commencerai-je l'an qui vient à donner quelque chose.

Ce quelque chose qui devait paraître en 1752, mais qui ne parut pas, c'était ses fables. L'imprimeur n'était pas facile à trouver :

Nunc tale vix est qui suis opus velit[1]
Subjicere prælis typographus......

Le 19 décembre 1751 il écrivait encore [2] :

Je n'ai encore rien d'imprimé. Cela viendra avec le tems. Vous devez vous attendre à n'être pas oublié. Je compte donner quelque chose peut-être vers Pâques : Mais ce n'est pas ce que vous croïez, c'est du latin. Cependant je travaille toujours à mon histoire critique de la langue latine que bien des gens de goût attendent avec autant d'impatience que vous.

1. Prologue du V[e] livre.
2. Dans une lettre du 21 février 1751 on lit : Peut-être arrivera-t-il bientôt une petite ou grande révolution. Je vous le dis en secret : Ne me citez point. Le roi lit des livres de dévotion et parle sans cesse du Jubilé.

Mars 1754. — Rien encore d'imprimé, mais quatre livres de fables latines sont sous presses, bien loin, à Glascow, en Écosse : *In ædibus academicis excudebant Robertus et Andreas Foulis*. Enfin, en 1756, deux cents exemplaires en arrivèrent en France ; ils furent enlevés en six semaines.

Cet empressement, dit le Père Desbillons [1], et les éloges qu'on a faits de ce petit ouvrage dans les journaux, feuilles périodiques, et affiches, ont engagé les sieurs Guérin et Delatour, d'en donner une seconde édition. Elle paroit depuis quelque tems — elle n'est pas si belle à quelques égards que la première ; mais elle est beaucoup plus correcte ; et j'y ai joint une table et un petit avertissement.

Le Père Desbillons n'avait pas voulu se faire connaître et malgré les instances des éditeurs [2], la seconde édition parut comme la première sans nom d'auteur. Mais Fréron trahit le secret dans l'*Année littéraire* [3]. Après une longue analyse et de nombreuses citations, « l'ouvrage, dit-il, est dédié à M. l'abbé Sallier des aca-« démies française et des belles-lettres, garde de la « bibliothèque du roi et professeur de langue arabe au « Collège royal. Ces fables se trouvent chez Guérin, « rue Saint-Jacques, elles ont été imprimées à Glascow, « l'édition est charmante ; l'auteur est le Père Desbil-« lons, jésuite ».

1. 19 juin 1756.
2. *Editoris Monitum*, édition Guérin-Delatour, 1756.
3. *Année littéraire*, 1756, I. 337 à 344.

Le *Journal des Savants* [1], sans faire connaître l'auteur, fait l'éloge de l'ouvrage : « Si le goût de la litté« rature latine, lit-on dans le volume de juillet 1756, « n'est pas entièrement éteint parmi nous, si l'harmo« nie élégante, la douceur, l'énergie de la langue des « Romains maniée par une plume habile peuvent « encore se faire sentir aux oreilles françaises, les « nouvelles fables que nous annonçons ont droit de se « promettre un succès très peu inférieur à celui des « fables de Phèdre.... Nous espérons que l'empresse« ment des lecteurs dissipera les alarmes que l'auteur « fait paraître dans le prologue de son Vᵉ livre, « alarmes fondées sur la décadence des muses latines « parmi nous et sur l'indifférence des Français pour « les langues savantes.

« Nous devons aussi des éloges au travail des impri« meurs qui ont mis beaucoup d'exactitude et d'élé« gance dans l'exécution de cet ouvrage. On en goû« terait encore mieux le mérite si la séparation conti« nuelle des deux lettres qui forment la diphtongue Æ « ne présentait à des yeux français un aspect auquel « ils sont trop peu accoutumés. »

On trouverait, en feuilletant les poudreux recueils des journaux du temps [2], bien d'autres éloges. Les fables du Père Desbillons eurent donc du succès dès leur apparition. En veut-on une excellente preuve? Barbou les imprimait dès 1759 dans sa charmante collection des auteurs latins Aux frais de l'auteur? pas du tout. A

1. *Journal des savants*, 1756, juin, 445, juillet 459.
2. *Mémoires de Trévoux*. — *Journal encyclopédique*, etc.

ses frais? mieux que cela. Il remettait au Père Desbillons 300 livres argent comptant, et lui devait livrer 50 exemplaires reliés et 25 en feuilles. Le contrat est à Mannheim dans les papiers et porte la date du 29 mai 1758. Cette édition contenait cinq nouveaux livres dédiés à l'abbé d'Olivet, de l'Académie française.

Le Père Desbillons était tout heureux de voir que ses fables trouvaient des lecteurs; la vérité est qu'il n'avait jamais osé l'espérer. Il l'avoue naïvement dans une épître d'envoi à un de ses supérieurs [1] :

Tibi quem tot votis expetitum tamdiu
Nunc gratulamur nobis propositum patrem,
Tibi, dignitatem vincis qui meritis tuam,
Summe alende, summe amande mihi pater,
Offerre tenues fabulas munusculum
Levidense timidus et minimi non inscius
Has esse pretii, huc usque non osus fui.
At cum viderem litteratorum in manus,
Cum laude tales pervenire menias,
Etiam que *spatio temporis brevissimo*
Cuncta reperire volumina emptores suos
Risi apparari cupiditate publica
Timere cœpi ne verecundus nimis
Dicerer et ex modesto fierem rusticus
Quod ut refugiam. . . . .
. . . . fabulas
Tibi pater alme mitto simplex at pio
Subjectus animo filius (annue o) tuus
Lutetiæ parisiis — VII ideas Maïas 1756.

Il envoyait aussi ses fables à son frère, à ses neveux, à leurs professeurs. Le frère en fut enchanté, ou du

1. Inédit. Trouvé dans les papiers de Jouvency.

moins il le dit, parce que le Père Desbillons lui répondait [1] :

Je suis flatté du bon accueil que les latinistes de votre pays font à mes fables, mais je le suis incomparablement plus du plaisir que vous m'apprenez qu'elles vous procurent...... Le P. Descarreaux et le P. Boucheron m'ont promis un redoublement de soins et d'attentions pour vos deux enfans et ne m'ont pas paru insensibles aux petits présens dont je leur ai mandé que je voulais accompagner mes lettres de recommandation. Ce sont quatre exemplaires reliés de mes fables : un pour la bibliothèque du collége ; un pour le p. Boucheron ; un pour le regent de vos enfants ; et un pour leur préfet. A ces quatre exemplaires j'en joins deux autres pour ces chers enfans à qui j'espère ils pourront être de quelque utilité. Tout cela partira bientôt avec un envoi qu'un libraire d'ici fait à Mr Christo. On me mande que Villairs est fort doux et fort aimable ; que La feuille n'est pas tout à fait si reglé dans ses petites démarches, mais qu'il a plus d'ardeur et de talent. On ajoute que ce dernier porte a present mon nom, par je ne sais quelle considération pour moi, dont je me tiens honoré, mais que ne méritoit pas un pauvre religieux, qui n'a d'autre avantage en ce monde, que celui de pouvoir vivre ignoré dans une entière solitude, et dans la pratique des conseils évangeliques.

Écrire coquettement une jolie fable, ciseler un beau

1. Dans une lettre du 20 févr. 1757 on lit : « J'ai reçu en même tems les 96 l. dont vous voulez bien me faire présent et que M. Rolland de Juvigny que je n'ai pas l'honneur de connoître. a eu la bonté de m'envoyer lui-même par son laquais... » — 28 décemb. 1759. « Je vous prie de faire mes compliments à M. l'abbé Rollet quand vous le verrez et de l'engager à faire savoir à M. Rolland que je suis très reconnaissant de la bonté qu'il a eue »..... (*Antiquaires*, IX, 304.)

vers, une belle phrase latine, *nativi leporis plena*, ayant cette rare qualité si chère aux fabulistes, *festivitas quædam minus arguta quam ingenua*, voir s'arranger sous sa plume en vers courts, élégants et naïfs, quelque piquante allégorie, lui donner la forme vive, alerte et fine de la fable latine, enchasser çà et là quelque tournure fraîche cueillie dans Térence ou dans Phèdre, c'était une joie pour le Père Desbillons, raffiné latiniste. Il était d'ailleurs pour ses fables un père très tendre. Content du tableau, il s'inquiétait du cadre. Il se préoccupait des éditions qu'on en faisait, des gravures dont on les embellissait, craignait pour elles les complots des critiques. Il énumérait avec une complaisance naïve les éloges qu'on en faisait dans le monde littéraire et dans les journaux.

Il écrivait en 1757, au mois de février :

« J'ai cinq autres livres de fables latines toute prêtes, qui pourront paroître dans quelque tems. Je vous dirai que je suis devenu auteur classique, et qu'on m'explique à la place de Phèdre dans la sixième du collége de Beauvais sans que l'Université y ait trouvé jusqu'ici rien à redire.

En 1763, au mois d'avril :

Dans un mois ou un mois et demi on commencera a travailler a une nouvelle édition de mes fables, augmentées de celles que vous avez lües dans mon manuscrit.

Puis en septembre :

La nouvelle édition de mes fables augmentée de celles que vous connoissez, et qui devoit paroître cette année, a

été remise de mon consentement a la suivante, pour des raisons que je ne vous detaillerai point.

Cependant, l'édition d'Augsbourg[1] est de cette même année 1763.

En 1766, Barbou insistait auprès du Père Desbillons pour réimprimer ses fables[2]. « Je viens de faire fondre « des caractères, écrivait-il, je désirerais en donner « l'étrenne à vos fables ; l'édition est épuisée. » La belle édition de Mannheim en deux volumes parut en 1768 ; le Père Desbillons l'annonçait à son frère le 29 avril 1767 :

On imprime actuellement mes fables ici, augmentées de cinq nouveaux livres. On va les réimprimer en même tems à Paris, de mon consentement; mais seulement avec un petit choix de notes qui sera rejeté à la fin de l'ouvrage; au lieu que notre édition de Mannheim sera en plus grand format, contiendra les notes en entier au bas des pages, avec quelques autres choses, et aura seize estampes que l'on grave ici. Cela ne sera fini que vers la fin de l'automne.

Barbou avait pris trois cents exemplaires de l'édition de Mannheim[3], à cinq livres pièce. Ce prix devait être payé en nature, et Barbou écrivait en novembre 1767 que l'abbé Maillot avait choisi pour mille livres d'ouvrages. Voilà comment s'augmentait la bibliothèque de Mannheim. L'édition qui fait partie de la

1. Voir le catalogue des ouvrages du P. Desbillons.
2. Lettre du 16 sept. 1766. B. M.
3. B. M. Lettre du 25 nov. 1767.

collection si recherchée des classiques latins de Barbou est de 1769. Le 8 juin 1768, le Père Desbillons écrivait à son frère :

Si ces fables vous amusent comme vous me le dites, je me crois bien dédommagé de la peine qu'elles m'ont donnée. Barbou les réimprime a Paris en petit format, avec quelques nouveaux changemens, et des retranchemens dans les pièces préliminaires, et dans les notes qui seront renvoyées a la fin du volume.

Il mande qu'il comte faire quelque chose de joli et de bon goût. Quand l'ouvrage paroîtra, vous pourrez lui en faire demander de ma part un exemplaire, qu'il defalquera sur le nombre de ceux qu'il m'a promis. Je vous avoûrai qu'une réimpression si promte m'a causé quelque étonnement. Je connais le train de la librairie; et j'ai lieu de soupçonner qu'il y a dans Paris et dans les environs des gens qui ont conjuré contre mes fables : ce qui naturellement, suivant les régles de l'esprit de contradiction né avec le genre humain, surtout François, fait naître une espèce de conjuration opposée à la première. Les libraires entendent fort bien ce que signifient de pareils manéges, et ils sont diligents a en profiter. Quoiqu'il en soit, je ne vois pas que cela doive me causer du chagrin.

Le Père Desbillons était sans doute plus au courant de ce qu'il appelle la conjuration contre ses fables qu'il ne le fait paraître. Le principal conjuré était l'abbé Valart, professeur à l'école militaire. C'était toute une intrigue. L'abbé Valart, grammairien et entêté, avait fait paraître un in-12 de 26 pages, intitulé : *Examen de la latinité du Père Jouvency avec la critique de Fréron* [1]. Fréron avait pris feu d'abord, mais

1. Guérard, *La France littéraire.*

ne se sentant peut-être pas de force contre un peseur de diphthongues comme l'abbé Valart, il avait demandé du secours à son bon ami le Père Desbillons, qui lui avait envoyé de Mannheim la lettre à Fréron ou *Apologie de l'Appendix de Diis* du Père Jouvency. Elle fut imprimée et distribuée dans le public ; mais à la cloche de bois. Valart avait de puissants protecteurs. Barbou n'osait rien vendre qui lui fût hostile ; il était son éditeur. « Valart cherche partout un exemplaire à « votre réponse, écrivait-il au Père Desbillons, pour la « méditer à son aise. Je suis bien fâché de ne pouvoir « en débiter. Je vous en ai dit la raison. Vous pourriez « en hazarder quelques exemplaires chez Gilbert ; il « serait bien dans le cas d'en debiter et de ne rien « craindre dudit [1]. »

Ce ne fut pas sans peine que Fréron put la publier dans l'*Année littéraire*. Les journaux même purement littéraires vivaient alors sous un régime de censure dont nous ne pouvons pas nous faire une idée. Sans la protection de la reine, Fréron eût été à la Bastille pour avoir critiqué la Clairon ; mais dans ses lettres, il se donne carrière et ne ménage pas les épithètes à Valart.

« Ce coquin de Valart a remué ciel et terre pour « m'empêcher de parler de votre bonne et excellente « critique. C'est un méchant pédant... cet impudent « est actuellement après vos fables, mais c'est le serpent et la lime... je voudrais terrasser cet indigne adversaire [2].... »

1. B. M. 20 janv. 1867. — 5 déc. 1766.
2. B. M. 1766 — 20 juin 1767.

On le voit, Valart avait lâché Jouvency pour se jeter aux jambes de son apologiste — Il fallut tout le zèle de Barbou pour procurer au Père Desbillons la critique de Valart sur ses fables : « Cela a onze feuilles « d'impression en petit romain. Mais cela ne se vend « point encore, il se contente d'en porter aux person- « nes de ses amis [1] », écrivait-il en janvier 1768 après des tentatives infructueuses auprès des ouvriers de l'imprimeur. Il envoie enfin la brochure au mois d'avril.

La réponse du Père Desbillons? On ne serait pas mal inspiré, je crois, en la cherchant dans l'édition de l'Imitation de Jésus-Christ qu'il donna en 1780. Elle a pour titre : *De Imitatione Christi libri quatuor ad veram lectionem revocati et auctori suo Thomæ a Kempis denuo vindicati*. L'abbé Valart était l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ de la collection Barbou [2]. Chaleureux défenseur de Gerson, il est vivement pris à parti par le P. Desbillons et son édition maltraitée comme il faut. Mais revenons aux fables. Les critiques de l'abbé Valart n'en arrêtèrent pas le succès et le Père Desbillons pouvait écrire en 1773 :

« Mes fables se soutiennent toujours en depit de quel- « ques envieux fort ignorés du public. Elles commencent « à devenir livre classique dans presque toulte l'Europe. « On les explique dans l'Université de Paris et dans quel- « ques colléges de l'Allemagne, de la Suède, etc. Les plus

1. B. M. 25 nov. 1767. — 29 janv. 1768. — 8 avril 1768.
2. De Imitatione Christi libri quatuor ad manuscriptorum ac primarum editionum fidem castigati et mendis plus sexcentis expurgati. — Recensuit J. Vallart, dissertationem de ejusdem operis auctore addidit. — Nova editio, Parisiis, typis J. Barbou, via san Jacobeâ, MDCCLXIV.

« célèbres journaux latins et allemands en ont donné des « extraits et en ont fait des éloges, dont ceux qui sont « venus à ma connoissance m'ont paru quelquefois ex- « cessifs. »

Il est certain qu'on peut lire dans les *Nova acta eruditorum* [1] un article des plus flatteurs pour les fables du Père Desbillons. En voici le commencement :

« Si doctissimus harum fabularum auctor ante hos « ducentos annos vixisset easque detractis callide qui- « busdam paucis sub Phædri nomine tum edidisset « non dubitamus quin respublica litteraria, certe ma- « gna ejus pars, in errorem facillime inducta esset, « adeo ille per omnia Phædro similem, ne indicamus « parem, se exhibet versu, numero, periodo, elegantia « et ea quam sive simplicitatem venustam, sive ve- « nustatem simplicem dixerit neutrum mentiare. »

En dehors des dix éditions des fables qui parurent du vivant de l'auteur, tant en Allemagne qu'en France, il en existe neuf autres, dont la plus récente est celle de 1885, chez Mame et Fils à Tours, à la suite d'une édition de Phèdre. Elle est actuellement dans un certain nombre de colléges entre les mains des élèves de cinquième.

Il en a été imprimé quatre traductions françaises, six allemandes et une italienne.

On voit que les fables du Père Desbillons n'ont qu'à se louer des éditeurs ; or ce sont les interprètes intéressés et d'autant plus sincères du goût du public. Nous avons

1. Leipsig, 1758, pp. 449-462.

dit l'estime de Saint-Marc Girardin pour ces fables. La vingt-cinquième leçon de son cours sur Lafontaine et les fabulistes est consacrée à Desbillons, l'abbé Aubert et Le Bailly. Nous y renvoyons le lecteur. « L'abbé Au-« bert, dit-il vers la fin, était un homme d'esprit et un « habile homme, maître de deux journaux, et accrédité « auprès de plusieurs autres. Il serait bien étonné s'il « voyait que, comme fabuliste, je lui préfère le Père « Desbillons. »

Celui-ci connaissait les fables [1] de l'abbé Aubert, les imitait en vers latins et ne manquait pas en le citant de lui faire en note ses politesses :

Quem sapientem æque ac elegantem poetam virum vigentemque gratulor Galliæ atque mihi condonet precor quod fabellas ejus aliquot more meo expresserim.

Saint-Marc Girardin semble très préoccupé de rechercher et d'expliquer comment le Père Desbillons a pu s'aviser d'écrire en latin, ce qui ôte à ses fables la popularité. Il faut d'abord constater avec lui que le latin n'était pas encore discrédité au dix-huitième siècle ; que le journal lui même ne dédaignait pas de parler latin ; l'Université de Paris et les Jésuites en entretenaient le goût. Même devant des femmes, dans le salon de Mme d'Epinay, l'abbé Galliani pouvait improviser cette épigramme latine à l'adresse de l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Fuentes, qu'on ne voyait jamais s'asseoir dans un salon et qui papillonnait sans cesse :

1. J. Latrunculorum Ludus, Liv. XIII, f. 32.

Si qua sede sedem quæ sit tibi commoda sedes,
In illa sede sede, ne ab illa sede recede.

Aujourd'hui les abbés eux-mêmes n'improvisent plus de vers latins, mais au dix-huitième siècle, chez les Jésuites, on parlait le latin comme la langue maternelle. De Mannheim le Père Desbillons écrivait à son frère [1] :

« Je suis fort retiré ; cependant j'ai quelquefois des conversations avec nos pères, mais en latin, car je ne sais ni ne veux, savoir l'allemand ; ce qui ne les choque point ; car ce sont des esprits bien faits; et point ridiculement délicats, comme on en voit tant en France, surtout à Paris. Nous parlons un latin d'usage, qui sans être recherché, me paroît très bon et même meilleur que celui que la plupart des gens du Nord emploient dans leurs livres. Point de solecismes, point de barbarismes. Langage facile et naturel ; en sorte qu'on peut dire sans exagération que le latin est encore ici une langue vivante. Tous les allemands n'ont pas a beaucoup près la même facilité. Mais nos Jésuites excellent en cela ; parce qu'on les y exerce dès le noviciat avec un tel succès, que je n'en ai presque vu aucun qui ne s'exprimât dans la langue des Romains avec autant d'aisance que dans leur langue maternelle. »

Où Saint-Marc Girardin se méprend, c'est quand il dit que le Père Desbillons écrivit en latin, parce que dans cette langue seulement il avait tout son mérite : « Quand il écrit en français, son style est gêné et pénible ; en latin, il est élégant et vif... » C'est là un jugement dont il faut appeler. Saint-Marc Girardin n'a connu sans doute que les deux opuscules les plus répandus

1. Lettre du 17 mai 1773.

du Père Desbillons : *Guillaume Postel* et *Madame de Saint-Balmont*. Ils se ressentent en effet du séjour prolongé de l'auteur en Allemagne et le style en est lourd. Mais avant son exil, à Paris, le Père Desbillons écrivait le français en homme d'esprit. Ses lettres sont en général fort agréablement tournées et ont toujours un cachet original. Sa grande histoire de la langue latine devait être en français ; malheureusement on ne juge pas un auteur sur ses manuscrits.

La raison de son choix de la langue latine, il nous a donne lui-même dans la préface de ses fables : il a eu peur de Lafontaine :

Saisi, dit-il, d'une folle ardeur d'écrire et surtout de m'essayer dans le genre de la fable, je regardais tantôt du côté de Phèdre, tantôt du côté de Lafontaine. Lafontaine me parut si complet si parfait qu'il m'effraya et m'enleva le courage d'écrire des fables après lui en français. Quant à Phèdre, outre qu'il a laissé peu de fables, que quelques-unes sont peu d'accord avec nos mœurs, j'ai cru découvrir, aveu peut-être plus naïf que prudent, que beaucoup étaient sans utilité morale. J'ai donc cru que je devais choisir Phèdre et l'imiter, j'ai pensé que la comparaison avec lui serait moins dangereuse qu'avec Lafontaine,

Nec hæc invidia, verum est æmulatio.

Les autres travaux du Père Desbillons, en dehors de ses fables, pendant son second séjour à Paris, étaient sa grande histoire de la langue latine et une édition de Phèdre pour le duc de Bourgogne. Il écrivait à son frère le 19 juin 1756 :

Mon histoire critique de la langue latine est d'une étendue trop vaste, pour que je puisse la conduire tout seul au point ou je le voudrois, mais tôt ou tard je tirerai parti, s'il plait à Dieu, des matériaux que j'ai amassés pour cela. Et peut-être en aurais-je eu quelque chose de prêt à donner au public l'année prochaine, s'il ne m'était survenu un autre ouvrage : C'est une nouvelle édition de Phedre pour l'usage de Mr le duc de Bourgogne. Je l'ai accompagnée de dissertations et d'un ample commentaire le tout en latin. On veut que cela soit imprimé au Louvre. Je n'en suis pas trop content ; parce que l'imprimerie du Louvre est d'une lenteur excessive. Je n'ai plus rien à faire pour cet ouvrage, qu'à le récrire. Il m'a couté bien des recherches et un long et pénible travail. Malgré cela, si quelque contretems l'empêchoit de paroitre, j'en serois peu affligé parce que je crains qu'on ne m'engage à travailler encore sur quelques autres auteurs pour le même prince : ce qui feroit tort aux autres projets que j'avois formés.

L'édition de Phèdre ne parut pas [1] ; Maillot de la Treille nous dit que l'imprimeur y voulait mettre des estampes peu modestes et que le Père Desbillons aima mieux perdre la gloire de son travail que de voir rien d'indécent dans un livre dont il était l'éditeur.

La vie entière du Père Desbillons se serait probablement ainsi écoulée doucement à Paris au collège des Jésuites, partagée entre les pieux exercices de son état, [2] ses travaux littéraires et ses livres, la grande

1. Le manuscrit existe à Mannheim. Il est tout couvert de marques et notes du célèbre professeur Zell qui y a fait les plus larges emprunts.

2. Il était préfet des classes en 1755 ; sous-ministre en 1758 ; scriptor en 1761. — Il ne sortait guère que pour aller se promener sur les quais, visiter les boutiques de libraires et assister aux ventes des bibliothèques. — (Maillot de la Treille. Prologue du livre VIe des Fables.)

passion de toute sa vie. Mais cette existence si simple, si laborieuse, si retirée, *invidendam nemini placidam que vitam solus in tenebris ago*, fut tout à coup violemment bouleversée par les mesures de proscription contre les Jésuites que les évènements de ces dernières années ont remis dans toutes les mémoires. L'année 1761 vit le premier acte de cette série de décisions judiciaires et d'édits royaux qui devaient se terminer par l'exil de la plupart des Pères de la Compagnie de Jésus.

Le procès des créanciers du Père Lavalette contre les Jésuites, les affaires de Portugal, avaient passionné l'opinion. Les Jansénistes d'une part, Voltaire et les philosophes de l'autre, avaient multiplié leurs attaques contre la Compagnie de Jésus. A la cour les Pères venaient de s'aliéner la favorite et un ministre tout puissant.

Dans le procès Lavalette il avait été question de savoir, si par leurs constitutions, ils étaient solidaires les uns pour les autres ; cette question fournit au Parlement une occasion toute naturelle de demander à voir ces constitutions fameuses. Un arrêt en ordonna le dépôt au greffe. « La plus grande animosité régnait dans le public contre les Jésuites. [1] »

Vous n'ignorez pas, écrivait le Père Desbillons à son frère quelques semaines après l'arrêt du Parlement, [2] que je me trouve malheureusement ainsi que tous les autres

1. Barbier.— d'Alembert : *Destruction des Jésuites en France.*

2. 27 juin 1761.

jésuites de France, dans une situation, où les consolations de la part des amis et des parents ne peuvent se refuser sans une espèce d'injustice. On nous attaque dans notre honneur et dans nos biens pour la faute d'un seul. L'énorme folie d'un seul nous rend tous criminels aux yeux d'un certain public. Je cherche dans les histoires anciennes et modernes des exemples d'une sévérité si peu raisonnable ; je n'en trouve que chez des barbares ou chez des payens ennemis de la véritable religion. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons point douter que de telles épreuves ne nous soient envoïées pour la sanctification de nos âmes. C'est à nous de les mettre à profit pour l'éternité. Adieu, mon cher frère : comme les prières faites à Dieu dans l'adversité sont ordinairement plus efficaces que dans tout autre tems, j'espère que celles que je lui fais tous les jours pour vous et pour toute notre famille, ne seront pas inutiles.

Au moment où le Père Desbillons écrivait cette lettre, rien n'avait encore frappé directement la Compagnie de Jésus, mais tout était à craindre. Le Parlement examinait les constitutions de la Compagnie et les doctrines de ses Pères. Le 6 août fut rendu un arrêt qui ordonnait que les ouvrages de vingt-quatre Jésuites seraient lacérés et brûlés, interdisait aux Jésuites toute leçon publique, et déclarait que les colléges seraient fermés à partir du 1er octobre. Le roi suspendit pour un an l'exécution de ces arrêts. Le Parlement en enregistrant l'édit réduisit à six mois le sursis accordé pour la fermeture des colléges (7 septembre). L'assemblée des évêques, alors réunie à Paris, consultée par le roi, se déclara cependant, à une grande majorité, en faveur des Jésuites. Ce ne fut qu'une manifestation inu-

tile. Le Père Desbillons l'avait bien prévu. Deux jours après la déclaration il écrivait à son frère [1] :

Quelque grandes que soient, mon trés cher frére, les afflictions qui m'obsèdent jour et nuit, elles ne m'empêchent pas de songer souvent à vous devant Notre Seigneur : c'est ce que j'ai fait avec un sincère renouvellement de tendresse et de zèle en commençant cette nouvelle année. J'espère que les vœux que j'ai faits pour vous, pour votre femme, et vos enfants ne seront pas inutiles, persuadé, comme je le suis, que l'humble et juste prière de ceux, qui sont dans la souffrance, penetre aisément le ciel. Voici pourtant un sujet de consolation : La plus nombreuse assemblée d'Évêques, qu'on ait jamais vue à Paris, chargée par le Roi d'examiner de quelle utilité nous sommes à la France, déclara le dernier jour de l'an passé à sa majesté accompagnée de Monsieur le Dauphin et de toutte la Cour, dans un discours de dix minutes prononcé par son chef le Cardinal de Luynes, que non-seulement nous sommes utiles à l'état, mais qu'on ne pourroit nous détruire sans que ce que l'état a de plus cher en souffrit un dommage irréparable. Rien sans doute de plus glorieux pour nous; et nous avouons même que nous ne méritons pas de si grands éloges : mais c'est une réflexion bien fâcheuse que celle que nous sommes forcés de faire, que ces éloges ne sont pas des arrêts, et ne détermineront peut être aucun tribunal souverain à en donner aucun qui nous soit favorable. Que fais-je pendant ce temps-là? Presque rien par rapport à mes études et que peut on faire de solide en ce genre de littérature, qui est mon objet, lorsque l'on n'a pas la liberté de l'esprit? Et comment pourrois-je l'avoir dans le fort d'un orage, qui m'attaque, moi petit particulier, qui n'ai de commerce qu'avec les écrivains de l'ancienne

1. 2 janvier 1762.

Rome, jusque dans les fondements de mon état, que j'avais toujours crus inébranlables? Je passe la meilleure partie de mes jours à souffrir, à prendre patience, et à prier Dieu d'éclairer, de toucher, de convertir les auteurs de mes maux. Si j'étois auprès de vous, mon cher frère, je trouverois une consolation bien sensible dans vos entretiens, et dans les autres agrémens que votre bon cœur et vos talens sociables ne manqueroient de me procurer. Au défaut de cet avantage, écrivez moi, je vous prie, le plus au long que vous pourrez; et instruisez moi pleinement de l'état de vos biens, de votre santé, de celle de toulte la famille; parlez moi de tout ce qui peut vous rendre la vie agréable dans les paisibles contrées que vous habitez.

Les arrêts du Parlement s'exécutèrent le jour même où expirait le sursis ordonné par le roi. Le 1er avril 1762 les colléges et noviciats de Jésuites furent fermés, et le 6 août, le Parlement statuant une seconde fois sur l'appel comme d'abus, défendit aux Jésuites de vivre en commun sous leur règle et leur enjoignit de se retirer en tel endroit du royaume que bon leur semblerait.

Les Jésuites, chassés de leurs couvents et de leurs colléges, trouvèrent asile chez les hommes les plus considérables de l'époque, les Nicolaï, les Lamoignon, les La Vauguyon... Le P. Desbillons fut reçu à bras ouverts par son ami Fréron, qui demeurait alors rue de Seine. Son frère, le procureur du roi, insistait de son côté pour qu'il vînt demeurer avec lui à Acon.

Ne doutez point, mon cher Frère, lui répondait-il[1], que je ne sois très sensible aux marques d'a-

1. 3 septemb. 1762.

mitié que vous me donnez en me pressant de me rendre chez vous. Je m'y rendrai le plustôt que je pourroi : mais vous ignorez peut-être qu'il m'est impossible de m'y fixer pour toujours, à moins que je ne me détermine a renoncer a mes études, et aux plans d'ouvrages que je me suis faits. Quoiqu'il en soit je comte vous voir avant la fin de ce mois-ci. Nous raisonnerons ensemble sur tout cela : et je vous avertis d'avance que votre prudhommie doit se disposer a ne point trop ecouter les conseils de votre bon cœur, qui voudra probablement me retenir auprès de vous plus longtems que mon solide interêt ne le demandera. Vous savez combien je suis facile entre les mains de ceux qui m'aiment sincérement....... Je suis logé chez M. Fréron, mon ami, homme célèbre, auteur de l'*Année Littéraire* qui est celui de tous les journaux de l'Europe, qui soit le plus répandu. J'avois mis une partie de mes livres chez lui; l'autre est chez un autre ami, qui est maintenant à la campagne et que j'attens incessamment, pour le débarrasser du dépôt que je lui avais confié, et le réunir a celui dont mon ami Fréron s'étoit chargé en même tems que lui, c'est a dire, il y a plus de quatre mois. Tous ces livres, ou du moins presque tous me sont nécessaires pour les ouvrages que j'ai sur le métier, et ils sont en grand nombre. Leur transport me ruineroit. Je ne comte pas même emporter avec moi tous mes papiers. Enfin, mon cher frère, je me tireroi le mieux que je pourroi de l'embarras ou je me trouve. Je vous avertiroi du jour de mon départ. Si vous voulez m'écrire, mon adresse est à M. Desbillons, chez M. Fréron, rue de Seine, fauxbourg St-Germain. Je salue tendrement et respectueusement ma belle-sœur et tous vos enfans. Je me porte très bien et vous ne sauriez croire combien Dieu soutient et console dans les occasions les plus fâcheuses ceux qui sont sincèrement à lui. Instruisez, je vous prie, nos sœurs de l'état heureux ou je me trouve et de mon tendre attachement pour elles. Je suis etc.

Le Père Desbillons s'installa donc chez Fréron. Qui ne connaît Fréron? A défaut d'autre, la haine de Voltaire lui a fait une célébrité. Nous sommes en 1762; le *Pauvre diable* avait déjà paru, l'*Ecossaisse* avait été représentée [1], les anecdotes sur Fréron, envoyées manuscrites à Voltaire par Thiriot en 1750, imprimées et répandues à profusion dans le public. Pour Voltaire et ses amis Fréron était un fripon, un cuistre, un chien fessé, un lâche coquin, un ivrogne, un gibier de galère; on lui faisait jouer dans l'*Ecossaisse* le rôle d'un espion et d'un calomniateur à gages. Tout était bon contre lui et tout a été employé par Voltaire, depuis l'épigramme jusqu'à la dénonciation aux chefs de la police.

Heureusement pour sa mémoire, car les mensonges de Voltaire et du parti philosophe auraient fini par en imposer à la postérité, Fréron a trouvé deux merveilleux tenants, Jules Janin [2] et Monselet [3] qui l'ont réclamé comme le père de la critique. Sainte-Beuve [4] s'est montré plus récalcitrant. L'article de Jules Janin est un superbe plaidoyer : « Il y avait, dit l'éminent critique, dans un des plus brillants articles qui soient sortis de sa plume, un homme qui défendait seul avec un courage intrépide, pied à pied, pouce à pouce, ce beau royaume de la philosophie, de la croyance, de l'art et du goût au XVIIIe siècle, attaqué et battu en brèche de toutes parts, cet homme, c'était Fréron.... »

1. 26 juillet 1760, 1re représentation.
2. *Dictionnaire de la conversation*. V. Fréron. par J. Janin.
3. *Fréron ou l'illustre critique*, par Ch. Monselet, Paris, 1864.
4. *Nouveaux lundis*, t. X, p. 71.

Né à Quimper en 1719, Fréron était, à huit ans près, de l'âge du Père Desbillons. Il fit ses études chez les Jésuites au collége de Clermont, entra même un instant dans la Compagnie, dit adieu à vingt ans aux révérends Pères, mais resta leur ami quoi qu'en ait dit Voltaire. Il recevait les conseils du célèbre Père Brumoy et du Père Bougeant [1] auteur du *Poète versé*, histoire d'un voyage à travers le Berry [2]. Monselet a écrit la vie de Fréron. C'est un petit volume qui est un régal des plus délicats pour l'esprit et même pour les yeux.

Le roi Stanislas et la reine Marie Lecksinska furent les protecteurs déclarés de Fréron [3]. Les philosophes avaient les favorites. Et quand Monselet ajoute qu'il y a dans ce fait de quoi protéger suffisamment sa moralité, il dit mille fois vrai. « Peut-on admettre qu'un roi aussi entouré que Stanislas ait été aveuglé sur le compte de Fréron? Est-il possible d'imaginer que la religion de la reine de France ait été surprise, sa vie durant, par un homme que ses ennemis dotaient de tous les vices et de tous les crimes? Cela n'est pas supposable. Les souverains sont mieux instruits qu'on ne veut le dire : ils ont tout su, ils n'ont rien cru, eux aussi ils y ont mis de l'obstination. Et n'y eut-il dans tout le XVIII[e] siècle ameuté que ce roi et cette sainte demeurés fidèles à Fréron, c'en serait assez pour m'encourager à continuer mon œuvre de défense. »

Et le Père Desbillons? n'est-il pas lui aussi le meil-

1. *Année littéraire*, 1774, I. 7. 8.
2. *Poésies françaises inédites du P. Bougeant, jesuite*. Paris, Techener. 1839, avec une préface par Pierquin de Gembloux.
3. Stanislas Fréron était le filleul du roi Stanislas.

leur des témoins à décharge? Est-ce que l'amitié de cet excellent homme, si doux, si vertueux, de ce religieux si profondément attaché à ses croyances, si respectueux de la morale, n'est pas la meilleure réponse à tous les mensonges des philosophes? Il n'a pas manqué de gens pour détourner le Père Desbillons d'une telle amitié. Il y a à Mannheim une lettre [1] où on lui écrit :

« Mais, mon révérend Père, vous allez encore prendre Fréron pour votre correspondant épistolaire, ce qui avec votre permission me parait un peu maladroit de votre part dans les circonstances présentes de la littérature française. Vous savez aussi bien que moi comment on le berne en France depuis que le grand berneur de Voltaire s'est donné la peine de l'écraser comme un frêlon [2] c'est-à-dire comme une mouche. A la vérité Fréron est un homme de beaucoup d'esprit, écrivant la polémique comme un ange et peut-être mieux que le berneur lui-même ; mais vous savez comme moi que Fréron n'est pas savant, qu'il n'est pas à portée de l'être avec son genre de critique. C'est sur quoi tombe la risée du Parnasse et tous les brocards des goujats de Voltaire. »

Ces bons conseils n'empêchèrent pas le Père Desbillons de rester publiquement l'ami de Fréron, auquel d'ailleurs il devait la protection de l'Électeur Palatin.

1. La lettre ne porte pas de signature, mais il suffit de la lire pour être sûr qu'elle n'est pas du premier venu. (V. catalogue n° XXIX.)

2. Allusion à la comédie de l'*Ecossaisse*. Le personnage qui joue le rôle d'espion et d'écrivain vénal porte le nom transparent de Frêlon ou de Vasp, qui est l'équivalent en anglais.

Si Monselet avait connu les lettres du Père Desbillons et les douze autographes de Fréron qui sont à Mannheim, il aurait ajouté quelques pages charmantes à son chapitre *Fréron dans la vie privée,* mais il n'aurait rien eu à changer au portrait du joyeux compagnon, aussi gras que Voltaire était maigre, dont les soupers étaient vantés, si bien que les philosophes, cherchant où mordre, l'accusèrent d'un penchant pour le vin. Si c'est pour le bon vin, dit gravement Monselet, le péché n'est pas sans miséricorde. De temps en temps paraissaient sur la table de Fréron des bécassines d'Acon ou un chevreuil qui avait vu le jour dans les bois de Soye ou de Châteauneuf, envoyés par le procureur Terrasse.

Dans la seconde quinzaine du mois de décembre 1762, le Père Desbillons se décida, non sans peine, à quitter sa chambre de la rue de Seine, ses études et ses livres, pour aller passer quelques jours chez son frère à Acon. Ce n'était pas un voyage facile à cette époque, que celui de Paris à Dun-le-Roi, quoiqu'il y eût à Bourges un bureau du Carrosse et un directeur du Carrosse.

« Je déteste les voitures publiques, disait le Père Desbillons[1] et je n'ose aller seul parce que j'entends dire que les chemins sont infestés de brigands. »

On le vit pourtant apparaître seul à cheval, un beau soir, à Acon, vers les sept heures, harassé, mouillé et qui pis est fortement endommagé par la selle à l'anglaise. Le retour à Paris se fit dans de meilleures

1. Lettre du 2 sept. 1763,

conditions. Son neveu lui avait prêté sa jument qui fit merveille.

« Elle m'a mené quelquefois doucement, quelquefois pompeusement, écrivait-il, toujours agréablement. Enfin, mon cher frère, je suis arrivé en bonne santé... N'avoir pas une goute de pluie dans une saison comme celle-ci pendant cinq jours et demi de marche cela est heureux ; et j'en rends graces à Dieu. Ajoutez à cela que mes cuisses ces pauvres cuisses, qui avaient été fort maltraitées d'ici chez vous se portent et me portent parfaitement bien. Bonjour, Terrasse ; je vous en ai toutte l'obligation, mon cher ami, Dieu vous le rende. »

Il termine sa lettre en engageant avec la bonhommie la plus candide sa belle-sœur qu'il appelle sa tante, à envoyer à Fréron des cadeaux d'un genre auquel ce dernier était particulièrement sensible :

« Savez-vous bien, ma tante, que je vous trouve fort à redire ; et que les bons soins que vous avez eus de moi sont tous gravés profondément dans mon cœur ? Oh ! n'en doutez point, je vous prie. Il faut, s'il vous plait, que vous embrassiez pour moi tous vos enfans, que j'aime en vérité plus que je ne puis le dire. J'espère que vous n'oublirez pas ceux qui ont le malheur de n'être pas maintenant avec vous, et que vous leur payerez en tems et lieu ce tribut de ma sincère amitié. Ah ! mon cher frère, que la consternation est grande parmi les pauvres officiers ! On parle d'une réforme effroiable. On m'a cependant assuré que les Regiments de Princes subsisteraient tels qu'ils sont. Je ne sais que penser de nos affaires, plusieurs les regardent depuis quelques jours comme desesperées ; plusieurs aussi croient être fondés à avoir de bonnes espérances. Dieu est le maître : il faut se jetter dans ses bras...... J'ai trouvé la boisson de l'ami Fréron changée, nous boirons

d'ici à quelques mois du champagne rouge et du bourgogne blanc. Je vous recommande le chevreuil que vous m'avez promis d'envoier à notre chère marquise [1]. Faites cela je vous prie le plutôt que vous pourrez. J'espere que vous voudrez bien aussi nous envoïer a l'adresse de Fréron quelques bonnes volailles comme dinde ou dindone, oie grasse, chapon etc. ou quelque gibier comme bécasse, pigeon ramier etc. Je vous recommande encore l'autre chevreuil que M. du Tremblay [2] doit nous envoïer. Il faut le presser de s'acquitter de sa promesse. Mon Dieu que je suis inquiet sur la santé de sa femme, elle était fort mal lorsque je passai chez eux. Adieu, mon cher frère, je prie Dieu tous les jours pour vous tous et je vous embrasse tous bien tendrement. »

Les deux chevreuils, perdrix et bécassines arrivèrent aux étrennes de 1763 [3]. Fréron fut à cette occasion prié à dîner chez la marquise d'Albert. Le Père Desbillons fut enchanté de cette présentation. Elle se termina aussi heureusement pour Fréron que chez la présidente d'Aligre où il avait été conduit incognito. La présidente se faisait de lui une idée horrible. Sans lui apprendre son nom il la captiva absolument, pendant une heure ou deux, par sa parole tour à tour enjouée, spirituelle et éloquente. Quand il lui dit qui il était, elle se fâcha presque, mais revenant bientôt : « Fréron ou le diable, s'écria-t-elle, qui que vous soyez, vous êtes charmant. » La marquise d'Albert fut convertie comme l'avait été la présidente. La lettre du

1. La marquise d'Albert.
2. Michel, sieur du Tremblay, paroisse de Soye.
3. C'était la mode du temps : « Nous avons reçu ce que vous nous avez envoyé : 12 andouilles, 7 bécasses et 3 pluviers. Je vous en remercie de tout mon cœur, ma chère cousine ». Lettre de Fréron à Mme Royou, 1766. Monselet, p. 96.

Père Desbillons où il le conte à son frère, en le remerciant de son envoi, est bien amusante :

A Paris, le 10 janv. 1763.

C'est maintenant que je vas vous écrire une belle et longue lettre, pour vous payer de vos peines et de tous vos procédés galans, honnêtes, dignes de vous. La monnoie que je vous offre n'est pas reçüe dans tous les pays; mais on en fait cas dans ceux de l'Amitié ; et je sais que vous y avez domicile, et que vous y faites un commerce considérable et d'autant plus agréable pour vous que vous avez la satisfaction de voir que vos correspondans y trouvent leur comte. Nous les tenons, mon bel ami, ces deux chevreuils que nous attendions ; nous tenons aussi ces deux dindones, ces deux perdrix et ces cinq becassines qui servoient de cortége à celui qui est parti le dernier. Tout cela est en trés-bon état, excepté le devant du premier chevreuil, qui est fort gâté depuis que nous l'avons mangé. La bonne marquise [1] l'avait envoié à ma chére mere des Anges [2] qui s'est pressée de m'en régaler avec sept ou huit de nos péres, et de l'accompagner de tout ce qui peut faire un bon repas. Il s'est trouvé excellent. La bien bonne marquise a fait partager le train de derriére en deux quartiers l'un pour elle, l'autre pour l'ami Fréron. Mais nous aurons notre revange. Et vous saurez ici que cette chere dame avait quelques préventions calomnieusement données contre ce cher ami, que touchée de son procédé généreux à mon égard, elle a voulu le voir ; qu'elle m'a pressé de l'engager a aller diner chez elle ; que cela s'est fait; qu'elle a été enchantée, et lui aussi. Je suis charmé d'avoir rendu à mon ami ce petit service ;

1. Madame la marquise d'Albert.
2. Supérieure d'un couvent où le P. Desbillons avait un annuel de messes.

car c'en est un. La marquise voit beaucoup le grand monde ; elle a beaucoup d'esprit ; elle prone Fréron, et vante surtout les qualités de son cœur. Le pauvre enfant est venu ce matin dans ma chambre ; et aprés m'avoir fait le détail de ce qui est contenu dans votre dernier envoi : mais cela est trop aimable m'a-t-il dit : mais écrivez donc vite à monsieur votre frére pour le remercier ; mais dites lui donc tout ce qui se peut dire de ma part : mais marquez lui donc que nous boirons comme il faut à sa santé et à celle de toulte la famille. Nous mangerons demain du premier chevreuil qui probablement se trouvera parfait. L'autre ne lui en cédera rien, au jugement de notre valet de chambre qui croit s'y connoître.

Comment vous portez-vous ma bonne Tante Bergeron? et vous tous mes enfants, comment cela va-t-il ?......... j'étois parti fort inquiet sur la maladie de ma sœur du Tremblay vous m'avez tiré de peine. Dieu en soit béni. Adieu, cher frére. Je vous remercie de votre aimable lettre et des deux autres lettres qui m'ont annoncé de si bonnes victuailles, et de cette victuaille enfin qui est arrivée à bon port. Je vous prie d'assurer de mon respect M. et Mme de la Porte. J'ai parlé d'eux à M. de Foncemagne [1] qui leur est toujours fort attaché. Il est incommodé d'un gros rhume sur la poitrine qui lui permet à peine de parler. Ne vous dirai-je plus rien à vous autres que j'aime tant? Non, plus rien du tout si ce n'est que je vous aime bien.

DESBILLONS.

A côté de lettres aussi gaies il y en a de bien sombres. La malheureuse situation à laquelle avait été réduite la Compagnie de Jésus par les arrêts des Parlements

1. Ch. Laureault de Foncemagne, de l'Académie des inscriptions, 1694-1779. Auteur de la lettre sur le testament politique du cardinal de Richelieu. — Paris, 1750.

désespérait le Père Desbillons. Il y a telles de ses lettres qui ont un accent de tristesse touchant :

Paris, 17 avril 1763.

Ah ! que voulez-vous mon cher frére, que je vous dise ? Je ne suis presque occupé du matin au soir qu'à lutter contre le chagrin, qui revient sans cesse à la charge, et m'attaque sous mille formes différentes, toultes capables de mettre aux abois un pauvre homme. Les tendres impressions de l'amitié ne me touchent plus que faiblement elles glissent sur l'enduit d'amertume qui enveloppe mon cœur. Le lit le plus dur est bon pour un homme qui se porte bien. Tout blesse, tout ecorche, quand on est malade. J'espère cependant toujours que nous serons rétablis : mais je crains que ce miracle de la divine providence n'arrive trop tard pour moi. N'allez pas conclure de là que ma santé s'affoiblit. Jamais je ne me suis mieux porté. Tout le monde m'en fait compliment. Je sens qu'on ne me flatte pas ; et j'en suis honteux : car il me semble que je peche contre la bienséance ; et que si ma santé avait un peu de modestie, elle aurait du plier il y a longtems sous le poids de l'infortune dont mon âme est accablee. Ah ! que cette âme n'est-elle aussi forte que son étui !.. Je suis inquiet sur le sort du Père Yel : Tâchez je vous prie d'en savoir quelque chose, et de m'en informer. Mille amitiés pour vous de mon incomparable marquise, et de mon très cher Fréron. Bonjour ma tante ; bonjour tous les enfants. Voyez un peu ce grand Terrasse, comme il est toujours fou sans cesser d'être aimable.

Cette incomparable marquise qui envoyait des amitiés à M. Terrasse, c'est la marquise d'Albert. On a

déjà rencontré deux fois son nom ; le Père Desbillons quand il en parle lui prodigue les épithètes les plus hyperboliques ; il est certain qu'elle rivalisait de petits soins pour lui avec la supérieure d'une communauté de religieuses du Saint-Sacrement qu'il appelle notre bonne Mère des Anges, et avec une autre dame, « une des plus aimables et des plus respectables marquises qui soient en France », disait-il, madame de Pompignan.

Quand il arrive d'Acon, au mois de septembre 1762, c'est chez la marquise d'Albert qu'il descend. Elle est malade et il est obligé d'aller dîner chez les religieuses du Saint-Sacrement, mais le lendemain elle est en meilleure santé et elle lui promet de se presser le plus qu'elle pourra de se guérir pour avoir le plaisir de le faire dîner avec elle. Si le Père Desbillons est malade, il ne veut pas se soigner. « Nous autres bons corps bien constitués, dit-il, nous ne nous étonnons pas de ces bagatelles. » Mais il est obligé de faire entendre raison sur cela à son excellente marquise et à sa chère mère des Anges qui s'avisent de s'alarmer et de vouloir qu'il se mette dans les remèdes [1].

L'amitié de madame de Pompignan lui fait manquer de parole à son frère qu'il avait promis d'aller voir au mois de septembre 1763.

« J'arrivais hier soir, écrit-il le 2 septembre, de son magnifique château d'Orçay, qui est à six petittes lieües d'ici, du coté d'Arpajon : Et il faut que j'y retourne dès demain, avec mon ami Fréron et un de nos soi-disans, que je suis

1. Lettre du 10 janvier 1763.

venu chercher. Plusieurs vont la voir, et s'en retournent le même jour, ou quelques jours après : mais il faut que je demeure avec elle; parce qu'elle le veut ainsi et qu'il est presque impossible à une âme honnête de ne pas vouloir ce qu'elle veut. J'ai déjà souffert cette douce violence pendant plus d'un mois : mais je ne suis pas au bout. J'espère, mon bel ami, que vous aurez la bonté d'excuser le pauvre captif : les liens qui le garrottent sont des plus fins et des plus délicats; malgré cela je vous jure qu'il ne lui est pas possible de les rompre. La marquise d'Albert et M. Fréron vous font mille tendres complimens. La mère des Anges a renoncé au monde et à ses pompes; elle va partir pour la Pologne. Notre excellente marquise d'Albert est admirabillissime ; Elle m'a dit ce matin qu'elle trouvait très bon que je fusse avec une autre marquise, qui me plaît ; parce que j'y suis bien : et que c'est ainsi qu'elle aime les véritables amis. Songez à notre chapelle [1], mon cher frère mon ami. J'irai vous joindre l'an prochain de très bonne heure si vous m'apprenez qu'elle est bâtie. »

Le secret de ces nobles amitiés est que le Père Desbillons était un causeur très agréable, fin, gai, instruit, avec une forte pointe d'originalité et une bonhommie charmante. « Rien n'était plus ouvert, plus naïf, plus gracieux que son commerce. Sa conversation était aisée, ingénieuse, toujours piquante par la singularité de ses réflexions [2]. » Le chevalier de Caux, convalescent après une longue et ennuyeuse maladie, oubliait ses souffrances en retrouvant son Père Desbillons.

Convalescence et puis santé
C'est le baume le plus divin

1. M. Terrasse devait bâtir une chapelle à Acon.
2. Maillot de la Treille.

Et surtout la gaieté française
Car l'allemande est dans le vin
. . . . o maladie
J'oublie enfin tes aiguillons
Et je pardonne à ta furie
Pourvu que je babille et rie
Avec mon Père Desbillons[1] »

Chez Fréron on était très gai, non sans quelque soupçon de licence. Quand on sait que les commensaux habituels étaient Dorat, le poète des *Baisers*, Colardeau, Du Doyer, Baculard d'Arnaud, l'auteur de l'*Épitre à Manon*, et autres ejusdem farinæ [2], on n'est pas fâché que Maillot nous assure que le Père Desbillons « avait un air de vertu si imposant qu'il arrivait rarement qu'on s'échappât en sa présence et qu'on tînt des propos libres ou peu religieux ». La société des marquises d'Albert et de Pompignan et de Madame de Brancas était assurément moins dangereuse pour un religieux, et celle de Foncemagne, de de Vailly, de l'abbé d'Olivet, de Crevier, plus digne d'un savant ; mais lui faisait-elle mieux oublier ses peines ? La pensée du désastre de la Compagnie de Jésus ne le quittait guère. Quand il donne dans ses lettres des nouvelles de sa santé, il ne manque pas de s'étonner qu'elle soit toujours triomphante en dépit des malheurs, des pleurs, des douleurs, des chagrins, des amertumes qui le tourmentent jour et nuit.

1. Manuscrits de Mannheim. Epitre en vers du chevalier de Caux au Père Desbillons.

2. Man. de Mannheim. Lettres de Fréron : « Dorat, du Doyer, Colardeau, Doyen. d'Arnaud, le petit abbé (de Vauxelles), vous envoient mille amitiés. »

Les biens des Jésuites avaient été mis sous séquestre ou vendus. Le Père Desbillons eut même un moment une forte alerte [1].

Le Parlement voulait faire saisir mes livres, écrit-il, sous prétexte que c'était un démembrement de la bibliothèque de notre collége de Louis-le-Grand. Cela est affreux. J'atteste que je n'ai pas pris un seul volume de cette bibliothèque. Mon ami Fréron ne s'est pas endormi; et je dois à ses soins le plaisir que j'ai maintenant de posséder mes livres qui sont arrivés en bon état.

Les biens confisqués, la justice imposait au Parlement de faire une pension aux Jésuites ainsi dépossédés. On y arriva, mais après beaucoup de lenteurs. Le 10 janvier 1763, le Père Desbillons écrivait :

« On assure qu'on nous fera des pensions sans aucune condition gênante : mais d'autres ajoutent que cela ne se fera pas sitôt : et qu'il y aura encore avant que d'en venir là une retribution provisoire.

Quelques jours plus tard [2] :

« Je viens d'apprendre que le Parlement se dispose à nous faire des pensions, mais à condition que chacun présentera sa requête, et en même temps son extrait baptistaire bien légalisé par le juge du lieu. Je ne sais trop à quoi tout cela aboutira : on dit que les fonds nécessaires manquent : mais comme le tems presse et que passé le 3 février les requêtes, dit-on, ne seront plus reçues, je vous prie, mon cher frère, de faire diligence pour m'en-

1. 19 juillet 1764.
2. 13 janv. 1763.

voyer cet extrait baptistaire, dont je ferai usage si je vois que cette démarche peut réussir. »

Des pensions furent en effet fixées et payées assez régulièrement. Celle du Père Desbillons était de 200 livres par an, mais c'est en exil qu'il en toucha les arrérages[1]. Par arrêt du 24 janvier 1764, tous les Jésuites furent astreints à renoncer par serment à l'institut, faute de quoi ils devaient quitter le royaume. La grande majorité refusa le serment et préféra quitter la France. Le Père Desbillons fut de ce nombre. Ce fut certainement une grande douleur pour lui de s'exiler, renoncer à son pays, abandonner Paris, ses bibliothèques, les amis qu'il avait parmi les savants et les lettrés les plus délicats de son temps, mais rien ne pouvait le faire renoncer aux vœux solennels qui le liaient à sa Compagnie. Le malheur des Jésuites était son plus profond chagrin. Il était très attaché à la Compagnie de Jésus; il n'avait vu chez ses Pères que vertu et amour du bien et ne s'expliquait pas les attaques répétées dont ils étaient l'objet.

Le Père Desbillons partit au mois de mars 1764 pour Mannheim, sur les bords du Rhin. Les Jésuites y avaient un magnifique collége, et l'Électeur Palatin, Charles Théodore, avait fait demander lui-même au Père Desbillons d'y venir fixer sa résidence, en l'assurant de sa bienveillance. C'est Fréron qui avait ménagé à son ami cette haute protection; c'est lui qui informa le procureur du roi du départ de son frère[2] :

1. Cette pension ne dut être payée que pendant deux années, (Arch. de Mannheim, lettres de Fréron.)
2. La lettre est du 24 mars 1764. — Paris.

« Comme vous êtes probablement inquiet, Monsieur, du sort du P. Desbillons, votre frère et mon ami, je crois devoir vous en instruire. Comme j'avais prévû ce nouvel orage qui achéve d'anéantir les Jésuites, j'avais pris la précaution de ménager au père Desbillons la protection de son Altesse Serenissime Électorale Palatîne Monseigneur l'Electeur Palatin. Ce prince qui m'honore de ses bontés, a bien voulu donner un azile à M. votre frère. Il est parti il y a huit jours pour Mannheim capitale du Palatinat, à 130 lieues de Paris au dela du Rhin. Il y reprendra sa robe et son état de Jésuite, et sera commodément logé au collége de ses confréres. L'Électeur payera sa pension au cas que les Jésuites de Mannheim en demandent une ; ce qui n'est pas vraisemblable. Il lui a fallu bien de l'argent pour son voyage, et il aurait été fort à plaindre sans ses amis. Tous ses livres sont emballés ; il y en a beaucoup, et cela monte au moins à 7 mille pesant. Vous sçavez, Monsieur, que sa bibliothèque est ce qu'il a de plus cher au monde ; c'est son âme, sa vie, son existence ; ainsi je brule d'impatience de la lui faire parvenir ; mais le transport coûtera beaucoup, c'est une affaire de huit cens francs au moins, je voudrais que mes facultés me permissent de donner encore cette somme entière ; mais je ne puis qu'y contribuer en partie. J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien faire un effort de votre côté et m'envoyer le plus que vous pourrez. Je ne crois pas avoir besoin de solliciter vivement votre tendresse fraternelle. Votre cœur vous dit plus éloquemment que je ne pourrais faire que dans une circonstance aussi cruelle, vous devez aider un frére proscrit, fugitif, errant dans une

terre étrangère, un frère qui vous aime et que vous aimez, et que peut-être vous ne reverrez jamais. Je ne puis vous dissimuler, monsieur, qu'il est parti la douleur dans l'âme de n'avoir point reçu de vos nouvelles. Comme j'étois et que je serai toujours son ami, il me confioit ses peines et ses chagrins. Il n'a point voulu vous écrire et vous mander où il alloit ; il m'a dit qu'il vous écriroit dès qu'il seroit arrivé. Je ne puis vous rendre, monsieur, toute la douleur de notre séparation ; sa société faisait le bonheur de mes jours et je ne me consolerai jamais de l'avoir perdue.

C'est avec plaisir que j'ai saisi cette occasion de vous témoigner le respect et la considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur

FRÉRON.

Je vous prie de présenter mes civilités à toute votre famille, quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu d'elle. C'est la famille de mon cher et tendre ami ; Elle m'est bien chère à ce titre seul. »

III

1764-1789

MANNHEIM. — LA BIBLIOTHÈQUE DU P. DESBILLONS. — L'ÉLECTEUR CHARLES-THÉODORE. — GUILLAUME POSTEL ET Mme DE SAINT-BALMONT. — BREF DU PAPE ABOLISSANT LA COMPAGNIE DE JÉSUS. — MORT DU P. DESBILLONS ET SON TESTAMENT.

C'est une des plus jeunes villes de l'Europe que Mannheim. On dirait une ville américaine. Construite sur un sol parfaitement plat, toutes les rues se coupent à angle droit, traversent la ville de part en part et la divisent en carrés parfaits. Ces carrés sont désignés par des lettres : la première rangée c'est A1, A2, A3; la seconde B1, B2, B3, et ainsi de suite jusqu'à l'U. La grande rue qui divise Mannheim du nord au sud aboutit d'un côté au pont du Necker et de l'autre au château *Schlooss*, édifice médiocre, suite de pavillons et de galeries; caserne ici, école là, musée ailleurs. Dans un coin quelconque, en grandes lettres noires sur un mur sale : *Offentlich bibliotek*, et une main qui désigne un escalier. Montez et, dans une belle salle aux sévères boiseries de chêne, vous trouverez le plus aimable des bibliothécaires [1]. Demandez-lui à voir la *bibliothèque de Desbillons*, il vous intro-

1. M. le professeur Fischer.

duira dans une vaste salle, très élevée, plafond richement peint. Plus de trente mille volumes sont rangés là sur des tablettes qui garnissent les murs du parquet aux corniches. Trois galeries avec balustrades de fer doré s'étagent dans la hauteur et permettent d'accéder facilement aux rayons plus élevés. C'est la collection du Père Desbillons. Elle a quitté, il y a quelques années, l'ancien collége des Jésuites, aujourd'hui le Gymnasium, pour venir s'installer magnifiquement dans l'ancienne bibliothèque des électeurs, veuve de ses livres transportés à Munich. La salle qu'elle occupait dans les bâtiments du collége, l'ancienne chambre du Père Desbillons, a été coupée en deux étages; le bas est une classe et le haut, moitié bibliothèque, moitié grenier, s'endort dans la poussière. Les Mannheimériens n'y ont laissé qu'une chose, le portrait du Père Desbillons, tristement accroché en face de celui de son protecteur, l'électeur Charles-Théodore.

Trente mille volumes [1] réunis par un bibliophile très éclairé, très ardent et très universel, qui a employé un demi-siècle de soins, de peines et de démarches à former sa bibliothèque, c'est un trésor rare, surtout quand le bibliophile est mort depuis cent ans et que sa bibliothèque est restée intacte. Quelles trouvailles on y pourrait faire. Il y a des rayons entiers d'incunables. Pourquoi est-ce en Allemagne !

1. C'est le chiffre actuel, mais la bibliothèque du Père Desbillons n'était que de 17,000 volumes d'après Maillot de la Treille. « C'est une très belle collection d'ouvrages choisis, ajoute-t-il. Il y en a de toutes les espèces et dans tous les genres : Ecriture sainte, Conciles, Pères de l'Eglise, Ascétiques, Philosophes athées, déistes, matérialistes, jurisconsultes, géographes, auteurs burlesques, his-

C'est à partir de 1742 que le Père Desbillons commence à collectionner pour lui-même et le nombre des volumes s'augmente vite sur ses tablettes. Il en avait apporté six mille en venant à Mannheim; c'était, dit Fréron, ce qu'il avait de plus cher au monde, son âme, sa vie, son existence.

Il n'était pas cependant un bibliophile sans remords. J'ai comparé, dit-il, dans son curieux testament en vers latins, les biens du ciel à ceux de la terre, et j'ai compris.

Me nimis
Cupidum fuisse colligendi plurimos
Aliquando etiam sumptibus magnis libros.

Il essayait en vain de se donner le change, de dire : J'achète les ouvrages latins pour composer mon histoire de la langue latine; ou bien j'ai dû lire les ouvrages des philosophes de notre époque pour les réfuter :

In homines spurios æque ac impios,
Ingenia qui se hujusce nostri temporis
Illuminavisse impudenter dictitant
Inquirere animo cum esset propositum meo,
Habere, legere scripta eorum debui.

Non, il faut le déclarer atteint et convaincu de ce qu'il appelle lui-même la bibliomanie; non pas qu'il fût de ces hommes qui n'ont jamais ouvert les livres

toriens, politiques ; enfin une collection unique de tous les auteurs latins anciens et modernes, avec toutes les éditions intéressantes qui en ont été faites. »

qu'ils ont sur leurs rayons que pour rechercher si on y trouve bien la marque de la bonne édition, mais il n'était pas insensible aux beautés du veau fauve ou du maroquin rouge. Il l'était encore moins au mérite de l'impression et distinguait d'un œil exercé les Aldes, les Elzeviers, les Plantin, les Griphe. Il avoue lui-même que plus d'un des volumes de sa bibliothèque n'avait d'autre mérite que sa rareté et sa vogue parmi les bibliophiles. Il est vrai que c'est déjà beaucoup.

Le Père Desbillons fit paraître à Liége, en 1773, *Des Eclaircissements sur la vie et les ouvrages de Guillaume Postel*. C'est un très savant et très minutieux travail de bibliographie. Il possédait, paraît-*il*, trois rarissimes opuscules de cet érudit infatigable, qui avait été en même temps un des écrivains les plus extravagants. La possession de ce trésor n'était certainement pas étrangère à son zèle pour Postel. Avec quel plaisir un bibliophile n'écrit-il pas un phrase comme celle-ci :

« Nous croyons que c'est ici le lieu d'apprendre aux « curieux que nous avons parmi nos livres un petit « ouvrage de Postel plus rare encore que celui dont nous « venons de parler. On y trouve des folies. Mais nous « avoûrons qu'elles ne sont ni en assez grand nombre, ni « assez piquantes pour faire monter la valeur de ce livret « en raison de sa rareté. »

Il en avait un autre encore plus rare et ce qui ajoutait à son mérite, c'est qu'il l'avait acheté trois sous chez un libraire de Paris, où les prix étaient marqués sur les volumes. Dans cet ouvrage sur Postel, le Père Desbillons fait preuve d'une érudition bibliographique

très complète et très intéressante. Il avait assisté à toutes les ventes célèbres pendant son séjour à Paris : vente du comte d'Hoym, en 1738 ; du maréchal d'Estrées, en 1740; de M. Secousse, en 1755 ; du sieur Girardot (de Préfonds), en 1757, et il indique soigneusement les prix que ceux des cinquante-sept ouvrages de Postel qu'il avait vu vendre avaient atteints [1]. Quant à Postel lui-même, il ne pouvait pas être bien sévère pour un homme dont les livres étaient si rares et si recherchés ; il l'appelle :

« Un visionnaire dont les erreurs étaient plus ridicules « que dangereuses et trop accompagnées de probité, de « pureté, de simplicité, de soumission à l'Église pour avoir « été fort criminelles. »

Parmi ses livres, le Père Desbillons en avait un auquel il tenait par dessus tout. C'était un *Virgile* qui avait appartenu à François Guyet et qui était rempli des notes marginales de ce critique célèbre par ses paradoxes et ses opinions singulières sur les anciens. Il ne manque pas l'occasion d'ouvrir une parenthèse dans son *Guillaume Postel* pour le faire savoir au public, en le prévenant qu'il lui donnera un jour plus ample connaissance des observations de cet audacieux censeur. Ménage avait acheté ce *Virgile* à la vente de Guyet lui-même, il avait été un moment dans la bibliothèque de la maison professe des Jésuites, et était tombé entre

1. Il indique aussi les prix de ventes auxquels il n'avait pu se trouver. — Abbé de Rathelin, 1746, — duc de la Vallière, 1767, — Comte de Lauraguais, 1770, etc.

les mains du Père Desbillons. Il le montrait aux curieux, aux étrangers. Il le montra si bien, qu'un jour il disparut pendant la visite d'un littérateur sans scrupules.

Dans quelques-uns des livres du Père Desbillons, on trouve écrit de sa main cette étiquette révélatrice: *Spurius*. Comment avait-il pu faire de telles acquisitions le bon Père? Mais on n'est pas bibliophile sans cela; comment réunir une bibliothèque digne de ce nom si on s'effarouche comme une jeune fille. Pourtant il s'en confesse comme d'une faute dans son testament, tout en s'excusant de son mieux. Il faut même reconnaître que ses excuses ne sont pas bien bonnes. J'ai acheté, dit-il, beaucoup de livres :

Bonos malosque si modo ipsos raritas
Et fama faceret aliqua commendabiles.
Quos inter haud pauci inveniuntur qui probis
Castis que moribus adversentur et stylo
Feroci avitam religionem lancinent.
Has emere sordes si abnuissem forsitan
Prudentius fecissem. Sed sancte tamen
Jurare possum exinde mihi damni nihil
Venisse, quin etiam aliquid evenerit boni;
Hoc namque pacto me prohibere contigit
Aliquando mercem ne sibi pararet malam
Juvenilis ætas qua periret funditus.

Sa bibliothèque se composait de 1,700 volumes, la plupart in-12 et in-8°. J'ai dit comment le Père Desbillons achetait, quand il habitait Paris. « A Mannheim « il avait des correspondants en France, en Hollande, « en Allemagne, en Italie et ailleurs, et il savait se

« procurer par eux, souvent à bon marché, des livres « précieux qu'il voulait avoir. S'ils avaient besoin d'ê- « tre lavés, il les lavait avec autant de patience que de « dextérité. On a cru qu'il avait un secret particulier « pour les laver. Tout son secret consistait à détacher « adroitement toutes les feuilles et à les coucher hori- « zontalement l'une après l'autre dans une jatte rem- « plie d'eau commune, il les y laissait jusqu'à ce que « la rousseur de l'eau lui fît conjecturer que la mal- « propreté en était sortie. Il retirait les feuilles l'une « après l'autre et les étendait sur des ficelles pour les « faire sécher. S'il y restait encore quelques taches il « se servait de l'eau régale mêlée à quelques gouttes « d'eau commune, pour les enlever. Alors, il les faisait « relier proprement, même en maroquin, suivant leur « mérite.[1] »

L'ordre et l'arrangement qu'il avait mis dans sa bibliothèque suffisaient pour s'y retrouver facilement. Il s'était contenté de mettre dans chaque ouvrage une petite note, qui marquait son mérite et le prix qu'il avait coûté.

Ce n'est pas sans tristesse qu'il dit adieu à ses livres, sa grande joie et sa grande préoccupation, en remerciant Dieu de les lui avoir donnés :

Nunc porro gratus et bene memor quam Deus
Tantam librorum multitudinem dedit,
Restituo totam per venerabilium sacras
Et religiosas Lazaristarum manus.

1. Maillot de la Treille.

Son trésor, il en dispose pour la dernière fois. Avec toutes les formules légales du droit il le lègue aux Lazaristes :

Thesaurus hic meus, olim non inutilis,
Quoniam incipit esse jam mihi superfluus,
Meâ hac voluntate ultima demum mihi
Abjudicatus esto.
Habento jam sibi
Hunc Lazaristæ contubernales mei
Et possidento jure hereditario.

Il y met cependant des conditions ; il ne veut pas que sa collection soit dispersée ; il veille sur elle ; que ses livres restent dans l'ordre où il les a mis ! Il a avoué que quelques hérétiques s'étaient glissés sur ses rayons, mais le défenseur de la foi qui les a confondus est sans doute à côté ; qu'on ne dérange rien :

Cuncti unione constantissima
Se protegentes, semper in eadem domo
Libri remaneant, nec eos unquam distrahi
Permittat ullus superior, nisi jusserit
Domini supremi vis ineluctabilis.

Hélas ! la *vis ineluctabilis* de la volonté divine a enlevé ses livres aux Lazaristes, les a donnés au Gymnase de Mannheim, les a fait changer de demeure et leur a donné je ne sais combien de bibliothécaires qui ont mis tout leur zèle à les ranger, à les déranger, à les ranger encore et à en faire des catalogues.

Le Père Desbillons avait chargé ses légataires de prier l'Électeur d'accepter pour sa bibliothèque quelques volumes *apud peritos inclyta.* Ils devaient être

choisis par le bibliothécaire de S. A. Palatine, le prélat Maillot de la Treille. Dans une lettre datée de Munich, 14 juin 1790, écrite par celui-ci à M. Terrasse des Vaslins, après la mort du Père Desbillons, on voit que le legs fut accepté et exécuté:

« C'est, monsieur par une suite du cas que son Altesse « Sérénissime Électorale faisait de la personne et des « talents de feu M. votre oncle qu'elle a daigné accep- « ter le legs que ses héritiers lui ont offert de sa part « en faveur de sa bibliothèque de Mannheim. J'ai été « chargé de ce choix et je crois avoir suivi avec ponc- « tualité, quoiqu'en aient pu dire quelques brouillons, « l'ordre que ce souverain grand bienfaisant et géné- « reux m'avait donné d'observer qu'il ne s'y passât « rien qui ne fut digne de la hauteur de son rang. « Soyez en juge vous même, Monsieur. Je n'ai choisi « sur près de quinze mille articles qui constituent la « collection du feu R. P. Desbillons que 151 livres et « encore ai-je rendu plusieurs exemplaires en échange « à MM. les prêtres de la mission. Les deux livres les « plus rares qui soient entrés en la bibliothèque Élec- « torale par cette voye sont l'édition complète des « œuvres de Ciceron publiée par Minutianus à Milan « en 1490 en 4 vol. in-folio qu'on relie communément « en 2 vol. in-folio et le *Christianus ad solitarium quem- « dam*, etc., in-folio. Feu M. votre oncle avait acquis le Ci- « ceron chez de Bure à Paris pour 8 livres et l'autre livre « pour 14 livres, mais il faut convenir qu'on les ac- « quière a un plus grand prix. Il y a quelques éditions « du xve siècle qui est celui de l'imprimerie, quelques « livres rares, utiles, singuliers, mais d'autres ne sont

« que pour servir de suite ou n'ont été pris que parce « qu'ils ont été imprimés dans le Palatinat ou dans les « villes qui l'avoisinent. »

Voilà beaucoup causé sur la bibliothèque du Père Desbillons et cela nous a conduit loin ; il faut revenir en arrière. Le Père Desbillons, proscrit, avait quitté Paris le 16 mars ; il arrivait à Mannheim le 30 mars 1764, le voyage avait duré 15 jours ; aujourd'hui il ne faut pas 18 heures. Mannheim était alors la capitale du Palatinat du Rhin, le plus beau et le plus riche pays de l'Allemagne. A la paix de Lunéville, en 1801, après Marengo et Hohenlinden, Napoléon Ier en a fait une ville badoise. L'Électeur Palatin était depuis 1742 Charles-Théodore, de la maison de Bavière, branche des princes de Salsbach, déjà duc de Juliers et de Berg-op-Zoom [1]. Il a sa statue sur le vieux pont du Necker, à Heildelberg [2] et des portraits dans tous les musées. Physionomie douce, bienveillante, visage plein et enluminé, la taille courte et légèrement replète, l'ensemble de sa personne annonce bien un prince sage, pacifique et philanthrope. Devenu par succession Électeur Palatin, il devint également par succession Électeur de Bavière, en 1777, et mourut à Munich âgé de 75 ans, sans laisser d'enfants. L'impératrice de Russie lui attribue un goût qui serait extrêmement singulier. Cela se trouve dans une lettre à Grimm : « Je vous vois, lui écrit-elle, à table, à la « comédie, assis et jasant avec le prince Henri de

1. Par sa mère, petite-fille du duc d'Aremberg. (St-Simon, t. X, p. 166. année 1712.)

2. Les inscriptions latines du piédestal ont été composées par le Père Desbillons.

« Prusse et l'empereur Joseph II et les badauds de Spa « vous contemplant. Je me réjouis infiniment du bon- « heur que vous avez eu cet été de voir toutes les prin- « cipautés possibles et jusqu'à Charles-Théodore, Élec- « teur Palatin et duc de Bavière, dont le plat favori est « une assiette de mouches. » Qu'est-ce que cela peut vouloir dire? Est-ce parce que Charles-Théodore protégeait Fréron, la mouche ou le Frêlon de l'*Ecossaisse*. Mais il protégeait également Voltaire, avec lequel il était en correspondance, qu'il recevait à sa cour et dont il faisait jouer les pièces sur son théâtre de Schwetzingen. La langue française, la littérature française étaient seules de bon ton à la cour Électorale, comme chez tous les petits princes d'Allemagne et même les grands comme le roi de Prusse. A la fin du XVIIIe siècle toute l'Europe intellectuelle était française. Nos littérateurs en renom étaient les familiers des princes souverains. C'était la mode du temps. Il n'était depuis l'impératrice de Russie, jusqu'aux princes de Hesse, si petite cour qui n'eût à Paris son correspondant et ses protégés, ni depuis Voltaire et Diderot jusqu'à Baculard d'Arnaud, si méchant écrivain qui ne fût honoré des bontés de quelque tête couronnée. Le Père Desbillons fut fort bien accueilli par l'Électeur. Il n'était d'ailleurs pas bien exigeant et trouvait facilement son souverain le plus généreux et le plus aimable des hommes. Mais il faut lui laisser la parole. La première lettre à son frère, après son arrivée sur les bords du Rhin, est datée de Mannheim, 6 avril 1764:

Ne vous inquiettez point sur mon sort, mon cher frère :

La Divine Providence a eu soin de moi dans le désastre imprévû que j'ai eu l'honneur de partager avec mes frères les jésuites de France. J'ai trouvé un asile dans les états du Sérinissime Électeur Palatin. Voilà comme la chose s'est passée. Un homme de sa cour lui aiant parlé de l'embarras où je me trouvois, il m'a fait avertir que je serois le bienvenu dans son collége de Mannheim, et qu'il y paieroit ma pension: mais d'un autre côté nos pères, instruits de cela, ont représenté à son Altesse, qu'ils se feroient un plaisir, de pourvoir eux mêmes à mon sort; et l'ont priée de ne plus songer à la pension, qu'elle vouloit leur paier pour moi. J'ai été sensiblement flatté de cette généreuse attention. Enfin, lorsque j'étois sur le point de quitter Paris pour me rendre ici, j'ai reçu une lettre où l'on me mande, qu'on a ordre de l'Électeur, de m'assurer toultes les douceurs convenables à mon état, et qu'il aura soin de me prévenir lui même. J'arrivai ici le 30° du mois dernier; et dès le lendemain j'allai en habit de jésuite rendre mon hommage à cet aimable souverain, qui a eu la bonté de s'entretenir familièrement avec moi l'espace de cinq gros quarts d'heure. Nous avons presque toujours parlé de littérature. Il est fort instruit, et tiendrait bien son rang parmi nos beaux esprits de Paris: mais il l'emporteroit sur la plupart de ceux que je connois par la sûreté de son goût, et la sagesse de ses jugemens. Il parle très bien notre langue, et assaisonne tout ce qu'il dit de réflexions simples, naturelles, agréables. Il m'a permis de lui dédier la nouvelle édition de mes fables, qui paroîtra ici. Les frères Barbou devoient la publier à Paris le mois dernier; mais nos malheurs m'ont forcé de rompre les engagemens que j'avois pris avec eux.

Ce païs ci est charmant. Tout est cultivé et rapporte beaucoup. Dans l'espace de quatre ou cinq lieües on trouve souvent jusqu'à cent villages, et quelquefois bien davantage, de vint, trente, quarante, et cinquante feux chacun. Les païsannes sont vêtües de bonnes étoffes, et

presque tous les laboureurs que j'ai vus ont des habits de drap bleu. Toultes ces bonnes gens ont un air d'assurance et de satisfaction, qui annonce que chacun est à son aise. Mon nouveau Père Provincial dont je ne sais pas encore le nom, passa ici l'autre jour, et à peine fut il arrivé, qu'il me fit l'honneur de monter à ma chambre pour me faire offre de ses bontés. Mon Père Recteur s'appelle Engelmohr. Il m'a offert chambre pour l'hiver et chambre pour l'été : Je n'en ai accepté qu'une : C'est une des plus belles de la maison ; elle est très grande, et pourra contenir tous mes livres. J'ai sous mes fenêtres le Rhein, qui est large comme la Loire à Nevers, mais bien plus profond ; Ensuite des prairies ; ensuite quelques maisons de campagne ; ensuite des bois ; ensuite dans un lointain de 5 ou 6 lieües une chaine de montagnes qui se perdent dans les nües. Notre ville est toulte neuve ; les rües sont tirées au cordeau, et les maisons presque toultes uniformes. L'église de notre collége est d'une beauté surprenante. Le marbre qu'on y a prodigué, le porphire, l'or, et les peintures du dôme et de la voûte, lui donnent ün éclat, dont n'approche pas celui des plus brillantes de Paris. Le palais de l'Électeur est magnifique, et aussi vaste que celui de Versailles. Notre maison, dont les galeries sont de plus de 400 piès de long, en fait une petitte partie ; et nous pouvons passer à ce palais par une porte de communication, dont le Recteur a la clé. Adieu, mon cher frère : conservez moi toujours dans votre cœur la place que je crois mériter. Peut être Dieu permettra-t-il que nous puissions nous revoir quelque jour : En tout cas j'espère que nous nous reverrons dans le ciel. Je vous prie de faire part de ma lettre à ma sœur de Saint-Benoit, quand vous la verrez, ainsi qu'à mes autres sœurs, et à toulte notre famille, que j'embrasse bien cordialement, et surtout votre femme et vos enfants. Je suis dans l'union de vos prières, avec un très sincère attachement, mon cher frère, votre très humble et obéissant serviteur.

Le Père Desbillons écrit de l'air d'un exilé qui ne se croit pas obligé de maudire la terre étrangère : pays charmant, église d'une beauté surprenante, palais magnifique, aimable souverain, généreux Électeur. L'excellente marquise d'Albert le gronde un peu de ce ton détaché :

« C'est bien à vous, mon Révérend Père, à mesurer « douloureusement l'espace qui sépare l'homme de « lettre, l'homme vertueux, l'aimable et estimable « Père Desbillons de ceux qui l'honorent, qui l'aiment, « qui le regrettent, le pleurent et ne se consolent pas « d'avoir perdu leur ami et de voir des étrangers se parer « de leur perte. Oui, oui, cet Électeur dont vous me « vantez le mérite et je suis ravie qu'il en ait tant, sen- « tira bien vite à ces titres le prix de l'acquisition qu'il « a faite en approchant de lui le Cicéron du siècle dont « la France devrait s'honorer et qu'elle ne repousse « que parce qu'elle ne connait pas plus ce qu'elle perd « que ce qu'elle fait aujourd'hui...... »

Foncemagne de son côté trouve que l'amabilité de l'Électeur n'est pas assez positive :

« Quelle qualification vous donnerai-je, Révérend « Père à Mannheim, Monsieur l'abbé à Paris. Je puis du « moins vous assurer qu'en quelqu'endroit que vous « soyez, quelque nom et quelqu'habit que vous portiez « je conserverai fidèlement les sentiments qui m'atta- « chent à vous...... Au détail que vous me faites de « l'accueil de l'électeur j'aurais désiré trouver jointe « l'offre de quelque place qui vous eut attaché immé- « diatement à sa personne et que votre première entrée « dans sa bibliothèque eût été une espèce d'installation

« dans celle de bibliothécaire. Parmi vos confrères « allemands vous devez trouver peu de société. Je « conçois que leur commerce doit être pour vous une « chose pénible. Vous parlez trop bien pour eux et ils « prononcent trop mal pour vous. Cependant il vous « sera plus facile de vous accoutumer à leur prononcia- « tion qu'à eux de se rapprocher de votre style.... « donnez-moi souvent de vos nouvelles et soyez per- « suadé mon Révérend Pere......

« Vous êtes mon Révérend Pere dans le corps de la « lettre vous serez Monsieur à la suscription. »

Le Père Desbillons, lui, est toujours enchanté des bontés de son Électeur, surtout de ses réceptions en son Versailles [1].

La solitude s'est faite dans cette résidence.

Les lettres du Père Desbillons nous décrivent au contraire un Schwetzingen fort brillant.

19 juillet 1764, Mannheim.

Il y a plus de 15 jours que j'aurai pu vous répondre, mon cher frére, par la voie ordinaire; mais j'ai cru devoir profiter de l'occasion, que m'offre mon ami Fréron, qui est dans les environs de ce pays-ci, qui m'est déjà venu

1. Ce Versailles, c'est Schwetzingen. On y va beaucoup de Heildelberg, la ville des disciples balafrés de la Ruperto-Carola. Château modeste à l'extérieur; plus modeste encore à l'intérieur. Le théâtre où a joué Voltaire est absolument délabré. Le parc est une réduction fort convenable de celui de Versailles. On y peut visiter un temple de la botanique, une mosquée, un belvédère, des ruines romaines artificielles. Chacune de ces intéressantes constructions est comme concédée en fief à une honnête allemande qui y attend en tricotant, l'imprudent touriste sur lequel elle prélèvera sa petite dîme de pfennigs.

voir deux fois, et qui reviendra au premier jour me dire adieu et prendre mes dépêches.....

Mon nouveau Souverain me comble de ses bontés. Il a donné ordre qu'on payât le port de mes livres, qui monte à la somme d'environ neuf cens francs. Il a tiré de sa propre cassette une somme encore plus considérable pour l'entrepreneur qu'il a chargé de meubler ma chambre, et d'y mettre toutes les commodités et tous les agréments convenables : Belles et bonnes tablettes, beaux abajours, beau bureau, beau fauteuil, bel oratoire, très belle alcove à deux portes vitrées en très grands carreaux. Tout cela, exepté le fauteuil, bien peint en couleur de pêcher avec des bandes couleur de cerise sur les moulures. Le plafond et le reste des murailles qui n'est point couvert de bois, est en beau blanc tirant sur le rouge; la bordure du bas en bleu. Enfin je n'ai à me plaindre que de ce que je serai trop bien. Cependant comme je ne m'en suis pas mêlé, j'espère que l'esprit de la pauvreté évangélique n'en sera pas blessé. Comme j'en parlois l'autre jour à l'Électeur, il me dit qu'on ne pouvoit pas faire moins.

Il est à son Versailles depuis environ deux mois et demi: il m'a envoié chercher deux fois, et m'a retenu chaque fois 9 ou 10 jours. Nous avons là le confesseur de Madame l'Électrice, le Prédicateur et le Catéchiste de la Cour. Ils sont logés à l'étroit; et jusqu'à présent ils n'ont pu me donner qu'une très petitte chambre. Mais ils sont régalés tous les jours aux frais de la Cour et ont pour commensaux le Chancelier, quelques Conseillers Auliques et la plûpart de ceux qui surviennent, à moins qu'ils ne soient assez grands seigneurs pour manger à la table de l'Electeur. On est sans façon. Chacun a son vin à coté de soi, blanc du Rhein ou rouge de Bourgogne, suivant son goût. Tous nos Allemans s'en tiennent à leur vin blanc, qui est très sain et très agréable, quand il est vieux. Mais comme j'en bois matin et soir dans notre collége de Mannheim, quand je suis à Schwetzingen, qui est le Versailles de l'Électeur à deux lieües d'ici, je bois d'excellent

chambertin, dont je me trouve fort bien. L'Électeur m'a demandé pourquoi je ne restois pas à Schwetzingen tout le tems qu'il y seroit, c'est-à-dire jusque vers le mois d'octobre ; je lui ai répondu que je n'avois aucun titre pour cela, que je craignois les discours, qu'enfin j'étois dans la résolution de n'y aller que par ses ordres, et que je m'en étais déclaré à tous ceux qui m'avoient parlé de la même chose. Je n'ai vu que ce moïen-là de fermer la bouche aux envieux ; encore n'y ai-je pas trop réussi. Je comte beaucoup sur l'amitié dont m'honore mon aimable Souverain. Il est persuadé que je n'ai nulle ambition ; et peut-être qu'à la longue ma conduite persuadera la même chose à ceux qui ne me veulent pas de bien. La dernière fois qu'il m'a donné audiance, ou plûtot qu'il m'a fait appeler, je suis resté seul avec lui dans son cabinet, une heure et demie à causer familiérement, et à ne parler presque d'autre chose, que de littérature. J'ai permission de lui écrire, et je viens de le faire tout à l'heure à l'occasion de quelques observations critiques, que je lui envoie. Du reste, je suis ici dans une parfaite solitude : je ne connois personne en ville, et je ne sors presque jamais de ma chambre que pour aller à l'église ou au réfectoire. Ma santé se soutient toujours parfaitement bien. Adieu mon cher frère... Je ne sais, si je vous ai mandé qu'à mon départ de Paris l'excellente marquise d'Albert me força de recevoir douze louis, quoique depuis quelque tems certains malheurs l'eussent mise assez mal dans ses affaires. Elle a vendu la belle terre de Prêle qu'elle avoit en Bourgogne : et maintenant, elle est encore, je crois, dans une autre petite terre, qu'elle a achetée, auprès d'Arpajon.

P. S. Le duc de Deux-Ponts a engagé M. Fréron à différer son départ de plus de cinq semaines. Il partira demain matin de Schwetzingen, ou je suis depuis deux jours par ordre de l'Électeur. Le duc de Deux-Ponts qui est ici depuis 3 jours, m'envoia chercher hier, je ne l'avois jamais vu : Je trouvai chez lui l'Électeur, l'envoié de France et Fréron. Le duc me dit qu'il vouloit faire connoissance

avec moi. L'Envoié me dit la même chose, et me fit offre de tous les services qu'il pourroit me rendre. Adieu mon cher frère...

à Schwetzingen 30 août 1764.

Était-il bien prudent au P. Desbillons de conter ainsi les faveurs de l'Électeur? Le berrichon n'est pas enthousiaste. Pourtant ces énumérations complaisantes des attentions du Palatin du Rhin, de ses longs entretiens avec son hôte, de ses réceptions de Schwetzingen, montèrent l'imagination d'une fort ardente amie de la famille Terrasse, la marquise de Laporte. Elle écrivit elle-même au Père Desbillons et lui déclara tout net qu'il eût à obtenir de son protecteur des places dans le Palatinat pour ses neveux :

« J'ai appris avec toute la satisfaction ymaginable, « monsieur, l'agrément dont vous jouissez à Mannheim. « Je considère cette distinction du prince comme le « tribut de vos vertus et de vos talents. Nous en con- « naissons beaucoup aussi à messieurs vos neveux et « j'ose vous dire que vous ne seriez pas excusable si « vous ne mettiez à profit pour leur avancement une « aussi grande protection. Messieurs vos neveux vous « feront honneur partout et il me semble qu'il n'y a pas « de temps à perdre. On est homme à 21 ou 22 ans et la « sagesse a devancé leur âge. Ils s'ennuient fort dans « leurs châteaux de se voir sans état. Je les en estime, « c'est marque qu'ils ont des sentiments. Leur bon es- « prit les porte à se livrer à la lecture, mais on ne peut « pas toujours lire. Prenez donc pitié de leur situation « puisque monsieur leur père quoiqu'avec beaucoup

« d'esprit est fort engourdi à cet égard, ce qui paraît « incompréhensible à tout le monde. Monsieur vous « êtes à même de réparer ce mal et je vous en conjure « avec empressement par le véritable intérêt que je « prends à tout ce qui vous regarde et les chers enfants « que je plains d'autant plus qu'étant de bonne famille « avec de l'esprit, de la conduite, de bonne mine et « bien faits ils peuvent aller fort loin pour peu que vous « leur tendiez la main pour les soutenir et je réponds « de leur fortune si vous les faites connaître mais il « faut au préalable un état, et le plus petit poste à mon « sens est préférable à l'ennui ; c'est un crime dont je « vous fais juge de laisser enfermé dans les boues « d'Ascon des talents que des étrangers attentifs et de « mérite pourrait conduire fort loin J'en suis caution « ou il ne faudra plus se fier à personne...

« J'espère monsieur que la réponse à cette lettre « sera d'engager monsieur votre frère à faire partir ce « carême messieurs ses fils c'est-à-dire MM. de Villers et « des Billons. L'aîné consacre tous ses soins à sa pater- « nité, le quatrième est encore trop jeune.

« J'ai l'honneur, etc.

» A Issertieux par Bourges, ce 2 janvier.

« La marquise de LAPORTE. »

Je n'ai pas la réponse du Père Desbillons à la marquise de Laporte, mais la lettre qu'il écrivit à son frère, à l'occasion de cette mise en demeure, peut servir de modèle aux gens en place qui veulent, en le découra-

geant, se débarrasser galamment d'un solliciteur importun mais qu'il faut ménager :

A Mannheim, 9 février 1765.

On m'offre une occasion pour Paris, je m'en sers pour vous écrire, mon cher frère ; et avant tout vous saurez que je répons par cette même occasion à une lettre de Madame de la Porte, où j'ai été surpris de voir avec quelle ardeur et quelle vivacité elle me presse d'entrer dans un projet qui fait honneur à l'amitié qu'elle a pour vos enfans, mais qui ne paroît presque pas exécutable, et que vous trouverez peut-être vous même peu sensé, lorsque vous serez instruit de tout ce qui le concerne. Il s'agit de placer ici de Villers et des Billons : je me suis hasardé d'en parler au souverain. Il a pris du tems pour y penser ; et deux ou trois jours après sa réponse a été, qu'en ma considération il se feroit un plaisir de faire quelque chose pour eux ; mais que ne pouvant les placer que dans le civil ou dans le militaire, il falloit qu'auparavant ils sussent la langue allemande, un peu pour le militaire, et à fond pour le civil, puisque tout s'y fait et s'y décide en allemand. C'étoit me dire honnêtement que la chose lui paraissoit peu faisable, et n'étoit guères de son goût ; mais enfin si vous êtes d'avis qu'ils se transplantent ici ; je ne m'y oppose pas : ce serait même une douceur et une consolation pour moi de les voir en un païs ou je vis en vrai solitaire, sans aucun commerce, sans pouvoir m'entretenir avec qui que ce soit, si ce n'est avec mon souverain, qui a la bonté de me faire appeler de tems en tems, parce qu'il aime à parler de littérature. Je dois cependant vous avertir, que j'ai tout lieu de craindre qu'ils ne trouvent un sort très différent de celui que leur imagination leur représente, et qu'au bout de quelque tems, ils ne se voient contraints de retourner honteusement dans leur patrie, sans remporter autre

chose avec eux que le dépit d'avoir fait une démarche imprudente. Les Allemans ne sont ni sociables ni traitables vis-à-vis des étrangers, et surtout vis-à-vis des françois. Ils ne peuvent supporter que ceux qui leur sont absolument nécessaires soit par leur industrie, soit par leurs talens: et comme je ne vois pas de quelle utilité pourroient leur être vos enfants, j'ai raison ce me semble, de conclure, qu'ils ne peuvent être que malheureux avec ces gens-là. Le bibliothécaire de l'Électeur est françois ; il est fort bien auprès de son Altesse ; et quoiqu'il occupe cette place depuis bien des années, il n'a pu encore parvenir à gagner l'amitié d'aucun homme de la Cour. Il s'ennuie cruellement ; et s'il avait pu trouver ailleurs une condition honnête, il y auroit longtems qu'il ne seroit plus ici. Il est de très bonne famille, allié même à des personnes de très grande qualité, il est venu à bout de placer son frère dans les troupes du prince : Ce frère a du mérite ; il s'est même distingué ; cependant, au bout de huit ans de service, il ne se voit que lieutenant d'infanterie et court risque de l'être encore longtems. L'Électeur a des bontés singulières, et même une véritable amitié pour moi ; partout ailleurs cela m'aurait attiré de la considération : Ici cela ne m'attire que de la jalousie ; et je m'attens à m'en voir tôt ou tard la victime. Voilà bientôt un an que je suis ici ; et je n'ai pas encore reçu la moindre politesse d'aucun allemand. J'ajouterai que tout est extrêmement cher ici, excepté le tabac. Une chambre qu'on trouve à Paris à 12 francs par mois, en coûte 18 et 20 à Mannheim. Un jeune homme peut à peine vivre honnêtement ici avec 1500 livres par an. Supposé donc que vous voulussiez mettre vos enfans dans les troupes de l'Électeur, qui est le seul poste que je puisse leur procurer, vous seriez obligé de faire de la dépense pour eux ; car ils ne pourroient avoir des appointemens suffisans pour vivre qu'après plusieurs années de service. Ils auraient un drapeau et la paye avec laquelle ils ne pourroient vivre selon leur

état. Vous conclurez sans doute vous même de tout ceci que le projet qu'ils ont dans la tête, n'est pas sage. Au reste je ne suis pas instruit de leurs prétentions ; mais je ne vois pas qu'ils puissent aspirer à autre chose, qu'au misérable parti dont je viens de vous donner une idée. L'Électeur m'a fait appeler quatre fois depuis l'ouverture que je lui ai faite de leur dessein ; il ne m'en a point parlé : ce qui est une preuve qu'il n'a nullement envie de les voir ici.

Mes très humbles et très sincéres complimens s'il vous plait, à madame Bergeron et à toulte la famille. Ma santé se soutient en dépit de la mélancolie qui m'obséde. Je suis avec le plus tendre attachement, mon trés cher frère, votre trés humble et très obéissant serviteur.

DESBILLONS.

Les deux neveux du Père Desbillons suivirent les conseils de leur oncle. Ils renoncèrent à Mannheim et à la cour Électorale et partirent pour Paris étudier le Droit. Ils y voyaient quelquefois Fréron : « Vous avez « un grand neveu à Paris qui m'est venu voir, il apprend « la chicane chez un procureur. Il m'a paru très aima- « ble. Il est très bien fait et d'une jolie figure... [1] » Les deux frères revinrent de Paris vers 1773, mais pour s'enfermer de nouveau à Acon. On se plaint aujourd'hui que les carrières sont rares, que les jeunes gens ne savent de quel côté se diriger, il est curieux de constater qu'il en était absolument de même en l'an de grâce 1773, mais les parents s'en embarrassaient peut-être moins : « Vos neveux, écrit le procureur Terrasse,

1. Lettre de Fréron, 20 juin 1767.

« après leur retour de Paris où ils sont restés trois ans « à suivre le barreau, voyant le peu de stabilité qu'il y « a à se pourvoir d'offices de judicature, ont pris le « parti d'aller habiter Acon dont ils se sont mis les « administrateurs. Ils y vivent avec leur frère aîné et sa « femme dont la famille consiste en deux filles : l'aînée « est à Acon et la cadette à Dun-le-Roi, et un fils en « nourrice du 1er du mois. Ma fille aînée est la mère « temporelle de l'ermitage. » — Administrer son bien, c'est encore la meilleure carrière.

Le Père Desbillons a vécu vingt-cinq ans à Mannheim. Je me figure l'y voir dans sa grande chambre du collège des Jésuites, entouré de ses livres et ne les quittant guère, écrivant de sa belle écriture régulière les savants feuillets qu'il plaçait dans chacun d'eux. Quelques amis, le chevalier de Caux, Maillot de la Treille, avec lesquels il faisait des promenades académiques, quelques correspondants [1], assez rares, auxquels il n'écrivait encore qu'à de longs intervalles, voilà toutes ses relations.

Sa vie était d'une parfaite uniformité. Quatre ou cinq lettres à son frère et à son neveu la font connaître tout entière. Les Jésuites furent supprimés dans le Palatinat. Les Lazaristes les remplacèrent dans le collège de Mannheim. Le Père Desbillons dut faire quelques changements dans son costume, mais n'en fit aucun dans sa manière de vivre [2]. Il collectionnait, écrivait, composait, alignait de longues files de vers

1. Voir l'appendice.
2. Maillot de la Treille.

latins. Presque chaque année de son séjour à Mannheim marque l'impression soit d'une nouvelle édition des fables, soit d'une traduction, soit d'un des sept ouvrages qu'il publia en Allemagne.

Le Père Desbillons avait écrit, dans les premiers temps de son exil dans le Palatinat, une fable intitulée *Avis exul*. On y trouve toute son histoire : sa vie tranquille à Louis-le-Grand, la ruine des Jésuites sous les coups des jansénistes, des philosophes et des magistrats, son séjour chez Fréron, les faveurs de l'Électeur. Bien des gens qui en avaient entendu parler cherchèrent en vain la fable dans l'édition de 1768[1]. Le ministre de France en avait empêché l'impression au nom de Louis XV. Enfin elle put paraître en 1771, dans l'*Année littéraire*, [2] accompagnée d'une traduction en vers sous cette annonce: « L'*Avis exul*, fable du Père Desbillons, ce rival heureux de « Phèdre et de Lafontaine. Les raisons qui n'ont pas « permis à l'auteur de lui faire voir le jour ne sont pas « difficiles à saisir. Comme ces raisons ne subsistent « plus ou du moins ne sont pas aussi fortes qu'elles « l'étaient il y a 7 ou 8 ans, vous me saurez gré de « vous procurer la lecture de cette fable, suivie d'une « traduction en vers français par un chanoine régulier « de Sainte-Génevievre, homme de beaucoup d'esprit « et de talent, M. Cahouet, professeur à Ham. »

1. Lettre du P. Vasserioss. manuscrite, (A. M.); lettre de Chailloudelin, datée de Munich. qui demande l *Avis exul* imprimé ou manuscrit pour le comte d'Hautefort. (Imprimée dans les *Miscellanea posthuma*.)

2. *Année littéraire*, 1771. p. 182 à 140. — *Miscellanea posthuma*.

J'ai été assez heureux pour trouver à Mannheim, dans les papiers, une traduction de l'*Avis exul* de la main du Père Desbillons. La voici, elle est absolument inédite :

L'OISEAU EXILÉ

FABLE

Un oiseau qui savait chanter, livré depuis longtemps à des occupations innocentes et aux amusements de l'harmonie coulait des jours heureux dans les bois de ses pères et jamais rien n'avait troublé son bonheur. Son état tout obscur qu'il était déplut à l'inflexible envie. Elle anima contre lui des corbeaux pleins de méchanceté, des pies fourbes, des choucas impudents et les réunit pour le perdre. Le malheureux oiseau se voit bientôt chargé de différentes accusations et couvert de toutes sortes d'opprobres. Une troupe inique de perroquets se met aussi de la partie, ils ramassent mille sottises criminelles répandues par l'Erreur et le Mensonge, ils tachent de les embellir par tout ce qu'ils peuvent trouver d'agréments et de gentillesses piquantes et les versent avec profusion sur la tête de l'innocente victime. Ils réjouissent les moineaux, ils enchantent les tiercelets, ils persuadent les autruches, les dindons, les oisons, les chats huants et les chouettes. Le pauvre oiseau, de tout côté en butte à tant de traits ennemis avait résolu de quitter le séjour de ses ancêtres lorsqu'il apprend tout à coup qu'il ne lui est pas même permis d'exécuter ce dessein avec les honneurs de la liberté civique, on venait de publier un édit qui lui enjoignait de vuider le pays avant que neuf briefs jours fussent écoulés et d'aller chercher un gite chez les nations étrangères. Accablé déjà de tant d'outrages, il s'étonne qu'on ait pu se résoudre à y mettre le comble par cette nouvelle infamie. Il pousse de profonds soupirs il se plaint de la dureté de ses juges. Il implore

la justice et la bonne foi. Son ressentiment s'exhale en plaintes amères, il ne peut s'empecher de les faire entendre publiquement, dominé comme il l'est par la violence de la douleur. Pour se consoler, il a recours à ses amis (car il lui en reste encore parmi ceux des oiseaux que ni la crainte ni l'espérance n'ont pu jusqu'ici écarter de leur devoir) de ce nombre sont plusieurs colombes, plusieurs cigognes et même quelques rossignols aussi distingués par la bonté de leur cœur, que par l'harmonie de leur chant. Il les visite, il répand son âme dans leur sein, il leur développe toutes les horreurs de son sort, il voit qu'on prend part à ses malheurs et s'en croit moins malheureux. Enfin après les avoir conjurés de se souvenir de lui il part comme un éclair et prend son vol vers l'Orient.

Dans la région fortunée où le Nècre se décharge dans le Rhin et lui porte le tribut de son onde s'étend une plaine brillante et couverte de différentes richesses. De deux cotés elle est comme fortifiée par deux chaines de hautes montagnes mais qui sont assez éloignées l'une de l'autre pour laisser à l'œil une vue très étendue et très agréable. Elle est ornée de prairies et ne manque ni de bocages, ni de vignes ni de jardins. Notre oiseau sait que c'est là que règne Appollon sous le nom de Palatin (nom que l'empereur Auguste rendit fameux autrefois par l'extruction d'un temple et la célébration de jeux solennels). Il sait aussi que l'énergie bienfaisante de ses lois rend heureux tout ce qui est soumis à son empire et fait goûter partout les douceurs de la paix. C'est donc là qu'il se transporte dans l'espérance qu'on ne lui refusera pas un asile, la nourriture, de l'ombre et un petit nid. Mais bientôt il se voit comblé de beaucoup plus de biens qu'il n'avoit osé l'espérer. Un jour qu'il tachait d'adoucir par son chant le souvenir importun de ses malheurs et l'ennui de sa sollitude, Apollon, le grand Apollon, daigna lui prêter son oreille savante et déclarer ensuite que les sons qu'il venait d'entendre n'étaient ni désagréables ni

dépourvus des grâces du talent. Il fait plus, il ouvre sa généreuse âme aux sentiments de la compassion. Il ordonne que cet infortuné reçoive tout ce qui peut lui faire oublier ses chagrins, que sa retraite soit commode, qu'on l'admette dans les jardins de Schwetzingen où lui même il prend si souvent le plaisir de la promenade, dans ces jardins où la noble élégance brille de toutes parts et où abondent toutes les délices que l'art et l'industrie peuvent réunir, qu'on lui permette d'y voltiger librement et de faire retentir de ses airs les bosquets, les pièces de verdure et les fontaines. Ainsi la bonté secourable d'une divinité puissante rendit plus heureux qu'il ne l'avait été celui qu'on croyait précipité dans un abime de douleurs par la méchanceté de ses ennemis.

Cette fable nous apprend qu'il ne faut jamais perdre l'espérance et qu'en dépit de l'animosité jointe à la force, le mal est souvent la source du bien.

L'abbé Chauvelin, Terray, de Laverdy se reconnurent-ils dans les corbeaux pleins de méchanceté, Madame de Pompadour et le duc de Choiseul dans les pies fourbes et les choucàs impudents, comme Joly de Fleury, Monclar et La Chalotais purent le faire dans la troupe inique des perroquets ? C'est possible, puisque les ministres du roi de France prirent la peine d'interdire l'*Avis exul.*

Mais l'Électeur se reconnut certainement avec plus de plaisir dans l'Apollon Palatin. Il accueillit avec faveur l'encens un peu épais, peut-être, que l'oiseau chanteur faisait fumer sur ses autels, et le Père Desbillons reçut, cela était dans l'ordre, une tabatière ornée du portrait de son souverain, classique récompense dont les vers suivants furent le remerciement :

Que dirai-je de vous ma belle tabatière?
Avec tout votre riche éclat
Et cet art qui surpasse encore la matière
Convenez-vous à mon état?
Jamais dans ma pauvre cellule
N'entra meuble si précieux
Et j'en ressens quelque scrupule,
Mais il s'évanouit à l'aspect gracieux
Du portrait qu'en s'ouvrant la boëte offre à mes yeux.
Ce portrait je ne puis le taire,
Et pour quelle raison en ferais-je mystère?
Ce portrait est celui d'Appollon Palatin
Que dans cet asile agréable
J'ai le bonheur inestimable
Depuis près de deux ans d'avoir pour souverain.
De Paris, de toute la France
Chassé, banni, Dieu sait pourquoi,
Je ne me plaindrai plus malgré mon innocence
Ni du parlement ni du roi,
L'effet de cet aimable gage
D'une généreuse bonté
Est de relever mon courage
Abattu par l'adversité.
Mon ame par mes yeux se verse et se déploie
Sur les traits ravissants du portrait enchanteur,
Je respire, je sens la source de la joie
Se renouveler dans mon cœur
Dans ce cœur si longtemps rempli par la douleur.

Quoi qu'en dise le Père Desbillons, une tabatière même ornée d'un portrait de Charles-Théodore, Électeur Palatin, ne suffit pas pour faire oublier l'exil, l'isolement, les projets détruits, toute une vie bouleversée. Ses lettres ne sont pas gaies :

« Mannheim, 29 avril 1767.

« Ma sœur de Saint-Benoît m'avoit écrit que vous étiez inquiet sur mon comte ; que vous m'aviez écrit, et que vous n'aviez point reçu de réponse. Je lui ai répondu que votre lettre ne m'étoit pas parvenüe ; et je vous ai mandé en même temps la même chose. Vous auriez donc du à votre tour prendre vos mesures pour me donner de vos nouvelles et me tirer également d'inquiétude. Il ne s'agit que d'affranchir votre lettre jusqu'à Strasbourg, et de l'inscrire à Monsieur Desbillons à Mannheim : sans ajouter rien autre chose. J'ai fait une petitte apologie de la Latinité du P. Jouvency. Je vous l'envoie par le carrosse, ainsi que je l'ai recommandé à mon commissionnaire.

« Je suis occupé : mais tout m'est insipide : Je n'ai la tête remplie que de nos malheurs et de ceux de la religion. Je ne vous en dirai pas davantage. Détachons-nous de la terre, et songeons à l'éternité. Mes tendres et sincères complimens à votre femme, à vos enfans, et à nos sœurs, surtout à Mad. de St Benoît. Je ne vous oublie ni les uns ni les autres dans mes prières. Je suis avec un sincère attachement, mon cher frère, votre très h. et très ob. serv.

« Desbillons. »

« 8 juin 1768.

« Votre lettre du mois de mai de l'année dernière me fut rendüe fidèlement, mon cher Frère ; et peu de jours après l'avoir reçue, j'en écrivis une à ma sœur Saint Benoît que je priai de vous la communiquer, parce que j'y faisois mention de vous, que j'y parlois de cette lettre que vous avez cru perdüe, et que j'y donnois assez au long de mes nouvelles. Je pensais que cela suffisoit et qu'il n'étoit pas nécessaire d'y ajouter une seconde lettre pour vous : ce qui fit que je n'eus pas de peine à m'en

dispenser, c'est qu'alors j'étais dans le fort de mon travail pour la nouvelle édition de mes fables..... »

« Ce que vous me mandez du mariage prochain de votre fils ainé m'a fait grand plaisir, à cause de ce que vous ajoutez, que c'est surtout l'excellence du caractère de la demoiselle qui vous a déterminés l'un et l'autre à cette alliance. Dieu nous bénisse tous. Il le fera toujours, si nous avons toujours confiance en Lui. J'espère que les eaux de Bourbon feront du bien à mademoiselle de la Feuille : elles peuvent la guérir radicalement de son rhumatisme s'il n'est pas invétéré, et je suppose qu'il ne l'est pas [1]. »

« Si cependant elle ne revenait pas guérie, qu'elle ne se décourage point : mais 1° qu'elle se lève et se couche de bonne heure : 2° qu'elle boive au moins deux *pintes* d'eau de fontaine, point trop froide, par jour : 3° qu'elle s'abstienne de touts ragouts et patisseries, item de *beure*, de fromage et de laitage, le soir : 4° qu'elle ne reste jamais plus de sept heures au lit, quand même le sommeil lui aurait manqué pendant la nuit ; car dans ce cas il vaut mieux dormir vers les dix ou onze heures avant diné dans un fauteuil : 5° qu'elle se proméne le plus souvent qu'elle pourra même au grand soleil. Si elle suit ce

1 Le mariage dont il est ici question est le mariage de M. Terrasse des Vaslins, avec Mademoiselle de Bosredon. Le procureur du Roi l'annonçait dans une lettre du 29 avril 1768, dont j'ai retrouvé l'original à Mannheim.

« Mon fils est en voie d'épouser Mademoiselle de Bosredon; sœur de M. de Bosredon, mari de Mlle Ménard, niéce de ma femme, comme vous le savez. Cette dame qui est de bonne maison n'a pas une fortune proportionnée à sa naissance. Elle jouit cependant d'une bien assez honnéte aisance mais ce dont nous faisons le plus de cas c'est son caractère qui paraît fort du goût de mes filles, Le mariage selon toutes les apparences, se fera vers le mois d'août. M. de Bosredon ne peut se résoudre à quitter sa fille que dans ce temps-là. D'ailleurs Mlle de la Feuille va prendre les eaux de Bourbon et ne peut revenir.... La fête ne serait pas bonne sans elle. »

régime, son rhumatisme lui deviendra très supportable, et s'en ira tout à fait lorsqu'elle sera parvenue à sa 36e ou 40e année. Puisque vous ne me parlez point de votre santé, mon cher frère, j'ai lieu de croire qu'elle est bonne : je suppose aussi que madame Bergeron se porte bien, pour la même raison. Quant à moi, voici deux accidents qui me sont arrivés. Au commencement de l'hiver dernier j'ai eu une espèce de flux de sang qui a duré cinq semaines, sans que j'aie cessé d'aller mon train.

Deux ou trois jours après que cela eût cessé j'allai chez l'Électeur, vers les neuf heures du matin ; et tout en me promenant avec lui dans sa chambre à coucher, je sentis que mes jambes se déroboient sous moi ; je fis trois ou quatre pas irréguliers, et j'alloi m'appuïer sur une table, sans quoi je serois tombé, ce qui n'aurait pas été honnête, surtout devant un souverain. Je revins à l'instant à moi, et je dis à mon prince effraïé : Mon seigneur, ce n'est rien ; et je prie votre Altesse Électorale de me pardonner l'embarras que je viens de lui causer. Cela n'a point eu d'autre suite. Item le lundi d'avant la Pentecote je tombai de ma hauteur et de celle de trois piés et demi, à la renverse de dessus une échelle, à larges planches, dressée presque à pic contre mes livres ; je sentis que ma tête avait une furieuse inclination à aller se briser sur le dur bras d'un fauteuil de bois de noyer ; ma main sage et prudente prévint ce malheur en s'appuiant fortement sur ce gros, lourd et dur bras ; mais en même tems elle attira après elle mon propre bras avec tant de violence, que l'économie des nerfs entrecostaux du côté droit de la pénultième vertèbre en fut considérablement dérangée. Je craignais de rester estropié, car pendant huit jours j'ai eu des spasmes ou petittes convulsions dans mes nerfs affligés. Fomentation d'eau-de-vie canfrée, poudres purgatives, vulnéraires, tout cela trois fois par jour, et principalement une bonne promenade de trois heures le lendemain de la pentecôte, m'ont parfaitement rétabli. Point de saignée, parce que je démontrai au médecin

qu'il n'y avait ni contusion, ni sang extravasé, ni le moindre petit vaisseau rompu. Pendant tout ce tems là.... pouls triomphant, sommeil tranquile. Je me porte très bien. J'ai lieu de croire que la sainte Vierge m'a secouru car je vous dirai que je suis tombé aux piés de son image : et que cette image est le premier objet qui a frappé mes yeux, après ma chûte. Ma sœur de St Benoit n'a point répondu à la lettre dont je vous ai parlé. Je ne m'en formalise point : Elle peut avoir des raisons d'en agir ainsi. Qu'elle ne se gène point. Ne vous gênez point non plus, mon cher ami si les tems deviennent meilleurs nous pourrons encore nous revoir en ce monde ; si non nous nous reverrons du moins, comme je l'espère, dans le ciel. »

Depuis la date de cette lettre, le Père Desbillons resta quatre ans sans écrire à son frère ni à aucune autre personne en France. Le souvenir de la patrie perdue lui était si pénible qu'il voulait chercher à l'oublier.

En 1773, il avait publié ses deux ouvrages sur Postel et sur Madame de Saint-Balmont [1]. Le Père Desbillons a écrit *Les éclaircissements sur Guillaume Postel* parce qu'il avait acquis trois rarissimes opuscules de cet extravagant, et l'*Histoire de Madame de Saint-Balmont* parce qu'il possédait l'*Amazone chrétienne* du Père Jean-Marie, ouvrage très rare et très peu connu, qui contient l'histoire de cette dame. C'était une noble et vaillante lorraine. Elle habitait le château

1. L'histoire de Mme de Saint-Balmont est annoncée dans le *Journal encyclopédique*, année 1773, p. 152, et dans l'*Année littéraire*, 1773, V. pp. 3-34.

de Neuville, entre Bar-le-Duc et Verdun, à deux lieues de la Meuse. Pendant la dernière période de la guerre de Trente ans, de 1635 à 1643, à la tête d'une troupe recrutée parmi les paysans de ses domaines, elle défendit avec la plus fière intrépidité ses terres, ses laboureurs, ses troupeaux et ceux de ses voisins, contre les pillards français, contre les Impériaux et surtout contre les Croates, bandes de déserteurs et de bandits à la solde du duc Charles, qui dévastaient la Lorraine. Elle était la protectrice des marchands qui étaient obligés de traverser le pays, et des pèlerins qui se rendaient à l'abbaye de Benoistevaux. Elle envoyait même des secours au gouverneur de Verdun et conduisit avec sa troupe un convoi au grand Condé sous les murs de Thionville (1er août 1643). Cette femme guerrière était en même temps une pieuse chrétienne. Elle alternait batailles et processions, quittait la cuirasse pour le cilice et son château devenait un couvent dès qu'il n'était plus une caserne. Était-elle par trop vertueuse? Toujours est-il que son histoire n'est pas très amusante même contée par le Père Desbillons. Il faut la ranger au nombre des vies de saints dont on réserve la lecture pour le carême.

C'est le désir de faire part de ces deux publications, en même temps que l'inquiétude où il était sur sa famille, qui l'engagea malgré ses serments, à écrire à son frère au mois de mai 1773.

L'inquiétude ou je suis depuis longtemps sur tout ce qui vous regarde, mon cher frère, me force enfin de rompre le silence auquel je m'étais condamné par rapport à la France avec laquelle j'ai résolu de n'avoir aucun com-

merce puisqu'elle m'y a en quelque façon condamné elle-même en me chassant de son sein. Il y a près de quatre ans, si je ne me trompe, qu'aucune personne de ce beau Royaume n'a reçu de mes lettres, mais ne croyez pas que j'agisse en cela par humeur ou par ressentiment. J'ai cru que forcé de vivre hors de ma patrie, je devois l'oublier, par la raison que son souvenir m'accableroit de mille idées chagrinantes. N'allez pas croire cependant que j'aie jamais oublié ni votre personne ni celle de tous mes proches. Je me souviens tous les jours de vous tous au saint sacrifice de la messe ; et je prie Dieu tous les jours pour vous tous conditionnellement, soit qu'il vous ait conservé la vie, soit qu'il vous ait retiré de ce monde que les gens de bien ne doivent guère aimer dans le malheureux siècle où nous vivons. Je vous envoie deux petits ouvrages que je fis imprimer à Liége il y a deux ans, mais que le libraire, pour des raisons [1] de commerce qui lui interdisoient un débouché à Paris, n'a publié que depuis environ deux mois. Le paquet qu'on m'a promis de vous faire tenir par le carrosse de Bourges renferme deux exemplaires des nouveaux éclaircissements sur le fameux Postel, et trois de la Vie de Madame de Saint-Balmont. Je vous ai destiné les deux volumes reliés en bazane rouge. Vous distribûrez les trois autres suivant votre prudence ; mais n'oubliez pas surtout ma sœur de Saint-Benoît, si elle est encore vivante. Quand on est si éloigné, on ne sait qui vit et qui meurt. Il faut maintenant que je vous parle de ma situation. Jamais je ne me suis mieux porté, que je le fais depuis que je suis en Allemagne. L'air du Palatinat, dont quelques personnes ne s'accommodent pas, m'est très favorable. Je me sens aussi robuste que je l'étais en quittant Paris, et sans prendre aucun des remè-

1. Ces raisons sont longuement exposées dans une lettre autographe du père Desbillons qui est indiquée dans le catalogue d'une vente d'autographes du 27 mai 17"6. Paris, Charavay, *in-12*. (Communication de M. de Laugardière.)

des, dont on fait grand usage dans ce pays-ci, j'ay eu le bonheur jusqu'à présent de ne pas y ressentir la plus légère maladie.

Pour ce qui regarde les agréments de la vie, je n'en éprouve pas de forts vifs ; mais aussi, par la grâce de Dieu, ce n'est pas ce que je souhaitte. Je jouis d'une paix qui n'est jamais troublée par le moindre différent avec mes Pères et mes frères. On a pour moi sans cesse, et de tous côtés, mille attentions, dont j'ai quelquefois honte, quand je pense combien je les mérite peu. Personne ne me porte envie ; et il me semble que tout le monde me veut du bien...

On me fournit exactement tout ce qui m'est nécessaire : et je ne demande rien, qu'on ne me l'accorde : ce qui me rend plus réservé que je ne l'étais en France, pour ne pas abuser de la bonté de mes supérieurs, et pour mieux me conformer à l'esprit de mon état, qui ne veut pas que j'aie touttes mes commodités en ce monde. Vous jugerez après cela, mon cher frère, que je ne suis pas fort à plaindre dans mon bannissement. Je ne sais pas si ceux qui m'ont proscrit, ont comté me rendre malheureux ; mais si cela est, ils sont bien attrapés. Pour ce qui regarde notre Electeur, il a toujours pour moi les mêmes bontés ; mais comme il sait que j'aime la solitude, il me laisse beaucoup plus tranquile qu'autrefois. Il m'appelle rarement, et je vas encore plus rarement lui faire ma Cour. Cependant lorsqu'il quitte Mannheim pour aller passer le printemps et l'été dans sa belle résidence de Schwetzingen, à trois lieues d'ici, il ne manque jamais de m'inviter à y aller prendre l'air. J'y vas ordinairement deux fois ; et à chaque fois j'y demeure quinze jours. J'y ai une petite chambre : et la Cour paye environ cent sous par jour à ceux qui sont chargés de me nourrir. J'espère que vous voudrez bien m'écrire et me donner d'amples nouvelles de toutte la famille. En ce cas voici comment il faudra faire. 1° Votre lettre écritte et cachetée, vous mettrez seulement dessus, au Père, ou pour le Père Desbillons. 2° Vous ferez une envelope dont l'inscription sera, à Mon-

sieur l'Abbé Maillot de la Treille, conseiller intime et bibliothécaire de son A. S. E. Monseigneur l'Électeur Palatin à Mannheim. 3° Vous ferez une seconde envelope avec cette inscription, à Monsieur le baron de Dièterick, chevalier de l'ordre du Mérite et Stattmeister de la ville de Strasbourg à Strasbourg. Cette charge de Stattmeister est à peu près la même chose que celle de vos lieutenans de police. Moyennant cet arrangement que m'a suggéré l'abbé Maillot, il ne vous reste plus d'embarras et vous n'êtes plus obligé d'affranchir vos lettres jusqu'à Strasbourg.

Adieu, mon cher frère, mille complimens tendres à tous les nôtres. Je n'ose les nommer en détail, de crainte que Dieu n'en ait peut être disposé. Je suis dans l'union de vos prières votre très humble et très obéissant serviteur.

DESBILLONS, jésuite.

Un coup aussi terrible qu'inattendu allait frapper les Jésuites. Le 31 juillet 1773 le pape Clément XIV prononça l'abolition de la Compagnie de Jésus. Les Pères furent obligés d'abandonner leur magnifique collége de Mannheim. Beaucoup d'entre eux cherchèrent un refuge hors de la puissance du Pape, dans la schismatique Russie. Le Père Desbillons les eût peut-être suivis sans ses 73 ans et sans sa bibliothèque qu'il ne pouvait pas transporter, ni abandonner. Il a célébré dans ses vers [1] l'impératrice Catherine qui accueillit les Jésuites dans ses états :

..... quantis laudibus
Onerare cladis jesuiticæ duos
Tresve sociatos machinatores student !

1. *De arte bene valendi*, in fine.

Stolide triumphant quod viros qui publicæ
Totos saluti huc usque se devoverant,
Fulmen vibratum ab arce Romana, nihil
Tale metuentes, desubito percusserit
Dejecerit que de suo miseros statu.
At illa celebris usque quaque hinc ultimas
Ab orbis oras Imperatrix Russiæ
Catharina profugis et suo quærentibus
Idonum lenimen infortunio
Præbuit asylum et beneficam obtulit manum.... .....
Hinc mutuæ inito charitatis vinculo
Facile coaluit et suas ut antea
Rediviva cœpit societas leges sequi,
Habere propria Templa, proprios præsules,
Collegia sua suaque seminaria,
Plenamque alumnis rite formandis domum.
Hac ego beneficæ motus indulgentia
Reginæ et ipsis vetere conversantium
Sub Regula sodalium virtutibus,
Statueram a Patria longius recedere
Ac sedem amænam ceteroqui et commodam
Linquere.
Sed onustus annis septuaginta tribus
Tam longam inire tamque difficilem viam [1]
Si non refugerem, forsan imprudentiæ
Crimen apud æquos judices incurrerem...

Le Père Desbillons resta donc à Mannheim. L'Électeur l'attacha comme chapelain à son service personnel ; mais il écrivait à son frère qu'il voulait malgré tout rester révérend Père. C'est la dernière lettre qu'il lui adressa ; elle est du 17 février 1774.

1. Difficilis illa præsertim videtur si spectem ad libros quorum mihi numerus excedit tredecim millia.

Je suis charmé, mon cher frère, d'apprendre de vous-même que tout notre monde est en bonne santé. Malgré mes malheurs, je me porte aussi bien et mieux peut être que jamais. Chacun ici m'en fait compliment; et je répons que c'est l'ouvrage de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui n'abandonne jamais ceux qui sont enrôlés sous ses étendarts. Depuis que je suis dans le Palatinat, j'ai fait deux chûtes très violentes, qui pouvaient me donner la mort; et il ne m'en est pas resté la moindre incommodité. La première du haut d'une échelle, la seconde sur du verglas. Ma tête qui devait naturellement porter à l'une, et à l'autre, se soutint je ne sais comment. Vous m'appelez encore jésuite dans l'adresse de votre lettre : je vous en sais gré; car c'est un nom qui sera toujours dans mon cœur. C'est apparemment en qualité de François que vous croyez qu'il m'est dû. Cela est bon pour nos pères qui sont en France, parce que, si les nouvelles qu'on nous mande sont vrayes, aucun Évêque ne leur a fait signifier le bref du pape : mais on me l'a signifié à moi, ainsi qu'à nos pères allemans; je ne suis donc plus jésuite; parce que, quoique ce ne soit là qu'une affaire de discipline, je dois me soumettre aux ordres de mes supérieurs légitimes, qui ne veulent plus que je porte ce beau nom. Appelez-moi Révérend Père tout court : cela me suffit. Quelques-uns ont voulu m'appeler monsieur l'abbé; je les ai rembarrés comme il faut; et ils n'y ont plus retourné. Tout prêtre peut s'appeler Révérend Père. Ce qu'il y a de plus pour moi, c'est qu'aucune puissance ne peut m'empêcher d'être religieux, c'est-à-dire, consacré à Dieu d'une façon spéciale, non par des vœux solemnels, puisque le pape les a annulés, mais par un dévoûment et des pratiques, dont je suis le maître. Notre Électeur ayant nommé des commissaires pour régler ce qui regarde notre collége, il leur a dit qu'il se réservoit ma personne et celle du doyen des jésuites de la province, vieillard respectable, de quatre vint deux ans, et qu'il voulait qu'on nous laissât tous deux vivre tranquilement dans notre maison et dans

les chambres que nous y occupions, avec un frère, qui sait le françois, pour nous servir l'un et l'autre. Notre pauvre père Recteur a été délogé et envoyé à Neustat, à six lieües d'ici. Notre père Provincial reste avec nous, mais simple soldat. Mon vieux compagnon de quatre-vint deux ans a été deux fois provincial, deux fois député à Rome, etc. C'est encore, malgré son âge, un des plus beaux hommes et des plus sensés et des plus aimables qu'on puisse voir. Nous vivons, et mangeons au refectoire, comme auparavant; mais nous sommes presidés quant à l'extérieur, par un prêtre externe, qui s'est campé dans la chambre rectorale, qui est fort belle. L'Électeur, voulant, à ce qu'il a dit publiquement m'attacher à son service, m'a mis au nombre de ses chapelains, après cependant m'avoir fait demander secrètement si je n'y avais point de répugnance. Cela n'était pas trop de mon goût; mais je ne pouvais ni honnêtement, ni prudemment me refuser à ces marques de sa bonté et de son attention. J'ai cependant obtenu dispense du service, c'est-à-dire, d'officier aux saluts, messes hautes et basses devant leurs Altesses Électorales. Le bon souverain m'a seulement prié de dire quelquefois la messe basse quand j'en serai requis, et d'assister aux processions et à quelques autres cérémonies.

La destruction de la compagnie de Jésus est, mon cher frère, la plus forte épreuve où je me sois jamais trouvé. Dieu m'a soutenu et me soutient tous les jours. Je m'évertüe le plus que je peux pour être guay; car je sais que notre souverain maitre ne veut pas que nous montrions de la tristesse lorsque nous avons l'honneur d'être persécutés pour la justice : *Hilarem datorem diligit Deus. Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesus contumeliam pati.* Je me souviens d'avoir vu Terrasse votre fils ainé, lorsqu'il n'était qu'un petit marmot, chanter et pleurer en même tems. Allons, lui disiez-vous, lorsqu'il crioit pour quelque petitte infortune, chante ta petitte chanson. Le bambin, pleuroit, san-

glottoit, et chantoit tout en même temps. Bonne leçon. *Ex ore infantium*, etc. Je suis trop vieux maintenant pour pleurer, je ne sanglotte pas non plus, mais il me survient sans cesse de terribles impressions de tristesse. Alors je m'efforce de chanter; et je chante en effet lorsque je suis seul.... Savez-vous, mon cher frère, ce qui me console le plus dans mon malheur? C'est que l'épreuve ou je suis me détache de la terre et me dispose petit à petit à passer tranquillement, comme je l'espère, à une meilleure vie. J'ajoute que je comte toujours que tôt ou tard les jésuites reviendront. Adieu, mon cher frère.....

Après cette dernière lettre de 1774, le Père Desbillons resta six années entières sans écrire à personne des siens. Il faut dire que personne non plus, sauf peut-être sa sœur la Carmélite, ne prit la peine d'écrire à cet oncle qui était cependant l'illustration de la famille. Son frère, le procureur Terrasse, était mort sans qu'aucun de ses neveux eût songé à lui faire part de cette triste nouvelle. Mais en 1778, M. Terrasse des Vaslins[1] fut choisi par le roi pour être membre de l'administration provinciale[2]. Il se rencontra aux assemblées avec ce que la province avait de plus considérable. On lui demanda avec l'empressement le plus flatteur des nouvelles du savant jésuite dont il avait l'honneur d'être le neveu. Ce fut certainement avec le plus cruel embar-

1. L'aîné des fils du procureur du roi.
2. L'Assemblée provinciale du Berry était une création du roi destinée à être « par la primauté de son établissement le modèle de ces institutions paternelles qui associent les lumières des peuples au pouvoir du souverain. » (Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale du Berry, tenue à Bourges dans le courant de septembre et d'octobre 1780. Bourges, Christo, 1781.)

ras qu'il se vit contraint d'avouer que les nouvelles les plus récentes qu'il en eût étaient déjà vieilles de six ans. Cette petite mésaventure le décida à écrire au Père Desbillons la lettre suivante dans laquelle il la lui raconte fort naïvement :

« Je sais le respect que je dois aux douceurs de vo-
« tre solitude ; je ne la troublerais pas aujourd'hui si
« je n'y étais engagé par tout plein d'honnètes gens.
« Arraché moi méme à la mienne pour ètre un des dé-
« putés à l'administration de ma province, j'ai été
« forcé de faire des connaissances auxquelles je ne
« m'attendais pas. Comme vous êtes infiniment connu,
« chacun me demandait de vos nouvelles : Premié-
« rement, Monseigneur l'Archevêque, notre prési-
« dent ; M. le marquis de Chabrillant, M. le marquis
« de Lancosme, M. de Marécreux, comte Le Groing
« et tant d'autres de la ville de Bourges, de vos
« anciennes connaissances, dont le catalogue serait
« trop long. Je vous avoue mon cher oncle, que le
« rouge plus d'une fois m'a monté au visage ne pou-
« vant répondre que négativement. J'avais l'air d'un
« homme qui avait des torts avec vous, mais cependant
« quand on savait, soit par le Père Servière, soit par
« d'autres que M[e] de Saint Benoit, n'était pas plus
« instruite que moi, on ne savait que penser. Je disais
« pour mes raisons, qu'uniquement occupé par votre
« salut, vous regardiez comme mort tout ce qui n'était
« pas Dieu. Tous me répondaient qu'il n'était point
« incompatible de suivre sa loi et de se souvenir de
« ses anciens amis. Enfin, que sais-je ? mille autres
« réflexions dont je ne me souviens plus. Je forma i

« dès ce moment le projet de vous écrire pour soulager mon cœur ; car, si je l'ai un peu différé, c'est en vérité la crainte de vous fâcher. Cet obstacle levé, il ne reste plus que mon amour propre à combattre, mais quelque sauvage et peu française que soit ma diction c'est le langage de mon cœur et un oncle excuse et pardonne tout.

« Vous saurez donc, mon cher oncle, que depuis cinq ans, je demeure aux Vallins, éloigné comme vous voyez, de toute fâcheuse société. Je coule des jours purs et tranquilles, enveloppé de ma tendre famille, aimé de ma femme, qu'ai-je à faire de ce tourbillon du monde agité ? Content du revenu que mes pères m'ont laissé, je ne demande à la Providence que quelques années, bonne santé pour élever mes chers enfants ; ma fortune suffisante pour moi, divisée en cinq sera petite pour chacun d'eux, mais leur éducation est la seule chose qui m'occupe. Vos fables sont le trésor dans lequel je puise sans cesse. Quelle douce satisfaction pour mon cœur d'y retrouver ces leçons de sagesse, que m'enseigna le cher auteur de mes jours. Quelles délices pour moi, d'enrichir mes enfants de cette moisson précieuse qu'a semée votre main. Non, quelqu'éloigné que vous soyez de nous, votre génie veillera toujours sur notre bonheur. Que j'aime voir ces prés, ces bois où vous conduisaient sans dessein vos douces réflexions. Ici on respire le même air que respirèrent vos premières années. Hélas où sont les témoins de ce bonheur tranquille ? Chères têtes, vous n'êtes plus ! Pardonnez, mon cher oncle, si je verse des larmes. Je sens que la philo-

« sophie est trop faible pour les essuyer. La religion « seule peut rendre l'âme forte. Venez, ou du moins, « ne nous oubliez pas. Tous les jours, sur l'autel du « Seigneur, vous offrez un sacrifice digne de lui. De- « mandez les grâces dont nous avons besoin. Songez « que vous êtes la seule lumière qui nous restiez ; et si « la tendresse et les respects peuvent toucher votre « cœur, accordez votre amitié à celui qui est pour la « vie... »

Voici la réponse du Père Desbillons :

Votre lettre, mon très cher Neveu, m'a fait un vrai plaisir par les marques de bon cœur et de bon esprit que j'y ai remarquées. Mais vous y touchez un article, qui m'a fait une impression des plus douloureuses. Votre réticence ne m'a pas laissé un instant dans l'incertitude sur la mort de votre père. Je suis surpris que Madame de Saint Benoist ne m'ait pas instruit de la mort d'une tête si chère, elle qui n'avait pas manqué de m'apprendre celle de votre mère et celle de ma sœur de Sainte Rose, votre tante. Mais il ne faut se troubler de rien et ne songer qu'à se soumettre en tout à la volonté de Dieu. Je suppose que le cher défunt a eu le temps d'être muni de tous les secours de l'Église. Vous ne m'instruisez d'aucune circonstance. J'espère que Dieu lui aura fait miséricorde : j'ai déjà dit néanmoins plusieurs messes pour le repos de son âme et je continûrai encor longtemps à lui accorder les mêmes suffrages. Vous me parlez, mon cher Neveu, de votre état actuel, de votre femme et de vos enfants d'une manière qui me donne beaucoup de consolation, à cause de l'intérêt que je prens à tout ce qui vous regarde : mais vous auriez dû, ce me semble, me dire aussi quelque chose du reste de la famille. Vous m'apprenez que vous êtes député à l'administration de votre province ; vous me parlez de monseigneur l'Archevêque de

Bourges, comme de votre président : Tout cela ne veut-il pas dire que vous êtes membre de cette administration et conseiller du troisième ordre ? En ce cas, je trouve votre poste fort honorable, surtout dans l'âge peu avancé où vous êtes. Vous voilà donc Seigneur des Valins : je connais parfaitement bien tout ce pays-là : Mais ne deviez vous pas me dire ce que l'on a ajouté à ce domaine ? Avez-vous Chérigny, les Girauds et la Brosse, comme arrondissement ? A qui sont èchus les Billons, Chambon, Coudron, Le Marais, Reland etc., etc ? Et vos frères et vos sœurs, quel est leur sort ? Une autre chose que je voudrais savoir c'est comment vous vous trouvez de la maisonette des Valins ? Vous y aurez fait sans doute quelques changemens, car vous y seriez trop à l'étroit si elle était encore telle que je l'ai vue autrefois. Vous me mandez que vous êtes retiré du monde et que vous vivez content dans votre retraite occupé de vos soins domestiques. Je vous en fais mon compliment. Ce genre de vie doit vous épargner bien des chagrins ; et l'essentiel, c'est qu'il est le plus sûr pour votre salut. Cette situation est tout à fait de mon goût : car je suis ici dans une solitude qui étonne tous ceux qui vivent et s'agitent autour de moi. Ma demeure n'est pas au palais Électoral mais au Collége qui y est attenant. Les jésuites l'occupaient autrefois : on a mis des prêtres séculiers à leur place et l'on m'a permis de vivre avec eux en payant pension. Quand je dis que je vis avec ces bons prêtres, cela se borne au domicile et à la nourriture. Nous sommes convenus de nos faits : je descends au Réfectoire une demi-heure après qu'ils se sont mis à table : je garde ordinairement le silence pendant tout le repas : s'il faut parler quelquefois, je n'en fais aucune difficulté ; mais ce n'est qu'en latin parce qu'aucun de mes convives ne sait le français ; et que je n'ai pas cru devoir apprendre l'Allemand. Je ne me mêle point de leurs affaires. Je ne les trouble en rien : Je reste toute la journée renfermé dans ma chambre. Je me porte parfaitement bien : Ils en sont charmés, ils m'en félicitent

quelquefois et se montrent toujours fort empressés à me rendre les petits services dont j'ai besoin. Vous m'invitez, mon cher Neveu, à retourner au pays natal. Je vous remercie de votre attention mais la chose ne me paraît pas faisable non pas tant à cause de mon âge qui sera de 70 ans au mois de janvier de l'année prochaine; qu'à cause de la nombreuse bibliothèque qu'il me faudrait faire transporter. J'avais six mille volumes en arrivant dans le Palatinat et depuis que j'y suis, j'en ai acquis près de quatre mille autres. Enfin, quelque bonne que soit ma santé je ne puis vivre encore longtemps et ma principale occupation n'est plus qu'à me préparer tous les jours au grand voyage de l'Éternité. Votre lettre m'a fait connaître que vous aviez les sentiments que doit avoir un vrai chrétien. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous y maintenir jusqu'au dernier moment de votre vie. Comtez sur mes prières pour vous, pour votre femme, et pour vos enfants : Je ne croyais pas être si connu que vous me le mandez : Je vous prie de témoigner ma reconnaissance aux personnes distinguées qui ont daigné vous demander de mes nouvelles, et surtout présentez mon profond respect à Monseigneur l'Archevèque. Dites enfin mille choses de ma part à toute notre famille, à mes anciennes connaissances, à tous ceux qui vous parleront de moi. Adieu mon cher Neveu, je suis bien sincérement, votre trés humble et trés obéissant serviteur.

DESBILLONS.

A Mannheim, 6 mars, 1780.

Écrivez-moi quand vous le jugerez à propos. Je recevrai toujours vos lettres avec bien du plaisir. On ne me connait ici que sous le nom de Pére Desbillons; vous pourrez cependant m'appeler Monsieur l'Abbé tant qu'il vous plaira : peu importe. Mon adresse est au Collége Électoral, à Mannheim.

Je ne crois pas que M. Terrasse des Vaslins ait usé, même une seule fois, de l'invitation que lui adressait son oncle de lui écrire. Le Père Desbillons dut rester, jusqu'à sa mort, sans nouvelles de sa famille ni de son pays. Et cependant, même dans ses dernières années, le souvenir de la petite ville où il était né, de la rivière qui l'arrose, des forêts qui l'entourent, était encore chaud dans son cœur. C'est avec des accents lyriques que dans l'*Ars bene valendi* [1] sa muse célèbre les chevreuils de la forêt de Châteauneuf et les perches du Cher.

O fertile solum, ô terra frumenti ferax !
O nobis olim tantum, at helluonibus
Nunc aulicis et publicanis cognita
Nemora, capreolis omnium longe optimis
Habitata ! Sedes ô bona ! ô Castrum Novum !
O Patria ! percas quæ tibi optimas Caris
Idem ille pisces generis omnis sufficit
Quos nemo spernat, proprium quippe hoc habet
Gratum ut saporem piscibus vilissimis
Ipsis que porro gardionibus ingerat.

Sur la vie du Père Desbillons à Mannhein, il faut lire la biographie de Maillot de la Treille. C'est un contemporain, un témoin, un ami qui nous dit la réserve avec laquelle le Père Desbillons usa de la faveur de l'Électeur Palatin; qui nous conte ses occupations, ses amis, ses conversations, sa gaieté, ses pieuses pratiques, et enfin ses derniers moments. Le Père Desbillons mourut à 78 ans d'une hydropisie de poitrine, le 29 mars 1789.

1. Mannheim 1784.

« Il voyait approcher la mort sans rien perdre de sa « tranquillité. Il avait mis ordre à tout et il était prêt à « partir quand Dieu l'appellerait. Ses amis et Messieurs « les prêtres du college ne le quittèrent pas. Il aimait « à les voir, à les entendre, à leur parler, mais comme « un homme qui n'attendait que le moment du départ. « Le 15 mars, il s'efforça encore de monter à l'autel ; « ce fut pour la dernière fois. Le 16, il signa et con- « firma son testament. Le 17, on lui administra le « saint viatique qu'il reçut en produisant tous les actes « de la plus vive foi et du plus fervent amour et le len- « demain l'extrême onction. Il répondit aux prières « par lesquelles l'Église anime la confiance des mou- « rants avec une tendresse de dévotion qui tira les « larmes de tous ceux qui étaient présents : « N'en « faisons pas davantage, nous dit-il, les Pères du dé- « sert nous conseillent de vivre et de mourir avec sim- « plicité, sans nul éclat. » .... Son agonie n'a point « paru pénible. Le 19, à deux heures après-midi il « expira dans son fauteuil sans efforts et sans agita- « tion. Le 21, son corps qui inspirait encore de la vé- « nération fut transporté dans l'église de la Cour et « déposé par un nombreux clergé avec toute la pompe « des cérémonies funèbres dans le caveau destiné à la « sépulture de ses anciens confrères. »

Le prélat Maillot de la Treille fut chargé d'annoncer à M. Terrasse des Vaslins, comme au représentant de toute la famille, la mort de son oncle. Il lui envoya la biographie qu'il venait de faire paraître et une copie authentique du testament. La famille était absolument deshéritée, en vers latins, il est vrai, en fort beaux vers ; était-

ce une suffisante consolation ? La lettre que répondit M. Terrasse exprime des pensées très désintéressées et très honorables, quelque regret cependant de n'avoir pas reçu le moindre objet ayant appartenu à son oncle. Il serait facile d'en fixer la date, si par hasard elle eût été omise, par le style empreint de cette sensibilité un peu affectée, volontiers emphatique, qui est si caractéristique de cette époque.

Mai 1790. — « Monsieur, si j'ai senti une secrète joie en « lisant la note sur la vie du P. des Billons que vous « avez eu la complaisance de me faire passer, je n'ai pu « m'empêcher d'y mêler quelques larmes. En effet, « quelque soit l'éloge d'une personne qui me fût chère, « mon cœur ne voit qu'à regret le vide affreux qui me « sépare de lui pour jamais. Oui, au portrait que vous « en faites, je reconnais le frère de mon père. Pendant « environ trois mois que j'ai passés avec lui à la cam- « pagne, il me faisait l'amitié de m'instruire et je lui « dois le peu de connaissances que j'ai. Son abord « était aussi facile que sa morale était pure. Qu'il était « bon pour moi, de puiser sans contrainte à la source « du vrai ! mais le moment fatal arriva bientôt : Il « part ; il quitte pour jamais sa famille qui l'aimait et « qui peut-être aurait été digne de le fixer, si, de plus « grands intérêts dans sa façon de voir, ne l'avaient « forcé de l'abandonner. Abandonner ! quel mot ! — « Un père, une famille entière dont les mœurs, j'ose « le dire, ne contrariaient point les siennes. Non, nous « ne méritions pas un oubli aussi absolu.

« Gardez-vous de croire que je blâme le don qu'il « a fait à la maison où il a fini ses jours, au contraire,

« je l'approuve ; mais, ne nous avoir rappelés dans ses « dernières volontés, qu'en supposant que nous ou les « nôtres, serions courbés sous le poids de la plus af- « freuse misère !

« Non, avec le secours de la Providence, nous pou- « vons nous passer dans notre médiocrité, de celui de « mains aussi étrangères [1] et si j'ai éprouvé quelque « amertume en lisant le testament, ce n'est pas, je le « répète, la valeur numéraire du mobilier dont nous « sommes privés, qui me l'a causée.

« Oui, la moindre marque de bon souvenir m'eût « presque consolé de sa mort... Une froide image... « J'eusse dit en la voyant tous les jours : c'est là cet « homme dont on dit tant de bien. Venez mes enfants, « vous avez droit d'imiter ses vertus ; ouvrons le livre « de ses fables, le seul qui soit entre vos mains ; goû- « tons y ensemble les leçons de sagesse qu'il y a ca-

1. Cette hypothèse, si invraisemblable, que les neveux du Père Desbillons pussent avoir besoin des secours des Lazaristes de Mannheim se réalisa pourtant, cinq ans seulement après la mort du testateur. En 1794, les deux fils de M. Terrasse, durent partir comme volontaires. Ils étaient incorporés dans la 2e Compie du 1er Baton de la 9e demi-brigade, division Lefebvre, armée de Sambre-et-Meuse. Le 23 septembre 1795 la ville de Mannheim, qui avait une garnison autrichienne, capitula devant les troupes françaises commandées par Pichegru. Les communications étaient interrompues entre les deux rives du Rhin ; les deux volontaires de la 9e demi-brigade ne recevaient rien de France et étaient à la lettre *in gravibus malis indigentiæ*. Ils frappèrent à la porte des Lazaristes, mais furent très mal accueillis. Cependant, ce qui serait un peu contradictoire, M. le Vicomte de la Guère m'a dit que, pendant l'émigration, son grand-père, M. de Bengy, avait visité Mannheim et qu'on lui avait fait voir avec une grande vénération la chambre qu'avait habitée le Père Desbillons et la table où il écrivait ses fables.

« chées sous la plus aimable naïveté. Le vieillard et « le jeune homme y trouveront sans peine le fil pré- « cieux qui conduit à la vérité. Et plutôt, hélas! on « pouvait devenir vertueux en voyant seulement le « tableau d'un brave homme.

« Pardon, Monsieur, si, n'étant pas connu de vous, « je vous trace ingénuement la situation de mon âme. « Je sais que vous n'avez nul besoin de cette peinture: « mais, moi je ne puis m'empêcher de vous écrire. « Vous étiez l'ami de mon oncle et j'ose vous assurer « que l'exhérédation que j'éprouve ne diminuera en « rien la vénération que j'ai pour sa mémoire.

« Je suis, etc... »

A cette lettre, Maillot de la Treille répondit de Munich le 14 juin 1790. Il entre dans quelques détails sur la manière dont le Père Desbillons avait fait son testament ; et il annonce l'envoi d'une médaille d'or de 25 ducats et d'un portrait du Père Desbillons.

« Munich, ce 14 juin 1790.

« Monsieur, les larmes et les regrets dont vous honorez la mémoire du R. P. Desbillons me paraissent faire l'éloge de votre cœur, de votre manière de voir et de penser. Vous aurez vu par la Notice que j'ai publiée de lui, à mes dépens, que je n'ai pas d'autres sentiments sur son compte que ceux dont vous me faites part ; vous savez comme moi comment avec un carac-

tère vrai et une morale pure le Père Desbillons, aussi bon religieux que grand littérateur, avait sa façon de voir les choses. Son testament en est une suite naturelle. S'il a consulté ses amis avant de le composer, il n'a point suivi leur opinion et ne le leur a point lu ; s'étant contenté de leur dire qu'il l'avait composé en vers, sans omettre aucune des formalités usitées en cette sorte de composition. MM. les Lazaristes, en considération du public, et les pauvres ont été ses seuls et uniques héritiers. Il n'est aucun de ses amis, aucune de ses connaissances qui puisse se vanter, pas même son confesseur en qui il avait mis sa confiance depuis plus de 15 ans, d'avoir reçu en legs et durant le cours de sa vie, la moindre brochure de sa part ; si ce n'est un exemplaire de chaque livre qu'il publiait.

« Étant venu le mois passé, ici, Monsieur, pour y faire ma cour à S. A. E., j'ai pris la liberté de lui rendre compte de votre lettre. Ce prince vraiment grand, bienfaisant et généreux a ordonné qu'on me remit une médaille d'or de la valeur de 25 ducats que j'ai ordre de vous faire tenir comme une marque du cas qu'il faisait du R. P. Desbillons. Je vous prie de m'en indiquer la voie, et je m'acquitterai de cette commission immédiatement après mon retour à Mannheim. J'ai fait tirer à mes dépens une copie de son portrait, je viens d'ordonner à Mannheim qu'on m'en fasse une autre de la grandeur et du contour de la médaille qui vous est destinée et je la joindrai à votre envoi. Soyez assuré que je ne puis rien effectuer de mieux en votre faveur.

« J'ai l'honneur d'être avec une parfaite estime et un dévouement sincère, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le P. MAILLOT de la TREILLE. »

L'envoi de l'Électeur « consistant en une boëte contenant une médaille d'or représentant son A. S. E. Palatine et de Bavière et S. A. madame l'Électrice son épouse, et en outre la miniature du feu Père Desbillons » arriva à fort bon port, par le chariot de poste de Metz à Châteauneuf, à la fin d'août 1790. La médaille portait en exergue :

CAROLUS. THEODORUS. DEI. GRATIA. COMES PALATINUS. RHENI. UTRIUSQUE. BAVARIÆ. DUX. SACRI. ROMANI. IMPERII. ARCHIDAPIFER. ET ELECTOR. JULIÆ. CLIVIÆ. MONTIUM. DUX. ELISABETHA. AUGUSTA. ELECTRIX. PALATINA. BOJCA.

En 1793, on fit savoir à Monsieur Terrasse qu'il ne conserverait pas sans danger le portrait d'un prince qui était entré dans la coalition contre la république française. Il dut déposer la médaille sur l'autel de la patrie. Le citoyen Fauvre Labrunerie en accusa réception par une lettre datée de la Convention, à midi, le 3e jour du 2e mois de la République française [1], et ainsi conçue :

« J'ai reçu ce matin à 10 heures, citoyen, la médaille

1. 24 octobre 1793.

d'or que vous m'aviez annoncée, à 11 heures elle était déposée sur l'autel de la patrie. Je vous en remets ci-jointe la preuve authentique. Veuillez la faire passer aux citoyens Terrasse.

« Je suis très fraternellement votre concitoyen,

« Fauvre Labrunerie. »

Le portrait est aujourd'hui la propriété de M. Désiré Dubois, l'un des héritiers de M. Mayeul Terrasse de Labrosse.

FIN

APPENDICE

CATALOGUE

DES OUVRAGES IMPRIMÉS DU R. P. DESBILLONS [1]

I. — *Epicedium in obitum Caroli Poræi, sacerdotis e societate Jesu.*
1° Parisiis, 1741, in-8°.
2° Dans l'édition des *Tragédies* du P. Porée, Paris, 1745.

II. — *Ad Eminentissimum Fredericum Hieronymum de la Rochefoucauld cardinalem creatum, Festi senarioli.*
Avarici Biturigum, J.-B. Cristo, 1747.

III. — *Eminentissimo S. R. E. cardinali Frederico-Hieronymo de La Rochefoucauld, archiepiscopo Bituricensi e legatione romana reduci gratulatur regium B. M. collegium societatis jesu* [2].
Biturigis apud J.-B. Cristo, collegii societatis jesu typographum et bibliopolam, MDCCXLVIII, in-8°, pp. 23.
(Une ode latine — triomphe de la rose sur la violette — cinq pièces latines.)

1. Ce catalogue est presque entièrement dressé d'après le R. P. Sommervogel, s. j.
2. Voir page 188.

IV. — 1re éd. *Fabularum æsopiarum libri quinque.*

Glascuæ, in ædibus academicis excudebant Robertus et Andreas Foulis, MDCCLIV, in-12, pp. 108.

2me éd.... *Editio nova emendatior.*

Parisiis, excudebant H. L. Guerin et L. F. Delatour, MDCCLVI.

(Cette éd. contient en plus de l'éd. de 1754 une table, quelques notes préliminaires, un avertissement et une nouvelle fable.)

4e éd.... *Auctore P. des Billons.*

Oxonii e typographio Clarendoniano, 1757, in-8°.

5e éd. *Francisci-Josephi Desbillons, e societate jesu, fabularum æsopiarum libri quinque priores, diligenter emendati, editio tertia quam solam auctor agnoscit.*

Parisiis, typis J. Barbou, viâ San-Jacobeâ, sub signo Ciconiarum, MDCCLIX, in-12.

6e éd. *Fabularum æsopiarum libri decem diligenter emendati. Post editionem tertiam Parisinam, quam solam auctor agnoscit, prima in Germania.*

Augustæ Vindelicorum et Friburgi Brisg. Sumptibus fratrum Ing. et ant. Vagner 1763, pp. 268.

7e éd. *Franc. Josephi Desbillons, soc. Jesu, Fabulæ aesopiæ curis posterioribus omnes fere emendatæ accesserunt plus quam* CLXX *novæ; tum etiam observationes grammaticæ præsertim complures et index copiosus : nec desunt, expressæ ex ære inciso hominum ac pecudum figuræ elegantes.*

Mannhemii, typis academicis MDCCLXVIII, 2 vol., pp. 615.

(Gravures d'Egid Verheeft).

8e éd. *Francisci-Josephi Desbillons fabulæ æsopiæ curis posterioribus omnes fere emendatæ quibus accesserunt plus quam* CLXX *novæ — quinta editio.*

Parisiis, typis J. Barbou, viâ Mathurinensium, MDCCLXIX, in-12.

9e éd.... *Sexta editio*, Parisiis, typ. J. Barbou, viâ Mathurinensium MDCCLXXVIII, pp. XXXVI, 504, in-12.

10e éd.... Augustæ Vindelicorum, Vagner, 1778, in-8o.

11e éd.... Mannhenii, 1792, in-12, 2 vol.

12e éd. *Phædri Augusti liberti fabulæ, nova éditio, cum selectis P. Desbillons fabellis, notis gallicis et prosodiæ signis adornata. A. M. D. G. (ed. du P. Loriquet.)*

Lugduni, Rusand, 1817, in-18, pp.VIII, 164.

(Réimprimé, Lyon, 1817, 1829. Paris et Lyon. 1860, 1862, 1863, Lyon; Pelagaud, 1867, 1876, in-32 pp. VIII, 114,)

13e éd. *Phædri Augusti liberti Fabularum æsopiarum libri V, juxta editionis Brotier, Desbillons, Lemaire, Dresler probatissimorumque Phædri interpretum, quibus accesserunt selectæ P. Desbillons fabulæ.*

Turonibus, apud A. Mame et filium, 1885.

(Plusieurs fables du P. Desbillons ont été imprimées à la suite du Phèdre du P. Brottier. Lyon, Périsse, 1886, in-18.)

V. — 1o *Fables choisies traduites en françois par l'auteur.* Francfort-sur-Mein, 1768, in-8o.

2o *Fables du Pere Desbillons traduites en francois avec le texte latin corrigé de nouveau par l'auteur.*

Mannheim de l'imprimerie académique, M.DCC.LXXIX pet. in-8o, 2 vol., pp. 279, 247.

3o *Fables du P. Desbillons traduites en François par le même avec le latin corrigé de nouveau.*

A Strasbourg et se vend à Liège de l'imprimerie de J. F. Bassompierre 1779, in-12 pp. 234, 204.

4o... *Nouvelle édition*. Mannheim, de l'imprimerie de l'académie, 1781, in-8o 2 vol.

5° *Fables du Père Desbillons.— Traduction nouvelle. —Augmentée d'une trentaine de fables qui n'avoient pas encore été traduites.*

Paris. Aug. Delalain, successeur des Barbou et des Lallemant, 1809, 2 vol. pp. 209, 227.

(La traduction est de M. Pannelier, ancien professeur.)

6° *Desbillons fabeln ein Deutsches lese oder lateinisches uebungsbuch für junge anfänger, in hinsicht auf ihre bildung ausgewählt von A. X. Weinzierl.*

Munchen, Lindaver, 1782, in-8°.

(Il y a une traduction allemande de P. J. B. Andres.)

7°... *Herausgegeben von G. Gail... Zweite auflage.*

Munchen, Lindaver 1821, in-8°.

(C'est la traduction de Jean-Georges Prandel.)

8° *Fabulæ æsopiæ in deutsche reimen übersetzt von Jos. J. Pracht.*

Munchen, Lentner, 1800, in-8°.

9° *Æsopischer fabeln* 15 *bücher.*

Augsburg, Daisenberger, in-8° 2 vol.

10° *Alb. X. Weinzierl fabeln nach Desbillons zum nutzen und vergnügen mit einer vorrede begleitet von G. Gail.*

Munchen, 1792, in-8°.

11° Munchen, Lentner, 1800, in-8°.

12° *Favole di Desbillons e di Fedro, volgarizzotte dall abbate Ilario Casarotti già C. R. Somasco.*

Lugano, coi tipi Veladini et comp. 1841, in-12, pp. 34.

(Ce ne sont que quelques fables.)

(Ed. donnée par Francisco Calandrini.)

13° *Esope en trois langues ou concordance de ses fables avec celles de Phèdre, Faerne, Desbillons et Lafontaine et autres fabulistes* (*par Morin*).

Paris, Leprieur, 1803, in-12.

VI. — 1° *Phædri Aug. Liberti fabularum Æsopiarum libri quinque. Cum notis et emendationibus Franc.*

Josephi Desbillons ex ejus commentario pleniore desumptis.

Mannhemii in bibliopolo novo aul. et acad. 1786. (nunc apud Tobiam Loeffler, in-8°, pp. 61, 120.

(On trouve dans cette éd. la permission du provincial datée de Bourges, 12 mai 1761.)

2° Autre édition, papier plus fort, texte interligné, pp. 162, index et pièces préliminaires, pp. 79.

3° *Phedri Augusti liberti fabulæ cum notis emendationibus F.R.Gios. Desbillons ex ejus pleniore commentario desumptis. Tertia editio, cui accessere adnotationes Gallicæ.*

Parisiis apud Duprat Duverger 1807, in-12, pp. 82.

Avertissement de l'éditeur ; notice sur Desbillons ; præfatio, Prima disputatio ; de vita Phedri ; II. de fabulis Phedri ; III. de fabularum Phedri editionibus, pp. LXVI.

4° *Phædri augusti liberti fabulæ æsopiæ ad optimorum librorum fidem editæ cum variarum lectionum delectu et nondum vulgatis Desbillonii notis. Curavit C. Zell.*

Stuttgardiæ, sumptibus C. Hoffmann, 1828, in 8° pp. XXXII, 133.

VII. — 1. *Projet sur les nouvelles éditions qu'on pourrait faire de quelques auteurs latins pour l'usage du duc de Bourgogne.* — 2. *Lettre à M. Fréron ou apologie d'un petit ouvrage du P. Jouvency intitulé: Appendix de diis et heroibus poeticis.*

Mannheim 1776, in 8°

VIII. — 1° éd. *Nouveaux éclaircissements sur la vie et les ouvrages de Guillaume Postel par le père Des Billons de la compagnie de Jésus.*

A Liège, chez J. J. Tutot, MDCC. LXXI, pp. 161.

2° éd... A Liège chez J. J. Tutot, et à Paris chez la veuve Babuty, rue de la Huchette, maison

du Sr Rogier, à la manufacture d'Aubusson, MDCCLXXIII.

3e éd... Mannheim, 1773.

IX. — *Histoire de la vie chrétienne et des exploits militaires d'Alberte Barbe d'Ernecourt connue sous le nom de madame de Saint-Balmont, par le P. Des Billons, de la C. de Jésus.*

A Liège, chez J. J. Tutot, MDCCLXXI, pp. 10. 157.

2e éd... A Liège, chez J. J. Tutot, et à Paris chez la veuve Babuty, rue de la Huchette, maison du Sr Rogier, à la manufacture d'Aubusson, MDCCLXXIII, pp. 10, 157.

(L'indication de l'éditeur est le seul changement.)

X. — 1e éd: *Ars bene valendi, auctore franc. jos. Terrasse des Billons.*

Heidelbergiæ ex officinâ Joann Viesen univers. typogr. MDCCLXXXVIII.

2e éd... *Auctore Fr. Jos. Des Billons, editio nova.*

Mannhemii, sumptibus Tobiæ Loeffler, 1809, pp. 68.

XI. — 1° *Carmen de pace christiana sive de hominis felicitate. Auctore franc. jos Terrasse des Billons.*

Mannhemii, typis academicis, MDCCLXXXIX, in 8° pp. 86.

2° *Gedicht von dem christlichen frieden aus dem latein übersetzt unter aufsicht J. Mayers' von den edelknaben zu Pfalzbaiern.*

Mannheim, 1790, in 8°

XII. — *De imitatione Christi libri IV ad veram lectionem revocati, et auctori suo Thomæ a Kempis canonico regulari ordinis sancti Augustini denuo vindicati per Franciscum Josephum des Billons.*

Sumptibus novæ academiæ typographicæ electoralis, 1780, in 8°

(12 ff. lim. n. ch.; præfatio conspectus operis, disputatio quæ librorum de imitatione Christi auctorem esse Thomam a Kempis ostenditur pp. 56; texte pp. 300; Index lectionum quæ in editione Parisiensi anni 1773 in-12 et optimorum exemplarium auctoritati et ipsius auctoris ingenio stiloque adversâri videntur: pp, 301-388; 1 ff. errata.)

2e éd... *Editio nova.* Mannheim, academ Buchhandlung, 1807, in 8°

3e éd. Mannhemii, sumptibus Tobiæ Loeffler, 1809 in 8°

(Il y a une traduction allemande de la disputatio par le P. M. Denis.)

XIII. — *Lettres d'un savant de Strasbourg sur la bibliographie instructive de M. de Bure.*

XIV. — *Francisci josephi des Billons Miscellanea posthuma ab auræ latinitatis nitorem et exquisita morum præcepta luce dignissima; præmittitur brevis biographia auctoris, cum privilegio Cæsaris.*

Mannhemii typis Hospit. Civici, 1792, in 8°.

(Privilegium en allemand : Vita francisci des Billons pp. V à XVIII : Testamentum ; lettre de Chailloudelin au sujet de l'avis exul ; fables pp. 1 à 80 ; monita philosophica pp. 80 à 144 ; Schola patrum, sive patrum et liberorum indoles emendata pp. 144 à la 213e et dernière.)

XV. — *Divers articles dans les Mémoires de Trévoux.*

XVI. — *Des P. Franz Joseph des Billons rede über den Zustand der franzœsischen literatur zu seiner zeit von G. Fr. Græff z. director des Grossh. Lyceums.* Mannheim, 1852, in-8°.

(Fr. j. Desbillons oratio, studendi scribendique formam in Gallia factam esse deteriorem quam ex manuscriptis nunc primum edidit G. F. Gräff — à la dernière page : Inscriptiones quas statuæ Heildelbergensi Electoris Caroli Theodori subjiciendas concinnavit.)

XVII. — *Cantiques spirituels*, 6 feuilles volantes imprimées à Nevers chez R. Pinardeau.

CATALOGUE

DES MANUSCRITS DU P. DESBILLONS, A MANNHEIM

Le P. Desbillons devait, quand il mourut, faire imprimer une partie de ces ouvrages. L'abbé Klein, professeur de rhétorique au collége de Strasbourg, devait en surveiller l'édition.

1. *In tribuenda vel deneganda ingenii laude quam errare proclive sit. Oratio academica*, un livret 35 pages.
2. *Litteræ nunc in Gallia formam perfectiorem an deteriorem vindicant. Oratio.* 1 cah. 18 p.
3. *Phædri aug. liberti fabulæ æsopiæ libri V, recensuit et explanavit F. j. Desbillons*, s. j. præfatio, 1 cah. pp. 29.
4. *Variæ lectiones ad Phædrum*, pp. 269.
5. *Commentarius ad Phædrum*, 2 cah. pp. 88, 166[1].
6. *Vers de la première comédie de Térence restitués à leur mesure; une partie de la deuxième.*
7. *Fragments de M. T. Varron, variantes et collations.*
8. *Philologiana*, pp. 2.
9. *Varia*, pp. 6.
10. *Selecta philosophorum veterum placita*, pp. 11.
11. *Appendix ad selecta, carmina sex.*

11 bis *Daphnis. Ecloga ad cardinalem de la Rochefoucauld.*

12. *de Ligeri exundante — ad amicum epistola.*
13. *Iter nivernense, stylo horatiano.*
14. *Annibal tragœdia*, 2 cahrs pp. 299, 1319.
15. *Schola senum, comædia* (en prose).

1. Edit. p. Gräff, voir catalogue imprimé, nº XVI.
2. Ed. en partie ou extrait p. Zell, voir catalogue imprimé, nº VI, 4º.

16. *Fabulæ*, pp. 10.
17. *Hymne à sainte Jeanne de Valois*, (latin).
18. *Senes emendati*, (fragment d'une rédaction en vers du n° 15).
18 bis. *Fortor sui anxius, fabula comica* (fragment).
18 ter. *In obitum M. D. Comitis de Maquire Epicedium.*
19. *Poetæ latini recentiores, — observationes criticæ*, gros recueil de pièces.
20. *Histoire critique de la littérature latine*, pp. 61.
20 bis. *Jugements et ouvrages de différents auteurs sur l'histoire et la langue des Romains* :
21. *Lettres du P. Desbillons à l'Électeur* : 1. 2. (envoie ses observ. crit. sur l'éd. de Corneille. « je me suis imaginé que mes défauts pourraient consister dans un ton de censure trop vif, trop hardi, trop peu proportionné à la médiocrité de mes talents et à la supériorité de ceux de mr de Voltaire » 3, 4, 5).
21 bis. *Observations critiques sur quelques endroits de la nouvelle édition de Corneille intitulée : Théâtre de Corneille avec des commentaires, etc. etc. etc.* 1764, pp. 72.
22. *Réponse aux doutes nouveaux de M. de Voltaire sur le testament attribué au cardinal de Richelieu.*
23. *Critique de différents ouvrages de Voltaire*, 1 livret assez fort.
24. *Réflexions critiques du P. des Billons sur le système mythologique de Pluche.*
25. *Mélanges littéraires.*
26. *Réflexions et notes critiques sur divers ouvrages de Voltaire; le système de la nature de Mirabeau; lettres de madame la comtesse de la Rivière*, qq. feuilles.
27. *Histoire du P. Mayeul, jésuite, banni Dieu sait pourquoi*, pp. 5.

28. *Notes critiques, philosophiques et grammaticales sur quelques auteurs français.*
29. *La foi dévoilée par la raison*, qq. feuilles.
30. *Le régiment de la calotte*, chanson.
31. *L'oiseau exilé*, traduction de la fable de l'avis exul.
32. *L'abbé Damis*, chanson.
33. *Promenade à cheval.*
34. *Lettre à Chapelain.*
35. *La folie et la raison*, chanson.
36. *Les rois*, chanson.
37. *La leçon*, chanson.
38. *Le jugement aux enfers du père Garasse*, chanson.
39. *Conaxa.*
40. *Les visites*, chanson.
40bis *Le pêcheur*, chanson.
41. *Les dieux mécontents de leur sort*, chanson.
42. *Les acteurs de la princesse de Gentilly.*
42bis *Les Ex jésuites.*
43. *Les martyrs des Indes*, chanson.
44. *Le misanthrope*, chanson.
44bis *Le Novice.*
45. *Dom Quichotte envoie Sancho à Dulcinée.*
46. *Les Blancs*, chanson.
47. *La princesse turlure bat la caisse*, chanson.
48. *Réception du P. Chapelain à l'Université de Bourges.*
49. *Pot pourri.*
50. *Les Perruques de l'Oratoire.*
51. *La princesse Turlure et ses feinteurs.*
52. *L'Hermite de Gentilly.*
53. *Le Talapoin.*
54. *Le Carme des Billettes.*
55. *Le vieux turlurier repentant.*
56. *Les plaisirs de Gentilly.*
57. *Chanson et chansonnette.*

58. *Baraser*, chanson avec couplets.
60. *Le Misanthrope*, comédie en prose, pp. 33.
61. *L'école des oncles*, comédie en 3 actes, en prose.
62. *L'emporté*, Comédie en 3 actes en vers, pp. 66.
63. *L'éducation négligée*, Comédie en prose, avec Intermèdes.
64. *Annibal.*Tragédie française en prose, traduite du latin avec prologue en vers.
65. *École des pères*, Comédie en vers, (inachevée.)
66. *Ecole des vieillards*, prologue en vers.
67. *L'homme du temps passé*, 5 actes, vers.
68. *L'éducation négligée*, prologue.
69. *Bouquinet et Trottin*, deux scènes comiques contre les bibliophiles, avec des notes savantes, pp. 2.
70. *L'œil et l'oreille*, *ænigma*, dialogue en vers alternativement français et latins.
71. *Vers sur sa tabatière* renfermant le portrait de l'Électeur Charles Théodore.
72. *Notes manuscrites* de Guyet sur Virgile.
73. *L'école du Sage*, imité d'un poème latin du P. Desbillons, par le chev. de Caux, 1766.
74. *La voix publique, à M. le comte de Couturelle*, épître par le même, avec envoi au P. Desbillons.

CATALOGUE

DE LA CORRESPONDANCE CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE DE MANNHEIM

I. — *Lettres de Foncemagne.* — 1 — 25 avril........ — 2 — 20 octobre 1764.— 3 — 9 janvier 1765.

II. — *Lettres de Fréron.* — 1re — 1764 (Édit du roi, restauration des Jésuites,– livres– Dorat, Dudoyer, Colardeau, Doyen, le petit abbé envoient mille amitiés,a reçu lettre de Mme de Pompignan.)–2e— ..... (Les Jésuites allemands ont peu d'égard pour les Jésuites Français, le p. Fégon, p. de Francfort, chanson sur l'Université de Bourges, voir p. 191.) — 3e —.... 1764 (annonce son mariage, apologie de la latinité du P. Jouvency, pension de 200 livres). — 4e — 1765 (amitiés de la Mise d'Albert, des Ormes, de Vozelles, d'Arnaud.) — 5e — .... (a tiré une lettre de change sur l'abbé Maillot pour le transport de la bibliothèque). — 6e — 1765 (amitiés de Mme de Brancas, Barbier etc.) — 7e — 1766 (est tracassé, à cause de son attachement aux jésuites, aff. Valart, voir p. Édition des fables, voir p. 202. « Je ne vous parle pas du P. de Servières il a touché son argent, le premier commis m'a montré sa procuration adressée à un M. de Bengy de Bourges. » — 8e — .... — 9e—24 décembre 1766 « Votre frère m'a envoyé un bel et bon chevreuil. Vous avez un grand neveu à Paris.... » voir p. 252. — 10e — 20 juin

1767. (Jésuites Espagnols, aff. Valart.) — 11e — 1767 (Valart.) — 12e — 5 mai 1768 (embarras d'argent de sa sœur, Mme de Fontenet.)

III. — *Epitre en vers du chevalier de Caux*, v. p. 225.

IV. — *Lettres de Barbou.* — 1re — 15 mai 1766 (depuis dix-huit mois nous avons quitté la rue Saint-Jacques et demeurons rue des Mathurins). — 2e — 16 septembre 1776 (comme je viens de fondre un caractère, je désirerais en donner l'épreuve à vos fables). — 3e — 5 déc. 1766 (querelle avec Valart, envoie l'Eucomium Morice. « Je voudrais éditer vos fables ; je prierai M. Querlon et de Wailly d'en relire les épreuves »). — 4e — 20 janv. 1767 (querelle avec Valart...) — 5e — 25 avril 1767. — 6e — 5 juin 1767 (querelle Valart, l'abbé Hefflin, d'Olivet). — 7e — 9 sept. 1767. — 8e — 25 nov. 1767 (« le P. Desbillons est prié de dire franchement s'il préfère des livres ou de l'argent pour ses honoraires », v. p. 201). — 9e — 29 janv. 1768 (querelle Valart, j'ai vu votre neveu...) — 10e — 8 avril 1768 (rage de Valart contre de Querlon, envoie critique des fables). — 11e — 6 février 1769 (la brochure de Mr Colini ne se vend pas. On me ferait plaisir de m'en débarasser [1]). — 12e.

V. — *Anonyme.* — (il n'a pas été question de supprimer votre apologie du P. Jouvency, P. Griffet, P. de Neuville, affaires d'Espagne, P. Pignatelli, affaires de Sardaigne, roi de Prusse).

VI. — *Anonyme.* — 1re — 8 janv. 1767 (La Chalotais, Jésuites lorrains). — 2e — 9 avril 1767 (courage

1. Colini. *Histoire du Palatinat.*

des Jésuites lorrains, mort du P. de la Cour). — 3e — 13 juin 1768.

VII. — *Anonyme.* — D'une dame. — 4 juin 1767 (la marquise du quai, la dame de la rue Cassette).

VIII. — *Lettres signées la Révérende ou la Soupirante.* — 1re — 1er octobre 1764. — 2e — 17 avril 1765. (« vous avez une dose de gaieté qui se fait entrevoir dans votre stile epistolaire..., je ne puis m'empêcher de rire en vous lisant »).

IX. — *Anonyme.* — 22 août 1764 (« j'ai découvert par ma chère comtesse un abbé Le Seigneur pour vous faire tenir cette lettre »).

X. — *Anonyme.* — D'une dame. — 1, 3 septembre 1767. — 2e — 8 janv. 1768.

XI. — *Lettre de la Mise d'Albert.* — 1re — 5 mai 1764, (« je viens de vendre ma terre »).

XII. — *Lettre du P. Leforestier, dernier assistant de France.* — 1re — 9 décembre 1769, datée de Rome. (Affaires avec le St-Père, le pape tombe de cheval à la cavalcade de prise de possession le 26 nov.)

XIII. — *Lettre de du Mersan.* — 1re — 2 janv. 1772 (envoi de fables : l'aigle, la linotte et l'étourneau; l'aigle et la fauvette ; « la linotte est une jeune veuve de grande naissance, la fauvette sa cousine, l'aigle c'est moi.. ».) — 2e — 15 janvier 1772.

XIV. — *Lettres de S. M. J. de Brancas.* — 1re — 19 avril 1764 (« au collège Louis-le-Grand il n'y avait pas moyen de vous arracher de votre galetas ») — 2e

— 24 avril 1764 (mort de Mme de Pompadour).
— 3e — 4 déc. 1764 (aff. des jésuites).

XV. — *Lettre de M. Sigosque, vicaire général,* datée de Mâcon, 3 août 1761.

XVI. — *Lettre signée Louis Eug. D. de Wasserioss,* 6 avril 1772. (Félicite sur sa victoire sur M. d'Odune.. « de quel droit un ministre du roi peut-il empêcher un jésuite de se plaindre en Allemagne du tort qu'on lui a fait en France. Aff. de l'avis exul. »)

XVII. — *Lettre de la marquise de la Porte.* Voir p. 248.

XVIII.— *Lettres de M. Terrasse.* — 1re — 29 avril 1768. — 2e — 10 juillet 1773. Voir p. 252.

XVIIIbis.—*Lettre de M. Terrasse des Vaslins.* — 1re — 18 février 1780. Voir. p. 271.

XIX. — *Lettre du P. Roos,* jésuite, datée de Heidelberg, 4 février 1768 (envoi d'une fable).

XX. — *Lettre de de la Borde,* datée de Mayence 25 décembre 1768. (« Mes petits élèves apprennent vos fables dans la traduction en attendant qu'ils puissent les lire en latin. »)

XXI. — *Lettre de de Brocquevielle,* supérieur du séminaire de Tours 18 avril 1764. (« La marquise n'est plus, elle est morte dans la nuit du 14 au 15 de ce mois ». Aff. des jésuites.)

XXII.— *Lettre du P. de Servières,* Rome 20 avril 1768.

XXIII.— *Lettre du P. de Maguire,* Spire 10 avril 1767.

XXIV.— *Lettre (en vers latins) du P. de Marolles*, Orléans 28 février 1759.

XXV. — *Lettre d'Alosius Centurionus*, (le P. Centurione général de l'ordre.) Romæ 7 jul. 1756.

XXVI.— *Lettre signée Bettinelli*, Verone 6 février 1760.

XXVII.— *Lettres de l'abbé Lambinel.* — 1re — De société avec M. Vebb, gentilhomme anglais. Strasbourg 18 mars 1783. (Imitation de J.-C. Offre dissertation du P. Ghesquière.) — 2e — 1er mai 1779. (A découvert à Carlsruhe l'édition de Jean Gerson, petit in-4e de 1488. Amitiés du Chevalier Van-Erst-bonn.)

XXVIII.— *Lettre signée Hœfflin*, Paris 5 juin 1767. (Commissions de Fréron ; de Brancas ; J. Thomas).

XXIX. — *Anonyme*, 3 novembre 1766. (Longue lettre très curieuse d'un savant littérateur.)

XXX. — *Lettre en vers fr. de Lechapelain, jésuite proscrit.*

XXXI. — *Deux épîtres en vers latins de Claude Griffet, d. d. Fixæ Andegav. postridie non. Febr. et XII Kal. Maj.*

XXXII.— *Divers hommages en vers latins au P. Desbillons.*

TESTAMENTUM

Ætate possunt qualibet homines mori,
Sed vivere diu, qui diu vixit, nequit.
Ego igitur, anni quem esse morti proximum
Fere octo supra septuaginta admonent,
Decrevi, in isto sano adhuc dum corpore
Mihi mens vigescit sana, testari et palam
Exponere, quo sit res mea omnis in loco,
Et quæ sit erga hanc ultima voluntas mea.
Ante omnia Deo gratias ago maximas
Habeoque, quod me christianis, et piis,
Et religioni catholicæ addictissimis
Debere vitam voluerit parentibus :
Hi disciplinis instruendum idoneis
Me tradidêre jesuitarum in manus
Qui me subinde non recusarunt suam
In societatem admittere, indignum licet.
Edoctus ergo veritatis cognitâ
Incedere viâ, reposui imis sensibus
Principio, et usque colere conatus fui
Supereminentem hominis-Dei scientiam.
Hinc porro didici subjicere placitis novi
Federis et almæ dogmatibus ecclesiæ
Rite obligatam mentis et animi fidem :
Ideoque veræ, Christus ipse quam suo
Sanguine sacravit, religionis omnibus
Misteriis quodcumque rationis meæ
Lumen et acumen esse submissum volo ;
Trinumque et unum existere Deum, qui creat,

Et reparat et fovet, assevero firmiter,
Tam certus, ac qui evictus evidentia est :
Christique corpus, sub specie mirabili
Veraque panis exaninati latens,
Adesse nobis credo, convictus pari
Persuasione : nec minore prosequor
Fidelitate veritates ceteras,
Quas docuit, et quas profiteri nos jubet
Errare nescia christianorum schola,
Romana scilicet, instituta per Petrum,
Et soliditatem immobilis petræ exhibens.
His bene animatus incitamentis, solum
Relinquere et me societati cœlitum
Inserere disco. O sempiterna civitas,
Pulcherrima domus, plena securissimæ
Felicitatis! Hisce terris tam senem
Quid me moratur, quin statim ad te convolem ?
Corporeus, heu! me quandiu carceo graves
Inter miserias detinebit exulem?
Me vera cœlum patria jamdudum vocat :
Huc devenire cupio; Totis viribus
Huc tendo: nec obest ulla cupiditas boni
Fragilis, caduci, quod fruendum sors mihi
Offerre possit vel hominum benignitas :
Meâ ipse longâ monitus experientiâ,
Persuasum id habeo, commodis ejus modi
Utilia pauca inesse, multa noxia :
Me denique rerum siquis adhuc mortalium
Tenet amor, is perfacile dissolvi potest
Et funditus aboleri non meâ quidem
Virtute, sed Christi opitulante gratiâ.
Solutus ergo inanibus curis, gravi
Meditatione quo valerent commoda
Terrena comparata cum celestibus,
Discutere studui; et intellexi, me nimis
Cupidum fuisse colligendi plurimos,
Aliquandoque etiam sumptibus magnis, libros

Bonos, malosque, si modo ipsos raritas
Et fama faceret aliqua commendabiles :
Quos inter haud pauci inveniuntur, qui probis
Castisque moribus adversentur, et stylo
Feroci avitam religionem lancinent.
Has emere sordes, si abnuissem forsitan
Prudentius fecissem : sed sancte tamen
Jurare possum, exinde mihi damni nihil
Venisse : quin etiam aliquid emersit boni :
Hoc namque pacto me prohibere contigit
Aliquando, mercem ne sibi pararet malam·
Juvenilis ætas, qua periret funditus.
Præterea in homines spurios æque ac impios,
Ingenia qui se hujusce nostri temporis
Illuminavisse impudenter dictitant,
Inquirere, animo cum esset propositum meo,
Habere, legere scripta eorum debui.
Nunc porro gratus et bene memor, quam Deus
Tantam librorum multitudinem dedit,
Restituo totam per venerabilium sacras
Et religiosas Lazaristarum manus,
Hanc ut fideliter in suo collegio
Mannhemiensi, commodis servent locis,
Sociorum ad usus singulorum propirios,
Idoneosque ; et illud ordinabitur
Pro superioris præpositi prudentiâ.
Thesaurus hic meus, olim non inutilis
Quoniam incipit esse jam mihi superfluus,
Meâ hâc voluntate ultimâ demum mihi
Abjudicatus esto : habento jam sibi
Hunc Lazaristæ contubernales mei
Et possidento jure hæreditario !
Hac lege : Cuncti, unione constantissimâ
Se protegentes, semper in eadem domo
Libri remaneant ; nec eos unquam distrahi
Permittat ullus superior, nisi jusserit
Domini supremi vis ineluctabilis.

Nec sociorum quispiam *externis libros*
Quorum usus ipsi *competierit, commodet,*
A superiore nisi habeat *licentiam.*
Hic admonere debeo hæredes *meos,*
Id mecum in animo mihi *fuisse jamdiu*
Deliberatum, de numero voluminum
Seligere quædam, apud peritos *inclyta,*
In bibliothecâ quæ Palatina, licet
Alioqui in omni genere præstantissimis
Rarissimis que libris instructissimâ,
Desiderentur ; et ea postmodum brevi
In codicillo singula indicabimus.
Incumbat itaque hœredibus cura hæc : petant
Ab Electore Principe Serenissimo
Dignetur ut recepere testimonium
Tam tenue nostri amoris et reverentiæ.
Sunt mihi nepotes, credo, multi forsitan
E fratre vel sorore quos omnes satis
Commoda et honesta spero fortuna frui.
Si qui tamen, ut est rerum in hoc fragili statu
Humana semper conditio variabilis,
Gravibus paterent indigentiæ malis
Nostrisque Lazaristis innotescerent,
Hos, ne benignam denegent miseris manum,
Precor, at piam pro tempore afferant opem.
Quidquid pecuniæ in meis reconditum
Loculis, mearum pariter quidquid vestium
Sudariorum, indusiorum, laneæ
Vel canabinæ denique supellectilis
Quidquid repertum fuerit, pauperibus volo
Distribui ; et ista perfici, antequam suum
Cogatur anima linquere mea carcerem :
Severum ut illi propitiantes judicem
Extremo agone me laborantem adjuvent.

Franc. Joseph Desbillons.

Mannhemii, 16 martii 1789.

P. S. Herd., Supremi Aulæ Concordantiam hujus copiæ

Electoralis Palatinæ magisterii Comissarius.

vidinalæ cum originali suo attestor.

Mannhemii die 30ma martii 1789.

In fidem. P. Esser actuarius statuum Aulæ Electoralis juratus.

Reverendus Dominus Franciscus Josephus Des Billons in testamento suo propria manu scripto et hodierna die subscripto inter alia declaravit, quod ab hæredibus suis de numero voluminum ex Bibliotheca sua quædam apud peritos inclita seligerentur et in Bibliotheca Electorali Palatina Mannhemii desiderarentur illuc extraderentur. Proposuerat insuper brevi in codicillo singula vindicare. Cum vero supra nominatus dominus testator modo ægrotat, et an divina providentia tempus illi codicillum illum perficiendi concessura sit, nescit: Coram subscriptis testibus declarat voluntatem suam esse, ut dicti hæredes sui illos libros rarioris editionis qui in nominata Bibliotheca Electorali Palatina non extant, et judicio domini Bibliothecarii apparatum librorum ibidem asservatorum ornare possunt, illuc extradant:

Mannhemii die decima sexta martii 1789.

Franc. Jos. Des Billons.

F. V. Weiser qua testis.
J. Mez qua testis.
J. A. Mathy qua testis.

F. S. Herd, Supremi Aulor Electoralis Palatinæ Magisterii Commissarius.

Copiam hanc vidimatam suo originali conformem attestor.

Mannhemii die 30 ^{ma} martii 1789.

In fidem. P. Esser, actuarius statuum Aulæ Electoralis juratus.

NOTE

SUR DEUX OBJETS D'ORFÉVRERIE ÉMAILLÉE

Par HENRY PONROY

De tout temps, mais particulièrement au moyen âge, l'orfévrerie a tenu une place considérable dans la décoration des palais, l'ornementation de l'ameublement, et des vêtements, voire même, le harnachement des chevaux.

Si l'on ne pouvait encore admirer dans les Musées et les collections particulières, les armures richement ciselées et damasquinées, les émaux de tout genre et de toutes formes, les merveilleux bijoux d'or et d'argent, il serait impossible de se faire une idée, même lointaine, du luxe déployé par les grands seigneurs, dans les siècles passés.

Malheureusement, un grand nombre de ces précieuses reliques est aujourd'hui disparu, et les monuments de ce genre que la terre nous rend trop rarement n'ont gardé le plus souvent qu'un pâle reflet de leur brillant éclat d'autrefois.

Le médaillon que nous possédons et dont nous allons parler, a été trouvé à Bourges, ou tout ou moins dans les environs; nous en avons la certitude. Il fut décou-

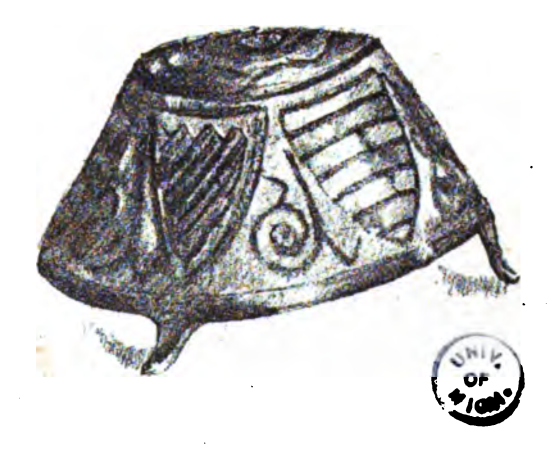
vert en terre avec une boucle dentelée en cuivre doré, privée de son ardillon, de 0,050 de diamètre; et un petit objet de cuivre émaillé, à peu près de même dimension, mais tellement oxydé que nous n'avons pu déterminer à quel usage il avait été destiné.

Ce médaillon, dont nous donnons un excellent dessin dû au crayon de notre collègue M. Pierre de Goy, d'après les photographies, qu'avec sa complaisance habituelle, M. Octave Roger a bien voulu faire, était couvert, lorsqu'il nous fut apporté, d'une patine si épaisse, qu'il était impossible à première vue de distinguer un objet de quelque intérêt.

Nous devons d'ailleurs nous en féliciter, car si l'oxydation l'a fort endommagé, elle l'a aussi préservé de la ruine. Il n'est pas douteux, en effet, que si l'inventeur eût aperçu la plus petite trace de dorure il eût immédiatement procédé à un nettoyage, où l'acide aurait joué le principal rôle, et l'eût ainsi complètement détérioré.

Notre bijou dont l'état de conservation laisse passablement à désirer, est en cuivre rouge fortement doré, et émaillé. Il est en forme de rosace légèrement allongée, présentant sur son contour, six lobes demi-circulaires, alternés avec six autres saillies anguleuses, ouvertes de quatre-vingts degrés environ. Ce contour est garni d'un rebord très épais, encadrant l'intérieur. De l'extrémité des saillies anguleuses se détachent six petites ailettes rondes munies chacune d'un rivet en cuivre doré comme le reste. Ces appendices tout en contribuant à l'ornementation du bijou servaient à fixer la bordure sur la plaque du fond. Enfin, dans le haut de cet objet, destiné à être suspendu, est une





boucle très forte et cependant usée et. cassée, faisant corps avec la bordure.

Au centre du cartouche ainsi encadré, est un personnage assis, se détachant sur fond d'or quadrillé. Sa figure de trois quarts est tournée à sa gauche, (droite du spectateur), et il montre de ses deux mains, tournées également à sa gauche, une légende :

ESPERA IN DEO

Cette légende réservée dans une bande d'or uni en forme de fer à cheval, entoure le fond quadrillé, sur lequel se détache le personnage, formant ainsi une sorte d'arcade.

Les lettres, en émail noir, appartiennent à la minuscule gothique de la fin du XIVe siècle.

De chaque côté de la légende, et pour remplir les lobes de la rosace, se trouvent deux palmettes d'or, sur fond d'émail vert opaque.

La tête, (dont les traits sont en émail noir), le cou et les mains du personnage ont été réservés dans une lamelle d'or. Quant à la robe, il n'en existe malheureusement plus trace, l'émail dont elle était composée étant complètement disparu. Enfin, à la base, de chaque côté de la robe, sont des losanges piqués de points, d'or, sur fond d'émail noir.

Ainsi qu'il est encore facile d'en juger, cette pendeloque, au sortir de l'atelier, devait être fort belle, et jeter un très vif éclat, ce à quoi, surtout, l'artiste qui l'a fabriquée, nous semble avoir visé. Il avait en effet poussé si loin le désir de produire un objet brillant,

que l'or qui domine dans son travail, est de tons différents ; et qu'il avait disposé dans l'émail noir des lettres de la légende, des paillettes bleues et vertes, dont on distingue encore quelques-uncs.

Quant à l'usage de notre bijou, il nous eût été fort difficile à préciser, si le savant directeur du Musée de Cluny, dont la compétence est si grande en ces matières, ne nous avait renseigné à son sujet, avec une bienveillance dont nous ne saurions trop le remercier.

Nous avions été frappé dernièrement en admirant les belles vitrines de ce Musée, par une suite de huit médaillons reliés les uns aux autres, et présentant une analogie absolue, comme faire, forme, et dimension avec celui qui nous occupe. Même grandeur, même rosace comme encadrement, même boulonnage; le sujet seul différait. Chaque médaillon au lieu d'un personnage et d'une légende, portait au centre comme décoration, un écusson armorié.

Or M. Darcel a bien voulu nous faire connaître que cette espèce de chaîne achetée récemment par le *Musée* de Cluny, en Angleterre, était une martingale du XIV[e] siècle ; et que notre pendeloque lui semblait *provenir* d'un harnais; ajoutant, qu'il en avait acquis une de même genre, en même temps qu'un mors de *cheval* du XIII[e] siècle, en fer doublé de cuivre doré avec bossettes en émail champlevé.

Il semble d'après ces données que notre bijou a dû aussi faire partie d'un harnachement de cheval.

Cette pièce devait être suspendue au cou, et retomber sur le poitrail de l'animal, de même que les Maures suspendaient au cou de leurs montures, soit des croissants

de métal, soit de larges disques dorés, garnis parfois de pierres précieuses, comme les Arabes suspendent encore au cou de leurs coursiers des dents d'animaux et particulièrement des défenses de sanglier, montées en argent; de même enfin que les chevaux de nos officiers portent sur le poitrail, retenu par des courroies, un large bouton doré, sur lequel est inscrit le numéro du régiment.

Tout concourt du reste à nous confirmer dans cette opinion.

D'abord et surtout, la composition de la martingale du Musée de Cluny; la structure, nous ne dirons pas grossière, mais d'une solidité exagérée, inadmissible pour un bijou ordinaire ; puis aussi le rebord boutonné entourant la pendeloque, qui semble avoir été placé avec un si haut relief, pour protéger l'or et l'émail du sujet des coups et frottements qu'il devait subir dans l'usage auquel il était destiné.

Il n'est pas, jusqu'à l'appendice servant de boucle, qui ne vienne à l'appui de notre thèse. Cette boucle, très épaisse, très solide, est, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, usée à la partie supérieure et cassée, et si notre pendeloque eût été destinée à quelque personnage, alors même qu'elle eût été portée durant de longues années, il est matériellement impossible que l'appendice qui la supportait ait pu être cassé par ce simple usage.

Cette usure qui nous paraît insolite, s'explique donc par le mouvement saccadé et continu, que pouvaient occasionner la marche et le trot d'un cheval, à un objet de cette nature.

Il semble étrange, à première vue, qu'un pareil ornement, avec une telle légende, ait été fait pour l'équipement d'un cheval ; mais lorsqu'on lit les vieilles chroniques, les descriptions des joutes et tournois dans lesquels les chevaliers étalaient un luxe si prodigieux, on demeure convaincu qu'une semblable attribution n'a rien que de très naturel.

Au premier aspect ce médaillon, dont le personnage est un peu barbare, paraît remonter à une époque reculée.

Il n'est cependant pas très archaïque, et ne nous semble pas avoir vu le jour avant la seconde *moitié* du XIVe siècle, peut-être le commencement du XVe, comme le prouve la légende, dont les lettres n'*affectent* pas les caractères antérieurs à 1350.

Quant à la forme du bijou lui-même, on *la rencontre* partout au XIVe siècle : dans les tapisseries, les peintures murales, en architecture, ainsi qu'en numismatique où l'espèce de cartouche en forme de rosace fait son apparition sous Philippe IV, dans les *monnaies* dites : *masse d'or*.

L'origine ne peut laisser de doute, non plus, après la communication qu'a eu l'extrême obligeance de *nous* faire, M. Darcel, qui a vu plusieurs pièces semblables à celle que nous possédons, dans la collection d'un amateur de Séville, M. de Goyena.

Ce détail, rapproché de la comparaison *de notre* pendeloque, avec la martingale mentionnée plus haut, et qui, d'après M. A. Franck du *British museum,* porte les armes d'une famille espagnole, nous fait penser que notre objet a été fabriqué en Espagne.

La légende même : ESPERA IN DEO, ne rappelle-t-elle point la langue de nos voisins?

En effet, il n'est guère admissible que les ouvriers de cette époque qui fabriquaient de nombreux objets religieux sur lesquels fort souvent figuraient des légendes, eussent commis le barbarisme *Espera!*

Du reste si à l'heure présente, *il n'y a plus de Pyrénées,* elles n'étaient point infranchissables au moyen âge, et les relations de la France avec l'Espagne, à cette époque, étaient très fréquentes, et sont attestées par un grand nombre de textes [1].

Tout nous porte donc à affirmer que notre médaillon est de provenance espagnole, ce qui n'en atténue ni l'intérêt ni la beauté.

Le second objet sur lequel nous appelons l'attention de la Société a été découvert récemment à Bourges, rue des Arènes, lors des terrassements pratiqués pour la construction d'un égout [2].

C'est un petit pied, en forme de tronc de cône, porté sur trois pattes recourbées, découpées à la base dans le métal; cuivre rouge.

Il mesure 0,035 de hauteur; 0,060 de diamètre, à la base, et 0,030 de diamètre de plate-forme.

C'est, pensons-nous, un travail champlevé sortant

1. *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXII. 1re et 2e livraisons. p. 51.
2. Cet objet a été acquis par le Musée de Bourges.

des ateliers de Limoges, qui furent, comme on sait, au moyen âge, un des centres principaux de fabrication de l'orfèvrerie en Europe.

Ce pied, qui ne nous paraît pas avoir une base assez forte et assez bien assise, pour un chandelier, a dû supporter un petit reliquaire, ou plutôt une croix.

La plate-forme, percée d'un trou entouré d'un bandeau d'or uni, est décorée de deux zones d'émail, dont on distingue difficilement la couleur, séparées par une ligne d'or ondée.

Comme ornements le pourtour latéral comporte six écussons, épargnés sur fond d'émail incolore. Ces six blasons dont trois portent les mêmes armoiries, sont alternativement disposés. Se touchant au *sommet*, ils s'écartent nécessairement à la base, suivant la pente du cône, et cet écartement, est rempli par un *rinceau* d'or réservé. A la base est un ruban doré comme les trois pieds.

Les armoiries figurant dans ces écussons sont, pour trois blasons : d'argent, à trois fasces d'azur, peut-être de sinople.

Les trois autres sont : de.... à trois bandes d'or, à la bordure engrêlée de......

Les écussons furent très fréquemment employés, aux XIIIe et XIVe siècles, par les artistes limousins *comme* motif de décoration. On les reproduisait pour perpétuer le souvenir de donateurs généreux, mais *souvent* aussi des blasons de fantaisie étaient représentés sur des objets sacrés ou profanes, dans un simple *but* d'ornementation.

Quoique nous n'ayons pu découvrir les *familles* aux-

quelles appartenaient les armoiries décrites, nous sommes porté à croire que ce ne sont point des armes de fantaisie.

Quant à la fabrication de cet objet, elle peut remonter à la seconde moitié du XIIIe siècle. La forme d'abord, la composition du décor ensuite, puis le rinceau placé entre les écussons nous permettent d'avancer qu'il n'est pas antérieur à cette période, et serait plutôt postérieur.

Malheureusement, de même que pour notre médaillon, le séjour prolongé dans la terre a fait non seulement disparaître une partie des émaux, mais encore ce qu'il en reste a pris, par suite de l'oxydation, une teinte verdâtre, qui en a dénaturé presque complètement la coloration première.

LE SCEAU DU XIIIe SIÈCLE

DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉLOI DE GY (CHER)

Par le Vte ALPHONSE DE LA GUÈRE

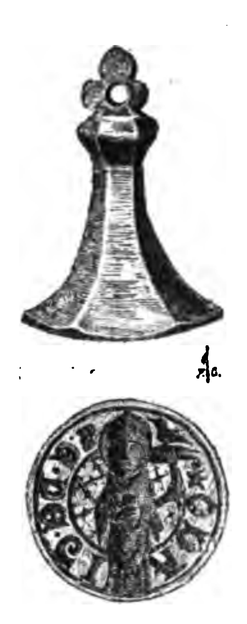
Le monument sigillaire que le hasard m'a procuré est des plus petits; mais il est intact, inédit et d'intérêt local. La matière en est des plus communes : le bronze. Ce sceau a été acheté chez un marchand d'antiquités de Bourges et sa provenance m'est inconnue.

Il se compose d'une petite pyramide arrondie par la base, hexagonale dans sa partie supérieure ornée d'un renflement et surmontée d'une bélière trilobée percée d'une ouverture circulaire. Son diamètre à la base est 0,022, et sa hauteur totale de 0,037. Une petite fleurette à quatre pétales et autant d'étamines indique sur le bord extérieur le sens de la gravure.

Entre deux cercles concentriques se lit en capitales gothiques du XIIIe siècle (E barrés, G en forme de 6 et O lunaires avec tendance quadrilataire) l'inscription suivante terminée par une fleurette :

S. E. DE GIACO.

que l'on peut lire *S(anctus)* *E(ligius)* DE GIACO ou mieux *S(igillum)* *E(cclesiæ)* DE GIACO.



Nous avons bien certainement là le sceau de la paroisse de *Saint-Éloi-de-Gy*. Le personnage figuré au centre de la circonférence confirme du reste cette attribution.

En effet, au milieu, sur un fond treillissé dont plusieurs frettes dentelées forment à chaque intersection un rectangle quadrilobé, se voit un évêque revêtu de ses ornements pontificaux, la tête coiffée de la mitre et entourée d'un nimbe de sainteté qui ne peut être que saint Éloi. De la main gauche ce personnage tient un

objet de caractère douteux, un livre peut-être, un reliquaire probablement. De la main droite, il porte un marteau à double bec au-dessus duquel se voit un oiseau parfaitement reconnaissable, quoique d'une espèce difficile à déterminer. Ce pourrait être une colombe ou un aigle, car ces deux oiseaux peuvent également servir à caractériser saint Éloi.

Saint Ouen nous dit, en effet[1], que « *saint Éloi possédait la simplicité de la colombe, n'ourdissant aucune ruse* » ; la colombe est le symbole de l'innocence, de la douceur et de la simplicité chrétienne [2], mais elle peut aussi désigner l'inspiration divine du Docteur de l'Église [3] ou même l'âme du Juste. [4] (Son ami Sulpice-le-Débonnaire, archevêque de Bourges, près du tombeau duquel saint Éloi se plaisait à venir prendre conseil, après sa mort, comme il le faisait près de lui durant sa vie.) La colombe peut être aussi un simple signe de sainteté, comme le pense M. G. Demay. Nous remarquerons en passant que les sceaux de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, de 1450, qui reproduisent la figure du saint évêque Sulpice-le-Débonnaire, l'ami de saint Éloi, le représentent

1. *Vie de saint Éloi.*

2. *Iconographie chrétienne*, par Mgr Crosnier, p. 403. Tours, Alf. Mame, 1876.

3. *Iconographie* du pape Fabien et de saint Grégoire. Miniature du manuscrit du xe siècle de la bibliothèque Cottonienne, représentant le pape Grégoire-le-Grand envoyant des missionnaires pour convertir l'Angleterre au christianisme. (Claudius, A, III.) Sciences et arts.

4. Mgr Crosnier.

assis, tête nue, nimbé, tenant sa crosse et un livre, et sur la tête la colombe inspiratrice [1].

Cet oiseau pourrait être également un aigle dont les historiens ont souvent comparé les qualités avec les vertus de l'illustre Évêque. De plus, saint Ouen raconte, et tous les auteurs ont répété après lui, comment la naissance d'Eligius, en présence d'Eucherius, son père, avait été révélée à Terrigia, sa mère, par un aigle qui, voltigeant sur son lit, poussa par trois fois un grand cri et lui annonça ainsi quelles seraient la sainteté et la réputation de celui qu'elle portait en son sein.

Ce trait spécial de la vie de saint Éloi peut faire opiner en faveur de l'aigle malgré l'insuffisance du dessin.

Quant au marteau, il a toujours été le caractéristique de saint Éloi, et on n'a qu'à ouvrir les ouvrages de Mgr Crosnier [2], des PP. Cahier et Martin [3], l'office de l'Église à la fête de ce Saint, les *Vies de saint Éloi*, par saint Ouen, Le Vasseur ou Barthelemy [4] pour s'en convaincre. On sait qu'Eligius travailla dans sa jeunesse sous les orfèvres Abbon et Bobbon, dans le magasin de la monnaie fiscale et dans la trésorerie royale, avant d'être présenté au roi Dagobert. Il devint ensuite le « *protecteur des villes ou municipes de Vermand, ville métropolitaine de Noyon et de la Flandre, de Gand et de Tournay* ».

1. *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, par G. Demay. Paris, librairie Dumoulin, 1880.
2. Loc. cit.
3. *Caractéristique des Saints.*
4. Saint Ouen, *Vie de saint Éloi*. Paris. Poussielgue-Rusand, 1847.

Si l'on consulte les offices de l'Église et spécialement l'hymne de Laudes et l'hymne des premières vêpres de la fête de saint Éloi, on voit qu'il n'y est question que de sa profession d'orfèvre : *Faber, Aurifex* [1].

D'après leur description et ce qui en est dit[2] il est présumable que la petite enclume et les marteaux conservés avec vénération dans la chapelle dédiée à sainte Madeleine du cimetière de Saint-Pierre à Douai, et à l'abbaye de Saint-Éloi, près Noyon, n'étaient que des outils d'orfèvre puisque cette « enclume ou estoc avec son enchassure ne pesait que quelques livres [3] ».

Les légendes agrémentées de la poésie des troubadours populaires mettent souvent les archéologues à la torture et ajoutent quelquefois d'une façon inconsidérée au merveilleux réel que contient l'histoire de la vie des Saints.

C'est ce qui a motivé les différents types de l'iconographie de saint Éloi :

Le premier nous représente « saint Éloi assis de profil dans une chaïère, coiffé d'un bonnet à virgule, tenant un marteau et ferrant sur une enclume le pied qu'il

1. « Omnes vicit aurificis sculpturam et ingenium. — Ædificat faber. — Miramur in Eligio pastorem, fabrum, medicum. »

2. *Vie de saint Éloi*, par Barthélemy, p. 133 ; p. 76, chap. x, note 1, livre I, p. 381, 388, chap. xii.

3. *Ibid*, p. 435. M. Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut, donne dans son *Histoire de l'orfèvrerie*, la description des principaux travaux de saint Éloi. (P. 83 et suivantes. — Bibl. du Merseilles.) Ferdinand Seré, Paul Lacroix et Burty en donnent aussi des dessins. Dernièrement M. Bapst discutait devant la Société des antiquaires de France l'authenticité d'une châsse qu'on attribuait autrefois à saint Éloi

vient de couper à un cheval qui, placé vis-à-vis, attend qu'on rajuste sa jambe [1] ».

Le second type est celui dans lequel saint Éloi serait simplement représenté sous les traits d'un maréchal-ferrant [2].

Dans le troisième type, saint Éloi figure revêtu seulement du costume épiscopal et ne porte que des emblèmes religieux[3].

Le quatrième représente ce Saint avec les attributs réunis d'évêque et d'orfèvre [4]. C'est à cette dernière catégorie que se rattache le sceau que nous avons eu la bonne fortune de découvrir. Saint Éloi y est représenté avec le costume d'évêque et porte le marteau d'orfèvre.

D'après tout ce que nous avons dit précédemment ce

1. Sceau du prieuré de St-Éloi de Paris de 1414 (G. Demay). Même représentation se rencontre quelquefois dans les monuments du moyen âge. On la voit entr'autres citée à la page 378 des *Arts au Moyen Age*, où M. Paul Lacroix décrit la sculpture du XV[e] siècle de l'église de N. D. d'Armançon, à Semur (Bourgogne).

2. Enseignes de plomb de la fin du XIII[e] siècle publiées par M. Arthur Forgeais, p. 10 et 12, 1858.

3. V. les sceaux du type de Nicolas de la Boissière, archidiacre de Noyon, en 1260, et celui de l'abbaye de St-Martin-des-Feuillants de Limoges. (Société de sphragistique, p. 258, tome I[er].) Celui de l'abbé et du couvent du monastère saint Éloi (XII[e] siècle, *ibid.*, p. 72) et l'enseigne du XIII[e] siècle, trouvée au Petit-Pont, donnée à la page 13 des *Plombs historiés*, par M. Arthur Forgeais, qui représentent saint Éloi de cette façon.

4. De même sur les sceaux de 1328, de 1384 et de 1407 de la ville de Dunkerque à laquelle la tradition donne saint Eloi pour fondateur. (Société de sphragistique, p. 338, et G. Demay, p. 336 et 337. Notice historique sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque, par Arthur Forgeais.) Celui du prieuré de St-Éloi de Paris de 1390, et celui de la nation de Picardie de 1398. (*Le Costume au moyen âge*, par G. Demay, p. 421.)

sceau de l'église de Saint-Éloi serait un des plus anciens connus de cette espèce. Il est probable que ce sceau n'aurait pas appartenu au prieuré de Saint-Éloi car, d'après MM. Chassant et Delbarre, les prieurés n'étaient pas encore érigés en titre au XIIIe siècle et leurs sceaux prenaient ordinairement la forme ovale ou ogivale (p. 153) avec la légende « *sigillum prioratus de N...* »

La paroisse de Saint-Éloi-de-Gy située à 9 kilomètres de Bourges et connue depuis le IXe siècle, est désignée par les mots *Giacum* (983), *Ecclesiæ Giacensis* (1070), et plus tard *de Giaco* (1326) [1].

L'église est formée de deux nefs accolées l'une à l'autre qui, distinctes et de deux époques différentes, ne font plus qu'un seul édifice surmonté du clocher.

Cette église, quoi qu'en ait dit l'auteur de la notice du *Répertoire archéologique du Comité diocésain* (p. 251), avait bien deux patrons, comme le démontrent la statue en pierre, fort barbare de dessin, que nous y avons retrouvée et surtout le grand tableau qui orne le fond de l'église de droite (celle des hommes, dédiée à la sainte Vierge au moins depuis 1738) et dans lequel saint Jean et saint Éloi semblent être offerts sur le même plan, dans une église gothique, à la vénération publique.

Dans cette même église se trouvent encore le banc

1. *Statistique monumentale du Cher.* — Restitution de l'archevêque Hugues. - Cartulaire de St-Sulpice, A, fol. 10; fol. 18 arch. du Cher. Accense au Recteur. — *Répertoire archéologique et hist. du diocèse de Bourges*, publié par les soins et la direction du Comité diocésain, p. 22, 223. — *Hist. du Berry*, par L. de Raynal. — Pouillé de 1766, pouillé de 1499 entre les mains de M. l'abbé Augonnet. — Catherinot.

seigneurial, l'enfeu ou tombe élevée, (autrefois) des seigneurs de Dames et les fonts baptismaux, tandis que dans l'autre, celle du prieuré [1], plus grande et plus ornée, se reconnaît bien l'emplacement du chœur des Moines et mieux disposé pour les grandes cérémonies.

Tous ces faits et toutes ces observations me donnent lieu de conclure qu'il y eut à Gy deux patrons et deux églises, l'une consacrée à saint Jean et l'autre à saint Éloi. Du reste j'en trouve d'autres preuves dans le procès-verbal où il est dit que le seigneur de Dâmes avait seul, en 1654, la prérogative « de placer un banc dans l'église sous la voûte qui sépare l'église *du prieuré* de l'église Notre-Dame » (autrefois Saint-Jean).

Le nom de saint Jean se perdit petit à petit et le souvenir ne s'en conserva que par la tradition, par sa statue bien abandonnée dans un coin de jardin, par le tableau mieux conservé dans l'église, par l'assemblée qui se tenait « le dimanche qui suit immédiatement la Saint-Jean-Baptiste [2] » et enfin par l'usage qu'ont les jeunes bergères de la paroisse de tenir une chandelle allumée pendant la messe et de s'approcher des sacrements le jour de saint Jean l'Évangéliste [3].

1. Le portail est du XII[e] siècle et l'abside ornée de colonnettes avec bagues. Le chœur possède deux chapiteaux remarquables et fort semblables à ceux de l'abbaye St-Sulpice, conservés à Bourges dans une maison de la rue de ce nom.

2. Procès-verbal de la visite du cardinal de la Rochefoucauld, du 4 septembre 1738.

3. *Répertoire archéologique diocésain*, p. 259, 2e fascicule

Bien qu'il soit difficile de préciser aujourd'hui quel fut le vocable de chacune des deux églises juxtaposées, la légende de notre sceau nous permet d'affirmer qu'il se rattache à la paroisse proprement dite, placée dès lors sous le vocable de Saint-Éloi.

L'assemblée de Saint-Éloi a lieu le 1er décembre, jour de la fête du saint. La renaissance confondit si souvent saint Jean-Baptiste avec saint Jean l'Évangéliste qu'on rencontre parfois dans un même tableau les traits caractéristiques de la vie de ces deux saints. Je n'insiste donc pas sur la confusion qui a pu de même se produire dans la dévotion souvent mal éclairée des populations de nos campagnes. C'est un fait trop fréquent pour ne pas être connu de tous.

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 13.)

Par MM. BUHOT DE KERSERS, BERRY, JACQUEMET et PONROY

Notre Bulletin numismatique ne reçoit son intérêt, nous l'avons dit souvent, que de la bienveillance avec laquelle nos collègues nous tiennent au courant des rencontres heureuses qu'ils peuvent faire. Aussi croyons-nous n'être que juste en mettant leurs noms en tête de cette revue qui est en effet le résultat d'une collaboration.

GAULOISES

M. Ponroy a acquis dans l'Indre une monnaie gauloise d'argent provenant très probablement de la trouvaille de Buxeuil, près Vatan. Elle est analogue à celle que nous avons gravée, Bulletin n° 2, Pl. I, fig. 6, et décrite sous le n° 6 :

Tête à droite coiffée de sortes de godrons, avec de grosses boucles de cheveux. — ℟. Guerrier à cheval, à droite, portant un bouclier long; au-dessous main levée. Ici la main est entière et coupée droit en bas au poignet par une barre horizontale. Poids :
39 41 .... 1 ex.

M. Jacquemet a trouvé une pièce gauloise en potin. N° 21 de notre Bulletin n° 2 :

Au droit : deux têtes globuleuses adossées. — ℟. Croix aux branches recourbées.

ROMAINES

M. Ponroy a recueilli quelques belles monnaies romaines venant en grande partie du boulevard de l'Arsenal, à Bourges : un as à la tête de Janus Bifrons, — ℟. Proue de navire, à l'exergue ROMA ; quelques bronzes de Domitien, d'Adrien, un grand bronze d'Alexandre-Sévère :

IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Buste lauré à droite. — ℟. SPES PVBLICA. L'espérance debout à gauche, tenant de la main droite une fleur et de la main gauche très en arrière, relevant les plis de sa robe. S. C. Fleur de coin. Ce revers est le même que celui de la pièce d'Adrien.......................... 1 ex.

M. de Goy a recueilli aussi des pièces romaines de même provenance.

MÉROVINGIENNES

Nous avons eu connaissance de deux nouvelles monnaies sorties du trésor de saïgas, trouvé près de Charenton en 1882, et que nous avons décrit dans notre Bulletin N° 11 [1]. Ces monnaies, qui ont été acquises

1. Voy. *Mém. de la Soc.*, tome X, page 290 ; tome XI, page 280 ; tome XIII, page 242.

par M. Le Petit, de Saint-Amand, n'avaient pas été connues de nous; mais leur origine n'est pas douteuse. Nous en avons communication aujourd'hui par l'entremise de M. Gauchery.

1. CAST[RI MAGD]AINI? ou MASCAINI ou encore MASOAINI. Tête à droite, entourée d'un rang de perles et diadèmée d'un autre rang de perles. — ℟. SEGI REHTO..M. peut-être pour SIGEBERTO. La lettre finale est, à vrai dire, un E horizontal à branches égales, la traverse en haut. Dans le champ, croix surmontée d'un oméga renversé; autour, cercle de grenetis. Arg. Poids : 1g 60 c.............................. 1 ex.

2. IIOIICIATIO. (Fisci ratio?) Tête à droite. — ℟. OIIOSIO. Croix formée de cinq gros points dans un cercle de gros points, et accompagnée au 1er et 2e cantons de deux points. Arg. Poids : 1g 205 m...................... 1 ex.

ROYALES

Trois deniers au type du buste à gauche, avec la légende CARLVS REX ou CARLVS RE, ont été trouvés à Bourges et acquis, l'un par M. Ponroy, le deuxième par M. Jacquemet, le troisième par M. Berry. Cette rencontre fournit l'occasion d'étudier les monnaies à ce type très rare et qui ne paraissent pas avoir été jusqu'à ce jour observées avec un soin suffisant [1].

Or, outre les trois deniers nouvellement trouvés,

1. Le grand travail de M. Gariel sur les monnaies carolingiennes n'en signale qu'une variété décrite très sommairement.

j'en possédais un recueilli, il y a une dizaine d'années, à Thizay (Indre). M. le vicomte Charles de Laugardière en avait dans ses cartons un, trouvé, il y a une trentaine d'années, à Bourges et qu'il m'a communiqué ; enfin le Musée de Bourges en possède quatre. J'ai donc eu la bonne fortune, assez inespérée, de rapprocher sous mes yeux neuf de ces très rares monnaies [1], et l'étude que j'en ai faite m'a permis de reconnaître entre elles des différences dignes d'être notées.

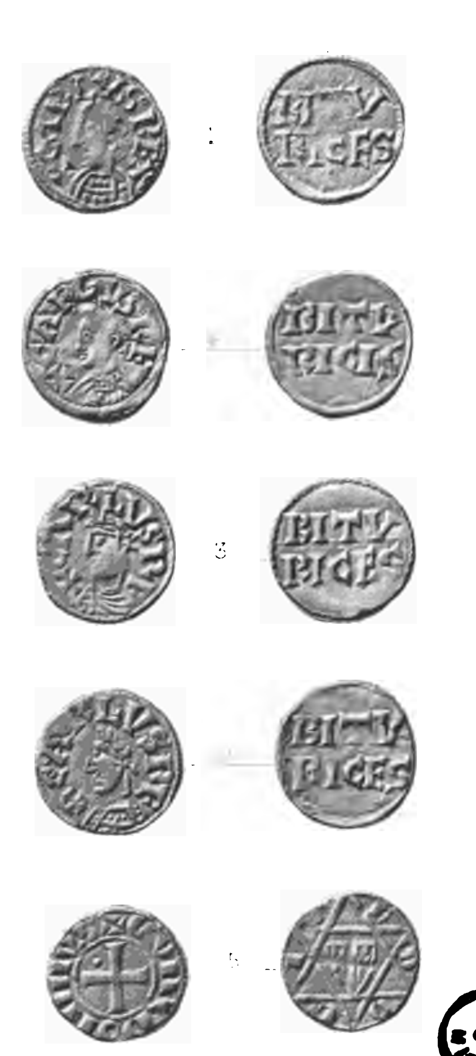
Les photogravures que nous en donnons permettent d'en juger.

L'exemplaire de M. Jacquemet porte la légende complète + CARLVS REX. Buste à gauche cuirassé ou plutôt revêtu d'une chape à bandes semées de points; autour, cercle de grenetis. — ℞. BITV-RICES en deux lignes, cercle de grenetis. Poids 1g 54. Gravé : fig. 1.................. .... 1 ex.

La tête semble laurée, quoique la frappe, qui est médiocre, ne permette pas de l'affirmer.

Ce denier est du plus haut intérêt. On sait que Le Blanc a publié et gravé, page 139, un denier à la même légende, c'est-à-dire ayant à la fois la croix initiale et l'X final, où la tête est laurée et le buste cuirassé. L'exactitude de la lecture qu'il a donnée se trouve ainsi établie, ainsi que celle de sa planche, ré-

1. Longpérier à propos du catalogue Rousseau. n'en a eu que cinq à sa disposition ; M. Gariel ne semble avoir eu que des exemplaires insuffisants; ceux du cabinet des médailles ne paraissent pas non plus de bonne conservation.



serve faite, bien entendu, de la fantaisie qui caractérise toujours ses dessins.

Mon exemplaire, celui de M. de Laugardière, celui de M. Ponroy, deux du Musée, portent la légende abrégée : + CARLVS RE. Buste lauré à gauche, vêtu d'une chape. — ℞. Même revers.......................... 5 ex.

Ce type paraît le plus répandu. On y peut rattacher : la pièce décrite et gravée par M. de Longpérier dans sa *Notice sur les monnaies françaises de Rousseau*, N° 332 ; celle gravée par Hazé dans l'*Histoire monétaire* de Pierquin de Gembloux, Pl. II, fig. 20 (probablement une de celles du Musée de Bourges) ; une pièce à la tête laurée indiquée dans la vente Dassy en 1869, n° 546 ; enfin celle donnée par M. Gariel, t. II, Pl. XXII, fig. 44, bien que sur cette dernière la couronne ne soit pas indiquée. La partie supérieure de la tête était fruste ou mal frappée sur son exemplaire, ainsi que nous le montre un estampage pris par M. Mater sur la pièce même de M. Gariel, et qu'il a l'obligeance de nous communiquer.

Nous faisons graver fig 2, un exemplaire du Musée qui est fort beau. Sur toutes ces pièces la chape est différente et chargée de points en nombre variable.

Les poids varient aussi sensiblement. Les deux deniers du Musée pèsent 1g 44c, et 1g 38c ; celui de M. Ponroy 1g 40c, celui de M. de Laugardière, sensiblement plus petit que les

autres, pèse seulement 1g 24c; du reste la conservation en est bonne et la tête de bon style. Mon exemplaire est légèrement ébréché.

Sur un autre exemplaire du Musée à la même légende abrégée, le buste est vêtu, non plus de la chape ou cuirasse, mais du *paludamentum*, à plis presque horizontaux. Ce vêtement militaire dont on trouve de fréquents exemples sur les monnaies de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, est une réminiscence tardive des traditions impériales. Cette variété doit être des plus rares. Magnifique pièce. Poids 1g 23c. Gravé fig. 3.... 1 ex.

Enfin sur deux deniers, l'un du Musée, l'autre appartenant à M. Berry, la tête est ceinte, non pas d'une couronne de laurier, mais d'un diadème formé de deux rangs de perles. Poids de celui de M. Berry : 1g 45c, de celui du Musée, 1g 36. Gravé fig. 4....... 2 ex.

Total. 9

Sans s'arrêter aux différences de coin, sensibles sur tous ces exemplaires, on reconnaît donc quatre variétés bien distinctes de ces deniers rares et intéressants, et il est bon de les signaler aux collectionneurs. Un examen attentif de pièces analogues dans les divers médaillers pourrait, sans nul doute, enrichir encore cette nomenclature.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher des poids indiqués ci-dessus, celui d'un denier au même type que nous avons décrit dans notre Bulletin numismatique

n° 2, et qui était de 1g 55c, et les pièces données par M. de Longpérier, dans le catalogue Rousseau, p. 48, et qui sont de 1g 52c, 1g 45c, 1g 42 et 1g 37 et 1g 07.

On sait les hésitations des numismates relativement à ces deniers que les uns donnent à Charles-le-Chauve, les autres à son fils Charles d'Aquitaine. Sans tenter de faire des attributions précises, toujours difficiles pour des pièces aussi peu nombreuses, l'ensemble que nous examinons permet quelques observations. D'abord la variété des coins sur neuf pièces différentes affirme un monnayage d'une certaine durée. En second lieu on peut regarder la pièce à la légende complète, comme initiale du type et la donner à Charles-le-Chauve, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, vers 838.

Par contre, la légende tronquée avec le mot RE, qui se retrouve sur les deniers au buste de Pépin II d'Aquitaine, peut être considérée comme contemporaine de ce prince (843-865). Restent les deniers à la tête diadèmée, qu'il serait certainement fort tentant d'attribuer à Charles d'Aquitaine, fils de Charles-le-Chauve (855-866) mais au sujet desquels il est prudent de s'abstenir, jusqu'à nouvelles trouvailles ; toute hypothèse gratuite étant fort dangereuse et devant être évitée.

En tout cas, nous avons cru utile de nous arrêter quelques instants sur ce petit ensemble essentiellement berrichon d'origine et de provenance.

M. de La Chaussée a trouvé à La Chaussée, commune de Bussy, une jolie obole au type carolingien religieux.

HLVDOVICVS IMP. Croix cantonnée de quatre

points. — ℞. XPISTIANA RELIG. Temple. Ob. Arg. Poids: 0g 48cg. Ce type est aujourd'hui regardé comme prenant naissance sous Charlemagne et se continuant sous toute la race carlovingienne pour venir peut-être aboutir et se survivre dans le châstel tournois. Cette obole, malgré la légende qui peut convenir à Louis-le-Débonnaire ou à Louis-le-Germanique semblerait plutôt par son style se placer vers le troisième quart du IXe siècle et devoir être attribuée à Louis II le Bègue, (877-879,) qui aurait fait usage d'un type immobilisé.

M. Vallois nous a signalé la découverte d'un important trésor de pièces d'or de Jean-le-Bon et Charles VI, trouvé dans le fief de Champleroy, commune de Pruniers, près Romorantin (Loir-et-Cher). Il y en avait, dit-on, 6,000, chiffre peut-être fort exagéré. Notre collègue n'en a vu que deux : un franc à cheval de Jean-le-Bon et un écu d'or de Charles VI.

M. Ponroy signale la découverte à Reuilly (Indre) d'un écu d'or au soleil, de Louis XII, et une autre pièce d'or de Ferdinand et Isabelle d'Espagne.

A Annoix, la démolition d'un bâtiment au domaine du Portal, a fourni au propriétaire, M. Breu, 18 blancs, dont nous avons vu douze seulement. Ceux-ci consistaient en :

Louis XII,	douzain du Dauphiné............	1 ex.
François Ier	Dizain au grand F couronné.....	1 ex.
	Douzain à la croisette dans un cercle à quatre lobes...........	2 ex.

Sur l'un d'eux le premier S de *Franciscus* a été oublié, puis intercalé entre l'I et le C, et montre ainsi avec quel sans-gêne agissaient alors les monnayeurs, dans l'établissement de leurs coins.

Henri II — Douzain, au ℟, croix entrelacée. 1 frappé à Bourges............ 8 ex.

Ce petit trésor a donc dû être enfoui dès les premières guerres religieuses.

M. Louis Jacquemet a pu, par l'intermédiaire de M. Abicot de Ragis, notre très obligeant collègue, voir et analyser un trésor de 102 pièces d'argent, trouvé à Autry-le-Châtel (Loiret) dans le courant de l'automne 1884, chez M. Alasseur, architecte à Paris, qui a bien voulu le lui communiquer en totalité.

L'examen et la description détaillée en ont été faits par notre collègue avec une entière compétence et un soin minutieux. Son travail présente un réel intérêt pour l'étude des points secrets et des différents monétaires. Nous avons demandé à la Société d'en ordonner le dépôt dans ses archives, où il pourra être consulté avec fruit, et nous devons nous borner à en donner ici une analyse succincte.

François I[er].	Teston. N° 42 du catalogue d'Hoffman......................	1 ex.
François II.	Testons, (1560) frappés avec des coins de Henri II. N° 65.....	2
Charles IX.	Teston, (1561) frappé aussi avec des coins d'Henri II. N° 65...	1

Charles IX.	Testons, (1562 et 1574). N° 25 d'Hoffman	2 ex.
Henri III.	Teston, (1575) frappé avec le coin précédent. N° 25	1
—	Franc d'argent. N° 20	2
—	Demi-franc (1586, 1587, 1589, 1590, 1591). N° 23	11
—	Quart d'écu, (1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1587, 1588). N° 28	16
Charles X,	roi de la Ligue. Quart d'écu (1590). N° 8	2
Henri IV.	Quart d'écu. Croix cannelée et fleurdelisée (1609). N° 13, d'Hoffman	1
—	Quart d'écu (1590). Croix plus grêle. N° 15	1
—	Quart d'écu. Croix formée de quatre boutons d'acanthe. N° 21 (1597, 1598, 1601, 1603, 1607, 1610)	17
	Huitième d'écu au même type.	1
—	Quart d'écu. Croix cannelée à branches fleuronnées. N° 22	5
—	Quart d'écu à la croix feuillue. N° 23	8
—	Demi-franc à la croix feuillue, avec H au centre (1590, 1597, 1609). N° 34	4
—	Quart d'écu, avec l'écusson de	

	France, Navarre et Béarn. N° 32	3 ex.
Henri IV.	— A l'écu parti de France et Navarre. N° 29	1
Louis XIII.	Quart d'écu. Croix cannelée et fleurdelisée (1611, 1612, 1615). N° 30	7
—	Demi-franc. Buste enfantin (1615). N° 60	2
Seigneuriales.	Dombes. Louis II de Montpensier. Teston (1576). N° 5,143, de Poey d'Avant	1
	Henri. Teston (1603). N° 5,113.	1
Frustes et mal frappées		13
		102

Le même collègue a étudié une trouvaille faite à Ménétréol-sur-Sauldre en 1885, et dont la composition est presque analogue au précédent [1].

Henri III.	Teston de 1575, coins de Charles IX. N° 25	1 ex.
—	Franc d'argent (1587). N° 20...	1
—	Quart d'écu (1580, 1582, 1588) N° 28	4
Charles X	Quart d'écu (1592). N° 8	1
Henri IV.	Quart d'écu (1591, 1603). N° 21.	5
—	A l'écu de France, Navarre et Béarn. N° 32	2

1. Nous serions fort tenté d'y voir un détournement du trésor précédent.

Henri IV	Comme Henri II, de Navarre...	1 ex.
Louis XIII.	Quart d'écu. N° 30...	2
—	N° 47............	2
—	N° 49......................	1
		20

SEIGNEURIALES

M. Berry nous a adressé la note ci-jointe que nous transcrivons en entier :

« Je viens vous signaler pour votre Bulletin numismatique une pièce inédite que je crois très intéressante, qu'un heureux hasard me permet d'ajouter à la série déjà nombreuse des monnaies frappées par les seigneurs de Déols, barons de Châteauroux.

Ce denier porte au droit + GVILL DOMINVS entre grènetis, croix cantonnée d'un besant au premier ; au revers DEDOLI entre les pointes d'une étoile occupant tout le champ ; au centre de l'étoile, écu aux fusées de Chauvigny. Gravé n° 5 de la planche.

C'est la même donnée que celle des n°s 16, 17 et 18 de la pl. XLI de Poey d'Avant [1], mais la légende du droit est modifiée, et au revers, le croissant, le lis et l'astérisque ont fait place au blason des Chauvigny.

Ce denier doit être le dernier frappé au type de l'antique étoile de Déols et précéder immédiatement le type à l'écu n° 20 de la pl. XLI que Poey d'Avant attribue à Guillaume Ier. Ce denier à l'écu me paraît une imita-

1. Je possède un denier de Guillaume de Chauvigny au même type que les n°s 16, 17 et 18, mais avec un annelet au centre de l'étoile.

tion de ceux de Jean I[er] le Roux, duc de Bretagne, (1237-1286), pl. XI, n[os] 14 et 15 de Poey d'Avant. On doit donc l'attribuer à Guillaume II (1233-1270), son contemporain, et je crois qu'il faut ainsi classer, d'une manière générale, les monnaies de Châteauroux depuis Guillaume I[er] (1203).

Les n[os] 19 et 15 de la planche XLI de Poey d'Avant, sont la continuation du type de Raoul VI et Philippe-Auguste, puis viennent les n[os] 16, 17 et 18; ensuite se place mon denier avec la légende GUILL DOMINUS DE DOLI. Après lui l'étoile de Déols est définitivement abandonnée et nous ne trouvons, jusqu'à la fin du monnayage, que des imitations plus ou moins serviles des monnaies les plus en faveur.

Le n° 20, est une copie des deniers bretons de Jean-le-Roux (1237-1280) [1]; les n[os] 21, pl. XLI et 1, pl. XLII [2], sont des imitations des deniers de Hugues X, comte de la Marche (1208-1249) [3], ou plutôt des deniers de Hugues XI de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême (1249-1260) [4]; les n[os] 2, 3 et 4 de la pl. XLII, imitent les monnaies bretonnes anonymes de Guingamp, dont la circulation a duré près d'un siècle, de Pierre Mauclerc (1213-1237) à Arthur II (1305-1312) qui employait aussi ce type à Limoges de 1275 à 1301[5]. Castri Radulfi est pour Castri Gigampi; le cantonne-

1. V. P. d'Av., pl. XI, n[os] 14, 15 et 16.
2. La légende doit être lue : GUILLMUS DOLI; DOM ferait double emploi avec le DNS du revers. (V. Caron, p. 86.)
3. V. P. d'Av., pl. LVI, n[os] 6, 7, 8 et 9.
4. *Id.*, pl. LVII, n[os] 8 et 9, et Caron, pl. IX, n° 21.
5. V. P. d'Avant, pl. L, n° 20.

ment est le même, une espèce de trident ; les fusées des Chauvigny remplissant le champ servent de trompe-l'œil et imitent l'échiqueté de Dreux ; enfin le n° 3 de la pl. XXVII de Caron, copie le type chinonais employé à la même époque à Châteaumeillant par Marguerite de Bomez, à Charenton par Jean de Sancerre, à Brosse et Huriel par Pierre de Brosse et André de Chauvigny. Quant au n° 7 de la planche VI de Caron, n'y a-t-il pas lieu de le rapprocher du denier de Charles de France, comte de la Marche (1314-1322)[1] ?

On a donc plusieurs groupes des monnaies au nom des Guillaume de Chauvigny :

D'abord les légendes :

GVILERMUS — DE DOLIS

puis celles de :

GUILL· DOMINUS — DE DOLI

enfin celles de :

GUILL DOLI — (DNS). CASTRI RADULFI

et

GUILL. DOMINUS — CASTRI RADULFI

pour terminer par celle de :

CASTRI RADULFI

du type chinonnais.

1. V. Caron, pl. IX, n. 16, et Poey d'Avant, pl. LVI, n° 20.

Outre mon denier de Bourges, à la tête diadèmée, j'ai recueilli :

Un denier de Hugues XII de Lusignan, Huguo-Brunni, n° 2674 de Poey-d'Avant. Vous en avez signalé un semblable dans votre précédent Bulletin.

Un denier du monnayage commun entre les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon, n° 2182 de Poey-d'Avant.

Un denier d'Alphonse de France, comte de Rioms (1230-1271), n° 2270 de Poey-d'Avant, mais avec *riommensis*,

Un denier d'Arthur III de Bretagne (1305-1312), n° 390 de Poey-d'Avant.

Ces rencontres ont leur intérêt, car en nous faisant connaître les espèces ayant cours dans la province, elles nous indiquent les types que l'on pouvait être tenté d'imiter. »

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président honoraire : M. DES MÉLOIZES, O ✠.
Président : M. A. BUHOT DE KERSERS.
Vice-président : M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Secrétaire : M. G. VALLOIS, ✠.
Secrétaire-adjoint : M. V. BERRY.
Trésorier : M. Albert DES MÉLOIZES, ✠.
Bibliothécaire : M. P. DE GOY.

Membres du Comité de rédaction :
M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
M. CHONEZ, ✠.
Mis A. DE LA GUÈRE.
E. RAPIN, ✠.
O. ROGER, ✠.

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, commune d'Oizon (Cher).

2 BAUCHERON DE BOISSOUDY (Alfred), rue de Linières, 3, à Bourges, *membre fondateur*.

3 Barré de Saint-Venant (Julien) inspecteur des forêts, rue des Beaux-Arts, 6, à Bourges.

4 Bazenerye (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges.

5 Bengy de Puyvallée, (Anatole de), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges.

6 Bercioux, docteur-médecin, rue Jacques-Cœur, 6, à Bourges.

7 Berry (Victor), rue de La Thaumassière 6, à Bourges, *membre fondateur*.

8 Brach, (Raoul de), château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).

9 Brimont (Thierry de), rue de Gourville, à Orléans, (Loiret).

10 Cartier de Saint-René, à Saint-Florent-sur-Cher (Cher).

11 Chalus (le comte de), rue Saint-Ursin, 4, à Bourges.

12 Chaumont-Quitry (Félix, marquis de) ✻, ancien capitaine d'infanterie, château de Maubranches, commune de Moulins-sur-Yèvre. (Cher.)

13 Chénon (Abel), rue du Puits-Noir, 2, à Bourges, *membre fondateur*.

14 Chénon (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, place Saint-Georges, 5, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

15 Chonez ✻, ancien président de chambre à la Cour d'appel, place de l'Arsenal, 3, à Bourges.

16 Collard, O. ✻, ancien colonel d'artillerie, château de Pesselières, commune de Veaugues, (Cher).

17 Deballe (Alfred), artiste peintre, 34, rue d'Orléans, à Bourges.

18 DUBOIS (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges.

19 GAUCHERY (Paul), architecte, à Vierzon (Cher).

20 GIRARD (Paul), rue Hôtel-Lallemant, 15, à Bourges.

21 GOY (Jules DE), rue Bourdaloue, 8, à Bourges.

22 GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*.

23 GROSSOUVRE (Albert DE), Ingénieur des Mines, boulevard du Progrès, à Bourges.

24 GUÈRE (Marquis Arthur DE LA), rue Cour-Sarlon, 7, à Bourges.

25 GUÈRE (Comte Raymond DE LA), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges.

26 GUÈRE (Vicomte Alphonse DE LA), rue de la Grosse-Armée, 1, à Bourges.

27 HUART DE VERNEUIL (Gaston), avocat, rue Saint-Michel, 1, à Bourges.

28 JACQUEMET (Louis), à Aubigny (Cher), *membre fondateur*.

29 JUGAND, docteur médecin, à Issoudun (Indre).

30 KERSERS (A. BUHOT DE), membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur*.

31 LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Porte-Saint-Jean, 7, à Bourges, *membre fondateur*.

32 LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue de Paradis, 16, à Bourges.

33 LÉONARD-DESFOURNAUX, ancien magistrat, cour des Jacobins, 2, à Bourges.

34 MACHART (Paul), capitaine d'artillerie, à Vincennes (Seine).

35 Marcillac (de), ancien juge au Tribunal civil, rue des Juifs, 8, à Bourges, *membre fondateur*.

36 Mater (Daniel), avocat, rue Fernault, 20, à Bourges.

37 Méloizes (des), O. ✼, ancien conservateur des forêts, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*.

38 Méloizes (Albert des), ✤, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*.

39 Meunier (Camille), ✼, maire de Saint-Doulchard, au château de Varie (Cher).

40 Nicolaï (Marquis de), au château de Blet (Cher), *membre fondateur*.

41 Personnat (l'abbé), professeur au collège Sainte-Marie-Saint-Célestin, route de Dun-le-Roi, 82, à Bourges.

42 Ponroy (Henri), avocat, place Saint-Jean, 17, à Bourges.

43 Rapin du Plaix, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.

44 Rapin (Edmond) ✼, ancien maire de Bourges, rue de Paradis, 23, à Bourges, *membre fondateur*.

45 Roger (Octave), ✼, rue Moyenne, 24, à Bourges.

46 Sallé (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*.

47 Toubeau de Maisonneuve, rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.

48 Toulgoet-Tréanna (Comte de), O ✤, château de Rozay, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, par Thénioux (Cher).

49 Vallois (Georges), ✼, rue Bourbonnoux, 63, à Bourges, *membre fondateur*.

50 Vogüé (Marquis Melchior de), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur de France à Vienne, au château de Pezeau, commune de Boulleret (Cher), ou rue Fabert, 2, à Paris.

ASSOCIÉS LIBRES

1 Boisguerret de la Vallière (Henri de), Directeur de l'*Assurance mutuelle*, rue du Mail, 16, à Blois (Loir-et-Cher).

2 Bonnegens (de), avocat, propriétaire à Ivoy-le-Pré (Cher).

3 Bourdaloue, receveur des Postes, à Châteauroux (Indre).

4 Camard de Puymory (l'abbé), curé de Saint-Florent (Cher).

5 Cessac (de), président de la Société des sciences de la Creuse, château de Mouchetard, par Guéret (Creuse).

6 Choulot (Paul, comte de), rue de la Monnaie, 7, à Bourges.

7 Clément (l'abbé), curé de Charenton (Cher).

8 Clérambault (de), inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Guéret (Creuse).

9 Daiguson, ancien magistrat, à Châteauroux (Indre).

10 Doazan (Anatole), au château de Fins, commune de Dun-le-Poëlier (Indre).

11 Duroisel (l'abbé), curé de Notre-Dame de Roussines, par Saint-Benoît-du-Sault (Indre).

12 Gaignault (Alphonse), imprimeur à Issoudun (Indre).

13 Gangneron (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

14 Leblanc de Lespinasse (René), château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

15 Le Normand du Coudray, notaire, à Nérondes, (Cher).

16 Manceron, conservateur des hypothèques, à Châteauroux (Indre).

17 Maussabré (le comte de), château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

18 Montreuil (Vicomte Alfred de), au château de Vilette, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

19 D'Orsanne (René), à Guéret (Creuse).

20 Moreau (René), avocat, à Paris, ou à Sancergues.

21 Patureau-Baronnet (Joseph), à Châteauroux (Indre).

22 Pigelet (Paul), imprimeur, à Gien (Loiret).

23 Pinaud des Forêts, docteur-médecin, au château des Peluées, commune de Saint-Ambroix (Cher).

24 Rabier (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

25 Raynal (de), C. ✠, ancien procureur général à la Cour de cassation, au château du Vernay, commune de Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

26 Richard-Desaix (Ulric), à Issoudun (Indre).

27 Roubet, ancien juge de paix à la Guerche (Cher).

28 Saint-Christophe (Heurtault de), au château de Saint-Christophe (Indre).

29 Tenaille d'Estais, O. ✠, premier-président honoraire de la Cour d'appel d'Orléans, château de Bazarne, par Varzy (Nièvre).

30 Voisin (l'abbé), curé de Douadic (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1 Bariau, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2 Barthélemy (Anatole de) ✻, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

3 Bertrand (Alexandre) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4 Chastellux (Comte de), château de Chastellux (Yonne).

5 Delisle (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

6 R. P. Delatre, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

7 Lasteyrie (Robert, Comte de) ✻, professeur à l'école des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

8 Lechanteur de Pontaumont, ✻, inspecteur de la marine, à Cherbourg (Manche).

9 Loisel, docteur-médecin, à Cherbourg.

10 Marsy (Comte de) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

11 Moreau (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris, ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

12 MOWAT (Robert) O. ✻, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

13 ROBERT (Charles), C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Bellechasse, 14, à Paris.

14 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles DE), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

15 ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie.

16 SICOTIÈRE (DE LA), sénateur de l'Orne.

17 SOULTRAIT (Comte Georges DE), membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, à Toury-sur-Abron, par Dornes (Nièvre).

18 TRAVERS (Julien), secrétaire de l'Académie de Caen.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

1. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).
2. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
3. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
4. Académie des sciences et belles-lettres d'Angers (Ancienne Société académique de Maine-et-Loire,) à Angers.
5. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
7. Comité archéologique de Senlis.

8. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
9. Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis).
10. Société académique de Laon.
11. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy.
12. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.
13. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.
14. Société archéologique de Bordeaux.
15. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
16. Société archéologique de Rambouillet.
17. Société archéologique de Sens.
18. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
19. Société archéologique de Touraine, — à Tours.
20. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.
21. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
22. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
23. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
24. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
25. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
26. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
27. Société d'anthropologie, rue de l'École de médecine, 15, à Paris.
28. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Com-*

mission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure).

29. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
30. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
31. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
32. Société d'émulation d'Abbeville.
33. Société d'émulation de Cambrai.
34. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
35. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.
36. Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
37. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
38. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
39. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes (Charente-Inférieure).
40. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
41. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, — à Rodez.
42. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
43. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
44. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
45. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
46. Société des sciences, lettres et arts de Pau.
47. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
48. Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
49. Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
50. Société Éduenne, — à Autun.

51. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).

52. Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.

53. Société historique de Compiègne (Oise).

54. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

55. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

56. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

57. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

58. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

59. Société nationale académique de Cherbourg.

60. Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.

61. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers.

62. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

63. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

PUBLICATIONS REÇUES PAR LA SOCIÉTÉ

Envois du Ministère de l'Instruction publique :

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
2. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
3. *Journal des Savants.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Romania.*

Par Abonnement :

1. *Bulletin monumental.*

Par Échange :

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon.

2. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.

4. Cour d'appel de Bourges.
5. École normale d'instituteurs, à Bourges.
6. Grand-Séminaire de Bourges.
7. Lycée de Bourges.
8. Musée du Trocadéro, à Paris.
9. Petit Séminaire de Bourges.
10. Ville de Bourges.
11. Ville de Châteauroux.
12. Ville de Saint-Amand.
13. Ville de Sancerre.
14. Ville d'Issoudun.

TABLE

Bourges. — Imp. Pigelet et Tardy, Tardy-Pigelet succ.

198



